This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Memorial Fund

In tribute to

Dr. William Deamer

from a gift by

Eileen Stevens

DE LA DÉMOCRATIE

CHEZ LES PRÉDICATEURS

DE LA LIGUE

PAR

CHARLES LABITTE

SECONDE ÉDITION

CORRIGÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS DE L'AUTEUR

PARIS

DURAND, LIBRAIRE, RUE DES GRÈS, 7

1866

DE LA DÉMOCRATIE

CHEZ LES PRÉDICATEURS

DE LA LIGUE

CLICHY. — Imprimerie de Maurice LOIGNON et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

DE LA DÉMOCRATIE

CHEZ LES PRÉDICATEURS

DE LA LIGUE

PAR

CHARLES LABITTE

SECONDE ÉDITION

CORRIGÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS DE L'AUTEUR

PARIS

DURAND, RUE DES GRÈS, 7

—

1865

DE LA DÉMOCRATIE

CHEZ LES PRÉDICATEURS

DE LA LIGUE

de l'exposition, l'étendue des recherches, l'habileté mise en œuvre littéraire.

Le choix du sujet révélait d'ailleurs à lui seul la sa historique de l'auteur, car, sous un titre modeste et parence restreint, *la Démocratie de la Ligue* offre une analyse consciencieuse et forte le tableau de tou doctrines politiques qui se sont produites dans la F du XVIe siècle. Le mouvement révolutionnaire de après avoir fait éclater quelques-unes des théorie devait consacrer 89, s'était arrêté brusqueme lui-même sans rien laisser après lui que la reno d'Etienne Marcel; le pouvoir royal, appuyé sur la tion catholique, avait continué de se développe obstacle, lorsque le XVIe siècle, par la Réforme la Ligue, vint mettre en question les principes s quels vivait la société française. Il y eut là, dans dition monarchique, un point d'arrêt qui fut marq une série de luttes et de guerres civiles et par l'avén d'idées qui devaient, comme celles de 1356, se repr encore dans les temps modernes. L'histoire de ces été résumée tout entière dans le livre de Charles L Ce livre a porté la lumière sur des faits que dés l'histoire ne peut laisser dans l'ombre; les faits po être quelquefois jugés diversement et non à faux, rons-nous, si l'on veut, mais la lumière, nous nous c autorisé à le dire, a été répandue et restera. Des dualités d'une vigueur en quelque sorte typique déclamation révolutionnaire ont été révélées, et la étudiée dans ses boute-feux, c'est le mot que le XVI appliquait aux prédicateurs, s'agite devant nous a figures désormais vivantes de ses personnages les p lèbres.

Tout un côté important de notre histoire politique était mis au jour. Charles Labitte appelait pour la première fois sur les événements de la Ligue le témoignage des sermonnaires, c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui y avaient joué l'un des principaux rôles, car pendant quelques années la chaire avait tenu lieu en France de presse et de tribune. On avait, depuis Richelieu, oublié cette intervention; à peine l'indiquait-on dans les récits les plus détaillés des troubles du XVIe siècle; mais depuis le livre que nous réimprimons aujourd'hui, il n'a plus été permis de négliger ces voix du sentiment public, ces organes de la passion religieuse ou politique qui dominent les guerres civiles sous les derniers Valois et le premier Bourbon.

Bien que l'étude fût plutôt politique que littéraire, on la sentait sortie d'une plume habituée aux appréciations délicates.

Aux mérites substantiels du livre, de l'avis des mêmes juges de 1841, l'auteur avait ajouté toutes les qualités qu'il tenait de ses études littéraires, qu'il devait à ses goûts d'art, à ses finesses de critique exercé, c'est-à-dire le style vif, dégagé des lourdeurs pédantes, la promptitude du mot, la netteté, le tour spirituel, ennemi des vulgarités convenues, la langue de l'homme vivant familièrement avec Varron, avec Lucile, avec les poëtes latins les plus sévères et les plus gais, Lucrèce, Plaute et Térence, avec Dante, avec Gabriel Naudé, c'est-à-dire avec la meilleure société de tous les temps.

Tous ces mérites multiples, il ne nous appartiendrait pas peut-être de les signaler, si nous ne les trouvions dans les articles contemporains de l'auteur ou écrits peu après sa mort.

« Ce livre, disait M. Patin, touchant, non sans hardiesse

et sans à propos, à des questions réchauffées par l'esp[illegible] de parti, renouvelant d'une manière piquante, par une ér[illegible] dition peu commune, les solutions définitives, ce sembl[illegible] qu'elles avaient reçues du bon sens et du patriotisme [illegible] nos pères, méritait le succès qu'il obtint et que s'empres[illegible] de constater et d'expliquer notre journal. » — *Le Journ[illegible] des Savants*, *avril* 1847.

« Le travail est complet, avait dit plus brièveme[illegible] M. Ch. Louandre, la biographie, l'histoire politique, [illegible] bibliographie et l'histoire littéraire s'y prêtent une m[illegible] tuelle lumière. » — *Revue des Deux-Mondes*, 15 *juil*[illegible] 1841.

Cette étude, écrivait M. de Sainte-Beuve, a été élev[illegible] « aux proportions d'un ouvrage dont il sera tenu comp[illegible] « dorénavant par les historiens. » — *Revue des Deux-Mondes*, 1er *mai* 1846.

« Ce volume, disait M. Philarètes Chasles, deviendra [illegible] nécessaire à tous les historiens qui s'occuperont doréna-[illegible] vant de cet étrange phénomène de nos annales, de la Ligue. Les recherches les plus minutieuses, les plus particulières y sont exposées avec une extrême sagacité. » — *Journal des Débats*, 4 *octobre* 1842.

Et encore : « Le livre de M. Labitte, borné en apparence, est vaste dans ses rapports et par l'extrême variété des points de vue qu'il découvre. » — *ibid.* (1)

(1) Nous donnerons ici impartialement l'indication des principaux articles écrits pour ou contre le livre de *la Démocratie de la Ligue :*

Revue des Deux-Mondes, du 15 juillet 1841, Charles Louandre.
Journal des Savants, août 1841, Patin.
Bibliothèque universelle de Genève, août 1841, F. Roget.
Le Droit du 13 novembre 1841, Ch. de Saint-Gresse.
Le Semeur du 24 novembre 1841, Lutherolh.

La Démocratie de la Ligue a gardé sa place au premier rang des ouvrages historiques de notre temps. Elle a été sans cesse recherchée par les lecteurs qu'attirent les études consciencieuses; consultée souvent pour des travaux dans lesquels il est facile de reconnaître la trace des emprunts qui lui ont été faits, elle a inspiré des recherches analogues, et elle est devenue l'une des sources les plus autorisées de l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV.

Aujourd'hui, en tirant ce livre d'un sommeil de vingt-quatre ans, nous ne venons pas seulement rendre hommage à l'écrivain qui s'est éteint si jeune, riche des plus belles espérances et les mains pleines de travaux, nous venons aussi acquitter envers Charles Labitte un pieux devoir et lui donner, au nom de son père, de sa mère, de son frère, un nouveau témoignage du souvenir inaltérable et des regrets profonds de notre famille. Ceux qui l'ont connu et qui ont gardé la mémoire de sa nature aimable et sympathique, de son intelligence sérieuse et vive dans les questions les plus ardues, de cette intelligence délicate, alerte et souriante qui s'échappait avec tant de grâce à travers les littératures de tous les temps et de tous les

Le Constitutionnel du 11 décembre 1841, Amédée Renée.
Le Journal de l'Instruction publique du 8 janvier 1842, A. Dufaï.
Le Moniteur du 9 juillet 1842, Louis Couture.
Le Theolisches literaturblatt des 19 et 21 septembre 1842.
Les Débats du 4 octobre 1842, Philarètes Chasles.
Le National du 15 octobre 1842, A. Durand.
L'Univers religieux, sept articles, du 2 au 12 janvier 1844, Léon Aubineau.

Après la mort de l'auteur, MM. de Sainte-Beuve et Patin écrivirent chacun une appréciation d'ensemble sur l'œuvre de Charles Labitte, le premier dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1846, le second dans le *Journal des Savants*, cahier d'avril 1847.

pays, s'associeront aux sentiments qui ont inspiré cette publication, et les amis des études historiques, nous en avons la certitude, l'accueilleront également avec faveur, puisqu'elle rend au public un livre justement estimé, toujours recherché et qui était devenu presque introuvable.

F. Labitte.

INTRODUCTION

§ Ier

Jugements historiques sur la Ligue. — But et plan de ce travail.

Pour rester fidèle au bon sens et à la vérité, un esprit droit est-il forcé, en histoire, d'accepter sans examen tous les jugements reçus, de ne jamais se séparer des idées émises, ou, en d'autres termes, d'adhérer incessamment, et sur tous les points, à la tradition scientifique? Outre qu'on aurait affaire par là à beaucoup d'opinions contradictoires et qu'on risquerait de tomber dans une sorte de syncrétisme historique, ne serait-on pas nécessairement amené à accorder à ses prédécesseurs, qui étaient pourtant dans des conditions analogues, une sorte d'infaillibilité qu'on se refuserait à soi-même? Il semble, au contraire, que le propre de l'érudition véritable soit de contrôler les assertions antérieures, de les redresser quand elles sont fausses par des recherches plus approfondies, par des investigations plus sérieuses. Cette perpétuelle intervention de la science dans ses propres conquêtes est légitime et nécessaire. Les jugements en histoire ne sont pas toujours inflexibles, et les générations se montrent quelquefois plus indulgentes pour les morts que les tribunaux solennels de l'Égypte.

Mais, tout en reconnaissant à l'érudition le droit de revenir

sur elle-même, de s'amender quelquefois, de se compléter; tout en récusant la prescription en histoire, il importe de protester, au nom de la simple raison et par la logique des faits, contre ces systèmes aventureux qui, trouvant trop étroit encore le domaine du présent, se rejettent volontiers sur les temps accomplis et transportent, comme périodiquement dans le passé, des théories individuelles et absolues.

C'est surtout des réhabilitations que je me défie : en littérature, elles ne peuvent blesser que le goût; en histoire, elles ont chance de porter atteinte à la morale.

De notre temps, si on a essayé de rabaisser beaucoup de gloires, on a en revanche refait un piédestal à bien des réputations compromises, on a justifié plus d'un souvenir désastreux : plusieurs ont pris à tâche de décrier ce que les précédents historiens avaient loué, et d'admirer où ils avaient été sévères. Ici, pour être nouveau, il a fallu absoudre avec enthousiasme, là dénigrer avec aigreur.

Si ces tendances à contredire systématiquement l'opinion reçue ont jamais été manifestes, c'est à propos de la Ligue. Le XVIIIe siècle avait gardé sur ce triste épisode de notre histoire l'avis défavorable des écrivains de Louis XIV. On n'a tenu aucun compte de cette tradition de deux siècles. La Ligue a été réhabilitée de notre temps, réhabilitée au nom de l'absolutisme, au nom de la théocratie, au nom des idées radicales. Cela peut paraître étrange; je vais citer; il ne s'agit pas de noms obscurs.

On lit dans un livre de M. de Bonald, publié en 1817 :

« Nos rois, depuis Henri IV, et nos philosophes ont de concert décrié la Ligue; ceux-ci, parce qu'elle avait empêché la démocratie calvinienne de s'établir en France; ceux-là, parce qu'elle avait fait de la religion de l'État une condition nécessaire de la royauté; ce qui, au reste, a été fait en Angleterre et ailleurs pour la religion protestante. En effet, si les ligueurs de la cour voulaient un roi lorrain ou espagnol, les ligueurs de la France voulaient un roi catholique. Quand la

religion était attaquée, on ne séparait pas la royauté de la religion. Aujourd'hui que la légitimité est méconnue, on ne sépare pas la royauté de la légitimité. La France voulait alors, comme elle veut aujourd'hui, la royauté, et consacrée par la religion, ou affermie par la légitimité. L'objet est le même, les motifs sont différents; les ligueurs de ce temps seraient les royalistes du nôtre, et l'auteur connaît des familles qui en offrent l'exemple (1). »

M. de La Mennais, à son tour, dans le plus entraînant de ses pamphlets ultramontains : *Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église* (2), disait en 1829 : « Jamais on n'aperçut mieux à quel point le catholicisme empreint dans les âmes le sentiment de la liberté, sans néanmoins altérer le principe nécessaire de la soumission au pouvoir légitime, qu'à l'époque trop peu connue de la Ligue, l'une des plus belles de notre histoire. » M. de La Mennais continue longtemps sur ce ton, et si sa sympathie pour les ligueurs est sobre de preuves, elle n'est pas sobre d'affirmations; c'est tout un développement historique où l'éclat de la forme, par malheur, ne suffit pas à couvrir ce qu'il y a au fond d'inexact et de paradoxal.

En 1829, M. de La Mennais assurait que la Ligue « avait replacé la monarchie sur ses bases, » et, par secret instinct peut-être de l'avenir, il louait alors au nom de la royauté ce qu'il aurait pu louer depuis, ce qu'on a loué à ses côtés au nom de la démocratie. Un autre écrivain, en effet, qui remue aussi beaucoup d'idées et qui veut faire procéder la réforme politique de la conservation religieuse, a attribué à la Ligue le salut de la France; c'est la Ligue, selon lui, qui nous a donné l'unité : « Sans la résistance qu'elle lui opposa, le pro-

(1) *Pensées sur divers sujets et Discours politiques*, par M. de Bonald, 1817, in-8°, t. I, p. 17.

(2) V. *Œuvres complètes de M. de La Mennais*, 1837, in-8°, t. IX, p. 48 et suiv.

testantisme eût partagé le pays en petites principautés indépendantes, en cercles, ainsi que le fut l'Allemagne (1) ».

Ce n'est pas le moment d'examiner s'il y a quelque chose de plausible dans cette dernière opinion; constatons seulement un point : la Ligue a pu être approuvée simultanément au point de vue monarchique, au point de vue papal, au point de vue républicain. Qu'est-ce à dire? et à qui faut-il croire? quelle bannière suivre? comment démêler la vérité? Est-il vrai que la Ligue ait été tout cela à la fois, ou bien les écrivains dogmatiques ont-ils voulu retrouver, après coup et à plaisir, la confirmation de leurs systèmes dans les faits accomplis? Ont-ils cherché à faire, pour ainsi dire, des événements les pièces justificatives de leurs théories? Quelque chose des contradictions et du pêle-mêle de la Ligue semble s'être reproduit, à notre époque, chez la plupart de ceux qui en ont parlé.

Ce n'était pas dans le dessein d'arriver à un rapprochement perfide et d'amener le sourire par la malice du contraste que je rappelais tout à l'heure des opinions si opposées, la divergence de sympathies en même temps que l'unité d'admiration qu'ont montrée à l'égard de la Ligue quelques auteurs contemporains, quelques esprits spéculatifs et absolus; tant de vues diverses sur une même période, vues également hasardées, je le crains, ont bientôt passé des philosophes aux historiens, puis aux publicistes de second ordre, aux compilateurs de bas étage et même aux abréviateurs scholaires. Ce qui n'était qu'une assertion jetée au hasard dans un écrit théorique, au profit d'un parti ou d'une secte, s'est trop souvent transformé en aphorismes dans les livres élémentaires. Il est maintenant de bon goût, il est presque à la mode de trouver qu'il y a eu du bon dans la Ligue, et que le XVIIIe siècle, qu'on aime à déclarer incompétent en pareille matière, s'est complétement mépris sur cette phase de notre histoire.

(1) Buchez, *Hist. parlementaire de la Révolution française*, 1834, in-8°, t. I, pag. 136 et suiv.

A quelque point de vue qu'on se place, je crois, pour ma part, qu'il y a beaucoup à rabattre de cette réhabilitation, tentée tour à tour au nom de la monarchie des Bourbons, au nom de l'omnipotence du saint-siége, au nom de la démocratie catholique.

Sans doute il ne faudrait pas dire avec un autre penseur, M. Ballanche, qu'au temps de la Ligue « les principes sur lesquels repose toute société n'avaient reçu aucune atteinte (1) ». Les événements, au contraire, firent alors aux doctrines les plus hardies en tout sens une condition telle, qu'aiguillonnées les unes par l'esprit de conquête, les autres par l'esprit de résistance, elles durent se produire avec aigreur et dans toute leur force. Par là s'explique, jusqu'à un certain degré, comment, en considérant à leur point de vue particulier et sous des aspects divers, les troubles de la fin du XVIe siècle, les écrivains de parti ont successivement retrouvé dans les idées contradictoires de la Ligue, la confirmation et, pour ainsi dire, les antécédents de leurs idées. L'auteur des *Progrès de la révolution contre l'Église* a raison de passer par la Ligue pour remonter à Hildebrand. L'auteur de l'*Histoire parlementaire* est également fidèle à ses tendances quand la souveraineté du peuple l'attire vers l'Union, car les Seize substituaient l'élection au droit divin. Il n'est pas enfin jusqu'à l'auteur de la *Législation primitive* qui n'ait eu le droit, quoiqu'à moins juste titre, de reconnaître çà et là chez les ligueurs quelques-uns de ses principes extrêmes. Aristocratie et monarchie, ces deux choses se confondent, ou au moins s'appellent nécessairement et se complètent aux yeux de M. de Bonald. Or la Ligue, si elle n'était guère favorable à la royauté (au moins à une royauté nationale), la Ligue voulait l'inquisition, justifiait la Saint-Barthélemy, refusait le libre exercice des cultes et consacrait le privilége plus souvent que l'égalité; cela eût suffi à l'absoudre, même aux yeux de Joseph de Maistre.

Par malheur, l'historien ne peut s'en tenir à ces jugements

(1) *Essai sur les Institutions sociales.* Œuv. in-8°, t. II, p. 121.

sommaires, partiels, et qui ne voient qu'un côté des choses n'ayant pas de théorie à compromettre ou à appuyer, il dit ce qui a été, tout ce qui a été; il n'exalte pas uniquement les hommes ou les faits qui ont ses sympathies; il ne choisit pas les événements, il ne supprime point ce qui contrarie ses idées; la vérité est pour lui dans l'ensemble et non pas dans telle donnée restreinte, dans tel point de vue particulier. C'est une œuvre de sectaire d'arranger la scène historique comme un théâtre, et, qu'on me passe l'expression, de produire des effets de lumière en laissant les ténèbres à côté.

Je n'ai pas le moins du monde la prétention, on le suppose, de résoudre ici tous les problèmes difficiles que soulève l'histoire de la Ligue. Des esprits éminents ont touché à ces questions sans réussir à persuader par la logique, ou à convaincre par l'évidence des faits; leurs appréciations ont été tranchantes et exclusives. Dans la situation actuelle de la science, au milieu de tant d'opinions contradictoires, de tant de sources diverses et de documents presque innombrables, on peut dire que, par leur multiplicité même et leur opposition, les éléments manquent à l'historien pour se prononcer tout à fait en connaissance de cause. La partie militaire de la Ligue, la turbulence des Seize sont connues, et la bravoure toute française de Henri IV a rendu populaire le récit de ses victoires : on sait aussi les émeutes de Paris, la guerre des partisans provinciaux. Toute l'histoire matérielle et extérieure, pour ainsi dire, est suffisamment éclairée; mais l'organisation des partis et ce que j'appellerai volontiers les institutions de la Ligue n'ont pas été assez étudiées, et il serait utile que des monographies vinssent successivement élucider ces points obscurs et vagues. Déterminer exactement, comme on dit aujourd'hui, l'élément espagnol, l'élément italien de l'Union; restituer leur vrai rôle aux parlements, aux communes; redire les menées, la diplomatie, les actes, les projets de la maison de Lorraine et des divers prétendants; faire la part de la noblesse, du clergé, du tiers état : voilà quelques-

unes des nombreuses questions préliminaires qui demanderaient une solution.

D'Aubigné a dit quelque part : « Il y en a qui se gorgent de lettres et de *harangues*, d'autres qui s'en dégoustent et donnent du pouce au feuillet pour aller chercher les combats (1) ». J'ai fait comme les premiers, et, laissant la partie stratégique et diplomatique, je me suis attaché à la partie oratoire, aux harangues religieuses et politiques, aux doctrines ; j'ai cherché à reconstruire l'histoire de la chaire au temps de la Ligue. Il m'a semblé qu'il y avait là plus particulièrement une lacune chez les écrivains qui se sont occupés de cette époque.

En effet, si, en parcourant les travaux modernes qui traitent de la France à la fin du XVIe siècle, le lecteur est frappé de l'importance considérable conquise alors par la chaire, il l'est bien plus pourtant, quand il recourt aux sources mêmes, de l'influence trop restreinte encore qu'accordent les historiens aux prédicateurs. J'ai donc essayé ici de mettre dans son vrai jour un ordre de faits trop négligé à mon sens; en un mot, j'ai voulu retracer le rôle de l'éloquence religieuse depuis le commencement de l'Union, en 1576, jusqu'à l'avénement définitif de Henri IV. Si ce but est atteint, il ressortira implicitement de ces pages que les sermonnaires sont un des éléments indispensables de l'histoire des guerres de religion sous Henri de Valois et sous le Béarnais.

Gabriel Naudé, qui était initié à toutes les finesses, à toutes les ruses d'État, à toute la stratégie des gouvernements, se souvenait sans doute de la Ligue quand il disait : « C'est un grand chemin ouvert aux politiques pour tromper et séduire la sotte populace que d'avoir des prédicateurs et de se servir d'hommes bien disants, n'y ayant rien de quoi l'on ne puisse facilement venir à bout par ce stratagème (2) ».

(1) *Histoire universelle*, préf.
(2) *Coups d'État*, chap. IV.

L'expérience, en effet, avait démontré, sous les précédents règnes, comment la chaire pouvait s'emparer violemment des esprits et diriger les événements par l'opinion.

Les historiens du temps sont d'accord avec les critiques sur la singulière omnipotence, sur l'espèce de dictature exercée par les sermonnaires de la Ligue. De Thou, Davila, Lestoile (1), l'attestent tout comme la *Satire Ménippée*. L'inépuisable et perçante érudition de Bayle se joint sur ce point à la curiosité toujours éveillée du collecteur Le Duchat, dans ses savants et diffus commentaires sur la *Ménippée* et sur la *Confession de Sancy*.

Une des héroïnes de l'Union, Mme de Montpensier (2), disait dès 1587 : « J'ai fait plus par la bouche de mes pré« dicateurs qu'ils ne font tous ensemble avec toutes leurs « pratiques, armes et armées. » Deux ans plus tard, en 1589, l'auteur du *Conseil salutaire* s'écriait (3) : « Les prédicateurs séditieux ont fait plus de mal que tout le reste, » et Henri IV écrivait : « Tout mon mal vient de la chaire. » Cela dura pendant toute la Ligue, et, dans les derniers temps de l'Union, Cromé, en son célèbre *Dialogue*, n'exagérait pas quand il mettait ces mots dans la bouche du Maheustre : « Qui ne « sçait qu'ils ont esté les trompettes de sédition, vrais boute« feux, coulpables de tant de meurtres qui ont esté commis « par toute la France (4). »

Il s'agit donc ici bien plutôt d'histoire politique que d'histoire littéraire.

Toutefois, pas un des écrivains qui ont traité de la littérature religieuse au XVIe siècle ne s'est étendu sur les prédicateurs de la Ligue. Ellies Du Pin lui-même, qui, dans sa prolixité, vise d'ordinaire à être complet, s'est renfermé dans un absolu silence.

(1) V. *Journal de Henri IV*, édit. Champ., gr. in-8°, 1839, pag. 440 B.
(2) Lestoile, *Journal de Henri III*, éd. Champollion, p. 231 B.
(3) Pag. 61.
(4) Ap. *Ménipp.*, éd. de Ratisbonne, 1726, in-12, t. III, pag. 553.

Les historiens spéciaux de la chaire ont observé la même réserve. Je ne sache que deux érudits qui aient écrit en France sur l'histoire de l'éloquence parénétique, Bail, au XVIIe siècle, dans sa *Sapientia foris prædicans* (1), et Romain Joly au XVIIIe, dans son *Histoire de la prédication* (2). Ces deux livres, plus que médiocres, sont oubliés, et ils le méritent par le vide absolu d'idées, de faits et même de noms propres. Bail a voulu faire une *Somme*, bien aride, bien rebutante, bien didactique, et il se contente, pour tout jugement, de citer les premières pages du premier sermon de chaque auteur dont il fait sèchement la biographie. De son côté, Joly a remplacé l'esprit critique par des phrases banales, et il s'est épargné toute espèce de recherches par des lieux communs déclamatoires.

Je n'ai rien pu tirer, on le sent, de la *Sapientia foris prædicans*, ni de l'*Histoire de la Prédication*. Pour tout renseignement sur la Ligue, Bail s'est borné à des notices parfaitement insignifiantes sur Hilaret et sur Feuardent, notices où il n'est même pas question de l'Union. Joly, d'autre part, après avoir copié dans Bayle quelques détails sans valeur sur Maurice Poncet, se contente d'énumérer dans une seule phrase les noms de Boucher, Guincestre, Feuardent, Rose, Pelletier, puis il ajoute pour toute appréciation : « La chaire était devenue la tribune de l'audace et de la calomnie (3). »

Si je ne m'étais proposé qu'un but exclusivement littéraire, on pourrait trouver que je suis précisément tombé dans l'excès qu'a évité Joly. Il a fait une phrase, j'ai fait un volume. Mais, je le répète, ici c'est plutôt la politique que la littérature qui est en jeu ; il s'agit bien plus encore d'orateurs de parti que de prédicateurs. Les églises s'étaient, pour ainsi dire, transformées en *clubs*, la chaire était devenue une *tribune*.

(1) Parisiis, 1666, in-4o.
(2) Amsterdam, 1767, in-12.
(3) Pag. 399 et 401.

Le président Hénault a dit en parlant des innombrable écrits publiés au temps de la Ligue : « Nous sommes curieux sur parole, de faits dont la plupart ne faisaient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. » Cela peut s'appliquer aux pamphlets : dans la pensée de Hénault, cela ne s'applique pas sans doute ou s'applique à tort aux prédicateurs. Les paroles de la chaire étaient prises au sérieux par les contemporains; nous verrons les résultats qu'elles amenèrent, nous verrons l'influence qu'elles purent exercer.

Comme les sermonnaires, transformés en hommes politiques et le plus souvent en tribuns, parlaient de tout, annonçaient les premiers les nouvelles, dirigeaient les factions, et à côté du fait particulier donnaient toujours le précepte, il se trouve que par euxon touche successivement, en quelque sorte, à tous les côtés de la Ligue, aux événements comme aux doctrines. Leur enseignement de chaque jour, les nombreux traités qu'ils publiaient, leurs relations diverses avec les prétendants, leurs intrigues avec l'Espagne, leurs engagements envers le saint-siége, ces missionnaires venus d'Italie, ces singulières théories démocratiques ou ultramontaines, ces excès, ces violences, puis au dénouement la réaction royaliste, les représailles de l'absolutisme dans la chaire, tout cela m'a paru offrir une sorte d'ensemble dont il était possible de réunir les éléments dispersés.

La diversité des intérêts soutenus et des thèmes traités par les prédicateurs, le récit minutieux et didactique qui va suivre, me permettront de risquer, en terminant, quelques conclusions générales.

Que faut-il penser de la Ligue au point de vue politique? La monarchie, comme le veut M. de Bonald, la démocratie, comme l'insinue l'école de M. Buchez, la théocratie, comme le disait hautement M. de La Mennais, ont-elles également concouru à la Ligue, en ont-elles également profité? En un mot, comment faut-il juger le but, comment faut-il juger les résultats de cette longue lutte? Tels sont les problèmes qui

présentaient, pour ainsi dire, au seuil même de notre sujet. Nous les retrouverons après l'avoir traversé.

Il sera à chaque instant question dans cette étude de la violence toute populaire des prédicateurs ; il y sera question de la démocratie catholique de la Ligue.

On est donc amené bientôt à s'interroger sur deux points préliminaires : 1° L'irruption de la chaire dans les affaires publiques au temps de la Ligue est-elle subite ? ne se rattache-t-elle pas en partie à des causes, à des habitudes antérieures ? 2° Les idées de souveraineté populaire adoptées par les ligueurs ont-elles des rapports avec les idées analogues soutenues par quelques écrivains de la Réforme ?

A ces deux questions vont répondre les deux paragraphes qui suivent. J'ai tâché de montrer brièvement, dans le premier, les traditions libres de la chaire chrétienne se perpétuant, se modifiant à travers les siècles qui ont immédiatement précédé Luther, et éclatant enfin sans frein et sans mesure dans les sanglants démêlés de la Ligue ; j'ai donné dans le second l'analyse sommaire de quelques pamphlets démocratiques publiés par les protestants et surtout par les calvinistes.

C'étaient là les antécédents naturels, les antécédents nécessaires du sujet que je voulais traiter.

§ II

Vue générale de l'histoire de la prédication en France. — Commencement de la décadence au XIVe siècle. — Avénement de la politique dans la chaire chrétienne. — La liberté et la répression.

La prédication a été la plus grande gloire de l'Église de France. Y a-t-il des noms plus célèbres, dans le christianisme, que ceux des apôtres de la Gaule ? La parole humaine a-t-elle jamais eu autant d'autorité et exercé une plus souveraine, une plus irrésistible influence qu'à l'époque des croisades et par la voix de saint Bernard ?

Après l'éclat des premiers siècles, après saint Martin, saint Hilaire d'Arles, saint Césaire, après tant de luttes infatigables contre les hérésies, après les conquêtes des missionnaires comme Colomban, la gloire de la chaire s'éteignit un instant au milieu des ténèbres qui voilèrent l'intelligence humaine dans les siècles postérieurs à Charlemagne. Ce ne furent plus que des homélies insignifiantes, sèches, côtoyant péniblement le texte biblique à la manière d'Alcuin. La vie s'était retirée de la chaire chrétienne, et c'est à peine si les évêques trouvaient encore assez de courage pour prêcher la résistance aux invasions (1).

La prédication retrouva tout son lustre au XIIe siècle, et revêtit durant cette période deux caractères bien distincts : d'un côté, elle se montra active, pratique, populaire, elle fit les croisades ; de l'autre, elle se jeta dans la contemplation, elle fut mystique. Saint Bernard semble résumer en lui ces deux écoles ou, pour mieux dire, ces deux tendances; son génie était fait pour les comprendre. On retrouve en lui la fougue éloquente de l'apôtre et la quiétude ascétique, le goût de l'arène religieuse et en même temps de la cellule et de ses abîmes. La vie fut pour lui à la fois un combat et une retraite : un combat comme pour Pierre l'Ermite, une retraite comme pour Hugues de Saint-Victor. Cela se comprend. Rien de plus conciliable, en effet, dans les grands hommes chrétiens, que le silence du cloître et le tumulte extérieur de l'église ; ils se réfugient au besoin dans la solitude de leur pensée, et on dirait ces cités bruyantes qui ont au-dessous d'elles de mornes catacombes. C'est là le triomphe

(1) A propos du siége de Chartres par Rollon, Wace dit dans le roman de *Rou* :

Li Eveske Gocelmes a sovent sarmoné,
A chescun prodhome a son péchié parduné,
Por la ville desfendre è la Crestienté.....

(*Rou*, t. I. p. 80, v. 1579.)

de la chaire dans le moyen âge. Le mysticisme, loin de la rendre immobile, semble donner des forces à son activité pratique.

Ces sermons ascétiques s'adressaient surtout aux moines, à ces moines dont parle Pierre de Celles, et « dont le cou s'était replié en arrière à force de regarder le ciel. » *Sermones ad monachos*, ce titre revient à chaque instant chez les écrivains ecclésiastiques du XIIe siècle.

Cela ne devait pas durer. La décadence (je parle de la foi plutôt encore que du talent) commença à se manifester aussitôt après saint Bernard. Déjà Abélard avait offert un type distinct ; ce n'étaient plus les métaphores d'*étoiles* et de *roses*, ce n'étaient plus les allégories, les tropologies, l'interprétation figurée des Pères et de la Bible. Dans les sermons d'Abélard, le sens littéral et historique de l'Écriture, et non plus le sens mystique, est examiné avec rigueur, avec méthode. C'est un professeur didactique qui ne détourne pas le texte vers les allusions morales, et qui s'en tient à une glose pure et simple. Saint Bernard réservait pour ses traités, pour ses lettres, les attaques contre la corruption de quelques monastères ; Abélard les produisit dans la chaire même. On a de lui tout un sermon où est dépeint, avec des couleurs vives et âpres, un intérieur de cloître (1). Mais le relâchement monacal était encore une exception ; sainte Claire et saint François d'Assise d'ailleurs allaient établir dans les couvents une sage et ardente réforme.

Avec le XIIIe siècle, le mysticisme de la chaire faiblit rapidement. A la diffusion extatique, aux images, aux vagues élans, aux aspirations de la prière succède une sécheresse extrême. L'influence de la scholastique est évidente ; les sermons visent à la précision, à la régularité, à la classification artificielle des raisonnements. L'abus devint même tel que Jacques de Cessolles, l'un des sermonnaires les plus renommés du

(1) V. Abelardi *Opera*, 1616, in-4° serm. XXI, de Joanne-Baptista.

temps, publia un livre de morale calqué sur le jeu d'échecs. On écrivit dès lors beaucoup de *sommes*, de manuels à l'usage des prédicateurs, ce qui donna aux sermons un caractère uniforme et enferma la science parénétique dans les formules étroites et pédantesques de l'école.

En subissant l'envahissement de la scholastique, la chaire montra qu'elle était prête à abdiquer son caractère propre et à donner successivement place à tous les éléments, aux éléments le plus contradictoires. Les trouvères eurent leur tour comme les logiciens subtils; les rimes firent rivalité aux syllogismes. On prêcha en vers, et plusieurs de ces singuliers monuments nous sont parvenus.

C'est au XIIIe siècle aussi que la langue macaronique commence à envahir les sermons : le fond va devenir satirique, la forme familière. Ce n'est point Olivier Maillard, comme on le dit d'ordinaire, qui, au temps de Louis XI, a introduit dans la prédication cet idiome bigarré, ce mélange étrange de latin et de français. Sans vouloir rechercher les origines du macaronisme, sans remonter jusqu'à ce drame des *Vierges sages et Vierges folles*, rapporté par Raynouard au Xe siècle, on peut dire que Gilles d'Orléans a, l'un des premiers, compromis le langage sérieux et grave de l'éloquence chrétienne.

C'était un signe de décadence. A mesure que la foi s'altérait dans les esprits, la forme de l'enseignement religieux se modifiait; jusque-là, le verbe catholique ne s'était guère adressé du haut de la chaire qu'à des convictions profondes, et, s'abstenant à dessein du côté actuel et pratique, il s'était volontairement enfermé dans les hautes formules de la morale théologique et de l'ascétisme claustral. En pénétrant dans les détails de la vie contemporaine, en voulant reprendre directement les vices et la licence croissante, la prédication descendit des hautes sphères et se mêla au tumulte du monde. La préoccupation des intérêts matériels s'immisça de plus en plus dans les sermons, et devint si manifeste que le trouvère,

en sa malice, eut droit de constater la triste influence de l'argent, du *denier*.

> Denier fet prestres desréer,
> Et iij messes le jor chanter...
> Dans denier fet les granz sermons (1).

Les images vulgaires, les traits familiers, les expressions grotesques, les sorties véhémentes, avaient remplacé presque partout la parole ascétique de Bonaventure, l'éloquence entraînante de Bernard. Nicolas de Clémangis, Gerson, Pierre d'Ailly, essayèrent en vain de maintenir à la prédication son rang et son caractère. La réforme qu'ils voulaient établir dans la discipline et dans l'organisation sacerdotales, réforme sage qui eût peut-être prévenu la sanglante scission de Luther et de Calvin, échoua contre le fatal entraînement de l'époque. Ces grands esprits, l'honneur de la chrétienté d'alors, ne furent pas plus heureux pour la chaire.

Dante s'écriait avec amertume : « Maintenant on s'en va prêcher avec des mots plaisants et des bouffonneries, et, pourvu qu'on fasse beaucoup rire, le capuchon s'enfle et l'on ne songe pas à autre chose; mais il se cache au fond de ce capuchon un oiseau tel que, si la foule le voyait, elle douterait des *pardons* auxquels elle a foi (2). » Le caustique Boccace disait un peu plus tard, dans les dernières pages du *Décameron* : « Considérant que les sermons faits par les prédicateurs pour reprendre le peuple de ses péchés sont le plus souvent aujourd'hui pleins de gausseries, de railleries et de brocards, j'ai cru que les mêmes choses ne seraient pas mal séantes en mes contes que j'ai écrits pour chasser la mélancolie des dames (3). »

(1) *Jongleurs et trouvères* publ. par M. Jubinal, 1835, in-8°, p. 97.

(2) Ora si va con motti e con iscede
A predicare, e pur che ben si rida, etc.
Parad., c. XXIX, v. 115 e seg.

(3) ... E considerato che le prediche fatte da'frati per rimorder delle lor colpe gli huomini, il più oggi piene di motti, e di ciance, e di scede si veggono, estimai, che quegli medesimi non istesser male nelle mie novelle, scritte per cacciar la malinconia delle femmine (*Decam.*, Conclusione.)

Où en était donc tombée l'éloquence de saint Ambroise et de saint Césaire? Qu'on y songe! Dante et Boccace sont du même siècle; l'un représente le passé, l'autre l'avenir. La foi du moyen âge qui s'achève semble se résumer dans la *Divine Comédie*; le cynisme mordant, les satires bouffonnes du temps de Luther s'annoncent déjà dans le *Décameron*. Eh bien, Dante et Boccace attaquent également et constatent l'abaissement de la chaire, le premier avec une tristesse amère et au nom des croyances antérieures, l'autre avec cette gaieté sans frein, cette verve contre les moines, dont héritèrent au XVIe siècle les Reuchlin, les Hutten, les Henri Estienne, tous les pamphlétaires de la Réforme. La décadence des doctrines, la trivialité de l'expression nous sont attestées de toutes parts.

La littérature religieuse du XIVe siècle n'a plus tout à fait le même caractère que celle des époques précédentes. Sans doute beaucoup d'esprits distingués se réfugient dans la contemplation; les âmes d'élite éprouvent plus que jamais le besoin de la solitude, Pétrarque lui-même en fait l'éloge. Le mysticisme atteint ses limites avec Catherine de Sienne, avec Tauler, avec Ruysbroek; l'austérité des pénitences arrive aux derniers excès chez les Flagellants. Mais la vie réelle des peuples d'alors, la marche de la société ne sont pas là. En politique, en religion, en littérature, le XIVe siècle, ainsi que le XVe, est un temps d'initiation et d'enfantement, un temps de travail sans relâche et pourtant de travail stérile, comme l'a remarqué M. Guizot (1).

On le sent, la chaire reproduisit ces aspirations confuses vers un avenir inconnu : on s'avoisinait des siècles positifs et railleurs; elle se préoccupa des affaires du monde, elle ne s'interdit plus les plaisanteries. Les allures des prédicateurs devinrent de plus en plus libres, et les moines se mirent à critiquer le haut clergé. Sous Philippe VI, les franciscains,

(1) *Hist. de la Civilisation en Europe*, 8e leçon.

ces ardents apologistes de la pauvreté, allèrent jusqu'à attaquer dans leurs sermons la rapacité de Jean XXII, et jusqu'à nier son orthodoxie. Les arrêts de la Sorbonne furent impuissants.

Vincent Ferrier, au milieu des ardentes et nombreuses missions de son apostolat, acheva de séculariser la prédication, en s'adressant exclusivement au peuple même, dans des discours simples, pleins d'une naïve expansion et appropriés directement à l'auditoire. Jacques de Lausanne, en de véhémentes déclamations, où l'on rencontre déjà un mélange continuel de mots latins et français, ainsi que d'expressions grotesques, acheva l'œuvre et réduisit la science parénétique aux libres proportions d'un enseignement populaire. Cette école, diversement continuée, domina dès lors et tint le sceptre.

Dans les premières années du xve siècle l'avénement de la politique active et actuelle dans la chaire devient manifeste. C'est une véritable irruption. Les vrais précurseurs des sermonnaires de la Ligue sont les sermonnaires du temps des Armagnacs et des Bourguignons, du temps du grand schisme d'Occident. C'est déjà la même violence, ce sont les mêmes doctrines. Les antécédents de notre sujet sont trouvés (1).

Dès 1402, Courtecuisse déclare en chaire que le duc d'Orléans est le fauteur des schismatiques. Trois ans plus tard, Jacques Legrand, prêchant devant ce prince et devant la reine, attaque sans mesure les mœurs de la cour, et déclare que c'est la demeure de Vénus, *domina Venus*.

(1) Ce rapport n'a pas échappé aux sagaces auteurs de la *Satire Ménippée*. Pithou dit, dans la belle harangue qu'il prête à d'Aubray : « Quiconque lira les factions de Bourgogne et d'Orléans y verra nostre misérable siècle naïvement représenté. Il y verra nos prédicateurs boutefeux, qui ne laissèrent pas de s'en mesler, comme ils font maintenant, encores qu'il ne fust nullement question de religion : ils preschoient contre leur roy, ils le faisoient excommunier comme ils font maintenant. » (V. Grosley, *Vie de Pierre Pithou*, Paris, 1756, in-12, t. I, p. 306.)

Charles VI veut entendre à son tour le hardi religieux, et Legrand alors va bien plus loin ; il s'écrie que les tailles ne servent à rien, et que le roi est vêtu du sang et des larmes du peuple : *Te induere de substantia, lacrymis et gemitibus miserrimæ plebis* (1).

Le parti des Bourguignons eut bientôt ses orateurs. Ce fut le règne de la scholastique haineuse. Clercs, gradués, docteurs, tout le peuple turbulent des écoles se mêla par la parole aux débats des partis. Fermer les chaires, interrompre les sermons, c'était le recours habituel du clergé, de l'Université, quand leurs priviléges étaient oubliés, quand on ne se conformait pas à leurs conseils. Ce silence séditieux était sinistre; car le peuple voulait à toute force avoir ses prédicateurs ordinaires, et il aurait plutôt recouru à la révolte.

La politique ne tarda pas à tenir toute la place dans les sermons. Les citations se mêlèrent aux arguties, le pédantisme de l'érudition au pédantisme de la dialectique.

Quand le duc de Bourgogne eut fait assassiner le duc d'Orléans, on sait qu'il trouva un apologiste de son crime dans Jean Petit. Le curé Boucher, au temps de la Ligue, prêchera aussi et dogmatisera l'homicide. Tandis que Gerson osait faire l'oraison funèbre de la victime, l'insolent prédicateur justifia le meurtrier. On a l'infâme et interminable harangue de Petit. Monstrelet la rapporte tout au long, et se trouve confirmé par le Religieux de Saint-Denis et par Juvénal des Ursins, quoique ces derniers historiens soient bien moins explicites. Rien n'est plus ennuyeux que la magistrale et sanguinaire démonstration de Petit; rien ne répugne plus que cet amas incohérent de traits burlesques, de déductions subtiles, de faits et d'exemples faussés et lacérés. On en trouve dans M. de Barante une longue et plus que suffisante analyse (2). M. Michelet a réduit à trois arguments tout ce pénible discours :

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 734. Cf. Rel. de St-Denis, ap. Michelet, *Hist. de Fr.*, t. IV, p. 121 et suiv.

(2) *Hist. des ducs de Bourgogne*, 1824, in-8°, t. III, p. 108 à 146.

« 1. Le duc de Bourgogne a tué *pour Dieu*, ainsi Judith, etc. Le duc d'Orléans n'était pas seulement l'ennemi du peuple de Dieu comme Holopherne, il était l'ennemi de Dieu, l'ami du diable ; il était sorcier (1) ; la diablesse Vénus lui avait donné un talisman pour se faire aimer.

« 2. Le duc de Bourgogne a tué *pour le roi*. Il a, comme bon vassal, sauvé son suzerain des entreprises d'un vassal félon.

« 3. Il a tué *pour la chose publique* et comme bon citoyen. Le duc d'Orléans était un tyran : le tyran doit être tué. »

La Ligue adoptera ce principe du *tyrannicide;* de même que les Bourguignons, elle sanctionnera le meurtre commis au nom de Dieu et de l'intérêt général, ou, si on l'aime mieux, au nom de la théocratie et de la démocratie; seulement, au lieu de tuer *pour le roi*, c'est *le roi* même qu'elle assassinera ; voilà la différence et le progrès.

On retrouve à chaque instant la prédication dans cette douloureuse histoire du commencement du xve siècle; la chaire se mêle à presque tous les événements de quelque importance. Le meurtre commis par le duc de Bourgogne fut tour à tour exalté, maudit, selon le succès ou l'abaissement transitoires des factions. Dès lors la parole évangélique servait tantôt à défendre, tantôt à attaquer les partis, selon les passions, selon les intérêts, selon le caprice des orateurs. C'est une époque pleine de contradictions, pleine de choses qui se repoussent.

Les plus grands, les plus saints abdiquent leur passé, rétractent leurs assertions antérieures. Ainsi, durant l'un des triomphes momentanés des Armagnacs, Gerson, qui naguère avait dit en propres termes : « Nulle victime n'est plus agréable à Dieu qu'un tyran », Gerson s'écrie en chaire : « Tout le mal est venu de ce que le roi et la bonne bourgeoisie ont

(1) On reproduira le même argument contre Henri III. — L'identité des doctrines, la ressemblance des procédés sont frappantes ; on le verra dans le cours de ce travail.

été en servitude par l'outrageuse entreprise des gens du petit état... Dieu l'a permis afin que nous connoissions la domination royale et celles d'aucuns populaires; car la royale a communément et doit avoir douceur; celle du vilain est domination tyrannique et qui se détruit d'elle-même (1) ». Singulière inconséquence! On l'a très-bien remarqué, Gerson, qui cherchait à introduire partout l'élection dans l'Église, et qui voulait faire du principe populaire la base de l'organisation sacerdotale, Gerson proclamait en même temps la légitimité de l'absolutisme dans l'ordre politique.

Je le répète, on se croirait par avance au temps de la Ligue. Les bouchers ont des prédicateurs comme en eurent depuis les Seize; le carme Eustache Pavilly fut leur principal organe; ce moine insolent osa réprimander le dauphin en sa propre présence, lui reprocher en face sa paresse, sa dissipation, comme on fit plus tard à Henri III; on eût pu composer un volume de ses invectives : *Ex quibus posset componi tractatus valde magnus*, dit le Religieux de Saint-Denis. On verra, au temps de l'Union, des conciliabules se tenir chez les prédicateurs; il y en eut aussi dans la cellule du tribun Pavilly, en son couvent de la place Maubert. Pavilly travaillait surtout *au profit de sa bourse*, assure Juvénal des Ursins; c'est une similitude de plus : on rencontrera également sous Henri IV beaucoup de ces natures de moines avides, cruels, entêtés. Je pourrais pousser plus loin ce parallèle. Au temps des Armagnacs, comme au temps de la Ligue, on lut dans la chaire des listes de proscriptions; constatons cependant une différence : à l'époque des Bourguignons, on se permit les attaques les plus indécentes contre cette papauté que Pétrarque avait osé nommer la mère de l'erreur, *madre d'errori*; on s'habitua à ne plus respecter le saint-siége. Jean Petit, entre autres, tonna en termes de carrefour « contre les farces et tours de passe-passe de Pierre de Lune, dit Benoît. » A l'époque de la Ligue, au contraire, comme on réveillera l'esprit théo-

(1) *Op.*, éd. Du Pin, t. IV, p. 624 et 658.

cratique, le pontificat se verra nécessairement entouré d'hommages. Toutefois ce ne sera là qu'un prétexte : on sait que quand Sixte-Quint mourut, on était sur le point de prêcher contre lui ; Philippe II déjà l'avait fait attaquer dans toutes les chaires de l'Espagne (1).

En un mot, la prédication de l'époque de Charles VI fut, en quelque sorte et dans des proportions plus restreintes, le prélude des violences de la chaire pendant la Ligue.

Dans le *De Corrupto Ecclesiæ statu*, Clémangis avait accusé les prélats, le haut clergé, de dédaigner les sermons, d'abandonner la chaire. Les moines, en effet, les mendiants surtout, s'étaient presque exclusivement emparés de l'enseignement religieux et cherchaient à ressaisir leurs succès oratoires, leur puissance des siècles antérieurs, non plus par l'éclat de la parole, par la gravité des doctrines, mais par la libre familiarité du geste, par des déclamations brutales, par l'aigreur de leurs attaques contre le pouvoir. Chaque ville eut ses missionnaires, auxquels l'échevinage donnait de l'argent, des vivres, du bois pour se chauffer ; ces orateurs nomades, ainsi qu'on l'a dit, prononçaient leurs discours sur les places publiques, dans les cimetières, et des gardes étaient placés de distance en distance pour empêcher les hommes de se mêler avec les femmes.

Le carme breton Thomas Conecte, brûlé depuis à Rome sous prétexte d'hérésie, mais en réalité pour ses attaques contre la cour du Vatican, Conecte fut le principal héros de ces expéditions parénétiques ; il voyageait sur un simple mulet, et, quoiqu'il se dérobât habilement aux ovations, les peuplades tout entières allaient au-devant de lui, tête nue; on dressait dans chaque cité un échafaud sur lequel il prêchait en plein air, et alors, dans l'enthousiasme du repentir qu'il excitait, les femmes, les hommes venaient jeter, dans de grands feux qu'on allumait au pied de l'estrade, leurs atours, leurs joyaux, tout

(1) On en trouvera la preuve plus loin.

ce qui pouvait les distraire de la piété : cartes, dés, jeux de toute espèce (1).

Dès lors l'école grotesque des Maillard, des Clérée, des Menot (2), triompha universellement dans la chaire et se répandit dans l'Europe entière ; en Allemagne, où quelque temps avant Luther on en était arrivé, dans l'abus de la scholastique, à lire au prône les *Morales* d'Aristote au lieu de l'Évangile (3), Geyler prit bientôt pour texte de ses fameux sermons de Wurtzbourg des vers cyniques tirés de la *Nef des Fols*, de Sébastien Brandt. Un peu plus tard, Latimer mit à la mode dans la Grande-Bretagne cette manière populaire et bouffonne d'enseigner la religion. Au delà des Alpes, l'éloquence triviale régnait depuis longtemps : nous avons vu Dante s'en plaindre avec colère. Cette manière se perpétua ouvertement par Barlette (on sait le proverbe : *Nescit predicare qui nescit barletarre*), et triompha enfin avec éclat dans ce Savonarole (4) tant loué par Comines (5). En se faisant le chef du parti démocratique contre les Médicis et contre l'aristocratie, Savonarole montra l'empire singulier, le prestige auxquels peut arriver un orateur qui sait mettre les idées religieuses au service des idées politiques ; ce moine eût pu renouveler à Florence la destinée de Rienzi et devancer celle de Masaniello ; sa vie, remplie d'aventures bizarres, de péripéties étranges, s'acheva, on le sait, sur un bûcher ; l'histoire ici semble toucher au roman.

On ne parlait plus guère que de politique, même dans les

(1) *Chron.* de Monstrelet, éd. de Buchon in-8°, t. V, p. 197. — Cf. *Hist. d'Abbeville*, 1834, in-8°, p. 237, et le *Dict.* de Bayle.

(2) Charles Labitte a publié sur l'école grotesque dont il parle ici divers articles dont voici l'indication : Menot (*Revue de Paris*, 12 août 1838), Robert Messier et le Dormi Securè (*ibid.*, 3 févr. 1839), Olivier Maillard (*ibid.*, 26 juill. 1840), et Raulin (*Journ. gén. de l'Inst. publ.*, 28 août 1839). (Note de l'éditeur.)

(3) Not. de La Monnoye sur la *Bibl.* de Duverdier, au mot Aristote.

(4) V. le curieux art. de Bayle, et M. de Sismondi dans la *Biogr. univ.*

(5) L. VII, ch. 2 et 19.

chaires d'Italie, et vingt ans avant Savonarole, Pie V s'était fait amener vingt-deux prédicateurs accusés de se mêler d'affaires d'État, et les avait envoyés aux galères (1).

Mais c'est surtout en France que ces tendances satiriques éclatèrent dans toute leur force ; c'est surtout en France que le contrôle audacieux de la chaire s'exerça à l'égard de tous les pouvoirs ; les vices des prélats, des hauts fonctionnaires ecclésiastiques, les simonies, l'abus des indulgences (2), la corruption des abbayes, le cumul des bénéfices furent dénoncés par un grand nombre de prédicateurs catholiques, bien avant la Réforme. D'où provenaient ces sorties amères, cette manière impudique ? On doit les attribuer quelque peu, je crois, à ces passions remuantes, à ces aspirations vers le pouvoir qui se manifestaient alors dans le clergé inférieur, désormais avide de participer aux affaires tout comme le haut sacerdoce, et de remplir à son tour le rôle agressif que le tiers état avait joué à l'égard de la noblesse féodale (3). Les élec-

(1) *Chron. de Louis XI*, à la suite des *Mém.* de Comines, éd. de 1706, t. II, p. 245.

(2) Menot disait : « Essayez de mourir avec votre *dispense* du roi et du pape, et vous verrez si vous ne serez pas damnés. » Messier, à son tour, s'écriait : « Quand vous prêchez en vrais pharisiens, vous ne manquez pas de parler des indulgences, et vous regardez comme damnés tous ceux qui ne vont pas baiser les reliques que vous déposez sur la table des tavernes, où ne sont jamais entrés durant leur vie les Saints dont vous dites que vous possédez les restes. » On lit également dans Maillard : « *Caphards jargonneurs*, ne tenez-vous pas vos auditeurs pour soustraire leurs bourses? Croyez-vous qu'avec des milliers de péchés, il suffise de jeter six blancs dans un tronc pour être absous ? Cela m'est dur à croire et plus dur à prêcher. » Luther a-t-il dit autre chose contre Tetzel? Au point de vue littéraire on a dû juger sévèrement l'école des prédicateurs macaroniques. Mais au point de vue moral et politique on l'a trop peu ménagée. Cette école, fidèle aux sages doctrines de Gerson, de Clémangis, de Pierre d'Ailly, voulait la réforme de la discipline et en même temps le maintien des dogmes reçus.

(3) Cette espèce d'insurrection du tiers état clérical, si l'on peut dire, contre la féodalité épiscopale est manifeste dans les sermons de Guibert de Tournay : « Prælati induerunt rabiem... spirant sanguinem. Vix major esset crudelitas si leones et ursi potestatem regiminis accepissent...

tions canoniques, qui avaient conservé les principes de la démocratie dans l'Église, et qui assuraient l'indépendance du clergé de France, par rapport au pouvoir royal et à la papauté, ayant été abolies par le concordat, les prédicateurs, les missionnaires en montrèrent beaucoup d'humeur, en prirent occasion d'attaquer la royauté.

Nulle part peut-être plus que dans les sermons du temps on ne rencontre de traces vivantes du singulier mouvement du XVIe siècle, de cet esprit inquiet, nouveau, remuant, qui venait de donner l'imprimerie à l'intelligence, l'Amérique au commerce, et qui devait se produire avec entraînement dans les luttes de Charles-Quint, dans les guerres de la Réforme et de la Ligue, comme dans la renaissance des lettres et des arts.

On le sait, le moyen âge semble tout à fait mourir avec François Ier, dont le règne est rempli par l'avénement tumultueux des idées nouvelles ; le fait capital du commencement du XVIe siècle, c'est la conquête du pouvoir absolu par la monarchie. L'organisation féodale, les gouvernements locaux, déjà ébranlés par Louis XI, commencent à s'effacer derrière l'unité monarchique, et François Ier peut proclamer pour la première fois dans ses ordonnances la formule du despotisme : *Tel est notre bon plaisir.*

Eh bien ! la prédication, dans son audace, ne s'effraya point de ces conquêtes du principe royal. Louis XI lui-même n'osa réprimer la licence des sermons. En 1478, le cordelier Fradin attaqua, dans les chaires de Paris, le gouvernement du prince. Louis XI envoya Olivier le Daim au moine pour lui enjoindre de se taire. Ce fut en vain. Il y eut des attroupements populaires, et quand Fradin, banni, dut

Ignobiles bestiæ prælati tyrannidem suam exercent in religiosos quibus detrahunt pauperes sacerdotes quos devorant et corrodunt... Sæviunt tantum in *tertiam partem...* » Les plaintes du peuple contre les exactions de la noblesse n'ont jamais été exprimées peut-être en termes pareils à ceux-là. (V. *Sermones Guilliberti Tornacensis*, pet. in-fol. sans titre, chiffre, ni. récl. — In synodis, serm. I.)

quitter la capitale, la foule tout éplorée lui fit escorte, en poussant des gémissements. Il en fut de même d'Olivier Maillard; Louis XI dépêcha un exprès pour lui notifier qu'il eût à cesser ses attaques, ou qu'on le jetterait dans un sac à la rivière : « Va dire à ton maître, répondit l'insolent prêcheur au messager, que j'irai plus vite en paradis par eau que lui avec ses chevaux de poste. » Maillard resta impuni, et, sous Louis XII, il put encore, avec Jean Standonc, attaquer la royauté et tonner contre le monarque à propos de la dissolution de son mariage.

Tels étaient les libres priviléges conquis à la chaire catholique par les moines, par les missionnaires. — Durant les guerres de Bourgogne, on avait vu, dans le Nord, les prédicateurs s'immiscer aux élections municipales, aux détails d'administration. Ces attaques contre le pouvoir monarchique, cet envahissement du bas clergé dans la pratique des affaires, étaient un triste symptôme pour le catholicisme, à la veille de la Réforme. C'est à la royauté que le sacerdoce allait avoir besoin tout à l'heure de demander appui contre les efforts du calvinisme. Or voici ce qu'un moine d'Évreux, un moine orthodoxe, Guillaume Pépin (1), disait en chaire, bien peu d'années avant que la révolte religieuse éclatât : « Est-ce chose sainte que la royauté ? qui l'a faite? le diable, le peuple et Dieu ; Dieu, parce que rien ne se fait sans son bon vouloir ; le diable, parce qu'il a soufflé l'ambition et l'orgueil au cœur de certains hommes ; le peuple, parce qu'il s'est prêté à la servitude, qu'il a donné son sang, sa force, sa substance, pour se forger un joug. Quelques hommes, sortis de ses rangs, se dévouèrent à la cause de l'ambition et

(1) V. Guillelmi Pepin, *Sermones de Destructione Ninivæ*, Paris, 1525, in-8°, goth. f. 59, 61, 79, etc. Pepin va jusqu'à invoquer l'époque où *il n'y avait pas de rois* : « Fuit tempus in quo non fuerunt reges aut principes ; sed unus quisque in libertate sua vivebat... Reges postea venientes et forsan primitus tyrannice principantes et regnantes non potuerunt licite auferre a subditis invitis dominia et possessiones eorum... »

de l'orgueil. De là l'origine de la noblesse, car les rois s'associèrent les instruments de leurs passions, les premiers nobles, comme Lucifer s'était associé ses démons. Mais, nobles ou rois, quel usage ces maîtres ont-ils fait de leur pouvoir? Voyez les princes, les seigneurs; ils pressurent leurs vassaux et ruinent les marchands par des droits de péage; ils volent, et leurs peuples useraient de représailles légitimes en refusant de payer les impôts. Les rois valent-ils mieux? Non, certes: ils sont prodigues, cruels; ils attentent à la liberté de leurs sujets, et autorisent ainsi les révoltes, car les sujets ont pour eux le droit divin qui créa la liberté. »

Parce qu'on retrouve ainsi quelques idées révolutionnaires dans des sermons oubliés du XVIe siècle, est-ce à dire que l'Église alors se fût posée décidément comme l'antagoniste de la royauté? Non, sans doute. Mais il importe de constater qu'à une date antérieure à la Réforme, on pouvait, sans être inquiété, sans être poursuivi, proclamer dans les chaires de France, puis imprimer dans les livres, de pareilles doctrines. Les traités démocratiques des calvinistes, la réaction populaire de la Ligue n'allèrent guère plus loin.

Le grand instrument de la Réforme, ce fut la prédication. Luther le sentait bien quand il disait dans le *De servo Arbitrio* : « Que sommes-nous, nous autres? ce qu'on disait de Philomèle : *Vox est prætereaque nihil.* » Et ailleurs : « Je prêche aussi simplement que possible, je veux que les hommes du commun, les enfants, les domestiques me comprennent; ce n'est point pour les savants que l'on monte en chaire, ils ont les livres (1). » La parole est le grand le-

(1) Parmi les qualités que Luther exige d'un prédicateur, il veut qu'il soit beau de sa personne « afin que les bonnes femmes et les petites filles puissent l'aimer. » (Michelet, *Mém. de Luther*, in-8°, t. II, p. 125, 126.) Nous sommes bien loin, on le voit, de l'idéalisme du moyen âge; ce mot caractérise le XVIe siècle. Bayle dit à peu près la même chose du *bel* orateur : « Il n'a pas besoin de la moitié de l'éloquence qui est nécessaire à un prédicateur de petite mine pour remporter l'applaudissement. »

vier des révolutions religieuses. Henri VIII le comprit aussi bien que le moine de Wittemberg ; un édit spécial défendit expressément de prêcher en Angleterre sans la permission du roi (1).

En France, la chaire catholique fut au-dessous de son rôle. L'imminent danger que courait l'Église ne rendit pas aux évêques l'activité oratoire. Ronsard avait droit de s'écrier dans son indignation :

> Et que diroit saint Paul s'il revenoit ici
> De nos jeunes prélats qui tous vivent sans peine,
> Sans prêcher, sans prier, sans bon exemple d'eux !...

Les dignitaires du sacerdoce abandonnaient aux moines, aux curés le saint ministère de la parole (2), ou bien ils faisaient faire leurs sermons à des laïques pour les réciter ensuite dans les églises. C'est ainsi que l'abbé de Broviler avait recours à la plume sceptique de Corneille Agrippa, dont nous possédons deux sermons sur les reliques, sermons fort édifiants sans doute, mais qui font singulière figure au milieu des œuvres bizarres de ce hardi docteur. Au lieu de prêcher, les évêques, les abbés passaient leur temps à la cour, loin des diocèses (3). Ce soin de l'enseignement religieux laissé par le haut clergé au clergé inférieur ne pouvait produire alors que deux résultats, à savoir des prédications violentes et grotesques, quand parlaient des hommes de conviction qui, peu instruits et sortis des derniers rangs du peuple, voulaient lutter à armes égales contre le langage brutal de la Réforme ; ou des sermons superstitieux, lorsque montaient en chaire des moines ignorants qui transformaient la foi éclairée des grands siècles chrétiens en une étroite crédulité. On sait avec quelle verve pétillante, avec quelle impitoyable causticité cette

(1) Bossuet, *Hist. des Variat.*, I. VII, § 79.

(2) Voir Jean de Montluc, *Sermons*, 1539. in-8°, p. 684. — Sur Montluc, Bossuet, *hist. des Variations*, liv. VII, § 7 ; liv. IX § 99.

(3) V. Brantôme, 45e *Disc. sur Franç. Ier*, éd. de Bastien, t. V, p. 224.

double manière a été ridiculisée dans l'*Apologie pour Hérodote*. Quand Grandgousier interroge les pèlerins qui avaient été sur le point d'être mangés en salade, et qu'après leur avoir fait raconter les sermons des *capharts et faulx prophètes* de leur pays, il s'écrie : « M'esbahys si vostre roy les laisser prescher par son royaulme telz scandales, » c'est aussi une évidente insinuation de Rabelais contre les sermonnaires de son temps.

La raillerie burlesque est le langage de ceux qui attaquent; ce n'aurait pas dû être celui des hommes qui défendaient une cause noble et sainte. La chaire chez les catholiques n'était plus guère sérieuse, et l'habitude semblait y avoir consacré le ton des Maillard et des Menot; le grave L'Hopital lui-même se laissait aller à dire à propos des qualités que doit avoir un sermon :

Sit mixtum gravitate, vocet risuque jocisque (1).

Reuchlin, dans le traité qu'il écrivit sur la prédication, releva avec amertume ces bouffonneries oratoires; et Érasme, qui, dans son *Ecclesiastes sive Concionator evangelicus*, voulait donner des préceptes de cicéronianisme aux prédicateurs, Érasme glissait avec malice cette phrase : « Les représentations théâtrales ont été exclues des églises; mais elles sont impudemment imitées dans beaucoup de chaires (2). » Le coup portait si juste que les *moralités* et *sotties* firent bientôt concurrence aux sermons, et qu'on dut avoir recours à l'autorité civile. Longtemps le théâtre et la chaire s'étaient, pour ainsi dire, confondus. Beaucoup de *mystères*, en effet, sont précédés ou accompagnés d'un sermon. Il fallut que la prédication patronât d'abord le théâtre; puis ce fut le théâtre qui prêta son langage à la prédication macaronique. Plus

(1) *Epist.* l. III, *de libert. dicendi.*

(2) Nunc autem quum theatrici moros e templis ejecti sunt, tamen non desunt qui nimius frequenter, ne dicam impudenter, imitantur abulam. (Erasmi *Opera*, 1704; in-fol., t. V, p. 860.)

tard la chaire renia hautement cette solidarité. En 1541, dans un réquisitoire du procureur général du Parlement, il était exposé entre autres griefs contre la confrérie : « Que tant que les dictz jeux durent, le commun peuple, dès huit à neuf heures du matin ès jours de festes, délaisse la messe paroissiale, sermons et vespres, pour aller ès dictz jeux garder sa place, et y estre jusques à cinq heures du soir, et cessent les prédications, car n'auroient les prédicateurs aucuns auditeurs (1). »

Dans la colère que ce délaissement et que le progrès de la Réformation leur inspiraient, les orateurs catholiques se rejetaient avec violence dans la politique, ou, comme Noël Beda, attaquaient toutes les innovations au hasard, jusqu'à tonner contre l'enseignement public du grec au Collége royal, du grec, *cette langue des hérésies*, comme il la nommait (2). Le Parlement était à chaque instant forcé d'intervenir et d'enjoindre au clergé de se tenir dans les limites de l'enseignement catéchétique (3).

(1) De Sainte-Beuve. *Tabl. de la poés. au* XVI*e siècle*, in-8°, p. 247.

(2) Ellies du Pin, *Seizième siècle*, part. III, p. 333. — Cf. Goujet, *Mém. sur le Coll. royal.*, part. I, p. 8. — En 1536, Beda osa en chaire accuser le roi de favoriser l'hérésie ; il fut condamné à faire amende honorable devant le portail de Notre-Dame et il alla ensuite mourir dans les prisons du Mont-Saint-Michel.

(3) Longueval, *Hist. de l'Église Gallicane*, t. XVIII, p. 3. — Dès que le concordat de Léon X et de François Ier eut enlevé au clergé ses libertés et ses priviléges, le Parlement chercha à étendre de ce côté sa juridiction, notamment à l'égard de la chaire. En 1525, aussitôt qu'on connut le désastre de Pavie, le président Jean de Selves eut ordre de la cour « de mander les prédicateurs en sa maison pour leur dire la manière dont ils devoient prescher sur l'estat des affaires. » Les orateurs s'y rendirent avec empressement, et, trois jours après, ils remercièrent le Parlement de ses bons conseils, et s'engagèrent « à donner avis des propos qu'ils entendroient. » Ce bon accord ne dura guère; le clergé inférieur, dans sa turbulence, ne tarda pas à se montrer impatient de toute autorité, même de l'autorité épiscopale. En 1542, un arrêt déclara que « c'estoit à l'évesque à mettre ordre aux invectives des prédicateurs les uns contre les autres. » En 1556, la cour fit de nouveau défense expresse à tout prêtre de monter en chaire sans avoir soumis à l'évêque « ses sermons et doctrines. » Ainsi les prélats

On sait avec quel agrément, avec quelle exquise ironie, Érasme, dans l'*Éloge de la folie*, s'est moqué des prêcheurs qui prouvent la nécessité de l'abstinence par les douze signes du zodiaque, la foi par la quadrature du cercle, et la charité par les branches du Nil. Si la chaire chrétienne s'était défendue contre les envahissements du schisme par des arguments aussi détournés, ce n'eût rien été encore, ce n'eût été qu'un ridicule littéraire. Par malheur, on ne s'en tint pas là. Il suffira de citer un exemple : dans l'une des stalles de l'église de Saint-Sernin, à Toulouse, on voit un porc en chaire, orné du bonnet et du surplis, et prêchant un auditoire d'ânes mitrés et crossés, avec ces mots : *Calvin le porc preschant* : eh bien, l'artiste, dans la grossièreté de sa pensée, n'a fait que reproduire, n'a fait que mettre en scène ce qu'il avait sans nul doute entendu dire aux orateurs de son temps.

L'Église ne tarda pas à apercevoir l'inconvénient de ces prédications triviales, de ces sorties acrimonieuses contre les puissances séculières et ecclésiastiques. En 1536, au concile de Cologne, on ordonna aux prêtres d'enseigner simplement l'Évangile, en s'abstenant des plaisanteries grotesques, des récits diffus, surnaturels et apocryphes, des fables légendaires, ainsi que des attaques et des injures contre la magistrature et le clergé. Cependant cette réforme fut longue à s'opérer, puisqu'à l'ouverture du concile de Trente, de cette

étaient réduits à invoquer contre leurs subordonnés l'appui d'un tribunal séculier. Le Parlement prit bientôt des mesures en son nom ; dès cette même année 1556, le procureur général donna ordre d'informer « contre ceux qui avoient tenu en leurs sermons propos scandaleux. » La royauté dut aussi, à plusieurs reprises, intervenir contre la violence de la chaire. En 1563, par exemple, on voit Charles IX faire défense « de sermons convicieux pour exciter le peuple à esmotion, sédition et désobéissance à l'autorité. » (*V.* Leber, *de l'État réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier*, Paris, Techener, 1834, in-8°, p. 12 et suiv.) Mais n'anticipons pas sur les temps ; nous touchons presque à ces tribuns de la Ligue que nous retrouverons tout à l'heure.

réunion qui était destinée à rendre sa sévérité à la discipline et à lutter contre l'hérésie, l'évêque de Bitonto (1) donna le plus mauvais exemple aux orateurs de son temps, en un sermon dont le moins ridicule passage était la preuve de la nécessité des conciles par cette raison que dans l'*Énéide* Jupiter assemble les dieux, et qu'à la création de l'homme et à la tour de Babel, Dieu s'y prit en forme de concile. Différentes autres réunions sacerdotales, comme celle de Narbonne en 1550, celle de Cambrai en 1565, et celle de Bourges en 1584 (2), effrayées de cet état de la chaire, ordonnèrent aux prédicateurs de mettre toujours leurs discours sous l'invocation de la Vierge et de s'éloigner des dogmes fabuleux, *fabuloso dogmate*, dans leurs discussions avec les schismatiques : *concionatores abhorreant aniles fabulas*. Voilà quelles instructions on était réduit à donner aux prêtres contre la Réforme.

Ces injonctions furent vaines. Les *Sérées* de Bouchet, le *Cymbalum mundi* de Des Periers, le *Baldus* de Folengo, le *Moyen de parvenir*, tous les contes gais et graveleux, toutes les épigrammes lestes, tous les livres « de haulte gresse, » comme dit le *Gargantua*, qui apparurent en si grand nombre au XVIe siècle et dont Rabelais devait être l'admirable et monstrueux couronnement, toutes ces débauches de l'esprit influaient trop directement sur la chaire pour ne pas laisser aux prédicateurs, outre les traditions de Maillard, des exemples de parole bouffonne qui ne devaient disparaître qu'après les fureurs de la Ligue. Ainsi s'explique la naïveté légendaire et en même temps la forme cynique des sermonnaires du XVIe siècle. Tout en employant le style familier, ils se souvenaient de la *Légende dorée* de Jacques de Vorage. Par malheur, la Réforme, positive et sèche, proscrivait la poésie des légendes et les traditions merveilleuses des saints, comme elle brisait leurs reliquaires.

(1) Voir sur Cornelio Musso le *Dict.* de Bayle.
(2) Odespun, *Concilia novissima Galliæ*, 1646, in-fol., p. 399.

Quant aux prédicateurs qui, fidèles aux restes mourants d'une scholastique barbare, n'empruntaient pas le langage macaronique et se bornaient à l'enseignement vulgaire, plein de divisions et de subtilités, ils puisèrent tous dans les *Thesauri*, les *Polyanthea* et dans les nombreux recueils d'érudition banale dont la *Gemma prædicans* de Denyse est l'ennuyeux et oublié modèle.

A la venue de la Réforme il y avait donc dans la chaire deux écoles bien diverses : l'école scholastique et l'école grotesque; leur durée devait être courte, parce que la première appartenait à une société finie, parce que la seconde était le résultat d'un de ces conflits d'idées heureusement courts pour les sociétés qui y sont en proie.

Ces deux écoles étaient également insuffisantes pour soutenir la lutte; aussi les scènes les plus scandaleuses ne tardèrent-elles pas à se produire sur tous les points, au sujet de la prédication. Dans plusieurs villes, les deux partis se disputèrent les chaires par la force.

Dès 1525, à Meaux, l'évêque Briçonnet ayant autorisé les sermons de Farel et de plusieurs luthériens, un procès fut intenté au curé Masurier. Le Parlement l'acquitta, à la condition qu'il se ferait réfuter dans sa propre paroisse, ce qui eut lieu; mais l'évêque réfuta à son tour l'orateur orthodoxe (1). Ailleurs il y avait collision en pleine église. A Bourges, par exemple, on s'empara violemment du lieu saint, on chassa les prêtres catholiques, et le bénédictin Jean de Saint-Michel se mit alors à prêcher. L'orateur ayant débuté par le *Pater*, un magistrat eut l'audace de se lever et de réciter, comme de coutume, l'*Ave Maria ;* le peuple en fureur chassa l'interrupteur à coups de chaise (2).

Dans d'autres parties de la France, la Réforme ne se risqua que plus tard et à la longue dans les chaires. Ainsi, à Rouen, en 1552, les calvinistes n'avaient pas encore eu la hardiesse

(1) Crévier, *Hist. de l'Univ.*, ann. 1525.
(2) Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, t. XVIII, p. 296.

de prêcher ouvertement; seulement, quand un prêtre catholique parlait du purgatoire, on se mettait à crier : *Au fol! au fol!* et les enfants, auxquels on avait fait la leçon, imitaient le miaulement des chats. Longtemps, en cette même cité, les prédicants n'osèrent enseigner qu'en secret. Marlorat, par exemple, venu de Berne, tenait ses réunions la nuit, en plein air. Des hommes enveloppés de grands manteaux, et le visage couvert de chapeaux à larges bords, arrivaient à la dérobée. On faisait cercle, on chantait à demi-voix les psaumes traduits par Marot, puis l'orateur prenait la parole. Ces mystères sans doute étaient un texte aux interprétations calomnieuses, aux attaques du clergé de Rouen, et, à cette occasion, le jacobin Du Puis, dans sa colère, s'échauffa jusqu'à dire « qu'à leur presche, les femmes s'abandonnoient à qui vouloit abuser d'elles (1) »; mais ces précautions mêmes, ces allures secrètes, excitaient la curiosité; et, d'un autre côté, ces représailles grossières, ces exagérations, donnaient des partisans aux idées nouvelles.

Ces scandales, dans leur variété bizarre, se reproduisaient partout; partout, comme dans les temps de révolution, la parole eut une grande part, une grande influence.

Je le répète, l'église gallicane fut mal défendue par la chaire contre les attaques du calvinisme. Malgré le talent du cardinal de Lorraine, malgré la science de Claude d'Espence (2), malgré la modération de quelques docteurs, on peut dire que les sermonnaires de cette époque ne sortaient guère des violences triviales ou des arguties. L'évêque Vigor se montra au premier rang (3). La Saint-Barthélemy ne fut que la consécra-

(1) Floquet, *Hist. du parlem. de Normandie*, in-8, t. II, p. 258, 307, 365.

(2) Il osait dans ses sermons appeler la *Légende dorée* la *légende de fer*. (Teissier, *El. des hommes ill.*, t. II, p. 374.) C'est de Claude d'Espence que Bossuet a dit : « C'étoit un homme de bon sens et docte pour un temps où les natures n'étoient pas encore éclaircies. » (*Variat.*, l. IX, § 96.)

(3) Ce fut lui qui accompagna Anne Dubourg au supplice. Cette scène

n des doctrines soutenues dans ses *Sermons* (1). Les chan niers de la Réforme ne l'ont pas oublié :

Seneschal, Hugonis, Vigor,
Toujours crient à cry et cor (2).

Mais n'anticipons pas sur les temps ; Vigor nous mène presque à ce P. Le Picart que nous retrouverons tout à l'heure.

La publication de l'*Apologie pour Hérodote*, en 1566, dans laquelle la manière des Maillard et des Menot était ridiculisée avec amertume, vint couper court aux traditions de l'école grotesque. De la forme, la violence passa dans le fond : nous voilà au seuil de notre sujet.

Je dois m'arrêter. Les deux éléments principaux des sermons de la Ligue sont constatés, à savoir : une grande hardiesse d'idées et un grand cynisme de langage.

Pour être juste, pour ne pas faire peser uniquement sur les prédicateurs des règnes de Henri III et de Henri IV la responsabilité des doctrines sanguinaires que nous leur verrons soutenir, il fallait dire de quelles traditions parénétiques ils avaient hérité ; il fallait indiquer la solidarité qu'il y a entre Petit et Boucher, entre les docteurs bourguignons et les docteurs de la Ligue.

est racontée dans ses propres sermons. Vigor avoue que Dubourg lui reprocha, en ces suprêmes instants, « d'avoir acheté ses bulles. » (*Serm. cath. pour tous les jours de carême*, éd. de 1597, in-8, p. 316.)

(1) Voici un passage qui justifie pleinement notre assertion : « Nostre noblesse ne veut frapper... N'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le cousteau contre son oncle, contre son frère? — Viens, çà! Davantage lequel t'est plus propre, ton frère catholicque et chrestien, ou bien ton frère charnel huguenot? La conjonction ou affinité spirituelle est bien plus grande que la charnelle, et partant je dis que, puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi, quelque matin, Dieu en fera justice et permettra que ceste bastarde noblesse sera accablée par la commune. Je ne dis pas qu'on le fasse, mais que Dieu le permettra. » (Voy. *Serm. cath. sur les dimenches et festes*, édit. de 1587, in-8, t. II, p. 25.)

(2) Leber, *loc. cit.*, p. 86.

Il nous reste maintenant à faire la part des pamphlétaires calvinistes, à montrer de quelle manière ils soutinrent tardivement le régicide et la souveraineté du peuple ; puis, comment ils abandonnèrent ces théories démocratiques, dès qu'ils eurent intérêt à se déclarer royalistes.

§ III

La Réforme et les idées démocratiques. — Le luthéranisme, le calvinisme et la royauté. — Théorie de la souveraineté populaire. — Théorie du régicide. — Les publicistes Hotman, Bodin, Languet, La Boëtie, Buchanan ; les réfugiés anglais. — Alliance de la théocratie et de la démocratie dans la Ligue. — Le *De summo pontifice* de Bellarmin.

Les écrivains de l'école monarchique attribuent volontiers la révolution française à la Réforme. Comme ce sont là les deux grands faits des temps modernes, ils aiment à expliquer le second par le premier, et à les confondre tous deux en une même réprobation. M. de Conny, entre autres, voit dans Luther et dans Calvin les aïeux directs de Robespierre et de Marat (1), et M. de Bonald regarde comme un fait historique, comme un fait avoué, *la liaison intime* du principe populaire et du principe protestant (2).

Mais c'est faire trop d'honneur à la Réforme que d'attribuer exclusivement à l'influence qu'elle exerça sur la politique l'avénement de la démocratie. M. Guizot lui-même en convient : « Elle a laissé, dit-il, la pensée soumise à toutes les chances de liberté ou de servitude des institutions politiques. » C'est maintenant un lieu commun de remarquer, après M. de Chateaubriand, que la Réforme s'est parfaitement alliée, ici avec les gouvernements despotiques contre l'oligarchie, le plus souvent avec l'oligarchie, contre la royauté. En Angleterre, elle n'a fait qu'ajouter au pouvoir royal le pouvoir pontifical ; puis, après la révolution de 1688, elle s'est entendue avec l'aristocratie. En

(1) *Hist. de la Révolut. de France*, introd.
(2) Voy. *Mélanges*, 1819, in-8, t. I, p. 384 et suiv.

Danemark, malgré la ligue momentanée des villes anséatiques, elle a aidé à l'envahissement démesuré de la puissance nobiliaire, elle a aidé en même temps la monarchie à devenir d'élective héréditaire : Frédéric II a succédé à Christian III. En Suède, si elle n'a pas enlevé leur droit de déposition aux États (on se rappelle Éric XIV), elle a au moins enrichi et, par conséquent, fortifié Gustave Wasa contre la noblesse. L'Allemagne fédérale en a profité pour résister à la tutelle impériale, au sceptre de fer de Charles-Quint ; mais qu'est-ce que cela prouve? En Prusse et en Saxe, le protestantisme n'a-t-il pas affermi la royauté absolue ? En Suisse, il a été repoussé par les cantons démocratiques, et accepté par les cantons aristocratiques; partout il s'est accommodé aux puissances. Il est même inexact de dire que la république hollandaise *sortit du sein de la Réforme* (1). Le vieil esprit insurrectionnel des Pays-Bas ne fit que se raidir alors contre les persécutions. C'est à Philippe II qu'il faut s'en prendre; son despotisme, comme l'a très-bien dit Voltaire, fut la cause de leur grandeur; ils ne firent que rester fidèles à leur passé (2). D'un autre côté, le presbytérianisme n'a rien fondé en Écosse.

Sans doute en s'attaquant à la papauté, la Réforme semblait porter une sourde atteinte au pouvoir temporel. L'alliance de l'Église et de l'État avait été si profonde au moyen âge qu'en touchant à la constitution sacerdotale, on semblait devoir ébranler la constitution politique ; mais la séparation s'était opérée graduellement. En France, elle était manifeste depuis la Pragmatique de saint Louis. Boniface VIII souffleté, alors qu'il déclarait, dans la bulle *Unam sanctam*, que toute créature, *omnem creaturam humanam*, était soumise au

(1) Villers, *Essai sur l'infl. de la Réform.*, éd. de 1808, in-8, p. 140.

(2) Les anciennes constitutions du Brabant disaient : « Si le souverain, par violence ou par artifice, veut enfreindre les priviléges, les États seront déliés du serment de fidélité et pourront prendre le parti qu'ils croiront convenable. » (*Essai sur les Mœurs*, ch. 164.)

saint-siége; l'exil d'Avignon, les hérésies de Wicleff et de Jean Hus, le grand schisme d'Occident, les idées révolutionnaires de l'Université et des Bourguignons éclatant aux conciles de Constance et de Bâle, voilà les hontes, voilà l'abaissement qu'avait subis tour à tour le pontificat. La monarchie française, au contraire, se fortifiait, de Louis XI à François 1er : on eût dit qu'elle rassemblait des forces pour subir la terrible crise de la Réforme et de la Ligue.

Et qu'on le remarque d'ailleurs, à travers les luttes du pouvoir temporel et du sacerdoce, le principe de l'élection n'avait cessé d'être en vue dans ce grand spectacle; ni l'Empire, ni le saint-siége ne s'obtenaient par l'hérédité, et l'Église était organisée comme une république.

Je le répète, ce n'est point le protestantisme qui a apporté tout à coup, au XVIe siècle, des idées d'affranchissement et d'émancipation politiques. Il n'a fait, sur ce point, que reprendre, et bien tardivement, des traditions encore vives : non pas les traditions des Maillotins et de la Jacquerie (il faisait cause commune avec la noblesse, et laissait cela aux anabaptistes), mais celles de Marcel et des Bouchers, de Robert Lecoq et de Caboche, mais surtout celles de la Praguerie.

Il suffit d'ouvrir les traités politiques des calvinistes et des ligueurs pour voir que ces souvenirs ne s'étaient pas effacés, pour voir que les idées de garantie et d'indépendance, et surtout les idées démocratiques éparses à travers le moy âge, avaient laissé trace dans la mémoire des peuples, pour voir enfin que les pamphlétaires du XVIe siècle ne cherchèrent nullement à faire scission avec le passé. Dès qu'il s'agit de justifier le régicide, dès qu'il fallut attaquer la monarchie, on chercha, au contraire, des antécédents, des autorités.

Tout le monde connaît les audacieuses doctrines de saint Thomas d'Aquin sur les droits politiques du peuple et sur les tyrans (1). Les publicistes du XVIe siècle y recoururent

(1) *De Regim. Princ.*, l. I, c. 6 et 8. — Cf. *Doctrine de saint Thomas*

avec insistance, et, pour donner encore plus de relief à leurs extraits, ils accumulèrent les éloges sur l'illustre auteur de la *Somme*. On le déclara à cette occasion le prince des théologiens, le plus sage et le plus savant des docteurs (1).

Saint Bonaventure avait dit en chaire : « On met à la tête des nations ceux qui ignorent l'art de les conduire (2). » On se hâta de citer saint Bonaventure.

Un moine italien, Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, avait consacré la troisième partie de son *De Regimine Principum* à l'examen théorique des différentes formes de gouvernement; on cita Gilles de Rome.

Le jurisconsulte Bartole avait composé deux traités pleins de hardiesse : l'un *De Regimine civitatis*, l'autre *De Tyrannide*; on cita aussi Bartole. Hubert Languet vanta son courage (3).

Les anciennes formules qui semblaient rappeler l'élection primitive des rois, ou qui constataient en quelque façon que ce fût l'autorité populaire, la cérémonie du couronnement royal, par exemple, les cris de la foule au sacre : *Volumus, volumus*, tout fut évoqué ; ou raviva, on rapprocha tous les souvenirs.

Les Cortès d'Aragon avaient coutume de dire au roi, lors de son avénement : *Nos que valemos tanto como vos, y podemos mas que vos, vos elegimos rey*. Les calvinistes, puis les ligueurs, ne manquèrent pas de s'appuyer de cette coutume ; Languet cite le texte à deux reprises, et Hotman est dans l'admiration : *Præclaram, eximiam ac plane singularem in frenando rege fortitudinem* (4).

sur le tyrannicide, par le chev. de Fréville. Paris, 1764, in-12; et M. Ozanam, *Dante et la phil. cath. au XIIIe siècle*, append., p. 398.

(1) Ita censet princeps ille theologus quo multis sæculis ecclesia neminem habuit vel doctiorem, vel sapientiorem. (*De justa reip. christ. in reg. imp. Author*. Paris, 1590, in-8, p. 422 B.)

(2) *Hexæmeron*, V.

(3) Bartolus ipse, licet in sæculo tyrannorum feraci natus, non veretur dicere subditos non esse regis servos sed fratres. (*Vind. contr. tyrann.*, Amst., 1650, p. 177.)

(4) V. *Franco-Gallia*, 1573, in-8, p. 85, et *Vind. contr. tyr.*, p. 137 et 227.

Les écrits dogmatiques ne suffisant pas, on eut également recours à l'histoire, à l'histoire récente. On invoqua la mémoire de Guillaume Tell ; on déclara qu'il fallait faire comme la Suisse (1), qu'il fallait substituer dans le gouvernement une forme nouvelle à l'ancienne forme. Mais, je le demande, était-ce là une innovation de la part des réformés ? Est-ce que le protestantisme seul traitait ainsi les rois ? N'avons-nous pas vu le moine catholique Guillaume Pépin, au moment même où le Parlement déclarait que « S. M. était au-dessus des lois, » donner à la monarchie une origine *diabolique* ? Ne verrons-nous pas tout à l'heure la réaction contre la Réforme, c'est-à-dire la Ligue, proclamer aussi la souveraineté du peuple ?

On serait vraiment tenté de redire le mot de madame de Staël, que « rien n'est nouveau en France, sinon le despotisme. » Depuis deux siècles déjà, on était sur une pente fatale. Dante semblait avoir quelque pressentiment de cette lassitude du pouvoir spirituel, et aussi de ce sourd affaissement des royautés, quand il disait :

Pensa che in terra non è chi governi (2).

La Réforme tient sans doute une place considérable dans l'histoire du XVIe siècle, mais elle n'est pas le seul, l'unique élément novateur de cette époque. Tout ne sort pas de son sein, tout n'aboutit pas à son œuvre. Il y a aussi la renaissance des lettres, et par conséquent l'esprit démocratique de l'antiquité qui vient enflammer les imaginations ; il y a l'imprimerie, la découverte récente de l'Amérique et mille autres sources d'activité, mille impulsions nouvelles. La connaissance plus approfondie des législations excita surtout les

(1) L'auteur anonyme du *De justa reipublicæ in reges authoritate* s'appuie de cet exemple : « Necessariis causis et reipublicæ commodis adducti alias assumpserunt Helvetii parendi et imperandi formas. » (p. 6 A.)

(2) *Parad.*, c. XXVIII, v. 140.

esprits spéculatifs, et encouragea les systèmes sociaux ; n'oublions pas que nous sommes au temps de Cujas et de Dumoulin. « Tant de travaux divers sur la science du droit devaient naturellement, comme on l'a remarqué, conduire à la recherche des fondements de la société, et tout y poussait les esprits du XVIe siècle, où les diverses formes de gouvernement, l'hérédité, l'élection, la république aristocratique, la démocratie, n'étaient pas seulement mises en présence par la spéculation et la controverse, mais se heurtaient par le combat (1). »

C'est la liberté philosophique, ce n'est pas la liberté politique qui nous a été donnée par la Réforme. Le protestantisme n'a rien changé aux institutions ; ses conquêtes ont été purement intellectuelles. Sans doute on peut dire que l'indépendance de conscience et le droit d'examen ont préparé l'avénement de la philosophie du XVIIIe siècle, laquelle a préparé à son tour l'émancipation de 89, en sorte que, par engendrement, par contre-coup, c'est la Réforme qui a causé la révolution : Voltaire a servi d'intermédiaire entre Luther et Mirabeau. Cette généalogie est acceptable sans doute, mais point dans le sens direct, dans le sens absolu où l'entend M. de Bonald. De cette façon, rien ne s'expliquerait, en histoire, qu'en remontant d'effet en effet jusqu'à la cause première, jusqu'à la création ; il n'y aurait plus d'histoire possible que l'histoire universelle.

Tenons-nous aux résultats immédiats, et ne cherchons point les influences lointaines et détournées. Comment la Réforme, qui, comme l'a dit M. de Chateaubriand, était bien *d'origine princière et patricienne*, a-t-elle été amenée en France à invoquer les principes démocratiques ; puis, comment ces opinions populaires furent-elles acceptées par la Ligue contre la Réforme, c'est ce que nous allons constater brièvement par les traités de La Boëtie, d'Hotman, de Languet et de Buchanan.

La liberté d'examen dans l'ordre religieux semblait impli-

(1) Villemain. *Tabl. du XVIIIe siècle*, 1840, in-8, t. I, p. 391.

quer la liberté d'examen dans l'ordre politique. Mais le protestantisme n'alla pas là où le poussait la logique, et il subit la nécessité de sa condition. Adopté d'abord par la noblesse allemande, il respecta le principe aristocratique (1). Cette tendance est manifeste dans les écrits de Luther. *La tragédie luthérienne*, comme dit Érasme, respecta le pouvoir temporel. Sans doute on pourrait extraire, de quelques traités isolés du moine de Wittemberg, des phrases hostiles à l'autorité royale, mais ce n'est pas le ton habituel; le besoin du moment poussait seul Luther à ces invectives bientôt oubliées. Il fallait que le révolté de Worms fût blessé au plus vif de son amour-propre pour oser dire à un roi, à Henri VIII, qu'il était « un fol, un insensé, le plus grossier de tous les pourceaux et de tous les ânes. » Plus souvent, au contraire,

(1) Ce n'est pas une exagération de dire que le protestantisme a eu en Allemagne un caractère aristocratique. Appuyée d'abord par la petite noblesse qui voulait se soustraire au contrôle de ses princes, puis, quand elle se fut accréditée, quand elle eut réussi, adoptée par ces princes eux-mêmes, comme instrument contre l'Empire, la Réforme germanique n'offre pour ainsi dire que des noms féodaux : ce sont tour à tour l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, les ducs de Mecklembourg, de Lunebourg, de Poméranie, de Zell, le margrave de Brandebourg et vingt autres. Les guerres des sacramentaires et des paysans de Souabe ne sont que des épisodes. Dès que Munzer et Storck, dès que les anabaptistes tentent d'appliquer le principe d'examen à l'ordre civil, ils sont écrasés. La Réforme, en Allemagne, était tout aussi bien une affaire politique qu'une affaire religieuse, une affaire de diète qu'une affaire de foi. La Confession d'Augsbourg est un prélude à la ligue de Smalkalden.

Le luthéranisme n'a guère eu ses théoriciens démocratiques, à la manière d'Hotman et de Languet, que fort tard, après coup et seulement par quelques esprits spéculatifs. Je sais que Leibnitz a dit : « La plupart des auteurs de la religion réformée qui ont fait en Allemagne des systèmes de science politique ont suivi les principes de Buchanan et de Mariana. » Cela est possible, mais ce ne fut qu'un écho tardif et insignifiant; on peut citer, entre autres ouvrages pareils, le livre de Jean Althusen sur lequel Bayle donne un curieux article. Althusen accorde aux États et non aux simples particuliers le droit de résistance contre les tyrans. Selon lui, le droit de souveraineté, *jus majestatis*, repose dans le peuple, et le peuple ne peut, en aucun cas, en aliéner le droit. (Hallam's, *intoduct. to the lit. of. Europa*, t. III, ch. IV, sect. X, § 9.)

Luther était plein de flatteries pour les princes, et ce n'est pas seulement devant la polygamie du landgrave de Hesse qu'il laissait fléchir cet *air d'autorité* dont parle Bossuet. On le voit faire bon marché de la volonté populaire, non-seulement à propos du gouvernement théocratique et militaire de Jean Mathias, ou de la folle royauté de Jean de Leyde, mais en toute circonstance. Ainsi, à l'occasion de Munzer, il engageait les princes à frapper sur « monsieur tout le monde, » *heer omnes*. Ce dédain de la foule était volontaire, réfléchi : « La loi écrite, dit-il, est pour le peuple et l'homme du commun. » Une autre fois, il écrivait aux révoltés de Danemark : « Ne combattez jamais contre votre maître, fût-il tyran (1), et sachez que ceux qui l'osent attaquer trouveront leur juge. » Enfin toute sa doctrine se révèle dans ces mots : « Qu'un chrétien puisse se défendre contre l'autorité, il y a là matière à de grandes réflexions. Au fond, c'est au pape que j'arrache l'épée, non à l'empereur. »

Voilà les hardiesses politiques du luthéranisme. A la même époque, le catholique Morus, dans l'*Utopie*, et sous cet Henri VIII que Luther traitait à si juste titre de tyran, Morus demandait un roi électif, un roi révocable.

Ainsi le réformateur de l'Allemagne était deux fois inconséquent à son principe : inconséquent en philosophie, inconséquent en politique ; car, d'une part, il proclamait le droit d'examen, et, de l'autre, il refusait le libre arbitre à la conscience et la souveraineté aux nations, c'est-à-dire l'indépendance à l'individu comme à la société.

Luther s'interrogeait avec doute pour savoir si un chrétien a le droit de résister à l'autorité ; Zwingle fut plus explicite et moins favorable aux tyrans : *Cum Deo possunt deponi*,

(1) L'opinion de Luther sur le tyrannicide est curieuse à enregistrer : « Tuer un tyran n'est pas chose permise à l'homme qui n'est dans aucune fonction publique, car le Ve commandement dit : *Tu ne dois pas tuer*. » (Michelet, *Mém. de Luther*, II, 246.) La Ligue dépassera Luther.

disait-il. Néanmoins les cantons républicains d'Uri, d'Underwald et de Schwitz n'adoptèrent pas la Réforme ; c'est par l'aristocratie surtout que la Suisse entra dans le protestantisme. Manz et Grebel, ces parodistes de Munzer, ne firent que passer.

Il en fut de même en France. Sans la noblesse, chez qui les tendances absolutistes de la royauté avaient aigri l'esprit fédéral et turbulent, le calvinisme n'aurait jamais eu de chances sérieuses. L'exemple des seigneurs autorisa, excita les bourgeois et le peuple. On sait les opinions que la noblesse se complaisait à accréditer sur l'origine de la royauté française. En montrant au berceau de la monarchie, au début des dynasties, le prince élu par ses pairs, par ses égaux, par ses barons, l'aristocratie tâchait de regagner, à l'aide des systèmes historiques, a l'aide de l'érudition, ce que depuis Louis XI elle avait perdu par les empiétements successifs des rois. Quelques gentillâtres allèrent même plus loin. Ainsi, aux États-généraux de 1484, on avait vu un député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de La Roche, invoquer l'élection populaire, *reges populi suffragiis creatos* (1).

Calvin n'alla guère aussi loin. Saint-Lambert assure, il est vrai, dans le *Catéchisme Universel*, que « le chrétien de Calvin est nécessairement démocrate : » et, depuis, le cardinal de Bausset a dit : « Calvin transporta la démocratie dans la religion, dans la société politique (2). » Mais à cette double assertion faite, l'une au nom de la philosophie du XVIIIe siècle, l'autre au nom de la réaction catholique, on peut répondre par des citations, par des textes précis.

Selon Calvin, « tout pouvoir vient de Dieu (3). » Les rois

(1) Populum autem appello non plebem nec alios tantum hujus regni subditos, sed omnes cujusque status. (*Journ de Masselin*, éd. Bernier, p. 147.)

(2) *Hist. de Bossuet*, 1819, in-8, t. III.

(3) *Serm. sur les dix comm. du Décalogue*. Genève, 1562, in-8, p. 147.

particulièrement sont « d'institution divine (1), » quoique la forme aristocratique soit bien préférable aux deux autres formes de gouvernement. La foule est naturellement encline à la révolte, *educata ad licentiam* (2); les discussions sur la souveraineté sont donc mauvaises : « C'est vaine occupation aux hommes privés, lesquels n'ont nulle autorité, d'ordonner des choses publiques, de disputer quel est le meilleur état de police. » Il faut, au contraire, respecter les représentants du pouvoir : « Si ceux qui, par la volonté de Dieu, vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour être tentés de faire quelque révolte ou changement, ce sera non-seulement une folle spéculation et inutile, mais aussi méchante et pernicieuse (3). »

On trouvera sans doute ces différentes assertions assez claires; voici encore un texte formel : « Bien que ceux qui sont en dignité et qui ont le glaive de justice en main s'en acquittent très-mal, qu'ils soient même ennemis déclarés de Dieu, si faut-il connoistre que Dieu a institué les royaumes afin que nous vivions paisiblement sous sa crainte... Mettez d'un côté, un tyran qui se livre à toutes les cruautés, et de l'autre, un peuple qui n'ait ni magistrature, ni autorité, mais où tout le monde soit *égal*, il est certain qu'il y aura une confusion plus grande et plus horrible quand il n'y aura point de prééminence, que s'il y avoit une tyrannie, la plus exorbitante du monde... Toutes principautés sont comme figures du royaume de Jésus-Christ; nous devons les avoir précieuses et prier Dieu qu'il les fasse prospérer, je dis en premier lieu des royaumes légitimes (4). » Le vrai caractère politique du calvinisme se révèle ici manifestement; mais on va voir

(1) V. tout le ch. xx du liv. iv de l'*Instit. chrestienne*.

(2) *Opera*, Amsterd. 1667, in-folio, t. IX, p. 2. Lettre à Farel.

(3) *Inst. chrest.* Loc. cit.

(4) *Sermons sur les deux Epistres saint Paul à Timothée*, Genève, 1563, in-4, p. 65. — Calvin a pourtant dit ailleurs : « Abdicant se potestate terreni reges dum insurgunt contra Deum. » (In cap. vi Daniel.)

comment, en respectant les priviléges et les hiérarchies, les huguenots furent amenés à emprunter un instant le drapeau de la démocratie. Déjà néanmoins se vérifie pour nous la remarque d'un moderne écrivain que « le protestantisme porte les hommes bien moins vers l'égalité que vers l'indépendance (1). »

Calvin, dans ses livres, respectait le pouvoir, même absolu; son *Institution chrestienne* était dédiée à François Ier. A Strasbourg, à Genève, partout où il alla, on dut subir sa dure, sarigide discipline ; M. Villemain l'appelle « le législateur despotique d'une démocratie. » Il ne faudrait pas, en effet, méconnaître, malgré les textes que j'ai cités, malgré l'opinion du réformateur lui-même, les tendances logiques du calvinisme vers la souveraineté populaire. La démocratie, pour parler comme les philosophes, était en puissance, sinon en acte, dans la doctrine de Calvin. Il n'est donc pas étonnant que quelques esprits spéculatifs, comme Hotman, comme Languet, auxquels la chronologie va nous conduire, aient, dans leur colère, formulé avec aigreur ce que les premiers chefs de schisme n'avaient das osé ou n'avaient pas voulu dire. On a d'ailleurs observé avec raison que, de tous les réformateurs de cette époque, Calvin, le premier, le seul même, s'était risqué à faire du gouvernement politique un sujet de discussion rationnelle (2) : cela menait loin.

L'*Institution chrestienne* parut en même temps que le *Gargantua*. Il n'y a que le XVIe siècle pour offrir de pareils contrastes.

Dans ce choc contradictoire des opinions, du fanatisme et scepticisme, dans ce rapide et tumultueux essor de l'intelligence, la royauté devait recevoir plus d'un échec. C'est peut-être la politique, c'est peut-être la crainte de voir son trône ébranlé, qui ont retenu François Ier dans le catholicisme. Ce monarque, au rapport de Brantôme disait souvent, en parlant

(2) De Tocqueville, *De la démocratie en Amér.*, in-8, t. II, ch. IX, § 5.
(2) Hallam's *Intr. to the literat. of Eur.* t. I, ch. VII, sect. II, § 21.

de la Réforme : « Ceste nouveauté tend du tout au renversement de la monarchie divine et humaine. » Et cependant aucun des rois du Nord qui embrassèrent le protestantisme ne fut détrôné, tandis que la résistance orthodoxe assassina le dévot Henri III, et ne cessa de tramer contre la vie de Henri IV converti.

On ne peut nier toutefois que la Réforme ne flattât, dans le cœur des peuples, ce secret principe d'indocilité, comme dit Bossuet, cette liberté farouche qui est la cause des révoltes. D'ailleurs, ainsi que l'écrivait le cardinal Bentivoglio (1), l'organisation toute représentative et républicaine des églises calvinistes, ces consistoires, ces colloques, ces synodes, ces délibérations fréquentes, cet ensemble enfin d'institutions libres, en dehors du gouvernement, n'étaient pas propres à entretenir le respect de la royauté.

Mais c'est surtout par les pamphlets des réformés que les doctrines démocratiques, que les doctrines du régicide commencèrent à se développer peu à peu, à se propager. La noblesse faisait les guerres civiles : elle n'écrivait pas. Ce soin secondaire était laissé aux docteurs, aux ministres, aux simples érudits, imbus de l'esprit de l'antiquité, nourris de la Bible. Les premiers ouvrages calvinistes répandus en France affectaient la gravité, le ton dogmatique, la phrase solennelle, la citation pédante : bientôt on imita les satires bouffonnes des luthériens; on riposta aux lourds traités des catholiques par des libelles diffamatoires, par des placards de toute espèce, par des *cartes et peinctures*, par des livrets railleurs. Ce fut toute une guerre de plume, guerre virulente et amère.

A la longue, les idées démocratiques se firent jour à travers les plaisanteries. On finit par discuter ce dont on avait appris à se moquer. Ces insinuations contre la royauté n'effrayaient

(1) *Relaz. degli Ugonotti di Francia*, ap. Sismondi, *Hist. des Fr.* t. XX, p. 97.

pas la noblesse ; la noblesse ne voyait là qu'un instrument utile, et, dans son insouciance guerrière, elle laissa dire, elle encouragea même ses docteurs. C'est ainsi que les théories de Wicleff avaient naguère trouvé appui chez l'aristocratie anglaise. Qu'importaient ici les moyens pourvu qu'on atteignît le monarque ? Tout le monde sait le mot d'un contemporain : « Il y a plus de mécontentement que de huguenoterie. »

La monarchie s'effaça entre ces partisans hautains, les Guises et le Coligny. « Les Huguenots, dit Saulx Tavannes, sont en dessein de fonder une démocratie ou une aristocratie. » Et Henri II s'écriait : « Partout où le calvinisme réussit, l'autorité royale devient incertaine, et l'on court risque de tomber en une espèce de république comme les Suisses. »

Ce fut bien autre chose quand on en vint aux armes. Dès la première guerre civile, la noblesse mutine du midi, lorsqu'on lui parlait de l'obéissance due au roi, ne craignait pas de dire, au rapport de Montluc ; « Quel roy ? Nous sommes les roys ; celuy-là dont vous parlez est un petit royat de rien, nous luy donnerons des verges, et luy donnerons mestier pour apprendre à gaigner sa vie comme les aultres. » Les chances diverses de la guerre, les sanglantes représailles des factions, les persécutions, les massacres aigrirent encore les esprits. Cette irritation se reproduisit dans les pamphlets.

Le premier traité ouvertement démocratique qu'on ait écrit au XVIe siècle, le fut par un évêque anglais réfugié à Strasbourg. *A Short Treatise of Political power* (1), tel est le titre de ce livre (1558). L'auteur, Jean Poynet était venu chercher un refuge sur le continent contre l'inquisition catholique de la reine Marie.

Poynet s'interroge sur l'origine du pouvoir politique ; il se

(1) On en trouve des extraits dans Hallam's *Introd. to the lit. of Europe*, t. II, ch. IV, sect. II, § 28-31.

demande si les rois ont une autorité absolue, s'ils sont soumis aux lois divines et aux lois positives de leur pays, si les sujets sont tenus de leur obéir, si les biens appartiennent au monarque, et enfin s'il est permis de déposer un roi et de tuer un tyran. On devine quelles sont les solutions que donne Poynet. Le tyrannicide, selon lui, est non-seulement absous par l'histoire, mais c'est un acte légitime, juste, conforme au jugement de Dieu (1).

La langue dans laquelle était écrite la diatribe de l'ancien évêque de Wincester l'empêcha de devenir populaire en France ; mais les libellistes postérieurs y puisèrent sans aucun doute de nombreux arguments. Poynet vint faire à Strasbourg, contre Marie, ce que Fr. Hotman ira faire tout à l'heure à Genève contre Charles IX.

C'est dans la personne de Catherine de Médicis, quand elle les eut décidément abandonnés, que les écrivains protestants commencèrent à attaquer le principe royal. « Ceux-là, se mit à dire Théod. de Bèze, ont sagement pourvu à leur estat qui ont ordonné que les femmes ne vinssent jamais à régner (2). » Ce fut le signal d'une série d'invectives et de satires qui débordèrent sans cesse contre Catherine, jusqu'à ce que Henri Estienne vint mettre le comble au cynisme des injures par son célèbre pamphlet des *Déportements*. Brantôme assure que la reine-mère « se rioit des pamphlétaires, les appelant bavards et donneurs de billevesées. » Cela n'est pas probable, car il intervint bientôt une ordonnance portant qu'on ne pourrait imprimer « *aucun livre* sans permission du roy, sur peine d'estre pendu et estranglé (3). » Mais la répression fut impuissante.

(1) ... The manifold and continual examples that have been, from time to time, of the deposing of kings and killing of tyrants, do most certainly confirmit to be most true, just, and consonant to God's judgement.

(2) *Confess. de la foy chrestienne*. Genève, 1562 in-8, p. 214.

(3) Leber, *De l'Etat de la Presse*, p. 17.

Tandis que les prédicateurs catholiques eux-mêmes se permettaient contre Catherine toutes sortes d'insinuations, les ministres en vinrent bientôt à écrire dans leurs traités, à dire dans leurs prêches, à crier dans leurs *écoles buissonnières* (on nommait ainsi les réunions des huguenots en pleine campagne), qu'il fallait massacrer la reine et son entourage (1), qu'il fallait éteindre la race des Valois, et ne pas laisser un rejeton de ce tronc maudit. On arrêta même un ministre commé Sureau, qui enseignait que le meurtre de Charles IX et de sa mère était permis du jour où ils refusaient d'admettre l'évangile calvinien (2); mais il fut relâché.

C'est à propos du meurtre de François de Guise par Poltrot, en 1563, que les calvinistes se mirent à justifier ouvertement l'homicide, à l'ériger en théorie. Nous verrons plus loin le meurtrier comparé à Judith (3). Déjà la virulente diatribe du *Tygre*, dirigée contre le cardinal de Lorraine, et qui occasionna de si cruelles vengeances, avait autorisé et appelé les attentats sanguinaires (4). A l'occasion de Poltrot, il fallait bien prendre un parti. Théod. de Bèze n'hésita pas à l'absoudre, et à lui accorder la récompense céleste, *coronam* (5). Cette justification ne tenait pas à l'entraînement du moment, à l'exaltation passagère des passions religieuses. La mémoire de Poltrot demeura consacrée; un pamphlet célèbre, *Le Réveil-matin*, la déclara sainte, et trois ans plus

(1) Quoties ministri non tantum clam insusurrarunt, sed aperte e pulpitis proclamarunt reginam matrem cum suis catulis esse mactandam. (*De justa Reip. christ. in reges authorith.* 1590 in-8, p. 385 B.)

(2) Communis erat ministrorum prædicatio familiam illam valesianam fuisse instar Amalechi, eamque propterea ita radicitus extirpandam ut *ny bec ny ongle*, nulla ei potentia, nulla posteritas, nullus ex trunco surculus relinqueretur. (*Ibid.*, p. 386 A.)

(3) Demonstrare nitebatur fas esse cuique e suis fratribus interficere et regem Carolum ei reginam matrem nisi obedire evangelico calviniano..... (*Ibid.*)

(4) Voir Rennier de la Planche, *Hist. de l'Estat de France*, 1576 in-8, p. 385 et suiv.

(5) *Apol. contr. Claudium Xantesium.*

tard, en 1566, « de la délivrance l'an IIIe, » un vaudeville (1) courut toute la France, où il était dit :

Ce fut cet Angoulmois,
Cest unique Poltrot
(Nostre parler françois
N'a pas de plus beau mot),
Sur qui tomba le lot
De retirer de presse
Le peuple huguenot
En sa plus grand détresse...

l'assassin était appelé :

L'exemple merveilleux
D'une extresme vaillance,
Le dixiesme des preux
Libérateurs de France...

Quant à François de Guise il avait été *attrapé de Dieu*.

Et ce refrain retentissait partout, et cette odieuse cantilène était récitée dans les conciliabules, dans les prêches calvinistes, en même temps que les psaumes rimés de Marot. Voltaire remarque donc avec raison, dans l'*Essai sur les mœurs*, que ce furent les protestants qui, au XVIe siècle, justifièrent les premiers le meurtre légal. Les catholiques, au surplus, ne leur laissèrent rien à envier. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy semblaient peu de chose auprès de la Saint-Barthélemy.

Ce coup d'état sanglant, cette oppression impitoyable de la liberté de conscience, enhardirent, animèrent encore la résistance politique des publicistes huguenots. Un savant jurisconsulte, sectaire emporté auquel M. Nodier a cru pouvoir attribuer la satire du *Tygre*, François Hotman, s'était réfugié à Genève, après avoir échappé à grand'peine aux massacreurs de Bourges. C'est là qu'il publia, un an après la Saint-Barthélemy, et dans toute l'amertume de son ressentiment, le *Franco-Gallia* (1), livre habile, livre érudit;

(1) Leber, *loc. cit.*, p. 82.
(1) Ex off. Jac. Stœrii, 1573 in-8.

où, pour la première fois, les doctrines démocratiques sont appliquées à notre histoire nationale, et où, avec une grande verve de paradoxe, le droit populaire est justifié par la tradition, comme remontant au berceau même et aux lois fondamentales de la monarchie française. Hotman confondait toutes les époques historiques, et évoquait des siècles barbares je ne sais quel vague idéal de gouvernement à demi monarchique, je ne sais quelle royauté impuissante, incessamment contrôlée et contenue par les grandes assemblées publiques.

Outre la partie historique du livre d'Hotman, il y avait une partie politique, une partie dogmatique, qui peut se réduire aux assertions suivantes :

« La domination royale, quand elle n'est pas enchaînée, a un penchant naturel, une tendance propre vers la tyrannie (1). C'est pour cela que l'hérédité est mauvaise, et que le peuple a toujours le droit de choisir un chef à son gré (2). Il ne convient pas à des hommes libres, à des hommes que Dieu a doués de l'intelligence, de subir le *bon vouloir* et le *bon plaisir ;* l'humanité ne se laisse pas conduire comme un troupeau de brutes (3). Aussi un peuple peut-il toujours déposer son roi, et en créer un autre quand bon lui semble. Ce droit repose dans l'ensemble de la nation, et doit être exercé par une assemblée solennelle. Le noble, comme l'homme du peuple, doivent y prendre part (4). »

Le *Franco-Gallia*, écrit avec toute la vivacité et l'entraîne-

(1) ... Quod regalis dominatus, si sine freno relinquatur, ubi in tantam omnium rerum potestatem, tanquam in lubricum locum, venerit, facillime in tyrannidem delabitur... (p. 8.)

(2) ... Non hæreditario jure sed populi judicio et suffragiis. (p. 47 et seq.)

(3) ... Non hominum liberorum et lumine ingenii utentium, sed pecudum potius et brutorum consilii expertium... (p. 80.)

(4) Jus omne et creandorum et abdicandorum regum penes solenne gentis concilium. (p. 109.) ... Depositio regis et alterius institutio non ad episcopum tantum modo, neque ad clericum aliquem, aut clericorum collegium pertinet, sed ad universitatem civium inhabitantium regionem, vel nobilium, vel ipsorum valentiorem multitudinem. (p. 113.)

ment « d'une fascherie extrême, » obtint un immense succès et occupa tous les esprits. On le réimprima plusieurs fois, et à très-grand nombre. Il y eut même à ce sujet toute une polémique, où intervinrent avec bruit les réfutations et les répliques de Tureau et de Papire Masson, sous le nom de Matharel. Ce dernier, attaché à la Reine-mère, souhaitait tout simplement la mort à Hotman, *in exilio æternum pereat*, et il l'accusait d'avoir puisé ses doctrines anti-monarchiques dans les cabarets de la Suisse, *tabernæ Helvetiorum popinæ vino madentes*. Hotman répondit par une satire macaronique qui jeta le ridicule sur son adversaire. La plaisanterie était une arme sérieuse au XVIe siècle.

On le voit, le *Franco-Gallia* fut le premier manifeste important du radicalisme calviniste. Il fit entrer dans le courant de la discussion politique une foule d'arguments nouveaux. En essayant, par une fiction habilement soutenue, de retrouver dans l'esprit de la vieille monarchie française quelque chose de l'esprit démocratique de l'Écriture, Hotman s'adressait au sentiment national et éveillait les sympathies. L'histoire des Germains et des races mérovingienne et carlovingienne était de la sorte assimilée à l'histoire républicaine de la Grèce et de Rome, et il n'y avait plus de grande lacune, pour ainsi dire, dans les annales de la liberté.

Le livre de François Hotman a pour nous une importance particulière (1). C'est à propos de ce livre que les plus violents des catholiques commencèrent à se rapprocher de ces doctrines anti-monarchiques des calvinistes, qu'ils devaient tout à l'heure accepter tout entières dans la Ligue, et que les protestants, au contraire, devaient alors abandonner.

Les *malcontents*, que guidait le duc d'Alençon, frère de Henri III, et qui s'étaient retirés de la cour, accédèrent en

(1) Voir sur ce livre : ang. Thierry, *Récits des tems merovingiens*, 1840, in-8, t. I, p. 27.

effet à la politique huguenote de Hotman. Bongars écrivait à ce propos à De Thou : « C'est une maladie de laquelle beaucoup de nos gens et trop sont entachés, qui volontiers réduiroient nostre monarchie à une anarchie (1). » Palma Cayet dit à peu près la même chose dans sa *Chronologie novennaire* : « Ce livre fut agréable à quelques réformés et à quelques catholiques unis, lesquels n'aspiroient qu'à la nouveauté, et non pas à tous (2).

La remarque de Cayet est digne d'attention. Elle prouve que ces opinions extrêmes n'étaient pas adoptées par toute la noblesse calviniste, par tous les partisans de la religion nouvelle. Sans doute ce serait une grande erreur de juger, par ces pamphlets exaltés, de l'esprit public chez les protestants. En prêchant la démocratie, la Réforme mentait à sa nature aristocratique ; mais c'étaient là les théories, sinon les opinions, des meneurs du parti, des publicistes avancés, en un mot, de la partie active et militante ; c'était, si l'on peut dire, la guerre d'avant-garde, Continuons à observer ces allures démocratiques des écrivains huguenots ; c'est le seul moyen de voir si la Ligue a apporté en politique des idées nouvelles.

On saisissait tous les moyens de déconsidérer la royauté. Chacun savait, par exemple, que les œuvres de Machiavel étaient la lecture favorite de Henri III, et que, tous les jours, ce prince se les faisait lire pendant une heure après son dîner (3) ; aussi, dès que le duc d'Alençon se fut séparé de son frère, Gentillet lui dédia son *Anti-Machiavel*. C'était une épigramme amère contre le monarque ; tous les ministres calvinistes y répondirent, et il y eut un anathème général contre le livre du *Prince*, que les prédicateurs catholiques avaient

(1) V. Bayle, art. *Hotman*, note E.

(2) Cf. d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, p. 670.

(3) Machiavellum qui perpetuus ei in sacculo atque manibus est (Boucher, *de Just. Henr. III Abdic.* éd. de Lyon, p. 192). Cf. Sismondi. *Hist. des Franç.* t. XIX, p. 464.

au reste attaqué depuis longtemps, si l'on en croit Pasquier.

Injurier Machiavel, comme l'avait fait Gentillet, c'était une manière détournée de décrier Catherine de Médicis et Henri III. Dans la *France-Turquie*, libelle huguenot qui parut à Paris, en 1575, et qui fut bientôt réimprimé à Orléans, on ne s'en tint pas à ces allusions indirectes. L'auteur proposait tout simplement d'enfermer la Reine-mère dans un couvent ; puis il ajoutait : « Jusques à ce que les ditz articles soyent mis à exécution et les Estatz généraux tenus en la forme requise, qu'il ne soit fourny aucuns deniers de tailles, subsides, etc., pour estre portez au lieu où ils puissent servir de cousteau aux ministres de S. M. pour nous couppper la gorge (1). » Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce pamphlet parut chez Morel « imprimeur du roy, » et avec « privilége du roy. » La liberté de la presse n'est pas chose aussi nouvelle qu'on veut bien l'imaginer.

Nous avons vu la doctrine de l'homicide légal, établie par le réfugié Poynet, servir de justification à l'assassin Poltrot ; voilà maintenant la doctrine du refus d'impôt. On a les deux éléments suffisants pour faire une révolution.

Quelque chose du trouble de l'époque et de la confusion des idées se reproduisait chez les meilleurs et les plus sages esprits. Ainsi Bodin, qui était à la fois l'ami de Henri III et le secrétaire du duc d'Alençon, Bodin, en 1576, se prononçait d'un côté pour la monarchie pure, et de l'autre, il absolvait en certains cas le régicide (2). L'assassinat, à quelque degré que ce fût, semblait avoir sa place désormais marquée dans les théories politiques du XVIe siècle.

Bodin n'avait excusé la révolte qu'en passant : le célèbre traité : *Vindiciæ contra tyrannos*, l'érigea bientôt en doc-

(1) V. Leber, *loc. cit.*, p. 36.

(2) Selon Bodin le meurtre de *l'usurpateur* mérite une récompense ; le meurtre du roi *légitime* au contraire est le plus horrible de tous les crimes. (V. *Rép.* l. II, c. 5).

trine (1). Il est maintenant prouvé que le calviniste Hubert Languet est l'auteur de ce livre. De même que François Hotman, Languet avait failli être victime de la Saint-Barthélemy, en voulant sauver Duplessis-Mornay. Il ne faut pas attribuer à l'emportement de la jeunesse les idées hardies du *Franco-Gallia* et du *Vindiciæ*. Hotman avait quarante-neuf ans quand il écrivait le premier de ces pamphlets ; Languet en avait près de soixante-un quand il publia le second.

Le *Vindiciæ* fut d'abord imprimé en Suisse, comme l'avait été le *Franco-Gallia*. L'esprit républicain s'était développé et, pour ainsi dire, aigri à Genève, depuis la mort de Calvin, et le vieux parti des Eidgenossen triomphait. C'est là qu'on venait, loin de sa patrie, couver ses haines et fuir les persécutions. Ces exilés s'excitaient les uns les autres. C'est de Genève qu'est sorti le génie démocratique de Knox ; c'est de là que sont venues les idées presbytériennes. Swift l'a observé avec raison dans son sermon sur l'anniversaire de la mort de Charles Ier.

Le livre d'Hubert Languet est divisé en quatre parties ou plutôt en quatre questions distinctes, dont voici l'analyse sommaire :

« I. — Les sujets sont-ils dispensés d'obéir aux princes qui leur commandent quelque chose contre la loi de Dieu ? — Oui, car c'est demander s'il faut obéir à la terre ou au ciel, au fini ou à l'infini. On objecte, il est vrai, que le roi est le délégué du Très-Haut ; mais le monarque peut à peine être appelé le vassal de Dieu ; son royaume est à peine un fief. Qu'on le dépouille, s'il se révolte. Il n'y a aucune comparaison possible entre la royauté et la divinité, entre la faiblesse humaine et la puissance toute éternelle. Le devoir des sujets, en pareil cas, est donc de s'insurger, *si obediamus rebelles sumus*. Cela est évident ; il serait même oiseux de

(3) *Vindiciæ contra tyrannos*, sive de principis in populum populique in principem legitima potestate, Stephano Junio Bruto auctore. — Je me sers de l'édit. d'Amsterd. 1660.

l'énoncer, si on ne vivait dans un temps où les princes usurpent une autorité plus que divine et où les courtisans se font les soutiens du despotisme.

« II. — Est-il loisible de résister à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou qui ruine l'Église ? — Oui, par un pacte céleste, cela est permi au peuple, pourvu que par « peuple » on n'entende pas cette bête féroce, *belluam*, qui a nom la foule, *universam multitudinem*, mais bien les magistrats et les États. Cela est même permis séparément aux diverses parties du royaume, aux provinces, aux villes, aux communes (1) ; il n'en est pas de même des particuliers, *privati ;* la résistance armée, le tyrannicide, à la manière de Jéhu et d'Aod, ne sont pas licites, à moins d'une mission extraordinaire, et, pour ainsi dire, divine ; cas rare, et tout à fait exceptionnel, que peuvent seuls justifier un complet désintéressement, un zèle ardent, une conscience pure et la science.

« III. — Peut-on résister à un prince qui opprime et ruine l'État, et jusqu'où cette résistance s'étend-elle ? — La royauté est à la fois l'œuvre de Dieu et l'œuvre du peuple. C'est Dieu qui institue les monarques, qui donne les royaumes, qui choisit les rois ; c'est le peuple qui constitue les monarques, qui fait entrer en possession de ces royaumes, et qui approuve ce choix par ses suffrages. Personne ne naît ni ne se fait roi ; on n'est donc roi que par la sanction populaire. Si l'hérédité s'est établie dans quelque pays, c'est pure tolérance ; l'élection n'en reste pas moins un droit inaliénable. Il n'y a pas de prescription pour les nations. La souveraineté permanente, continue, du peuple est donc légitime. Le roi doit consulter la représentation nationale dans ses différentes hiérarchies, sur les questions de paix, de guerre, sur les traités, sur la répartition des impôts et des dépenses, même urgentes. Il n'est pas permis au monarque d'atten-

(1) Voir p. 7, 14, 29, 2, 63, 78, 88.

ter aux priviléges, aux franchises, des municipalités et des provinces; il ne lui est pas permis de disposer des domaines de l'État, attendu qu'il n'en est ni propriétaire, ni même usufruitier. L'usufruitier en effet peut donner en gage et disposer des produits, tandis que le roi est limité dans ses prodigalités : *regis dona immensa irrita censentur*. C'est le devoir des chambres (*cameræ ordinariæ*) de faire respecter la vieille formule : « Trop donné soit répété. » Mais comment doit s'exercer la résistance contre les mauvais rois? Il y a deux cas de tyrannie bien distincts : dans le premier, c'est un monarque légalement élu et reconnu qui tombe dans la tyrannie, alors il ne peut être frappé que par le glaive des États et non par le glaive des particuliers; dans le second, c'est un usurpateur dont rien n'a sanctionné l'avénement, et alors chacun a sur lui le droit de mort, parce qu'il n'y a pas eu de contrat (1).

« IV. — Enfin, les princes voisins peuvent-ils, doivent-ils donner des secours aux sujets insurgés à cause de de la vraie religion ? Oui, c'est une œuvre de charité. »

Telle est, sans les exemples sacrés et profanes dont l'auteur l'a pédantesquement appuyée, la théorie du *Vindiciæ contra tyrannos*. Languet se tient à la fois au-delà et en-deça de François Hotman. Le *Franco-Gallia* était plus libéral envers la foule, s'il était moins sévère pour la royauté. Languet, au contraire, fait reposer la souveraineté, non plus dans le suffrage universel, qu'il appelle une monstruosité, *bellua*, mais dans je ne sais quelle aristocratie déguisée sous le nom retentissant de *peuple*. Quant à la monarchie, Languet l'annule et la réduit, pour ainsi dire, à une chimère. On a pu remarquer comment il s'adressait avec insistance aux passions provinciales et urbaines, à l'esprit insurrectionnel des localités. On reconnaît bien là le fédéralisme protestant, qui veut ses places de sûreté privilégiées, ses municipes à part,

(1) Voir p. 93, 94, 104, 112, 141, 120, 162, 133, 166, 205, 206, 293.

ses garnisons, ses édits, ses impôts, ses juridictions. Le génie entreprenant de Richelieu ne pourra le vaincre qu'en démantelant La Rochelle.

Quel singulier tableau que cette anarchie des systèmes politiques au XVIe siècle! Le XVIe siècle était parti de Machiavel, et le voilà arrivé à Languet. Par malheur, dans ces hardiesses des publicistes de la Réforme, dans ces hasards violents de la pensée, dont la Ligue va s'emparer tout à l'heure, c'est plutôt la passion que la raison qui parle. Ils ont beau se déguiser sous la citation, se dérober sous le syllogisme, affecter même l'accent sévère, convaincu, modéré, l'intérêt, la passion, finissent toujours par se trahir. Quand c'est la raison qui disserte, elle ne se préoccupe pas exclusivement des droits; elle se préoccupe aussi des devoirs.

Cependant toutes ces théories allumaient les imaginations, fermentaient en beaucoup d'esprits. On en trouve la preuve dans les curieux volumes, colligés en 1578 par quelque calviniste, et publiés, avec la rubrique de Meidelbourg (*sic*), sous le titre de *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*. Outre la traduction du *Franco-Gallia* d'Hotman, par Simon Goulard, ce recueil contenait plusieurs traités politiques. Ici, c'était une collection de centons, d'adages, de citations, de lieux communs, un amas de sentences contre les rois félons (1); là, un récit déclamatoire, une énumération, une sorte de catalogue des vengeances exercées par le ciel contre les tyrans (2).

Mais ce qu'il est intéressant, et en même temps facile de constater dans les *Mémoires de l'Estat de France*, c'est le mariage des idées aristocratiques et des idées populaires, c'est ce compromis de l'esprit féodal avec l'esprit démocratique qui tentait, dans un intérêt passager, de réaliser le

(1) V. *Apophthegmes et discours notables recueillis de divers autheurs contre la tyrannie et les tyrans*, t. II, p. 522 et suiv.

(2) V. *Discours des Jugements de Dieu contre les tyrans*, t. II, p. 554 et suiv.

calvinisme. Cette double tendance se révèle clairement dans deux petits écrits, dont l'un a la forme de dialogue (1); l'autre, la forme de dissertation (2). Ils peuvent être de deux plumes différentes, mais ils appartiennent à la même nuance d'opinions. J'en vais extraire les propositions importantes :

— Les représentants de la nation sont « autheurs des princes ; » il est évident que « les ayant faits, ils les peuvent desfaire. » C'est donc le devoir des peuples de « mettre les rois sous la loy. » Mais on ne peut pas conseiller le tyrannicide ; il faut seulement l'absoudre en cas « de vocation particulière, comme Jehu. » Qu'on se garde avec soin de l'*ochlocratie* (3), ou excès de la démocratie, laquelle veut détruire la noblesse. On n'y a que trop de penchant « depuis que les choses ont commencé à décliner. » Ce serait imiter Henri de Guise, qui, par ses menées, fait en sorte que « la meilleure noblesse soit raccourcie de toute la teste. » Sans doute cet impudent rebelle « se vantera d'en faire d'aultres où, quand et autant qu'on voudra, mais bien en vain toutefois, car ceste ancienne vertu françoise ne se communique point à telles plantes bastardes, quoy qu'il nous veuille produire ses Italiens et Lorrains — (4).

Le cri de la vérité se fait entendre. On a maintenant le secret de la démocratie du protestantisme; c'était tout simplement une arme contre la royauté, et une cuirasse pour la noblesse, qu'on voulait *avilener et priver de ses fiefs*. Voilà déjà que les Guises sont accusés de déprimer l'aristocratie. On peut prévoir que les partis ne tarderont pas à changer de drapeaux.

Mais avant d'en finir avec les *Mémoires de l'Estat de*

(1). V. *Dial. de l'autorité des princes et de la liberté des peuples entre Archon et Politie*, t. III, p. 66 et suiv.

(2) V. *Response à la question s'il est loisible au peuple et à la noblesse de résister par armes à la félonie d'un souverain*, t. III, p. 318 et suiv.

(3) T. III, p. 76 B.

(4) *Ibid.*, p. 338 et 339.

France, il ne faut pas oublier le plus remarquable, le plus audacieux, et maintenant le seul connu, des traités politiques qui y furent insérés. C'est là, en effet, que vit le jour pour la première fois la *Servitude volontaire* ou *Contr'un*. Personne assurément ne saurait le nom de La Boëtie, personne ne feuilletterait même l'opuscule qui l'a fait vivre, si Montaigne n'avait couvert de sa grande renommée le nom de son ami, et si la plupart des éditeurs n'avaient réimprimé le *Contr'un* sous la sauvegarde des *Essais*. Tel est le privilége de la gloire. On est toujours curieux de connaître celui que Montaigne appelait « le plus grand homme, à mon advis, de nostre siècle; » on est toujours curieux de lire un opuscule qu'il jugeait « gentil et plein ce qu'il est possible (1). »

Ce qui caractérise particulièrement la *Servitude volontaire*, c'est une aspiration impatiente vers l'indépendance absolue, une haine acharnée de toute soumission et de toute obéissance. La Boëtie regarde comme un très-grand malheur « d'estre subject à un maistre duquel on ne peult estre jamais asseuré qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'estre mauvais quand il vouldra. » De là, sa haine contre la monarchie, *ce gouvernement où tout est à un*, à un seul *hommeau*, lequel n'a pourtant d'autre puissance *que celle qu'on luy donne*. La Boëtie proteste avec chaleur contre « cette opiniastre volonté de servir, si avant enracinée. »

L'auteur du *Contr'un* distingue trois espèces de tyrans, ou pour mieux dire de rois, selon qu'ils sont montés sur le trône par les armes, par l'élection, ou par l'hérédité. L'origine est donc dissemblable : les résultats sont analogues. « Les esleus, dit-il, comme s'ils avoient prins des taureaux à domter, traictent les sujets ainsi; les conquérants pensent en avoir droict comme de leur proye; les successeurs, d'en faire ainsi que leurs naturels esclaves (2). » Ces diverses con-

(1) *Essais*, l. I, ch. 27, édit. de M. Vict. Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1826, in-8°, t. II, p. 1 et suiv.
(2) P. 367.

ditions politiques sont également injustes aux yeux de La Boëtie, et il les repousse : « De chois, je n'en veois point. » Mais le *gros populas* se laisse facilement abuser et tromper. On le corrompt, on le séduit par des récits merveilleux, comme ceux de l'Oriflamme et de la Sainte Ampoule ; et il est la victime des courtisans, des favoris, des financiers, en un mot, des « mange-peuples. » Heureusement on ne peut invoquer la prescription ; « les ans ne donnent jamais droict de mal faire, ains aggrandissent l'injure. » Puis il y a toujours des esprits favorisés, des esprits *mieulx nays que les aultres, ayant la teste bien faicte;* le joug leur pèse et ils « ne peuvent tenir de le crouler (1). » C'est à eux que l'étude, le savoir, révèlent les droits de la nature humaine ; la liberté disparaîtrait de ce monde, qu'ils la retrouveraient dans leur imagination ; ils sont là pour protester.

La Boëtie est une de ces natures ainsi douées. Mais de conclusion pratique, il n'en donne point : « Dieu, dit-il seulement, réserve bien là-bas, à part, pour les tyrans et leurs complices, quelque peine particulière (2). » L'ami de Montaigne écrivait ceci à seize ans, par conséquent vers 1546. Le calvinisme alors n'avait pas encore à justifier Poltrot ; on n'était pas au temps où la Ligue voulait absoudre Jacques Clément.

Il y a dans le *Contr'un* une certaine verdeur qui n'est pas sans éclat : le style a même de la fermeté ; mais il est tendu, il vise péniblement à l'archaïsme. En somme, ce n'est qu'une amplification, une *manière d'essai,* comme dit Montaigne lui-même, l'élan d'un jeune cœur qui s'éprend de la haine antique contre les tyrans, et qui, n'ayant aucune idée des conditions et des nécessités sociales, déclame en rhéteur, comme avait fait Pétrarque à propos de Rienzi.

C'est le souffle de Genève, ce sont les premiers germes du futur presbytérianisme de Knox, qui s'amalgament avec l'éru-

(1) P. 376.
(2) P. 406.

dition enthousiaste de la Renaissance dans le cerveau d'un enfant (1).

La *Servitude volontaire* avait été écrite très-antérieurement aux traités d'Hotman et de Languet; mais, je l'ai dit, elle ne fut imprimée qu'en 1578 dans les *Mémoires de l'Estat de France*. Le protestantisme revendiquait ce morceau à juste titre et le regardait comme son œuvre. On le lut avidement, et deux ans plus tard, en 1580, Montaigne pouvait dire : « Il court pieça ès mains des gens d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation. »

Le nom de Montaigne rappelle aussi le nom de Buchanan, son ancien précepteur, auquel les dates d'ailleurs nous amènent. Après une vie errante et traversée, ce poëte célèbre, historien distingué, pamphlétaire bilieux, était revenu en Écosse pour justifier la révolte contre sa bienfaitrice, Marie Stuart. En 1579 (il avait 73 ans), il publia, sous le titre de *De Jure Regni apud Scotos*, un dialogue où, avec tous les raffinements d'un cicéronien, avec la latinité fleurie d'un bel esprit de la Renaissance, il reprit le thème soutenu plus brutalement, et sans toutes ces aménités littéraires, par Hotman et par Languet.

Buchanan n'était pas le premier qui défendît, au delà de la Manche, la théorie de la souveraineté nationale. Déjà, sous Élisabeth, Hooker, obscurément il est vrai, avait, dans son

(1) M. de Lamennais a réimprimé, en y ajoutant une préface, *la Servitude volontaire* de la Boëtie. Paris, Daubrée, 1835, in-8°. M. de Lamennais dit, pag. 7 : « Le sentiment de la liberté se développait au fond des âmes, et, si les disputes de religion n'étaient pas venues le détourner de son cours; si, en dehors de toute contention, il s'était allié au principe chrétien et identifié avec lui, nous ne doutons pas que l'Europe n'eût fait alors dans l'ordre politique des progrès aussi rapides que ceux qui s'opérèrent dans des ordres différents. » L'hypothèse est commode; mais est-elle acceptable? Les théories radicales se produisirent au XVIe siècle de deux côtés, au nom de deux partis, d'abord par le calvinisme, puis par la réaction catholique. Cela est parfaitement distinct; il serait bon de choisir; et l'on a peine à comprendre que M. de Lamennais, qui admire la Boëtie, admire en même temps la Ligue.

Ecclesiastical Polity (1), revendiqué le concours du peuple; et Knox (2), aidé des prédicateurs presbytériens (3), avait reconnu le droit de déposer les rois.

L'auteur du *De Jure Regni* mit à profit les idées antérieurement émises en son propre pays, et il les fondit habilement, dans la trame élégante de son style, avec les théories que nous avons vu développer sur le continent, en sorte qu'il eut l'air d'intervenir à son tour dans la querelle avec originalité et audace. Il n'en était rien pourtant; tout ce qu'avance Buchanan avait été dit, mais jamais exprimé, il faut en convenir, avec autant d'art et de talent. Ces déclamations vieillies semblaient rajeunir sous cette plume vive et châtiée.

Çà et là pourtant quelque proposition révolutionnaire se remarquait, contre l'inviolabilité royale, par exemple : « Le peuple, duquel les rois tiennent tous les droits qu'ils ont, est

(1) V. Hallam's *Introd. to the lit. of Europe*, t. II, ch. IV, sect. 2, § 40.

(2) On sait les maximes de Knox : « Plebis est religionem reformare. — Deus constituit proceres ad effrænes principum appetitus coercendos. — Principes ob justas causas deponi possunt. » (V. Bayle, art. *Knox*.)

L'Angleterre offre aussi au XVIe siècle l'exemple de ces apostasies de doctrines politiques par les partis religieux; ainsi les catholiques, qui disaient beaucoup de mal du gouvernement des femmes pendant le règne d'Élisabeth, en avaient dit beaucoup de bien pendant le règne de Marie. Voir un traité curieux de l'évêque de Bilson, *Introduct. to the liter. of Europe*, t. II., ch. IV, sect. 2, § 40. — et sur Pavæus, *ibid.*, t. III, ch. IV, sect. 2, § 10.

(3) L'histoire de la chaire en France, c'est presque l'histoire de la chaire en Angleterre. Dès le XVe siècle, les sermons politiques abondèrent dans la Grande-Bretagne. Lors de l'usurpation de Richard III, par exemple, les prédicateurs, le docteur Shaw et autres louèrent vivement le meurtre des enfants d'Édouard, cette *tige bâtarde*, comme ils disaient. Ces traditions se perpétuèrent, et, dans les troubles religieux, la démocratie finit par envahir l'enseignement parénétique. Je n'en citerai qu'un trait. Jacques Ier disait, au rapport d'Israeli (*Charact. of James the first*) : « J'étais quelquefois calomnié dans leurs sermons populaires, non point pour quelque défaut ou vice qui me fût personnel, mais *parce que j'étais roi*... Ils regardaient la royauté comme le plus grand mal. » (D'Israeli's *Miscellanies of literature*, Paris, Baudry, 1840, in-8o, t. II, p. 313.)

plus puissant qu'eux. La multitude a sur les rois le même droit que les rois ont sur chaque individu de la multitude (1). » — La définition du tyran donnée par Buchanan était aussi plus flexible, plus commode, plus généralement applicable (2) — Quant au régicide, l'auteur du *De Jure Regni* l'approuvait — mais pourvu qu'il fût entrepris avec prudence et exécuté avec vertu (3).

Comme Hubert Languet, Buchanan n'adoptait pas les idées de suffrage universel émises par Hotman, et bien antérieurement par Philippe Pot aux États de 1484. La foule est changeante, dit-il, *bellua multorum capitum*. Quand un roi doit être déposé, ce n'est donc pas la multitude même qui peut décider d'une chose aussi grave, mais plutôt des députés choisis parmi les trois ordres; toutefois il doit y avoir *appel au peuple* (4).

N'est-ce pas là le langage d'un autre temps? Ne se croirait-on pas à une séance de la Haute-Cour ou de la Convention? Étrange époque que le XVIe siècle! Tout y a été dit, essayé, présagé, reproduit, le bien comme le mal, le passé comme l'avenir, le fanatisme comme l'impiété. On y assiste au pénible enfantement des sociétés modernes.

Le *De Jure Regni* eut en France le plus grand retentissement. Buchanan était en relation avec les personnages les plus influents de l'Europe intellectuelle; sa réputation littéraire était immense, aussi s'arracha-t-on son livre. Un de ses compatriotes, l'Écossais Adam Blacwod, conseiller au prési-

(1) Populo jus est ut imperium cui velit deferat. (Ap. *Rerum Scotic. Histor.* Edimb., 1643, in-8°, p. 11.) — Contendimus populum, a quo reges habent quidquid juris sibi vendicant, regibus esse potentiorem, jusque idem in eos habere multitudinem quod illi in singulose multitudine habent (p. 52).

(2) Rex volentibus, tyrannus invitis imperat. Regnum liberi inter liberos est principatus; tyrannis domini in servos (p. 34).

(3) Opus est in aggrediendo prudentia, in efficiendo virtute (p. 64).

(4) Nunquam existimavi universi populi judicio eam rem permitti deberi; sed ut ex omnibus ordinibus selecti ad regem in consilium coirent... id ad populi judicium deferretur... (p. 21).

dial de Poitiers, se hâta de le réfuter (1). C'était peine inutile : l'intérêt excité par le livre de Buchanan venait trop tard. Ce devait être le dernier manifeste important de la démocratie calvinienne ; l'alliance momentanée des idées protestantes et radicales était rompue. En Angleterre, avant de faire alliance avec l'aristocratie, elle a encore à reparaître avec les Puritains, avec les Indépendants, avec les Communes ; elle a à tenter je ne sais quelle utopie de gouvernement hébraïque, de république sous l'influence immédiate de Dieu ; mais sur le continent, le calvinisme allait rentrer, était rentré déjà dans la franchise de son rôle aristocratique. Je l'aime mieux ainsi, je l'aime mieux dès lors, parce qu'il est politiquement sincère, parce qu'il jette ce masque du radicalisme que l'intérêt seul lui avait fait prendre. Il est facile de parler d'une manière absolue de la *démocratie protestante*, comme le fait M. de Bonald ; on vient de le voir, les textes abondent, parce qu'on les prend dans les livres, dans les traités, dans les pamphlets : ils ne sont pas dans l'histoire (2). C'est la plume, ce n'est pas l'épée qui est démocratique chez les calvinistes.

La défection du duc d'Alençon, sa mort, l'avénement probable du huguenot Henri de Navarre, firent réfléchir les protestants. Les théories soutenues par Hotman, par Languet, par Buchanan, ne fournissaient-elles pas des armes très-fortes aux catholiques pour l'exclusion de Henri IV, pour l'élection de Henri de Lorraine (3) ? Cela était évident. Or la France catholique agissait presque exclusivement d'après la volonté du duc de Guise ; car, selon l'expression de Balzac, dans ses *Entretiens*, « elle étoit folle de cet homme-là, c'est

(1) *Apologia pro Regibus contra Buchananum*. Poitiers, 1581, in-8°. — Pour y répondre, François Estienne donna une traduction de Languet sous ce titre : *De la Puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince*, 1581, in-8°. C'est une des dernières publications radicales des huguenots.

(2) Cette marque sera confirmée plus loin.

(3) Bayle, art. *Hotman*.

trop peu dire, amoureuse. » Henri de Guise savait sa puissance; il en usa dans l'ordre de ses intérêts; il fit la Ligue.

La Ligue n'était autre chose qu'une insurrection contre la royauté dans le sens orthodoxe, comme les guerres du calvinisme étaient une insurrection dans le sens hérétique.

Dès ce moment, l'influence de Henri de Navarre, qui voulait alors arriver à la couronne par les huguenots, se fit sentir chez les publicistes protestants; l'influence de Henri de Guise, qui voulait arriver à la couronne par les ligueurs, se fit également sentir chez les publicistes du parti catholique. On s'emprunta donc mutuellement ses doctrines politiques : les calvinistes, dès lors, recommencèrent à vanter le droit divin et le pouvoir absolu, tandis que les catholiques se mirent à déclamer en faveur de la souveraineté du peuple, en faveur du régicide. Des deux côtés on oublia ses antécédents d'hier, on se jeta dans des excès opposés, et le mot familier de Luther sembla se traduire dans les faits : « L'esprit humain est un paysan ivre; il tombe d'un côté, on le remet sur son âne, il tombe de l'autre. » Au temps de la Saint-Barthélemy, sous Charles IX, les catholiques romains, Vigor, de Sainctes, n'avaient parlé que de soumission au roi (1); les affaires ayant *pirouetté*, comme dit Bayle, ils louèrent le meurtre des princes.

C'est d'Espagne qu'étaient parties, par Philippe II et contre le prince d'Orange, les premières théories catholiques d'assassinat légal; c'est en Espagne également qu'elles se réfugièrent, après la Ligue, dans le livre de Mariana.

Les ligueurs affichèrent leur sympathie pour les différents meurtriers de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, mis au ban de l'Europe par leur protecteur Philippe II; ils louèrent Salcède, ils louèrent le jacobin Antoine Timmermann, confesseur de l'Espagnol Jaurigni (2), ils louèrent plus particuliè-

(1) V. dans Bayle l'art. *de Sainctes*.

(2) Hyacinthe Choquet n'a pas craint de faire le plus grand éloge de Timmermann : « ... Deo se hostiam exhibuit, angelis lætitiam peperit,

rement Balthazar Gérard, sans doute parce qu'il avait réussi (1).

D'un autre côté, tout en intriguant pour se délivrer d'Élizabeth, et tout en se mettant en rapport avec le conspirateur William Parry, les jésuites de la Grande-Bretagne réfugiés en France, à Douai et à Saint-Omer, tonnaient contre la royauté anglaise. Ainsi Guillaume Allen déliait le sujet de toute fidélité envers le prince hérétique : *fidem datam tali principi non servet* (2); et Parsons, sous le nom de Philopâtre dans sa *Réponse à Elizabeth* et sous celui de Doleman dans sa célèbre *Conférence*, attaquait le principe de l'hérédité et déclarait que « les sujets doivent chasser les monarques lorsqu'ils ne protégent point la foi (3). »

Ainsi, en France, les premières attaques des catholiques contre la royauté, la première justification du régicide, avaient lieu à propos de deux princes étrangers, de deux princes protestants, Elizabeth et Guillaume de Nassau. Mais les doctrines une fois admises, on se trouva poussé à les appliquer aux princes régnicoles et orthodoxes, au roi Henri III. Les théories calviniennes du *Franco-Gallia*, du *Vindiciæ contra tyrannos*, du *De Jure Regni*, de *la Servitude volontaire*, devinrent décidément des théories catholiques.

Le ligueur Louis Dorléans (4) se chargea de justifier cet

catholicis lachrymas excussit, hæreticis et admirationi et terrori : nunc vero æterna fruitur vitæ melioris felicitate. » (*Sancti Belgi ordinis prædicatorum*, Duaci, 1618, in-8°. p. 121.) Timmermann était de Dunkerque ; il périt en 1582, à l'âge de 36 ans.

(1) V. *Les cruels et horribles tormens de Balth. Gérard, vray martyr, soufferts en l'exécution de sa glorieuse et mémorable mort pour avoir tué Guill. de Nanssau, prince d'Orenge, ennemy de son roy et de l'Église catholicque.* Paris, Ducarroy, 1583, in-8° de 14 pag.

(2) *Ad persecutores Anglos pro christ. Responsio*, ap. Ranke, *Hist. de la Pap.* tr. fr., t. III, p. 224.

(3) Ranke *ib.* — Cf. *Mém. pour serv. à l'Hist. des Jésuites, ou Extr. de De Thou*, 1761, in-12, part. II, p. 8 et 17.

(4) Ce Dorléans, qui devait jouer tous les rôles, s'était d'abord montré grand partisan de l'absolutisme dans des vers adressés au contradicteur de

échange de foi politique : « Qu'on mesure les huguenots à l'aune où ils mesurent autruy. Suivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'establir, vous vous establirez vous-mêmes (1) ; » et il ajoute : « Il les faut fouetter des verges qu'ils ont cueillies. »

Pressés par ces arguments, les publicistes protestants se rejetèrent, après quelques hésitations, vers l'absolutisme. Il fallut alors renier ce qui avait été écrit antérieurement. Languet était mort à temps, en 1581 ; on sait aussi les derniers mots prononcés, l'année suivante, par Buchanan : « Je m'en vais là où il n'y a guère de rois. » La vie de Fr. Hotman s'étant prolongée jusqu'en 1590, l'auteur du *Franco-Gallia* (2), qui, le premier, avait formulé la théorie de la souveraineté populaire, ne put rester fidèle à son système; il dut lui-même se réfuter et céder aux exigences, aux intérêts de son parti : dans le *De Jure successionis*, il se déclare formellement pour la succession linéale. C'est qu'il ne s'agis-

Fr. Hotman, Matharel, il s'était plaint des idées subversives du *Franco-Gallia :*

. . . . . Non parcitur uni
Augusto capiti regis. . . . . .

le voilà maintenant qui adopte les idées d'Hotman. Avocat général du parlement de l'Union, il prit part à touts les événements de la Ligue. C'est lui qui, très-peu de semaines avant l'entrée de Henri IV à Paris, proposait de « bailler les prédicants aux Seize la veille de la sainct Jehan, afin d'en faire offrande à Sainct-Jehan en Grève, et que atachez omme fagots depuis le pied jusques au sommet de ce hault arbre, et eur roy dans le muid où l'on met les chats, on eust fait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre. » (*Le Banquet et après-disnée du comte d'Arète*, Paris, Bichon, 1594, in-8°, p. 252.) On peut voir dans Lestoile toutes les platitudes finales de Louis Dorléans; c'est lui qui appellera Henri IV « Hercule vainqueur de l'hydre. »

(1) *Le catholique anglois*, 1587, in-8°, p. 74 et 75.

(2) En 1586, Fr. Hotman gardait encore ses opinions. Il ajoutait à une nouvelle édition du *Franco-Gallia* six chapitres pour prouver que les parlements avaient anéanti les états généraux. « Il est, dit le père Lelong, peut-être le seul républicain qui se soit déclaré contre les parlements ; mais il changea de ton dans son *De Jure successionis*. »

sait plus de renverser Charles IX, mais de faire régner Henri IV (1).

Le calvinisme, durant les troubles de la Ligue, ne cessa de soutenir la royauté ; c'était son rôle. « Dieu, disait Duplessis-Mornay dès 1586, prend en main la cause des roys et se tient blessé en leurs personnes (2). » Plusieurs traités d'origine calvinienne parurent successivement qui cherchèrent à constituer la monarchie sur une base logique. Pour soutenir Henri de Navarre, on s'appuya ouvertement sur le droit divin (3). La théorie du régicide fut répudiée, et, à l'occasion de l'assassinat de Henri III par Jacques Clément, il y eut des protestations chez les huguenots.

En un mot, l'abdication mutuelle de l'absolutisme par les catholiques, de la démocratie par les protestants, était consommée. Bientôt les ligueurs purent reprocher avec ironie aux *nouveaux* huguenots de substituer la fiction héréditaire à la souveraineté du peuple. Les calvinistes, à ce qu'il paraît, étalaient dès lors avec emphase leurs arguments complaisants en faveur de la royauté, *attollunt regis nominis amplitudinem* (4).

(1) Bodin prit un autre parti : malgré le *penchant* qu'il avait pour le calvinisme, malgré sa conduite aux États de 1576, où il s'était montré favorable aux réformés, on le vit se jeter dans la Ligue. En 1589, il adressa même aux habitants de Laon une proclamation en faveur Mayenne où il était dit que « le soulèvement de tant de villes et de parlements en faveur de MM. de Guise ne devoit pas être appelé rébellion, mais révolution. » Niceron assure que c'était une suite de l'esprit républicain de Bodin qui le portait toujours à ce qui pouvait affaiblir l'autorité royale. (*Mém.*, t. XVII, p. 252.) Il se trouve, en effet, qu'en passant du calvinisme dans la Ligue, Bodin n'a pas changé d'opinions politiques.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. I, p. 79.

(3) V. *Explicatio controversiarum quæ a nonnullis moventur ex Henrici Borbonii regis in regnum Franciæ constitutione.* Sédan, 1590, in-8°, ch. II (trad. du franc. par Berchet).

(4) Refellitur opinio *novorum* calvinistarum qui ex sola sanguinis successione, plenum regnandi jus proximo hæredi vendicant contra quos probatur plenitudinem et perfectionem regiæ potestatis pendere ex

C'était un triste spectacle que celui de tant d'idées générales, de tant de théories diverses, ici monarchiques, là républicaines, mises de la sorte au service des passions et des besoins, répudiées ou prônées selon les chances des partis, selon les rancunes des factions. Le sceptique Montaigne, témoin de ces variations et de ces apostasies, en était indigné : « Voyez, s'écrie-t-il avec chaleur, l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines, et combien irréligieusement nous les avons rejetées et reprises, selon que la fortune nous a changés de place en ces orages publics. Ceste proposition si solennelle : s'il est permis au sujet de se rebeller et armer contre son prince pour défense de la religion, souvienne vous en quelles bouches ceste année passée l'affirmative d'icelle estoit l'arc-boutant d'un party, la négative de quel autre party c'estoit l'arc-boutant ; et oyez à présent de quel quartier vient la voix et instruction de l'une et de l'aultre, et si les armes bruyent moins pour ceste cause que pour celle-là (1). » J'entends de loin la voix séditieuse de Boucher et de Guillaume Rose ; c'est de la Ligue qu'il s'agit.

Bayle, avec son esprit inquisitif et sagace, a, presque seul après Montaigne, touché d'un mot ce point obscur de l'histoire de la Réforme, je veux dire le moment précis où la politique radicale passe d'un pôle à l'autre. « Les révolutions de France, dit-il, changèrent de telle sorte la scène que les maximes des deux partis passèrent réciproquement du blanc au noir (2). »

On verra, par la suite de ce travail, que la démocratie de la Ligue atteignit et peut-être dépassa la démocratie des huguenots (3). La voilà qui s'écrie en prenant les armes : « Le peuple fait les rois, il les peut desfaire comme il les a

consensu reipublicæ. (*De Just. Reip. in reg. imp. Authorit.* 1590, p. 20 B.

(1) *Essais*, l. II, ch. XII, éd. de M. Vict. Le Clerc, 1826, t. III, p. 11.

(2) Art. *Hotman*, not. I.

(3) V. *Dial. du royaulme auquel est discouru des vices et des vertus des roys et de leur établissement.* Paris, 1589, in-8°.

créés. » Et plus tard vous l'entendrez, dans son entêtement, redire à Henri IV vainqueur : « La couronne de France n'est point héréditaire, mais élective... ; nous obéissons aux rois et non aux tyrans (1). »

Mais cette démocratie sera-t-elle plus sincère chez les ligueurs qu'elle ne l'avait été chez les calvinistes? Ce n'est pas le moment de le dire. Au moins elle ira plus loin : des livres elle passera dans les faits, et cherchera à s'organiser.

Remarquons seulement le singulier alliage, l'étrange escorte de ces deux radicalismes huguenot et ligueur. Le premier fit cause commune avec l'aristocratie, le second avec le vieil esprit pontifical du moyen âge. C'est ce qu'on a pu appeler *les folies théocratiques* (2) de la Ligue.

Les docteurs catholiques, en effet, empruntèrent aux publicistes italiens, non pas leurs théories absolutistes (3), mais

(1) *Dial. du Mah.* ap. *Ménipp.*, éd. de Ratisb., 1726, t. III, p. 403, 409.

(2) Bossuet dit *les fureurs de la Ligue, ligæ furoribus* ; il affirme d'abord que la révolte des ligueurs fut couverte du voile de la religion, *religionis obtento studio ;* puis il assure que les bons Français, *cordatiores Franci*, furent charmés de la résistance opposée au pape Sixte-Quint par Henri IV, ce roi de tous les rois le plus débonnaire et le plus intrépide, *omnium clementissimus atque fortissimus ;* enfin il termine ainsi :

« Neque enim attendi debet quid pars adversa senserit ; quippe quæ « jam inde ad Henrici tertii temporibus, Religionem fœdæ rebellioni « obtendebat : non enim attendi debet quid illi senserint vel fece- « rint, qui Guisianos, si Deo placet, Capetis regibus, sanctique Lu- « dovici posteris anteferrent, hispanicisque artibus, imo hispanico auro « corrupti, ad hæc ligæ furoribus dementati, Hispanos Lotharenosque si « esse quam Francos malebant, hæc ergo febricitantium deliria con- « temnamus... »

Defensio declarat. cleri gallicani, I, III, cap. 28 ; œuvr. de Bossuet, éd. Lebel, t. XXXI. p. 695.

(3) Le jésuite Botero disait en 1589 dans son *Ragione di Stato :* « ... Quanto i sudditi saranno più costumati e più ferventi nella via di Dio, tanto si mostraranno più trattabili et ubidienti al suo prencipe. » (P. 113 B, de l'éd. de Chappuys.) Cela est curieux à comparer avec le *De rege* du jésuite Mariana, publié dix ans plus tard.

leurs idées papales, leurs souvenirs de Grégoire VII et (nocent III, formulés par Bellarmin (1).

N'insistons pas : ces emprunts, ces tendances se retr(ront sur notre route. Maintenant qu'on connaît les doct politiques du calvinisme, réelles ou feintes, nous pot entrer dans notre sujet et reprendre d'un peu plus haut toire de la chaire.

(1) On lit dans son *De summo pontifice* (1586), l. V, c. VI : « potest mutare regna et uni auferre atque alteri conferre. »

LES

PRÉDICATEURS

DE LA LIGUE

CHAPITRE PREMIER

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A LA MORT DE HENRI III.

§ Ier.

Les prédicateurs catholiques et les prédicateurs calvinistes. — Le P. Le Picart. — Jean de Hans. — Catherine de Médicis et Fournier. — La Saint-Barthélemy. — Une citation des sermons de Cornelio Musso décide Charles IX. — Approbation donnée au massacre. — Arnaud Sorbin. — Panigarolle, évêque d'Asti.

Une des causes qui ont le plus efficacement contribué au succès de la Réforme, c'est qu'elle eut pour ainsi dire le privilége et presque le monopole de la science et du talent. Que ses docteurs soient des esprits violents ou obstinés comme Luther ou comme Calvin, qu'ils aient le génie de la douceur et de l'innovation conciliante comme Mélanchthon, qu'ils ne soient même que des sceptiques indécis et non adhérents comme Érasme, des érudits railleurs comme Henri Estienne ou Reuchlin, des pamphlétaires cyniques comme Ulrich de Hutten, ce sont eux le plus souvent qui l'emportent par la suite de la dialectique, par la

verve de la plaisanterie, par la variété et l'étendue des connaissances. On dirait que le catholicisme, depuis Clémangis, depuis Pierre d'Ailly, depuis Gerson, ces âmes courageuses qui, au milieu des luttes du grand schisme d'Occident et de la décadence croissante de la discipline et de la foi, s'essayèrent à renouveler la gloire des grands siècles chrétiens, la logique de saint Thomas, le mysticisme de saint Bonaventure, l'éloquence de saint Bernard; on dirait que le catholicisme ne peut retrouver dans son clergé, naguère si puissant, quelque chose de cet éclat de parole, de cette force de raisonnement, de cette profondeur inspirée, de cette science toujours nouvelle, qui ne lui avaient jamais fait défaut contre les hérésies ou dans les conciles. Il faut l'avouer; par une singulière fatalité, l'église romaine, dans cette grande et fondamentale querelle de la Réforme, ne fut pas à la hauteur de ses puissants antagonistes, à la hauteur de sa destinée. Toutefois le catholicisme, je ne dis pas en fait, mais pour le talent, pour la science, pour la vérité, ne perdit pas à attendre, à attendre un siècle. Aucun livre de controverse n'est supérieur à l'*Histoire des Variations;* aucun génie, dans l'ordre théologique, n'est supérieur à Bossuet.

Si Bossuet était venu un siècle plus tôt, au concile de Trente, par exemple, il n'eût pas empêché sans doute une révolution rendue inévitable par la nature même des choses et par l'entraînement des circonstances : il en eût au moins modifié le développement. Mille forces éparses, et sans valeur dans l'isolement, se seraient groupées autour de lui et auraient plus aidé encore à la résistance que l'institut, d'ailleurs si influent, des jésuites et surtout que l'inquisition de Caraffa. La discussion aurait gagné en sérieux et en dignité. Mais Bossuet ne vint pas, et la violence prolixe du langage, l'intempérance d'une banale érudition biblique, se substituèrent presque partout à la vérité de la discussion, à l'enseignement contenu de la science.

En s'en tenant seulement à la France, à l'histoire spéciale

de la chaire, à cette donnée particulière et restreinte de la prédication, le même spectacle se retrouve. On ne peut se figurer de quel ton les huguenots sont traités par nos sermonnaires d'avant la Ligue. Ces injures au surplus étaient réciproques. Dans les conférences de Poissy, où les deux partis sont en présence, on n'a, malgré les violences de la fin, on n'a vraiment que les aménités. L'éloquence diserte du cardinal de Lorraine, que Bossuet appelle indulgemment *un grand génie* (1), se plut à briller dans toute sa politesse, et Théodore de Bèze aussi, réservant les emportements pour ses pamphlets, apporta surtout à ce colloque théologique les grâces faciles de sa parole. Il n'en était pas de même dans les chaires. Là aucune mesure n'était gardée, et, durant les huit guerres civiles qui désolèrent la France jusqu'à l'Édit de Nantes, le clergé par ses sermons joua un rôle considérable et aida le plus souvent à la violence des partis.

Dix ans avant le supplice d'Anne Dubourg, en 1554, le père François Le Picart, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, en était venu à dire, en chaire, des protestants : « Le roi devrait pour un temps contrefaire le luthérien, parmi eux, afin que, prenant de là occasion de s'assembler hautement partout, on pût faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume (2). » Ce conseil ne fut pas suivi

(1) *Variat.*, l. IX, § 91.

(2) Bayle, art. *Rose.* — Le Picart était né à Paris en 1504 ; il mourut en 1556. (*V.* la note de Le Duchat sur le ch. VII de la *Conf. de Sancy* ; ap. *Journ. de Henri IV*, édit. de Cologne, in-12, 1720, t. II. p. 192.) Th. de Bèze, dans son célèbre *Passavant*, a attaqué jusqu'à trois reprises différentes le P. Le Picart. Il l'accuse particulièrement de professer une doctrine fort relâchée sur la vérité : « Deinde docuistis me et M. noster Picardus quod mentiri ad bonam intentionem non est malum. » Il paraît que le P. Le Picart, l'un des plus violents adversaires de la Réforme, faisait de grands gestes et invoquait souvent la Vierge dans ses sermons, car je lis un peu plus loin : « Ah magister Picarde, si tu esses hic tu bene diceres *mater Dei* et pueri bene te irriderent... » et, quelques pages après : « Picardus sibi fregit bursam clamando *mater Dei*, contra lutheranos. » (*V.* le *Passavant*, à la suite des *Litteræ obscur. viror.* ; Lond., 1710, in-12, p. 304, 316, 322.)

par Henri II, auquel il s'adressait, mais il semble l'avoir été par Catherine de Médicis et par Charles IX, qui s'abandonnèrent sans trop de réserve aux idées de la Réforme, puis le quittèrent, la première par la longue initiation de la politique et de l'expérience, le second avec brusquerie et sous l'influence ombrageuse de sa mère ; tous deux pour se rejeter dans une orthodoxie sanguinaire et vindicative, pour arriver au massacre de la Saint-Barthélemy.

Mais n'anticipons pas sur les temps. La prédication pendant ces luttes religieuses répondait le plus souvent à la situation politique et militaire. Quand les deux partis étaient aux prises, les sermons excitaient à la victoire ; dans l'intervalle des hostilités, après les édits de pacification, après les traités de paix, toujours temporaires, ils poussaient à la rupture des trêves et appelaient aux armes. Cette tendance belliqueuse se manifesta dès l'abord. C'est une conquête toute moderne que la liberté de conscience (1). On ne croyait pas alors à la coexistence possible et parallèle de deux cultes, de deux religions. En appeler de chaque côté à la force *jusqu'à la mort*, comme écrivait Pie V, *jusqu'aux coups d'arquebuse*, ainsi que disait de son côté Calvin, paraissait des deux parts légitime et nécessaire. Quand l'Hopital distinguait le croyant du citoyen et rangeait dans deux ordres distincts les devoirs de l'un et les droits de l'autre, il ne pouvait être compris, il devançait son siècle.

Au temps que Catherine de Médicis se montrait encore favorable à la politique des huguenots, les résistances du parlement enhardirent les prédicateurs. Après l'édit rigoureux de juillet 1561 imposé au gouvernement de la reine-mère, et que le gouvernement hésitait à exécuter, François de Guise dit ouvertement que, si l'on attendait trop, « son

(1) Bossuet ne dit-il pas encore : « Les protestants et les catholiques sont d'accord sur la question de savoir si les princes chrétiens sont en droit de *se servir du glaive* contre leurs sujets ennemis de l'Église et de la saine doctrine. » *Hist. des var.*, l. X, § 56.

épée ne tiendrait pas au fourreau. » Les sermons, qui redoublaient partout avec une fréquence (1) et une ardeur croissantes, étaient tous sur ce ton exaspéré : un minime, entre autres, né à Saint-Quentin, frère Jean de Hans, prêchait deux fois par jour « avec grande facilité de langue et d'esprit »(2), tenait tête à tous les ministres, et animait le peuple « à prendre les armes. » Le prévôt eut ordre de l'enlever de grand matin et de le conduire, lié et garrotté, à Saint-Germain où était le roi ; mais les bourgeois *notables* se transportèrent en foule dans cette résidence royale, et, irrités *de cette indignité* (dit lui-même le sage Pasquier), ils demandèrent que le prêcheur leur fût rendu. Il fallut céder. Le religieux rentra dans Paris avec un immense cortége de gens à pied et à cheval qui applaudissaient « comme si c'eût esté un grand prince, » et le lendemain, une procession solennelle eut lieu en l'église Saint-Barthélemy, pour louer Dieu de ce triomphe. Cette faiblesse du roi ne fit qu'aiguillonner la verve de Jean de Hans, et tous les jours, dans sa chaire, il fit *grands trophées de sa prison*.

Les huguenots se vengeaient à leur tour par des prêches virulents, par des représailles sanglantes (on sait les tristes scènes de Saint-Médard) ou même par des farces grossières, expression cynique de leur dédain pour la messe (3), et qu'eussent avouées à peine les héros sans vergogne de l'*Apologie pour Herodote* ou du *Baron de Fœneste*. Le parlement, le roi intervinrent, mais en vain, par des arrêts, par des édits (4) ; des informations furent prises contre un prédicateur catholique qui, parlant de l'état du royaume, « avait fait une similitude de deux enfants tenant une pomme et se jouant d'icelle, laquelle est prise et emportée par un tiers n'y ayant

(1) *Mém.* de Castelnau, l. III, ch. VI.

(2) *Lettres* de Pasquier, IV, 12, 13. (*OEuvres*, 1728, in-f°, t. II, p. 89, *a*, *c*.)

(3) *V. Mém. de Condé*, 1743, in-4°, t. II, p. 190.

(4) *Ib.*, t. II, p. 352, t. III, p. 13.

aucun droit; » mais on n'osa pousser l'affaire, et un édit fut seulement publié qui défendait aux prêcheurs des deux religions, *sous peine de la hart*, d'user de paroles tendant à exciter la rébellion.

Ces mesures insuffisantes n'eurent aucun résultat et les attaques recommencèrent, même à Paris, sous les yeux du pouvoir, avec une vivacité qui ne ménageait ni Catherine, ni ceux qui étaient assis à ses côtés au pied du trône. Fournier (1), prêchant à Saint-Séverin le jour des Rameaux, s'échappa à dire : « Ce n'est pas l'état d'une femme de conférer les évêchés et les bénéfices. La reine, mère de J.-C., se voulut-elle mêler de l'élection de saint Mathias? » Le texte le plus simple et le plus précis menait aux allusions. Le même Fournier, prenant pour épigraphe ces mots de l'office du jour : « Allez à ce château qui est contre nous », disait par exemple au peuple : « Au latin il y a *castellum;* mais ce n'est pas un vrai château; comment le nommerons-nous? *Castellum* est diminutif de *castrum;* il le faut nommer en françois *chastelet;* chastelet n'est pas propre, il faut donc *Chastillon*. C'est ce Chastillon qui est contre vous et qui vous ruinera si vous n'y prenez garde (2). » Ce plat jeu de mot désignait Châtillon, amiral de Coligny, aux poignards qui s'aiguisaient déjà pour le frapper quelques années plus tard.

Des magistrats furent chargés de poursuivre le séditieux orateur; mais le rapide courant et, pour emprunter le mot ambitieux de Vico, les *ricorsi* fréquents des affaires d'alors empêchèrent de donner suite à ce projet de répression. L'exemple d'ailleurs eût été isolé, et la licence dans les chaires était devenue générale. Il n'y avait plus de frein. De Thou, au XLIVe livre de son Histoire, assure qu'on prêchait ouvertement le meurtre des huguenots. Quelques-uns allè-

(1) D. Félibien et D. Lobineau, *Hist. de Paris*, 1725, in-fol., t. II, p. 1074.

(2) Reg. mss. du parlement, ap. Dulaure, *Hist. de Paris*, 1821, in-8°, t. III, p. 126.

rent jusqu'à dire, dans les sermons, que si le roi s'opposait par trop au massacre des calvinistes, il le fallait détrôner et enfermer en un couvent.

Une coïncidence singulière rattache particulièrement la prédication au fait même de la Saint-Barthélemy. Dans la nuit qui précéda cette malheureuse journée, Charles IX hésitait; un mot, une citation de sa mère le décida. Le trait était emprunté aux sermons de ce Cornelio Musso qui avait prononcé une homélie si ridicule à l'ouverture du concile de Trente : *Pietà lor ser crudele, crudeltà lor ser pietosa* (1). Ce furent les derniers mots prononcés par Catherine, et Charles IX laissa aussitôt donner le signal.

Les admirateurs de la Ligue ont beau faire, il y a une certaine solidarité entre la Ligue et la Saint-Barthélemy. Trois prélats, Sorbin, Hennequin et Panigarolle, qui depuis furent des ligueurs fougueux, des chefs influents de l'Union, ont trempé dans les événements du 24 août 1572, ou les ont absous par leurs éloges. Le fait est assez remarquable pour que j'insiste.

Non-seulement Aymar Hennequin, évêque de Rennes (2), qui, depuis, présida le Conseil des Quarante, avait approuvé en chaire la Saint-Barthélemy; mais, dès 1579, dans des pages virulentes et destinées spécialement à prôner la Ligue, il appliqua à Charles IX le mot de saint Ambroise sur Théodose à propos du massacre de Thessalonique : « *Vir quem vix possumus invenire* (3). » Voilà la transition, le point de contact marqués.

(1) Les livres de l'évêque de Bitonto respirent l'intolérance; c'est pour cela que d'Aubigné dit dans la *Confession de Sancy* : « J'ay leu ces braves sermons qui m'ont préparé le cœur au prochain massacre. » (P. 348. — Cf. la remarq. de Le Duchat, p. 370.)

(2) Il était né à Troyes et devint évêque de Rennes par la protection des Guises. On a de lui quelques traités assez insignifiants, mais peu communs. V. *Biog. Un.*, t. XX.

(3) Voir les trois harangues latines à la suite de sa *Brevis Descriptio missæ*, 1579, in-12.

On en trouve une autre preuve dans la conduite d'Arnaud Sorbin, évêque de Nevers (1). Dès les premiers mois de 1572, ce prédicateur *faisait rage* contre le roi, qui n'ordonnait pas de tuer les huguenots; il excita même publiquement le duc d'Anjou à entreprendre l'*œuvre* lui-même, « non sans lui donner quelque espérance de la primogéniture, comme Jacob l'avait eue sur son frère Esaü. » Eh bien, ce que Sorbin avait fait sous Charles IX, il le fit sous Henri III, dont il voulut également la déchéance. Apologiste et moteur de la Saint-Barthélemy, il fut apologiste et moteur de la Ligue.

Mais c'est surtout à l'égard de Panigarolle que le rapprochement est légitime, que le rapport est manifeste. Là il y a des textes formels, des sermons imprimés. On a de Panigarolle un éloge de la Saint-Barthélemy et un éloge de la Ligue. L'évêque d'Asti sera un de nos héros les plus actifs.

Ce prélat avait singulièrement débuté. On peut voir au long dans Tiraboschi le curieux roman de sa jeunesse (2). Panigarolle était né à Milan, en 1548. Issu d'une famille patricienne, doué d'une mémoire et d'une facilité prodigieuses, il avait tout pour réussir. Quand il alla faire son droit à Pavie, les pieuses idées de son enfance lui étaient encore présentes, et il songeait à se faire franciscain. Mais l'exemple de ses camarades le perdit, et il se jeta avec passion dans les plaisirs et dans les aventures de spadassin. Un duel nocturne dans lequel il tua son adversaire le força de fuir. Il se réfugia à Bologne, où les bals, les banquets, les orgies, toute une vie folle, élégante, dispersée, lui firent oublier ses précédents et tristes excès : *Feroce guerriero in Pavia, divenne in Bologna gentile e vezzoso giovane.*

Panigarolle apprit tout à coup que son père mourant voulait

(1) Le Duchat, not. sur la *Conf. de Sancy*, p. 430 et suiv. — M. Philarète Chasles ne va pas trop loin quand il parle du *rôle odieux* de Sorbin, etc. (*Tabl. de la litt. fr. au* XVI*e siècle*, 1829, in-8°, p. 155).

(2) *Storia della Letterat. italian.* Roma, 1785, in-4°, t. VII, part. III, p. 424 e seg.

recevoir ses adieux (1). Il arriva trop tard à Milan; mais cette leçon de la mort l'avait touché, et il courut à Bologne se jeter dans un couvent de Cordeliers. Après avoir pris l'habit à Florence, en 1567, le jeune converti débuta dans la chaire avec un talent incomparable. Pie V, dès qu'il l'eut entendu, s'intéressa si vivement à lui, qu'il l'envoya étudier la théologie à Paris.

Panigarolle n'avait que vingt-quatre ans, et néanmoins il obtint, comme prédicateur devant la cour de France, les plus grands succès. Je trouve précisément dans un de ses nombreux recueils parénétiques (2) le sermon (3) qu'il prononça, un mois après la Saint-Barthélemy, dans l'église de Saint Thomas-du-Louvre, en présence de Charles IX, de Henri, roi de Pologne, et de Catherine de Médicis.

C'est un dithyrambe déclamatoire et métaphorique en faveur de la monarchie. *Di dio re*, tel est le programme du prédicateur, et dans ce simple mot de *roi*, *brevissima sillaba re*, il trouve une ample matière de flatterie. Panigarolle ne dissimule pas sa prédilection pour la forme une, simple, *divine*, du gouvernement absolu (4); le monarque est tout selon lui, mais après le pape, bien entendu, dont le prêcheur ultramontain réserve les droits au spirituel comme au temporel *sopra tutti i regi del mondo* (5).

Après ces généralités banales, Panigarolle arrive au roi très-chrétien, qui a le privilége du saint-chrême et de la guérison des scrofules, puis à Charles IX lui-même. Enfin, quand il a épuisé les éloges ampoulés et les apostrophes de toute

(1) Il y a dans le *Scaligerana* (Cologne, 1667, in-12, p. 176) une accusation infâme contre les mœurs de Panigarolle. Mais c'est sans doute à un autre personnage que Scaliger fait allusion, puisqu'il parle de François 1er.

(2) *Prediche di monsign. Panigarola fatte da lui straordinariamente.* Venet., 1596, in-8° (Bibl. de l'Arsenal, 6685 T).

(3) Il sera parlé plus loin de ce sermon.

(4) . . il governo di uno solo è il miglior fra tutti... (p. 278 B).

(5) Pag. 285 B.

espèce, il évoque le souvenir récent de la Saint-Barthélemy : « Charles IX, s'écrie-t-il, a sacrifié son bonheur, ses intérêts, pour faire observer la loi du Seigneur. Il sera immortel dans les cieux, il sera immortel dans la bouche des hommes pour avoir exposé sa vie, sa dignité royale à tant de dangers, en faveur de la religion et du peuple. Dieu merci, enfin, il a rendu il y a un mois ses couleurs célestes, ses lys d'or à cette France tout à l'heure encore si lugubre. Par un seul acte, il a changé la malédiction en bénédiction, il a relevé le temple, la croix ; il a replacé sur les parois les saintes images. La loi du Christ a été rétablie dans le royaume très-chrétien. Ajouterai-je (chose merveilleuse, inouïe!) qu'en une seule matinée, que dis-je? d'un seul signe de ses lèvres, il a chassé l'hérésie depuis la Garonne jusqu'aux Alpes, depuis le Rhône jusqu'au Rhin (1). »

L'adhésion est complète. Dès l'année suivante, en 1573, Panigarolle quitta la France et devint successivement suffragant du siége de Ferrare, puis évêque d'Asti. Ses succès oratoires rappelèrent bientôt ceux de Savonarole. Il avait des ovations; la foule allait à sa rencontre; on l'applaudissait dans les églises; on le forçait à parler encore quand il avait achevé; on l'arrachait à ses repas pour l'entraîner à sa chaire.

Durant plusieurs années, l'évêque d'Asti demeura étranger aux affaires de France; mais nous le retrouverons au temps de la Ligue, à la suite du légat Gaëtano, prêchant la révolte contre Henri IV, comme il avait prêché le massacre en présence de Charles IX. Son talent alors aura grandi, sa réputation sera immense, son influence considérable.

Il importait de constater ces antécédents. Sorbin, Panigarolle, Hennequin, qui avaient coopéré aux excès de la royauté en faveur de l'esprit religieux, coopéreront aux excès de l'esprit religieux contre la royauté.

(1) ... et hà finalmente, la Dio mercè, da un mese in quà rivestita de i suoi color celesti, e de suoi gigli d'oro quella Francia, che già un pezzo parve, che vedissa lugubre... (p. 290 B.)

Sans doute on peut approuver la Ligue sans approuver la Saint-Barthélemy : il y en a des exemples; mais il semble légitime de dire que l'une était en germe dans l'autre. Ce ne sont pas des doctrines différentes qui ont tour à tour trouvé des instruments inconséquents dans les mêmes hommes. En se jetant dans l'Union, les évêques d'Asti, de Rennes et de Nevers ne firent après tout que se montrer logiques, et que rester fidèles à la conduite qu'impliquait leur passé. Il y a entre ces deux points de l'histoire une certaine solidarité qu'il faut maintenir. Cela est si vrai que, quand Henri III, pour excuser le meurtre honteux des Guises, se rejettera sur la raison d'État, et tâchera de justifier 1589 par 1572, les ligueurs distingueront avec subtilité (1) et condamneront l'acte de Blois, en acceptant, en légitimant, en admirant même la Saint-Barthélemy.

§ II

Situation des partis. — Les Guises et les prédicateurs catholiques.— Les prêches calvinistes. — Doctrine du régicide. — 1576; commencements de la Ligue. — Rôle qu'y doivent jouer les prédicateurs d'après les plans de l'avocat David. — Henri III attaqué en chaire. — Oraison funèbre des Mignons. — Edmond Auger. — Henri III prédicateur. — Maurice Poncet et les confréries.

Il importe de ne pas sortir des bornes étroites que je me suis prescrites : je n'ai à parler que de la chaire. Remarquons, toutefois, combien la royauté se trouvait de plus en plus compromise entre la violence des partis. Elle était atteinte des deux côtés, et tout s'accomplissait à son détriment. Au milieu des chances diverses de la guerre, des royautés s'essayaient presque tour à tour : chez les catholiques, plus d'une fois, par les Guises ; chez les huguenots, un instant, par Condé, que la noblesse mutine des pro-

(1) Voir surtout : *Réponse à ce que les Politiques mettent en avant pour excuser les massacres de Blois*. Paris, Bichon, 1589, in-8°.

vinces méridionales eût volontiers reconnu sous le nom de Louis XIII, et par Coligny, *ce deuxième roi de France*, comme l'appelait Catherine de Médicis. « La reine-mère, disait Henri IV au rapport de Goulart, avait sur les bras deux familles qui pensaient d'envahir la couronne, la nôtre et celle des Guises. » Ce ne fut pas là le seul danger que courut la monarchie. Les idées démocratiques du calvinisme se faisaient jour à travers ces scissions de parti. « Les ministres, dit Montluc, prêchoient publiquement que les rois ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qu'il plaisoit au peuple. » Beaucoup de catholiques eux-mêmes adoptaient ces maximes extrêmes. Je sais bien que Vigor, un des plus violents antagonistes des huguenots et l'un des sermonnaires les plus connus du milieu du XVIe siècle, disait en chaire : « Vous ne lirez jamais qu'un bon catholique ait pris les armes contre son prince, encore qu'il fût idolâtre (1). » Mais c'était déjà là une exception. Les doctrines de la Ligue se laissaient pressentir. Dès 1561, un bachelier en théologie, Jean Tanquerel, mettait parmi les propositions qu'il voulait défendre dans sa thèse, au collége de Lisieux, cet article : « Savoir, s'il est en la puissance du pape d'excommunier un roy et donner son royaume en proye et d'affranchir les sujets du serment de fidélité qu'ils ont en luy, quand d'ailleurs il se trouve qu'il favorise les hérétiques ? (2) » Le problème était

(1) Sermon sur le XIVe dimanche après la Trinité. — Les Politiques de la Ligue se sont, depuis, appuyés de ce texte. (Voir *Dial. du Maheustre et du Manant*, à la suite de la *Ménippée*, éd. de Ratisb., 1726, tom. III, p. 383.) — Vigor, d'ailleurs, quoique prédicateur du roi et fidèle aux Valois, ne ménageait pas les flatteries aux puissants rivaux de cette branche. Ainsi, sous François II, avant que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, n'eût déserté les huguenots, il l'attaquait au profit des Guises. (V. Joly, *Hist. de la Prédic.*, p. 394.) Vigor, curé de Saint-Paul, puis archevêque de Narbonne, mourut en 1575.

(2) Pasquier, *loc. cit.*, 89 a. — Le parlement informa. Les conseillers firent observer à Tanquerel que « ceste proposition estoit disputée en temps mal-à-propos et plein de troubles. » Le candidat répondit que « sept ou huit mois auparavant il l'avoit colligée et mise par escript en

clairement indiqué. La Ligue, les décrets de la Sorbonne, les traités subversifs et les sermons incendiaires des Boucher et des Rose en furent la solution affirmative. Quand on pose des questions si nettement en temps de révolution, c'est que l'époque n'est pas loin où les événements, bien ou mal, les résoudront.

Mais il faut un drapeau aux passions politiques; il faut des noms propres aux partis. Les Guises furent les héros de la résistance catholique; les Guises tinrent donc une grande place dans les sermons catholiques et furent un texte bien fréquent à l'éloquence religieuse. On retrouve cette tendance dès 1550, dans les oraisons funèbres de Claude de Lorraine (1). Pierre Doré traite déjà son héros comme un roi de France : « Peuple, tu as raison de plourer *ton seigneur*, » et le Dr Guillaud rattache, avec une intention évidente, la famille rivale des Valois à la race de Charlemagne.

En 1562, à la mort du fils de Claude, de ce François de Guise que Doré avait appelé un *chevalereux César*, quand le crime odieux de Poltrot eut privé les adversaires de la Réforme de leur chef le plus éminent, ce fut un vrai cri de lamentation dans toutes les chaires. Jamais roi dans ses funérailles de Saint-Denis n'avait reçu de pareils regrets.

Le contre-coup en retentit jusqu'à Rome. Pie IV fit faire dans l'église de Saint-Pierre de magnifiques funérailles au chef de la résistance catholique, et Julius Pogianus (2) dé-

son privé; qu'il avoit ouï dire que le dict article estoit souvent disputé aux escholes et estoit traicté aux questionnaires, qu'ainsi il n'avoit pensé aucunement offencer le roy. » Malgré ces explications, la thèse fut condamnée et le bedeau de la faculté de théologie dut lire, en séance solennelle de Sorbonne, une rétractation du candidat. (V. *Les canons des conciles de Tolède, etc., advis de la Fac. de Theol. etc, par lesquels la doct. de déposer les roys est condamnée*, 1615, in-8, part. A, p. 45 et suiv.

(1) *Oraison panégyr. pour Claude de Lorraine*, par Pierre Doré. Paris, 1550, in-8o. — *Oraison fun. de Claude de Lorr.*, par Claude Guilliand; Paris, 1550, in-8o (Arsenal 1752 et 1755. *Bibl.*).

(2) Julius Pogianus, *Orais. faite à Rome aux obsèques de Franç. de*

chama, vis-à-vis le saint-père, une harangue où François de Lorraine était comparé aux Machabées, et appelé le sauveur de la France, *Gallia conservator*. Sans lui la France était perdue : *Nisi Franciscus præstitisset, sane vel salus potius nulla esset Galliæ pars.*

Cette apothéose officielle, réimprimée, traduite de ce côté des Alpes, augmenta encore l'enthousiasme. Toutes les chaires déjà avaient retenti de l'éloge de la victime et de la malédiction de Poltrot. On remarqua surtout l'oraison funèbre (1) prononcée à Notre-Dame par un moine éloquent (2) de l'ordre des Frères-Prêcheurs, Jacques Le Hongre. C'est un dithyrambe. L'auteur ne prie pas, il loue : « car faict injure au martyr, qui prie pour le martyr. » P. 28 A). Le duc de Guise est traité en héros, et Le Hongre dit hautement que rien ne l'empêcherait de lui donner le titre de saint, que sa déférence pour Rome qui n'avait pas encore eu le tems de le canoniser (3).

Lorraine, par comm. de Pie IV. tr. fr. Reims, 1563, in-8° (Arsenal 1754, *Bibl.*)

(1) *Serm. fun. procl. par F. Jacques Le Hongre, aux obs. du duc de Guise*, 1562, in-8° (Mazarine, 24,810).

(2) « Magna illi fuit apud omnes ejus ævi perorandi fama. » (Quétif et Echard, *Scriptor. ordin. prædic.*, tom. II, p. 233.) Le Hongre, vic. gén. de l'archev. de Rouen, mourut à 55 ans, en 1575. On voit dans les *Mém. de Condé* qu'il avait prêché avec éclat lors de la procession faite pour expier les désordres de Saint-Médard.

(3) *V.* Le Duchat, notes sur *la Ménipp.* t. II, p. 222. — Ces sortes de louanges exagérées semblent sans doute du domaine de l'oraison funèbre; mais au moins ces éloges extraordinaires étaient-ils jusque-là réservés plutôt pour les rois que pour les prétendants. — Il y a une anecdote du même genre que j'emprunte à de Thou et qui se rapporte à la plus ancienne des oraisons funèbres qui nous soit restée, à celle de François Ier par Pierre du Chastel. L'orateur avait dit que l'âme du grand roi était déjà dans le ciel. Cette assertion scandalisa singulièrement la Faculté de théologie : c'était nier le purgatoire. On députa des docteurs vers Henri II. Jean de Mendoze, chargé de les introduire, leur dit : « Je sais pourquoi vous venez ici; je connaissais notre bon maître mieux que vous, et s'il a été en purgatoire il n'aura fait qu'y goûter le vin; il n'était pas homme à rester longtemps en place. » La plaisanterie fit rire et apaisa la susceptibilité de la Sorbonne.

Cette exaltation avait au moins l'inconvénient d'irriter les calvinistes, qui n'eurent pas d'ailleurs le beau rôle en cette affaire. Les ministres huguenots ne craignirent point de comparer le meurtrier Poltrot à Judith, et ils adoptèrent ainsi les premiers cette doctrine de l'homicide, que leurs adversaires devaient proclamer à leur tour.

Ce premier holocauste de sang, en abaissant un moment la maison de Lorraine, lui était fertile pour l'avenir. Aussi la domination croissante des Guises sera-t-elle le fait de plus en plus dominant jusqu'au triomphe définitif de Henri IV. On ne peut nier, d'ailleurs, que cette puissante famille, sinon par l'énergie de ses convictions, au moins par la ténacité ambitieuse de sa conduite, n'ait exercé une influence immense sur les destinées religieuses et politiques de la France. Active, courageuse, aucunement scrupuleuse sur les moyens, pleine de ressources, ennemie en matière de dogme et par opposition; par rôle, mais par un rôle qu'elle sut poursuivre, de la tolérance, des compromis, des accommodements, des conciliations, elle maintint avec rigueur le catholicisme, en France, contre l'invasion calviniste, et son œuvre a été glorieusement achevée par la prise de la Rochelle, puis honteusement compromise par la révocation de l'édit de Nantes. Il se trouva que ses intérêts étaient parallèles à ceux des vieilles traditions chrétiennes ; elle en profita. Dans la grande contre-révolution catholique de la seconde moitié du XVIe siècle, dont Philippe II est le plus habile représentant, la maison de Lorraine, aidée des papes, apparaît au premier rang. Le catholicisme de France ne pouvait être sauvé par ses docteurs; il le fut par la turbulence entreprenante d'une famille belliqueuse. Toute une moitié de l'Europe, l'Angleterre par Henri VIII et Élisabeth, le nord par Gustave Wasa, l'Allemagne par l'aristocratie fédérative de sa noblesse, était conquise au principe protestant. En se faisant au profit de leur ambition, sans tempérament et sans mesure, les représentants d'une idée absolue, les Guises sauvèrent la religion ro-

maine en France. Quand Catherine de Médicis penchait vers la Réforme, le royaume avait failli devenir calviniste ; le calvinisme alors avait des allures de conquérant. Ses prétentions disparurent peu à peu dans les guerres civiles, et après la violente réaction de la Ligue, ce n'était plus un maître dictant des lois ; c'était un vaincu, heureux d'être toléré.

Là est l'œuvre des Guises; là serait leur gloire, si on pouvait admettre cette doctrine que tout s'absout en histoire par le résultat définitif, par le résultat même qui n'a pas été dans l'intention, et que dégagent les événements.

Ainsi, dans ces démêlés divers, c'est toujours la royauté qui est victime. On arrive de la sorte au règne de Henri III. Avec Henri III, la monarchie perd du terrain encore, et, sous le dehors des querelles religieuses, ses deux antiques ennemis reparaissent et grandissent. L'envahissement populaire avec les Guises, les grandes villes recourant à leurs vieilles franchises municipales d'une part; et, de l'autre, le réveil de la féodalité provinciale avec les huguenots, les gouverneurs se croyant presque dans leurs fiefs, c'est là le double caractère du mouvement qui enveloppera de plus en plus la royauté, jusqu'à ce que les tendances démocratiques finissent enfin par l'emporter dans la Ligue et par se trouver seules en présence de la monarchie. A ce point de vue, et à ce point de vue seulement, bien entendu, l'histoire des guerres religieuses du XVIe siècle est en quelque sorte une reproduction du passé, dont elle essaie de remettre en scène les deux éléments principaux, à savoir l'esprit féodal et l'esprit communal. Or l'avenir n'était pas là : les principes ont leurs âges et leur temps. Il fallait que la monarchie vînt rendre l'unité à ce pays déchiré, pour que la véritable liberté fût possible. C'est là l'œuvre de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, qui se trouvent être les antécédents, involontaires sans doute, mais logiques, mais nécessaires, de la révolution de 89.

Les premiers symptômes sérieux de la Ligue se manifestèrent en 1576. La Ligue n'était que la reproduction, vaste

est une, des essais antérieurs de ligues partielles tentées par le cardinal de Lorraine; elle n'était qu'une imitation des serments et formulaires calvinistes pour la défense de *la cause*, imitation que les jésuites se hâtèrent de propager. Cette association fit de rapides progrès. Dans les articles du programme (du *covenant*, comme on dit plus tard en Angleterre) se trouvait d'abord *la défense du roi*; mais comme c'était là un but secondaire, on n'y songea bientôt plus. Il était même dit, dans les premiers règlements, que ceux de l'Union avaient droit d'être soutenus *contre qui que ce soit* par les armes.

La mollesse que l'on trouvait à Henri III contre les hérétiques, la défection du duc d'Alençon, héritier présomptif et le dernier des Valois, vers les huguenots et les Politiques unis, aigrirent si violemment le parti catholique, que le renversement de cette branche fut résolu. L'avocat David, député à Rome, y représenta que les bénédictions données par le saint-siége à la race de Charlemagne n'avaient point passé à Hugues Capet. On peut lire au premier tome des *Mémoires de la Ligue* l'extrait d'un conseil secret tenu à Rome pour la destruction des Valois et la transmission de la couronne aux Guises, comme descendants des Carlovingiens. Dans ce plan, les prédicateurs ont une grande place. On les trouve formellement dès le premier article, tant c'était alors un levier puissant : « Qu'en chaire et au confessionnal ceux du clergé s'élèvent contre les priviléges accordés aux sectaires et excitent le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent (1). » Les curés étaient chargés de tenir un rôle des hommes en état de porter les armes, et il était résolu que le roi serait enfermé dans un monastère. Nous disions tout à l'heure que la Ligue représentait le passé, c'est-à-dire la féodalité et les communes; voilà qu'elle remonte aux premières races et qu'elle se croit sous Chilpéric. François de Guise eût renouvelé Pépin.

(1) *V.* Anquetil, *Esprit de la Ligue*, 1771, in-12, t. II, p. 178.

Henri III convoqua les premiers États de Blois. Il espérait que les élections seraient modérées ; mais les prédicateurs exaltèrent si bien les catholiques, que les protestants n'osèrent point y venir et qu'il n'y eut que des députés ligueurs. Voyant qu'il était dépassé, le roi voulut se faire le chef d'un mouvement qu'il ne pouvait pas empêcher : il se mit à la tête de la Ligue. Cette politique, qui eût pu être habile si elle était venue d'un esprit adroit et persistant, ne fit que déconcerter un instant les projets des Guises. L'édit de Poitiers, qui, après une nouvelle pacification, vint bientôt interdire des deux côtés les associations, rendait en fait leur liberté aux ligueurs, et constatait que l'Union était, comme on l'a dit, un État dans l'État.

Le calvinisme fut bientôt mis au second plan. Ce parti d'ailleurs était singulièrement affaibli. Au dire de Saulx Tavannes, « les protestants ne pouvaient plus tenir la campagne qu'avec les mal contents catholiques. » C'était donc maintenant une question politique entre la royauté et les idées démocratiques, entre Henri III et les Guises. Qu'y avait-il de commun, en effet, comme l'a très-bien remarqué dom Plancher (1), entre la foi catholique et les généalogies publiées pour prouver que la maison royale de France était étrangère à la race de Charlemagne ?

Le clergé s'éloignait de plus en plus de la royauté. De toutes parts, dans les chaires, on parlait déjà contre Henri III. Un très-petit nombre de prédicateurs lui étaient restés favorables.

Arnaud Sorbin, celui-là même que nous avons vu louer la Saint-Barthélemy, avait cependant porté la complaisance envers le monarque jusqu'à l'abaissement. Quand Maugiron et Quélus furent tués en duel par des guisarts, quand Saint-Mégrin fut assassiné par ordre de Mayenne et du cardinal, jaloux de la vertu de leur belle-sœur, il ne craignit pas de faire, dans l'église Saint-Paul, leur oraison funèbre.

(1) *Hist. de Bourgogne*, 1781, in-fol., t. IV, p. 582.

Les flatteurs ne sont pas sûrs. Sorbin entra plus tard dans le parti de la Ligue, quand il vit la royauté en danger. Il prêcha même contre le roi et se permit les plus vives personnalités. Dans un sermon auquel assistait le duc de Nevers, il osa censurer ce prince, en sa présence, disant « qu'il écoutait trop facilement les courtiers des hérétiques. » (C'est le nom qu'il donnait aux magistrats du parti royal.) Mais le duc l'obligea de se rétracter dans un autre sermon auquel était de Thou, *cui Thuanus interfuit* (1), et de réparer ainsi publiquement l'outrage qu'il avait fait à la personne du roi et à la sienne.

Le jésuite Edmond Auger, bien que sa compagnie fût entrée dans la Ligue, resta fidèle à Henri III. Il avait loué, il est vrai, les Guises avec peu de discrétion dans un discours imprimé en 1574, à propos de la mort du cardinal de Lorraine, ce qui ne montrait pas *apertement son impudence* (2), mais plutôt un enthousiasme trop prompt dont il s'était bien vite guéri dès qu'il y eut danger pour le roi. Ses origines avaient été assez obscures. Je lis dans Lestoile : « On le disoit avoir esté basteleur de son premier métier ; et y en a encore de vivants qui assurent l'avoir vu mener l'ours par les rues. » C'est là une exagération. Auger était né près de Troyes, en 1515, d'un père pauvre et laboureur. Après avoir fait ses études chez un sien oncle, bon curé de campagne, il se décida à faire à pied le voyage de Rome, muni seulement d'une lettre de recommandation pour un prélat influent. Par malheur le personnage était mort quand Auger arriva : le jeune pèlerin fut réduit à se faire écrivain public au Campo de'Fiori. De là il devint garçon de cuisine chez les Jésuites, tout comme Ramus au collége de Navarre. Les supérieurs remarquèrent Auger et le firent entrer dans leur compagnie. Loyola lui-même lui

(1) Thuani, *Historia sui temporis*, l. XCVII, § 21, Lond. 1733, in-fol., t. IV, p. 822. — Voir sur Sorbin le *Dict.* de Moreri.

(2) Lestoile, *Journal de Henri III*, édit. Champollion, 1839, gr. in-8°, p. 48 B. — Cf. p. 28 A.

servit de précepteur, et l'introduisit dans l'enseignement. Auger professa à Padoue; mais la chaire le tenta et il y obtint les plus grands succès; son ordre put même bientôt l'opposer comme son plus brillant sermonnaire aux prédicateurs huguenots. Les protestants eux-mêmes disaient de lui « que s'il n'avait pas été catholique, il n'aurait jamais existé un plus grand orateur (1). » Pierre Matthieu l'appelle « le Chrysostome de France, le plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle, tel que, si la religion donnoit des statues aux orateurs, il faudroit que la sienne fût avec une langue d'or (2). » Il y a sans doute beaucoup à rabattre de ces fleurs de rhétorique qu'aimait Matthieu; mais il reste au moins constant qu'Auger avait un grand éclat de parole; il était d'ailleurs sincèrement pieux. Le duc de Nevers, qui était bon juge, le reconnaît « homme des plus fermes catholiques du monde, comme il l'a fait paroistre partout où il a presché (3). » Cette fermeté, dont parle Nevers, pourrait passer pour de la rigueur. Envoyé vers 1559 en France, pour ramener les huguenots, Auger excita dans les provinces du Midi un singulier enthousiasme : l'emportement de son zèle se communiqua au peuple, et, à Bordeaux, ses sermons occasionnèrent plusieurs scènes sanglantes, représailles sans pitié des catholiques. Les protestants ayant désigné Auger à la vengeance, il fut arrêté à Valence par le baron des Adrets, et condamné à mort sans autre forme de procès. Il allait mourir quand un ministre huguenot, touché au fond de l'âme de la courte et saisissante harangue que le patient adressa à la foule avant de s'abandonner au bourreau, obtint sa grâce et lui fit rendre la liberté. Auger en profita pour reprendre sa vie aventureuse, pour publier des livres de controverse ou d'ascétisme. On en a plusieurs, *le Pédagogue d'armes*, *le Sacre*

(1) Ranke, *Hist. de la Papauté*, tr. fr., t. III, p. 78 (l. V, § 5).

(2) Matthieu, *Hist. de France*, 1631, in-fol., t. II, p. 609.

(3) Duc de Nevers, *Traité de la prise d'Armes* (1590), ap. Danjou, *Archives cur. de l'Hist. de France*, 1re série, t. XIII, p. 52.

spirituel ; tous sont oubliés. Mais ce fut toujours à la parole, à la chaire, qu'Auger revint avec prédilection. On assurait de son temps qu'il n'avait pas, dans ses missions, converti moins de quarante mille protestants, dont quinze cents dans la seule petite ville d'Issoire, en Auvergne. Henri III avait entendu Auger prêcher à Lyon, en 1575, et il en avait été si frappé, que ce religieux était devenu aussitôt son confesseur. C'était le premier des jésuites attaché en cette qualité auprès d'un roi. En directeur habile, Auger flatta et encouragea le goût bizarre du monarque pour la dévotion extérieure, minutieuse, pour les pratiques puériles. Le *Métanéalogie,* qu'il publia en 1584 et où il exaltait les processions de pénitents, acheva de lui conquérir la confiance de Henri III. Il exerça dès lors quelque empire sur le dernier des Valois (1), et il lui en montra d'ailleurs sa reconnaissance par une sincère affection. L'appui d'un homme aussi éminent par son talent et par ses vertus eût pu être utile à la cause royale, si cette cause n'avait pas été perdue. Nous verrons au moins que, presque seul, il ne lui fit pas défaut.

Auger était une exception. Toutes les chaires retentissaient alors d'accusations contre les impiétés d'Henri III. Le nonce lui-même ne pouvait arriver à dompter ce débordement de personnalités. La vie dissipée du monarque faisait supposer quelque hypocrisie dans les pratiques d'excessive et bizarre dévotion qu'il affectait. Le contraste des orgies et des processions, ce roi quittant tout à coup des habits de femme pour revêtir un sac de pénitent et une ceinture garnie de têtes de mort, toutes ces contradictions prêtaient singulièrement à l'attaque (2). Henri III, dans ses retraites aux Minimes et aux

(1) Magnum gratiæ locum in principis ingenio tenebat. (Thuan., l. LXXVIII, § 2, t. IV, page 152.) — Cf. Le Duchat, notes sur la *Conf. de Sancy,* p. 447 et suiv. — Tabaraud, *Biog. Univers.*

(2) Montaigne lui-même semble faire allusion à Henri III au liv. I, chap. XXIX, de ses *Essais :* « J'ay veu tel grand blécer la réputation de sa religion pour se montrer religieux oultre tout exemple des hommes

Feuillants, prêchait lui-même les moines en plein chapitre, et sans doute avec cette éloquence qu'il montra plus d'une fois, entre autres à l'ouverture des États. Mais *ses confrères* les prédicateurs, comme on disait, ne l'épargnaient pas davantage pour cela. Les confréries de pénitents qu'il créa avec tant de zèle furent vivement raillées par les sermonnaires. Ce fut un redoublement de violences ; *insolita libertate bacchati sunt*, dit de Thou. A Paris on ne parlait d'autre chose que de cette résurrection étrange des flagellants, et l'attention devint universelle quand un orateur très-célèbre s'avisa, *quoique bon catholique*, dit Busbec (1), de critiquer amèrement l'institution nouvelle.

Ce prédicateur (2), bénédictin de Melun, puis curé de Saint-Pierre-des-Arcis, ne ménageait personne et menait, au rapport de Félibien, une vie exemplaire (3). Maurice Poncet était un bon théologien, *homo doctus*, dit de Thou, *sed interdum scurrili dicacitate mordax*. Il parlait avec verve et entraînement; mais ses plaisanteries de mauvais ton semblaient un dernier écho de celles de Maillard et de Menot, et préludaient aux brocards de ce petit père André dont s'amusait Tallemant des Réaux. Son éloquence *entrelardée*, comme on disait vulgairement alors, plaisait assez à Lestoile, qui le cite avec complaisance (4). Mais sous les éloges même des compatriotes, on distingue le vrai : « Il apportoit dans son élocution, dit Rouillard, une grâce telle que ce que les mal sensez tournoient en forme de risée, les plus sages l'impu-

de sa sorte. » *V.* édit. de M. Vict. Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1826, in-8°, t. II, p. 41.

(1) *Lettres*, ap. Danjou, Ire sér., t. X, p. 85.

(2) Il a laissé quelques médiocres écrits, entre autres une *Remontrance à la noblesse de l'utilité que le roy apporte à son peuple*, qui prouve son attachement à la dynastie des Valois. On trouvera l'indication de ses ouvrages dans les *Bibliothèques* de La Croix du Maine et de Du Verdier, au mot Maurice. Voir d'ailleurs Bayle et Moreri.

(3) *Hist. de Par.*, t. II, p. 1148.

(4) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 90 B., 166 B.

toient à un grand artifice dont usoit ce brave prédicateur pour faire plus doucement savourer l'aigreur de ses censures (1). » Poncet, en un mot, était un parleur populaire qui s'abandonnait volontiers aux hasards et aux emportements de la parole.

En mars 1583, prêchant le carême à Notre-Dame, il appela les pénitents fondés par Henri III, *la confrérie des hypocrites et athéistes*, puis il dit textuellement (2) : « J'ay esté adverty de bon lieu que hier au soir, qui estoit le vendredy de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pœnitens..... Ah ! malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu soubs le masque, et portez par contenance un fouet à votre ceinture. Ce n'est pas là de par Dieu où il le faudroit porter ; c'est sur votre dos et sur vos épaules et vous en estriller très-bien ; il n'y en a pas un de vous qui ne l'ait bien gaigné. » Poncet n'accusait pas seulement les pénitents d'avoir *mangé le gras chappon ;* il avait fait aussi, et fort crûment, allusion à *la collation de la nuict*. Cela allait droit au roi, qui passait volontiers d'un bal obscène à l'ascétisme d'une retraite. Ce vendredi même où la procession eut lieu, la pluie avait mouillé tous les sacs dont s'enveloppaient les pénitents, et le familier prédicateur en avait pris occasion de citer le proverbe d'alors : *se couvrir d'un sac mouillé*, qui s'appliquait aux mauvaises excuses qu'on donnait de ses vices (3). Ce dernier trait, qui touchait l'amour-propre royal au vif, fâch surtout Henri III. Le monarque, disant que « c'estoit un vieil fol, » le fit conduire dans son coche par le chevalier du guet en son abbaye de Saint-Père, à Melun, sans autre mal que la peur qu'il eut, en y allant, d'être jeté à la Seine.

Cette sortie de Poncet lui valut beaucoup d'admirateurs. Brantôme a dit de lui : « C'estoit le prescheur autant hardy à prescher qui jamais a entré en chaire... il estoit fort aimé

(1) Sébastian Rouillard, *Hist. de Melun*, 1628, in-4°, p. 627.
(2) Matthieu, *Hist. des derniers troubles*, 1622, in-4°, p. 15. — Cf. Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 160 A.
(3) Thuan., l. LXXVII, § 2, t. IV, p. 152.

dans Paris. » Moreri le regarde comme le plus habile orateur de son temps. C'est beaucoup dire. D'Aubigné, par compensation, a pu faire de Poncet l'interlocuteur ridicule du VIIIe chap. de la *Confession de Sancy*. Quoi qu'il en soit, la prison de Poncet ne dura pas longtemps. D'Épernon (1), le favori de Henri III, l'alla voir et lui dit entre autres choses : « Je vous aime, monsieur Poncet, vous faites rire bien des gens à votre sermon. » — « Pas autant que vous en faites pleurer, » répondit le brusque curé. On peut juger par là de ses saillies. Le Laboureur (2), à ce propos, entre en une admiration nonpareille : « Voilà, dit-il, une botte franche qui vaut mieux qu'un évêché dans l'histoire. »

La colère de Henri III s'apaisa vite ; il fit rendre Poncet à la liberté, disant : « L'artifice de ceux qui le mettent en besogne passe la portée d'intelligence du bonhomme qui a du savoir assez, mais de jugement peu. » Poncet revint desservir sa cure de Saint-Pierre-des-Arcis, conservant jusqu'au bout sa manière libre de prêcher. On prétend qu'il mourut bientôt de peur (3) en apprenant qu'un libelliste venait d'être pendu à la porte du palais. Mais rien n'est moins prouvé. Tout ce qu'on sait positivement, c'est qu'il décéda le 23 novembre 1586. Lestoile (4), qui en fait grand éloge, enregistre sa mort et ajoute : « Ce bon et docte... n'épargnoit ni petit, ni grand ; quand il avoit le bras en sa chaire, il prêchoit d'un grand zèle. » Après Poncet, nous retrouverons encore la violence, bien plus de violence : nous ne retrouverons plus la même bonhomie honnête.

(1) Brantôme, dans l'éloge de Charles VIII, attribue cette aventure au duc de Joyeuse.

(2) *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 58.

(3) *Confession de Sancy*, ch. VIII. Rem. de Le Duchat, p. 204.

(4) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 165 A. et 210 A.

§ III

La Ligue prêchée dans les provinces. — *Mystère* représenté à Châtillon. — G. Rose et les mascarades du roi. — La duchesse de Montpensier organise les prédicateurs. — Henri de Navarre commence à être injurié dans les sermons. — Le duc de Guise opposé au roi à l'occasion de la bataille de Coutras. — Oraisons funèbres de Marie Stuart. — Renaud de Beaune. — Jean Boucher et Henri III.

Les rigueurs de Henri III ne lui réussirent pas; il avait fait fouetter les laquais de la Cour qui s'étaient permis de parodier ses processions dans les cuisines du Louvre. Cela fit rire. On rit aussi de l'emprisonnement de Maurice Poncet; la hardiesse des prédicateurs s'en augmenta : ils avaient beau jeu; le roi, au fond, soit faiblesse, soit indifférence, devait les laisser impunis, comme il avait aussi laissé sans poursuite les assassins de ses mignons.

Cependant les idées de la Ligue pénétraient partout; partout on enseignait que « quand la monarchie est déréglée, elle n'est pas autorité, mais brigandage (1). » Au nord comme au midi, l'Union trouvait des adeptes, des adeptes parmi les turbulents comme parmi les modérés. A Nismes, elle s'établissait par des massacres et des viols (2); à Laon, le publiciste Bodin la faisait adopter au nom de la raison et de la légalité méconnues (3). Dans les chaires des provinces retentissaient les mêmes principes, les mêmes invectives que dans les chaires de Paris; à Lyon, c'était le jacobin Bolo (4), et surtout le jésuite Claude Matthieu, *le courrier de la Ligue*, comme on l'appelait, voyageur infatigable qui, sous le moin-

(1) Hardouin de Péréfixe, *Histoire de Henri IV*, éd. de Lyon, 1812, in-8°, p. 50.

(2) Ménard, *Histoire de Nismes*, 1754, in-4°, t. V, p. 240.

(3) N. Lelong, *Hist. du diocèse de Laon*, 1783, in 4°, p. 449.

(4) *Histoire de Lyon*, de Clerjon, cont. par Morin; 1832, in-8°, t. V, p. 308.

dre prétexte, courait d'un bout de l'Europe à l'autre dans les intérêts du parti; à Soissons, c'était Launay que nous retrouverons bientôt au premier rang; à Rouen, le cordelier Gilles Blouin; à Orléans, Burlat, théologien distingué, mais fougueux, que Boucher prétendra tout à l'heure avoir été pendu par Henri III; c'était surtout, à Toul, l'archidiacre de la cathédrale, François de Rosières, qui déclamait contre son roi aux applaudissements de la foule, *con plausibile popolare eloquenza,* dit Davila (1). Ce François de Rosières avait déjà publié en 1581 un livre en faveur de la maison de Lorraine, livre qui l'avait fait mettre à la Bastille; le crédit des Guises parvint à l'en tirer; mais Rosières ne conserva aucune reconnaissance à Henri III de sa clémence ou plutôt de son incroyable apathie. A Châtillon, les prédications ne parurent pas suffisantes; pour mieux exalter les esprits, le clergé fit représenter, dans un *mystère,* le combat de David contre le géant Goliath (2). On devine que David symbolisait Henri de Guise.

Henri III était universellement abandonné. Rose lui-même, son prédicateur ordinaire, auquel nous arriverons bientôt plus particulièrement, Rose, accablé des bienfaits du roi, se rangea du côté des ligueurs. Le mardi du carnaval de 1583, Henri III s'étant mis à courir, en masque, les rues de Paris avec ses mignons, la plupart des prédicateurs se récrièrent hautement contre une telle conduite (3). Rose fut plus incisif que personne; le roi le fit venir et le tança fortement, disant « qu'il l'avoit laissé courir dix ans par les rues le jour et la nuit, et que pour une dernière fois, un jour de carnaval, il osoit le décrier en pleine chaire. » Rose confus supplia son maître de lui pardonner. Content de cette soumission, à laquelle il n'était plus habitué, Henri III lui envoya quelques

(1) *Istoria delle guere civili di Francia,* 1644, in-f°, t. I, p. 382.
(2) La Pérouse, *Hist. de Châtillon,* 1837, in-8°, p. 316.
(3) Félibien, *Hist. de Paris,* t. II, p. 1147. — Cf. Lestoile, *Journ. de Henri III,* p. 158 B.

jours après quatre cents écus, avec ces mots : « C'est de quoi acheter du sucre et du miel pour adoucir vos trop aigres paroles et vous aider à passer le caresme. » La corruption est toujours le pire des moyens ; Rose demeura quelque temps du parti du roi; l'année suivante, je trouve même qu'il alla à Orléans prêcher *par ordre de Sa Majesté*, à l'occasion des confréries que Henri III établissait partout, et que la ville se mit en grands frais pour le recevoir (1) ; mais c'était pour se rejeter plus tard dans la Ligue. Rose n'aura d'égal que Boucher.

Chaque jour la situation devenait plus grave ; la mort du duc d'Alençon laissait le trône à un huguenot, à Henri de Navarre, qui fut vite excommunié ; dès lors les prétentions des Guises devinrent manifestes. On publiait à Rome des écrits sur la nécessité et la convenance de l'avénement des Lorrains. Comme le dit Davila (2), le Balafré, songeant décidément au trône, fit habilement mettre ses vues en œuvre par des sermonnaires propres à entraîner la multitude. On était en 1586, et Bodin, qui, cette année même, publiait une traduction latine de son traité de *la République* voyait se vérifier cette phrase de son livre qu'il eût pu développer et commenter s'il n'avait été ligueur : « C'est un cousteau fort dangereux en la main d'un homme furieux que l'éloquence en la bouche d'un harangueur mutin (3). »

L'appui de plus en plus vif de Philippe II et l'isolement croissant de Henri III permirent enfin aux ligueurs de lever le masque. On mit en avant le vieux cardinal de Bourbon, qui fut proclamé roi plus tard sous le nom de Charles X, et on s'en servit dès lors comme d'un fantôme commode qui dégui-

(1) Lottin, *Rech. sur Orléans*, 1836, in-8°, tom. II, p. 78 : « . . . A Estienne Rouys, archer, trois escus d'or, tant pour le loyer d'ung coche monté de quatre chevaulx que pour les peines et sallaires du cocher qui auroit mené Mgrs de ceste ville jusqu'à Cléry pour amener Mgr Roze, préd. du roy, en ceste ville, par commandement de S. M. »

(2) Tom. I, p. 382.

(3) Éd. de 1579, in-8°, p. 639.

sait temporairement l'ambition des Guises ; les manifestes publiés sous son nom en appelaient *au peuple*. La Ligue prenait donc un caractère tout à fait démocratique ; les Seize, dont le prédicateur Julien Pelletier (1) se montra dès l'abord un des membres les plus déchaînés, furent chargés d'organiser le soulèvement dans tous les quartiers de Paris. Pour atteindre à la violence des passions et les satisfaire, il eût fallu remonter à la réaction impitoyable de la Saint-Barthélemy. Singulière inconséquence de la politique ! Le massacre de la Saint-Barthélemy, auquel s'était mêlé si vivement le jeune Henri de Guise, était loué par la Ligue, au nom des idées démocratiques, comme il devait l'être quelque temps plus tard au nom des idées absolutistes, sous le gouvernement de Mazarin et par l'organe de Gabriel Naudé. Étrange contradiction des partis ! Le principe du libre examen conquis par la Réforme menait logiquement à une organisation républicaine ; mais les protestants, malgré les exceptions, malgré les anabaptistes d'Allemagne et les puritains d'Angleterre, malgré les tentatives des Provinces-Unies des Pays-Bas, malgré les tendances municipales des villes calvinistes, comme La Rochelle, les protestants en somme s'en étaient tenus surtout à l'ordre religieux, évitant l'application à l'ordre politique. Les idées d'Hubert Languet dans le *Vindiciæ contra tyrannos*, et de Buchanan, dans son fameux *Dialogue*, n'étaient pas acceptées généralement ; le fédéralisme de la noblesse allemande, de la noblesse méridionale était un sûr contre-poids contre ce penchant dialectique des doctrines luthérienne et calviniste à la démocratie. Eh bien ! ce que la Réforme n'avait pas osé faire, la réaction catholique le tenta, et avec violence : les ligueurs, prêchant l'absolue soumission religieuse, empruntèrent aux protestants le principe du libre examen, mais pour le trans-

(1) Frère de Jean et Jacques Pelletier, qui ont laissé quelques ouvrages. Voir la *Biblioth.* de La Croix du Maine à ces noms, et les *Mém. de la Ligue*, éd. de Gouget, 1758, in-4°, tom. V, p. 482.

porter dans la politique. En France, dès lors, les rôles sont renversés : les catholiques passent à la démocratie, et les Guises, qui ne voyaient là qu'un moyen et non un but, sont de toute part dépassés ; les calvinistes, en revanche, se font les soutiens ardents de la royauté. Nous verrons bientôt cet échange d'opinions extrêmes se traduire chez les catholiques dans des traités spéciaux où aucune mesure ne sera gardée.

En attendant, ces idées subversives faisaient les frais de l'éloquence des sermonnaires : tout le monde se mêlait de prêcher contre le pouvoir royal. Guincestre (1) surtout, jeune bachelier en théologie, que nous retrouverons bientôt, et qu'aidait un moine nommé Muldrac, se distingua par sa violence. Sans doute le haut clergé était quelque peu en réserve, et se trouvait naturellement rattaché à la noblesse, dont il partageait les intérêts, « reconnaissant bien, dit Matthieu (2), que sa qualité avoit plus d'honneur et de splendeur sous un roi que par les confusions d'une démocratie. » Mais les ordres religieux, les curés, les *maistres ès arts crottés* (3), les docteurs de Sorbonne, nourris des doublons de l'Espagne, publiquement encouragés par les Guises, stipendiés, excités, dressés pour ainsi dire par la duchesse de Montpensier qui haïssait Henri III, tout le clergé secondaire, enfin, se jeta comme à l'avant-garde du parti et agit vivement sur les masses.

Henri de Navarre, lui-même, devenu héritier présomptif (mais au vingt-deuxième degré seulement, tandis que la loi civile ne reconnaissait point alors de parenté au delà du septième), était le but des sorties de la chaire. On exposait

(1) On l'appeloit aussi Lincestre ou Wincestre; mais il signoit Guincestre. (Le Duchat, Not. sur la *Ménipp.*, t. II, p. 55.) Guincestre était Gascon. M. de Sismondi ajoute judicieusement : « Peut-être était-il né en Gascogne d'une des nombreuses familles anglaises restées après la conquête de Charles VII. » (*Hist. des Franç.*, tom. XX, p. 136.)

(2) *Hist. de France*, tom. II, p. 572.

(3) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 228 B.

à la porte des églises des tableaux hideux, représentant les supplices qu'Élisabeth était supposée faire subir aux catholiques anglais, et les prédicateurs partaient de là pour prédire le même sort aux fidèles de France si le Béarnais était appelé à régner. Toutefois le successeur naturel de Henri III paraissait avoir trop peu de chances pour qu'on l'attaquât iniquement. La Ligue d'ailleurs ne s'en tenait pas là; ne voulant point ajourner la question jusqu'à la mort du roi régnant, elle avait résolu de le renverser. On ne manquait donc aucune occasion de mettre Henri de Guise au-dessus de Henri de Valois. Ainsi, en 1587, quand la destruction de l'armée allemande, à laquelle le roi avait contribué en personne, vint réparer le désastre de Coutras, on semblait faire grâce au roi en lui accordant quelque part dans la victoire. « Saül, répétait-on dans tous les sermons, en a tué mille, mais David en a tué dix mille (1). » Il n'était question, en chaire, que de merveilles, bien plus, des *miracles* de ce nouveau Gédéon envoyé pour le salut de la France (2). Ne se croirait-on pas chez ces Puritains si bien peints par Walter Scott?

Tous les événements, tous les malheurs étaient attribués à l'indolente politique de Henri III. On l'accusa même d'avoir trempé dans la condamnation de Marie Stuart, cette triste figure qui vint répandre un poétique intérêt sur la famille des Guises. Et pourtant Henri III avait célébré avec pompe les funérailles de la malheureuse reine d'Écosse; il avait même envoyé ses maîtres d'hôtel inviter le Parlement, l'Université, la Sorbonne à cette cérémonie solennelle, et tous ces corps y avaient assisté en grand deuil (3).

(1) Velly, *Hist. de France*, 1775, in-12, t. XI, p. 284.

(2) I predicatori, con le maniere solite, ma con maggior licenza, sparlando apertamente delle cose presenti, empivano l'orecchie del popolo delle maraviglie anzi de' miracoli di questo nuovo Gedeone venuto al mondo per la desiderata salvezza della Francia. (Davilla, t. I, p. 504.

(3) Registres du Parlement (Copie de la Bibl. de la ville de Paris), in-fo, t. XXII, 11 mars 1587.

Les plus modérés se laissèrent entraîner dans cette occasion. De Thou raconte, dans son LXXXVIe livre, que Renaud de Beaune, archevêque de Bourges (1), qui, sous ce règne et le suivant, se distingua par sa fidélité à ses souverains, céda comme bien d'autres au torrent. Il fit un pompeux éloge des princes lorrains dans l'oraison funèbre de Marie Stuart, qu'il prononça à Notre-Dame, et il leur appliqua même le mot de Scipion *duo fulmina belli*, ce qui ne pouvait avoir trait qu'aux défaites des reistres à Vimaury et à Auneau. Le roi, mécontent de n'avoir aucune part dans ces louanges, fit réprimander le prélat, qui supprima le passage à l'impression.

On ne trouve en effet, dans l'édition imprimée (2), aucune trace de ce qui avait pu blesser Henri III. Il y a du mouvement dans le style et une certaine chaleur de diction qui n'est pas sans éloquence. « Marie accusée ! s'écrie Renaud de Beaune, accusée de quel crime? accusée d'estre catholique. Heureux crime ! désirable accusation ! Nul donc n'est innocent devant vous s'il n'est coupable devant Dieu ! Ne fabriquez plus de témoins, elle advoue ce crime, elle le publie, elle le prêche. » Ces éclats sont rares dans les sermons du XVIe siècle. L'archevêque de Bourges trouve aussi un énergique accent de colère contre les Anglais : « Sus ! sus ! princes chrétiens ! Dieu vous appeloit auparavant à la vengeance de ceste nation qui a pollué les temples, contaminé les autels, massacré les prestres, et pour ce que vous avez esté négligents de venger ses injures, il a conjoinct vos injures aux siennes. »

(1) Renaud de Beaune, petit-fils de Semblançay, était né en 1527, le jour de l'exécution de son aïeul. Il fut d'abord magistrat, puis prélat et enfin archevêque de Bourges, en 1581. Comme il avait absous Henri IV, ce prince lui donna le siége de Sens en 1596; mais Clément VIII, par rancune de ligueur, ne le confirma qu'en 1602. Renaud de Beaune mourut en 1606.

(2) *Or. fun. de Marie, royne d'Escosse.* Paris, 1588, in-8°. (Arsenal, 1751, *Bibl.*)

Nous voilà bien loin de la Ligue. Il est si difficile de ne se point arrêter, quand on rencontre sur sa route Marie Stuart, et, comme le dit si bien Renaud de Beaune, « ceste grandeur de courage destrempée et amollie de douceur gratieuse. »

Si des esprits calmes, indifférents presque, comme Renaud de Beaune (1), se laissaient, à propos de Marie Stuart, emporter à ces excès contre le roi, on juge de ce que devaient être les séditieux. Les mensonges ne leur coûtaient pas. Jean Boucher, au rapport du duc de Nevers (2), dit un jour, dans l'église Saint-Barthélemy, que le roi voulait empêcher les prédicateurs de dire la vérité, et qu'il avait même fait tuer Burlat, théologal d'Orléans, ce que crurent ses auditeurs. Informé de cette calomnie, Henri III envoya quérir plusieurs docteurs de la Sorbonne et entre autres Boucher, auquel il demanda pourquoi il avait prêché le meurtre de Burlat. Boucher répondit qu'on le lui avait assuré. « L'avez-vous vu mort ? répliqua Henri III, et pourquoi croire plutôt le mal que le bien, et dire en chaire de vérité de pareilles menteries ? » Et aussitôt on amena le théologal *se portant fort bien*, ce qui étonna Boucher, auquel S. M. n'infligea d'autre punition que de prier l'archevêque de lui interdire la prédication pendant quelque temps (3).

(1) C'est à cause de cette indifférence que Brantôme, dans la *Vie de Cath. de Médicis*, a dit qu'il était « un peu léger de créance. » Du Plessis-Mornay fait aussi allusion à Renaud de Beaune, quand il parle de « ceux qui sont creus de chascun ne pas croire en Dieu. » Dans l'infâme *Banquet du comte d'Arête*, du ligueur Dorléans, il y a des accusations odieuses contre l'archevêque de Bourges ; mais cela ne mérite aucun crédit.

(2) *Prise d'Armes*, ap. Danjou, *Arch. cur. de l'hist. de France*, sér. I. t. XIII, p. 173.

(3) Lestoile va plus loin ; il prétend que Burlat n'avait pas quitté Boucher et ses compagnons, « beuvant, mangeant et ergottant comme de coustume. » (*Journ. de Henri III*, p. 235 A.) Burlat continua d'ailleurs ses attaques indiscrètes, car je lis, à la date du 17 avril 1589 : « Hugues Burlat, théologal pénitencier et curé de Sainte-Catherine, furieux ligueur, ayant publié des libelles injurieux contre le roi Henri III,

Ceci se passait en août 1587; en décembre, le désordre augmenta encore. La Faculté de Théologie avait décrété « qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes qui ne remplissent pas leurs devoirs, comme l'administration à un tuteur suspect. » Henri III fit une dernière tentative. Les docteurs de Sorbonne et les prédicateurs furent mandés devant la cour (1), et le roi leur tint le langage suivant : « Vous êtes notoirement malheureux et damnés; vous avez calomnié votre roi légitime, ce qui est défendu par l'Écriture. Je sais votre belle résolution, à laquelle je n'ai point en égard, parce qu'elle a été faite après déjeuner par trente ou quarante maîtres ès arts crottés qui, après grâces, traitent des sceptres et couronnes. Sixte V a envoyé aux galères des religieux de Saint-François qui avaient médit de lui; je pourrais faire comme le pape; mais je vous pardonne à la charge de n'y retourner plus. » Puis, s'adressant à Boucher, qui l'avait formellement traité de *tyran*, il lui dit qu'il était *le plus méchant de tous*, et cela était vrai. Nous en trouverons plus d'une preuve.

est enlevé d'Orléans et conduit à Amboise. » Lottin, *Recherch. sur Orléans*, t. II, p. 93.) Plus tard, en décembre 1591, Burlat était dépassé et fort maltraité dans les chaires mêmes d'Orléans par Muldrac, inquisiteur, qui vint prêcher malgré l'évêque. (Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 76 B.)

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, tom. II, p 1165.—Cf., *Eccl.* de *Hist.* Fleury cont. par le P. Fabre, in-4°, t. XXXVI, p. 133; — et Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 231 et suiv.

§ IV

Comité des *archiligueurs*. — Projets d'inquisition. — *La Bibliothèque de madame de Montpensier*. — *Histoire tragique de Gaverston*, par Boucher. — Émeute pour un sermon à Saint-Séverin. — Rôle des prédicateurs dans la Journée des Barricades. — Pigenat, Guincestre. — Premiers sermons à la nouvelle de l'assassinat des Guises. — Exaspération des orateurs contre Henri III. — Décret de déchéance prononcé par la Sorbonne. — Pamphlet royaliste contre les sermonnaires.

Au milieu de ces conjonctures difficiles, quelques scrupules semblaient encore retenir les Guises. Le Conseil de la Ligue brusqua les événements. Un noyau se forma d'hommes plus résolus (1), qui voulurent une prompte solution. C'étaient un bourgeois nommé Rocheblonde, Jean Boucher, que nous avons déjà vu à l'œuvre, Launay, ancien ministre protestant devenu chanoine, et enfin le curé Jean Prévost, qui se modéra plus tard et se rangea vite parmi les partisans de Henri IV. Ils s'assemblaient et tenaient leurs conseils dans la chambre de Boucher, à la Sorbonne, puis au collége Forteret, où ce docteur alla demeurer. Le premier article de l'admission était un serment de mort. Mayenne *prit langue* avec

(1) M. Ranke se trompe (*Hist. de la Pap.*, t. III, p. 190, l. v, § 10) quand il prend ce comité d'*archiligueurs*, comme les appelle Lestoile (*Journ. de Henri III*, p. 215 B. — Cf. p. 227 B.), pour le premier centre de l'Union. La Ligue existait depuis 1576, et nous sommes en 1587. Il est vrai que Matthieu (*Hist. de France*, t. II, p. 492) appelle ces conférences « le premier berceau de la Ligue. » Mais Matthieu, qui s'était laissé prendre à l'entraînement des catholiques, et qui avait même composé une tragédie sur les meurtres de Blois, pour se rejeter ensuite dans le parti royal, semble avoir intérêt à faire commencer la Ligue le plus tard possible. M. Ranke a été induit en erreur par le *Dial. du Maheustre et du Manant* (à la suite de la *Ménipp.*, tom. III, p. 426, 438, 439). Il est bon de savoir que ce curieux pamphlet est attribué à Cromé, l'un des Seize, qui doit nécessairement présenter la Ligue comme une association tardive, spontanée, naturelle. Dans *les Singeries de la Ligue*, de Jean de La Taille (*Ménipp.*, t. I, p. 354), Prévost, Launay et Boucher sont aussi appelés « les premiers piliers de l'Union. »

eux, et plusieurs prédicateurs, amis de Bussi-Leclerc, leur prêtèrent appui. On cite entre autres Pelletier et Guincestre; Rose, Hamilton, Cueilly (personnages que nous retrouverons tous plus tard), s'y adjoignirent. Lestoile les traite avec un grand dédain : « C'étoient, dit-il, quelques marmitons et souppiers de la Sorbonne, braves conseillers d'état qui ont toute leur vie été enfermés dans un collége à pédantiser et à manger les pauvres novices de la théologie. » Lestoile en parle fort à son aise; il y avait dans ces fanatiques des hommes haut placés. Rose était évêque de Senlis, Boucher avait la cure de Saint-Benoît, Prévost celle de Saint-Séverin. Le saint-siége connaissait si bien la puissance de ces prédicateurs, qu'il s'ouvrit *d'abord à eux*, comme le dit l'*Anonimo Capitolino* de la vie de Sixte V (1). Ils eurent bientôt accaparé toutes les chaires (2).

Mais pour eux Paris n'était pas encore un assez vaste théâtre; ils demandèrent au roi l'établissement d'un tribunal de l'inquisition dans chaque ville. N'ayant pas réussi dans leur exigence, ils envoyèrent partout des religieux pour soulever les populations. Ainsi, on voit, à Dieppe, un minime venir, au nom de la Ligue, pour prêcher le carême, et en être empêché par le gouverneur et l'assemblée municipale (3).

Au lieu de résister aux prédicateurs par des mesures énergiques, Henri III voulut se servir de leurs propres armes pour les battre. La duchesse de Montpensier, je l'ai dit, patronait ouvertement ces sermonnaires séditieux, et se vantait même

(1) Ap. Ranke, *Hist. de la Papauté*, t. III, p. 190, l. V, § 10.

(2) C'était un grand honneur que d'être désigné pour prêcher le carême à Notre-Dame. Dès que la Ligue fut en faveur, les sermonnaires de l'Union l'emportèrent presque toujours. Je ne cite que les noms un peu connus. En 1566, ce fut de Sainctes; en 1576, Génébrard; en 1583, Benoist; en 1587, Hylaret; en 1589, Boucher; en 1590, Christin. Pendant le siége, de 1592 à 1594, on ne nomma personne. Les chaires étaient sans doute à l'abandon et au premier occupant. (*Arch. du Royaume*, section hist., carton L, 742.)

(3) Vitet, *Hist. de Dieppe*, 1833, in-8°, t. I, p. 219.

d'être plus influente par eux que son frère Henri par ses armées. Ayant reçu l'ordre de quitter Paris, elle l'éluda habilement. Henri III, dans son impuissance, se vengea de cette obstination en faisant publier, à son tour, sous le titre de *Bibliothèque de madame de Montpensier* (1), un pamphlet royaliste. C'est une liste de livres supposés, tout à fait dans le goût du *Catalogue de la librairie Saint-Victor*, dans le *Pantagruel*. Les prédicateurs y sont surtout maltraités, et Henri III, violemment calomnié dans ses mœurs, y prend sur ce point ses représailles. Le curé Aubry dédie sa *Vie de sainte Nitouche*, à la présidente de La Guesle (2); Rose met en *rithmes spirituelles*, les aventures de mademoiselle de Neuilly (3). Chacun des sermonnaires a sa part, et les sarcasmes varient. Ainsi, Hamilton publie un *Traité sur la Confrérie des Marmitons*; les harangues de Cueilly sont publiées par les crocheteurs; et les *Politiques* de Boucher qui se vendent « rue des Oisons » sont commentés par le Petit-Feuillant (Bernard de Mont-Gaillard, dont nous ne tarderons pas à nous occuper). Hennequin, évêque de Rennes, recevait aussi son *brocard* : « Le dénombrement des veaus de la Ligue et le moyen de les garder de baisler, par M. de Rennes, à nostre maistre Boucher. »

Attaqué de la sorte, et à deux reprises, le fougueux Boucher riposta par une sanglante brochure. L'*Histoire tragique de Gaverston* (4) fit grand bruit. Lestoile qui la mentionne, sans

(1) Lestoile, *Journal de Henri III*, p. 244 A; 241 et suiv.

(2) C'est ainsi qu'on suppose dans la *Ménippée* que « l'Abrégé des Estats de la Ligue « est tiré » des Mémoires de mademoiselle de La Lande, *aliàs* la Bayonnoise, et des secrètes confabulations d'elle et du P. Commelet, jésuite. » (T. I, p. 11). Nous verrons Commelet se faire remarquer par ses farouches invectives.

(3) La *Ménippée* (t. I, p. 101) revient avec malice sur la fille du président Neuilly, et Rose n'est pas compris seul dans l'imputation. Les pamphlets du temps sont d'ailleurs unanimes sur ce point. — Cf. Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 53, note.

(4) *Histoire tragique et mémorable de Pierre de Gaverston, gentilhomme gascon, jadis le mignon d'Édouard II, roi d'Angleterre,*

en connaître l'auteur, dit que les ligueurs la *firent courir*; et Matthieu assure que ce *libel diffamatoire* remua vivement les esprits (1). Comme l'opuscule est de Jean Boucher, il importe de le faire connaître.

Je ne me dissimule pas, à coup sûr, le mauvais goût de ces personnalités, mais il faut avoir le courage de poursuivre. Traiter de la prédication à une autre époque, ce serait faire de l'histoire littéraire; mais la prédication de la Ligue n'a rien de littéraire, elle est exclusivement politique. La Ligue s'est faite surtout par les sermons et par les pamphlets : il n'est donc pas permis de les omettre. Le caractère même du temps est là. Et qu'on ne dise pas que cet abus déclamatoire de la parole évangélique ne se traduisit pas dans les faits. Nous verrons les prédicateurs faire l'apothéose de Jacques Clément, et conduire eux-mêmes la main de Pierre Barrière, dont Ravaillac ne sera que le continuateur.

On attribuait la *Bibliothèque de madame de Montpensier* à quelqu'un de la cour. Boucher, par l'*Histoire tragique de Gaverston*, frappa à son tour sur Nogaret d'Epernon, le mignon de Henri III. Sans doute le corps de l'opuscule n'est pas fort curieux; c'est une traduction de Walsingham, historien anglais du xve siècle, et comme il s'agit d'un favori d'Édouard II, la transparence des allusions est manifeste; mais la lettre qui précède ces pages assez insignifiantes est d'une incroyable audace : Boucher pousse ouvertement au meurtre de d'Épernon, dont il a dit ailleurs : *qua bellua nihil terra vidit impurius* (2). « Ainsi finit Gaverston, dit-il;

tirée des chroniques de Thomas Walsingham, et tournée du latin en français; 1588, in-8° (Arsenal, H, 10537). D'Épernon fit répondre à ce pamphlet, et Boucher, ou quelque autre, riposta de nouveau. *V.* la *Réplique à l'Anti-Gaverston*, 1588, in-8°, (Bibl. du Roi, L, 1491, 22). Cf. le P. Lélong, n° 18753 et suiv.

(1) Matthieu, *Hist. des derniers troubles*, p. 111. — Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 261 A.

(2) *De justa abdicatione Henrici III*, p. 142. — Le *Gaverston* est bien de Boucher, quoique Palma Cayet, dans sa *Chronologie noven-*

nous en espérons autant, quand il plaira à Dieu vous chasser, comme un proditeur de la patrie, de ce royaume, ou bien (de peur que ne retourniez comme fit Gaverston) de vous oster de ce monde. » Ces menaces de mort sont semées de plaisanteries atroces et fort peu dignes d'un docteur en théologie. Il serait impossible de s'en figurer la minutieuse platitude : en voici un exemple. Cherchant l'anagramme de *Periure de Nogaret* dans *Pierre de Gaverston*, Boucher trouve d'abord une S de trop. « Mais cette S, dit-il, est proche du T ; or le T est un simulacre de la potence ; l'S qui y touche figure donc le cordeau que vous traînez après vous. » Voilà les aménités de la Ligue. Nous n'en sommes pas au dernier anagramme. La *Ménippée* elle-même ne retrouvera-t-elle pas dans le nom de *frère Jacques Clément* « c'est l'enfer qui m'a créé ? » Pour produire plus d'effet, Boucher avait aussi inséré, dans cette diatribe, des vers de sa façon, dont voici quelques-uns. L'auteur les adresse à Henri III, et il s'agit des prodigalités inouïes du monarque envers d'Epernon :

Tout ce que nous pouvons pour Vostre Majesté
Est vous donner conseil, en bonne conscience,
Que vostre favory vous faciez roy de France
Et soyez son ami tel qu'il vous a esté.
Vous changerez de chance et serez fait semblable,
Mis dessus, puis dessoubs, à l'horloge de sable
Qui remplit le dessus en le mettant dessoubs.
Vous reprendrez l'estat, le bien et les richesses
Que vous avez perdus par vos grandes largesses,
Et sans nécessité serez et vous et nous.

Les vers de Passerat et de Rapin couvrirent plus tard la Ligue de ridicule ; les rimes de Boucher, bien qu'elles fus-

naire, dise seulement : « Le bruit estoit que c'estoit du curé de Saint-Benoît. » Boucher paraît avoir été aidé dans la rédaction par l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Cela se sut, et, dans l'incertitude de l'anonyme, l'ami de d'Epernon, qui répliqua par *l'Anti-Gaverston*, accumula contre d'Espinac les plus abominables accusations, jusqu'à lui reprocher un inceste avec sa sœur. M. de Sismondi a eu tort d'attribuer l'*Histoire de Gaverston* au seul d'Espinac. (*Histoire des Français*, t. XX, p. 324).

sont loin d'avoir la verve spirituelle de la *Ménippée*, servirent cependant à augmenter les préventions croissantes contre Henri III. Dans les moments d'effervescence on admire bien moins celui qui écrit le mieux que celui qui hait le plus.

Jusque là les sermonnaires s'en étaient tenus aux paroles; ils en vinrent bientôt aux provocations, aux actes. Les plus acharnés se chargèrent de parler avec plus de colère encore contre le roi, afin que sa patience eût un terme et qu'il essayât d'en faire arrêter quelqu'un; ce qui advint « par la séditieuse prédication d'un des leurs à Saint-Séverin, auquel ils firent vomir tant de vilaines injures que S. M. fut contrainte de l'envoyer quérir (1) ». Aussitôt on fit à dessein courir le bruit que le roi voulait se saisir de tous les prédicateurs. Le curé de Saint-Séverin refusa de livrer le coupable et ameuta les gens de son quartier. Boucher prévenu fit aussitôt sonner le tocsin dans sa paroisse de Saint-Benoît; Bussi-le-Clerc, avec sa compagnie en armes, vint se mettre en embuscade près de l'église, et les archers du roi furent vivement repoussés.

Les bornes étaient franchies, le signal de la révolte ouvertement donné. Cette scène se passait dans les premiers jours de mai 1588, et, le 12, les barricades forçaient Henri III à quitter Paris en toute hâte et à se sauver mystérieusement par une barrière dérobée au milieu des coups d'arquebuse des bourgeois.

Ce dénouement était prévu et préparé depuis longtemps. Cromé, l'un des Seize, en convient dans son *Dialogue du Maheustre* : « De fait l'invention des barricades estoit résolue entre eux plus d'un an auparavant l'effect d'icelles (2) ». Les prédicateurs, comme on suppose, se montrèrent là au premier rang. Ils marchaient en tête de l'armée religieuse, composée de quatre cents moines et de huit cents écoliers disant :

(1) Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du *Journ. de Henri III*, p. 327 A.

(2) *Ménipp.*, t. III, p. 442.

« Qu'il falloit aller prendre frère Henri de Valois dans son Louvre. » Le roi, en abandonnant Paris, rendait décidément les révoltés maîtres de la situation. C'était donner gain de cause à la Ligue. Aussi, dès l'année suivante, en 1589, Botero, dans son *Traité de la raison d'État* (1), citait à ce propos Henri III comme un exemple de faiblesse.

Un gouvernement tout à fait municipal s'établit aussitôt à Paris qui devint, pendant six ans, comme on l'a dit, le centre de la république catholique. On sait le traité de l'Union, et les seconds états de Blois où Henri III, traîné d'humiliations en humiliations, fut sommé d'abolir les tailles et de faire en même temps la guerre aux huguenots, c'est-à-dire la guerre sans argent. Le parti extrême que prit le roi, le lâche assassinat des Guises, établit un précédent terrible dont il fut bientôt victime. Longnac et ses sicaires semblaient en quelque sorte annoncer et légitimer, pour les ligueurs, le régicide de Jacques Clément. Henri de Guise représentait encore pour l'Union un symbole de royauté. Lui mort, la Ligue put suivre toutes ses tendances démocratiques; la monarchie ne fut plus pour elle qu'un simulacre.

Durant l'espace de temps qui sépara les barricades du drame de Blois, c'est-à-dire du 12 mai au 23 décembre 1588, le clergé de Paris n'interrompit pas un seul jour son enseignement forcené. Plusieurs cures même étant devenues vacantes, celle de Saint-Nicolas des Champs et celle de Saint-Gervais (2), on y installa violemment deux ligueurs, François Pigenat et Guincestre, au détriment et malgré les droits des titulaires désignés. A Saint-Gervais il y eut une sorte d'émeute en pleine église. Ainsi furent récompensés deux des orateurs les plus turbulents : Guincestre (3), que nous avons vu, à

(1) Non deve il principe ritirarsi dal luogo del tumulto, come fece Arrigo III, rè di Francia nel rumore di Parigi. *Ragione di stato*, l. V. (Édit. de Chappuys, 1599, in-8°, p. 179, v°).

(2) Lestoile, *Journal de Henri III*, p. 263 et 264.

(3) On lit à la page 13 du *Conseil salutaire d'un bon Français*, opus-

peine sorti des bancs de la Sorbonne, s'agiter dans les chaires de toutes les paroisses, et Pierre-François Pigenat (1) prédicateur dont « on faisoit plus d'état que d'aucun autre » et qui, dans les processions des confréries allait *tout nud et vestu d'une simple guilbe de toile blanche* (2).

Anquetil a raison d'affirmer (3) qu'à la première nouvelle de la mort des Guises, les prêcheurs furent attérés et qu'ils se turent ou se contentèrent de déplorer ce malheur sans parler de vengeance. Mais cet étonnement mêlé de stupeur

cule publié en 1589, et dont nous parlerons tout à l'heure : « J'ay veu les plus grands ligueurs de Paris détester les abominables injures que ce démoniacle Guincestre desgorgeoit en ses sermons ; » et pag. 17 : « En quelle eschole avez-vous appris, vénérable Guincestre, qu'il faille esmouvoir le peuple à répandre le sang, à se rebeller et conjurer contre son prince et les officiers de sa couronne. Si vous eussiez esté parmi les payens il y a longtemps que vous eussiez espousé le gibet. »

(1) Il y a eu deux frères de ce nom, tous deux ligueurs, et nés à Autun. On les a tout récemment encore confondus en les distinguant (Danjou, *Arch. cur.* sér. I, t. XIII, p. 289). Le Duchat, après Goujet dans sa réimpression des *Mém. de la Ligue*, a pourtant très-bien éclairci ce point (V. *Ménipp.* t. II, p. 82). François Pigenat, qui avait étudié chez les jésuites, et dont il s'agit ici, fut du Conseil des Quarante, et signa comme docteur de Sorbonne la déchéance de Henri III. Outre la cure de Saint-Nicolas, il brigua encore des bénéfices. Quant à l'autre Pigenat, il s'appelait Odon, et fut provincial des jésuites. Il mourut *enragé*, à Bourges, après avoir joué dans la Ligue un grand rôle au profit des Espagnols. M. Danjou cherche en vain à le justifier. Pasquier, la *Ménippée*, De Thou, Lestoile, toutes les sources acceptables sont unanimes contre lui, et l'autorité curieusement érudite de Le Duchat s'y vient ajouter. Que quelques apologistes des jésuites l'aient qualifié « d'homme modéré et prudent », rien de plus naturel; mais cela ne fait pas autorité. — Ce qui a causé la confusion de Pigenat le jésuite avec Pigenat le curé, c'est qu'on lit dans le *Journal de Henri IV* (p. 19 A) : « Le 11 juin 1590 mourut Pigenat, *curé de Saint-Nicolas-des-Champs*. » Ces derniers mots sont une erreur de Lestoile, ou plutôt une maladroite interpolation de quelque éditeur. Il s'agit si évidemment de la mort de Pigenat le jésuite, que plus loin, et à plusieurs reprises, le *Journal de Henri IV* remet en scène le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, auquel nous verrons plus tard publier un traité en faveur de la maison de Lorraine.

(2) *Journal des choses advenues à Paris*, ap. Dulaure, t. III, p. 536.

(3) *Esprit de la Ligue*, t. III, p. 54.

ne se prolongea pas. Dès le 2[illegible] décembre, six jours après le meurtre, Guincestre rompit le premier le silence, il appela Henri III un [illegible] (anagramme de Henri de Valois), le traita d'empoisonneur, d'assassin et déclara « qu'on ne lui devoit plus rendre obéissance (1) » ; à la fin de ce sermon, qui avait lieu à Saint-Barthélemy, le peuple courut au portail de l'église, arracha les armoiries du roi et les foula aux pieds.

Ce Guincestre était si fier de sa nouvelle cure de Saint-Gervais, qu'il crut devoir payer d'audace et montrer ainsi sa reconnaissance à la Ligue. Les déclamations, d'ailleurs, lui avaient bien réussi jusque là et son ambition était aiguillonnée. Dès le 1er janvier, dans l'église Saint-Barthélemy encore (il est à remarquer que pour mieux animer la foule, sans doute, et varier les émotions, les curés prêchaient rarement dans leurs paroisses), dès le 1er janvier donc, Guincestre, en chaire, exigea de tous les assistants, en leur faisant lever la main, le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger la mort des princes lorrains. Et comme le premier président de Harlay était assis en face de lui, au banc de l'*œuvre*, il en exigea un serment particulier, criant à deux reprises : « Levez la main, monsieur le président, levez-la bien haut, s'il vous plaît, afin que tout le monde vous voie (2). » Harlay fut contraint d'obéir, car on eût cru qu'il était de connivence avec le roi pour la mort des Lorrains, « que Paris, dit Matthieu, adoroit comme ses dieux tutélaires », et le peuple l'eût infailliblement tué sur place.

Guincestre saisissait toutes les occasions de faire éclat. Quand Catherine de Médicis mourut, bien peu de jours après ces princes de Guise dont l'ambition avait failli détrôner son fils, et, dont l'ombre vengeresse le menaçait plus dangereusement encore, le furibond curé de Saint-Gervais dit :

(1) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 269 B.

(2) Matthieu, *Hist. des dern. troubles*, p. 178. — Cf. Lestoile, *Journal de Henri III*, p. 278 A.

« que Catherine avoit fait beaucoup de bien et beaucoup de mal, et plus de mal que de bien. » Puis il ajouta que, comme elle avait favorisé les hérétiques, c'était une question de savoir si on devait prier Dieu pour elle. « Je vous diray pourtant, poursuivit-il, que si vous voulez luy donner à l'aventure, par charité, un *Pater* et un *Ave*, il luy servira de ce qu'il pourra. Je laisse cela à vostre liberté (1). »

Mais la mort de la reine-mère fut à peine aperçue au milieu de la préoccupation générale, et on ne lui fit pas même, que je sache, d'oraison funèbre. Il n'était, au contraire, question que des Guises dans toutes les chaires.

Pigenat prêcha leur apothéose à Notre-Dame (le père Fabre dit à Saint-Jean-en-Grève), et, au milieu d'une période d'éloges, il s'arrêta brusquement pour demander à ses auditeurs s'il ne s'en trouverait point parmi eux un assez zélé pour venger ce grand Lorrain dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. Puis, faisant parler la duchesse de Guise, qui était près d'accoucher, il lui mit à la bouche ces deux vers (2) :

> Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
> Qui face *valesios* ferroque sequare tyrannos (*Æn.* IV, 624.)

Mauvaise parodie de l'imprécation de Didon, qui, pour parler avec Matthieu, mit *le feu à la teste* e t*le fer aux mains* de ceux qui écoutaient Pigenat.

L'exaltation était au comble. Il y eut à Paris une procession de plus de cent mille personnes portant des cierges, et criant : « Dieu, éteignez la race des Valois. » Quelques curés mirent sur l'autel des images de Henri III, en cire, que pendant la messe ils perçaient plusieurs fois au cœur. On ne se souvint pas que le cardinal Louis s'était vanté de faire une

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1175. — Cf. Lestoile, *Journal de Henri III*, p. 279 A.

(2) *Hist. ecclés. de Fleury*, cont. par le P. Fabre, l. CLXXVIII, § 79. — Cf. Félibien, t, II, p. 1176, et le *Journ. de Henri III*, p. 283 A.

couronne de moine au roi avec un poignard; on ne se souvint pas des ciseaux que sa sœur, madame de Montpensier, portait toujours pour raser Henri III, comme au temps des maires du palais : on ne se souvint pas même de l'ambition royale du Balafré. Le dernier des Valois fut dès lors regardé comme un monstre.

Partout, au moins dans le Nord, où le calvinisme avait peu réussi, on fit peindre des tableaux; partout les confréries s'assemblaient pour prier, et dans chaque ville presque on prononça des oraisons funèbres. Quelques-uns de ces sermons funéraires nous sont parvenus (1); ce sont des hymnes, d'incroyables dithyrambes mêlés d'injures passionnées. Ces discours étaient prononcés avec la plus lugubre solennité, et surexcitèrent encore l'imagination populaire. A Senlis, Muldrac prit pour texte la parabole du mauvais riche et de Lazare, qu'il appliqua au roi et au duc de Guise (2); à Amiens (3), Wiart, curé de la paroisse de Saint-Leu, fit l'oraison funèbre, et le corps de ville y assista précédé de vingt-quatre sergents, qui tenaient chacun une torche aux armes des Guises. Le chœur était tendu de drap noir, et pour conserver le souvenir de cette cérémonie, on la fit représenter sur deux grands tableaux, qui restèrent suspendus dans l'église jusqu'à l'avénement de Henri IV.

C'est une singulière destinée que celle de cette maison de Lorraine. Les scènes sanglantes, qu'elle y frappe ou qu'elle y soit victime, la popularisent toujours. Le peuple applaudit aux Guises quand ils prennent le poignard à Vassy ou à la

(1) Les oraisons funèbres prononcées à Senlis et à Reims sont au numéro 4061 de la biblioth. de Rouen (Catal. Leber.) Je lis dans un traité de Boucher : « Vix ullus ecclesiæ angulus, Parisiis primum et ut speramus in tota Gallia, fuit, in quo non solemnes pro defunctis principibus preces et publicæ laudationes factæ fuerint. » *De justa Henrici III abdicatione*, p. 97. Jamais roi n'avait reçu les éloges posthumes qui furent, par toute la France, décernés aux princes lorrains.

(2) V. la *Bibl. Hist.* du P. Lelong, n° 18814.

(3) Daire, *Hist. d'Amiens*, 1757, in-4°. t. I, p. 300.

Saint-Barthélemy; il pleure quand Poltrot tue François d'un coup d'arquebuse, quand Élisabeth traîne Marie Stuart à l'échafaud, quand le Balafré et le cardinal tombent sous les coups des gardes de Henri III.

Lorsqu'on agite de nobles sentiments chez une grande nation, on est vite écouté; l'honneur, en France, est facile à remuer, et bientôt les prédicateurs eurent allumé dans toutes les âmes, chez le peuple comme dans les classes les plus élevées, un grand désir de vengeance, *grandissimo desiderio di farne la vendetta,* comme dit Davila (1). d'Aubigné, avec ce style franc, pittoresque et mêlé, qui lui va si bien par moment, a parfaitement, de son point de vue huguenot, compris la situation. Il faut citer : « La France, dit-il, comme estant venue au période de son éloquence, desployant plusieurs discours dans les chaires et par les escrits, estoit agitée de raisons contraires. Les Liguez estoient plus avantagez que ceux dela Réforme par les sermons des prescheurs, comme possédant les suggestes des grandes villes et puis aians l'acte de Blois sur lequel les prescheurs paratragédioient à plein fond; ils avoient encore la grande secte des jésuites tout entière pour eux comme servant au grand dessin. Ces esprits choisis, comme l'on sçait, se servirent de l'horreur de l'acte que nous avons dit, et soulevèrent pour un temps la pluspart des courages de la France à un haut degré de vengeances qui sentoient le juste et le glorieux (2). »

Les déclarations des prédicateurs de la Ligue, trouvaient dans l'histoire une triste et presque immédiate tradition. Ainsi, Guincestre interpellait en chaire le président de Harlay, et quelques semaines après ce magistrat était jeté en prison, avec soixante de ses collègues du parlement, par les suppôts de l'Union.

(1) ... Di modo che gli animi non solo della infima plebe, ma anco de' più conspicui trà i cittadini restarono ingombrati dalle loro ragioni et accesi di grandissimo desiderio di farne la vendetta. (Davila, t. II, p. 4.)

(2) D'Aubigné, *hist. universelle*, 1616-1620, in-fol., t. III, p. 288.

L'ambassadeur du roi d'Espagne, Mendoza, avait quitté Henri III, presque immédiatement après les meurtres de Blois, et il était venu, par sa présence, donner à la Ligue l'autorité du nom de Philippe II, l'appui du successeur de Charles-Quint. Le Conseil des Quarante fut constitué sous la présidence de Mayenne, frère des Guises, qui n'avait pas tardé à se jeter dans Paris. Ce Conseil, première tentative du gouvernement populaire de l'Union, fut bientôt porté à cinquante-quatre membres, et à côté de noms vraiment politiques comme ceux de Jeannin et de Villeroy, sept prédicateurs y furent admis : c'étaient Rose, Boucher, Prévost, Aubry, Pelletier, Pigenat, Launay.

Les récits les plus absurdes, les plus fabuleux, furent, à partir de ce jour, débités dans les chaires avec une imperturbable assurance. On tomba dans le merveilleux. Ainsi, le 15 février 1589, Boucher dit textuellement, à propos de Henri III : « Ce teigneux est toujours coeffé à la turque d'un turban lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant... et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les Reistres, il avait un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent qui signifioient la bonne intelligence et accord qui étaient entre lui et ces diables noirs tempistolés. Bref c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vrai diable en l'âme (1). » Il y avait au moins un trait d'esprit dans ces grossièretés, car on se souvient que Henri III, roi de Pologne, s'était pour ainsi dire, évadé de son palais de Cracovie.

Guincestre n'avait pas l'habitude de demeurer en arrière, et quoiqu'il ne fut pas du Conseil des Quarante, il ne voulut pas se laisser dépasser en injures et en *démoniaques* inventions. Il annonça donc, le jour des Cendres, qu'il ne prêcherait point l'évangile ce carême, parce qu'il était « trop com-

(1) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 285 A.

mun, et que chascun le sçavoit » la vie, gestes et faicts abominables de ce perfide tyran Henri de Valois » contre lequel, assure Matthieu, » disant qu'il invoquait les diables (1). Il tira alors de sa manche un petit chandelier qu'il dit avoir appartenu au roi et sur lequel étaient gravés des satyres : « Voyez, ajoutait-il, ce sont là les démons du roi ; ce sont là les dieux qu'il adore, et dont il se sert pour ses enchantements. » Nous verrons Boucher, dans un traité (et là certes on ne peut pas se rejeter sur l'entraînement de la parole) renouveler beaucoup d'autres pamphlétaires, cette stupide accusation. Il ne faut pas s'étonner que cela trouvât créance dans le siècle de Ruggieri, de Catherine de Médicis, dans un temps où un publiciste aussi intelligent que Bodin, écrivait un livre sur la magie.

Pour donner une apparence de légalité à leur conduite, les prédicateurs, Feuardent et Guincestre en tête, obtinrent de la Faculté de théologie, un décret qui déclara Henri III déchu du trône, et qui autorisa la prise d'armes. Le doyen, Jean Lefèbvre, et Denis Sorbin, essayèrent en vain de défendre l'autorité du roi et d'établir son inviolabilité (2). Il fut ordonné de plus qu'on effacerait du canon de la messe les mots *pro rege nostro Henrico*. Les événements avaient marché vite, et on était bien loin déjà du temps où Henri III pouvait dire aux états de Blois : « Les lois dont je suis l'auteur et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire. » Ce privilége qu'il revendiquait avait été usurpé par tout le monde.

L'union du roi de Navarre avec Henri III redoubla, s'il était possible, les violences, en diminuant la sécurité. Les calvinistes se rejetaient définitivement vers la royauté, aidée des Politiques et de tous les modérés. Il fallut, dans les

(1) Matthieu, *hist. des dern. troubles*, p. 182. — Cf. *sat. Ménipp.*, t. I. p. 156, 157, et Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 285 A.

(2) Petitot, *Introd. aux économies de Sully*, (collect. de Mém., sér. II, t. I, p. 109.)

chaires qui étaient devenues de vraies tribunes, parler plus souvent encore, relever les courages abattus. On y annonçait les nouvelles, et les prônes s'étaient transformés en conciliabules. Des exhortations furent envoyées dans toutes les provinces, pour entretenir l'ardeur et maintenir la Ligue. « Si vous recevez Henri de Valois dans vos villes, écrivait-on officiellement, assurez-vous de voir vos prédicateurs massacrés, vos échevins pendus, vos femmes violées, et les gibets étoffés de vos membres (1). » Toujours les *prédicateurs* en première ligne ; ils étaient la force de l'insurrection, les vraies *allumettes des troubles*, comme les appelle Pasquier ; ils ne firent pas la Ligue tout seuls, mais c'est par eux qu'elle dura.

C'était à Paris surtout, qu'il fallait soutenir les passions populaires. On rassurait les plus effrayés en disant dans les sermons : « Vous ne connaissez pas vos forces, Paris ne sçait pas ce qu'il vaut ; il a des richesses pour faire la guerre à quatre roys... La France est malade, elle ne se relèvera de ceste maladie si on ne lui donne un breuvage de sang françoys (2). » A ces tristes forfanteries se joignaient des sorties contre Henri III, conçues en si *vilains termes*, que la plume peu farouche pourtant de d'Aubigné, se refuse à les copier, et se contente de les flétrir crûment en termes que je ne puis rappeler (3).

Le parti des modérés était forcé, par prudence et par terreur, de subir tous ces excès. Une protestation se risqua pourtant, sage, pleine de bonnes raisons, non déclamatoire dans les termes. Mais l'auteur garda l'anonyme, et le *Conseil salutaire* (4), uniquement dirigé contre les prédicateurs,

(1) *Mém. de la Ligue*, t. III, p. 519.
(2) Matthieu, *hist. de France*, t. II, p. 677.
(3) *Hist. univ.*, t. III, p. 174.
(4) *Conseil salutaire d'un bon François aux Parisiens, contenant les impostures et monopoles des faux prédicateurs*, 1589, in-8o. Cet opuscule a été réimprimé dans les *Mém. de la Ligue*, tom. III, p. 399 et suiv., et *Sat. Ménipp.* t. III, p. 268, et suiv. Je me sers de l'édit. ori-

fut à peine aperçu dans l'entraînement des passions. Il s'y remarque pourtant une intelligence vraie et nette des partis et des affaires, et le but politique alors de la Ligue est démasqué. « Elle fainct, y est-il dit, de vouloir courre sus aux huguenots que nous ne connaissions quasi plus (1). » Quant aux sermons des curés de l'Union, leur influence est mise au jour : « Combien devons-nous, s'écrie le bon bourgeois, détester ces sanguinaires prédicateurs qui nous tiennent tous les jours le custeau à la gorge, qui font mourir les catholiques, les uns en prison, les autres à la torture, font jeter les uns dans l'eau, font précipiter les autres, font prendre la fuite à ceux qu'il leur plaît, et ont rendu, depuis un an, cent mille familles désertes et ruinées (2). »

L'intérêt que les principaux prêcheurs de Paris avaient à ces désordres se devine par certaines insinuations (3) du Conseil salutaire. La plupart mouraient de faim quelques années auparavant, et maintenant ils se mettaient en haleine, les uns (comme Pigenat, qui ne s'en contentait pas d'ailleurs) d'avoir une bonne cure, les autres une abbaye, un prieuré, un évêché. Ce dernier poste flattait singulièrement l'ambition de Boucher. Tous trouvaient, dans le tumulte, des profits immédiats. « Ils participent, dit le naïf publiciste, au butin des meilleurs maisons qu'ils ont fait piller dedans et dehors la ville, et la friandise de ce butin leur a fait dire en pleine chaire que tous ceux qui retenaient quelques meubles, or ou argent, appartenant aux serviteurs du roy, ou qui en quelque façon que ce fût en auraient connoissance, ils aient à le dénoncer sous peine d'estre excommuniez. » Ces accusations

ginale. (*Bibl. du roi*, L.; 1448.) — Fontette, dans ses additions à la Bibl. *hist. du P. Lelong*, s'est montré beaucoup trop sévère à l'égard de ce pamphlet en l'appelant : « Un mélange confus de citations et d'injures. » (V. nº 19010.) sans être un chef-d'œuvre, le *Conseil salutaire* ne méritait pas la boutade critique de Fontette.

(1) Page 89.

(2) Page 13.

(3) Pages 25 et 26.

était-elles fondées ? je ne sais ; ce qu'il y a de sûr, ce qu'on peut en conclure avec certitude, c'est que la religion n'était plus seule en jeu.

Nous avons déjà vu Guincestre interpeller en chaire le président Harlay; après un exemple si scandaleux, les personnalités ne cessèrent plus. L'auteur du *Conseil salutaire* raconte que les prédicateurs ne se faisaient pas faute de nommer « haut et clair, les femmes d'honneur et de qualité » quand elles n'avaient pas assez d'*appétit* à la cause, ou quand elles se permettaient d'aller une seule fois au prône « d'un plus homme de bien et plus théologien qu'eux. » Il assure même qu'il avait vu au dernier carême, en un sermon où il se trouvait, les demoiselles Barthélemy et Feudeau *courir grande fortune* pour avoir été désignées publiquement. Des amis communs durent employer leur crédit « envers M. le prédicateur qui se fit tenir à quatre avant que leur pardonner, c'est-à-dire avant que vouloir empêcher que l'on ne les outrageast et que l'on ne pillast leurs maisons (1). » Voilà des faits qui parlent assez d'eux-mêmes. La constitution était impuissante à protéger les droits politiques : la loi civile cessa d'être la sauvegarde des droits individuels.

§ V

Résistance de quelques évêques. — Amyot et le prédicateur Trahy. — Le duelliste Claude de Marolles comparé à David. — Siége de Paris. — Jacques Clément. — Oraison funèbre de Henri III par Jean de la Barriere. — Auger.

La conflagration était générale, quoique quelques provinces tout entières, la Lorraine par exemple (2), fussent préservées. Toutefois certains prélats, surtout dans le Midi,

(1) Page 22.

(2) Grâce aux bonnes mesures du duc Charles (V. Dom Calmet, *hist. de Lorr.*, 1728, in-f°, t. II, p. 1387.)

sistaient à cette invasion brutale du bas clergé dans les faires de l'Etat.

Ainsi à Tours, où Henri III, par cela même peut-être ne rda pas à se retirer, l'Archevêque avoit envoyé à tous les êtres l'ordre « de prier et de prêcher pour le roi (1) ». En vanche, le chapitre de l'Archevêché de Reims défendait ux curés, sous peine d'être excommuniés, de donner l'absotion à ceux de leurs paroissiens qui ne signeraient pas la gue (2). Les évêques qui résistaient étaient souvent débors. Ce qui arriva à Auxerre en est un exemple frappant.

Amyot (3), qui remplissait le siége épiscopal de cette ville, tait toujours distingué par ses dehors religieux. En 1576, r exemple, le cardinal de Pellevé, ce futur ligueur dont st tant moqué la *Ménippée*, lui avait donné un bras de saint turnin, et le traducteur de Plutarque s'était montré fort onnaissant. Quand la Ligue vint, la modération de l'évêe ne l'empêcha pas d'être attaqué. Dès 1587, le provincial s cordeliers, Claude Trahy, s'était installé à Auxerre, et r ses sermons avait entraîné toute la ville dans la révolte. orage éclata contre le bon Amyot, à son retour des états Blois, en 1589. Les concessions furent vaines. A peine rivé, l'évêque s'était fait absoudre par son official « d'avoir mmuniqué avec Henri III, et de lui avoir donné l'euchatie en qualité de grand aumônier de France (4) »

1) *Conseil salutaire*, pag. 51.

2) *Ibid.*, pag. 94.

3) Amyot n'est pas le seul nom littéraire du clergé que je rencontre lé à ces luttes politiques. Philippe Desportes, qui avait été comblé s bienfaits de Henri III, n'imita pas la modération du traducteur de utarque, et donna vivement dans la Ligue. Aussi a-t-il son épigramme ns la *Ménippée* : « Athéiste et ingrat comme le poëte de l'Amirauté. » sait que l'abbé de Vyron était le familier de l'amiral Villars-Branes. Ce furent même les intrigues de Desportes qui amenèrent un arrêt olent du Parlement de Rouen contre Henri IV, en janvier 1592, et r suite la soumission de cette ville à Villars (*Ménipp.*, t. II, p. 8. Lest. *Journ. de Henri IV*, p. 80 A.— Sainte-Beuve, *Poésie franç. xvie siècle*, in-8o, p. 137.)

(4) L'abbé Lebeuf, *Mém. conc. l'hist. d'Auxerre*, 1743, in-4o, t. I,

Néanmoins Claude Trahy déclama avec emportement contre Amyot, lui faisant, entre autres choses, un grand grief d'avoir dit en 1588, à propos d'une élection de mayeur et de je ne sais quelle rivalité municipale : « En tout état et gouvernement il faut qu'il y ait quelques-uns qui commandent et d'autres qui obéissent. » Nous sommes en pleine anarchie. Le cordelier ne s'en tint pas là, et bientôt il accusa son évêque d'avoir participé à l'assassinat des Guises. Dans son impuissance, Amyot eut peur, et, dès que Henri III se fut allié avec le Béarnais et eut été condamné par le pape, il adhéra à l'Union, se contentant de faire représenter humblement à Trahy « qu'il se modérât en ses prédications. »

Loin de l'apaiser, ces allures timides enhardirent le tribun. Aidé de plusieurs jeunes bacheliers en théologie, il se mit à prêcher tous les jours contre Amyot, et alla jusqu'à s'écrier, en chaire : « S'il entroit, je ferois sonner la cloche du sermon pour assembler le peuple et luy courir sus. » Ces harangues amenèrent des tentatives d'émeute et d'assassinat. On sifflait dans les rues les domestiques de l'évêque, et Amyot lui-même, s'étant risqué à sortir, on lui mit le pistolet sur la gorge, on lui tira des coups d'arquebuse qui ne l'atteignirent pas, et il fut forcé de se réfugier chez un chanoine et de là dans une autre maison.

Ces scènes se renouvelaient tous les jours. Frère Jean Moresin, l'un des suppôts de Trahy, brandissait une hallebarde, sur la grande place d'Auxerre, criant de toute sa force : « Courage, soudars ! messire Amyot est un méchant homme, pire que Henri de Valois. Il a menacé de faire pendre nostre maistre Trahy, mais il luy cuira. » Et à la voix de ce forcené, accoururent des vignerons, des mariniers, des *marchandeaux*, tout une foule irritée qui voulait « qu'on coupât la gorge à Amyot et qu'on fît Trahy évesque en son lieu. »

p. 633 et suiv. ; t. II, p. 402, et pièces justificat., p. 221, 223 et suiv., 223 et suiv., 231.

Depuis longtemps le fougueux cordelier s'était vanté « d'avoir la furie du peuple en sa main pour faire rompre la teste à qui il lui plairoit. » Amyot, après ces excès, ne douta plus de la popularité menaçante du prédicateur, et jugea prudent de prendre la fuite, se contentant de protester dans une longue *Apologie* adressée à la municipalité d'Auxerre, et que l'abbé Lebœuf nous a conservée. Amyot y reprochait à Trahy *sa présomptueuse arrogance*, et donnait pour cause à sa haine l'érection d'un collége de Jésuites qui *luy avoit diminué ses bribes*.

Haut placé par sa réputation littéraire, par ses relations politiques, l'évêque d'Auxerre obtint, le 23 février 1590, des lettres d'absolution du légat Gaëtano, afin de rentrer dans son diocèse. C'est une pièce curieuse pour l'histoire de la prédication; c'est l'injoncion adressée à un moine, *prædicatori*, de ne pas trop maltraiter son évêque et de le recevoir. Gaëtano ne déguise pas les accusations des sermonnaires contre Amyot : *Concionatores asserentes, in suis sermonibus ad populum, Jacobum episcopum necem Guisorum præscrivisse, consuluisse, signasse;* mais il ajoute que c'est une fâcheuse erreur, et il donne ordre de n'en plus parler et d'admettre le prélat : *inhibentes tam Claudio quam quibusvis aliis verbi Dei concionatoribus ne te in persona molestare præsumant.*

Amyot, avec cette sauvegarde, put reprendre ses fonctions et aller mourir dans son diocèse quelque temps après, le 3 février 1593.

Les événements d'Auxerre montrent où en était tombé le pouvoir des évêques. C'était l'envahissement du gouvernement ecclésiastique par les moines, par le clergé inférieur.

Il n'en était pas ainsi dans les villes où l'épiscopat avait dirigé la Ligue. A Rennes, par exemple, Aymar Hennequin, de connivence avec Mercœur et les Espagnols, avait ses orateurs gagés (1).

(1) D. Taillandier, *Hist. de Bretagne*, 1759, in-fo, t. II, p. 363.

L'ambassadeur du roi d'Espagne, Mendoza, avait quitté Henri III, presque immédiatement après les meurtres de Blois, et il était venu, par sa présence, donner à la Ligue l'autorité du nom de Philippe II, l'appui du successeur de Charles-Quint. Le Conseil des Quarante fut constitué sous la présidence de Mayenne, frère des Guises, qui n'avait pas tardé à se jeter dans Paris. Ce Conseil, première tentative du gouvernement populaire de l'Union, fut bientôt porté à cinquante-quatre membres, et à côté de noms vraiment politiques comme ceux de Jeannin et de Villeroy, sept prédicateurs y furent admis : c'étaient Rose, Boucher, Prévost, Aubry, Pelletier, Pigenat, Launay.

Les récits les plus absurdes, les plus fabuleux, furent, à partir de ce jour, débités dans les chaires avec une imperturbable assurance. On tomba dans le merveilleux. Ainsi, le 15 février 1589, Boucher dit textuellement, à propos de Henri III : « Ce teigneux est toujours coeffé à la turque d'un turban lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant... et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les Reistres, il avait un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent qui signifioient la bonne intelligence et accord qui étaient entre lui et ces diables noirs tempistolés. Bref c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vrai diable en l'âme (1). » Il y avait au moins un trait d'esprit dans ces grossièretés, car on se souvient que Henri III, roi de Pologne, s'était pour ainsi dire, évadé de son palais de Cracovie.

Guincestre n'avait pas l'habitude de demeurer en arrière, et quoiqu'il ne fut pas du Conseil des Quarante, il ne voulut pas se laisser dépasser en injures et en *démoniaques* inventions. Il annonça donc, le jour des Cendres, qu'il ne prêcherait point l'évangile ce carême, parce qu'il était « trop com-

(1) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 285 A.

prétexte plausible. L'Isle-Marivaut, gentilhomme de l'armée du roi, connu par sa valeur et sa force, avait demandé à Claude de Marolles, qui servait dans l'armée de la Ligue, s'il n'y aurait point par hasard quelqu'un de sa cause qui fût prêt à rompre une lance *pour l'amour des Dames*. « Il y en a mille, répondit Marolles, mais il n'en faut point d'autre que moi seul. » L'affaire eut lieu le lendemain, et Marivaut fut tué. Là-dessus, les prédicateurs s'écrièrent en chaire que « le jeune David avoit tué le Philistin Goliath ; » et ils firent du nom de *Claudius de Marolles* l'anagramme : « Adsum in duello clarus. »

Ce n'était rien d'approuver implicitement le duel; on loua bientôt l'assassinat et le régicide. Nous avons déjà vu Pigenat demander un vengeur aux Guises et désigner aux coups des meurtriers le sein de Henri III. Regarder comme un jeu, regarder même comme sacrée la violation des serments faits à la royauté, c'était dès lors, dit formellement de Thou (1), l'enseignement général des chaires et des confesseurs. Pithou, dans l'éloquente *Harangue de d'Aubray*, qu'il composa pour la *Ménippée*, rappelle qu'on invoquait l'Écriture dans les sermons pour établir « par textes appliqués à fantaisie » qu'il était méritoire de tuer le roi, et il compare ces prédicateurs régicides aux docteurs de Jérusalem qui trouvaient aussi dans la Bible la condamnation de Jésus : *nos habemus legem et secundum legem debet mori*.

Le siége était devant Paris, et comme le peuple parlait de se rendre, on prêcha qu'il suffisait de patienter sept ou huit jours « et qu'avant la fin de la semaine on verroit quelque grande chose qui mettroit à l'ayse. » Pithou assure qu'à

du sien, non de son argent qu'il tire de sa bourse, mais de son maitalent qu'il arrache de son cœur. » La doctrine du pardon ne pouvait pas persister longtems avec les haines de la Ligue. (V. *Petit Traité des Indulgences, déduit par Sermons*, Reims, 1587, in-8°, p. 2.)

(1) Pravo tunc more invaluerat ut, animis a perversa concionatorum et eorum qui pœnitentiis in sacris confessionibus audiebant, doctrina nuper a novitiis theologiæ introducta, præoccupatis, fidem regi fallere pro ludo haberetur et vero a plerisque religiosum haberetur. (Thuan., l. XCIV, § 16; t. IV, p. 708).

Rouen, à Orléans, à Amiens, les prédicateurs parlèrent en même temps et dans les mêmes termes (1); tant ces orateurs de l'Union s'étaient, par leurs intrigues et leur activité, créé de relations et d'appuis.

Davila n'hésite pas à attribuer la détermination de Jacques Clément à la fièvre qu'allumaient en lui ces sermons incendiaires (2). Les faveurs de la duchesse de Montpensier avaient peut-être achevé de l'exalter, et pour le rassurer, le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois dont la vie, lui avait-on dit, devait répondre de la sienne.

Henri III fut assassiné le 1er août 1589, « prince, dit très-bien d'Aubigné, qui avoit de grandes parties de roi, souhaité pour l'estre avant qu'il le fust et digne du royaume s'il n'eût point régné (3). » Nous verrons bientôt comment les prédicateurs traitèrent sa mémoire et s'acharnèrent à son souvenir. Il faut cependant noter quelques rares exceptions.

Le jésuite Auger, on se rappelle, était fort attaché à son maître. Le P. Jouvency, qui appelait encore la Ligue « un lieu sacré pour défendre la religion, » rapporte que dès 1585 ses supérieurs avaient cru devoir éloigner Auger de la cour où son zèle royaliste compromettait les vues de la compagnie (4). Auger, retiré à Lyon, persista avec courage dans ses opinions; en novembre 1588, un peu avant les meurtres de Blois, il osa, en présence du duc Mayenne (5), faire l'oraison funèbre de Mandelot, gouverneur de Lyon, et il n'hésita pas à le louer de n'avoir point signé la Ligue. Il continua de la sorte à prêcher avec passion le service de son roi, et,

(1) *Sat Ménipp.*, t. I, p. 145 et 157. — Cf, *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 1.

(2) ... Stimolato dalle predicationi che giornalmente sentiva fare contra Henrico dit Valois, nominato il persécutore della fede e il tiranno... (Davila, t.II, p. 43).

(3) *Hist. Universelle*, t. III, p. 183.

(4) *Histor. Soc. Jesu*; Rome, 1770, in-folio. l. XVI, § 24, p. 337.

(5) Lestoile, *Journ.* de *Henri III*, p. 226 A.

après l'assassinat des Guises, il allait de maison en maison fortifier les cœurs dans l'obéissance au prince. A Lyon, d'ailleurs, il était soutenu par Guillaume Changest, lequel « approchoit bien près de sa grâce et de sa façon, et fut désagréable à plusieurs parce qu'il n'usoit point de mots de bande et de taverne, ny de poinctes fantastiques pour parler contre le roy (1). » Auger avait bien *profondé, jaugé et manié* (c'étaient ses propres mots) le cœur de Henri III, dont il était le confesseur, et il soutenait publiquement que la France n'avait pas eu de longtemps un prince plus religieux (2) et plus débonnaire. Il n'eût donc pas manqué de donner quelques regrets publics à Henri III; mais on lui avait interdit la chaire, et forcé de se sauver de Lyon, il alla mourir misérablement en Italie, quelques mois plus tard, en 1591.

Henri III eut pourtant son oraison funèbre : elle fut prononcée par un feuillant de l'ordre de Cîteaux qui, pour emprunter les paroles de Félibien, avait rempli la France du bruit de ses vertus. Dès 1583, Jean de La Barrière (3) était admiré, au rapport de Lestoile, de tous ceux qui suivaient ses prédications; réformateur austère de son ordre et digne, par ses pénitences, des premiers temps de l'Église, il avait mérité la sympathie du roi qui lui avait fait bâtir un couvent à Paris. Comme il ne voulut pas prendre part aux violences de la Ligue, ses religieux se révoltèrent, et on tint contre lui un chapitre général de Cîteaux; il fut suspendu de l'administration de son abbaye et reçut l'ordre de ne plus dire

(1) Mathieu, *Hist. des derniers troubles*, p. 11 ; et *Hist. de France*, t. II, p.609.

(2) Dans la *Briève réponse d'un catholique françois à l'Apologie des Ligueurs*, qui est un des écrits les plus judicieux du temps, Henri III est traité aussi de « roi le plus religieux qui fut onc. » (*V. Mém. de la Ligue*, t. I, p. 341).

(3) Voir Moreri. — Cf. Fébilien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1158; et Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 163 B. — Jean de la Barrière était né en 1544, et mourut à Rome en 1600.

la messe. Le plus sérieux grief qu'on eût à opposer contre lui fut sans doute l'oraison funèbre de Henri III, que, dans sa fidélité, il avait osé prononcer à Bordeaux; les rancunes des Ligueurs le poursuivirent même après la paix, et, bien qu'en 1598 le chapitre de son ordre eût demandé son rétablissement, il y eut des obstacles et des intrigues, dont l'intervention puissante de Bellarmin finit pourtant par triompher.

Ce fut là, à peu près, avec quelques rares apologies (1), le seul témoignage d'affection que reçut la mémoire de Henri III; presque personne n'avait osé prendre sa défense quand il vivait; ses plus chauds partisans l'oublièrent dès qu'il fut mort. Jean de La Barrière fit donc acte de vrai courage en louant, dans une chaire chrétienne, ce dernier et malheureux représentant de la race des Valois: cela contrastait avec les malédictions dont les autres prédicateurs entourèrent sa tombe.

Mais la mort de Henri III marque une nouvelle ère dans la prédication de la Ligue, et, avant d'aller au delà, il importe de connaître de plus près ces orateurs ou, pour mieux dire, ces tribuns, dont la puissance ne fera que croître. Après la biographie nous reprendrons l'histoire.

§ VI

Antécédents des prédicateurs; leur biographie. — Boucher. — Rose. — Launay. — Génébrard. — Feuardent. — Crespet. — Le Petit-Feuillant Bernard de Montgaillard. — Les curés Hamilton, Julien, Aubry Cueilly, etc. — Les missionnaires étrangers Christin, Garin, Panigarolle. — Les prédicateurs modérés Chavagnac, Benoist, Morenne. — Moines et docteurs.

Jean Boucher, par le nombre de ses écrits, par l'importance de son rôle, doit venir le premier; Voltaire le traite de

(1) On peut voir, entre autres, *les déplorations de la mort de Henri III et du scandale qu'en a l'Église*, 1589, in-8°. Sixte-Quint, la Sorbonne et surtout les prédicateurs, n'y sont pas ménagés.

séditieux emporté jusqu'à la démence (1), et Bayle ne lui est guère plus favorable (2). L'historien de Thou, qui était de sa famille, loue sa naissance et son érudition, mais il insiste sur sa férocité, *feritatem*, et sur sa rage (3). Boucher reparaîtra si souvent dans ces saturnales de la Ligue qu'on regrette de n'avoir pas sur sa vie privée de détails bien particuliers.

Né à Paris, en 1551, d'une bonne famille de robe (4), il avait pour très-proches parents Christophe de Thou, et par sa mère, Guillaume Budé. Le président Brisson, à la mort duquel il n'eut pas honte de contribuer plus tard, était aussi son allié et s'intéressa à lui dans son enfance.

Boucher reçut les premières leçons de littérature et de philosophie de Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, un de nos prédicateurs sur lequel il exerça depuis une grande influence. Thynot voit dans Prévost (5) une des lumières de la *théologie* de son temps. Davila (6) loue aussi sa science et son éloquence : *Huomo di rara doctrina e di copiosa eloquenza.* On a vu que Prévost avait pris part aux premières réunions de la Ligue dans la chambre de Boucher; mais les violences de l'Union l'effrayèrent vite, et bientôt il reprendra un rôle pacifique et avertira même Brisson des dangers qui l'entourent. L'historien de Thou (7), qui l'appelle un *homme*

(1) *Hist. du Parlement de Paris*, ch. XXXIV; dans ses Œuvres, édit. Renouard, t. XXIII, p. 151.

(2) « Trompette de sédition et l'esprit le plus mutin et le plus fougueux qu'il y eût parmi les rebelles. » *Dict.* de Bayle.

(3) Joannes Bucerus, nobili familia, imprimis eruditus, de cetero ad feritatem et rabiem usque obtrectator et factiosus. (Thuan., l. LXXXVI, § 17; t. IV, p. 440.)

(4) Voir Moreri, *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 22, et l'avert. de Lenglest Dufresnoy en tête du t. VI. — Le Duchat, notes sur la *Ménippée*, t. II, p. 53. — Brutè, *Chronologie des curés de Saint-Benoît*, 1752, in-8°, p. 32.

(5) Mich. Thynoti, *XXXV orationes vulg. Paranymph.*, 1583, in-8°. p. 97, v°.

(6) T. I, p. 82.

(7) Thuan. l. LXXXVI, § 17; t. IV, p. 440. (Lestoile, *Ibid.*)

docte, le jugeait donc bien en disant qu'il était entré surtout dans la Ligue par imprudence : *imprudentia potius quam turbarum desiderio.*

Ce fut là le précepteur de Boucher. Mais rien du calme et de la douceur du maître ne se refléta dans l'élève, qui parvint au contraire à faire rejaillir sur Prévost quelque chose de son caractère perturbateur. Boucher débuta par l'enseignement. Il professa les humanités à Reims et y devint recteur. Il harangua même Henri III, dans cette ville, lors de son sacre, en 1575. Son ambition l'ayant ramené à Paris, il fut nommé régent de philosophie au collége de Bourgogne, puis de théologie au collége des Grassins ; enfin, devenu prieur de Sorbonne, il fut élevé, en décembre 1580, aux fonctions de recteur de l'Université : il avait trente ans. La cure de Saint-Benoît devint vacante peu après, et comme il avait pris avec éclat le grade de docteur en théologie, le crédit de sa famille la lui fit obtenir. Il s'était donc créé rapidement une position excellente.

Mais sa nature fougueuse, ses passions désordonnées furent bientôt mises en jeu par la Ligue. Il s'y jeta avec emportement. Ses désirs n'eurent plus de limites. Il voulut être fait évêque d'emblée et sans retard ; mais le gouvernement de l'Union n'osa pas le nommer ; il eut beau solliciter tous les siéges vacants, on ne lui donna qu'une pension sur l'évêché de Fréjus et une autre sur celui de Beauvais. La *Ménippée* s'est moqué de cette déconvenue :

Flambeau de la guerre civile
Et porte-enseigne des méchants,
Si tu n'es évêque de ville
Tu seras évêque des champs (1).

Le Duchat, dans ses Commentaires, assure que Boucher était un homme fort « crasseux, » qui affectait un air de douceur et de dévotion, et qui n'avait d'autre mérite que d'aimer un

(1) *Ménipp.*, t. I, p. 205.

peu l'étude (1). J'ajouterai qu'il était éloquent. Sans doute il ne faut pas donner grand crédit aux éloges ampoulés que lui prodiguait, en 1583, sur son talent de parole, le panégyriste Thynot (2). Les *Paranymphes* de Thynot sentent leur Pacatus et leur Eumène. Ce ne sont pas seulement des louanges académiques, mais scholaires, des compliments de cicéronien. Ce qui met surtout en défiance, c'est le ton que prend Thynot à propos de la vertu de Boucher : « Tu pietatis, tu castitatis, tu omnis doctrinæ certissima regula. » Quand on sait la vie de Boucher, cela passe toutes les bornes. Il est vrai qu'il ne se démasqua que lors de la Ligue. Remarquons, de plus, qu'on peut louer les gens pour des vertus qu'ils n'ont point, mais qu'on n'oserait pas employer, à propos de quelqu'un qui parlerait mal, les expressions d'*aureum eloquentiæ flumen*, de *torrentis instar oratio venit* (3). L'éloge, dans son exagération même, s'approprie toujours quelque peu au talent, et en faisant largement la part de la déclamation, on peut inférer des phrases dithyrambiques de Michel Thynot que Boucher était véritablement orateur.

Après Boucher vient Rose. Ces deux noms s'appellent et sont d'ordinaire accolés dans l'histoire par une triste célébrité. Bayle affirme que Rose était *le plus enragé ligueur* qui fût en France; il en avait dit autant de Boucher. Mais ces deux superlatifs qui semblent se contredire ne choquent pourtant pas. Bayle ajoute que Launoy est très-coupable (dans son *Histoire du collége de Navarre*) d'avoir répandu tant d'éloges sur ce prélat. Launoy en effet parle de *nom immortel* (4), et traite un peu Rose, nous l'allons voir, dans le

(1) *Ibid.*, t. II, p. 53.

(2) *Paranymph.*, p. 93 et seq.

(3) Je ne finirais pas si je voulais tout citer : « .... Neque aquas pluvias colligentem, sed vivo gurgite exundantem, plenasque eloquentiæ procellas effundentem.... » Et plus loin encore : « Verborum suavissimos flores aspergentem.... »

(4) « Nomen ad immortalitatem consecravit... » La seule restriction que se permette Launoy vient à propos de l'ingratitude de Rose pour

style de Michel Thynot, dont il dispense. C'est là un singulier engouement de la part d'un érudit destructif qui aimait à être appelé *le dénicheur de saints*. Mais les historiens, surtout les historiens d'un corps ou d'une institution qui les touche, ont souvent le faible de glisser sur les fautes de leur héros. Launoy n'est pas seul condamnable d'ailleurs, et Du Boulay aussi s'est contenté, pour tout jugement, d'appeler Rose un illustre organe de la parole divine (1).

Guillaume Rose était né à Chaumont. Il entra fort jeune au collége de Navarre, en 1557, où il prit le goût des lettres, et où il finit par enseigner lui-même la grammaire et la rhétorique. Cet essai lui donna le goût de la parole; il résolut de devenir orateur, et lut à cet effet les Pères, en étudiant la théologie. Les disputes d'école, les exercices de gymnase, les soutenances universitaires achevèrent de le former, et il se risqua bientôt dans les chaires de Paris, où il obtint le plus grand succès (2). Jacques Sirmond lui affirma, après un sermon, qu'il n'avait jamais entendu parler avec autant de grâce, *nullum qui tanta dicendi gratia et lepore valeret;* et au rapport de Launoy, chacun de ses auditeurs devenait son ami ardent. Il en devait avoir beaucoup, car la foule était assidue autour de sa chaire. Comme il parlait souvent, l'exercice perfectionna encore son éloquence incisive, *acerba eloquentia*, comme dit de lui le chroniqueur italien (3).

Le roi, charmé, séduit par la facilité brillante de son élocution, l'accabla de bienfaits, le nomma son prédicateur ordinaire, et lui donna des bénéfices. En 1583, Rose devint grand-

Henri III : Ingrati animi vitium excusari non potest. » (*Nav. Gymn. Hist.* ap. Launoii, Opera, in-f° t. VII, p. 749.)

(1) « Insignis divini verbi seminator. » (Bulæi, *Hist. Univ. Parisiensis*, 1673, in-f°, t. VI, p. 938.)

(2) « Major erat plans orum quam auditorum numerus. Launoy.)

(3) « Huomo d'efficace facondia... » (Davila, t. I, p. 382.) Et plus loin « Huomo d'aspra natura e d'acerba eloquenza la quale profusamente havena exercitata molts anni.... » (*Id.*, t. II, p. 333.)

maître du collége de Navarre, puis évêque de Senlis (1) l'année suivante, en conservant par faveur son poste à la cour. On a vu plus haut qu'il se compromit de bonne heure dans la Ligue. Bientôt il s'y précipitera en insensé.

Dès l'abord, pourtant, ses prédications dans son diocèse avaient été assez modérées. Il se contentait d'inviter ses fidèles à la pénitence pour faire cesser les grands troubles qui déchiraient le royaume (2). Mais peu après il se mit à raconter à son auditoire des nouvelles des États, plus ou moins hasardées; il fit des processions, distribua des chapelets, et, pour jeter de l'odieux sur les Politiques, il voulut faire croire à un complot contre sa vie. Alors une nombreuse garde fut placée à la porte de l'évêché. Son but était d'arriver au Conseil de l'Union. Lorsqu'il y fut appelé, il laissa pour adieu à ses ouailles les plus tristes maximes. Déjà son ingratitude envers Henri III ne se cachait plus. « S'il reste encore parmi vous, dit-il en chaire avant de quitter Senlis, des Politiques ou des Royalistes, on les mettra les premiers à la brèche. Quant à ceux qui entreront dans la sainte Ligue, je déclare qu'ils seront sauvés après leur mort et pour jamais bienheureux. » Rose osa ajouter que cette palme céleste leur était réservée « quand bien même ils auraient tué père, mère, frères, sœurs et commis toutes sortes d'atrocités (3). » Les gens de bien, dit le simple bourgeois de Senlis qui raconte cette scène, furent effrayés d'entendre prêcher une si exécrable doctrine et ils détestèrent la Ligue en eux-mêmes. Quant à ceux de l'Union, ils célébrèrent de toutes manières le zèle de Rose. On fit des vers latins en son honneur : « Quelle est cette rose? y disait-on. C'est la rose des rois, la rose des princes, la rose

(1) *Gallia Christiana, vet.*, t. III, p. 1023; *nov.*, t. X, col. 1444-1446.

(2) *Chronique* de Vaultier de Senlis, ap. Bernier *Menum. ined de l'hist. de France*, 1855, in-8°, p. 153.

(3) *Récit véritable de la Surprise de Senlis par la Ligue*, ap. Bernier, p. 448.

du peuple, la rose des théologiens, rose que l'envie des hérétiques ne saurait faner, rose dont les tempêtes qui agitent l'Église ne pourraient disperser les feuilles. » L'évêque de Senlis eut vite des apologistes, car il eut vite atteint et dépassé les plus forcenés. Personne ne se déchaîna avec plus d'acrimonie. *Nemo in commovendis ad seditionem animis acerbior* (1), dit de Thou. Rose ne tarda pas à porter le même enseignement dans toutes les chaires de Paris (2). La seule excuse qu'on puisse trouver à sa conduite envers son bienfaiteur, et à ses déclamations sanglantes, c'est de les attribuer à des accès fébriles, à une sorte de fureur intermittente à laquelle il était sujet. De Thou le dit formellement (3); Lestoile mentionne ce fait comme un dire des Politiques (4), et on voit aussi que c'était un bruit populaire par *la Bibliothèque de madame de Montpensier*, pamphlet dont il a été question, et où je lis l'annonce du livre suivant : « Traité singulier de l'altération des cerveaux, dédié à M. Rose (5). » Enfin, le premier discours qu'il prononce dans la *Ménippée*, se termine malignement par ces mots : *Beati pauperes spiritu*. Il serait désirable, pour l'honneur de l'évêque de Senlis, que cette explication pût être acceptée.

Après Rose et Boucher viennent leurs rivaux, les uns éminents, les autres secondaires. Je vais les ranger un peu au hasard; l'ordre se retrouvera.

Mathieu de Launay (6) était né aux environs de Sens.

(1) L. XCIV, § 16, t. IV, p. 708.

(2) Crévier, *Hist. de l'Université*, 1726, in-12, t. VI, p. 414.

(3) Id. alii ascribebant furori quo interdum ille per intervalla tentabatur. (Thuan., l. XCIV, § 16, t. IV, p. 708.) Cf. *Mém. de la Ligue*, tom. V, p. 404.

(4) Lestoile, *Journal de Henri III*, p. 16 A.

(5) Id., *Journ. de Henri III*, p. 242, B.

(6) Voir Bayle et Moreri; — *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 31; — *Sat. Ménipp.*, t. I, p. 54; — *Id.*, Notes de Le Duchat, t. II, p. 146 et suiv.; Thuan., l. LXXXVI, § 17, t. IV, p. 440; — *Biblioth.* de Duverdier; — Lettres de Pasquier, dans ses Œuvres, t. II p. 481 B., et 483 C. — On écrit indifféremment *Launay* ou *Launoy*.

« Après avoir été, dit De Thou, chanoine de Soissons, il avait renoncé à la foi de ses pères pour embrasser le calvinisme. On le fit ministre, et il se maria; mais, sur le déclin de l'âge, las de sa femme, et encore plus de sa misère, il quitta les protestants pour revenir à la religion romaine. Comme on se fiait pas trop à sa conversion, il voulut donner une preuve de catholicité hors de tout soupçon, et se rattacha aux Ligueurs. » Ce récit n'est pas tout à fait exact. Il est établi que Launay ne fut chanoine de Soissons qu'après son retour au catholicisme. Était-il même prêtre lors de son apostasie calviniste, à Genève, en 1560? Cela est à croire. On peut, au surplus, voir dans Bayle la longue discussion que ce détail a soulevé. Le malin sceptique insinue même que Launay ne redevint romain qu'à cause d'un adultère qui l'aurait fait pendre en effigie. S'agissait-il d'une chambrière? Bayle insiste sur tout cela avec une complaisante ironie, avec une curiosité très-éveillée et de mauvais goût. C'est toute une dissertation en forme. Le mot d'Horace eut dû pourtant revenir au souvenir d'un érudit : *Ne sit ancillæ tibi amor pudori.* Il existe une *Défense* de Launay imprimée, et à laquelle on peut recourir (1).

Ce qui reste constant, c'est que Launay fut dans les troubles, selon l'expression de Pasquier, *un grand remueur des opinions de la populace.* Bayle ne va pas trop loin quand il parle de ses *crimes horribles,* et Le Duchat a raison de l'appeler *un scélérat.* Nous le verrons à l'œuvre. Dès 1581, voulant donner des gages aux catholiques, il avait publié contre un de ses anciens confrères calvinistes je ne sais quel gros volume intitulé *Réponse chrétienne* et dont le ton séditieux n'annonçait déjà que le carnage. Le canonicat de Soissons ne lui suffisant pas, il fut avec Boucher un des quatre premiers *piliers* de la Ligue, comme on disait, et après avoir fait signer le serment de l'Union (2) à la noblesse et au peuple de

(1) 1577, in-8°.

(2) Dormay, *Hist. de Soissons,* 1664, in-4°, t. II, p. 500.

Soissons, il vint dès l'origine prendre part aux conciliabules. Ses amis le firent bientôt appeler à Paris, et l'introduisirent dans le Conseil des Quarante. Dès lors il se mêla activement des affaires publiques et fit « de belles prédications, avec infinis auditeurs, » comme dit Vaultier de Senlis (1).

Nous n'avons jusqu'ici rencontré qu'un ambitieux cruel dans Boucher, un évêque en démence dans Guillaume Rose, un apostat capable de tout dans Launay. Voici maintenant un érudit entêté et fanatique. Ces sortes de natures ne sont pas les moins à craindre.

Génébrard (2) était né à Riom, en 1537. Il se fit bénédictin et devint, selon Goujet, un des plus savants hommes de son siècle. La chaire d'hébreu du Collége royal lui fut donnée, ainsi qu'un bon prieuré, et il fit son cours avec le plus grand succès, *magna frequentia*, dit de Thou. François de Sales fut son élève, et la douceur, l'affectueuse tendresse du saint contrastent singulièrement avec l'aigreur et le ton acerbe du maître. Génébrard était un homme rangé, laborieux, et qui ne travaillait jamais moins de quatorze heures par jour. Il avait même accoutumé un chien à le réveiller. Mais l'ordre et la mesure de sa vie ne se reproduisirent pas dans ses livres : *Vita quam stylo temperatior*. Il ne ménage guère en effet les gros mots, les injures, les calomnies contre les savants qu'il combat. Ce sont des termes, des aménités, à la Scaliger : *Petulantissimum procacitatis animal*. Il avait fait un distique contre Théodore de Bèze qui se piqua et le parodia ainsi :

> Genebrardus e papismo ad Judaismum transiit,
> Idem e Judaismo ad diabolismum rediit.

Malgré ses boutades de bel esprit en colère, Génébrard a

(1) Ap. Bernier, *loc. cit.*, p. 300.

(2) Voir Gouget, *Hist. du Collége royal*, 1758, in-4°, part. I, p. 102; — Niceron, t. XXII, p. 1 à 18; — Teissier, *Éloges des Savants*, 1715, in-12, p. 301 à 309; — Thuan., l. CXIX, § 17, t. V, p. 715; — Lécuy, *Biog. univ.*, t. XVII.

publié des livres utiles. Niceron n'en indique pas moins de trente et un. Il suffit de remarquer que son édition d'Origène est de beaucoup supérieure aux précédentes, et que sa traduction de Josèphe n'est pas sans mérite.

On conçoit qu'un caractère aussi emporté que celui de Génébrard se soit livré à l'entraînement de la Ligue. Les biographes, qui sont en général des érudits, l'ont traité un peu en confrère, c'est-à-dire avec indulgence. Goujet avoue à peine en passant qu'il donna « dans le fanatisme le plus outré, » et Niceron se contente de dire qu'il ne fut pas *judicieux* dans le choix de ses opinions. Nous verrons ce qu'il faut penser de son éloquence dans la chaire. On n'a aucun de ses discours, et les canevas de sermons que j'ai retrouvés écrits de sa main aux manuscrits de la bibliothèque du Roi (1)

(1) Ancien fonds français, 3300 et 3301, in-fol. — La première page est datée de 1572. Ce sont des notes sans ordre, des phrases de l'Écriture et des Pères, écrites en tous sens, et souvent sur le dos des pièces imprimées. J'ai dit plus haut que Génébrard avait prêché le carême à Notre-Dame, précisément la première année de la Ligue. — Les mss. au surplus m'ont fourni, comme on se l'imagine, fort peu de ressources sur les prédicateurs de la Ligue. On compte à peine quelques volumes de sermons imprimés ; comment voudrait-on qu'il y en eût d'inédits? Les brouillons sentent le loisir et la paix : on improvise en temps de révolution. Il y a cependant aux mss. de la Bibliothèque royale quatre gros volumes in-folio (ancien fonds français, 7046 à 7049), qui ne sont autre chose que le recueil des homélies de Cornac, abbé de Villeloing, lequel, pendant la Ligue, eut *grand crédit* auprès de Charles X, et passa ensuite dans *l'étroite conscience* du duc de Mayenne. Mais ces sermons sont évidemment antérieurs aux troubles, puisque l'auteur parle à un endroit du jubilé de 1550, comme d'un fait contemporain, et qu'il dit ailleurs : « La paix est la joie des familles et la vie des Estats » (nº 7047, p. 24). Le recueil toutefois n'est pas sans intérêt. Plusieurs de ces sermons paraissent s'adresser à des moines, ce qui était une bien rare exception au XVIe siècle, après avoir été si fréquent au moyen âge. Au surplus, Cornac ne dissimule pas la corruption des cloîtres : « Où trouvera-t-on, dit-il à un endroit, moins de sentiments de piété, de dévotion et d'humilité que dans les monastères ? » (*Ibid.* p. 16.) A propos des moines, l'auteur n'est pas du sentiment de Gerson, et il se prononce d'avance pour l'abbé de Rancé contre Mabillon. La contemplation lui paraît le seul travail d'esprit qu'on doive se permettre dans les couvents. « Quand vous ne seriez point savants en théologie, dit-il

ne sont guère que des citations incohérentes et à développer. Mais les contemporains parlent souvent du prédicateur Génébrard et citent quelques-uns des traits qui lui échappaient dans l'improvisation; Lestoile n'exagère pas en le comparant à une *harengère en colère.*

De même que Génébrard, François Feuardent (1) fut un

à ses religieux dès les premières pages du n° 7048, il importe peu, n'ayant à instruire personne, ny à convaincre les hérétiques, avec lesquels vous ne devez avoir aucune communication, et non pas même souffrir qu'ils approchent de vous. » Ce dédain de la science reparaît ailleurs encore : « Ce n'est pas aux opérations de l'intellect que le paradis est promis, mais aux actes de la volonté » (n° 7046, p. 68). Cornac est savant pourtant en histoire ecclésiastique; mais il ne cite pas à tout propos, il ne s'abandonne pas à ce dévergondage d'érudition qui est la marque de l'éloquence de son temps. Son mysticisme aussi a un caractère propre; il ne ressemble en rien aux élans sans fin, aux poétiques extases des sermonnaires du XIIIe siècle. Il est clair, simple, et se plaît peu aux abstractions. La métaphysique chrétienne des Richard de Saint-Victor et des Pierre de Celles est loin; on s'avoisine des siècles positifs et non rêveurs, on sent que la Réforme et Rabelais sont là tout à côté. L'immobilité contemplative ne se retrouve plus chez Cornac, et même, dans l'effusion de la prière, l'intelligence conserve en lui toute son activité. Le style de l'abbé de Villeloing est remarquable. Il n'a plus rien des jovialités de Menot, ou des images grossières de Maillard. C'est à peine si je trouve à noter cette phrase : « Dieu traite les méchants en ce monde, comme on engraisse les pourceaux pour les tuer. » Ce ton-là ne lui est pas habituel. Il n'a rien non plus de cette richesse fatigante de couleurs, de ces fleurs que prodiguèrent, sous Louis XIII, les Camus, les Pierre de Besse, les Valladier; rien de ces images bizarres qu'on trouve encore çà et là chez le Père Le Jeune et que Bossuet ne se permit sans doute que lorsqu'il prêchait, enfant, à l'hôtel de Rambouillet. La manière de Cornac est un peu froide, mais contenue, assez serrée et régulière. Ses sermons sont assurément beaucoup plus remarquables que ceux de Vigor, de Ségueran et de Benoist. S'ils avaient été imprimés, personne ne s'aviserait de les lire bien certainement, mais on saurait le nom de Cornac, comme on sait celui de l'évêque Du Chastel, qui est cité partout avec éloge, et qui n'a fait pourtant qu'une détestable oraison funèbre de François Ier. L'abbé de Villeloing était prédestiné à l'oubli de toute manière : il a écrit, et on ne l'a pas imprimé; il a prêché la Ligue, et pas un historien ne lui a fait l'honneur de le citer.

(1) *Voir* Wadding, *Script. ordinis minorum*, 1650, in-fol., p. 115; — *Bibliothèque* de Duverdier, au mot François; — Bail, *Sapien-*

actif écrivain; il était né à Coutances en 1539, et entra chez les cordeliers, après avoir étudié à Paris. Ses prédications furent fort suivies dans les principales villes de France où il se plaisait à aller combattre les hérétiques et à enseigner la foi : *Ex cathedra docens, ex rostris assidue concionatus,* pour parler avec Wadding. Tour à tour professeur et orateur, Feuardent se distingua surtout par son zèle contre les calvinistes qu'il attaqua (dit Moréri qui veut faire une pointe) d'une manière qui a beaucoup de rapport avec son nom. Sa parole était vive et colorée ; *verbum sicut facula ardebat,* dit Bail. C'en était assez pour réussir dans ces temps passionnés. Feuardent d'ailleurs ajouta à sa réputation par plusieurs travaux érudits, par une édition annotée de saint Irénée, par des commentaires sur l'Ecriture et surtout par de fougueux ouvrages de controverse. On peut juger du ton de ces livres d'après les seuls titres. Ainsi c'est la *Theomachia calvinistica,* ou *Entremangerie des protestants.* Cette vive polémique mit Feuardent en relief; les annotateurs de Duverdier (voir l'édit. de Rigoley de Juvigny) assurent qu'il est « très-distingué du commun des écrivains de son siècle. » Bayle au contraire trouve son style : « sans gravité et semé de quolibets. » Bayle a raison et les prédications de Feuardent nous confirmeront dans ce jugement.

Puisque nous en sommes aux polygraphes, je nommerai encore Pierre Crespet (1). Niceron ne cite pas de lui moins de quinze ouvrages; la plupart n'ont aucun intérêt : ce sont des livres d'ascétisme, une vie de sainte Catherine en vers, des homélies sans originalité. Crespet était né à Sens en 1543 et entra dans la congrégation des célestins où on lui confia les premières fonctions de l'ordre. Quand la Ligue fut dé-

tia foris Prædicans, part. III, p. 478; — Bayle et Moreri; — Lettres de Pasquier, dans ses Œuvres, t. II, p. 456; — Lécuy, *Biog. univ.*, t. XIV, p. 451; — Niceron, t. XXXIX.

(1) V. Becquet, *Gallicæ Cœlestinorum congregationis Elogia.* Paris, 1719, in-4°, p. 172; — Niceron, t. XXIX, p. 252 à 257; — Moréri.

clarée, il l'embrassa avec ardeur. Il s'absenta toutefois pendant les deux années 1590 et 1591, pour accompagner en Italie le cardinal Gaëtano; après avoir parcouru tous les établissements de célestins dans le royaume de Naples, il revint à Paris en 1592. On y avait publié pendant son voyage, et par ses ordres sans doute, deux ouvrages fort différents : le premier était une traduction de l'ouvrage espagnol de Bernardin de Mendoza sur la guerre de Flandre, adroite flatterie à l'ambassadeur d'Espagne; le second était un traité de magie (1), plein de superstition et de crédulité. Malgré les éloges exagérés de Becquet et de Moréri, on ne saurait tenir grand cas de Pierre Crespet, singulier homme qui, pendant le siége de Paris, et au plus fort des troubles, trouvait moyen d'imprimer des livres de cabale et de soutenir la Ligue par des sermons. On peut voir en tête de sa traduction de Mendoza, une préface fort animée par laquelle il engage la noblesse, qui défectionnait vers Henri IV, à persévérer dans l'Union.

Le P. Bernard (2) n'était pas un érudit comme Génébrard, un controversiste comme Feuardent, un écrivain ascétique comme Crespet; mais il était moine comme les deux derniers. Son père s'appelait Bertrand Percin, seigneur de Montgaillard. Le jeune Bernard avait à peine achevé ses études qu'il prêcha avec le plus grand éclat; Henri III et la reine-mère, auxquels il plut extrêmement, l'accueillirent, et le *Petit-Feuillant* (on l'avait ainsi surnommé) fut bientôt admis à prêcher le carême au Louvre et à Saint-Germain-l'Auxerrois. Bayle le fait naître en 1563, il aurait donc eu vingt-quatre ans en 1587. Lestoile toutefois le donne comme

(1) *Deux livres de la haine de Satan et des malins esprits contre l'homme.* Paris, 1590, in-8°.

(2) *V.* Bayle d'après les notes que lui avait communiquées Le Duchat. — Cf. *Ménipp.*, t. II, p. 57 et suiv. Le portrait du Petit Feuillant a été reproduit dans cette édition de la *Satire Ménipp.*, Ratisbonne, 1726.

un peu plus jeune à cette date; mais laissons parler le naïf narrateur : « Quelques-uns des feuillants, dit-il, se firent suivre et admirer en leurs prédications, entre autres un frère Bernard, gascon, âgé de vingt-un ou vingt-deux ans, vivant, selon le bruit commun, fort saintement et austèrement et disant bien jusques à miracle. Ce qui fut tant agréable aux dames de Paris que l'allant voir souvent, elles lui changèrent son austérité en mignardise, lui envoiant souvent de leurs confitures, etc... (1). » Voilà un singulier début pour un tribun. Le Petit-Feuillant avait pratiqué tant de pénitences que le pape, pour qu'il ne mourût pas, dut lui faire quitter son ordre. On peut voir dans Lestoile que cette vie d'anachorète ne dura pas. Bernard de Montgaillard sera, pendant le siége de Paris, un des antagonistes les plus infatigables et les plus acharnés de Henri IV, un vrai *cornet de sédition*, comme l'appelle Bayle.

Je crains bien que toutes ces biographies successives ne finissent par fatiguer, et il eût mieux valu peut-être les disperser avec art, mais l'exactitude y eût perdu, et d'ailleurs nous touchons au terme.

On a peu de détails sur la plupart des Ligueurs qui occupaient les cures de Paris. J'en ai déjà nommé plusieurs, le jésuite Guincestre, Pelletier, Pigenat, Prévost, sans parler de Boucher. Celui de Saint-Cosme, Jean Hamilton (2), que Lestoile appelle un *homme de résolution et de sçavoir*, était Ecossais et appartenait à une famille illustre, *gentilhuomo*, comme l'appelle l'italien Pigafetta qui l'avait connu. Obligé de fuir de son pays pour cause de religion, il se réfugia dans l'Académie de Paris et enseigna la philosophie au collége de Navarre, *magna cum celebritate*, dit Launoy. Il eut

(1) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 228 A.

(2) *Hist. Gymn. Navarr.*, ap. Launoii Oper., t. VII, p. 754. — Launoy n'osant se prononcer est plus évasif encore qu'à propos de Rose; il insinue qu'Hamilton était ligueur, et il ajoute : « quo nomine apud nonnullos auctores male audiit, apud alios bene. Sed Dei judicium non occupamus. »

pour élèves plusieurs membres de la famille de Condé, et ce hasard le mit en estime. *Non vulgaris in præceptorem defluxit commendatio.* Reçu docteur en 1586, Hamilton obtint la paroisse de Saint-Cosme, et n'eut hâte que de se donner à la Ligue et à Philippe II, en un mot de *s'espagnoliser*, comme dit à son propos Le Duchat.

Hamilton eut des imitateurs : Julien, Aubry, Cueilly, tous trois curés de Paris, accédèrent vivement au formulaire de l'Union.

On ne sait presque rien sur Jacques Julien, curé de Saint-Leu. Je trouve seulement (1) qu'en 1590, un moine nommé Claude Nouvelet, avant obtenu la paroisse Saint-Leu de M. de Gondi, archevêque de Paris, il y eut plaidoirie au Châtelet. Julien réussit à faire intervenir l'Université qui nomma deux représentants, Hamilton et Pelletier, lesquels ne manquèrent pas de décider en faveur d'un prédicateur qui, comme Julien, ne laissait pas échapper une occasion d'appuyer la Ligue dans sa chaire.

Les seuls détails qui nous soient parvenus sur Christophe Aubry (2), curé de Saint-André-des-Arcs, c'est qu'il était né à Eu. Cette ville appartenait à Henriette de Clèves, veuve de Henri de Guise. Ce fut pour Aubry un motif, sans doute, d'entrer dans l'Union. Il y acquit une triste célébrité non-seulement par ses sermons séditieux, mais encore par les encouragements que nous lui verrons donner à l'assassin Pierre Barrière, après la conversion de Henri IV, qu'il présenta à ce fanatique comme simulée.

Jacques Cueilly (3), curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, était de Paris. Après avoir pris ses grades, il s'occupa de littérature, puis de théologie, et devint tour à tour procureur de la nation de France en 1568, puis associé à la maison de Sorbonne, et enfin recteur de l'Université en 1574. Mis à la

(1) Du Boulay, *Hist. Universit. Parisiens.*, t. VI, p. 806.
(2) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 434.
(3) Du Boulay, *loc. cit.*, t. VI, p. 941.

tête de la paroisse de Saint-Germain, après son doctorat, il marqua dans la Ligue qui le députa aux États. Quand Du Boulay, d'ordinaire si réservé, le traite de *pro fœderatis concionator vehemens*, on peut juger de ses excès. La preuve ne s'en offrira que trop. La probité de Cueilly a été fortement soupçonnée. Lestoile (1) raconte qu'en novembre 1589, il se laissa acheter par la famille du maître des requêtes Sponde, alors en prison, et en danger de perdre la vie. Il attesta, moyennant finances, qu'il avait confessé et fait communier ce huguenot. Les Seize le surent et le lui reprochèrent, se plaignant de n'avoir pu *traîner ce réformé à la rivière*.

Plusieurs prédicateurs étrangers vinrent successivement s'adjoindre aux curés de l'Union et les aider dans leur œuvre; c'était Pierre Christin, de Nice, « de qui l'éloquence (comme d'un Démosthènes) tenoit et manioit les cœurs (2); » c'était Jean Garin (3), cordelier savoyard, *apostre apostat*, comme l'appelle la *Ménippée*, *homo notæ impudentiæ ac temeritatis*, dit De Thou, qui, depuis la nouvelle de la trêve de Henri III avec le roi de Navarre, ne cessa de fulminer contre le Valois et le Béarnais des malédictions effrontées; c'était surtout le franciscain Panigarolle, dont les gestes libres et élégants, la parole insinuante et spirituelle, séduisaient les plus modérés.

Avec tant et de si divers orateurs, qui tenaient incessamment le peuple en haleine, la Ligue put se fortifier à Paris après la mort de Henri III et tenir son successeur en échec pendant cinq ans, sous les murs de la capitale.

Toutes les cures de Paris appartenaient à des Ligueurs, à l'exception de trois : celle de Saint-Eustache, remplie par René Benoist; celle de Saint-Sulpice, occupée par Chavagnac; celle de Saint-Méry, confiée à Morenne; et encore ver-

(1) *Journ. de Henri IV*, p. 10 B.

(2) *V.* le carme espagnol Corneio, *Évén. du siége de Paris*, ap. *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 282.

(3) Thuan., l. CIX, § 3; t. V, p. 349. — *Ménipp.*, t. I, p. 55. — *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 511.

rons-nous l'impuissance de ces royalistes qu'on insultait et qu'on persécutait sans cesse. On remarquait dans les autres : Jean Prévost, à Saint-Séverin ; Aubry, à Saint-André-des-Arcs ; François Pigenat, à Saint-Nicolas-des-Champs ; Boucher, à Saint-Benoît ; Hamilton, à Saint-Cosme ; Faber, à Saint-Paul; Cueilly, à Saint-Germain-l'Auxerrois ; Julien, à Saint-Leu ; Guincestre, à Saint-Gervais, et Pelletier, à Saint-Jacques-la-Boucherie. Chacune de ces paroisses était un foyer de sédition. Le chanoine Launay, les évêques Rose, Aymar Hennequin, Panigarolle et Génébrard (1) ; le jésuite Commelet, le feuillant Bernard, le cordelier Feuardent ; le prieur des carmes Simon Fillieul ; les docteurs Lucain, Martin, Josse (2) et Muldrac ; le célestin Crespet ; le dominicain Bourgoing complétaient cette église *vraiment militante*, comme ils disaient, et se succédaient dans tous les quartiers de Paris, avec une infatigable persévérance. Il n'y avait pas une chapelle où l'on ne prêchât plusieurs fois par jour.

La plupart des noms que je viens de citer nous sont maintenant familiers et nous connaissons tous nos héros. C'est à peine si quelques nouveaux personnages, comme Chessé, Bourgoing, Hylaret, de Sainctes, Porthaise, viendront encore çà et là mêler subitement leur biographie à l'histoire. Reprenons donc la suite de notre récit, et, quand les événements auront marché, quand la volonté ferme et la bravoure de Henri IV auront amené un dénouement, quand nos prédicateurs enfin cesseront d'intervenir dans les affaires de l'Etat, nous rentrerons aussi avec eux dans la vie individuelle ; nous verrons ce qu'aura laissé à chacun de regrets ou de haines, de crime ou d'agitation, une existence mêlée de tant de passions et où le véritable christianisme avait tenu si peu de place.

(1) La Ligue le fit archevêque d'Aix, en 1592.

(2) Je ne trouve presque rien sur ce Josse, docteur de Sorbonne, que Lestoile donne pour *un des plus criards* prédicateurs de l'Union. Il était de Toulouse, et mourut fort misérablement à l'Hôtel-Dieu, en pleine Ligue, vers septembre 1592. *V. Journ. de Henri IV*, p. 91 A.

CHAPITRE II

DEPUIS L'ASSASSINAT DE HENRI III JUSQU'A LA LEVÉE DU SIÉGE DE PARIS EN AVRIL 1590.

§ Ier.

Propagation des doctrines du régicide. — Jacques Clément déclaré *bienheureux*. — Harangue de madame de Montpensier aux Cordeliers. — Henri IV fait exécuter deux prédicateurs, Chessé et Bourgoing. — Sermons en Espagne et en France contre Sixte V. — Panigarolle reste à Paris malgré le pape et prêche en italien. — Sa modération relative. Sa violence sur une menace des Seize.

Quelques jours avant le meurtre de Henri III, un des principaux chefs de l'Union, ayant scrupule de faire ses Pâques à cause des sentiments de vengeance qu'il se sentait au fond de l'âme, était venu consulter Guincestre. « Vous avez conscience de rien, lui répondit le curé; moi qui consacre chaque jour, en la messe, le précieux corps de Notre-Seigneur, je ne me ferais aucun scrupule de tuer le tyran, à moins qu'il ne fût à l'autel, et ne tînt une hostie en main (1). »

Cependant Guincestre retrouvait jusqu'en ses plus grands égarements les traditions de la charité chrétienne. A quelque temps de ces sermons régicides, la populace traîna chez lui comme chez son chef naturel, deux dames huguenotes, se figurant que le curé de Saint-Gervais allait servir de porte-enseigne pour l'exécution. Guincestre, au contraire, se laissa toucher, et s'il essaya de convertir les pauvres dames, ce ne

(1) Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 289 B.

fut que par la seule persuasion. N'y réussissant pas, il remit à l'une d'elles les *Méditations* de Bèze qu'elle portait; puis, les aidant de sa bourse et les conduisant toutes deux hors de chez lui, il fit accroire au peuple que ces femmes étaient résolues de se faire catholiques et d'aller à la messe (1).

Ce récit étonne beaucoup Lestoile, qui garantit cependant le fait et assure le tenir « d'une honneste demoiselle à quices dames elles-mêmes l'avoient raconté. » Historien scrupuleux, j'ai dû le répéter et dire le bien comme le mal.

Cette velléité de modération et de tolérance ne dura guère chez Guincestre, et on eut à peine appris à Paris la mort de Henri III, qu'il fit dans sa chaire l'apothéose de Jacques Clément. Ce fut d'ailleurs un thème général : dès que la nouvelle fut arrivée, les Seize firent tenir aux prédicateurs une circulaire où on leur indiquait les trois points de leur prochain sermon : 1° justifier l'action du jacobin en le comparant à Judith; 2° établir que le Béarnais ne peut succéder à Henri de Valois; 3° montrer que tous ceux qui soutiendront son parti devront être excommuniés (2). Feuardent, Boucher, le Petit-Feuillant furent surtout fidèles à ce mandat contre le roi de Navarre, qu'ils commencèrent par traiter d'hérétique relaps (3). Avant la mort d'Henri III, ils avaient cependant répété dans leurs sermons que si l'on venait à quelque composition, il ne fallait point se fier à la promesse d'un autre prince que du Béarnais, parce qu'il n'était point dissimulé et restait fidèle à sa parole (4).

Les prédicateurs ne songèrent bientôt plus à ces premiers engagements envers Henri IV. Ils eurent le loisir au surplus de les faire oublier aux auditeurs par leurs récriminations pré-

(1) M. Champollion remarque que ce passage relatif à cette anecdote ne se trouve point dans le manuscrit autographe de Lestoile.

(2) Crévier, *Hist. de l'Universit.*, t. VI, p. 414; — *Hist. ecclés.* de Fleury, contin. par le P. Fabre, t. XXXVI, p. 273.

(3) *Mém. de Cheverny*, ap. coll. Petitot, sér. I, t. XXXVI, p. 154.

(4) V. *Dial. du Maheustre*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 370.

liminaires contre la victime de Jacques Clément, par les éloges insensés qu'ils prodiguèrent au meurtrier.

Frère Clément fut proclamé, dans toutes les chaires (1), « le bienheureux enfant de Dominique, le saint martyr de J.-C. » Ceux qui osaient appeler *régicide* le héros qui avait délivré la France « de ce chien de Henri de Valois » n'étaient que des *garnements*, et les prédicateurs les désignaient ainsi à la vengeance populaire. La mère de la duchesse de Montpensier, Mme de Nemours, trouvant insuffisants encore les sermons qu'on débitait partout, alla aux Cordeliers, et, montant sur les degrés du grand-autel, elle harangua elle-même le peuple sur la mort du tyran. Des cierges furent allumés dans les églises autour de la statue de Jacques Clément, et Mme de Montpensier (2) reçut chez elle la mère de ce fanatique, qui avait osé venir de son village, situé aux environs de Sens, pour demander récompense de l'attentat de son fils. Le peuple fut invité par des sermons spéciaux à aller vénérer la bienheureuse mère du martyr, qui s'en retourna bientôt, enrichie de dons et d'argent, et accompagnée par quarante religieux jusqu'à une lieue de Paris (3).

Le régicide fut alors consacré. Sixte-Quint ne craignit pas de sanctionner cette sanglante théorie par l'autorité du pontificat. « Il s'échappa, dit le chanoine Anquetil (4), dans la première joie que lui causait la fin violente de Henri de Valois, jusqu'à la comparer, pour l'utilité, à l'Incarnation du Sauveur, et pour l'héroïsme du meurtrier, aux actions de Judith et d'Eléazar. » Le bon Lestoile a donc tort d'avancer, dans sa juste indignation, que les prédicateurs n'étaient crus que de quelques « coquefredouilles et oisons embéguinés. »

(1) Mézeray, *Hist. de France*, 1685, in-fo, t. III, p. 659.

(2) Elle demeurait au coin de la rue de Tournon et de la rue du Petit Bourbon.

(3) Saint-Foix, *Essais sur Paris*, dans ses Œuvres, t. III, p. 63; — Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 3.

(4) *Esprit de la Ligue*, t. III, p. 94.

Lui-même se corrige à l'instant en ajoutant : « C'estoit la jurisprudence des moines et prescheurs de ce temps, auxquels les parricides et les assassinats plus exécrables estoient censés des miracles et œuvres de Dieu. » Or, on sait quelle influence exerçait alors la parole évangélique ; les doctrines enseignées dans les chaires furent avidement acceptées par la foule. L'apothéose de Jacques Clément amènera bientôt Pierre Barrière, et nous verrons plus tard Boucher, après la Ligue, dans sa retraite de Belgique, se faire ouvertement l'apologiste de Jean Châtel et armer ainsi dans l'avenir le bras de Ravaillac. Qu'on n'attribue point d'ailleurs ces excès à la partialité des narrateurs contemporains, à la chaleur momentanée de la parole. La parole était moins violente encore peut-être que les traités spéciaux, que les sermons imprimés qui portent le nom de plusieurs de nos prédicateurs. Ces témoignages sont irrécusables, et nous y arriverons tout à l'heure.

Sept jours après la mort de Henri III, la Ligue fit proclamer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Ce règne fictif ajournait les prétentions de chacun, et réunissait provisoirement les ambitions dans une même volonté, dans un but unique et préalable, l'extermination du Béarnais. Abandonné de toutes parts, placé entre les exigences immédiates des catholiques royalistes et la mauvaise humeur de ses huguenots, Henri IV, sans presque de ressource d'abord que son génie souple et que son courage, se tira pourtant de cette position désespérée.

Lors de ses premiers succès, il fit grâce aux prédicateurs qui l'avaient si vivement combattu, excepté à Chessé et à Bourgoing.

Le cordelier Robert Chessé, qui se trouvait à Vendôme au moment de la prise de cette ville, ne put parvenir à s'échapper (1). Ce prédicateur, fort affectionné dans le principe à

(1) *Événem. de l'armée du roi.* Ap. *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 79.

Henri III, avait déserté la cause du roi pour se jeter dans les conspirations. Après avoir, au commencement de 1589, aidé le président De Thou à se sauver de Paris, malgré les perfides embûches des Seize, il était tout à coup passé à la Ligue. On avait même découvert précédemment, à Tours, un vaste complot dont il était le chef et qui se trouva déjoué. Chessé s'était réfugié alors à Vendôme, et n'avait cessé d'aigrir le peuple par des sermons qui se renouvelaient chaque jour avec véhémence (1). C'était, disent les contemporains, un homme plein de vanité, et désireux avant tout de faire du bruit et de se mettre en avant : *hominem alioquin gloriolæ potius quam turbarum.* Henri IV, après l'assaut de Vendôme, fit grâce à tout le monde, excepté à deux fanatiques plus acharnés que les autres. L'un d'eux était Chessé, que les habitants accusaient unanimement d'être le véritable auteur de leur révolte, et dont ils demandaient le châtiment. Le cordelier se résigna, et, livré au bourreau pour être pendu, par ordre de Biron, il alla au supplice avec une constance et une tranquillité singulières (2).

Malgré quelques succès insignifiants, la position de Henri IV était loin de s'améliorer, quand la victoire d'Arques, en octobre 1589, vint changer la face des choses. A Paris, on s'attendait si peu à cette issue, que des fenêtres furent louées en grand nombre pour voir passer le Béarnais enchaîné. Les prédicateurs qui avaient d'avance annoncé le succès infaillible de la Ligue furent atterrés. Ils dissimulèrent pourtant l'échec aussi longtemps qu'ils purent. On donnait lecture en chaire de lettres supposées du duc de Mayenne, qui constataient maints triomphes : cela s'appelait *prescher par bil-*

(1) Vehementibus ac assiduis ad populum concionibus. (Thuan., l. XCVII, § 16; t. IV, p. 811.)

(2) Et hic quidem, tanquam defectionis auctor, oppidanis ipsis eum ad pœnam deposcentibus, carnifici laqueo strangulandus traditur mortemque summa oris et animi tranquillitate pertulit. (*Ibid.*, § 20, p. 820.) — Cf. Le Duchat, notes sur le ch. VII de la *Confess. de Sancy*, p. 430.

lets, et c'était madame de Montpensier qui se chargeait de les fournir (1).

Une vive attaque des faubourgs vint tout à coup détromper les Parisiens. Parmi les prisonniers qui furent ramenés au camp de Henri IV, se trouvait un moine armé comme un soldat, et qui s'était battu avec Rose et *aucuns prestres débauchez* habillés en séculiers (2); c'était le prieur du couvent des Jacobins, auquel avait appartenu Jacques Clément; c'était précisément le confesseur du régicide. Edme Bourgoing (3) fut transféré sous bonne garde à Tours, où siégeait, à cause des troubles, le Parlement,

On a de lui un pamphlet publié quelques semaines auparavant, sous le titre d'*Estrange mort de Henri de Valois, advenue par permission divine* (4). Bourgoing présente l'acte de l'assassin comme une vengeance céleste. Un ange, selon lui, était apparu à Jacques Clément, montrant un glaive nu, et disant : « Je te viens acertener que par toy le tyran doit être mis à mort. » Le cordelier assure en outre « que l'âme du meurtrier n'avoit laissé de monter au ciel avec les bienheureux. »

Edme Bourgoing fut donc traduit devant le Parlement, à la requête de la reine Louise, veuve du feu roi, et sur le réquisitoire du procureur général. Le principal grief qu'on allégua contre lui fut d'avoir, dans des sermons où se trouvait un grand concours de peuple « prodigué des louanges à Jacques Clément, jusqu'à comparer la levée du siége de Paris à celui de Béthulie, Clément à Judith et Henri III à Holophérne. » Bourgoing avoua les éloges donnés à ce régicide en chaire; mais jusqu'au bout il nia qu'il se fût vanté

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1193.

(2) Duc de Nevers, *Prises d'armes*, ap. Danjou, sér. I. t. XIII, p. 125.

(3) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 2. — Le *Dict.* de Moreri est inexact dans ses dates à l'égard de Bourgoing. Moreri est coutumier du fait, on le sait.

(4) Cet opuscule a été récemment reproduit dans les *Archiv. cur. de l'Hist. de France*, sér. I, t. XII, p. 384 à 398. — *V.* P. Lelong, 19057.

de l'avoir conseillé; ce qu'affirmaient plusieurs témoins. La question ne put rien tirer de lui sur ce point, et il fut condamné à être écartelé et brûlé.

Comme Robert Chessé, Bourgoing marcha au supplice avec calme, ne se plaignant point de la sévérité du jugement qui le frappait; mais accusant la conscience des témoins qu'on avait produits. Arrivé à l'échafaud, il adressa à Dieu quelques mots fervents et fermement articulés, puis, étendant au delà de la mort la chasteté de ses prévisions, il s'enveloppa de sa robe et se livra à l'exécuteur (1). Quelques historiens assurent même que, dans la *fort belle prière* qu'il prononça avant de mourir, Henri IV ne fut pas oublié et qu'il demanda au ciel sa conversion, « ce qui, remarque Lestoile (2), estoit fort louable en une personne de sa profession et qualité, mais non pour en faire un saint, comme a fait la Ligue. »

Ces représailles du parti royaliste et les succès de Henri IV exaspérèrent les prédicateurs parisiens. Le pape Sixte V, qui était revenu de ses premières préventions contre le Béarnais, et qui espérait le voir prochainement catholique, ne fut pas même exempt des attaques. Philippe II, mécontent de le voir faiblir, le somma d'excommunier les Vénitiens qui (les premiers parmi les catholiques) venaient de reconnaître officiellement Henri IV. Sixte-Quint négocia, parlementa et attendit. Philippe II, furieux de ces lenteurs et de cette mauvaise volonté évidente, fit prêcher ses moines contre le Saint-Père. « Non seulement la république de Venise favorise les hérétiques, dit en chaire un jésuite espagnol, mais..... silence, silence, ajouta-t-il en mettant le doigt sur la bouche, le pape lui-même les protége.... (3). »

(1) Cum ad supplicium traheretur, magnam constantiam vultu præ se tulit non tam judicii severitatem quam testium fidem incusans... Post valde piam orationem ad Deum alta voce conceptam summa cura corpus composuit ne quid indecens pati cogeretur; et ita vitam inter cruciatum finivit. (Thuan., l. XCVIII, § 8; t. IV, p. 842.)

(2) *Journ. de Henri IV*, p. 12 B.

(3) Ranke, *Hist. de la papauté*, tr. fr., l. VI, § 2; t. III, p. 259.

Ce fut, au delà des Pyrénées, un déchaînement universel contre Sixte-Quint. Les plus habiles prédicateurs soutinrent publiquement l'indispensable obligation de secourir le catholicisme contre l'usurpation d'un prince relaps, et blâmèrent aigrement le pontife de ses retards et de ses hésitations (1). Ces sorties ne manquèrent pas de trouver de l'écho en France; Bernard Rouillet, entre autres (2), dans une des églises de Bourges, invectiva furieusement contre Sixte qui, disait-il, « conseillait la paix et s'entendait avec les hérétiques. » Quand ce pape mourut (ce qui arriva bientôt), les curés ligueurs ne surent pas contenir leur joie, et Aubry l'annonça en ces termes : « Dieu nous a délivré d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus longtemps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire (3). » Les idées théocratiques n'ont jamais été qu'un prétexte et un moyen dans la Ligue.

Sixte-Quint, fort irrité des personnalités qu'on se permettait contre lui en France et en Espagne, en fit faire de grandes plaintes, ce qui n'eut aucun résultat. Ayant appris que Panigarolle, *le premier prédicateur de son temps*, se laissait aller à l'influence des Espagnols, et prêchait avec trop de véhémence contre le roi, il lui fit ordonner de revenir à Rome sous prétexte d'en faire son prédicateur ordinaire (4); mais Panigarolle resta sourd à l'injonction.

On a vu que l'évêque d'Asti avait prêché la Saint-Barthélemy, dans sa jeunesse, à la cour de Charles IX; il n'avait rien d'âpre cependant dans le langage, et ses nombreux écrits font honneur à sa réserve, s'ils ne font pas honneur à son talent. « Cet homme docte, dit Lestoile, fort pathétique et per-

(1) Gregorio Leti. *Vie du pape Sixte V*, tr. fr., 1758, in-12, t. II, p. 439.

(2) Le Duchat, notes sur la *Ménipp.*, t. II, p. 207. — *Mém. de Nevers*, t. II, p. 709.

(3) Maimbourg, *Hist. de la Ligue*, l. IV, ann. 1591.

(4) Gregorio Leti, *loc. cit.*

suasif, preschoit avec grand concours et affluence de peuple, principalement de dames et de damoiselles auxquelles sa façon revenoit fort. » On voit par un passage du *Baron de Fœneste* que ce succès auprès des femmes, que Panigarolle partageait avec le Petit-Feuillant, donna lieu à plus d'un sarcasme, car d'Aubigné suppose plaisamment que l'évêque d'Asti commença un sermon par ces mots : « *C'est pour vous, belle, que je meurs.....*, en appliquant ses yeux sur une galande de l'amour de laquelle il estoit descrié partout ; le peuple estonné de cette entrée se rassura quand, après pauses et soupirs, ce bon docteur ajouta : *dit Notre Seigneur à son Église* (1). » Mais c'est là sans doute un de ces nombreux mensonges dont le caustique huguenot aimait à égayer ses cyniques pamphlets.

Panigarolle, d'ailleurs, Davila l'affirme positivement (2), prêchait en italien (3), et cela ne l'empêchait pas d'avoir un auditoire très-considérable. C'était sans doute une affaire de mode chez les femmes de venir écouter ce parler élégant et mélodieux. N'oublions pas que nous sommes dans le siècle de Catherine de Médicis ; n'oublions pas les grandes colères de Henri Estienne contre *le nouveau languaige italianizé*.

L'élégance des manières de Panigarolle était séduisante. Au lieu d'accumuler les personnalités et les gros mots, il distinguait et déduisait, ne faisant jamais défaut de vifs et subtils arguments contre l'*hérétique* ; les violences de Boucher, « qui faisoit gloire et marchandise d'injures, » le dé-

(1) *Les Aventures du baron de Fœneste*, l. IV, ch. VIII, au Dézert, 1630, in-8°, p. 233. — D'Aubigné revient sur ce trait dans la *Confess. de Sancy*, p. 348.

(2) Davila, t. II, p. 112.

(3) On voit aussi un cordelier de Laval, Yves Magistri, prêcher tous les jours en espagnol à la chapelle de la reine pendant le carême de 1591. Mais il est à remarquer que ce Magistri était chapelain de la garnison de Philippe II. Ses appointements lui furent inexactement payés, et, dans sa mauvaise humeur, il écrivit un pamphlet royaliste qu'on le força ensuite de réfuter lui-même. (Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 77 B.)

goûtaient singulièrement, et il l'en réprimandait souvent. L'acharnement que le curé de Saint-Benoît montrait contre le feu roi révoltait surtout Panigarolle : « Les Italiens, disait-il à ce propos, qu'on accuse d'être vindicatifs, assouvissent leur haine par la mort de leur ennemi (1). »

Panigarolle était donc assez modéré de sa nature, mais l'exemple l'emportait; il lui échappa, un jour, dans la conversation, de dire que la paix était désirable. Le propos fut rapporté aux Seize qui le prévinrent qu'il eût à parler autrement, sans quoi ils le feraient coudre dans son froc comme dans un sac, et l'enverraient par la rivière porter ses paroles conciliantes. L'avis fit réfléchir Panigarolle. Jusque là, quand il sentait la passion le gagner, il avait soin de boire un grand verre d'eau froide disposé d'avance sur la chaire; mais se souvenant de la menace des Seize, il se mit si fort en colère dans son prochain sermon, qu'en se justifiant d'être *un homme de paix*, il oublia de boire le verre d'eau et cria de toutes ses forces et à trois reprises : *guerra! guerra! guerra!* Ces paroles produisirent un grand effet; l'habitude qu'on avait de voir Panigarolle calme fit supposer au peuple quelque raison nouvelle et puissante de persévérer dans l'Union (2).

Cette modération qu'avait désirée Sixte-Quint, Mayenne commençait à en désirer aussi quelque chose. Les tendances démocratiques étaient plus fortes que lui, et il n'avait pu annuler le Conseil de l'Union qu'en promettant les États.

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 41.

(2) Le Grain, *Décade de Henri-le-Grand*, l. V, p. 450; — *Sat. Ménipp.*, t. II, p. 139.

§ II

Retour sur les libelles publiés par les prédicateurs. — Launay renie ses antécédents absolutistes. — Lettre du Petit-Feuillant à Henri III. — Génébrard invoque la discipline ecclésiastique. — *La Vie de l'hypocrite Henri de Valois*, par Boucher. — *De Justa Henrici III abdicatione*, par le même. — Analyse de ce Traité; droit de l'Église, droit du peuple. — Autre pamphlet de Boucher.

On a vu quelles atteintes avait subies la monarchie dans la personne de Henri III; avant de poursuivre, il faut revenir quelque peu en arrière et nous arrêter un instant pour consulter les pamphlets, les traités après les sermons, pour voir enfin les hardiesses et les attaques remonter peu à peu du particulier au général, du roi à la royauté, du fait au droit, de l'application à la doctrine. Les écrits publiés par nos prédicateurs mêmes, qui la plupart étaient libellistes en même temps qu'orateurs, seront plus que suffisants.

Il coûtait peu à ces pamphlétaires d'être en contradiction avec eux-mêmes, de renier leur passé. Launay avait naguère soutenu « que pour aucun prétexte de religion ny autre tel qu'il puisse estre, il n'est permis de prendre les armes contre son roi (1), » et le livre où il démontrait ces propositions royalistes avait été dûment approuvé par sept docteurs de Sorbonne, entre lesquels Prévost et Guill. Rose. Quand la Ligue eut adopté la doctrine de la souveraineté populaire, Launay ne fut pas le moins du monde embarrassé et il se fit démocrate tout comme s'il n'avait jamais été absolutiste. Tour à tour calviniste et romain en religion, il fut tour à tour monarchiste et républicain en politique.

Le Petit-Feuillant avait les mêmes antécédents, et il les répudia aussi avec impudence, à la première occasion. Il s'était vu admis dans la familiarité, dans les confidences dé-

(1) *Déclar. et Réfut. des fausses suppos. et perverses applic. d'aucunes sentences de la Sainte-Ecriture*, in-8°, ch. VI et VIII.

votes de Henri III. Aussi, quand ce monarque apprit que Montgaillard le traitait d'athée, il lui écrivit *de sa main* une lettre qui se terminait pas ces mots : « Vous parlez mal de moi, vous qui me cognoissez jusques dans l'âme pour plus et meilleur catholique que ceux qui me veulent nier pour roy (1). » Le Petit-Feuillant fit aussitôt imprimer une insolente *réponse* (2) où Henri III était menacé de l'enfer et déclaré déchu de tous ses droits. Il ne l'appelait plus *sire*, mais *monsieur*, et il ajoutait : « Ce n'est qu'avec horreur que je parle et traicte avec luy. »

Voilà où en était tombée la royauté. Tous les arguments semblaient bons à ses adversaires. Genébrard l'attaquait en juriste ecclésiastique et avec tout le pédantisme d'un docteur en droit canon (3); Boucher, à son tour, avant de faire un traité en forme, l'attaqua. Le seul titre de sa vie de Henri de Valois dispense de la lecture (4). Ce pamphlet, qui est bien du curé de Saint-Benoît (5), était destiné au peuple. Chaque assertion y est confirmée par une gravure grotesque. Les sept péchés capitaux, dans lesquels Henri III tombe tour à tour ont été grossièrement commentés par un artiste mal habile. Le fond de cet opuscule est digne de la forme. Cheverny est traité de *loup* et Harlay de *voleur*, cela suffit pour indiquer ce qu'est le style; Henri III est accusé de faire de l'or et d'avoir empoisonné son frère Charles IX dans une sauce de brochet, cela suffit pour faire apprécier la valeur des faits avancés. Boucher finit par une exhortation à *secouer le joug de la tyrannie*, à chasser *le nouveau Néron*.

(1) Matthieu, *Hist. de Fr.*, t. I, p. 770.

(2) *Réponse du P. Dom Bernard à une Lettre que lui a escrite Henri de Valois.* 1589, in-8° (V. P. Lelong, n° 18841.)

(3) V. *De Clericis qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post Cardinalicidium assertio*, 1589, in-8°.

(4) *La Vie et Faicts notables de Henry de Valois tout au long, sans en rien requérir, où sont contenues les trahisons, perfidies, sacriléges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite et apostat.* 1589, in-8° (Bibl. roy., L, 1476.)

(5) V. le *Dict. des Anonymes* de Barbier, n° 19055.

Le seul trait remarquable de ce libelle (1), est une adhésion à la Saint-Barthélemy qui confirme positivement ce que j'ai avancé plus haut : le curé de Saint-Benoît reproche à Henri III d'avoir divulgué à l'avance les projets de massacre et ajoute : « Cela eût été grand mal pour la religion. »

Pour un docteur en théologie une pareille brochure semblait très-peu grave ; aussi les gens sérieux ne se la passaient-ils que sous le manteau. C'était une pâture appropriée aux manants, faite pour la foule. Dans les intervalles de cette guerre d'avant-garde, Boucher travaillait à son grand traité sur la déposition de Henri III, qui devait être le premier manifeste savant, étendu, dogmatique, de la Ligue.

Le *De justa Abdicatione Henrici tertii* était à moitié imprimé quand Jacques Clément, par son attentat, sembla le rendre inutile. Boucher cependant ne voulut point avoir perdu son temps. Il se hâta donc d'achever son travail que la Faculté de Théologie, dans le *privilége*, déclara « plein de piété et de dévotion, et servant à l'instruction et à l'édification des peuples. »

Ce traité, que De Thou regarde comme le produit le plus violent, comme le dernier mot des colères de la Ligue (2), parut chez le libraire Nivelle en 1589 (3), et fut réimprimé à grand nombre deux ans plus tard, par les presses de Lyon (4). Ce que Boucher avait dit de Henri III pouvait

(1) On peut comparer deux pamphlets analogues du Lyonnais André de Rossant. (V. P. Lelong, 19105, 19107.) Le second est dédié à La Chapelle-Marteau, « qui est engagé à faire une statue à Jacques Clément. » N'avons-nous pas vu aussi Marat au Panthéon?

(2) ... Librum quo non aliud flagitiosius toto illo effrœnatæ licentiæ tempore publicatum est, eoque rabula impudentissimus innumera dictu fœda et auditu horrenda per summam calumniam regi affingebat. (Thuan. l. XCV, § 10 ; t. IV, p. 728.)

(3) *De justa Henrici tertii Abdicatione a Fancorum rege libri quatuor*. Paris, Nivelle, 1589, in-8° (Bibl. roy., L., 1449.)

(4) Lyon, Pillehotte, 1591, in-8°. (Bibl. Mazarine, 32884.) Je me sers de cette édition quoiqu'il n'y ait pas *dix chapitres ajoutés*, comme le veut le P. Lelong. (V. n° 19034.)

s'appliquer à Henri IV; on lut donc beaucoup ce livre. Il y avait là au surplus un certain nombre d'idées générales, à travers les accusations particulières. L'ouvrage devint, pour ainsi dire, le manuel des ligueurs théoristes. Il y eut désormais une sorte de scholastique politique, pédante, amère, que nous retrouverons souvent, et qui dès lors se déclara reine de l'opinion au nom de la théologie, au nom du droit. Le traité *De justa Henrici tertii Abdicatione* par son importance fondamentale, par l'influence qu'il exerça, mérite une analyse détaillée.

Boucher laisse percer sa prétention dès la préface. Ce n'est plus un sermon qu'il veut faire, ce n'est plus en français qu'il écrit, *vulgari idiomate;* cette fois il s'adresse aux savants, à l'Europe tout entière, dans la langue même de l'Eglise, et si son livre n'a pas paru plus tôt, ce n'est pas la peur qui l'a retenu, mais le besoin de mûrir sa pensée, mais l'entraînement des affaires (1). Ce traité d'ailleurs n'a pas été jeté au hasard et sans réflexion; des théologiens, des jurisconsultes, des hommes d'état, entendus, des gentilshommes même, *aulici ipsi*, ont coopéré à ce travail, que Boucher donne comme une espèce de manifeste officiel.

Après ces préliminaires, l'auteur se demande: 1° L'Église, le peuple, ont-ils le droit de déposer les rois? 2° Henri III doit-il être déposé par l'Eglise? 3° Doit-il l'être par le peuple? 4° Dans la conjecture actuelle, a-t-on le temps d'attendre la formule de déposition et faut-il recourir aux armes? — A ces quatre questions répondent les quatre livres du traité de Boucher. Restons fidèles aux divisions qu'il a adoptées.

I. — Le droit de déposition est double. L'un appartient à l'Eglise, l'autre appartient au peuple.

1. — Le pape ou ses représentants peuvent abroger les lois, changer les constitutions, pourvu qu'ils délient les peuples du serment d'obéissance et qu'ils avisent à confier à un

(1) ... non pavendi (novit Deus) sed maturandi causa fuit... assidua negotiorum varietas et otii penuria erat (*ad lect.*).

gardien plus sûr le troupeau humain sauvé par le Christ (1). Cette proposition paraît si simple, si naturelle à Boucher, qu'il ne se donne pas la peine de l'appuyer par des raisonnements, mais seulement par des exemples historiques.

2. — La souveraineté du peuple ne peut pas être contestée. C'est le peuple qui fait les rois ; le droit d'élection est supérieur au droit d'hérédité, et quand elle a nommé un roi, la république garde néanmoins son pouvoir. Le peuple a sur les rois le droit de vie et de mort (2). La monarchie n'est qu'un contrat mutuel, *ut in contractibus de mutuo*, et il faut maintenir la vieille formule française : « Mettre les rois hors de paige (3). » C'est ainsi que la couronne a passé des Mérovingiens aux Carlovingiens, et des Carlovingiens aux Capétiens.

II. — Le droit de déposition que l'Eglise possède manifestement doit-il s'exercer contre Henri III ? Oui, pour dix causes, pour dix crimes patents.

1. — Henri III est parjure. Or, les parjures sont incapables de gouverner, et on les a toujours déposés. (Accusation, puis impossibilité de régner quand on est coupable du crime indiqué, enfin exemples historiques, telle est la méthode syllogistique, uniforme, que Boucher reprend à chaque ordre de faits nouveau. Il suffit d'indiquer ce procédé.)

(1) ... Penes romanum pontificem aut qui infra illum sunt... arbitratu suo... regni jura immutare, leges abrogare.., tum populos obedientiæ vinculo eximat, detque operam ut alteri commodiori grex a Christo redemptus committatur... (p. 13).

(2) ... Reges à populis constitutos esse (p. 20) ; — electionis jus hæreditario jure superius (p. 30) ; — rege constituto, suum reipublicæ supra eum jus remanet (p. 31) ; — populo in regem potestas est vitæ ac necis (*ibid*).

(3) C'est une vieille formule empruntée à la chevalerie. On sait que François Ier usait précisément du même mot, mais, avec bien plus de raison et dans un sens tout opposé : « j'ai mis les rois hors de pages, » disait-il souvent, et il entendait par là l'affermissement du pouvoir absolu. Boucher devine presque le gouvernement constitutionnel et les *ministres responsables* quand il ajoute : « Regni non regis ministri in Gallia (p. 44). »

2. — Il est assassin et parricide, *quod innoxii principes cæsi, quod propinqui, quod per assassinos*. Il n'y avait pas à ce crime le moindre prétexte, pas même l'ambition du Balafré : *Guisius ambitionis expers* (1).

3. — Il est meurtrier-sacrilége, car il a tué l'évêque Louis.

4. — Il est fauteur d'hérésie. On se rappelle les édits de pacification, le secours qu'il a donné aux Réformés de Flandre, la désignation du roi de Navarre comme son successeur, le serment qu'il a gardé, *fides servata* (2), à cet hérétique.

5. — Il est schismatique. C'est une usurpation sur les droits de l'Eglise, sur les droits du peuple, de se servir comme il le fait de la formule : « Tel est notre bon plaisir, » et de dire : « *mon* état, *mon* royaume, *mon* clergé, *ma* noblesse, *mes* sujets, » au lieu de « *notre* état, etc. »

6. — Il est simoniaque. N'a-t-on pas levé par ses ordres des impôts sur les sacrements ? N'y a-t-il pas eu un tarif : quinze sous pour les mariages, dix sous pour le baptême des enfants mâles, cinq sous pour celui des filles, et cinq sous pour les enterrements ?

7. — Il est sacrilége. Ne s'est-on pas emparé en son nom des biens du cardinal de Pellevé ? Boucher ajoute, à propos des couvents et des religieuses (3), des détails que le P. Sanchez, ou tout autre casuiste de même espèce, eût à peine insérés. Malgré le vers de Boileau, on ne peut citer même en latin.

8. — Il est magicien. Les sortiléges qu'il a essayés sur d'Épernon, à l'aide d'un serpent, sont avérés. De plus, on a trouvé des chiffres, des caractères inconnus, des noms horribles tracés par lui dans des cercles ; on a découvert des croix entourées de satyres (4).

(1) Pag. 87.
(2) Pag. 126.
(3) Pag. 169.
(4) Pag. 170. — Cf. *Ménipp.*, t. II, p. 345 et suiv.

9. — Il est impie. Qui l'a jamais vu se découvrir devant l'hostie ? Qui ne sait que ses affreux mignons ont été enterrés dans l'église Saint-Paul ?

10. — Enfin il est anathême. Le pontife ne l'a pas absous.

III. — Le peuple doit exercer son droit de déposition contre Henri III, quand même le saint-père lui pardonnerait (1). Ainsi la pénitence peut lui rendre le royaume du ciel, elle ne peut lui rendre son royaume de France. Il y a à cela huit raisons.

1. — Il est perfide. Les Turcs eux-mêmes n'ajouteraient point foi au récit exorbitant que Boucher en pourrait faire.

2. — Il a lésé la majesté de la république ; lésé les trois ordres en dissipant le trésor. L'appui des princes étrangers ne le sauvera pas.

3. — Il est tyran et ennemi de la patrie. Or, il est permis de tuer un tyran. C'est le droit, c'est le devoir de chacun en particulier, du premier venu. L'histoire a absous et enregistré avec honneur les noms des régicides (2).

4. — Il est cruel. Non seulement il a voulu faire empoisonner le bon Charles IV, son frère, mais, comme Néron, il a rêvé l'incendie de sa capitale, et ce n'est pas pour rien qu'on compte quarante-cinq bourreaux à ses ordres.

5. — Il est inutile au gouvernement.

6. — Il est adultère, souillé d'habitudes honteuses (3), entouré d'athées qu'il comble de richesses, et, avec cela, hypocrite. Son ordre de l'*Esprit-Saint* est l'ordre de *l'Esprit feint* (4).

(1) Absolutio culpam non pœnam aufert, p. 222.

(2) Tyrannum occidere licet (p. 222). — Privatus quivis tyrannum reipublicæ hostem occidere potest (p. 270).

(3) *V.* les détails, p. 364. — Voir aussi p. 335. — Boucher ose avancer que la haine de Henri III contre le cardinal Louis de Guise n'avait d'autre fondement que les refus qu'il en avait essuyés dans sa jeunesse. « Ce conte, (dit Voltaire qui avait beaucoup vu quoi qu'on en dise) ressemble à toutes les autres calomnies dont le livre de Boucher est rempli. » (Not. sur la *Henriade*, ch. I, n. 4.)

(4) Pag. 316.

7. — Il est coupable de tous les vices. L'orgueil, l'envie (c'est par envie qu'il a tué Henri de Guise), l'ingratitude, la dureté pour les siens, l'impiété envers les morts, la lâcheté, la jactance, sont ses moindres défauts. A quoi passe-t-il son temps? il apprend à chanter, il s'occupe de grammaire, travaux indignes d'un roi :

Declinare cupit, vere declinat et ipse (1).

Les anagrammes qu'on peut faire de son nom prouvent la fatalité qui pèse sur lui. Qu'y a-t-il dans *Henricus de Vallesio?* il y a : *o Deus! vere ille antechristus*. Et *de Valois* ne donne-t-il point : *o le Judas!* Ainsi encore, dans *Henri de Valois*, on a *vilain Hérodes*, ou *Julian Hérodes*, ou *dehors le vilain!* ou *ah! ruine des lois*, et enfin dans *Henric de Valois*, il est facile de découvrir : *o crudelis hyena!*

8. — Il s'est condamné de sa propre bouche. Boucher énumère des paroles d'humilité chrétienne dites par Henri III, et qu'il donne comme des cris involontaires de sa conscience.

IV. — On ne doit pas attendre la formule du jugement par les États, la déposition régulière. Il y a urgence. La Ligue n'est pas offensive, elle n'est que défensive. Après avoir inséré tout au long le serment de l'Union et la bulle de Sixte-Quint, Boucher, abandonnant la forme didactique qu'il avait suivie jusque-là, procède par apostrophes, par tirades, et parodie la forme des *Catilinaires*. Tantôt c'est à Henri III lui-même qu'il s'adresse, ce monstre plus hideux que les cyclopes, *pejor cyclopibus*; tantôt c'est aux chrétiens pour qu'ils

(1) Ce vers est tiré d'une épigramme d'Étienne Pasquier, contre Henri III;
Gallia dum passim civilibus occubat armis.
Et cinere obruitur semisepulta suo.
Grammaticam exercet media rex noster in aula,
Dicere jamque potest vir generosus : amo.
Declinare cupit; vere declinat, et ille,
Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.
Ainsi les ligueurs prenaient des armes partout, même dans les plaisanteries des Politiques.

fuient l'excommunié; au clergé, à la noblesse, au tiers-état pour qu'ils se retirent de cette faction; aux magistrats surtout, pour qu'ils n'imitent pas les vils conseillers du parlement restés fidèles au tyran, *gloriæ animalia, publicorum exitiorum ventres.*

Mais tout à coup Boucher s'interrompt. « Voilà, s'écrie-t-il que tandis que nous écrivons, tandis que la chaire, les conseils publics, l'organisation de l'armée prennent nos moments et interrompent nos méditations, voilà qu'une nouvelle se répand, *mirabilis simul ac terribilis.* Un jeune moine, un autre Aod, plus courageux qu'Aod, et vraiment inspiré par le Christ, par la charité (1), a renouvelé l'œuvre de Judith sur Holopherne, l'œuvre de David sur Goliath. Jacques Clément n'a fait sans doute que mettre en pratique une doctrine devenue générale (2); mais son courage, ce dessein si glorieusement achevé, et qu'il avait révélé à l'avance à quelques-uns (à Boucher peut-être), *quod nonnullis ipse revelaverat*, tout cela mérite la reconnaissance et a répandu la joie, une joie sainte, dans le cœur des gens de bien (3). Gloire à Dieu! la paix est rendue à l'Église, à la patrie, par la mort de cette bête féroce, *truculentissimæ bestiæ.* » Et Boucher ajoute : *Clément* lui a fait expier sa fausse *clémence; falso usurpatæ* CLÉMENTIÆ *pœnas dedit.*

Que reste-t-il à faire? se demande en terminant l'auteur. L'exemple de Henri III ne sera pas perdu; le traité *de Justa Abdicatione* ne sera pas inutile. Le Béarnais reste, qu'il faut chasser et écraser (4). On a tué un roi impur, on ne souffrira pas un tyran exécré (5). C'est la mission du peuple de le

(1) ... Alter Aiod, imo etiam fortior (p. 451). — Ultore Christo (p. 452). — ... Per summam charitarem (p. 453).

(2) ... Quod aliis plerisque in ore erat cædendos tyrannos (p. 450).

(3) ... Incredibilis bonorum omnium gaudio et exultatione (*ibid.*).

(4) ... De hoc quoque excludendo, imo conterendo dixisse videri cupiamus (*præf.*).

(5) ... Et nos qui nec impurum sustinere potuimus execratum istum assumemus (p. 455).

frapper; c'est la mission de Mayenne, *ce frère des Machabées*, de le vaincre. Dieu se laissera exaucer.

Tel est le singulier livre de Jean Boucher (1). C'est bien l'image du temps, un mélange de bouffonneries grossières, de quolibets ridicules, de subtilités schoslatiques, de violences d'école, d'apostrophes de carrefour, d'arguties de légistes, d'indigeste érudition biblique, de pédantisme profane, de haines passionnées, de débris de la théocratie papale et de je ne sais quel pressentiment grossier des doctrines révolutionnaires; et au milieu de tout cela, entre une fable ridicule et un syllogisme, entre une calomnie impudente et un texte de juriste, des idées sérieuses, une passion

(1) On a longtemps attribué à Guill. Rose un traité analogue : *De justa reipublicæ christianæ in reges impios authoritate.* Il est curieux de comparer les accusations contenues dans ce livre (pages 87 à 101) avec celles de Boucher.

Je ne m'attache qu'aux traits les plus caractéristiques :

« Les exactions de Henri III ont ruiné la France. Ce prince a traité son royaume comme Verrès avait fait de la Sicile, *avare et sordide expilavit.* C'est un second Néron, car il ne suffirait pas de le comparer à Mahomet, *Mahomete millies nequior et scelerator.* On ne peut se figurer ses prodigalités; voici son budget d'une seule année, de l'année 1584: *in turpissimarum voluptatum ministros, in suos Amasios et Gnathones quinquagesies centena millia aureorum dissipavit.*

« On sait quelles étaient ses mœurs : *a nullo genere intemperantissimarum libidinum abstinebatur..... Execrandas contra naturam libidines.*

« Il a fait mourir son frère Charles IX, afin de lui succéder plus tôt, *ut multi asserunt ejus opera veneno extincti.*

« L'église dépérissait sous son règne. Les évêchés étaient au plus offrant, au plus incapable : *Episcopatus et abbatiæ non minus libere vendebantur quam in medio foro oves et boves..... Quis ignorat amplissimos episcopatus pueris, cæcis, surdis, improbis attributos ?*

» Son alliance avec l'hérésie, avec la sentine de Genève, *sentinæ genevensis*, est évidente. Il a soutenu les Génevois contre leur excellent maître, contre leur souverain légitime, le duc de Savoie, *optimum Ducem, eorumque legitimum principem Sabaudiæ.* La Jézabel anglaise Élizabeth, le duc d'Orange et autres, *et similis farinæ, hæresiarchis*, étaient ses amis.

Voilà comment l'écrivain anonyme, rival de Boucher, justifiait l'acte de Jacques Clément.

quelquefois éloquente, une logique serrée, un incontestable talent de polémiste. La marche est vive, les raisonnements serrés, les chapitres courts, l'ensemble adroit et frappant. Tout le XVIe siècle semble s'être déversé là pêle-mêle, et le livre de Boucher est une date. C'est, Grotius l'a très-bien remarqué (1), la Ligue s'emparant de la politique populaire qu'avaient formulée antérieurement les ministres calvinistes et la modifiant par les traditions sacerdotales.

L'ouvrage de Boucher, à la fois sec et déclamatoire, ce style fidèle à la barbarie du moyen-âge et au cicéronianisme de la renaissance, cet amalgame bizarre de plats quiproquo de logomachie religieuse, plurent aux ligueurs. Le *de Justâ Abdicatione* obtint le plus grand succès. Au fond ce n'était que la manière de l'*Apologie pour Hérodote* bizarrement accouplée avec la manière de Ramus, le procédé de Rabelais, et du Maître des Sentences fondus dans un même livre par un sophiste pédant et trivial.

L'infatigable activité de Boucher ne s'en tint pas à cette démonstration en forme ; il lui suffisait d'avoir fait une fois ses preuves de bel esprit érudit, de casuiste politique. Le curé de Saint-Benoît reprit bientôt la polémique courante, la guerre des sermons et des petits pamphlets. On a de lui (2) une réponse au mandement royaliste de l'évêque du Mans (3), qu'il publia quelques semaines après le *de Justâ Abdicatione*. Les prétentions du Béarnais à la couronne y sont combattues avec acharnement et l'assassinat du feu roi y est, comme toujours, exalté : « L'action de Jacques Clément, dit Boucher, est

(1) *Oper. Théologic.*, Amsterd., 1679, in-fo, p. 702 A.

(2) V. le P. Lelong, no 19084; — *Dict. des Anon.* de Barbier, 9799 ; — et Catal. Leber, t, II, p. 208.

(3) *Lettre missive de l'Évêque du Mans* (Claude d'Angennes), *avec la Réponse à elle faicte par un Docteur en Théologie, en laquelle est répondu à ces deux doutes : Si l'on peut suivre en seureté le Roi de Navarre et le recognoistre pour Roy, et si l'acte de S. Clément doit estre approuvé en conscience et si il est louable ou non.* Paris, Chaudière, 1589, in-8o. — Réim. à Orléans et à Troyes.

chose très-louable, proche de martyre, et le contraire ne se peut soutenir sans grande témérité, sans aperte et sanglante malice et sans porter scandale au peuple. »

Voilà où les théoriciens de la Ligue en étaient arrivés en 1589 : ils voulaient la souveraineté du pape et la souveraineté du peuple ; ils faisaient la guerre aux mots, ils transportaient, on l'a vu, leur haine dans le vocabulaire, dans la langue. Le Petit-Feuillant affectait d'appeler Henri III *monsieur* ; et Boucher ne voulait pas que le roi dît *mon* royaume. Malgré soi, on ne peut s'abstenir de modernes rapprochements. La Harpe a écrit sous le Directoire un traité fort aigre contre les excès de l'idiome révolutionnaire. Du Perron ou Malherbe en auraient pu faire autant après la Ligue.

§ III

Mémoire de Panigarolle sur la situation des partis et les chances des prétendants. — Diverses catégories de ligueurs d'après Pasquier. — Vues et intrigues de Philippe II. — Rôle de la maison de Lorraine. — Le parti des Politiques. — Avis du duc de Nevers sur les prédicateurs dans son *Traité de la prise d'armes*.— L'évêque de Beauvais Fumée insulté par un lieutenant de l'échevinage.— Le clergé de Mâcon, fait le siége de l'hôtel-de-ville. — A Lyon, d'Espinac donne son palais épiscopal pour en faire une prison. — Les prédicateurs de Toulouse et l'assassinat du président Duranti. — Missionnaires envoyés de Paris. — Hylaret à Orléans. — Sa mort.

A ne considérer les doctrines qu'en elles-mêmes, on serait tenté de croire que la Ligue, selon l'expression de Palma Cayet, tendait exclusivement à *réduire l'état de France en une république* soumise au pape.

Sans doute, c'étaient là les théories réelles, sincères peut-être, de quelques membres acharnés de l'Union ; mais, il faut bien le dire, les ambitions diverses, les nombreux prétendants à la couronne, ne voyaient là qu'un instrument utile, propre à augmenter le désordre, et en même temps a augmenter leurs chances. C'est pour cela que l'Espagne encourageait et propageait ces idées démocratiques ; c'est pour

cela que le saint-siége était favorable à ces tendances sacerdotales.

La division régnait dans tous les partis, et le dénouement était si impossible à prévoir, que presque tous les princes du dedans et d'alentour aspiraient sérieusement au trône de France, ou au moins à un démembrement dont ils auraient leur part.

Parmi ces prétendants, il faut compter Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui avait épousé Catherine, seconde fille de Philippe II, et qui réclamait le sceptre comme fils d'une fille de François Ier.

Panigarolle, venu, en 1589, avec le légat Gaëtano, semble avoir été l'agent du duc Savoie, auquel il devait d'ailleurs le siége d'Asti. Durant son séjour à Paris, au centre même de l'Union, l'actif évêque entretint une correspondance suivie, fréquente, avec Charles-Emmanuel (1). Trois mémoires courts et substantiels, qu'un curieux recueil du temps nous a conservés (2), furent aussi adressés à ce prince par Panigarolle. L'ancien apologiste de la Saint-Barthélemy y expose à son maître ce qui s'est passé jusque-là, ce qu'il y a à faire, et ce que sont les dispositions de la nation. La partie narrative est peu importante; tout cela est ailleurs et plus au long. Mais les plans et les jugements de Panigarolle sont dignes d'attention; c'est la Ligue considérée du point de vue italien. Je vais donc analyser et reproduire fidèlement, dans leur substance, les dépêches de l'évêque d'Asti, sauf à les contredire tout à l'heure :

« Il y a en France trois grands partis : les hérétiques, les Politiques et les catholiques.

« Les hérétiques veulent le roi de Navarre *comme il est*, et

(1) ... Numero grandissimo di lettere le quali hò scritto a vostra Altezza in Parigi (*Lettere di Panigarola*. Milan, 1629, in-8°, p. 233 (Bibl. royale Z. 1114).

(2) Ap. *Mém. d'Estat recueillis de divers manuscrits, en suite de ceux de M. de Villeroy*. Paris, Thiboust, 1623, in-8°, V. p. 609 à 628.

s'appuient sur cette doctrine qu'il faut prendre les rois tels que Dieu les donne (1).

« Les Politiques, c'est-à-dire *ceux qui joignent la religion à l'état et non l'état à la religion,* veulent également le roi de Navarre, mais converti. Ils sont en grand nombre, même en Italie ; un pape pourroit être élu qui leur seroit favorable; mais le saint-siége feroit en les appuyant *chose indigne de soi.*

« Enfin les catholiques veulent un monarque, bon et sûr catholique, et qui le soit déjà.

« Dans cette conjoncture, ce qu'il faut combattre à outrance, c'est le parti des Politiques, et partant le Béarnais. Le pape n'a qu'un rôle à jouer. Il faut qu'il envoie un secours, non en argent *qui seroit très mal despensé* (2), mais en troupes, c'est-à-dire huit mille fantassins et trois mille chevaux. Cela ne coûtera au saint-siége que cent mille écus par mois, et dans un an (pourvu que l'Espagne y aide, et que l'armée pontificale *aille netoyant la France*), on pourra être maître de la situation.

« Que faire alors? Faudra-t-il diviser le royaume en plusieurs parties, comme est à présent l'Italie? Beaucoup sont de cet avis. Mais, si ce plan est de nature à *bien servir à l'estat,* il n'est d'aucune utilité pour l'affaire de la religion. Le vrai remède, le vrai moyen de rétablir la paix en France est donc de *créer un roy,* ce qui ne se peut faire sans une assemblée des Etats-Généraux qui l'élise.

« Maintenant, sur qui se portera le choix? Quelle est la position, quelles sont les espérances légitimes de chacun?

(1) Le singulier et brusque échange d'opinions politiques entre les catholiques et les protestants n'échappe pas à Panigarolle, et il trouve que le soutien prêté alors par les calvinistes à la royauté est « une notable acquiesçation aux esprits des simples catholiques. » Panigarolle appuyait surtout la Ligue par esprit ultramontain. La démagogie insolente des Seize allait mal à son urbanité de cour.

(2) Cela prouve que les chefs ligueurs se préoccupaient encore plus de leurs intérêts que des intérêts de leur parti, et qu'ils prenaient leur part des secours envoyés par l'étranger.

« Je ne doute pas qu'un prince de la maison de Bourbon, le comte de Soissons surtout, n'obtînt un très-grand nombre de suffrages. Une bonne partie de la noblesse, toute la magistrature, lui seraient favorables. Mais le tiers-état le repousserait avec opiniâtreté.

« Après un membre de la famille de Bourbon, c'est le jeune duc de Guise, actuellement en prison, qui rencontrerait le moins d'obstacles. Il aurait la majorité de la noblesse, presque tout le clergé, et le peuple unanimement.

« Il y a encore Mayenne. Celui-là n'aurait pas la centième partie des voix nécessaires. Il est décidément fort *escarté*.

« On ne pense pas plus de bien du jeune duc de Lorraine (pour lequel son père réclamait, comme né d'une fille de Henri II). Cette branche est *fort peu en estime*, et Mayennne d'ailleurs accepteroit *plutost le diable pour roy*.

« Enfin, pour en finir avec Philippe II, quand les ressources de l'Espagne seraient quatre fois plus grandes, ce ne seroit pas encore assez. L'Espagne est trop suspecte à la nation française. Si Philippe II envoie de l'argent, on le dépense sans profit, chacun s'en joue et s'en moque : s'il envoie des troupes, on prend ombrage. Les prétentions de l'Espagne suffiroient d'ailleurs pour mettre l'accord parmi les Français divisés et pour fortifier ce *tiers-parti qui commence desjà à pulluler*. Bref, Philippe II n'aura jamais la couronne de France, à moins que l'extrême nécessité ne le fasse roi par la volonté du peuple.

« Quant à Votre Altesse, je ne la flatterai pas. Deux choses lui sont très-préjudiciables, son peu de pratique de la France, puis la rumeur qui courut sur l'affaire de Salcède. En revanche, Votre Altesse a pour elle ce *naturel belliqueux et libéral* qui plaît aux Français; de plus, elle pourroit incorporer au royaume très-chrétien le marquisat de Saluces, qui seroit *une porte perpétuelle aux affaires d'Italie;* enfin son mariage avec une fille de Philippe II ne lui sera pas nuisible;

le duc de Mayenne lui-même ne se montrerait pas très-hostile à cette combinaison. »

Tel est, en résumé, et exactement reproduit dans ses termes importants, le mémoire adressé par Panigarolle à Charles-Emmanuel. Les vues de Rome, les idées italiennes sur la France s'y montrent sous un jour nouveau. Je n'ai pas besoin de dire que l'évêque d'Asti s'abusait sur beaucoup de points. C'est le propre des partis extrêmes de vivre d'illusions et de nourrir les espérances les moins fondées. Il est inutile de relever toutes les conjectures erronées de Panigarolle. Touchons seulement quelques points en passant, et rétablissons les faits.

Et d'abord, ce parti des *catholiques*, ou pour mieux dire des Ligueurs, que Panigarolle semble présenter comme parfaitement compact, n'avait pas cette unité imposante de vœux et de sentiments qu'il lui prête. Pasquier distingue soigneusement (1), parmi les membres de l'Union, trois classes distinctes : 1° les *zélés*, qui en sont encore aux haines de la Saint-Barthélemy, et qui veulent tout tuer, Politiques et huguenots; 2° les *espagnolisés*, afin d'en finir et d'avoir la paix, destinent la couronne à l'Infante; 3° les Ligueurs *clos et couverts*, qui désirent la destruction du Calvinisme, mais sans changement de gouvernement. — On voit que les nuances étaient nombreuses. Panigarolle se garde de découvrir ces plaies de son parti.

D'autre part l'évêque d'Asti suppose à Philippe II bien moins de ressources et de chances qu'il n'en avait ; mais c'était sans doute pour flatter le gendre ambitieux du roi d'Espagne. — A le prendre d'un certain côté, la Ligue n'est qu'un épisode de cette longue et terrible lutte que la maison d'Autriche soutint contre la prépondérance croissante de la France. C'est l'époque d'intrigue après l'époque militaire, Philippe II après Charles-Quint : guerre moins éclatante mais aussi dan-

(1) *Recherch. sur la Fr.*, l. VIII. ch. LV

gereuse. En appuyant l'Union, Philippe II avait deux buts, l'un général, l'autre particulier; le premier, qui se rapportait à cette politique de résistance par laquelle il s'était fait en Europe le chef de la contre-révolution catholique, le second qui était de raviver la rivalité entre la France et l'Espagne, de continuer l'œuvre de Charles-Quint contre François Ier.

Durant trente-deux ans, de 1566 à 1598, Philippe II ne cessa pas un instant de déployer la même activité persévérante à l'égard de la France et de s'immiscer par ses manœuvres perfides dans la réaction contre les protestants. Dès les premières années de son règne, il entretenait des relations avec le clergé de Paris. Un théologien appelé Artus Désiré, qui allait *demander secours* au roi d'Espagne, au nom de quelques docteurs, fut même arrêté et dut, après jugement, faire amende honorable.

Au temps de Catherine de Médicis et de l'administration tolérante de L'Hôpital, Philippe II avait dit : « Les forces de l'Espagne ne peuvent être regardées comme étrangères dans une conjoncture où il s'agit de la religion. » Après l'édit de pacification de Bergerac, en 1577, il ne s'en tint plus aux vagues menaces d'intervention : « Désormais, dit-il, la foi est incompatible avec cette maison de Valois, il faut se pourvoir ailleurs. »

La conduite postérieure de Philippe II fut la mise en œuvre de ces paroles; il avait d'avance tracé son programme de la Ligue. Tous les moyens lui furent bons jusqu'à écrire au prince *protestant* de Béarn pour lui offrir de l'argent s'il voulait attaquer Henri III, c'est-à-dire, servir les catholiques contre ses co-religionnaires (1).

Après la mort de ce prince, Philippe II ne fut plus de cet avis qu'il fallait *se pourvoir ailleurs que chez les Valois*, et il réclama au contraire la couronne de France pour l'Infante

(1) Ranke, *Hist. des Osmanlis et de la monarch. espag.*, tr. fr., 1839. in-8o, p. 205.

comme petite-fille de Henri II et la plus proche parente de Henri III. On verra les chances espagnoles s'augmenter peu à peu, et les prévisions de Panigarolle s'évanouir. A un certain moment, une grande partie du clergé finira par appuyer l'Infante. La puissante compagnie des jésuites sera aussi, comme l'appelle Duplessis Mornay, un vrai *levain d'Espagne* (1). Ce parti grandira donc et viendra néanmoins échouer contre le sentiment national.

Ce qui se vérifiera de plus en plus, c'est le discrédit dans lequel va tomber peu à peu la famille des Guises. Ce discrédit, l'évêque d'Asti l'annonçait déjà ; Mayenne ne fut pas à la hauteur du rôle que lui laissait son frère Henri. Le Balafré avec son esprit entreprenant et décidé, aurait écarté tous les rivaux, tandis que la faiblesse de Mayenne fit éclore de toutes parts les compétiteurs.

Ainsi donc, si Panigarolle diminue l'influence de Philippe II pour être agréable à la vaine ambition de Charles-Emmanuel, il constate avec raison l'abaissement graduel de l'influence lorraine; ses jugements souvent sont intelligents et perspicaces.

Le parti pour lequel l'évêque d'Asti est le plus injuste, c'est, on le devine, le parti des Politiques. Panigarolle voit là des ennemis dangereux, dangereux pour la Ligue, et il a raison. Cette sage honnêteté, cette modération, dont les Politiques se piquaient, remontait jusqu'à Érasme, mais à Érasme modifié par L'Hôpital. L'illustre chancelier fut, en effet, par conscience et par supériorité, on l'a très-bien dit, ce que l'auteur des *Colloques* avait été par circonspection et par finesse d'esprit (2). Le bon sens d'Érasme, la probité de L'Hôpital, ce fut là le double programme de ces Politiques d'abord raillés par tout le monde, de ce *tiers-parti* « auquel, dit d'Aubigné, les réformés croyaient aussi peu qu'au troisième lieu

(1) *Mém.* éd. in-4° de 1624, t. I. p. 244.
(2) Villemain, *Mélanges*, 1828, in-8°, r. III, p. 102.

qui est le purgatoire (1). » Mais laissez faire le temps; laissez les passions s'amortir, laissez l'esprit français avec sa logique droite se retrouver dans ce pêle-mêle, et ce parti grandira, et on saura les noms des magistrats intègres qui l'appuient : Tronson, Édouard Molé, De Thou, Pasquier, Le Maistre, Guy-Coquille, Pithou, Loisel, Montholon, Lestoile, de La Guesle, Harlay, Séguier, Du Vair, Nicolaï; on devinera les auteurs de la *Ménippée* : Pierre Leroy, Passerat, Gillot, Rapin, Florent Chrestien, Gilles Durant, honnêtes représentants de la bourgeoisie parisienne. Les ligueurs modérés, comme Villeroy et Jeannin, se rangeront même un jour sous ce drapeau qui deviendra celui de Henri IV et de Sully.

Mais revenons à nos prédicateurs.

A toutes les doctrines répandues par les ligueurs, à toutes les attaques lancées du haut de la chaire, Henri IV allait répondre par des victoires. C'était un argument sans réplique. Il importait pourtant de détromper la foule abusée, de reconquérir l'affection du peuple, de montrer ce qu'était la politique de la Ligue : c'est ce que fit plus tard, avec génie, la *satire Ménippée*, qui fut pour le Béarnais une autre bataille d'Ivry, une victoire définitive sur l'opinion. En attendant, de rares écrits royalistes ripostaient çà et là à la fécondité injurieuse des ligueurs.

C'était quelquefois un libelle obscène (2), une satire digne d'Arétin, que quelque huguenot déguisé (3) publiait malicieusement sous le nom du curé Pigenat et sous le couvert du libraire Nivelle, l'éditeur en renom de la Ligue (4). Mais

(1) *Hist. univ.*, t. I, p. 290.

(2) *Prose du clergé de Paris adressée au duc de Mayne, après le meurtre du roy Henri III*, trad. par Pierre Phigenat, curé de Saint-Nicolas. Paris, Nivelle, 1589, in-4°. On ne connaît que deux exemplaires de ce rare pamphlet, dont l'un à la bibliothèque de Rouen (Voir catal. Leber, n° 4044).

(3) Il y a une strophe sur le purgatoire qui sent son Calvin.

(4) Bichon, Nivelle, Chaudière, Morel et Thierry étaient les imprimeurs dévoués de l'Union. (Voir *Mén.*, t. II, p. 88.

ces sortes de représailles étaient rares de la part des royalistes, et ce qui distingue surtout leurs écrits et les met à part, c'est la modération, la réserve, le bon sens.

Ces qualités se retrouvent à un haut degré dans deux manifestes célèbres, où le rôle des prédicateurs et leur influence sont vivement dépeints. Le premier, *L'anti-Espagnol* (1), est d'un petit-fils du chancelier de L'Hôpital, Michel Hurault, sieur du Fay. L'auteur dit ouvertement que le roi d'Espagne a corrompu les prêcheurs et les jésuites, qui tous sont maintenant à ses ordres, et il ajoute : « Les curés sont éblouis de la lueur de son or et ensorcelez des grandes espérances d'abbayes et évesché qu'il leur donne. » Le fils de L'Hôpital pouvait passer pour Politique, et, à ce titre, n'être pas un des zélés. Mais le duc de Nevers avait donné assez de preuves de son catholicisme dévoué, quand il se rangea du côté de Henri IV. Le *Traité de la Prise d'armes*, où il justifiait loyalement sa conduite passée et expliquait sa conduite actuelle, fut un rude coup porté à la ligue, porté aux prédicateurs. De même que Michel Hurault, Nevers assure que les curés de Paris ont été « induits, voire forcés par argent et bénéfices. » Et, se moquant du *petit bon homme* Launay, de Boucher et autres *de cette estoffe*, il leur demande (2) ce qu'ils eussent répondu si on leur eût dit naguère que dans deux ans « ils dussent être employez pour installer un roy en France à leur fantaisie. »

Jusqu'à ce que l'exaspération tombât d'elle-même, les royalistes eurent beau faire. Ils se remirent donc à vaincre, tandis que les ligueurs redoublaient de moyens nouveaux pour exciter les populations. Décrets de Sorbonne, protestations du légat, processions, menaces de damnation, promesses de félicité céleste, sermons plus fréquents encore, tout fut employé avec une nouvelle hâte, tous les moyens furent accumulés, pour ainsi dire,

(1) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 212 et 217. — Il est à remarquer qu'Arnaud d'Antilly, dans ses Mémoires, attribue l'*Anti-Espagnol* à son père. *V.* P. Lelong, n° 19232.

(2) Ap. Danjou, *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, t. XIII, p. 152 et 172.

afin de rendre le soulèvement général. Une bulle de Grégoire XIV vint en même temps donner plus de force à la Ligue : le pape promettait son appui comme pontife et comme prince, *quæcumque poterimus non solum spiritualia et temporalia sed militaria* (1), et il défendait de plus aux membres du clergé tout rapport avec le Béarnais, sous peine d'excommunication et de retrait des bénéfices.

Dans les provinces, les ligueurs tenaient un très-grand nombre de villes. Ici, les corporations, les métiers, l'administration municipale, propageaient l'Union malgré l'évêque; là, le clergé violentait l'échevinage pour l'établissement de la Ligue. Ce sont de ces contrastes singuliers qu'offrent souvent les révolutions.

Ainsi, à Beauvais, un lieutenant de la commune, nommé Desmasures, pillait les meubles de l'évêque royaliste Fumée, s'emparait de sa mitre, lui arrachait violemment du doigt l'anneau pastoral, et, se couvrant de ces ornements, contrefaisait le prélat (2). A Mâcon, au contraire, *messieurs de l'Église* prenaient les armes contre les magistrats municipaux, barricadaient l'Hôtel-de-Ville, et, à la suite de cette émeute cléricale, le duc de Nemours faisait jeter en prison les échevins et le prévôt (3).

La commune et l'épiscopat jouèrent dès lors un grand rôle dans la Ligue, soit pour appuyer l'Union, soit pour la combattre. On a déjà vu bien des membres du haut clergé, Rose, Aymar Hennequin, de Sainctes, Sorbin, Panigarolle, tous évêques, se jeter dans la révolte. Bien d'autres étaient venus grossir cette phalange rebelle, par exemple, les cardinaux de Pellevé, de Givry, de La Rochefoucauld, de Bérulle, sans compter Geoffroi de la Martonnie, évêque d'Amiens, de Villars, évêque d'Agen, Louis de Brézé, évêque de Meaux, Geof-

(1) Bull. de mars 1590, ap. Isambert, *Recueil des anc. lois franç.*, in-8° t. XV, p. 19.

(2) Louvet, *Hist. de Beauvais*, 1625, in-8°, t. II, p. 662.

(3) Clerjon, *Hist. de Lyon*, t. V, p. 333.

froi de Saint-Belin, évêque de Poitiers, Jérôme Hennequin, évêque de Soissons (1), Nicolas Boucher, évêque de Verdun (2) et dix autres. Le primat Pierre d'Espinac, le collaborateur de Boucher pour l'*Histoire de Gaverston*, voulut donner à la Ligue plus qu'une adhésion ordinaire, il prêta son palais pour emprisonner les Politiques de Lyon (3). Nous verrons de Sainctes, au lieu de faire un cachot de sa maison épiscopale, la vendre afin d'aider l'Union.

Si quelques évêques demeuraient fidèles à la royauté, les communes qui, comme Mâcon, refusaient d'entrer dans la Ligue, étaient une exception. A Paris, l'échevinage adressait très-fréquemment des avis, des conseils officiels, des instructions détaillées aux prédicateurs (4). Les municipalités partout faisaient alliance avec les sermonnaires. Les parlements, en Bretagne, par exemple, résistaient en vain par des arrêts de prise de corps contre les orateurs (5), par des mesures de toute sorte. La Ligue l'emportait sur le haut clergé, par les prédicateurs et les moines; tandis qu'elle s'emparait du gouvernement par les communes. A Reims, le chapitre se contentait d'usurper le pouvoir épiscopal et de lancer de virulentes excommunications (6); mais dans le Languedoc les prêtres ne s'en tinrent pas à l'ordre spirituel.

Déjà, à l'exemple de plusieurs cités, Toulouse avait fait des funérailles solennelles à Jacques Clément. Le P. Richard, provincial des minimes de cette ville, avait même, dans une

(1) La liste donnée par Bon. d'Argonne, dans ses *Mélanges de Vigneul-Marville*, t. II, est incomplète. — Cf. *Ménipp.*, t. III, p. 525. Le maheustre dit au manant en 1594 : « Des quatorze archevêques vous n'en avez que trois, et des cent quatre évêques vous n'en avez que quinze. » C'est une statistique un peu trop modérée. — Cf. Lest., *Journ. de Henri IV*, p. 140, note.

(2) Roussel, *Hist. ecclés. et civ. de Verdun*, 1745, in-4°, p. 477.

(3) Clerjon, *loc. cit.*, p. 321.

(4) *V.* notamment arch. du royaume II, 1689, 12e reg. du bureau de la ville de Paris, fos 335, 337.

(5) Des Fontaines, *Hist. de la Ligue en Bretagne*, t. I, p. 31, 45, 93.

(6) Anquetil, *Hist. de Reims*, t. III, p. 179.

oraison funèbre, placé cet assassin au rang des martyrs, demandant (ce qui eut lieu) qu'on le mît dans les litanies. Excité par cet exemple, le cordelier Maurel, au sortir de sa chaire, se promena bientôt dans les rues un crucifix et un coutelas à la main, avec une troupe de gens armés qui criaient : vive la Ligue ! Quelque temps auparavant, ce même Maurel, aidé du curé de Cugnaux, Odard Motté, jésuite, et de plusieurs autres prédicateurs toulousains, s'était mis à attaquer nommément le président Duranti, ce qui ne contribua pas peu à ce meurtre épouvantable d'un magistrat sans défense par une populace furieuse (1).

Dans les villes plus voisines, les ligueurs parisiens envoyaient des missionnaires. C'est ainsi que le duc de Mayenne dirigea sur Orléans deux cordeliers, le P. Picard et le P. Hylaret (2). Cet Hylaret (3) avait publié, en 1587, un très-médiocre volume de sermons, pleins de flatteries pour tous les contemporains. Bail ne relève pas moins de deux cent quatre-vingt-une indications d'auteurs vivants, dans les seules homélies de l'Avent (4). En chaire, Hylàret n'avait pas la même urbanité, et il soulevait des passions si vives dans son auditoire qu'on s'y battait. A peine arrivés à Orléans, les deux franciscains s'installèrent dans les églises où ils déclamaient du matin au soir contre Henri IV. Ils fondèrent même, malgré l'évêque, M. de Laubespine, une confrérie dont les membres s'assemblaient en armes. Cette institution prit un tel crédit, que la municipalité dut faire aux Pères Picard et

(1) *D.* Vaissette, *Hist. du Languedoc*, 1745, in-fol., t. V, pag. 429, 439, 472.

(2) Lottin, *Rech. sur Orléans*, t. II, p. 99 à 106.

(3) Hylaret était né en 153 à Angoulême (*Voir* la notice du P. Niceron t. XVIII, p. 2639 et suiv.). J'ai parcouru les sermons latins d'Hylaret et la traduction qui en a été faite par un contemporain, mais sans y rien trouver qui ait trait aux affaires du temps. Hylaret est, si l'on peut dire, un descendant *dégénéré* de Maillard et de Menot.

(4) Bail *Sapient. foris prædicans.*, part. III, pag. 474 : « In solis homeliis Adventus laudat auctores ducentos et octoginta et unum. »

Hylaret un traitement annuel de chacun 100 livres, comme prédicateurs de la ville. Mais la mort d'Hylaret, en janvier 1592, interrompit cette espèce de gouvernement oratoire, qu'était venu renforcer un inquisiteur nommé Muldrac, envoyé par Rose, pour *remuer mesnage*, et attaquer les prêtres royalistes. On fit faire à Hylaret des funérailles magnifiques, qui coûtèrent à la commune 250 livres 4 sous. Tous les fonctionnaires, sans exception, y assistèrent; les confrères *espandirent les soupiraux de leurs cœurs*, et versèrent des *pleurs passionnés;* enfin des oraisons funèbres se succédèrent sans relâche pendant huit jours. On en a une imprimée, que prononça Landré, médecin du duc de Mayenne, et qui est accompagnée de vers grecs, latins, français et italiens, dont on ne se figure pas l'exagération.

L'enthousiasme se communiqua jusqu'à Paris, où les confrères du Cordon eurent l'impudence de dire que *ce beau Père* faisait, en paradis, une seconde Trinité avec les Guises. Un bon chanoine de Saint-Aignan, indigné de ces éloges blasphématoires, composa une prosopopée en vers, qu'on peut voir dans Lestoile, et où il fait blâmer ces indignes apothéoses par l'ombre d'Hylaret lui-même :

. . . De quoi me peut servir de dire en vos louanges,
Que pour son compagnon saint Pol m'avait choisi,
Et m'avoit fait asseoir sur velours cramoisi
En sa chaire près Dieu, entre les plus saints anges.....
. . . . . .
Dieu seul cognoist ma faute, d'avoir fait par autrui
Trembler d'un crucifix la semblance et l'image
Pour exciter le peuple en sang et en carnage.

Cela faisait allusion à je ne sais quelle comédie inconvenante qu'Hylaret jouait dans sa chaire à l'aide d'un crucifix.

Voilà comment les prédicateurs avaient réussi à s'emparer des esprits ; voilà comment chaque ville du nord, et aussi plusieurs cités du midi, surtout de la Provence, étaient sous la domination de ces moines turbulents, de ces missionnaires audacieux.

§ IV

Christin annonce au peuple la défaite d'Ivry. — Siége de Paris. — Rôle des trois curés royalistes, Benoist, Morenne, Chavagnac. — Leurs antécédents. — Procession de la Ligue. — Récit comique de la *Ménippée*. — Mort d'Odon Pigenat. — Danger que court le curé Prévost par sa modération. — Efforts inouis des prédicateurs pour calmer la détresse du peuple. — Vœu de Boucher à Notre-Dame-de-Lorette. — Famine.

La bataille d'Ivry, en mars 1590, vint raviver les craintes et les embarras des curés de Paris (1). Les Seize connaissaient seuls cette fatale nouvelle qui avait été apportée par un prisonnier relâché sur parole (2). Ils ne savaient surtout comment annoncer au peuple un désastre qui était loin d'ailleurs d'abattre leurs projets désespérés de résistance. Après longue délibération, il fut décidé que le moine Christin serait le premier chargé de cette difficile mission (3). Il monta en chaire le 16 mars, surlendemain de la bataille, et amena à propos, *fece cadere a proposito*, dit Davila, ces mots de l'Ecriture : « Quos ego, amo, arguo et castigo. » Ce fut pour lui le thème d'une paraphrase dans laquelle il se trouva amené à dire que Dieu sans doute ne manquerait pas d'éprouver les Parisiens. Il allait commencer son second point, quand un courrier entra dans l'église et lui remit une lettre. Se haussant alors dans sa chaire et cette missive à la main, Christin s'écria avec un air de componction douloureuse, que sans doute le ciel avait inspiré et avait voulu faire de lui ce jour-là un prophète plus encore qu'un prédicateur (4). Il raconta alors la défaite d'Ivry

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 76 B.
(2) *Ibid.*, p. 72 A.
(3) Petitot, introd. à Sully, ap. *Mém.*, sér. IIe, t. I, p. 132.
(4) ... e poi nella seconda parte venuto in pulpito, con le lettere in mano, che parevano essere state arrecate in quel punto, si dolse d'ha-

à cette foule ainsi préparée; puis, avec toute la force de son éloquence véhémente, *con la forza dell' eloquenza,* il se répandit en exhortations si pathétiques, en prières si efficaces, que ce peuple qui l'écoutait d'abord en silence et avec tristesse passa de la terreur à l'enthousiasme et se montra disposé à tout souffrir pour la sainte cause de l'Union.

Il était évident, après Ivry, que Henri IV ne tarderait pas à venir mettre le blocus devant Paris. Les plus sages parlèrent alors d'une conciliation; mais Boucher, Pelletier, Aubry, Hamilton, Garin, Christin et le Petit-Feuillant, ces *prescheurs empoisonnés de l'or d'Espagne,* comme les appelle Matthieu (1), s'y opposèrent plus que personne et, dans le trouble des esprits, n'eurent point grand'peine à l'emporter.

Je l'ai dit, il n'y avait à Paris que trois curés royalistes, Benoist à Saint-Eustache, Morenne à Saint-Méry, et Chavagnac à Saint-Sulpice.

On ne sait presque rien de Chavagnac. Nous le verrons plus d'une fois cependant, au risque de sa vie, enseigner la paix et la modération. Sur Benoist, au contraire, les détails abondent.

René Benoist (2) était né en 1541, près d'Angers. Le cardinal de Lorraine s'intéressa à lui et l'attacha en qualité de prédicateur et de confesseur ordinaire auprès de Marie Stuart, qu'il suivit en Ecosse. Mais il revint au bout de deux ans en 1562, et il obtint en 1566 la cure de Saint-Pierre-des-Arcis, puis en 1569 celle de Saint-Eustache, qu'il devait garder pendant quarante ans, avec tant d'autorité que les ligueurs l'appelaient *le pape des halles* (3). C'était un esprit prodigieu-

vere quel giorno fatto l'ufficio non di predicatore, ma di profeta, e che Dio per la sua bocca havesse voluto avvertire al popolo di Parigi... (Davila, t. II, pag. 112.)

(1) *Hist. des derniers troubles*, p. 249.

(2) *Voir* Niceron, t. XLI, p. 1 à 49; — *Biblioth.* de Duverdier, au mot *René*; — Le Duchat, notes sur la *Ménipp.*, t. II, p. 343, et sur la *Conf. de Sancy*, p. 50 et suiv.

(3) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 27 B.

sement fécond. Traités polémiques, interprétations de l'Écriture, oraisons, homélies, méditations ascétiques, tout se succédait de sa part, sans goût et un peu au hasard. Launoy dans l'*Histoire du collége de Navarre*, ne lui attribue pas moins de 154 ouvrages, et Niceron renchérit encore et en énumère 159. C'est l'ennui même (1). Benoist dit pourtant dans une de ses préfaces qu'il ne donne en impression que *la farine*, réservant *le pain bis* pour les sermons adressés au peuple. Je ne sais ce que Benoist disait en chaire; mais ce que je puis affirmer c'est que c'est un détestable écrivain, diffus, lourd, sans aucun agrément. Le cardinal Du Perron, qui est loin assurément de passer pour bon prosateur, mais qui a quelquefois du trait et des fleurs, dit du curé de Saint-Eustache : « Son abondance a nui à ses livres. Il ne se trouvoit point de verbes en ce qu'il écrivoit ; il entrelassoit son style de parenthèses et ne revenoit jamais au logis. Il n'y a pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit. Il est maussade (2). » A part *le mot pour rire* qui était son faible, Du Perron touche juste; car les écrits de Benoist ne sont pas lisibles.

Cette activité littéraire se retrouvait dans la vie pratique de Benoist. « Il n'a jamais été vu, dit son panégyriste, qu'il ne priât, lût, preschât, ou écrivit (3). » Controversiste zélé, il défendit le jeûne, la messe, les images, contre les protestants, et cependant, bien à son insu sans doute, il semblait toucher par quelques points à ces doctrines nouvelles qu'il réprouvait avec tant de force. La traduction de la Bible,

(1) J'ai surtout parcouru ses ouvrages parénétiques. On en trouve un recueil, incomplet sans doute, mais plus que suffisant, aux nos D, 4194, et D, 5379, des imprimés de la Bibliothèque Royale. — Outre ces livres théologiques, Benoist avait cru nécessaire de publier, en 1579, un *Traité sur les malefices, ligatures, nœuds d'aiguillettes*, etc., dont s'est égayé Dulaure (V. *Hist. de Paris*, t. III, p. 287.)

(2) *Perroniana*, Cologne, 1691, in-16, p. 32.

(3) Cayet, *Oraison funèbre sur le trépas et enterrement honor. de révér., vénér., et scientifique mess. René Benoist*, Paris, 1608. in-8o, p. 7.

qu'il avait composée pour Charles IX, fut l'objet de vives censures. Était-elle *presque huguenote*, comme le veut Le Duchat, dont la mauvaise humeur contre Benoist est visible (1) ? ou était-ce surtout présomption d'avoir voulu interpréter l'Écriture, sans savoir l'hébreu ni le grec, ainsi que le dit Niceron ? Je ne sais. Gabriel Naudé, qui a toujours eu un grand goût pour les milieux indécis et les transactions d'opinions, assure que Benoist « n'étoit ni catholique trop zélé, ni huguenot obstiné (2). » Naudé est bon juge, sans doute, en pareille matière, mais il me paraît ici aller trop loin. Benoist était tolérant, et en même temps faible, ce qui est distinct.

Quoi qu'il en soit, il eut pu exercer une grande influence. La Faculté de théologie l'avait nommé son doyen (3), et, selon Henri IV, la cure de Saint-Eustache était la plus importante de Paris (4). Mais Benoist, quoique aimé dans sa paroisse, était peu à redouter pour les ligueurs, car le manque de résolution paralysait vite sa résistance à l'Union. Avant le siége pourtant, il osa engager ceux de son quartier, armés au nombre de seize mille, à prendre le parti de Henri IV. Ce trait de hardiesse le força de fuir pendant plusieurs semaines. Puis il reparut, toujours fidèle au roi, mais plus timide et réservé dans ses sermons. « Nous en dirions davantage, répé-

(1) Cela venait-il de ce que d'Aubigné avait rangé Benoist parmi « les docteurs qui, pour contrefaire les consciencieux, font les demy huguenots, et les appointeurs de religion » ? (*Conf. de Sancy*, ch. VIII, p. 51.) Le Duchat, de plus, accuse Benoist d'avoir été tour à tour violent et modéré à l'endroit de la religion, selon les variations tantôt calvinistes, tantôt catholiques du pouvoir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, comme Pierre Camus dans son *Avoisinement des Protestants*, comme Bossuet et Leibnitz, Benoist avait rêvé le rapprochement des deux communions; aussi attaqua-t-il vivement le concile de Trente avant la Promulgation.

(2) *Coups d'État*, éd. de Dumay, t. I, p. 399.

(3) Moreri, au mot *Benoist*.

(4) Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, 1754, in-12, t. I, part. I, p. 94.

tait-il souvent, mais ce peuple est si malheureux qu'il veut estre trompé. »

Claude de Morenne, ancien professeur du collége de Navarre, et protégé de Villeroy, était plus décidé que Benoist; et il sut résister au docteur Guillaume Lucain, prédicateur séditieux, qui voulait s'emparer de sa cure de Saint-Méry (1) et l'en faire chasser, comme en avaient donné l'exemple Guincestre à Saint-Gervais, et Pigenat à Saint-Nicolas-des-Champs.

Le Manant lui-même, dans le célèbre dialogue du *Maheustre* (2), avoue que les trois curés *politiques*, comme il les appelle, Morenne, Chavagnac, Benoist, les seuls qui, avec le ligueur modéré, Jean Prévost, ne prêchassent pas *par billets*, étaient *au reste gens de bien*. Mais ils ne suffirent pas à contenir l'effervescence populaire, et d'ailleurs la liberté de parole ne leur était pas laissée. On le voit par un remarquable passage de la belle Harangue de d'Aubray : « Jérusalem, dit très-bien Pithou, ne pouvoit endurer les bons prophètes qui luy remonstroient ses erreurs et idolâtries, et Paris ne peut souffrir ses pasteurs et curez qui blasment et accusent ses superstitions (3). » On voit à un autre endroit de la *Satire Ménippée*, dès les premières pages, quand les spirituels auteurs en sont encore à énumérer les étranges vertus de l'électuaire du catholicon, on voit que ce n'était pas à Paris seulement que les prédicateurs royalistes se voyaient menacés et réduits au silence. Dès que « quelque bon prescheur non pédant » sortait d'une ville rebelle pour aider à *désensorceler* le peuple égaré, il n'avait qu'à s'en retourner au plus vite d'où il était venu, s'il n'avait « un brin de huguiero dans son capuchon (4). »

L'émeute se trouvait décidément maîtresse dans la chaire.

(1) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 472.
(2) Ap. *Sat. Mén.*, t. III, p. 541.
(3) *Sat. Ménipp.*, t. I, p. 156.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 8.

Il n'était même plus permis de s'opposer à son envahissement. Henri IV vint mettre le blocus devant Paris, le 8 mai 1590. La mort attendue de Charles X ne jeta aucun nouveau dissentiment parmi les assiégés, et l'on résolut, devant le pressant danger, de demeurer dans ce provisoire jusqu'aux prochains Etats-Généraux.

L'esprit démocratique triomphait. Il n'y avait même plus de royauté nominale pour les ligueurs.

Le légat Gaëtano, l'ambassadeur d'Espagne Mendoza, aidèrent aux préparatifs de résistance. Pour fortifier l'esprit du peuple, les prédicateurs réunis décidèrent qu'on ferait une procession solennelle, semi-militaire, semi-religieuse. Elle eut lieu le 3 juin.

On rassembla une espèce de régiment, composé de moines, de prêtres et d'écoliers, au nombre de plus de treize cents. Tous étaient revêtus de l'habit de leur ordre, et portaient par-dessus, les uns un casque, les autres une cuirasse. Quelques-uns étaient armés de toutes pièces. Tous avaient des lances, des sabres, des arquebuses. Le Légat commença par passer en revue cette milice ecclésiastique, et un de ses domestiques fut tué maladroitement dans une des décharges de mousqueterie dont on entremêlait les psalmodies. Les capucins, les chartreux, les carmes, les feuillants et plusieurs ordres religieux étaient là au complet. Les chanoines de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les benédictins et les célestins, avaient seuls refusé de s'y rendre (1). Il faut faire aux absents l'honneur de les nommer. Cette foule se mit bientôt en marche et traversa les principales rues de Paris, la robe retroussée, le capuchon bas, quatre par quatre. Le Légat, suivi de Panigarolle et de Bellarmin (2) qui n'était pas alors cardinal,

(1) Velly, *Hist. de France*, t. XII, p. 609.

(2) On sait que Bellarmin a écrit plusieurs traités en faveur de la puissance temporelle des papes contre les rois, mais on est fort étonné de le voir figurer en pareil lieu. Il avait suivi le cardinal Gaëtano. Fiez-vous aux biographes : je lis au beau milieu d'une vie de Bellarmin :

figurait au premier rang. L'évêque Rose, recteur de l'Université, venait ensuite, portant un esponton et un crucifix. Pelletier et Hamilton, armés jusqu'aux dents, faisaient l'office de *sergents de bande*, dit Lestoile ; le Petit-Feuillant, tout boiteux qu'il fût, allait, revenait, courait, s'empressait, réglait les rangs (1).

D'Aubigné a laissé de cette ridicule parodie une parodie pleine de verve, mais d'un cynisme si révoltant que la plume se refuse à copier (2). Il n'en est pas de même de la spirituelle description de la *Satire Ménippée*. Presque pas un détail n'est exagéré : c'est de l'histoire, et le comique ressort de la vérité même; il faut comparer et citer : « Le docteur Rose, quittant sa capeluche rectorale, prit sa robe de maistre ès-arts avec le camail et le roquet, et un hausse-col dessus; la barbe et la teste razées tout de frais, l'espée au costé et une pertuisane sur l'épaule. Les curés Hamilton, Boucher et Guincestre, un petit plus bizarrement armez, faisoient le premier rang; et devant eux marchoient trois moynetons et novices, leurs robes troussées, ayant chascun le casque en teste, dessous leurs capuchons, et une rondache, pendue au col, où estoient peinctes les armoiries et devises desdits seigneurs : maistre Julien Pelletier, curé de S. Jacques, marchoit à costé tantôt devant, tantôt derrière, habillé de violet en gend'arme scholastique, la couronne et la barbe faites de frais, une brigandine sur le dos, avec l'espée et le poignard

« Dans les conférences qui se tenoient à Paris, il parloit en homme d'une érudition consommée des matières de théologie, mais dès qu'on en venoit aux matières politiques, quelque consulté qu'il fût, il ne répondoit rien, sinon qu'il n'avoit rien à dire à ces sortes de questions, qui n'étoient ni de sa commission, ni de son état, ni de l'esprit de sa compagnie. » (Nicolas Frizon, *Vie de Bellarmin*, 1708, in-4°, p. 135.) Or, il faut se rappeler que cette *théologie, distincte de la politique*, était la théologie de Boucher, de Rose et des prédicateurs. Il suffit de s'entendre sur les mots.

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1190; — Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 19 B; — *OEuvres* de Saint-Foix, t. I, p. 242.

(2) *Aventures du baron de Fœneste*, l. IV, 267.

et une hallebarde sur l'espaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, poussoit et haletoit pour mettre chascun en rang et ordonnance (1). » Après quelques détails étrangers à notre sujet, nous trouvons encore un prédicateur : « Un feuillant boiteux, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains et une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière, et le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les dames (2). » Il fallait que le fanatisme fût poussé bien loin pour qu'on ne vît pas immédiatement le ridicule de ces scènes scandaleuses, pour que les auteurs de la *Ménippée* crussent encore nécessaire, trois ans plus tard, d'insister avec malice sur ces odieuses bouffonneries.

A la fin de cette procession sans exemple, Rose prononça sans doute un sermon, car la *Ménippée* lui en prête un, et elle est en tout point d'une littérale exactitude. Il ne s'agit pas de la fameuse *harangue* que prononcera l'évêque de Senlis devant les États et que nous retrouverons plus tard. Nous n'en sommes pas là ; mais il faut transcrire encore ; on n'est jamais trop long quand on cite la *Ménippée* : « Arrivé à la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Rose, quittant son hausse-col, son espée et pertuisane, monta en chaire, où, ayant prouvé par de bons et authentiques passages que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expédient pour mettre fin à la guerre dans six mois, pour le plus tard, ratiocinant ainsi : En France, il y a sept cent mille clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique soldoyé aux despens

(1) *Sat. Menipp.*, t. I, p. 12.

(2) *Ibid.*, p. 13. — Ne dirait-on pas que De Thou a traduit la *Ménippée* à la fin de son quatre-vingt-dix-huitième livre : « ... Qui altero pede claudus nunquam certo loco consistens, sed huc illuc cursitans, modo in fronte, modo in agmenis tergo latum ensem ambabus manibus rotabat et claudicantem vitam gladiatoria mobilitate emendabat. » C'est là le genre même de la satire d'exagérer à peine la réalité et de la rendre pourtant ridicule.

le la paroisse, et que les deniers soyent maniez par des docteurs en théologie, ou, pour le moins, graduez nommez, nous ferons douze cent mille combattans et cinq cent mille pionniers. Alors tous les assistans furent veus tressaillir de joye et s'escrier : O coup du ciel ! puis exhorta vivement à la guerre et à mourir pour les princes lorrains, et, si besoing estoit, pour le roy très-catholique, avec telle véhémence qu'à peine put-on tenir son régiment de moynes et pédants qu'ils ne s'encourussent de ce pas attaquer les forts de Gournay et Saint-Denis, mais on les retint avec un peu d'eau béniste, comme on appaise les mousches et frêlons avec un peu de poussière (1). » Ici, ce n'est plus seulement une fine ironie qui fait rire : l'éloquence rêveuse et les projets extravagants de Rose, l'avidité sordide de tous ces docteurs, ces airs belliqueux que se donnaient tous les *grimauds* de Sorbonne et de Navarre, le fol enthousiasme excité par les prêcheurs, toutes ces intrigues, enfin, mêlées de ridicule et de fureur, sont dépeintes avec une bonhomie adroite sous laquelle perce le sarcasme.

La Ligue, pendant le siége, aurait eu besoin de tous ses apôtres ; au milieu de la préoccupation générale, on prêta cependant peu d'attention à la mort d'Odon Pigenat (2), prédicateur *tonnant*, et qui était devenu provincial des jésuites après le P. Matthieu. Il était frère du curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et, comme lui, appointé de madame de Montpensier. Il mourut dans une espèce de rage (3), et un royaliste lui fit une épitaphe dont voici quelques traits :

Il n'estoit que pédant, mais la race félonne
Des rebelles Guisars s'armant contre leurs roys,
Sa fortune grandist, et l'esclat de sa voix
Servit à esbranler l'estat et la couronne.....

(1) *Sat. Ménipp.*, t. I, p. 14 et 15.

(2) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 19.

(3) Dans l'énumération des dessins d'une des *Tapisseries* de la *Satire Ménippée*, on lit : « Au coing de la dite pièce se voyait Pigenat au

On insinuait dans le reste de ces vers qu'il était mort de dépit de n'avoir pu « faire marcher droit la boiteuse Cypris, » ce qui s'adressait sans doute à madame de Montpensier (1); puis on faisait entendre que, s'il avait vécu, il aurait fait amende honorable et aurait été brûlé :

> .... Et d'une prompte mort, il prévint, malheureux,
> L'honneur qui l'attendait, de mourir en chemise.

La perte de Pigenat ne déconcerta pas les ligueurs; il leur restait assez de *boute-feux*, comme on disait.

Cependant le siége ne cessait pas, et les ressources s'épuisaient. Le peuple commençait à se plaindre. Les prédicateurs reçurent l'ordre de ne point laisser faiblir un instant l'exaltation, et on imposa rigoureusement silence aux trois ou quatre curés qui se montraient disposés à la paix. Jean Prévost, l'un d'eux, ce maître timide du fougueux Boucher, eut l'imprudence de parler de conciliation. On le surnomma le *Politique*, et il fallut que l'un des Seize, Senault, le tirât de la foule qui voulait le massacrer sur l'heure, et le reconduisît jusqu'en sa maison, l'exhortant à reprendre le parti de la Ligue qu'il avait laissé, parce que tous ces excès lui répugnaient (2).

Les cérémonies, les sermons, les prières, les processions, ne furent pas épargnés. Le Légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon, Bellarmin, ne quittaient pas le duc de Nemours, gouverneur de Paris, qui, pour se rendre plus populaire, se fit déclarer *bourgeois de la ville*. Les duchesses

lict, malade, furieux et en rage de cette fortune, et attendant la response de la lettre qu'il avoit escrite en poste à madame saincte Geneviève, bonne Françoise s'il en fut jamais. » (Tom. I, p. 21.) Les prédicateurs parlaient beaucoup de la patrone de Paris; ils lui adressaient des missives; elle était *trop bonne Françoise*, répétaient-ils, pour jamais ouvrir au Béarnais les portes de sa chère ville. La foule croyait tout cela.

(1) Madame de Montpensier boitait ainsi que le Petit-Feuillant. (V. *Dial. du Maheustre*, ap. *Menipp.*, t. III, p. 384.)

(2) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 27 B.

de Mayenne, de Montpensier et de Nemours se promenèrent quotidiennement dans la rue, pour encourager la foule.

Mais c'était surtout sur les orateurs qu'on comptait. Ceux-ci ne parlaient que de patience, annonçant toujours que dans une semaine au plus tard on aurait du secours. Mais les semaines s'écoulaient; les ressources manquaient absolument, *sans distinction;* tant, dit Matthieu, « ces orateurs charmoient en quelque façon la langue pour se plaindre et l'estomac pour aboyer après le pain (1). »

On peut juger de l'activité du clergé par ce fragment d'une lettre de Panigarolle au duc de Savoie : « Ils prêchent deux fois par jour en chacune église avec telle menée qu'ils ont confirmé le peuple à cette résolution de vouloir plutôt mourir que de se rendre, et menacent le premier qui parleroit de composition ; et les femmes protestent à leurs maris que plutôt que de se rendre par famine, elles voudroient manger tous leurs enfants; le roy même de Navarre a confessé plusieurs fois que tout son mal vient des prédicateurs et des curez (2). »

A défaut de pain, on allait à l'église chercher des indulgences; et quand les bourgeois sortaient du sermon, avec l'assurance que Henri IV détruirait Paris s'il le prenait (3), et que le ciel leur était assuré en cas de mort, ils rapportaient toujours chez eux l'espérance et la résignation, ils croyaient à leur propre héroïsme et assimilaient le blocus de Paris au siége de Jérusalem. Ils avaient surtout la plus grande confiance dans Christin, le missionnaire savoyard (4).

Le docteur Boucher, pour détourner l'attention des misères

(1) Matthieu, *Hist. de France*, t. II, p. 44.

(2) Ap. *Mém. d'Estat recueillis de divers mss. en suite de ceux de M. de Villeroy*. Paris, Thiboust, 1622, in-8°, p. 611.

(3) *Ibid.*, p. 33 A.

(4) « ... Principalmente Pietro Christino, che conteneva in fede marabilmente quelle genti nella speranza del soccorso... » (Filippo Pigafetta, *Relatione dell' assedio di Parigi*, 1591, in-8°, p. 42. — Biblioth. Mazarine, 21,229.)

qui accablaient chaque famille, proposa dans une assemblée de l'Hôtel-de-Ville de vouer la capitale à Notre-Dame-de-Lorette, et, après la délivrance, de lui faire présent d'une lampe d'argent pesant 300 marcs. Le vœu fut fait le lendemain par le prévôt des marchands et les échevins, dans la cathédrale, en présence du Légat. Mais Cayet remarque que, le péril passé, personne ne se souvint de tenir parole; il n'y eut qu'un bourgeois qui donna quelque argent à deux religieux feuillants, pour aller à Lorette faire quelques dévotions (1).

On voit si la piété était sincère. Ce n'était là qu'un moyen de distraire et de faire prendre patience. Paris se voyait réduit à la dernière extrémité : « On ne rencontroit par la ville, dit un témoin oculaire, que chaudières d'herbes cuites sans sel... marmites de chair de cheval, âne et mulet... les cuirs même se vendoient cuits... J'ai vu manger des chiens morts tout crus parmi les rues, ainsi que des os de chien moulus... (2). » On fit même du pain avec des os de mort et une mère mangea son enfant. Trente mille personnes moururent de faim en trois mois. Des reptiles couraient dans les rues désertes, et Panigarolle disait que « c'estoit un effet de magie et une illusion du diable pour décourager les catholiques (3). » On manquait même de munitions, et les curés firent fondre les cloches et les plombs des églises pour faire des balles. Les vases sacrés furent vendus, afin de distribuer quelque farine au peuple; mais le peuple fatigué commençait à crier : *Du pain ou la paix!* La parole des prédicateurs, qui avait seule (tous les témoignages sont unanimes sur ce point) fait résister la foule jusque-là (4), allait n'être plus écoutée.

(1) Palma Cayet, *Chronol. novennaire*, ap. Petitot, sér. I, tom, XL, p. 100.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 297.

(3) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 25 B.

(4) « ... Nè punto la fè diminuiva alli predicatori, et si puo dire che siano stati in gran parte essi cagione della perseverantia et patientia de' Parigini... » (Pigafetta, *loc. cit.*, p. 91.)

§ V

Levée du siége de Paris. — *Tre prediche di Panigarola.* — Représailles des royalistes. — Claude de Sainctes condamné à la détention perpétuelle. — Jeune moine pendu à Chartres pour un seul mot. — Badré et Jean Hébert à Rouen. — Le ministre Denort à La Rochelle. — Une sorte de *terreur* se répand et on assiste par crainte aux sermons.

Le duc de Parme, réuni à Mayenne, vint fort à propos faire lever le siége. Henri IV tenta vainement, et à deux reprises, de surprendre Paris. Il fut forcé à la retraite, forcé d'aller guerroyer obscurément en province, et, durant une longue année (1591), de ne point essayer de grandes entreprises, de se résigner à une campagne de partisan.

Les Seize triomphèrent avec clameurs de la levée du siége; les chaires retentirent de bénédictions. On a de Panigarolle trois sermons italiens (1) prêchés alors, et qui respirent la jubilation (2). L'évêque d'Asti appelle Paris sa ville, et les bourgeois ses enfants, *Parigi mio, Parigini miei cari!*

Selon lui, la levée du siége est une heureuse faveur de Dieu, un vrai miracle. Les athées ont beau attribuer cet événement au hasard; les philosophes au cours naturel des choses; les Politiques s'efforcent en vain de le rapporter à la *raison d'État;* les militaires à la valeur du duc de Parme; les flatteurs aux combinaisons habiles des chefs : ce sont là des blasphèmes. Dieu est intervenu seul et directement dans cette grande affaire.

(1) *Tre prediche di monsignor Panigarola fatte da lui in Parigi.* Asti, 1592, in-8°. (Arsenal, 6685 T.)

(2) Le Duchat dit, dans ses notes sur la *Confess. de Sancy* (p. 367 et suiv.) : « Il y a de Panigarolle un vol. in-4° de sermons violents qu'il prononça à Paris. Ces sermons sont imprimés à Lyon avec privilége de Mayenne. » Ce volume n'existe dans aucune des bibliothèques de Paris. Panigarolle était polygraphe fécond. Argelati, dans sa *Biblioth. Script. Mediol.*, ne cite pas moins de quatre-vingt-dix-sept ouvrages de lui. L'évêque d'Asti avait même fait des épigrammes. On peut voir ce qu'en a imité Ménage (*Menagiana*, éd. de 1714, t. I, p. 268).

« Qu'on se rappelle, dit l'évêque d'Asti, les souffrances de la famine. Il n'y avoit ni viande, ni poisson, ni laitage, ni fruits, ni légumes. Je dirais presque qu'il n'y avait ni soleil, ni ciel, ni air. J'ai vu une mère dont l'enfant agonisait sur son sein desséché, et qui, mourante elle-même, semblait mourir deux fois. Qu'on parle maintenant du siége de Béthulie, du siége de Jérusalem; qu'on parle de Titus et de Sennacherib ! C'est un miracle (1). »

Panigarolle n'épargne pas les flatteries aux Parisiens. Il compare leurs souffrances à *celles du Christ*, et il les engage à persévérer. Ce ne sont pas les Gédéon, ce ne sont pas les Macchabées qui leur manquent (2). Ils ont l'appui suprême du pape, qui leur accorde un jubilé spécial; ils ont l'excellent légat Gaëtano. Tout est pour eux. Qu'ils se vengent donc, qu'ils se vengent de cette milice d'Élisabeth, qui a empreint ses cruautés en lettres de sang dans leurs faubourgs, « *scritto con il sangue ne' foborghi vostri;* » qu'ils se vengent surtout des Politiques et de ce Béarnais que l'Écriture avait représenté d'avance dans Achab : *Rè di Navarra rappresentato in Achabbe.* Plutôt mourir que de céder!

Voilà le langage réservé que l'évêque d'Asti tenait dans les chaires de Paris, et cependant il terminait ses sermons belliqueux par une parole de paix adressée à ses auditeurs : *Andate in pace.*

Dans la joie que lui causait la fin du siége, Panigarolle se ressouvint de son diocèse, et, le 4 septembre 1590, il adressa à ses fidèles un manifeste (3) sur la délivrance de Paris, leur assurant que toute la chrétienté allait profiter de ce grand événement, et que la ville d'Asti elle-même, fort intéressée dans la question, devait se hâter de faire des processions, d'adresser des actions de grâces.

Cela fait, le compagnon de Gaëtano repartit en Italie et

(1) V. *Tre prediche*, p. 58, 59 et 60.
(2) Pag. 21.
(3) *Lettere di Panigarola*, 1629, in-8°, pag. 43 e seg.

disparut de la scène politique pour aller mourir obscurément dans son évêché (1).

Laissons Panigarolle passer les Alpes, et revenons un instant vers l'armée du Béarnais.

La condamnation de l'évêque d'Évreux, l'un des plus ardents prédicateurs de la Ligue, fut, à cette date, le seul fait notable de l'histoire militaire de Henri IV dans ses rapports avec la chaire.

Claude de Sainctes était né dans le Perch, en 1525 (2). Protégé du cardinal de Lorraine, il fut employé par Catherine de Médicis au colloque de Poissy. En 1575, Charles IX le nomma évêque d'Évreux. De Sainctes parut avec distinction au concile de Trente et aux premiers États de Blois. Dès lors il avait le goût de la controverse, il écrivait des livres sur l'Eucharistie et se distinguait par son amertume implacable contre les calvinistes (3). Les doctrines monarchiques, qu'il avait ouvertement soutenues dans un livre intitulé *Doctrine de la foy catholique*, faisaient souvent l'objet de ses sermons, et il se plaisait à enseigner en chaire (ce que n'ont pas remarqué ses biographes) « qu'on ne peut se rebeller contre son roy pour aucun prétexte (4). » Malgré ces engagements, De Sainctes se jeta des premiers et en forcené dans l'Union; ses prédications entraînèrent tout son diocèse. Dès 1589, Boucher, dans son traité sur la déchéance de Henri III, s'appuyait de l'autorité de De Sainctes, « *Notissimus ille doctrinæ et eruditionis episcopus* (5). » Ce prélat

(1) Panigarolle mourut à Asti, en mai 1594, à l'âge de quarante-six ans. On le crut empoisonné. Bellarmin le fait mourir d'une indigestion. *V.* Weiss, *Biog. Un.* t. XXXII.

(2) Moreri et Bayle.

(3) Le Brasseur, *Hist. civ. et eccl. du comté d'Évreux*. Paris, 1722, in-4°, pag. 353 et suiv.

(4) *V.* De Morenne, *Orais. fun. de Henri III*, 1595, in-8, p. 17 et 18.

(5) *De justa Henri III abd.*, éd. de Lyon, p. 375. Boucher semble faire à De Sainctes un honneur de son ingratitude. L'évêque d'Évreux, à ce qu'il paraît, avait été attaché près la personne de Henri III, quand ce prince était enfant : *Puero quondam monitor datus fuerat.*

poussait si loin le fanatisme qu'au dire du *Gallia christiana* il avait vendu l'hôtel de l'évêché d'Évreux au profit de l'Union, *ad subveniendum factiosis*. Sa haine contre Henri IV était si ardente que, se donnant des airs de pape, il publia contre le Béarnais un bref fort étendu (1), auquel sa réputation de théologien profond donna quelque crédit. *Famosus theologus*, dit De Thou, *regiis partibus infestissimus*.

Quand Évreux eut traité avec Biron, De Sainctes se réfugia à Louviers ; mais Henri IV prit bientôt cette ville et en même temps Claude de Sainctes. Les agents du roi s'emparèrent des livres de l'évêque et découvrirent dans ses papiers un écrit où il justifiait l'assassinat de Henri III et où il établissait la nécessité de tuer le Béarnais.

Envoyé à Caen sous honne escorte, le prélat s'obstina à défendre ses opinions, et fut sur le point d'être mis à mort ; *parum res ab executione abfuit*. Sur les instances du cardinal de Bourbon, De Sainctes cependant ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle (2). On le mena au château de Crèvecœur, près Lisieux, et il y mourut bientôt (3). Henri IV donna sa succession épiscopale à Du Perron.

Malgré ces vengeances, la position de Henri IV n'était pas brillante, il n'avait d'espérance que dans le nombre des ambitions contradictoires. Les Espagnols et les Seize à Paris ; Mercœur, en Bretagne ; le duc de Savoie, en Provence ; Lesdiguières, en Dauphiné ; Montmorency ainsi que Joyeuse, en Languedoc, l'un au nom du roi, l'autre au nom de la Ligue, visaient à un pouvoir indépendant. Les prétentions du fils de Henri de Guise, récemment échappé de sa prison, et celles

(1) Paris, Bichon, 1591, in-8° de 30 pages.

(2) Thuan. *Hist.*, l. CI, § 13 ; t. V, p. 65. — Cf. *Mém. de la Ligue*, t. V, pag. 104.

(3) Launoy, qui, dans son *Hist. du coll. de Navarre*, a consacré une longue notice à De Sainctes, se contente de dire : « Sic virum tantum et ecclesiæ olim tam bene meritum periisse valde dolendum nisi pereundi causa id juste postulasset. » (*Op.*, t. VII, p. 653, et suiv.) Cet optimisme fâche un peu Bayle.

du jeune cardinal de Bourbon, qui essayait de créer un tiers-parti, compliquaient encore la situation.

Ce qui occupa et remplit cette phase de la Ligue, ce furent surtout les intrigues des agents de Philippe II, Taxis et Diego de Ybarra, les monitoires du nonce acceptés ou contredits par les parlements et les évêques, les correspondances des légats Gaëtano, Sega (depuis cardinal de Plaisance) et Landriano.

Dans son impuissance de faire alors la guerre avec succès, Henri IV s'efforça de gagner du terrain par la terreur. Ainsi, après la prise de Chartres, ville dont le clergé lui était si dévoué que Mayenne avait été obligé d'afficher lui-même la bulle d'excommunication, il exila cinq prédicateurs. Je trouve même dans un historien de cette cité le trait suivant :

« Louise de Chambes, prieure des filles de Dieu, rencontrant un novice qui déjeunait et le connaissant d'une humeur enjouée, s'avisa de lui dire qu'il avait tort de s'enfermer dans un monastère ; qu'avec sa bonne mine il pouvait avantageusement figurer dans le monde et s'avancer dans les armées. — Je ne demanderais pas mieux que de servir, pourvu que ce soit contre les huguenots. — Quoi ! vous voudriez donc bien tuer le roi ? — Pourquoi non ? n'est-il pas huguenot ? — La prieure alla aussitôt, avec un chanoine nommé Daniel du Cormier, parent de Rabelais, dénoncer ce propos au gouverneur de la ville. Le jeune religieux fut aussitôt arrêté et pendu sur la place (1).

On a assez assisté aux excès de la Ligue ; voilà maintenant les tristes représailles des royalistes. Il est piquant de voir un parent de Rabelais s'y mêler. Il semble que l'auteur même du *Gargantua* eût été plus indulgent.

Mais les royalistes avaient beau sévir et faire çà et là des exemples parmi les prédicateurs ; presque toutes les chaires

(1) Chevard, *Hist. de Chartres*, an x, in-8°, t. II, pag. 429, 455, 469.

des provinces leur étaient hostiles, presque tout le clergé défavorable. La prise de Louviers et la réclusion de Claude de Sainctes n'effraya ni ne contint les prêtres des environs. Ainsi, dans la ville de Rouen, à quelques semaines de là, le pénitencier Jean Dadré faisait jurer à tous ses auditeurs de « mourir jusqu'au dernier plutôt que de se rendre (1), » et Martin Hébert, curé de Saint-Patrice de la même ville, tuait de sa main, dans une seule sortie, dix-sept soldats de l'armée royale (2).

Outre cette supériorité d'influence, tout l'avantage pécuniaire était du côté des ligueurs. Ils avaient l'argent de Philippe II, les cotisations des confréries, les ressources des municipalités, les revenus de la maison de Lorraine. Henri IV, au contraire, manquait de ressources. Quand l'ordre du clergé breton, lors des États de la province tenus à Rennes, consentit libéralement à lever une dîme sur les bénéfices, cela fut regardé comme une étrange exception (3). Les protestants eux-mêmes faisaient comme les catholiques avaient fait aux États de Blois. Les députés de Blois voulaient que Henri III ruinât le calvinisme sans impôts ; les calvinistes, à leur tour, voulaient que Henri IV ruinât la Ligue sans leur demander un sou. Ainsi, le Béarnais ayant réclamé de La Rochelle, la ville réformée par excellence, un secours de vingt mille écus, le ministre Denort invectiva si bien en chaire que, malgré les magistrats, la somme ne fut pas payée (4).

De toute manière le succès restait à l'Union, à ses prédicateurs. Dans toutes les villes, les sermons ligueurs devenaient une obligation, une sorte de devoir auxquels on n'osait plus se soustraire. « Les gens de bien, dit un histo-

(1) Le Duchat, not. ad *Ménipp.*, t. II, p. 354.

(2) *Hist. de Rouen*, par S***, avocat au parlement, 1775, in-12, t. II, pag. 80.

(3) Des Fontaine, *Hist. de la Ligue en Bretagne*, 1739, in-12, t. I, pag. 281.

(4) Arcère, *Hist. de La Rochelle*, 1757, in-4°, t. II, p. 73.

rien, étoient forcés d'y aller pour éviter péril de mort ou prison et pillage de leurs maisons; et si n'osoit-on dire ni parler trop haut des extravagances de ces prescheurs (1). » Il y eut donc dès lors une sorte de *terreur* organisée (2). La chaire était transformée en tribune, l'église en salle de club.

On sent qu'il faudra bien des luttes encore pour arriver à une transaction définitive, à la tolérance religieuse, en un mot à l'édit de Nantes.

(1) *Journ. de Henri IV*, p. 228 B (Suppl. de 1719).

(2) Cette *Terreur* n'est pas un fait inventé après coup. A Abbeville, par exemple, dès avant la mort de Henri III, on ouvrit à l'échevinage des registres publics pour les dénonciations. Les *suspects* furent arrêtés et les prêtres royalistes enfermés par les moines dans le prieuré de St-Pierre. Un peu plus tard, il y eut des visites domiciliaires; on établit des corps de garde à la porte de l'église de St-Walfran, et des prêtres, munis de mousquets, vinrent y faire faction. (V. Louandre père, *Hist. d'Abbeville*, 1834, in-8., p. 316 et suiv.)

CHAPITRE III

DEPUIS LA LEVÉE DU SIÉGE DE PARIS JUSQU'A L'ABJURATION DE HENRI IV.

---

§ Ier

Dissidences parmi les prédicateurs parisiens. — Sermons sur le siége de Chartres. — Violences d'Aubry. — Premières attaques contre Mayenne. — Proscriptions exigées par les prédicateurs. — Déclamations contre Henri IV. — Vaines tentatives de Prévost et de Chavagnac. — L'archevêque de Gondi quitte Paris. — Bulles et doctrines ultramontaines.

Par les sermons des prédicateurs parisiens on a, pour ainsi dire, l'histoire intérieure de la Ligue. Les intrigues, les passions, les haines, les allées et venues des partis s'y traduisent fidèlement; et chaque jour la mobilité des opinions ou l'entêtement des intérêts se trahissent sans honte par la violence du langage. Je ne crois pas exagérer en disant que la chaire fut à la fois ce qu'ont été depuis la presse et la tribune aux époques révolutionnaires; on y annonçait les nouvelles, on y attaquait les personnes, on y discutait les intérêts de l'État.

A l'époque précise à laquelle nous sommes arrivés, l'accord n'était déjà plus parmi les puissants curés de ces paroisses populaires. Les uns penchaient vers l'Espagne, les autres vers Mayenne, les autres vers le jeune duc de Guise échappé de sa prison de Tours : le plus grand nombre voulait l'omnipotence des Seize, une sorte de gouvernement municipal composé de petits bourgeois et de théologiens, qui auraient d'abord constaté leur autorité par des proscriptions, et affermi

cette démocratie théocratique par une nouvelle Saint-Barthélemy des modérés; car cette fois il était à peine question des calvinistes. Nous en verrons plusieurs se précipiter dans un parti, puis l'abandonner tout à coup. On doit s'attendre à toutes les inconséquences, à toutes les contradictions. Il s'agissait avant tout de réussir, de réussir en dehors de la conciliation et du Béarnais; aussi dès qu'une coterie regagnait des chances, la plupart s'y rejetaient-ils violemment pour aller ailleurs, aussitôt que des offres plus avantageuses leur étaient faites.

Dans les premiers mois de 1591, les sermons n'avaient que deux buts : discréditer Henri IV, appeler la vengeance du peuple sur les Politiques.

Chartres était la seconde ville de la Ligue. Quand le Béarnais alla l'assiéger, ce fut un renouvellement de malédictions, une recrudescence incroyable d'injures.

Deux fois par jour, dans chaque chaire, on lisait les lettres arrivées de Chartres; deux fois on faisait des vœux ardents pour cette *citadelle de l'Union*.

Cela commença dès le 7 mars. L'évangile du jour était l'histoire de la Cananéenne. Tous les prédicateurs, sans exception, y virent une allégorie. Paris, c'était la Cananéenne; Chartres, c'était sa fille; et le diable qui l'obsédait, c'était le roi de Navarre (1). Il fallait prier le Christ et l'importuner pour la délivrance de cette malheureuse.

Comme le peuple se fût lassé de vœux sans succès, on lui annonçait des nouvelles imaginaires. Commelet, par exemple, frappant du pied dans sa chaire et gesticulant avec les convulsions qui lui étaient familières (2), annonça (ce qu'il

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 44 B.

(2) *Ibid.*, p. 47 B. — « Commelet fait des grimaces de possédé en prêchant. » (*Mém. de Condé*, t. VI, part. III, p. 251.) — On lit aussi dans la *Bibl. de madame de Montpensier*, pamphlet déjà cité : « Les grimaces raccourcies du P. Commelet, jésuite, mises en tablature, par deux filles dévotes d'Amiens. » (*Journ. de Henri III*, p. 243 A.)

savait être faux) que du renfort était arrivé dans Chartres, et il s'écria : « Va te pendre, va te pendre, va te pendre, te dy-je encore un coup, Politique ! Ton Béarnois est bien penaud; il est entré du secours, malgré sa moustache et ses dents. » Et, comme dit Lestoile, cela amusait *les manants*, ces manants qui, tout à l'heure, animés par tous ces sermons, essaieront de substituer le despotisme révolutionnaire des Seize à l'autorité de Mayenne.

Il fallait bien mêler les Politiques aux échecs de la Ligue et les rendre complices de la fortune qui trahissait l'Union. Aubry annonça hautement, le 15 avril, que Chartres avait été vendue par les modérés, et il ajouta : « Mes amis, si jamais ce méchant relaps et excommunié entre dans Paris, il nous ostera nostre saincte messe, fera de nos églises des estables à ses chevaux, tuera nos prestres et fera de nos ornements des chausses et des livrées à ses pages. » A quoi, dit D. Félibien, il ajouta par un blasphème horrible : « Et cela est si vrai comme est vrai le Dieu que je vais manger et recevoir (1). » On conçoit qu'après d'aussi calomnieuses affirmations, le peuple de Paris refusât de croire à la conversion de Henri IV, qui déjà pourtant parlait de se faire instruire.

Chartres fut prise le 19; et ce jour même néanmoins, l'*Italien* qui prêchait à la Sainte-Chapelle (ce ne pouvait être Panigarolle, nous avons vu qu'il était poli dans son langage, et d'ailleurs il était parti) *engagea son âme au diable* que jamais cette ville ne céderait (2). Voilà par quelles promesses se laissaient abuser les crédules auditeurs. On s'attendait cependant avec certitude à une capitulation, car Rose avait dit, quelques jours auparavant, que les ligueurs de Chartres

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1201. — Cf. Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 49 A.

(2) *Journal de Henri IV*, p. 48. — On ne peut citer tous les cyniques blasphèmes, toutes les allusions éhontées aux amours du roi que rappelle naïvement Lestoile.

n'avaient qu'un moyen d'empêcher leurs concitoyens *politiques* de *brasser cette infâme composition*, et que c'était de leur *courir sus* et de les *transpercer* à coups d'épée (1).

Quand ce nouveau triomphe de Henri IV fut enfin connu à Paris, tous les prédicateurs se répandirent en désolations, en reproches. Ils prirent Notre-Dame *à partie*, l'accusant de les avoir abandonnés, malgré tant de prières et tant d'offrandes; et ces *piteuses apostrophes* faisaient pleurer toutes les femmes.

Aux larmes succédèrent les invectives. Tout le monde en eut sa part. Le duc de Mayenne commença à recevoir des *coups de bec* dans les chaires, et on disait tout bas qu'il ne *sçavoit faire la guerre qu'aux bouteilles* (2). On le voit, les chefs de l'Union eux-mêmes n'étaient plus épargnés; la division éclatait, et un soulèvement populaire au profit des Seize, au profit des curés, était imminent.

Mais c'est surtout contre le parti des modérés, contre les Politiques, qu'on se mit à tonner dans toutes les églises. Déjà, durant le siége de Chartres, Boucher, qui prêchait le carême à Saint-Germain-l'Auxerrois, avait dit qu'il fallait *tout tuer*, et qu'il était grandement temps de *mettre la main à la serpe* (3) et d'*exterminer ceux du parlement et autres*. Il fut si au long question de *sang et boucherie*, dans un de ces sermons du curé de Saint-Benoît, qu'un conseiller de la cour, ami de Lestoile, voyant *ces gestes et paroles atroces*, désirait se sauver du milieu de cette foule qui écoutait, de peur que Boucher « ne descendît de sa chaire pour saisir

(1) Cueilly tint le même langage que Rose, et accusa entre autres M. de Grammont, qui était à Chartres, d'être un traître. Il lui en fit depuis des excuses. Mais M. de Grammont se contenta de *considérer la forme de sa teste*, et de lui dire : « *Je vois bien à vostre teste que vous n'estes guère sage*, » et il le renvoya de cette façon. *Ibid.*, p. 51 B.

(2) *Ibid.*, p. 50.

(3) Anne d'Urfé avait écrit la même chose aux échevins de Lyon. « Il faut y mettre le rasouer. » (Aug. Bernard, *Les D'Urfé*, 1839, in-8, page 390.)

quelque Politique au collet et le manger à belles dents (1). »

Le duc de Mayenne, effrayé et n'osant résister à cette fureur aveugle, envoya des lettres de cachet à plusieurs magistrats avec ordre de sortir de Paris. Les provocateurs applaudirent, mais en se plaignant amèrement de la mollesse du lieutenant général, et en excitant le peuple à *continuer* lui-même ces insuffisantes proscriptions.

Lorsque Henri IV eut pris Chartres, qui lui appartenait par *droit canon,* comme il répondait plaisamment aux compliments du mayeur sur son *droit divin,* les prédicateurs, exaspérés, imitèrent tous le ton de Boucher contre les modérés (2). Rose dit qu'une saignée de Saint-Barthélemy était nécessaire, et qu'il fallait par là couper la gorge à la maladie; Commolet, que la mort des Politiques était la vie des Catholiques; Aubry, qu il marcherait le premier pour les aller égorger; Cueilly, qu'il voulait qu'on se saisit de tous ceux qu'on verrait rire; et Guincestre, qu'on eût à jeter à l'eau tous les demandeurs de nouvelles.

Le roi, on se l'imagine, n'était pas oublié, et on le traitait comme naguère Henri III. Aubry fit une procession spéciale « pour prier monsieur saint Jacques, le bon saint, de donner de son bourdon sur la teste à ce diable de Béarnois, et de l'escrazer là devant tout le monde. » Jean Dadré, pénitencier de Rouen, prêchant à Saint-Ouen de Paris, après une procession obligatoire, fit lever la main au peuple de plutôt mourir que de jamais reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France. Boucher, à son tour, assura qu'il l'eût voulu *estrangler de ses deux mains,* et quand il sut que le roi songeait sérieusement à se faire catholique, il dit qu'il renouvelait le dragon roux de l'Apocalypse, et que sa mère était une louve. Ce fut à qui entasserait le plus d'épithètes immondes. Bâtard, roi des boues de la Beauce, bouc..... Je me lasse de co-

(1) *Ibid,* p. 45 A, 46 A.
(2) Félibien, *Hist. de Paris,* tom. II, pag. 1202.

pier ces grossièretés, que Lestoile, dans sa bonhomie un peu bavarde, ne se lasse pas de reproduire, d'après Rose, Commelet, Lucain, Aubry et surtout Cueilly, « qui n'avoit pas en toute sa teste (dit l'annaliste gausseur, qui ici imite un peu le langage dont il se moque) plus de cervelle qu'il en faudroit pour frire un œuf (1). » C'est avec cette éloquence de carrefour qu'on faisait les émeutes.

Les modérés étaient de plus en plus forcés d'assister à ces sermons, car *c'estoit une marque de Politique de ne s'y point trouver*.

Les deux ou trois prédicateurs royalistes essayaient en vain de lutter. Prévost, s'étant avisé un jour d'appeler les Seize des *larrons*, ne put continuer. Les mutins se mirent à sonner les cloches, et, au sortir de l'église, un avocat dit qu'il lui fallait *faire prendre l'air*, et un voisin de la paroisse était d'avis de le *traîner à la voirie*. Chavagnac aussi, que les ligueurs avaient surnommé *le ministre*, osa, *combien qu'il fust menassé*, s'écrier contre les voleurs qui, sous le nom de Catholiques, pillaient impunément les maisons, et il ajouta : « Celuy qui demande d'estre instruit n'est pas hérétique, mais ceux-là qui lui refusent l'instruction. » C'était une allusion à Henri IV, et le duc de Mayenne, furieux, fit dire au curé de Saint-Sulpice qu'il prît garde, ou qu'il lui ferait *prendre des pilures* (2).

Le clergé ligueur était donc maître de la place. Pour plus de liberté encore, le nouveau légat Landriano voulut forcer M. de Gondi, archevêque de Paris, de signer le décret de la Sorbonne contre Henri IV (3) ; et comme il savait que ce

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 45, 49 A, 79 B. — Boucher assurait même que le Béarnais était fils de Merlin le ministre, et que l'ancien évêque de Nevers, Spifame, réfugié comme protestant à Genève, n'avait été décapité (le vrai motif était un adultère) que pour avoir di la vérité là-dessus. (*Ibid.*, p. 49, A.)

(2) *Ibid.*, p. 27 B, 46, 49 B. — Cf. Félibien, *Hist. de Paris*, t. II p. 1201.

(3) Anquetil, *Esprit de la Ligue*, t. III, p. 194. — Cf. Lestoile *loc.*

prélat ne le ferait point, l'injonction équivalait à un ordre de départ. M. de Gondi fut donc bientôt contraint de s'évader; on fit contre lui des procédures, et ses revenus furent saisis au profit de l'Union.

Les bulles du pape Grégoire XIV, qui ne tarda pas à mourir, venaient souvent en aide aux prédicateurs pour raviver la frénésie populaire. On les lisait publiquement, on les affichait partout, et Rose en faisait le sermon à Notre-Dame « en grand apparat et exaltation de la majesté papale pardessus le neuvième ciel, dépression et abaissement de celle du roy jusques au plus profond des abismes d'enfer (1). » Henri IV avait fait naguère placarder lui-même aux portes du Vatican une protestation *contre M. Sixte, soi-disant pape.* Cette fois, les parlements de Tours et de Châlons déclarèrent « Grégoire, pape, soi-disant XIVe de ce nom, ennemi de la paix, de l'union de l'Église catholique et de son état, adhérant à la conjuration d'Espagne, et fauteur des rebelles (2). » Le parlement de Paris lui-même voyait avec peine l'envahissement du pouvoir pontifical, et, sans les exigences des Seize, il eût volontiers protesté contre cet abaissement de l'Église gallicane.

cit., p. 105 B. — Après sa fuite, M. de Gondi alla en Italie pour tâcher de *moïenner quelque accord.* Mais le pape lui fit d'abord donner l'ordre de ne point venir jusqu'à Rome, ce que Boucher ne manqua pas de raconter avec triomphe dans un de ses sermons.

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 56 A.

(2) V. Isambert, *Recueil des anc. lois franç.*, t. XV, p. 27. — Par les bulles de Grégoire XIV, tous ceux qui suivaient le parti du roi étaient excommuniés s'ils ne l'avaient quitté *sous quinze jours.*

§ II

Les prédicateurs attaquent le parlement. — Launay préside les Seize. — Création d'un Conseil des Dix. — Assemblée nocturne chez Pelletier. — Conjuration contre le président Brisson. — Prévost l'avertit en vain. — Exécution de Brisson et de Larcher. — Tardif arrêté et pendu par le curé Hamilton. — Boucher forme le projet d'une *Chambre ardente*. — Listes de proscription rédigées par les prédicateurs. — On apprend que Mayenne désapprouve ces actes. — La couronne est offerte à l'Infante. — Arrivée de Mayenne. — Harangue de Boucher. — Exil de Launay. — Récriminations des prédicateurs. — Mayenne implore l'aide de la Faculté de théologie.

Une fermentation extraordinaire se manifesta chez les Seize; le peuple se montrait prêt à courir aux armes, on était mécontent de Mayenne. C'était lui qui avait naguère introduit, dans le Conseil de l'Union, ces modérés dont on voulait se débarrasser; une députation lui fut envoyée à Rethel, où il était en campagne, et il s'aperçut dès lors sans doute que les curés étaient entrés, sinon encore dans les plans, au moins dans les idées violentes de Philippe II.

Cette ambassade n'ayant pas eu de résultat, il fut résolu qu'on frapperait un grand coup contre les parlementaires, contre ces magistrats *politiques* qui voulaient la conciliation et la paix (1). Ce fut là pendant quelque temps le texte habituel des sermons. Rose, entre autres, dit pendant tout un prône *mille pouilles* de ceux de la justice, à l'occasion des

(1) Malgré le souvenir d'Anne Dubourg, la magistrature n'était pas en meilleure odeur auprès des calvinistes zélés qu'auprès des ligueurs. Au surplus, la haine de la Réforme contre les légistes remontait plus haut. Luther n'avait-il pas dit : « Si un juriste devient chrétien, il est considéré parmi les juristes comme un animal monstrueux, il faut qu'il mendie son pain ? Les autres le regardent comme séditieux. » (Michelet, *Mém. de Luther*, t. II, p. 141.) La magistrature professa, sous la Ligue, entre les fanatiques de l'Union et les fanatiques huguenots, l'opinion du bon sens. Écrasée un instant entre les violences des deux partis, cette opinion reparut à la fin et triompha par l'abjuration de Henri IV, comme par l'édit de Nantes.

retards que le parlement mettait à recevoir Neully dans son sein (1), ce Neully qui, à la Saint-Barthélemy, avait fait tuer son rival pour la présidence de la Cour des Aides, et qui maintenant se servait de l'honneur de sa fille comme d'un moyen d'avancement. Mais ce fut Boucher le premier qui parla contre la magistrature, Boucher toujours prêt à se produire, à se mettre en avant, à se charger des démarches, et qui, si avide qu'il fût de places et de pensions, avait au besoin aussi le désintéressement du fanatisme (2). Non-seulement le cruel curé de Saint-Benoît, aidé d'Aubry, déclama sur la décision des parlements de Tours et de Châlons contre Grégoire XIV, et dit qu'il les *faloit envoier tous vifs au feu avec leur bel arrest*, mais il donna à chacun des juges *son quolibet*, traitant le président de Thou de *taureau bannier*, et le conseiller Angenou de *vieil huguenot moisi* (3).

Le parlement de Paris eût été un obstacle aux projets de bouleversement qu'avaient décidés les Seize et les prédicateurs ; il fallait profiter de l'absence de Mayenne et intimider les Politiques. Une occasion se présenta : elle fut saisie avec empressement.

Brigard, procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville, fut arrêté au sujet d'une lettre qu'il avait écrite à son oncle, engagé dans le parti de Henri IV. Boucher, qui savait les charges fort peu graves, et qui devinait un acquittement, monta en chaire et demanda hautement le gibet. Comme la lettre ne contenait absolument rien de répréhensible, même au point vue de la Ligue, Brigard fut acquitté par le parlement. De là, un texte fécond pour les tribuns de l'Union. Commelet et le docteur Martin demandèrent l'emprisonnement de la

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 53 A.

(2) Die 28 aug. 1591, congregatur universitas ad deliberandum de legato ad comitia urbis mittendo, quod onus detrectabat Genebrardus : nec erant pecuniæ in ærario, nec qui vellent negotium istud suscipere, sed ultro se protulit Bucherius (Bulæi, *Hist. Univ. parisiens.*, tom. VI, pag. 805).

(3) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 58 B.

cour comme une mesure nécessaire, et le curé de Saint-André-des-Arcs, Aubry, qui renchérissait encore sur ses confrères, nomma en chaire le conseiller Tardif, son paroissien, *un des plus gens de bien* de ce quartier, et le traita de *meschant et de traistre*, ajoutant que, « sous couleur de jouer aux quilles en son jardin, on faisoit chés lui des assemblées et monopoles contre les catholiques (1). » On va voir où cette insolente sortie mena le malheureux Tardif.

Le lendemain de la mise en liberté de Brigard, le beau-père de Lestoile rencontra le chanoine Launay, qui lui dit que « c'estoit une scélérate injustice et qu'ils en mourroient tous (2). » Ces paroles étaient le présage d'une insurrection. Pelletier s'écria : « Messieurs, c'est trop conniver, n'attendez ny raison ny justice de la cour de parlement : il faut désormais jouer des cousteaux (3). » Ce conseil fut immédiatement suivi.

Les Seize se rassemblèrent sous la présidence du chanoine Launay et du docteur Martin, et un Conseil des Dix fut créé pour aviser en toute liberté et avec tout pouvoir aux nécessités de la situation. Après plusieurs jours de délibération, ce comité secret vint chez Launay dans la matinée du 14 novembre, tenir une séance extraordinaire. La *piteuse tragédie* des jours suivants, qui devait être accompagnée d'une « Saint-Barthélemy des Politiques, » y fut résolue et la réunion renvoyée à la nuit, pour décider du moyen d'exécution (4).

Cette assemblée nocturne eut lieu chez Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et dura jusqu'au matin. La mort du président Brisson, ligueur violent et qu'on trouvait trop modéré, et des conseillers Tardif et Larcher y fut résolue.

(1) Lestoile, p. 61 B, 62 A. — Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1203.
(2) *Journal de Henri IV*, p. 64 A.
(3) Palma Cayet, *Chronologie novennaire*, collect. Petitot, sér. I, t. XL, p. 364. — Pasquier, l. XVII, let. 1, dans ses Œuvres, t. II, p. 482 A.
(4) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 65 A.

Des hommes armés attendaient à la porte en grand nombre. Le lendemain, à sept heures, Pelletier, accompagné de La Bruyère et autres ligueurs, alla avertir officiellement le chef de la garnison espagnole des raisons de la prise d'armes, et le curé de Saint-Cosme, Hamilton, qui, ce jour-là, marchait dans Paris « armé jusqu'aux dents, avec force satellites, » fit visite dans le même but au colonel des troupes italiennes (1).

Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, averti du danger que courait *son bon ami* Brisson, ne voulut pas tremper dans ce crime et courut lui dire « qu'il n'avoit pu dormir sans lui donner avis de se sauver, sans lui conseiller même de résister par la force. » Pendant ce temps, Boucher, l'élève de Prévost, qui persistait plus que jamais dans l'Union, tandis que son maître s'en retirait tous les jours, Boucher, l'un des *conducteurs de la menée*, prétexta un voyage à Vincennes, pour ne se pas commettre dans l'exécution (2).

Il n'était plus temps pour Brisson. Les conseils de Prévost étaient venus trop tard, et tous nos prédicateurs habituels ne furent pas aussi prudents dans leur cruauté que le lâche Boucher. Bussy Le Clerc, commandant de la Bastille, eut ordre de fermer toutes les rues du palais, et Brisson fut arrêté avec Larcher, conduit au Châtelet et immédiatement mis à mort dans une salle basse. Comme Tardif n'arrivait pas assez tôt au gré de ces furieux, Hamilton, avec nombre de prêtres et de suppôts de l'Université, courut le chercher. Ils le trouvèrent malade, saigné d'un instant, et, l'arrachant de son lit, ils le traînèrent dans la chambre où venaient de périr ses collègues. On serait tenté de croire que Voltaire exagère en disant qu'ils le présentèrent au bourreau (1); ce n'est pas

(1) Lestoile., p. 66 B, 67 A. — *Assemblée secrète*, ap. Danjou, *Arch. cur.*, sér. I, t. XIII, p. 318. — Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1203.

(2) Félibien, *ibid.*, p. 1204; — Lestoile, *ibid.*, p. 65 B. et 66 B.

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 73 A. — Voltaire, *Hist. du parlement*, ch. XXXII, d. Renouard, t. XXIII, p. 144.

ırtant : Lestoile assure qu'il fut pendu par cette bande

rtu des Seize et des curés ne devait pas s'arrêter là, npara du pouvoir. On destitua, on confisqua, on ıour plusieurs charges l'élection populaire, on fit une ıuarante-quatre conseillers destinés à composer une *ardente.* C'était là une idée de Boucher. Ce tribunal ment révolutionnaire devait « cognoistre du fait des ɜs, fauteurs et adhérans, traistres et conspirateurs religion, l'estat et la ville de Paris. »

ısein d'une inquisition pareille annonçait des pro- s. Les Seize firent chacun pour leur quartier des *pa- ıges* (4), qui comprenaient les noms de tous les Po- marqués d'un C, d'un D ou d'un P, ce qui voulait *hassé, dagué, pendu.* Lestoile ne raconte pas sans ıue dans la liste de sa paroisse, qui avait été rédigée 'y, curé de Saint-André-des-Arcs, et quelques autres, ı nom suivi d'un D (2). Mais les Espagnols et les Ita- refusèrent à ce massacre des modérés, et l'un des :angers se moqua même de Pelletier, qui voulait ' sa robe et son bréviaire pour prendre le coutelas et arde. »

prit bientôt à Paris que Mayenne désapprouvait ou- ıt les mesures du Conseil des Dix. Dans cette con- , les Seize crièrent bien haut contre le lieutenant gé- . dirent que, « puisqu'on l'avoit fait, on le pouvoit » Ils écrivirent alors au roi d'Espagne pour offrir dé- ; la couronne à l'Infante, lui disant textuellement : es vœux et souhaits de tous les catholiques sont de tre Catholique Majesté tenir le sceptre de cette cou-

lirait que les détails donnés ici par Lestoile ont été copiés que historien du temps des Armagnacs et des Bourguignons; est frappant. (V. les textes cités ap. Michelet, *Histoire de* . IV, p. 257.)

ɔoile, *ibid.*, p. 68, 69.

ronne et régner sur nous. » Parmi les signataires de cette lettre, je trouve le docteur Martin, Génébrard, Hamilton et Launay en qualité de président (1). Ce projet anti-national, que la populace, gagnée par les doublons de Philippe II, eût volontiers appuyé, éclaira l'opinion sur les Seize et sur les prédicateurs. Il était évident que les uns voulaient une démocratie municipale, les autres un gouvernement étranger.

Le duc de Mayenne, averti à temps, revint en toute hâte. Quand on sut son retour, les bravades se changèrent en actes de soumission. Les troupes nombreuses qui escortaient le lieutenant général inspirèrent quelque peur aux Seize, qui, d'*intolérables* qu'ils étaient, commencèrent à *faire joug*. Boucher vint à leur tête au-devant de Mayenne et le harangua. Le duc ne lui dit pas, comme l'affirme à tort Lestoile (2), *qu'il l'entendroit une autre fois*. Pasquier rapporte les propres paroles du curé de Saint-Benoît, qui remontra à Mayenne « que tout ce qui avoit esté fait par eux estoit pour son service, et asseurance de la cause commune d'eux tous. » Le prince, après l'avoir ouï *tout au long débonnairement*, lui répondit qu'il venait exprès pour accommoder toutes choses.

Mayenne cachait son jeu. Maître de Paris, il cassa définitivement le Conseil de l'Union, donna les places municipales à des Politiques, et condamna à mort, de sa propre autorité, neuf d'entre les Seize. On n'en prit que quatre : Ameline, Louchart, Aimonnot et Henroux, qui furent pendus. Dès trois heures du matin, quand on alla pour appréhender le chanoine Launay qui avait été *promoteur* et président de toutes les assemblées contre Brisson, il était en fuite ou plutôt caché, car, après l'amnistie qui fut publiée quelques semaines après et dans laquelle il était compris, le duc de Mayenne, quittant

(1) *Ménipp.*, t. II, p. 412; — Cf. Lestoile, *loc. cit.*, p. 62 B, 70 B.
(2) Pasquier, l. XVII, lettre 2 (t. II, p. 489 A). — Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 74 A.

à nouveau Paris, l'emmena en exil à la sollicitation des modérés (1).

Cette énergique intervention du faible Mayenne n'imposa pas silence aux prédicateurs. Il semblait que l'affection populaire les mît à couvert, et Mayenne, qui n'avait pas reculé devant les armes des conjurés, recula devant la parole vengeresse de la chaire. Tous les curés crièrent que la religion était *perdue ou pendue* (plaisanterie digne du temps), et appelèrent la salle du Louvre où avaient été exécutés les quatre rebelles *la chapelle de Saint-Louchard* (2). Boucher poussa l'audace plus loin : il adressa solennellement au duc de Mayenne une harangue, une réclamation dans laquelle il traitait impudemment cette vengeance publique de boucherie, et les victimes de saints martyrs. Mayenne fut obligé de faire bonne contenance, et, dans une réponse prudente et évasive, il se contenta de parler de l'obéissance nécessaire pour la défense d'une si haute cause, de l'utilité des exemples et de l'assurance que devaient avoir les catholiques de n'être plus inquiétés (3). Mayenne perdait tout le terrain qu'il avait gagné. Boucher était plus insolent que le Conseil des Dix.

Les prédicateurs continuèrent pendant plusieurs semaines sur ce sujet. Cueilly, entre autres, « instigué, dit Pasquier, par quelques ames espaignoles, » déclama vivement contre le lieutenant général, loua la mémoire de Louchard et de ses compagnons, assurant que leurs âmes étaient béatifiées en

(1) Lestoile, *loc. cit.*, p. 78 B et 76 B. — Bayle. — Moreri. — Le Duchat, notes sur la *Ménipp.*, t. II, p. 146 et suiv.

(2) Lestoile, *loc. cit.*, p. 75 B.

(3) Joannes Bucerus, homo vecors, catholicorum bonorum ac zelatorum nomine, orationem expostulatoriam ad ipsum habuit Meduanium, qua publicam ultionem carnificinam merito supplicio facinorosos affectos Dei martyres, insigni impudentia vocabat, ad quam Meduanius prudentia insita paucis respondit, quædam de obedientia, quæ in tam justæ causæ defensione necessaria esset, et quam paucorum pœna ad ceterorum terrorem sarciri oportuerit, præfatus ; de cetero se curaturum, ut boni catholici metu, in quo eos versari aiebat Bucerus, brevi solverentur. (Thuan. l. CII, § 14; t. V, p. 108.)

l'autre monde. Une autre fois il fit le panégyrique d'Amelina, qu'il appela *son bon ami*. Mayenne fut fort irrité de tout cela; mais il n'osa point faire saisir le curé de Saint-Germain et se contenta de porter plainte à la Faculté de théologie, qui réprimanda l'insolent orateur (1).

§ III

Boucher est surnommé *le roi de la Ligue*. — Harangues de Pelletier et de Feuardent. — Projets de conversion du roi. — Commelet. — Aubry. — *Lettre des crocheteurs* à Cueilly. — Accusations en chaire contre les personnes. — Rose déclame sur madame de Montpensier. — Réquisitoire de Dorléans. — Le parlement n'ose continuer les poursuites. — Discrédit de la chaire. — Sermons sur la convocation des états généraux.

La révolte armée était vaincue; l'insurrection de la chaire triomphait. Mayenne, pour condamner à mort neuf des Seize, c'est-à-dire neuf membres du gouvernement de la Ligue, ne consultait que sa volonté; et pour imposer silence, au contraire, à un prédicateur qui l'insultait, il lui fallait recourir à l'intermédiaire de la Sorbonne, c'est-à-dire à des complices du coupable.

Boucher, par son opposition aux menaces de Mayenne, devint l'homme de la situation; l'Université le choisit immédiatement pour vice-chancelier (2), et il fut regardé pendant quelque temps comme le vrai *roi de la Ligue* (3). Dès lors il communiqua directement avec le duc de Parme, dans les intérêts de l'Infante. Mayenne menaça en vain le curé de Saint-Benoît « de luy crever l'autre œil (*Boucher était borgne*) s'il le faschoit (4). » Boucher, par son influence considé-

(1) Pasquier, l. XVII, lett. 2, t. II, p. 491 B. — Lestoile, *loc. cit.*, p. 80 A.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ. parisiens.*, t. VI, p. 808.

(3) Pièces à la suite du *Journal de Henri III*, p. 315 A.

(4) *Dial. du Maheustre*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 498.

table, donna un instant des chances, au moins parmi la populace de Paris, aux projets de Philippe II. C'est pour cela que la *Ménippée* dit de lui : « Ce borgne, pédant des plus méschants et scélérats, vous confessera que son œil, esmaillé d'or d'Espagne, ne vaut rien (1). »

La chaire, cette tribune permanente, toujours ouverte et revêtue d'un caractère sacré, était la véritable puissance de Boucher et des curés. Ils le sentaient et ne se firent pas faute, pendant toute l'année 1592, de mettre à profit la prédication, d'abuser sans cesse de la parole sainte. *Enflés de leur crédit*, comme le dit Félibien, ils se déclarèrent ouvertement contre la paix, contre la paix même avec la condition expresse du retour de Henri IV au catholicisme (2) ; ils parlèrent en maîtres, en hommes qu'il faut consulter et qui disposent du pouvoir.

Chacun d'eux cherchait à se distinguer par quelque mesure plus violente, par quelque apostrophe bien inouïe. Génébrard, que la Ligue venait de récompenser en lui donnant l'archevêché d'Aix, ne voulut le céder à personne en zèle furieux : il prêcha tous les jours. Pelletier, de sa propre autorité, excommunia tous ceux de ses paroissiens qui parlaient de paix et de recevoir le Béarnais *revenant à la messe;* il défendit de plus l'entrée de son église et annonça qu'il refusait l'enterrement à tous ceux qui, malgré l'autorisation de Mayenne, se permettraient le moindre rapport, la moindre relation, même de commerce et de trafic, avec ces Politiques et ces royalistes, *dont le sang devroit teindre les pavés.* Feuardent, à son tour, prédit que le Béarnais serait positivement frappé du tonnerre et qu'il ne s'en fallait plus inquiéter. A l'imitation de Pelletier, Boucher refusa l'absolution aux partisans de la conciliation, ne voulant pas, dit-il, qu'on

(1) Harangue de d'Aubray, ap. *Ménipp.*, t. I, p. 178.

(2) Voir particulièrement, sur les sermons de cette année 1592, Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1209. — Cf. Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 80 A, 83 A, 87 A, 90, 91 A, 95 A, 99 A, 100 A.

pendit la couronne de France à un gibet. Le curé de Saint-Benoît crut aussi devoir renouveler, contre Henri de Bourbon, les folles accusations de magie qu'il avait si souvent répétées à propos de Henri de Valois. Quand le Béarnais fut blessé dans l'escarmouche d'Aumale, où il montra une si imprudente valeur, Boucher assura que « sa chair, ou plutôt charogne, avoit été entamée, mais point enfoncée pour *les caractères* qu'on avoit descouvert qu'il avoit sur lui. » Ces sottises, on le comprend, firent rire aux dépens de Boucher et commencèrent à compromettre sa dictature oratoire (1).

Les projets de conversion que déjà le roi affichait hautement portèrent une vive atteinte à l'unité de la Ligue. Le bruit se répandit que les habiles de l'Union, Villeroy et Jeannin, s'occupaient de négociations, et cela fit réfléchir sur cette tentative inouïe, qu'avaient faite les Seize, d'une démocratie sacerdotale, sur l'appui que, dans leur dépit ou leur corruption, les tribuns de la chaire prêtaient maintenant aux agents de Philippe II, répandus dans toutes les villes, initiés à toutes les combinaisons politiques et maître dès lors d'une immense influence.

En voyant que l'autorité de leur parole diminuait, les prédicateurs exagérèrent encore leurs violences; mais souvent quelque protestation maligne, quelque silence désapprobateur venaient leur apprendre que le pouvoir leur échappait, que le ridicule et l'infamie de ces déclamations éhontées commençaient à se dégager et à apparaître aux yeux des plus obstinés.

Ainsi Commelet avait beau *tempester par-dessus les aultres;* il avait beau, en voyant trois de ses auditeurs sortir au milieu de son sermon, crier au public qu'il fallait *regarder au nez* ces Politiques et les poursuivre, le public riait et res-

(1) Rose, en 1592, attaqua aussi le Béarnais avec un tel cynisme que les éditeurs de Lestoile n'osent pas reproduire le passage et renvoient au ms. (Voir *Journ. de Henri IV*, p. 95 B.)

tait impassible. Par leurs paroles mêmes, on voit que les prédicateurs n'avaient plus l'entier assentiment du peuple. Hamilton en était réduit à dire, pour faire croire que le Béarnais ne régnerait jamais : « Quand il n'y auroit que moi, je l'empescherai. » Aubry, qui déclarait tous les Politiques *damnés*, et qui, en cas de paix, proposait de se mettre à la tête d'une sédition, où il en tuerait *le plus qu'il pourroit*, Aubry avouait « que qui eust ouvert le corps à beaucoup de sa paroisse, on leur eust trouvé un gros Béarnois dans le ventre. « Cueilly, de son côté, qui, dans les premiers temps où l'on parlait de conciliation, avait, par ses turbulences, forcé le gouverneur de Paris à de nombreuses recherches et arrestations, convenait que la plupart des gens de son quartier avaient signé la pétition des *semonneux* (1), et, dans sa colère, désignait de la main le maître des requêtes Tronson et sa famille, pour qu'on eût à *tout jeter à la rivière*.

Ces emportements du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui valurent une bonne plaisanterie, de quelque auteur peut-être de la *Ménippée*, de quelque bourgeois caustique des environs. Il s'avisa de dire, dans son sermon du 9 août, qu'il abandonnait aux crocheteurs les maisons des Politiques en pillage. Les crocheteurs, excités par un rieur sans doute, se formalisèrent du ton de Cueilly, et lui adressèrent une lettre qui le lendemain fut affichée dans tout Paris :

« Monsieur de Cueilly, nous trouvons fort estrange de ce que vous voulez vous aider de nous pour assassiner et voler tant de gens de bien et d'honneur. Encores que soions pauvres gens et simples, si est-ce que nous sçavons fort bien que les commandements de Dieu sont au contraire, desquels vous ne parlés point en vos prédications. Qui vous croiroit ce seroit prendre le chemin de gaigner paradis par escalade,

(1) On appelait *semonneux* ceux qui étaient d'avis qu'on députât vers le roi, pour l'engager à se convertir, et qui voulaient se soumettre à lui après sa conversion. (Lestoile, *loc. cit.*, p. 100 A.)

comme vos quatre martirs du Louvre, qui font la cuisine en enfer, en attendant vous et vos confrères. Voilà les fruits et récompenses de vos pensions d'Espaigne pour trahir vostre patrie et y planter toutes sortes de religions... Partant ne faites estat de nous en vos assemblées de sabbats et méchantes factions.

« Nous vous estrénerons au premier jour de l'an d'un chaperon vert.

« Vos bons amis, en faisant mieux,

« LES CROCHETEUS. »

Il ne faudrait pas croire, malgré ces épigrammes courantes, que l'influence des prédicateurs se fût annulée; loin de là; mais elle était en décadence, et ils faisaient tout pour la ressaisir, même dans le détail. Ainsi, on les voit intervenir dès lors dans les plus simples actes de l'administration, discuter la validité d'une élection, contester les titres d'un candidat, s'ingérer dans toutes les nominations municipales.

Mais c'est surtout par les personnalités, dernière ressource des partis, que les orateurs cherchèrent à se faire craindre de ceux qui désertaient leur cause. Les faibles en étaient atteints comme les puissants, les simples bourgeois comme les fonctionnaires. Cueilly accusait faussement le prévôt des marchands de trahison, et Rose s'en prenait à un simple apothicaire, disant « qu'il lui seioit mal de parler d'affaires d'estat: toutes fois qu'il pensoit qu'en remuant ses drogues, une fumée lui estoit montée au cerveau, qui lui avoit mis ces fantaisies-là en la teste. »

Ces attaques nominales ramenèrent l'assiduité de l'auditoire. On eût couru des dangers, on eût été noté comme royaliste par les factieux en ne suivant pas les sermons. Personne, par exemple, n'osa manquer à la procession anniversaire de la journée des Barricades et à l'homélie qui fut, à cette occasion, prononcée dans l'église des Augustins par maître Laurent Dupré.

Rien n'est brusque, d'ordinaire dans les changements de l'opinion, et le discrédit des prédicateurs, bien qu'en s'augmentant chaque jour, fut plusieurs années encore à devenir générale. Nous ne sommes donc pas au bout. Il nous reste bien des fureurs à redire, bien des paroles séditieuses à enregistrer.

Quelque progrès d'ailleurs que fît au fond, la cause de Henri IV, ce prince était bien loin du trône, et Boucher ainsi que Rose pouvaient être crus du grand nombre quand ils disaient le premier, que le Béarnais n'avait qu'à conquérir le royaume du ciel, s'il le pouvait, mais que songer au royaume de France, c'était folie; le second, qu'il était possible, sous le bon plaisir du pape, « de recevoir le Navarrois pour capucin et non pour roy. »

L'absolue liberté de parole (1) semblait un droit récent de la chaire que les curés se gardèrent d'abdiquer dorénavant. Ils en usèrent surtout au profit de l'Espagne, qui avait fini par les gagner presque tous à force d'argent. Les princesses lorraines, dont ils ne servaient plus l'ambition, se plaignaient amèrement d'eux et de leur délaissement; Mme de Nemours ne se cacha plus pour dire qu'ils recevaient pension de Philippe II (2), et Mme de Montpensier se permit aussi, sans

(1) Du côté des ligueurs, bien entendu, car en cette année 1592, les attaques se renouvelèrent plus vives contre les curés royalistes. Benoist était traité de *diable des halles* par Rose (*Journ. de Henri IV*, p. 83 A), et calomnié publiquement par Garin (*Dial. du Mah.*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 495). D'un autre côté, Chavagnac se voyait grossièrement injurié par le colonel des Italiens (*Journ. de Henri IV*, p. 91 A). Le parti des modérés, au surplus, ne fut pas heureux alors en ce qui concernait la chaire. Il perdit Jean Prévost, curé de Saint-Séverin (*Ibid.* p. 88), et un fou s'avisa de prêcher la paix au collége Cambrai et de se faire arrêter, ce qui fut un sujet de raillerie contre les Politiques qui s'en vengèrent par une épigramme :

. . . . . Plus fols sont aujourd'hui ceux-là
Auxquels il faut qu'un fol remonstre leur folie.

(2) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 99 B.

aucun doute, quelque aigre reproche, car Rose se mit à la déchirer dans ses sermons (1).

Une réaction s'organisa donc lentement contre ce despotisme de la chaire, contre ce joug que les plus éminents avaient été obligés de subir. Dans ces conjonctures, Hamilton, avec son esprit entreprenant, essaya de réunir les différents orateurs dans une unité formidable. Plusieurs assemblées eurent lieu à cet effet, une entre autres chez Garin, aux Cordeliers, où tous les prédicateurs jurèrent de plutôt mourir que de jamais admettre le Béarnais converti (2).

Le Parlement jugea le moment favorable pour prendre une mesure. L'avocat général Dorléans, ligueur et pamphlétaire connu pour sa violence, fit devant Mayenne une harangue où il déclara qu'une répression était urgente, et qu'il fallait *refréner leurs langues* (3). Ce réquisitoire jeta le trouble parmi les curés. Ils allèrent trouver Mayenne et insistèrent auprès de lui avec tant d'insolence pour qu'il destituât Dorléans, que le duc, impatienté, leur conseillà de ne plus se mêler des affaires d'État, et leur dit qu'il saurait bien détruire *leur petit empire de Sorbonne, leur royauté théologale.*

La cour nomma deux délégués pour informer; mais, bien qu'ils fussent convaincus que « depuis que la France estoit catholique, il n'avoit esté veu si grande licence de mal faire aux prédicateurs, » ces commissaires reculèrent devant la gravité, devant la difficulté de leur mission, et s'en tinrent à quelques formalités préliminaires.

Par leurs engagements envers la maison d'Espagne, les prédicateurs étaient tombés en discrédit, même auprès des ligueurs les plus zélés. On le voit par le *Dialogue d'entre le Maheustre et le manant*, qui parut plus tard, en décembre 1593 (4). Ce curieux pamphlet, qui a été tour à tour

(1) Lestoile, p. 83 A.
(2) *Ibid.*, p. 101 A.
(3) *Ibid.*, p. 96 B. — *Dial. du Maheustre*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 489, 548.
(4) Le Supplément à Lestoile, de 1736 (V. *Journ. de Henri IV*, p. 103

attribué à Cromé, conseiller au Grand-conseil, et Roland, conseiller aux Monnaies et l'un des Seize, met à nu la politique indécise, sans fermeté et sans grandeur, du duc de Mayenne.

Quoique ce soit là une production du parti de l'Union, la vérité y apparaît et se fait jour par la repartie, par l'entraînement du dialogue. Les prédicateurs gagés reçoivent en passant ce qu'ils méritent. « Il suffira, dit le Maheustre, de la monstre d'un coutelas, à ces mercenaires espagnolisés... On est habitué à les ouïr crier... Par Dieu ! ils me respondront de mes meubles qu'ils ont volés et fait vendre... Ils sont gens ignorants, idiots, outrecuidés, ambitieux, sanguinaires... » Le Manant avoue lui-même que « ce sont des hommes de collége qui ressentent un peu leurs escoliers et ont plus de paroles que d'effet. » Voilà, par les aveux mêmes d'un ligueur, la décadence qui se manifeste; mais dans cette décadence, une singulière puissance se retrouve encore : « Vous n'avez personne à vostre party, dit le Maheustre, qui nuise plus au nostre que vos docteurs, curés, prédicateurs... » et il ajoute un peu plus loin que « seuls ils troublent tout et empeschent les affaires du roy (1). »

J'avais donc raison de dire plus haut que la chaire n'avait pas seule créé la Ligue, mais que presque seule elle l'avait maintenue durant tant d'années.

On parlait, depuis plusieurs mois déjà, de la convocation des États généraux. Depuis la mort de Charles IX, la Ligue n'avait même plus de chef apparent, et on était incessamment ballotté des coups d'État indécis de Mayenne aux proscriptions populaires des Seize. Philippe II voulait un dénoûment. L'affaire importante, selon lui, c'était d'abord de nommer un

A), fait paraître le *Dialogue du Maheustre* en novembre 1592. Mais ces Suppléments, on le sait, ne sont pas authentiques, et il y a eu au moins des interpolations. Lestoile lui-même contredit ce fait avec détails. (V. p. 183 et suiv.). — Cf. le P. Lelong, n° 19,534.

(1) Ap. *Ménipp.*, t. III, p. 427, 429, 455, 480, 585.

roi. Les chances n'avaient jamais été plus favorables pour sa fille. Une circonstance, une bataille, pouvaient tout déjouer : il eût voulu voir déjà la couronne sur la tête de l'Infante. Dans l'espérance de séduire les députés, ses agents demandaient donc à toute force la réunion immédiate des États. Bien des obstacles s'y opposaient. Le Parlement, qui songeait dès lors à s'emparer de la puissance législative, voyait avec ombrage ces élections rivales. Les royalistes, de leur côté, ne voulaient pas qu'on pût mettre la couronne en question, et protestaient. D'autre part, les Poliques, craignant une collision et désirant un compromis, n'espéraient pas alors trouver dans une assemblée tumultueuse des garanties de modération et de paix. Mayenne aussi, qui n'était pas sûr d'être nommé roi et qui voulait améliorer ses chances, reculait toujours et trouvait prétexte d'ajourner.

Il fallait cependant prendre un parti. Les prédicateurs commençaient à faire de ces retards sans fin le programme de leurs déclamations. Le docteur Martin, entre autres, avait dit que« chascun tiendroit les Estats en sa maison, et qu'il n'en falloit pas espérer d'aultres (1). » Le duc céda donc aux Espagnols et aux prédicateurs : les États s'ouvrirent le 26 janvie 1593.

§ IV

Droit des États Généraux d'après la Ligue. — Traité de Pigenat en faveur du duc Charles de Lorraine. — Garin injurie les États. — Le Légat essaie en vain de lui interdire la parole. — Menaces de Commelet. — Cynisme sans frein des prédicateurs, surtout à l'égard de Henri IV. — Feuardent, Guincestre, Simon Fillieul. — Sorties contre Harlay et contre Mayenne. — Génébrard attaque la loi salique. — Aubry et Cueilly avouent qu'ils sont vendus à l'Espagne. — Le curé de Saint-André-des-Arcs conseille le meurtrier Barrière.

Don Ybarra, dans une dépêche qu'il écrivait de Paris à son maître, Philippe II, lui disait : « Le fait des États n'est

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 104.

qu'un accessoire ; les ligueurs disent qu'ils passeront par ce qui sera arrêté avec les princes (1). » L'assertion pouvait être exacte en fait ; mais la théorie du droit d'élection par les États fut néanmoins le grand instrument ou au moins le grand simulacre de l'Union.

Dès le début de la Ligue, on avoit senti, même à l'étranger, l'importance de ces idées démocratiques, comme moyen d'agiter la France. Un légiste italien, qui, plus tard, en 1588, intervint encore par un pamphlet en faveur du cardinal de Bourbon (2), Matteo Zampini (que De Thou traite d'*extravagant*), publia, deux années après la promulgation du formulaire, en 1578, une dissertation en forme, où il maintenait aux États le pouvoir inaliénable de l'élection (3). Boucher n'avait fait qu'adhérer à cette doctrine, la développer et la pousser à ses dernières conséquences. L'Union l'adopta, et un juriste, Pierre Saint-Julien, ne tarda pas à soutenir que si l'hérédité s'était longtemps substituée à l'élection, « ç'avoit esté plus par recognoissance que par aucune force de loi (4). »

Les nombreux prétendants à la couronne de France encourageaient ces publications, parce que le droit des États généraux, la souveraineté populaire pouvaient seuls leur faciliter l'accès du trône. Il fallait bien être choisi, être élu ; les prétentions diverses, les ambitions les plus contraires, semblaient accéder à cette condition préliminaire ; chacun espérait en profiter.

Philippe II surtout, pour frayer le chemin à l'Infante, réveillait le vieux fantôme de l'élection et faisait appel au passé. Mais il lui fallait en même temps combattre cette tradition antique, populaire sous le nom de *loi salique*, et qui interdisait aux femmes l'hérédité du trône, tradition qui dans le XVIe siècle

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXI, p. 177.
(2) *V.* P. Lelong, nº 28, 501.
(3) *De gli Stati di Francia et della loro potenza.* Par., 1578, in-8º.
(4) *Discours par lequel il appert que le royaume de France est électif et non héréditaire.* 1591, in-8º.

même, avait été soutenue par Claude de Seyssel et Guillaume Postel, comme elle devait l'être plus tard par Pasquier, par Antoine Loisel, par Pierre Dupuy. C'était alors une question vitale, et non pas une querelle d'érudit. Il ne s'agissait point, comme il s'est agi depuis pour Chifflet et Dominicy, pour Daniel, pour Vertot et pour Foncemagne, d'éclaircir un point obscur de la science. Fallait-il, oui ou non, faire de la France une province de la maison d'Autriche? Tel était le problème.

Philippe II trouva des appuis par la corruption. Génébrard et plusieurs autres prédicateurs se mirent à attaquer la loi salique, en faveur de laquelle protestèrent honorablement quelques voix isolées : celle de Jean Guyard, à Tours (1), et celle d'Antoine Hotman, qui avait à réparer de précédents écarts (2).

Chaque prétendant donc se faisait de la sorte soutenir par des traités, par des pamphlets, qu'on répandait à profusion. Le Béarnais lui-même avait risqué, dès 1585, de faire exposer ses droits à la succession dans une *Apologie catholique* (3), que publia un royaliste de Montauban, Pierre de Belloy. Mais cela lui valut aussitôt une amère réplique de Bellarmin, au nom du saint-siége (4); et quand de Belloy, deux ans plus tard, s'avisa de réfuter ces arguments ultramontains (5), ce fut, dit Palmat Cayet, *au grand risque de sa vie*. L'heure de Henri IV n'était pas venue : il prit sa revanche par des victoires; son parti la prendra aussi plus tard par un pamphlet qui fera oublier tous les autres : la *Satire Ménippée*.

(1) *V.* P.Lelong, n° 28,509.

(2) Il avait défendu en 1585 les prétentions du cardinal de Bourbon, et s'était attiré, on le sait, une réfutation de son frère François Hotman, le libéral auteur du *Franco-Gallia* et du *De auctoritate comitiorum*. V. P. Lelong, 28,484 et 85, 28,513.

(3) 1585, in-8°.

(4) *Responsio ad præcipua capita Apologiæ pro successione Henrici Navarreni*. Rome, 1586, in-8°.

(5) *Mém. de la succ. des Bourbons*. La Rochelle, 1587, in-8°.

Dès qu'il s'agit sérieusement de convoquer les États généraux, les publications des prétendants se multiplièrent. Dans cette foule d'opuscules oubliés, je distingue un libelle qui nous touche de plus près. Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, en est l'auteur (1). Ce prédicateur était sans doute vendu au duc Charles de Lorraine dont il défend, presque seul, les prétendus droits. Il y a dans le livre de Pigenat une partie théorique et une partie pratique, l'application après la doctrine. Je vais extraire les principales propositions :

« La puissance de régner nonobstant toute succession vient de Dieu qui, par les clameurs du peuple, déclare celuy qu'il veut qui commande comme roy. *Vox populi, vox Dei* (2)... La succession doit estre déclarée bonne par le consentement de la nation (3)... Un prince peut estre privé de sa principauté pour sa malversation ou autre incident ; il peut estre déposé comme dilapidateur, dissolu, scandaleux ou inutile (4)... »

Voilà comment Pigenat entend la souveraineté nationale; la souveraineté pontificale lui paraît également légitime et conciliable avec les droits du peuple. Après avoir cité avec affectation l'exemple de Grégoire VII, il ajoute : « Le pape a puissance au temporel... Les Druides ne faisoient-ils pas l'office de prestre et de juge ? Melchisedech n'étoit-il pas *sacerdos et rex*?... (5). »

Le grand ennemi qu'il y a à combattre, selon Pigenat, c'est le parti des Politiques, « ceux, dit-il, que nous appelons *Maheutres* à Paris, *Frelus* ou *Mettins* en Champagne, *Guilbedoins* en Basse-Normandie et en Poictou, *Bigarrez* en Provence (6). » Il faut prendre contre eux des mesures sévères,

(1) *L'aveuglement et grande considération des Politiques, dicts Maheutres, lesquels veulent introduire Henri de Bourbon à la couronne.* Paris, Thierry, 1592, in-8°. (Bibl. roy., L. 1535, 3.)

(2) Pag. 5, 12.

(3) Pag. 35.

(4) Pag. 41, 57.

(5) Pag. 59, 59.

(6) Pag. 69.

et le curé de Saint-Nicolas propose de dépouiller de leurs bénéfices et de livrer au bras séculier les ecclésiastiques qui favoriseront ces traîtres (1).

Quant au choix que les États auraient à faire, Pigenat n'hésite pas. La noble race de Lorraine est *la mieux méritante, et l'épée de Charlemagne* redeviendra l'épée de la France (2). « La couronne sera remise en la personne de Charles, duc de Lorraine, vray et légitime héritier (3). »

C'est ainsi que les ligueurs étaient divisés à la veille des États; c'est ainsi que le vénal curé de Saint-Nicolas-des-Champs se faisait l'organe d'un parti sans chances sérieuses.

Mais revenons à l'histoire.

Tandis que Henri IV tenait la campagne avec des chances diverses, et attendait les événements, Mayenne sentit que l'occasion était capitale, et, retrouvant un instant toute son activité, il chercha à diriger, à dominer les élections. L'entreprise était difficile; il réussit et échoua en même temps. L'assemblée eut un caractère terne, indécis, flottant : elle ne se dévoua pas à Philippe II; mais, en revanche, elle ne soutint pas ardemment les prétentions du frère de Henri de Guise. Ces élections sans couleur marquaient au fond la véritable situation de la France. La Ligue commençait à s'affaiblir dans l'opinion, et le désir d'une solution pacifique était manifeste.

Les véritables États généraux, on le devine, se tinrent pour ainsi dire en dehors des États mêmes. C'est dans la chaire que fut la tribune, c'est chez les Seize que s'accomplirent les menées et les intrigues de l'assemblée (4). C'est entre les chefs

(1) Pag. 113.

(2) Pag. 117, 118.

(3). Pag. 10. — Le prévoyant Pigenat se réserve toutefois une issue vers le parti espagnol, en faisant bon marché de la *loi salique* : « Le règne d'une femme, dit-il, ne seroit contre la loy de Dieu ni de nature. » Pag. 19.

(4) Cinq de nos orateurs firent partie des États : Génébrar, archevêque

influents des différents partis que se concertèrent les arrangements, les négociations. Les États jouèrent ici un rôle secondaire, malgré la gravité solennelle de leur mission.

Les prédicateurs ne les épargnèrent pas. Le cordelier Garin, qui, dans les dernières années de la Ligue, montra jusqu'à la fin une rage de forcené, osa, en prêchant devant les députés réunis, se moquer ouvertement d'eux et dire que *leurs beaux États, c'estoit la cour du roi Pétault*. Le légat offensé suspendit en vain le prêcheur; la Sorbonne lui rendit aussitôt la parole. Ce n'était là qu'une plaisanterie : Commelet en vint aux menaces. Discourant sur l'évangile de « la nacelle agitée par la tempête, » il s'appuya de saint-Ambroise pour assurer que Judas était dans cette barque, ce qui le conduisit à dire que parmi les députés il n'y avait pas un Judas, mais vingt, mais trente; puis il s'écria : « On les cognoitra au vote. A ceste heure, mes amis, ruez-vous hardiment dessus, estouffés les moi, car ils en sont (1). » On conçoit, après cela, qu'il ne fût pas prudent de se déclarer Politique.

Mais les curés sentirent vite que les États, avec leurs lenteurs, leurs indécisions, dans une aussi pressante conjoncture, tomberaient d'eux-mêmes sous le ridicule. Cette issue, que personne n'avait soupçonnée, faisait la partie belle à Henri IV, s'il se voulait convertir. Le Béarnais redevint donc encore une fois le point de mire des attaques, qui se produisirent aussitôt dans toutes les chaires avec un cynisme révoltant.

d'Aix ; Rose, évêque de Senlis ; Boucher, curé de Saint-Benoît ; Cueilly, curé de Saint-Germain l'Auxerrois ; Jean Dadré, pénitencier de Rouen.

Génébrard, Boucher, Dadré, Cueilly, jouèrent un rôle secondaire. Mais Rose prit aux affaires de cette assemblée une part importante : c'est lui qui communique le plus souvent au tiers les délibérations des autres ordres. Son nom reparaît à chaque instant. (Voir *Procès-verbaux des États généraux* de 1593, publ. par A. Bonard. Paris, 1842, in-4°, et un article sur le livre de Ch. Labille dans les *Études littéraires*, t. I, p. 299 et suiv.)

(1) *Journ. de Lestoile*, p. 125 A, 112.

On ne saurait s'imaginer à quelles platitudes, à quelles basses personnalités, à quelles ignobles allusions les prédicateurs en étaient réduits. Ce n'était pas assez, dans l'espoir de réveiller l'enthousiasme abattu, d'inventer de fausses nouvelles toujours démenties, de dire, comme Garin, que les traîtres politiques devaient livrer Paris à un jour indiqué; d'imaginer, comme Cueilly, quelque défaite désespérée des royalistes (1); la chaire fut ravalée à une dispute de carrefour, à un commérage de halle. Il faut faire justice en osant citer : la sœur du curé Pelletier ayant mis au monde un enfant monstrueux, Feuardent en fit un longue description qu'il appliqua ensuite au Béarnais. Les femmes elles-mêmes ne furent plus épargnées. Commelet prêcha les « mascarades de quatre filles surannées ; » Guincestre compara longuement la France à une de ses paroissiennes qui était tombée dans un ruisseau et fit *l'évangile des boues;* Aubry enfin, qui tyrannisait tous ceux de son quartier jusqu'à prendre au collet un malheureux chapelier dont le zèle pour l'Union diminuoit, Aubry alla plus loin : il insulta en chaire madame la lieutenante générale, belle-fille du président Séguier, et la malheureuse femme, atterrée sous sa parole, était vis-à-vis de lui dans l'auditoire (2).

Simon Fillieul, prieur des carmes, qui marqua beaucoup par ses sermons, en ces années 1593 et 1594, ne se fit pas non plus scrupule de nommer les gens dans ses attaques. Ainsi il racontait en chaire, comme un fort beau trait, que, prêchant à Saint-Barthélemy, devant le premier président Harlay, il avait accusé *ceux de la justice d'épargner les huguenots,* et que, Harlay l'ayant demandé le lendemain pour lui faire reproche de cette supposition gratuite, il avait offert une liste que le président n'osa pas demander, *parce qu'il s'y seroit vu en tête* (3).

(1) *Journ. de Lestoile*, p. 120.
(2) *Ibid.*, p. 116.
(3) *Ibid.*, p. 122.

Simon Fillieul ne s'en tint pas là : il traita Mayenne de *fainéant*, les grands du royaume d'ambitieux, et le roi de *coquin* (vrai terme de besacier, dit Lestoile), de tyran auquel on devrait préférer *le Turq*.

Évidemment le prieur des carmes était du parti espagnol. Beaucoup de prédicateurs, ainsi que lui, ne s'en cachaient plus. Génébrard, dans ses conférences de Notre-Dame, montra que la loi salique pouvait être changée selon le gré du législateur; puis il représenta combien l'hérésie était périlleuse quand la puissance était conjointe à l'erreur, s'appuyant particulièrement sur ce que les Gaulois ne communiquaient jamais avec les chefs condamnés par les druides (1). Singulier argument! Génébrard partait de la théocratie pour frayer le chemin à l'Infante.

Aubry et Cueilly dépassèrent Génébrard, et, dans le cynisme de leur infamie, ils avouaient en chaire qu'ils étaient vendus à l'étranger. « Beaucoup de gens de bien ne reçoivent-ils pas pension d'Espaigne? » disait le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; « on ne m'en a jamais offert, s'écriait celui de Saint-André-des-Arcs, mais quelle difficulté fait-on à cela (2)? »

On ne sait vraiment comment trouver des transitions naturelles entre toutes ces homélies. Les uns se vantaient de leur vénalité; les autres, pour arriver plus vite à une solution, demandaient un nouveau Jacques Clément. Ainsi Commelet, parlant d'Aod qui tua le roi Moab (*Juges*, l. III) : « Il nous faut un Aod, disait-il, fût-il moine, fût-il berger, fût-il goujat, fût-il huguenot même, n'importe! » et cela après avoir mis parmi les anges le meurtrier de Henri III (3).

(1) Matthieu, *Hist. de France*, t. II, p. 128 et 129.

(2) Lestoile, *loc. cit.*, p. 122.

(3) Ce trait, qu'Antoine Arnauld a si vivement reproché aux jésuites, dans son plaidoyer en faveur de l'Université, à la fin de 1594, était prêché, selon Lestoile, le 2 février 1593. Palma Cayet rejette cela aux fêtes de Noël; peu importe. Mais, ce qui est singulier, c'est que tout à coup Commelet parla presque en royaliste dans son sermon du 7 avril. Expliquant le mot de l'Écriture : *Dic nobis palam qui es tu?* il s'écria

La mise en pratique, on le sait, suivit bientôt l'enseignement. Pierre Barrière, quelques mois plus tard, essaya de tuer le roi de Navarre. Ce misérable avait été, à l'avance, consulter Aubry. Le curé de Saint-André le reçut bien, l'embrassa, lui offrit à boire (1), et, s'adressant au P. Varades, jésuite, il l'assura que « ce seroit bien fait et qu'il gagneroit une grande gloire en paradis (2). » Les théories de la Ligue ne se modifient pas : Jean Châtel aussi trouvera un apologiste dans Boucher.

C'était donc une sanglante, mais trop réelle plaisanterie de la *Satire Ménippée* quand, quelques mois plus tard, elle montrait Aubry « revenant de confesser Pierre Barrière (3), » fait qui nous est attesté de toute part. Il y eut là un complot manifeste de plusieurs prédicateurs contre Henri IV. Barrière essaya de frapper le Béarnais un mardi, et le dimanche précédent Aubry disait en chaire : « Patientez, car vous verrez un miracle très-exprès de Dieu dedans peu de jours; vous le verrez, voire le tenez pour jà advenu (4). »

que « si le roi se convertissait *sans faintise*, il seroit le premier qui fléchiroit le genouil. » Vertement réprimandé par sa compagnie et par les ligueurs, il se rétracta le lendemain. D'Aubigné a rapporté ce trait avec sa verdeur caustique de huguenot piqué : Tel qui venoit de dire : « *Il nous faut un Aod,* » ou de prescher le meurtre des rois en tiltre de coup du ciel, ceux-là mesmes se mirent sur les louanges, et, au lieu de dire *le Béarnois* et *le bastard,* ils le nommoient restaurateur et noble présent du ciel. » D'Aubigné précipite un peu les dates, mais nous n'en sommes pas à la dernière évolution de Commelet. (V. *Hist. Univ.*, t. III, p. 288. — Cf. Lestoile, *Journ. de Henri IV*. p. 116 et 125.)

(1) *Mém. de Condé*, t. VI, part. III, p. 144.

(2) *Procès fait à Barrière*, ap. Danjou, série I, t. XIII, p. 367. — Cf. Lestoile, *Jour. de Henri IV*, p. 170 B et 174 A.

(3) *Ménipp.*, t. I, p. 55.

(4) *Mém. de Condé*, t. VI, part. III, pag. 144. — Cf. *Ménipp.*, t. I, page 5.

§ V

Rôle donné aux prédicateurs dans la *Satire Ménippée*. — Harangue de Guillaume Rose. — La *Démonologie de la Sorbonne* — Conférence de Suresnes. — Dépêche de Diego d'Ybarra à Philippe II. — Contradictions de Pigenat et de Boucher. — Sermons contre la Conférence. — Guincestre commence à se modérer. — Aubry vendu en même temps à l'Espagne et à madame de Nemours. — Il lutte de plates plaisanteries avec Boucher. — Le crédit du curé de Saint-Benoît diminue. — L'aveugle Normandin.

J'ai nommé tout à l'heure la *Ménippée*. Ce fut un grand événement dans la Ligue, comme c'est un grand monument dans les lettres. Ce spirituel pamphlet, qui fut en même temps une bonne action et un acte de loyal courage, n'a d'intérêt pour nous que dans ses rapports directs avec la chaire. Les prédicateurs avaient joué un grand rôle dans la Ligue; ils tiennent donc une grande place dans la *Ménippée;* et comme la *Ménippée* jeta sur la Ligue un ridicule ineffaçable, les prédicateurs eurent de ce ridicule la part la plus large et la plus amère.

Lans la première édition de l'ouvrage, il était question d'un prêcheur dès le début. La préface supposait que le manuscrit de cette satire, composée d'abord en italien, avait été trouvée, je ne sais où, en présence du docteur Lucain, lequel n'avait pas su la traduire en français (1), ce qui était sans doute une épigramme mordante contre la langue de ses sermons.

Les spirituels et caustiques auteurs n'attendirent pas, pour se moquer des prédicateurs, d'en être arrivés, dans leur livre, à ces comiques *harangues* qu'ils prêtaient aux principaux députés des États. Dans la mordante description des tapisseries de la salle des délibérations, les bordures représentent, entre

(1) *Mém. de Condé*, t. II, p. 9. Cette préface de la *Satire Ménippée* est d'ordinaire rejetée dans les notes.

autre choses (1), « les faces de Boucher, Guincestre et le Petit-Feuillant exhortant le peuple à la paix par une figure nommée antiphrase. »

Dans presque chacun des amusants discours que les profonds railleurs prêtent successivement, comme on l'a dit (2), à l'ambition extravagante de M. le lieutenant, au dévouement vénal du Légat, au pédantisme séditieux de l'évêque de Senlis, aux rodomontades insolentes et cruelles d'un parvenu sans honneur et sans esprit ; dans presque chacune de ces *harangues*, les faiseurs de sermons sont mis dans leur vrai jour. Le légat avoue hautement qu'il a *fait part de son butin* à ses prédicateurs affidés, et *hypothequez sous bon tiltre*, et qu'il peut leur faire *faire rage* au besoin (3). L'archevêque de Lyon à son tour, d'Espinac, dit malgré lui la vérité sur l'influence de la chaire : « Je laisse, dit-il, à MM. les prédicateurs de tenir tousjours en haleine leurs dévots paroissiens, et réprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix. Ils sçavent les passages de l'Escriture pour accommoder à leurs propos et les tournevirer aux occasions comme ils en auront besoin (4). »

Les prédicateurs avaient leur place dans les *tapisseries* du début ; ils ne sont pas oubliés dans les *tableaux* de la fin. On y voit représentés « les curez des grosses paroisses avec soufflets d'orgues dont ils souffloient au derrière de plusieurs manants qui se laissoient emporter au vent. D'aultres se tenoient tout debout la gueule bée et ouverte, et les dits curez leur souffloient en la bouche et les nourrissoient de vent (5). » Voilà à quel degré de mépris en étaient tombés ces chefs puissants des paroisses qui partageaient quelques mois auparavant le despotisme municipal des Seize.

(1) *Mém. de Condé*, t. I, p. 24.
(2) M. Nodier, dans son édit. de la *Ménipp.*, 1824. in-8°, t. I, p. iij.
(3) Édit. de Ratisb., t. I, p. 35, 39, 48.
(4) *Ibid.*, p. 75. Cette harangue est de Rapin.
(5) *Ibid.*, p. 196.

Je ne me lasse pas de transcrire ces traits piquants de la *Ménippée*, où est bafouée la tyrannie des prédicateurs, et où la raison revêt des formes si vives et si railleuses. Au surplus, ce n'est pas seulement par la plaisanterie bouffonne que Rapin, Passerat et leurs ingénieux amis attaquèrent l'omnipotence de la chaire. On sait l'énergique *harangue de d'Aubray*, qui forme la partie sérieuse du pamphlet, et où une conviction si sincère, si profonde, si entraînante, est relevée par une dialectique serrée, incisive. Les orateurs des conciliabules catholiques y reçoivent en passant, comme on s'imagine, les dédaigneuses apostrophes dont ils étaient dignes : « Les prédicateurs, dit Pithou, l'auteur de ce remarquable morceau, se sont rendus si vénaux et si mesprisez par leur vie scandaleuse qu'on ne se soucie plus d'eux ny de leurs sermons, sinon quand on en a affaire pour prescher quelques fausses nouvelles. » Ailleurs encore, Pithou engage le peuple à se garder de ces *enchanteurs corrompus*, qui amusent les simples, avec le prétexte de religion, « comme les renards amusent les pies de leurs longues queues pour les attraper et manger à leur aise (1). »

La *Satire Ménippée* montra ce que peut l'esprit au service d'une bonne cause. La Ligue était frappée au cœur ; les prédicateurs ne se relevèrent jamais des sarcasmes qui les atteignaient. L'aménité de ces plaisanteries attiques, malgré leur naïveté un peu crue, cette verve de bon sens, cette malice pleine de goût, contrastaient si bien avec la férocité et le cynisme des déclamations ampoulées de la chaire, que tout le monde demeura convaincu. Il ne resta aux prédicateurs que la populace même qui ne lisait pas la *Ménippée* et que quelques milices entêtées de l'Union.

Mais, parmi nos tristes héros, c'est Rose surtout qui fut, par cette publication, je devrais dire par cet événement, atteint et écrasé. L'évêque de Senlis est sûr de vivre : Rapin a bien voulu lui prêter, dans la *Ménippée*, une longue harangue (2),

(1) Édit de Ratisb., t. III, p. 159.
(2) *Ibid.*, p. 78 à 96

et le vouer ainsi à l'immortalité du ridicule. Ce discours supposé est un chef-d'œuvre.

Il le faut lire tout entier, et je n'oserais le mutiler en citant. Il suffira de détacher quelques phrases qui se rapportent plus directement au rôle des curés et des docteurs.

On peut, sans aucun doute, par le morceau de Rapin, se faire une idée des sermons réels de Rose. La harangue qu'on lui attribue n'est autre chose qu'une parodie, et le pédantisme de l'évêque de Senlis, hérissé de latin et de citations, s'y produit sous une forme singulièrement comique. Ces paroles heurtées, mêlées, sans suite, rappellent en quelques points le plaisant discours de Janotus de Bragmardo quand il redemande les cloches dans Rabelais (1). Rose, qui toutefois est bien plus verbeux, semble toujours fort satisfait de sa propre éloquence, et il dirait volontiers, comme maître Janotus, s'admirant lui-même : « Ha ! ha ! ha ! c'est parlé cela ! »

Rose était alors recteur de l'Université, et il commence par louer la Ligue d'avoir tué l'Université ; car, comme l'a dit le dernier et le plus spirituel des éditeurs de la *Ménippée*, par un artifice dont Lucien a fourni de piquants modèles, chaque orateur semble, dans cette satire, forcé, au gré d'une puissance invincible, à exprimer les vérités positives de sa situation, au lieu des arguments que devait lui suggérer son intérêt mieux entendu et plus adroitement déguisé.

Cette incurable manie de parler à toute heure et à tout propos, qui dévorait Rose, ne tarde pas à devenir manifeste, car il s'écrie dès la première page : « Je suis meu d'une indicible ardeur de mettre avant ma rhétorique et estaler ma marchandise en ce lieu, où, mainte foi, j'ay fait des prédications qui m'ont, par le moyen du feu roy, fait de meusnier devenir évesque, comme par vostre moyen, je suis d'évesque devenu meusnier. » Cela s'attaquait au talent de l'évêque de Senlis ;

(1) *Gargantua*, ch. XVIII.

sa moralité ailleurs n'était pas plus ménagée : « Je vous fourniray, lui fait dire Rapin, tant de passages de l'Escriture que vous voudrez, car j'en ay à revendre. Mais surtout, Messieurs, je vous recommande nos pensions... je vous advertis de bonne heure, si vous ne fournissez à l'appoinctement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un roy légitime. »

Nous avons déjà vu que Rose était taxé de folie par plusieurs; ici il fait montre de sa démence : « croyez-moy, et vous croirez un fol. » Et, après avoir entendu son discours, le lieutenant dit tout bas au légat : « Ce fol icy gastera tout nostre mystère. »

Mayenne, en effet, avait à se plaindre de Rose, qui depuis longtemps était passé aux Espagnols, et qui, dans les harangues de la *Ménippée*, pousse l'insolence jusqu'à conseiller aux Guises, s'ils veulent un trône, d'aller conquérir Jérusalem.

Au surplus, il serait assez difficile de déterminer le rôle exact de Guillaume Rose dans l'affaire des États et de l'élection. Il changea plusieurs fois de parti (1), et Rapin a parfaitement raillé sa politique extravagante, quand il le fait, à la fin, voter « pour un marguillier de Gentilly qui chante bien au lutrin, » le tout au milieu des huées, des sifflets et des applaudissements, ce qui fait répéter au malencontreux orateur le mot du prédicateur Garin sur les États : « C'est la cour du roy Pétault. »

La Ligue pendant plusieurs années avait usurpé presque seule le monopole de la publicité. Les presses de Lyon, de

(1) Ainsi le *Dialogue du Maheustre* le met, et avec raison, parmi les « espagnolisez ; » Rose attaqua même madame de Montpensier, dont il avait été le pensionnaire, ce qui semblait un parti pris contre les Guises ; puis, tout à coup, il dit qu'il ne voulait pas d'*un roy estranger*. C'était *du nouveau*, comme dit Lestoile. Cela lui échappa sans doute le jour où, comme il s'en plaint dans la *Ménippée*, on lui avait *fraudé l'assignation envoyée d'Espagne* (V. *Journ. de Henri IV*. p. 45 A, 118 A, 83 A.)

Paris, de Rouen, de toutes les municipalités insurgées avaient multiplié à l'envi ces pamphlets sans nombre qui allaient ranimer le zèle affaibli de la foule, tandis que partout, dans chaque ville, des orateurs séditieux, formant par toute la France une formidable association politique, les reproduisaient dans leurs chaires en y ajoutant le feu de l'improvisation, l'accent, le geste, la passion.

La *Satire Ménippée* transporta tout à coup du côté des Politiques l'avantage littéraire, la supériorité de l'esprit, et ce fut alors, parmi les partisans de Henri IV, à qui s'escrimerait par la presse contre le despotisme démagogique de l'Union. La *Ménippée* était, on l'a dit, une sorte de bataille d'Ivry, dans l'ordre de l'intelligence; après cette victoire éclatante, il y eut de toutes parts des escarmouches moindres. Les prédicateurs furent attaqués dans une foule de petits écrits virulents. La *Démonologie de la Sorbonne,* entre autres, que Goulart a insérée dans son recueil (1), les démasqua sans pitié.

En parlant tout à l'heure du meurtre que Barrière tenta sur Henri IV, à la fin d'août 1593, en parlant de la *Ménippée,* j'ai anticipé de quelques mois sur les événements, et j'ai eu tort peut-être, car l'odieux d'un pareil acte aurait mieux ressorti encore après les essais de conciliation qu'avait tentés le Béarnais, après la Conférence de Suresnes.

En consentant à la Conférence de Suresnes, en décrétant une trêve provisoire, en admettant la discussion, les États facilitèrent le chemin à Henri IV : dès que la Ligue se concertait avec les conseillers du Béarnais, elle reconnaissait implicitement ses droits; il ne s'agissait plus que d'une conversion; or le Béarnais s'était dit que « Paris valoit bien une messe, » et bientôt il ne devait plus hésiter « à faire le saut périlleux. »

Philippe II, avec l'astuce prévoyante de sa politique, sentit

(1) Ap. *Mém. de la Ligue*, éd. de Goujet, t. V, p. 403 et suiv.

toute la gravité de la situation, et ses agents eurent ordre de redoubler d'activité, de conjurer le danger. Le duc de Feria se rapprocha donc momentanément de Mayenne contre le danger commun, et, malgré la diversité des intérêts, on résolut de frapper un coup décisif.

Un des députés du roi d'Espagne à Paris, don Diego d'Ybarra, écrivit à son maître, à propos de la Conférence de Suresnes, une remarquable dépêche qui est, pour notre point de vue restreint, du plus haut intérêt. Les relations intéressées des prédicateurs avec la cour de Madrid y sont manifestes, y apparaissent dans tout leur jour (1).

Ybarra énumère les noms des députés des États qui allaient à la Conférence de Suresnes, et il en compte trois pour le clergé; je le laisse parler : « 1° L'archevêque de Lyon (2). Il a promis de bien aller, *ha prometido andar bien*... — 2° L'évêque d'Avranches (3). On avait d'abord choisi Rose qui valait bien mieux, mais il a craint de se mettre entre les mains de l'ennemi : *Estaba antes elegido el obispo de Senlis, era mucho mejor sugeto; ha temido meterse en manos del enemigo* (4)... — 3° L'abbé de Saint-Vincent (5); on avait d'abord songé au curé Boucher; il est bien plus influent, et très-zélé pour le service de Votre Majesté; mais il n'y a pas grand mal. *Habiase pretendido fuese el cura Buxier, persona de muchas partes, y seguro en el servicio de Su Magestad; pero no es malo.* » Voilà la diplomatie qui trahit les secrets de nos orateurs. Il est avéré, il est patent que Boucher, que Rose étaient officiellement vendus à l'Espagne et bien d'autres avec eux. Qu'on ne perde pas de vue le mot de don Ybarra sur Rose : *mejor sugeto;* nous aurons besoin de nous en souvenir tout à l'heure.

(1) Archives du royaume, H. 1413; papiers de Simancas, B 78, pièce 234. (Comm. par M. L. Dessalles.)

(2) Pierre d'Espinac.

(3) François Péricart.

(4) Rose motiva son refus sur ce qu'*il seroit mal vu.*

(5) Geoffroy de Billi, depuis évêque de Laon.

La Conférence de Suresnes, en hâtant une décision, réveilla, surexcita toute la partialité des passions politiques. Le langage des prédicateurs répondit à la véhémence et à l'emportement des ambitions. Les brusques revirements de partis, les opinions laissées tout à coup et reprises, les inextricables complications des intrigues se traduisirent dans la chaire. Comment expliquer la violence inconséquente de beaucoup de ces orateurs gagés? Pour comprendre la diversité de leurs paroles, il faudrait connaître la diversité de leurs petits intérêts de chaque jour. On se croirait dans les clubs de 1793; c'est déjà la même grossièreté de langage. Quand un parti gagne des chances, quand son influence s'accroît, il est absous. Gloire à la faction qui peut triompher; honte sur elle si elle est vaincue. C'est là un triste spectacle dans l'histoire de la moralité humaine.

Les États avaient désigné des hommes tout à fait considérables pour assister aux Conférences de Suresnes : Jeannin, Villeroy, Brancas. Les royalistes n'étaient pas moins bien représentés : Renaud de Beaune, Schomberg, Bellièvre, De Thou. Avec de pareils hommes, on semblait devoir marcher vers une solution conciliante.

Dans cette conjoncture, Mayenne et le duc de Feria, chacun de son côté, multiplièrent les démarches et les corruptions. Pigenat et Boucher, qui appartenaient résolûment et invinciblement au parti espagnol, se laissèrent entraîner, un beau jour, à exalter le duc de Mayenne qu'ils attaquaient d'ordinaire, ce qui paraît *fort estrange* au bon Lestoile (1). Nous verrons Rose, à l'instant, montrer la même inconséquence, la même versatilité dans une circonstance bien autrement grave et solennelle. Les plus modérés aussi semblaient se laisser égarer. Le curé de Saint-Eustache, Benoist, qui resta toujours fidèle à Henri IV, s'échappa à traiter son maître, dans je ne sais quel moment de vertige, ou plutôt de peur, de *relaps in-*

(1) *Journal de Henri IV*, p. 126 A.

digne de la couronne, lâcheté qu'il répara quelques semaines plus tard, en osant qualifier de *méchants*, devant le duc de Mayenne lui-même, ceux qui s'opposeraient à la conversion du Béarnais. Cette conduite ambiguë a permis à Boucher de maltraiter Benoist dans ses *Sermons* imprimés, où il l'accuse de « vouloir toujours tomber, comme les chats, sur ses pieds (1). »

Avant que la Conférence ne se fût réunie, les prédicateurs avaient essayé d'intimider les députés désignés. Le prieur des carmes surtout, Simon Fillieul, parla de trahison, attaqua nommément l'archevêque de Lyon, traita les membres de *fauteurs d'hérésie*, et déclara que, s'ils faisaient la paix, ils pouvaient *se donner de garde*. Presque tous parlèrent sur le même ton, excepté le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, Cueilly, qui, je ne sais pourquoi, loua la Conférence. « C'est un moyen, dit-il, de se concilier la noblesse; je sais fort bien ce qu'il en est. Tout est arrêté; quelque bonne mine que fasse le Béarnois, on est résolu à ne le point recevoir (2).

Les menaces des prêcheurs n'empêchèrent point l'assemblée. Elle se réunit, pour la première fois, vers la fin d'avril 1593.

Chaque séance fut successivement dans chaque église l'objet d'une apologie, ou le plus souvent d'une invective. Les quelques prédicateurs royalistes faisaient de leur mieux (3). Morenne et Benoist ne parlaient que d'accord et de paix, tandis que le bon Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, désespérant de ses paroissiens ligueurs, les menaçait tout simplement des *paillards turcs*. Cependant le parti de Henri IV gagnait çà et là quelques partisans dans le clergé. Guincestre, dont on se rappelle les fureurs et que d'Aubigné, au IIIe livre

(1) Boucher, *Sermons de la simulée Conversion*, p. 77. — Lestoile, *Ibid.*, p. 126 A, 135 A.

(2) Lestoile, *Ibid.*, p. 125 B. 127 A.

(3) *Ibid.*, p. 132 A, 137 B.

de ses *Tragiques*, a pu mettre parmi les meurtriers de Brisson :

Boucher et Pigenat et le sanglant Guincestre;

le curé de Saint-Gervais, dis-je, se montra en cette circonstance fort modéré, pendant que le jésuite Commelet, dans l'incertitude du dénoûment, se tint *entre les deux*, comme il convenait à la prudence rusée de sa secte.

Mais c'était là encore l'exception. *Toute la kirielle*, pour parler le langage de Lestoile, essaya de conjurer le danger d'un rapprochement par une nouvelle accumulation de grossièretés et de mensonges contre Henri IV. Aubry et Boucher se distinguèrent surtout, Aubry au nom de Mayenne qu'il loua; Boucher au nom des intérêts de l'Infante. Aubry, qui prenait de toutes mains, appartenait d'ailleurs à l'Espagne, malgré quelques éloges ainsi données en passant au lieutenant général de l'Union. Il y avait longtemps qu'il disait : « J'aime mieux avoir un catholique étranger pour roy que non pas un François qui fust hérétique. » Mais comme madame de Nemours lui envoyait modestement *son plat accoustumé pour son dîner*, il fallait bien faire de temps à autre quelque concession. Sa théorie étant que *le mestier de prédicateur est de toujours crier*, Aubry crut bien servir la cause de Philippe II en s'en prenant surtout au Béarnais qu'il déchira, le traitant tour à tour de *loup, de tigre bon à brûler*, attaquant ceux qui « grenouilloient *la paix, la paix*, comme dans un marais, *coac, coac, coac,* » et s'écriant enfin : « La paix ! hé ! pauvre peuple, pensez-y; ne l'endurons point, mes amis ! plustot mourir. Prenons les armes, ce sont armes de Dieu... Un bon ligueur (et je vous déclare que je le suis et que je y marcherai le premier) vaincra toujours trois et quatre Politiques... Qui frappe le premier a l'advantage (1). » L'au-

(1) Lestoile., p. 132 A. 134 B. 135 A, 137 A.

torité de la Ligue avait beau décroître, le fanatisme de ce langage retenait encore la populace.

Boucher ne voulut le céder en rien à Aubry; il avait coutume d'être au premier rang en pareille occasion et il prétendit dépasser en plaisanteries effrontées le curé de Saint-André-des-Arcs. C'est alors qu'il se permit un plat jeu de mots souvent cité. On célébrait, le 12 mai 1593, l'anniversaire des Barricades, et Boucher, faisant en chaire l'apologie du principe d'insurrection, louait cette journée « la plus belle, disait-il, qui fut jamais au monde. » Il avait pour texte ce mot de l'Écriture : *Eripe nos de luto*, et équivoquant grossièrement sur le sens de la traduction qu'il donna : « Il est temps de se *desbourber*, de se *desbourbonner*; ce n'est pas à tel *boueux*, bon à jeter au tombereau, que le trône appartient, quoi qu'en puissent dire les larrons, paillards et boulgres. » Voilà ce que Lestoile a ouï dire *de ses aureilles* sur cette maison de Bourbon que Garin comparait à la maison d'Achab. La *Satire Ménippée* ne laissa pas tomber le trait; elle le consigna dans la Harangue de d'Aubray. « Nous desbourber !... Les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant et sera prou difficile de les desbourber (1). Ces lazzis de mauvais goût étaient trop dans les habitudes des esprits d'alors pour ne pas provoquer une réplique. Le jacobin royaliste Bélanger, qui prêchait à Saint-Denis, apprit le mot de Boucher et conseilla aux ligueurs de se *déboucher*.

Ces inconvenantes équivoques du curé de Saint-Benoît n'avaient plus de succès. Boucher commençait à devenir ridicule : il n'était plus aimé de la foule. Passant, à cette date, sur le pont Notre-Dame, avec *une cochée de prédicateurs*, il essaya de se montrer à la portière et fut hué. Est-ce le déclin de popularité, ou bien le désir de reconquérir quelque puissance dans une autre paroisse, qui fit abandonner à Boucher sa chaire de Saint-Benoît ? Je ne sais. Ce qu'il y a de

(1) *Sat. Menipp.*, t. I, p. 106.

sûr, c'est qu'en mai 1593 il y installa un docteur aveugle, nommé Normandin, précurseur fanatique de l'éloquent aveugle Lejeune. Normandin se constitua l'apôtre des Seize. Comme Boucher n'avait qu'un œil, les plaisants de son quartier dirent « qu'on avoit échangé leur chêval borgne contre un aveugle (1). » En France, les temps de révolution sont aussi des temps de plaisanteries.

§ VI

Les États convoqués pour élire un roi. — Sortie inattendue de Rose contre l'Espagne. — Conjectures sur ce fait. — Folie subite du docteur Martin. — Prêches du ministre Damours en présence de Henri IV. — Efforts des prédicateurs royalistes Chavagnac et Morenne. — Benoist est appelé auprès du Béarnais, et hésite. — Guincestre se retire de la Ligue. — Il est mandé par le roi. — Chavagnac se décide le premier à aller trouver Henri IV. — Fureur des Seize. — Proposition du docteur Mauclerc. — Manifeste du Parlement. — Les orateurs de l'Union se rassemblent pour tenter un dernier effort. — Feuardent, Génébrard, Aubry, Boucher, se distinguent par leur emportement. — Le jeune duc de Guise, futur époux de l'Infante. — Les bouchers et le curé de Saint-Benoît. — Abjuration de Henri IV.

Les ligueurs protestaient de toutes parts contre la Conférence de Suresnes. Mayenne, plein d'alarmes et pressé par les agents de Philippe II, assembla solennellement les principaux des États. Pour couper court aux projets de transaction, on agita la question de la royauté; on discuta l'opportunité d'une élection immédiate. Le duc de Feria proposa formellement de donner la couronne à l'infante Isabelle. Rose, alors, qui était du nombre des députés, se récria vivement et déclara que le sceptre de France ne pouvait appartenir ni à un étranger ni à une femme (2). Cette sortie inattendue et la

(1) *Journ. de Henri IV*, p. 133 B, 135 B, 138 A, 169 B. — On ne voit guère ce Normandin marquer dans les derniers temps de la Ligue. Je trouve seulement que, le 20 juin 1593, il alla demander au duc de Guise quel évangile S. M. voulait qu'il prêchât (les Seize s'étaient alors rejetés sur l'élection de ce prince à la royauté), et que le duc de Guise lui fit répondre : « *L'évangile de l'aveugle.* » (V. *Ibid.*, p. 147 A.)

(2) *Ibid.*, p. 125 B, 134 A, 141 B.

maladresse des orateurs espagnols, qui avaient sottement annoncé l'intention de marier l'Infante à l'archiduc Ernest, ruinèrent les prétentions de Philippe II. On ne peut se dissimuler les chances qu'eut un moment l'Infante : si ses agents avaient annoncé dès l'abord, et comme ils le firent trop tard, l'intention de lui donner pour époux le jeune duc de Guise, peut-être Henri IV n'aurait-il jamais régné.

Rose par son discours fit une œuvre vraiment nationale, et contribua à sauver le pays des intrigues presque triomphantes de la maison d'Autriche. Mais faut-il lui en savoir gré? Je n'hésite pas à dire que non. Anquetil, fort impartial d'ordinaire, a singulièrement ménagé Guillaume Rose; il le traite d'*homme de mérite*, et il semble le louer même de s'être acquis *l'estime de la cour d'Espagne* (1). La plupart des historiens, M. Ch. Lacretelle est du nombre (2), ont enregistré l'apostrophe de l'évêque de Senlis comme un acte de dévouement. Je regrette de ne pouvoir partager cette opinion. A moins d'admettre un repentir soudain et inespéré, un brusque et vertueux retour, qui cessa aussi tout à coup, la conduite antérieure, la conduite postérieure de Rose ne permettent pas d'expliquer son rôle aux États autrement que par une boutade mécontente, par un de ces accès de colère subite auxquels il était sujet. Il est manifeste pour moi que l'évêque de Senlis était vendu à l'Espagne. Don Ybarra nous le laissait entrevoir tout à l'heure, et Rose lui-même l'a pour ainsi dire avoué quand, quelques mois plus tard, à la fin de décembre 1593, il avait le cynisme de prêcher contre d'Aubray, l'un des chefs des Politiques, parce que d'Aubray avait donné à l'Hôtel-Dieu l'argent que les Espagnols lui avaient fait remettre pour le corrompre (3). La versatilité funeste de l'évêque de Senlis

(1) *Esprit de la Ligue*, t. III, p. 237.

(2) *Histoire des guerres de religion en France*, t. III, p. 432.

(3) Lestoile, *loc. cit.*, p. 186 B. Herrera, qui devait être bien informé, ne laisse aucun doute à cet égard. Il affirme qu'en 1590 Aymar Hennequin et Rose (ce dernier avait, dit-il, sous sa direction 1,300 moines)

l'avait discrédité, même dans le clergé ligueur (1), et son entêtement était proverbial. Cela remontait aux premiers temps de l'Union. Ainsi, Rose était le seul qui, en signant en tête le formulaire, eût ajouté après son nom : « *utinam qui præit sacramento antecedat martyrio !* » Rose sera le dernier aussi dont l'obstination persistera jusqu'au bout : nous le verrons plus tard condamné à faire amende honorable devant le Parlement. Mais, pour nous en tenir à la conduite de Rose à cette époque même, on ne peut croire de sa part à aucun sentiment modéré. Il avait attaqué précédemment la loi salique, et Mayenne le comptait au nombre de ses plus ardents adversaires. Madame de Montpensier elle-même avait été en chaire l'objet de ses invectives, et Brienne, sortant quelques semaines auparavant d'un de ses sermons, disait tout haut que le respect qu'il portait au lieutenant général l'empêchait seul de poignarder Rose au seuil de l'église. A l'égard de la Conférence de Suresnes, le turbulent démagogue avait montré une incroyable fureur, jusqu'à injurier l'archevêque de Lyon et tous les députés *à leur nez*. Personne ne le prit au sérieux. D'Espinac se contenta de le traiter de fou, et Lestoile, racontant sa sortie contre l'Espagne, au sein des États, ajoute : « C'estoit parler fort à propos pour un fol. » Lestoile a raison : c'est, à mon sens, le plus favorable jugement que l'on puisse porter de Guillaume Rose. Si, comme on l'a insinué, l'évêque de Senlis sauva presque la monarchie, ce serait le cas de redire le beau vers de Régnier :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

recevaient une subvention, *socorros y ayudas*. Herrera ne cache pas (ce qu'on sait d'ailleurs) que des fonds furent également distribués, durant les États de 1593, aux députés pauvres, aux députés bien intentionnés, *bien intencionados*, afin d'entretenir le zèle du peuple de Paris et des Seize, *los XVI regidores*, comme il les appelle. (V. *Hist. de los sucesos de Francia*, Madrid, 1598, in-4°, p. 141, 215, 270, etc.)

(1) Journal inédit de la Ligue. — (*Revue rétrospective*, publiée par M. Taschereau, sér. II, t. XI, p. 80.)

On a publié, il est vrai, dans un recueil du règne de Louis XIII, une *Lettre de l'évesque de Senlis à un homme d'estat de ses amis* (1), qui semble infirmer nos conjectures. Cette pièce, que le P. Lelong rapporte à l'année 1592, est-elle authentique ? Une simple analyse suffira à amener au moins le doute. Voici les principaux points établis dans cette missive :

« Quatre personnages tiennent la France plongée dans une profonde misère : ce sont le roi de Navarre, le duc de Mayenne, Philippe II et le pape.

« 1. — Le Béarnais est le plus à craindre à cause de son hérésie. Mais il n'est pas si blâmable que les trois autres, puisqu'il ne fait que poursuivre le droit qu'il suppose avoir à la couronne de France, et puisqu'il est appuyé par *les plus apparents* du clergé et de la noblesse.

« 2. — Sans doute, le débonnaire Mayenne n'est pas *des plus ambitieux du monde* ; mais à quels reproches légitimes ne s'est-il pas exposé ? Pourquoi n'a-t-il point fait couronner son neveu, le duc de Guise, aussitôt que ce jeune prince s'est échappé de prison ? Il le pouvait. Pourquoi est-il si opposé aux prétentions du duc de Lorraine, tandis que celles de Philippe II et celles du duc de Savoie ne le choquent point ? Les menées de Villeroy ont même failli le convertir au Béarnais. Cela lui vient, ou du défaut de cœur, ou du défaut de jugement. Il ne sait ce qu'il veut, et tandis que *ses ambitieux désirs le tiennent en suspens*, la religion périclite. En résumé, le duc de Mayenne est un homme bon à commander en sous-ordre, et qui succombe *sous le faix des affaires*. Personne ne veut de lui pour roi, *sinon par adventure deux ou trois altérez*. (Cela tombait sans doute sur Pigenat.)

« 3. — Quant à Philippe II, il abuse la Ligue par des pro-

(1) Jean de Lannel, *Rec. de plusieurs harangues, remonstrances*, etc. Paris, 1622, in-8°, p. 560 à 576. (Cf. le P. Lelong, n° 19,374.)

messes; il n'a de zèle *qu'en apparence*. Ses projets tendent exclusivement à usurper la couronne, à *nous mater*, à *avancer la maison d'Autriche*, à s'élever sur notre ruine.

« 6. — Enfin il y a le pape. C'est de lui que tout dépend et il ne fait rien. Ses prédécesseurs au moins envoyoient de l'argent. Qu'il reprenne donc dans les affaires de France la place influente qui lui appartient; qu'il excommunie les prédicateurs favorables au Navarrais, et qu'il envoie des instructions aux chefs des Ordres, afin qu'ils fassent parler leurs moines dans les chaires. Le saint-père doit partir de deux principes, à savoir qu'il ne faut pas *lascher la bride à l'Espagnol, lequel veut tout engloutir*, et qu'en France la religion ne fait qu'un avec l'État. C'est au pape que revient le droit de désigner le roi de France. Seul il est désintéressé, seul il a ce pouvoir. Qu'il choisisse donc, qu'il se hâte. La nation lui obéira. »

On peut juger. Cette pièce ultramontaine est-elle réellement de la Ligue! N'est-ce pas une supercherie d'érudit! Cela n'a-t-il pas été plutôt écrit à la veille de l'avénement de Richelieu qu'au temps de l'Union? Quel ligueur a eu cette modération de langage? Quel ligueur s'est préoccupé des envahissements de la maison d'Autriche? Quel ligueur a traité Henri IV avec cette indulgence? Est-ce Rose qui, dans une lettre demeurée secrète, aurait montré ce calme de raisonnement qu'il n'avait pas en public, qu'il n'avait pas dans sa chaire?

Je crois reconnaître là une main exercée et sûre; c'est le ton, c'est la manière de d'Ossat, de Du Perron, de Villeroy. Les pamphlets de l'Union sont tout autrement fougueux. On ne peut considérer la *Lettre de l'évesque de Senlis* que comme une plaisanterie de collecteur.

Mais revenons à l'histoire réelle, à la prédication.

Henri IV, prenant son parti, s'amusait quelquefois de toutes ces violences de la chaire, qu'il se faisait raconter. Tout à l'heure nous accusions Rose de folie : un des Seize,

le docteur Martin, perdit tout à coup l'esprit en prêchant contre le Béarnais, à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Cette démence avérée de l'un des plus ardents sermonnaires de l'Union fit beaucoup rire Henri IV. La division qui commençait à régner parmi les prédicateurs acheva de le mettre en belle humeur. « Si je voulois bien tromper mes gens, disait-il, j'attendrais à me résouldre à quand nos maistres prédicateurs seroient d'accord. Je crois qu'ils en auroient pour longtemps (1). »

Ce mot marquait chez le Béarnais un projet de prochaine conversion. Mais si Henri IV commençait à ne plus redouter autant les attaques des chaires catholiques, il avait, en revanche, à subir celles des sermons protestants. Le ministre Damours, prêchant devant lui à Mantes, l'accusa avec amertume de nourrir des projets d'apostasie, et Henri dut courber la tête et accepter le reproche.

Henri IV, en effet, était complétement décidé à une abjuration. Pour se réserver des intelligences dans Paris même, il résolut de se faire instruire par les curés qui lui étaient favorables. C'étaient, on le sait, ceux de Saint-Sulpice, de Saint-Eustache et de Saint-Méry. Tout récemment encore ils avaient montré en chaire leur bonne volonté envers le monarque néophyte. Chavagnac appelait les adversaires du roi des *ministres de Sathan, pires que les Pharisiens,* et prêchait qu'il fallait aller au-devant de la brebis perdue, admettre à résipiscence l'enfant prodigue, et imiter enfin saint Remy quittant son évêché pour convertir Clovis (2). Morenne, de son côté, malgré la protection des marguilliers, s'était vu, à cause de son royalisme, violemment exclu de la chaire de Saint-Germain-l'Auxerrois par le curé Cueilly (3). Henri IV songea donc à appeler près de lui Chavagnac et Morenne. Tout d'abord, il s'adressa pourtant à Benoist, qui, comme l'a

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 131 B, 126 B, 132 B, 133 B.
(2) *Ibid.*, p. 143 A, 144 B, 149 B.
(3) *Ibid.*, p. 143 A, 149 B.

remarqué Naudé, devait *manier dextrement sa conscience* (1). Benoist reçut, le 11 juin 1593, des lettres qui le mandaient auprès de Sa Majesté, avec charge de se faire accompagner par deux théologiens choisis à son gré. Benoist, avec la timidité et l'indécision habituelle de son caractère, hésita et eut peur. Dans ses perplexités, il s'avisa de consulter Mayenne et le Légat, qui, comme on se l'imagine, le détournèrent, le retinrent, assurant qu'il fallait au moins l'autorisation du pape.

Benoist ne savait que faire. Le 23, de nouvelles missives lui parvinrent ainsi qu'à Morenne, avec ordre de se presser. Les deux curés étaient fort embarrassés. Henri IV, un peu impatienté de ces retards, écrivit, le 5 juillet, à Guincestre (2). Ce nom étonne sans doute et l'on ne pensait guère trouver l'un des plus sanguinaires démagogues de la Ligue, à l'abjuration du Béarnais. Dans un pareil conflit d'opinions, dans tous ces entraînements de partis, il faut s'attendre aux plus étonnantes mutations, aux plus singuliers revirements.

Guincestre avait beaucoup à réparer, et, depuis plusieurs mois, par une *soudaine métamorphose,* dit Lestoile, il prêchait la paix. Était-ce perspicacité prévoyante de l'avenir? Était-ce repentir? Pour l'honneur de la nature humaine, j'aime mieux croire au repentir. *Le nouveau adjoint,* comme l'appelèrent désormais les Seize, avait eu le courage de louer, devant le Légat qui en fit de grandes plaintes, la conversion et la trêve. Il protestait tout haut qu'il était encore de la Ligue, « mais pour la manutention de la religion, et non autre chose. » C'était là un engagement formel; Henri se hâta d'en profiter. Il apprit que Guincestre était Gascon (3) : « Jamais bon Gascon ne fut Espagnol, » s'écria-t-il, et il lui écrivit.

Guincestre alla trouver le Légat, le consulta, le pria, l'ad-

(1) *Coups d'État*, éd. de Dumay, t. 1, p. 399.
(2) *Journal de Henri IV*, p. 144 A, 148 B, 156 A.
(3) *Ibid.*, p. 147 A, 147 B, 155 B. 156 A.

jura à genoux de le laisser partir. Le Légat fut inflexible, et Guincestre attendit (1).

Enfin, plus d'un mois après les premières insinuations du Béarnais, Chavagnac se décida à donner l'exemple; il annonça son dessein, et partit courageusement le 13 juillet, malgré le cardinal de Plaisance, en plein jour, seul, sans se cacher. Benoist et Morenne l'imitèrent deux jours après. Ce départ *esbranla beaucoup de consciences* (2) et augmenta singulièrement le nombre des royalistes. On se figure, en revanche, la colère des ligueurs.

Cette colère éclata dans les chaires. Le Légat engagea la Sorbonne à délibérer sur ces curés déserteurs et à les retrancher de la communion de l'Église. Plusieurs prêtres ambitieux, *vautours faméliques* (3), comme les appelle De Thou, y poussaient dans l'espérance de les supplanter et de s'emparer de leurs bénéfices; mais on n'osa point prendre une mesure aussi décisive. Leur probité reconnue et patente, leur orthodoxie avérée, *viros perspectæ doctrinæ laude insignes*, les préservaient. On se contenta de les déchirer dans des prédications pleines de fiel. Cueilly dit qu'il serait très-fâché d'avoir été mandé de la sorte, que c'était là une *mauvaise note* et que les méchants se cherchaient entre eux; Aubry excommunia tous ceux qui assisteraient à leur messe; Garin reprocha vingt-cinq hérésies à Benoist, quinze à Morenne et seize à Chavagnac. Ce fut un concert unanime de malédictions. Le jésuite Commelet ne se donna même pas la peine de déguiser sa pensée et déclara que si le Parlement *avait valu quelque chose*, on aurait pendu Benoist. Le docteur Mauclerc

(1) *Journal de Henri IV*, p. 157 B, 158 A. — Thuan. *Hist.*, l. CVII, § 6; t. V, p. 290.

(2) *Dialog. du Maheustre*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 501.

(3) Nec deerant vultures famelici qui in absentium sacerdotia involare gestientes multa criminose in eos cumulabant, quasi publice in concionibus contra veram fidem perperam quædam asseruissent... (Thuan., l. CVII, § 6; T. V. p. 292.)

renchérit encore sur son confrère et proposa de brûler l'un, de rouer l'autre et de pendre le troisième (1).

Boucher, qui, en pareille circonstance, avait toujours des injures en réserve, déclara l'absolution impossible et se moqua beaucoup de « ces sacs à charbonniers qui se frottoient et gastoient l'un l'aultre ; » mais il s'en prit particulièrement à Morenne (2). « Ce prophète, comme il l'appelait, qui à peine estant écloz du limon de sa grenouillère, crioit deux fois plus qu'il n'estoit gros. » Puis venait un bon mot bien lourd, tiré à grand'peine du grec : « Luy qui parle avec tant de passion qu'il semble à l'ouïr qu'il ait besoin de vinaigre pour lui faire revenir le cœur, se trouve aussi plat que les autres, et pour ne luy dire pis que son nom, μωραίνειν en ses discours, je dy inventer les propositions pour nous imputer ce qui n'est pas, comme s'il disputoit contre son bonnet. »

Mais, en rappelant ces puériles déclamations d'un parti aux abois, je vais plus vite que la chronologie. L'apostrophe de Rose n'avait pas suffi pour faire renoncer les Espagnols à leurs prétentions. Le Parlement dut intervenir par un manifeste vraiment national qui fait date dans son histoire. Les États avaient déclaré que l'élection d'un étranger dépassait leur mission et leur pouvoir. Toutes les ambitions étaient en éveil ; les Espagnols ne se tinrent pas pour battus ; de plus, on parlait du duc de Nemours, frère de Mayenne ; on parlait de Mayenne lui-même, on parlait surtout de son neveu le jeune duc de Guise. Au milieu de ces intrigues, de ces cabales, de ces rivalités, le conseiller Du Vair proposa à la cour de déclarer non avenu tout choix qui serait fait en dehors de la famille de Bourbon.

Le procureur général, Édouard Molé, et le président le Maistre, joignirent leur insistance à celle de Du Vair (3), et le 28 juin 1593, le Parlement rendit un arrêt solennel par le-

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 155 B, 162 A, 168.

(2) *Sermons de la simulée conversion*, pag. 253, 254, 410.

(3) V. *Les œuvres du chancelier du Vair*. Paris 1641, in-fo, p. 601. Cf. *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 397.

quel il maintenait la loi salique et déclarait que la couronne de France ne pouvait appartenir qu'à un prince français. C'était s'exposer aux vengeances des Seize, qui firent menacer les magistrats par leurs organes habituels. Aubry attaqua ouvertement la décision, et Pelletier désigna nommément vingt-deux conseillers au fanatisme aveugle de ses auditeurs (1).

L'arrêt du Parlement fut un coup terrible porté aux plans de Philippe II. Toutes les convictions se rallièrent à cet acte loyal de politique vraiment française, et le parti espagnol se trouva ruiné en quelques semaines. Le duc de Feria, réduit à prendre une résolution extrême, et poussé à bout par les prédicateurs et les Seize, vit qu'il fallait rabattre de ses prétentions et se borna à proposer le mariage de l'Infante avec le jeune duc de Guise, qu'on ferait roi. Il s'offrit même en otage comme garantie du consentement de son maître à cet arrangement. Mais cette combinaison désespérée échoua dans les complications des intrigues et devant les efforts multipliés des ambitions particulières.

La faction des Seize, voyant qu'on touchait à un dénoûment, se rallia à ce projet, et, dans une dernière tentative, épuisa toutes les ressources afin de le faire réussir. Le Légat et les agents espagnols *appointèrent de ce qu'ils purent* les prédicateurs pour faire goûter cette nouvelle royauté. La pension de Boucher fût augmentée, et il fut convenu que Cueilly (le détail est caractéristique) recevrait « chaque semaine un « quartier de mouton et un quartier de veau, chaque mois « un setier de bled avec dix doublons (2).» Tous les *minotiers* enfin (on nommait ainsi ceux qui recevaient de l'Espagne un minot de froment tous les trente jours), tous les minotiers obtinrent quelque nouvel avantage. Les chaires ne retentirent donc plus que de l'éloge du jeune duc de Guise ; on l'appelait déjà *Sire*. Ce prince en rit d'abord et en fut flatté ;

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 150 B, 155 B.
(2) *Ibid* pag. 157 A, 159 B.

puis, prévoyant l'avenir et ne se faisant pas illusion sur ses chances, il se fâcha et alla même jusqu'à vouloir poignarder quelqu'un qui le qualifiait ainsi (1). C'était une véritable et triste comédie. Mais les prédicateurs et la faction espagnole continuèrent à vouloir faire de Guise un roi malgré lui ; on en verra des exemples tout à l'heure.

C'était là l'effort suprême et désespéré, les dernières violences et, si j'osais dire, les convulsions d'un parti à l'agonie. L'événement capital, l'événement qui dominait la situation, c'était l'abjuration de Henri IV. Mais je n'ai pas dit encore comment l'annonce formelle de cette importante conversion avait été accueillie dans les chaires. On soupçonne que ce fut par des invectives.

Quatre orateurs se firent surtout remarquer par leur activité dans ce moment décisif : Feuardent, Génébrard, Aubry et, comme toujours, Jean Boucher. Tous ces noms nous sont connus ; je ne dirai que quelques mots de chacun.

Feuardent s'en prit surtout aux mœurs de Henri IV, et en parla dans des termes que la plume osée de Lestoile peut seule reproduire. Mais bientôt, cédant sa chaire à Lucain, il s'occupa *à meilleure affaire que de prescher*, et les intrigues actives l'absorbèrent tout entier. Il fut un des agents les plus actifs du duc de Feria, dans ce dernier plan qui combinait les intérêts des Seize et les intérêts de l'Espagne par le mariage projeté du duc de Guise, si jeune encore, avec l'Infante déjà sur le retour. Le lieutenant général était un grand obstacle aux yeux de Feuardent, et le bruit se répandit même que le moine préparait « quelque petit cousteau de jacobin pour Mayenne (2). » Peut-être était-ce une calomnie, car il n'y eut même pas de tentative.

(1) Herrera assure cependant qu'il écrivit au roi d'Espagne pour le remercier et lui offrir de régner sous sa protection, « ofreciendo de bivir perpetuamente debajo de su amparo y servicio. » (*Hist. de los sucesos de Francia*, Madrid, 1598, in-4°, page 270.)

(2) Lestoile, *Journal de Henri IV*, pag. 143 A, 148 B.

Génébrard, auquel la Ligue avait donné le siége épiscopal d'Aix, montra sa reconnaissance en faisant *le séditieux pardessus les autres*, et en employant contre le Béarnais toute la *rhétorique du Petit-Pont*. Les violences de Génébrard devinrent telles, que le bruit en arriva plus particulièrement jusqu'à Henri IV. « Quel est donc ce Génébrard? » demandait le roi durant un de ses dîners à Saint-Denis ? — « C'est, répondit D'Emeri, un moine qui ne sait ni parler ni écrire que par injures. » — Je lis dans Lestoile que Génébrard partit en mission pour Rome, vers la fin d'août, avec d'Espinac, archevêque de Lyon (1). Quand il revint, la Ligue avait perdu toutes ses chances, et nous verrons qu'il ne rentra pas dans Paris.

Feuardent et Génébrard reparaissaient dans la lutte après quelque intervalle. Nous les avions perdus de vue depuis plusieurs années déjà. Aubry, au contraire, ne quitta pas la scène un moment, et, à la veille de la conversion de Henri IV, il redoubla son emportement forcené (2). Tous les moyens lui étaient bons, et, habile à remuer la populace, il avait été jusqu'à accuser les Politiques et Mayenne d'accaparer les grains. C'est un moyen qui réussit toujours auprès de la foule. On se pressa dès lors autour de la chaire du curé de Saint-André-des-Arcs. C'était principalement au vieil esprit des corporations religieuses que s'adressait Aubry; c'était avant tout sur les confréries, si puissantes alors et l'un des plus efficaces instruments de la Ligue, qu'il s'appuyait. A l'entendre, on était à la veille d'une autre Saint-Barthélemy : « Si nos princes font la paix, disait-il, qu'ils prennent garde ! ils sont hommes et se peuvent changer. Il y a encore de bons frères à Paris qui batailleroient à l'encontre, et y mourroient tous les bons catholiques plutost que de l'endurer. On me traisneroit plutost à la rivière et me jeteroit-on dans un saq en l'eau que de jamais y consentir. Si on

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 143 A, 158 A, 170 B.
(2) *Ibid.*, p. 144 A, 147 A, 149 A, 158 B, 159 A.

en vient là, il y aura bien du sang répandu. » Et il disait encore : « Il faut poingnarder les Politiques... Si j'avois la force mesme que le courage, j'en tuerois bien... Je m'offre à servir de porte-enseigne... Le Légat a promis de mourir avec nous... » Voilà le langage que tenait le curé de Saint-André-des-Arcs contre les partisans de la paix, et cela au profit de l'élection du jeune duc de Guise. Comme tous ses confrères, à l'exception de trois ou quatre, il *magnifia* ce choix, qu'il déclara « divin et miraculeux. » C'était un nouveau et cher *bergerot* David, qui venait sauver la chrétienté. Les Judas seuls ne se ralliaient pas à son drapeau. — Ces déclamations faisaient illusion aux auditeurs. « Vous êtes une poingnée de gens sanguinaires, disait le président Le Maistre à Aubry; ce sont vos sermons qui empêchent le repos du peuple. »

Le Maistre eût pu en dire autant à Boucher (1). En toute occasion le curé de Saint-Benoît était à la tête des factieux. Feria lui avait promis la place d'aumônier du nouveau roi, si le duc de Guise était élu. On conçoit l'ardeur de Boucher; il se multiplia dans toutes les chaires, et il eût pu répéter le mot familier d'Olivier Maillard : *Nec habeo nisi linguam.*

Le mariage de l'Infante et du fils du martyr de Blois était, selon lui, le vœu de tous les honnêtes gens, l'unique moyen de sauver la France. Ceux du Parlement qui avaient maintenu la loi salique étaient *des ânes*; ceux du Conseil qui ne voyaient dans cette alliance qu'*idées de prédicateurs* étaient des sots. Boucher ajoutait avec une imperturbable assurance qu'avant quinze jours *le grand coup seroit frappé.*

Le curé de Saint-Benoît ne se fit pas défaut non plus d'attaquer tout ce qui pouvait entraver l'élection du duc de Guise. La conversion du Béarnais, ce *passeport,* comme il l'appelait, l'inquiétait peu jusque-là; c'étaient surtout les obstacles intérieurs qui l'irritaient, les Politiques et Mayenne.

« Il faut changer d'officiers et de justice, disait-il. Ce sont

(1) Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 142 B, 143, 144 A, 146, 148 A, 168 A, 169 B.

des traistres; c'est l'agneau qui voit le loup à travers les fentes de la porte et qui ouvre. Je ne parle pas de la ladrerie de ceux de la Conférence; elle ne se peut guérir que par la poincte. Les Politiques ont été demander la paix à Mayenne. C'est honte à lui de ne pas faire pendre ces coquins plus couards que poulles. Il suffiroit de vingt-cinq de l'Union pour donner la chasse à trois ou quatre cents. »

Ces harangues incendiaires effrayaient le faible et indécis Mayenne, qui n'osait les réprimer. Boucher poussa l'insolence jusqu'à l'attaquer en sa propre présence, en présence de madame de Nemours, sa mère, jusqu'à dire enfin : « Ceux qui nous gouvernent ont beaucoup de chair et peu d'esprit. » C'était une grossière plaisanterie contre l'obésité du lieutenant général. Mayenne mortifié sortit de l'église en fureur, protestant qu'il saurait se passer des prédicateurs, et « qu'il leur monstreroit, ce que possible ils craignoient le plus, qu'il n'avoit jamais été traistre à sa patrie. » Boucher se moqua de ces menaces, et, pour montrer qu'il savait les braver, il alla trois jours après trouver Mayenne, et il eut l'audace de lui demander un roi, un roi au nom du clergé, qui, ajouta-t-il, a jeté son dévolu sur votre neveu M. de Guise. Piqué dans son amour-propre, blessé dans ses prétentions, le lieutenant général se contint pourtant et se borna à répondre aux rodomontades de Boucher : « Si un autre que vous eût fait cette requeste, j'eusse bien sceu ce qu'il lui falloit faire. »

Il paraît d'ailleurs que le curé de Saint-Benoît avait soulevé l'animosité de plusieurs corporations. Les bouchers surtout lui en voulaient et l'accusaient de prolonger les troubles et de les empêcher de vendre. C'était une congrégation puissante. Cet état était exclusivement exercé, à Paris, par un certain nombre de familles unies entre elles, et qui transmettaient leurs étaux du Parvis-Notre-Dame, puis du Châtelet, comme un héritage à leurs descendants. Suffisamment reconnus, les bouchers n'avaient pas fait, sous Louis IX, enregistrer leurs statuts par Boileau et ne s'étaient pas mis sous

la dépendance de la prévôté. Au milieu de la république des corporations, ils formaient donc une espèce de république à part, se gouvernant elle-même d'après des coutumes traditionnelles non écrites et faisant juger ses différends par un chef de son choix (1).

On sait l'omnipotence que les bouchers avaient conquise dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons; on sait l'appui qu'ils avaient prêté aux doctrines régicides de Jean Petit. Ces traditions s'étaient perpétuées. Les descendants des bouchers de 1411, les Saint-Yon et les Legoix reprirent, dans la Ligue, le rôle influent de leurs pères. Eh bien, ces représentants d'une démagogie brutale trouvaient que le curé de Saint-Benoît allait trop loin.

Le prédicateur reçut des menaces de mort de leur part; il ne s'en effraya pas, et se mit à attaquer en chaire toute la corporation avec beaucoup d'humeur et de mépris : « Ils ne vendent point leur chair assez à leur gré, s'écriait-il, ce sont tous des Politiques. » L'orateur des Seize, on le voit, en était réduit à dédaigner la popularité; or la popularité, c'était le principe même de la Ligue; il y a donc transformation, et une solution est imminente.

Mais pourquoi recueillir, glaner ces textes épars ? Laissons le Béarnais se convertir, et bientôt nous retrouverons les doctrines de Jean Boucher développées dans leur unité, et se produisant dans un gros livre qui résume ses théories et qui met en lumière ses intérêts et ses passions.

Les conseils de Biron et de Sully, les instructions des curés et aussi l'insistance de Gabrielle d'Estrées avaient décidé Henri IV à se convertir ouvertement. Les conversations théologiques qu'il eut avec Du Perron effacèrent ses derniers scrupules. Du Perron avait une éloquence tout à fait persuasive; on sait que, sous Henri III, il avait un jour prouvé

(1) V. *le Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, publ. par M. Depping. 1837, in-4°, intr., p. lvj.

l'existence de Dieu avec chaleur et entraînement, et qu'il s'était offert à prouver le lendemain le contraire avec autant de succès. L'amer Guy Patin s'est moqué des *grands discours* que Du Perron faisait aux dames, et il nous l'a montré leur déclamant des homélies « sur l'être métaphysique et le principe de l'individuation. » Je ne sais si ce fut là le langage que l'habile théologien tint à Henri IV; ce qu'il y a de sûr, c'est que ce fut lui qui le décida à fixer le jour de l'abjuration.

Outre plusieurs évêques qui assistèrent à cette solennité, outre frère Olivier Bélanger, dominicain et prédicateur ordinaire du roi, on y distingua Chauveau, ancien curé de Saint-Gervais, Benoist et Chavagnac. Quand Henri IV prêta serment sur l'Évangile, ce furent Guincestre et Morenne qui se tinrent à ses côtés (1).

(1) *Procès-verbal de l'abjuration*, ap. Danjou, sér. I, t. XIII, p. 243 et suiv. — Cf. *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 385; et Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 166 B.

CHAPITRE IV

DEPUIS L'ABJURATION DE HENRI IV JUSQU'A SON ENTRÉE A PARIS.

§ Ier.

Lettres de Benoist et de Morenne adressées de Saint-Denis à leurs paroissiens. — *Sermons de la simulée conversion de Henri de Bourbon*, par Jean Boucher. — Analyse détaillée de cet ouvrage. — Mélange des idées démocratiques et sacerdotales. — Caractère littéraire de ces sermons. — Mot de Henri IV sur Boucher.

L'abjuration de Henri IV eut le plus grand retentissement. Le Légat fit en vain protester en chaire, et eut beau demander qu'on attendît la décision du pape (1); le coup était porté. Le seul principe vital de la Ligue une fois accepté par l'adversaire de la Ligue, l'Union n'avait qu'à se dissoudre. L'esprit insurrectionnel, fortifié des intrigues espagnoles, de quelques ambitions particulières et d'un reste d'entêtement fanatique, la firent seuls durer.

Benoist et Morenne écrivirent et datèrent de la cour de Henri IV plusieurs épîtres, qui furent répandues à profusion dans Paris, et qui « eurent beaucoup de force à persuader le peuple (2). » On les peut voir dans les *Mémoires de la Ligue* (3). Celles de Morenne respirent une véritable chaleur chrétienne, un sage esprit patriotique. Le curé de Saint-Méry ne flatte pas les Parisiens : « C'estoit, leur dit-il, peine perdue

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 162 A.

(2) *Dial. du Maheustre*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 502.

(3) Voir t. V, p. 424 et 443, et t. VI, p. 31. — Cf. le P. Lelong, nos 19,470, 95, 96, 530.

de vous prêcher parce qu'aviez des oreilles et ne vouliez entendre, des yeux et refusiez de discerner les choses. Vostre fureur ressembloit celle du serpent, nommément de l'aspic bouchant l'oreille encontre le chant du sage enchanteur. » Ces lettres ne parlaient que de paix, d'accommodement, de conciliation. Elles exercèrent la plus salutaire influence.

Les Seize et leurs suppôts ne se laissèrent pas, toutefois, abattre par ce nouveau et fatal contre-temps. Les curés resserrèrent leur association et mirent en jeu toute leur vigilance pour ne pas laisser pénétrer dans leurs paroisses ces idées de modération et de trêve. Les chaires devinrent plus encore peut-être qu'elles ne l'avaient été jusque-là, une tribune politique, une arène pour les passions.

Jean Boucher montra l'exemple. Du 1er au 9 août 1593, il s'empara, en l'absence de Morenne, de la chaire de Saint-Méry, et, durant neuf jours, il récita neuf sermons auxquels il attachait la plus grande importance. Lestoile dit, il est vrai, à ce propos, qu'il n'était « qu'un oison prêchant des oisons (1), » mais c'est là une injure de Politique. Boucher fit imprimer ces harangues (2) avec le plus grand soin, afin d'étayer la Ligue qui menaçait ruine ; et, dans la persistance de son entêtement, il les publia de nouveau à Douai quelques mois plus tard, quand Henri IV eut décidément triomphé (3).

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 168 A, 169 B.

(2) La dédicace au cardinal de Plaisance est datée du 1er mars 1594. Ainsi les sermons de Boucher, dont l'impression demanda plusieurs mois, ne furent publiés que vingt jours avant l'entrée de Henri IV à Paris. Je les place ici à leur vraie date, c'est-à-dire à l'époque précise où ils ont été prêchés.

(3) Joannes Bucerus IX longas conciones ad Mederici fanum habuit de simulata Henrici Borbonii Benearni principis ad ecclesiam reconciliatione et irrita absolutione, quas, anno proximo, kalendis martiis, cardinali Placentino inscriptas ac typis in urbe excusas, postea cum ab ea exularet, Duaci in Atrebatibus recudendas curavit, furore nondum persecutam rerum conversionem aut locorum ac temporis inter capedinem domito. (Thuan. *Hist.*, l. CVII, § 10; t. V, p. 296.) — Cf. le P. Lelong, n° 19,491, et les *Mém.* de d'Artigny, 1749, in-12, t. I, p. 465.

Les *Sermons de la simulée conversion* (1), qui sont fort recherchés des bibliophiles (2), donnent pour ainsi dire le dernier mot de la Ligue; ils en résument les idées et les opinions. On ne peut objecter ici que les historiens exagèrent, que les contemporains prêtent aux orateurs un langage plus violent que celui qu'ils ont véritablement parlé. Le manifeste est étendu, authentique, avoué, incontestable. La Faculté de théologie, dans son curieux *privilége*, en a loué officiellement l'érudition, la saine doctrine, la gravité; elle a déclaré que Boucher avait su admirablement raffermir la foi chancelante, et arracher le masque aux faux catholiques, aux Politiques impies (3). La doctrine professée par Boucher est donc acceptée par la Ligue, est donc la doctrine même de la Ligue.

On trouvera sans doute qu'il importe de citer, qu'il importe d'examiner avec quelques détails un monument peu commun, peu connu au fond, et dont on n'a extrait jusqu'ici que quelques phrases mutilées et prises au hasard. Je ne m'attache qu'aux points principaux. Après les personnalités viendront les principes, après l'attaque la théorie, après les faits le droit.

Boucher, dans ses sermons, prend pour texte les mots de l'Évangile : *Attendite a falsis prophetis*, et il part de là pour s'efforcer de prouver que l'hypocrisie a été le seul mobile de la conduite du Béarnais, et pour rétablir la vérité compromise.

Le curé de Saint-Benoît parle d'abord de lui; il fait le

(1) *Sermons de la simulée conversion et nullité de l'absolution de Henri de Bourbon*, Paris, Chaudière, 1594, in-8°. (*Bibl. du Roi*, L, 1528, 1.) Je me sers de la réimpression de Douai, *jouxte la copie*, 1594, in-8°. (Bibl. de l'Arsenal, T. 6,043 *bis*.)

(1) « L'édit. originale des sermons de Boucher est plus belle et infiniment plus rare que la réimpression de Douai. » (Renouard, *Cat. de la Bibl. d'un amateur*, 1819, in-8°, t. IV, p. 138.)

(3) Voici le passage même du privilége : « ... Quæ, præterquam quod graves et eruditæ sunt ac sanam doctrinam continent, larvatum catholicismum, impium politicismum acute retegunt, nutantemque hoc infelici seculo multorum catholicorum fidem mirifice confirmant... »

modeste, et s'excuse sur son *peu de suffisance*. Ce n'est pas pour briller qu'il met au jour son gros volume; c'est pour servir sa cause, c'est « pour lever les impostures des extraits qu'on a fait courir de ce qu'il auroit dit en public. » Sans doute cette publication est bien tardive, mais « des distractions tant publiques que particulières et son peu de santé en ont bien alenty le pas. »

Boucher promet beaucoup à ses lecteurs; sa façon d'entrer dans un sujet est cavalière et vive. Il entasse les images, les rapprochements, les mots familiers, et, dans un style bigarré à la manière de d'Aubigné, il s'écrie, avec une certaine outrecuidance : « Enfonçons oultre ceste monstre d'absolution; voyons si c'est rien qui ait vie, ou bien si c'est quelque phantosme ou espouventail de chennevière, quelque effigie de représentation, pour faire peur aux petits oyseaux, quelque faux visaige à moumon, quelque poupée à petits enfants, ou quelque habit de fripperie pour jouer l'Absolution sur le théâtre de S. Denys, comme jadis la Passion tant à Paris qu'ailleurs en France (cause d'une partie de noz maux pour l'irrévérence y commise), ou comme les huguenots ont fait la tragédie du Franc-Arbitre et fait des farces de la Messe? Voyons! et s'il n'y a vie ni sentiments, ne craignons d'en faire anatomie, d'y mettre bien avant le cousteau... Ains seulement bouchons le nez à ce que la puanteur ne nous offense;... en matière de gens capiteux et variables en leurs discours, il convient fermer tous les trous, occuper toutes les avenues, à ce qu'ils ne puissent eschapper (1). »

Avant d'établir l'hypocrisie et la nullité de la conversion du Béarnais, Boucher trace longuement, et à bien des reprises, un portrait sanglant de Henri IV. On dirait qu'il s'agit de Caligula ou de Néron. C'est « un hérétique, un relaps, un sacrilége, un brusleur d'églises, un corrupteur de nonains, un massacreur de religieux et de prestres, un qui

(1) Pag. 227, 228.

n'a fait en la vie autre chose que faire la guerre à l'Église, espandre le sang des catholiques, avoir matière d'excommunication... un enfin qui de tout temps s'est rebellé contre la patrie, a commis actes de félonie, introduit les ennemis, violé toutes les loix divines et humaines (1). » Voilà le ton général de Boucher. On conçoit ce que doit être le détail. « Quel fleuve de Léthé, quelle oubliance, dit-il, seroient possibles pour les mœurs de ce satyre (2), pour des crimes avérés et en telle multitude que c'est horreur de les dire (3). » Henri IV, selon lui, n'a aucune qualité : « Il est grand moqueur, grand paillard, grand avare (4). » On vante, il est vrai, sa gaieté; mais ce *naturel raillard* n'est-il pas le propre des impies, le propre de Rabelais, de Henri Estienne et de *ceux de leur confrérie* (5)? Boucher n'accorde qu'un seul point, c'est que le Béarnais est « soldat et grand guerrier (6). » Aussi le prédicateur, s'il ne désire pas la damnation d'un pareil monstre, désire-t-il au moins le voir périr d'une manière violente : « Que nous profite que le Béarnais meure, je dy meure éternellement (7). » Au besoin, Boucher eût volontiers laissé la couronne céleste à Henri IV; il en fait bon marché; c'est du sceptre de France qu'il veut surtout le priver. Il l'avoue crûment : « Si ceste pillule semble trop dure d'estre despouillé du royaume, qu'il juge combien plus elle luy doit estre d'estre despouillé de celuy du ciel : comme de sauver tous les deux ce luy est chose impossible (8). » Le prêtre, au fond, serait indulgent; le sectaire est inflexible.

(1) Pag. 231.

(2) Sur les « mœurs corrompus et pervertiz du personnaige en toute espèce d'ordure, » on peut voir particulièrement les pag. 141, 218, 531. Gabrielle d'Estrées y est attaquée nommément.

(3) Pag. 232, 311.

(4) Pag. 145.

(5) Pag. 143, 144.

(6) Pag. 589.

(7) Pag. 129.

(8) Pag. 583.

Mais l'abjuration améliore les chances de Henri IV. Aussi Boucher ne la peut-il admettre. « Si on le dict absous entre les dents, on le dict roy à pleine bouche (1), » s'écrie le prêcheur, et c'est là ce qui le fâche. Il proteste contre cet acheminement au trône par la conversion. « C'est faire tort à la grâce de l'Esprit-Saint, que de la faire si amère qu'elle ne se puisse avaler qu'avec le sucre d'un royaume (2). »

Ainsi toutes les armes sont bonnes à Boucher, même la plaisanterie et le sarcasme, même les finesses d'érudit. Il nie la réalité, la sincérité de cette conversion, qui n'est qu'une *mazarde*, et il ajoute : « Nous aimons mieux estre réaux que nominaux; voilà tout (3). » Ce ton vif, pénétrant, familier, revient souvent. « On l'a vu, dit-il encore, en une mesme heure huguenot, et en la mesme catholique! et puis le voilà à la messe! et sonne le tabourin! vive le roy (4)! » Ne sent-on pas que c'est là un contemporain grossier, mais enfin un contemporain reconnaissable de la *Ménippée?* Le style ne manque pas d'une certaine allure hardie et abonde en termes rapides, en images vulgaires et mordantes.

La cérémonie de l'abjuration de Henri IV avait été simple et grave. Boucher en défigure le récit et la rapporte en un langage qui devait faire impression sur le peuple : « Quelle cendre? quelle haire? quels jeûnes? quelles larmes? quels soupirs? quelle nudité de pieds? quels frappements de poitrine? quel visage baissé? quelle humilité de prières? quelle prostration par terre en signe de pénitence? Les gens de guerre embastonnés, les fifres, les tambours sonnants, l'artillerie et escopetterie, les trompettes et clairons, la grande suite des gentilshommes, les damoiselles parées; la délicatesse du pénitent, appuyé sur le col d'un mignon, pour le grand chemin qu'il y avoit à faire, environ cinquante pas,

(1) Pag. 227.
(2) Pag. 200.
(3) Pag. 189, 330.
(4) Pag. 183.

depuis la porte de l'abbaye jusqu'à la porte de l'église; la risée qu'il fit, regardant en hault, avec un bouffon qui estoit à la fenestre : — « En veux-tu pas estre ? » — Le ders, l'appuy, les oreillers, les tapis semez de fleurs-de-lys, l'adoration faicte par les prélats à celuy qui se doibt submettre et humilier devant eux, sont les traicts de ceste pénitence (1). »

La sœur de Henri IV était huguenote. Boucher se rejette là-dessus, et, à ce propos encore, il accumule ces métaphores caractéristiques qui frappaient l'esprit du vulgaire : « Pourquoy la poison près de luy ? Qui vint jamais dire que qui hait le brouillas ne lui ferme la fenestre ? que qui craint les volleurs leur ouvre sa porte ? Seroit-il bien jà tant confirmé que de pouvoir marcher sur les charbons ardents sans se brûler la plante ? que la chandelle nouvellement esteinte ne se peust rallumer au feu, tant proche en peust-il estre (2) ? »

Henri IV, on le suppose, cet hypocrite Henri IV, « qui faisoit le lion en France et le regnard à Rome (3), » n'est pas seul sacrifié dans le volume de Boucher. Tous les adhérents du Béarnais sont tour à tour calomniés. Le prédicateur soutient cette thèse, qu'il est impossible d'être royaliste et en même temps honnête homme ; il applique ce principe aux personnes. Qui appuie le nouveau converti, au parlement, entre les évêques, à la Sorbonne, dans le peuple (4) ?

Qui parmi les magistrats ? « quelque larron de finances, quelque roseau à tous vents, quelque bon valet à vendre. »

Qui parmi les évêques ? « ceux qui sont connus par leur vie épicurienne..... des ignorants qui boivent comme templiers en leurs cruels et desmesurez voirres, qui ont pour gosser à leur table les reliques de Rabelais, et dont le plus

(1) Pag. 538, 539.
(2) Pag. 199.
(3) Pag. 574.
(4) Pag 117 à 120.

beau mestier est de danser et entretenir les dames, de desbaucher les mariées, ceux enfin qui ont à peine vu la poincte des clochers de leur diocèses, et ne disent messe ni matyne. »

Qui parmi les docteurs, parmi les curés sortis pour l'aller convertir ? « le rebut et ordure de Paris, des mignons apostats, joueurs de cartes, recognuz concubinaires, des écrivains brouille-papiers, vieux fondateurs d'hérésie, papes par fantaisie (1). »

Qui enfin parmi le peuple ? « quelque blasphémateur, quelque mignarde fardée ou folle de renom qui aura couru à ceste danse. »

Telle est l'impartialité de Boucher, et il ajoute : « Toutes les mauvaises humeurs se sont rangées à ceste apostume. Voilà les saints personnages qui de si longtemps ont crié, hué, tonné, musé, brigué, couru, trotté, posté, sauté, ploré, gémi et souspiré après ceste saincte journée. » C'est bien là le langage aveugle de la passion politique. La parole de Boucher n'a rien perdu de son entraînement et de sa fougue en passant dans un livre, en revêtant une forme durable. C'est encore la déclamation abondante, furieuse, ironique, sauvage, d'un tribun aux abois qui risque la destinée de sa faction, sa propre destinée, dans un dernier effort. On voit que des intérêts personnels sont là engagés, on voit que pour Boucher il s'agit du triomphe ou de l'exil.

Si les ennemis de l'Union sont accablés par le prédicateur de malédictions impitoyables, il est facile de deviner en revanche combien il doit louer la Ligue ; combien, pour augmenter l'autorité de son enseignement, il doit justifier le principe de l'insurrection et légitimer le pouvoir des Seize, qu'il déclare à l'avance *canonizé :* « Au péril, dit-il, le sang

(1) Pour comprendre ces derniers traits il faut se rappeler que René Benoît, surnommé le *Pape des Halles*, et qui a laissé un nombre énorme de mauvais livres de controverse, avait publié une Bible suspecte d'hérésie.

se retire auprès du cœur, et les bons chrestiens à la Ligue... Ce que la Ligue pense, dict, faict, respire, n'est autre chose que l'Église (1). »

l'Église donc identifiée avec la Ligue, la tradition chrétienne se résumant dans la démagogie de quelques factieux vendus à l'étranger, l'œuvre de seize cents ans de luttes et de triomphes venant aboutir à une révolte d'orthodoxie contre un roi converti à l'orthodoxie, voilà la théorie de Boucher.

Selon lui, la paix est impie ; l'Église ne peut vivre que par la guerre, que par une guerre sanglante. Quant à la liberté de conscience, Boucher la nie et la repousse. A la veille de l'édit de Nantes, il voudrait l'inquisition. Ce principe absolu d'intolérance contraste singulièrement avec le thème de la souveraineté populaire que nous lui verrons développer tout à l'heure.

Il ne nomme pas la Saint-Barthélemy, mais il la loue implicitement : « Quand les hérétiques, dit-il, ont eu les ongles rognez, ils on eut ceste coustume de faire autant les doux et les chiens couchants, qu'auparavant ils faisoient les tygres, les lyons et les chevaux eschapez (2). » Boucher, ailleurs, formule plus clairement sa pensée par ces mots : « La contrainte est égale en l'une et l'aultre sorte de mal, tant pour la foy que pour les mœurs, pour y avoir pareille obligation et y estre les hommes égallement tenuz (3). » Singulière préoccupation d'un factieux, qui nie la liberté dans l'ordre religieux, dans l'ordre individuel, et qui va proclamer la liberté illimitée dans l'ordre politique. Singulière doctrine, qui enchaîne l'homme et accorde tout au citoyen, qui viole le sanctuaire de la conscience au nom de Dieu et n'ose pas y pénétrer au nom de la société.

On a vu ce que Boucher attaque ; on va voir maintenant

(1) Pag. 89, 571.
(2) Pag. 26.
(3) Pag. 213.

sur quelles bases il veut édifier, et à quoi, dans la pratique, dans le fait même de la Ligue, tendent et aboutissent ses théories.

Boucher est du parti de Philippe II, et il s'en flatte. « Ce prince, dit-il, comme un autre Abraham, a sacrifié son propre sang pour nous donner un roy en France, roy masle et naturel françois, un roy agréable à la France... (on voit qu'il s'agit du jeune duc de Guise) pour assembler encore une fois Satephthah et Sephrad ensemble, c'est-à-dire la France et l'Espagne... Il faut honorer plus un prince étranger catholique qu'un prince naturel hérétique (1). » Puis viennent les déclamations contre ceux qui osent ne pas applaudir à la conduite de Philippe II, contre ceux qui ont l'audace de le traiter de *demy-Maure* et de *demy-Sarrazin*, épithètes vaines, dont se soucie fort peu Boucher, « ne regardant ces messieurs, dit-il, combien, en pensant blasmer l'Espagne, ils l'honorent, puisqu'estre catholique, soutenir un siége admirable, se dévouer, cela est estre Espagnol, et puisque pour n'estre Espagnol, il faut estre parjure, perfide, excommunié (2). » Le sermonnaire ajoute même : « Comment le François Espagnol, puisque l'Espagnol est François. » Tel est le sentiment national des Seize.

Boucher, dans ses *Sermons de la simulée conversion*, appuie ouvertement la candidature du jeune duc de Guise, sous prétexte « qu'il faut un roy vrayment catholicque et d'une maison catholicque, » un roi dont le trône soit cimenté par *l'alliance du plus grand roy de la chrestienté*, Philippe II (3). A en croire la bonhomie affectée du prêcheur, on s'imaginerait qu'il n'entrait pas la moindre vue politique dans les plans du successeur de Charles-Quint, et qu'il ne voulait, par sa conduite à l'égard de la France, que le seul bien, que le seul repos de la chrétienté. Lui, de l'ambition ! Mais il n'y a jamais

(1) Pag. 600, 474.
(2) Pag. 617.
(3) Pag. 572.

songé ; les gens de la *Ménippée* sont des calomniateurs avec leur *catholicon*. Boucher s'apitoie sur le sort du monarque méconnu et sur celui des bons ligueurs ses confrères : « On nous dit Espagnols, s'écrie-t-il, eh bien, je demande en quel sens ils le veulent prendre, pour l'estat ou pour le secours? car, pour l'estat, il ne peut estre, n'ayant eu ce puissant roy jamais envie à cet estat. Une couronne sans plus luy est promise, qui est la couronne immortelle, pour le comble de sa grandeur (1). » Voilà bien des mensonges impudemment accumulés en quelques lignes.

Qu'est-ce que cette *alliance* de Philippe II prônée par Boucher ? c'est le mariage du jeune duc de Guise avec la vieille Infante ? Qu'est-ce que « ce roy tout entier catholicque et non à demy, ce catholicque loyal et non retourné, qui soit frappé au bon coing et qui soit de bon aloy ? » Qu'est-ce que ce roi enfin, « catholicque marqué et non remarqué, et catholicque non reforgé (2) ? » Qu'est-ce, en un mot, sinon le dernier recours du parti espagnol aux abois, le prête-nom de Philippe II, la ressource suprême d'une ambition déçue, qui s'est vue rejetée d'un trône, et qui veut y placer, en attendant les événements, un faible instrument, une sorte de gouverneur provisoire. Ce n'est pas le jeune duc de Guise que soutient au fond Boucher, c'est Philippe II déguisé. La mauvaise humeur qu'il montre contre ceux qui ont *crié si haut pour la loi saliquè* en est la preuve manifeste, incontestable. Le mariage de l'Infante n'est pour Boucher qu'un pis-aller auquel il se résigne par nécessité. Qu'on parle de la coutume reçue en France d'exclure les femmes du trône, le prédicateur en fait bon marché : « La loi fondamentale d'un estat, dit-il en propres termes, est de n'avoir qu'une religion, la catholicque, et de régler tout à ce niveau, fût-ce mesme la loi salique (3). » Cela veut dire, en termes clairs, que les États auraient dû appeler au trône

(1) Pag. 599.
(2) Pag. 576.
(3) Pag. 584, 595.

l'infante Isabelle. Telle est la politique pratique de Boucher.

Sa politique générale, on l'a déjà vu dans le *De Abdicatione Henrici tertii*, n'est autre chose que l'alliance bizarre de la démocratie et de la théocratie, l'union de la vieille suprématie papale du moyen âge avec la souveraineté populaire des calvinistes.

C'est dans les États-Généraux, élus par le peuple, que réside, selon Boucher, le pouvoir suprême et définitif. La monarchie est leur œuvre : « Les Estats ont le roy en jurisdiction directe de leur authorité souveraine et puissance naturelle... Ce sont eux en qui, naturellement et originairement, réside la puissance et majesté publicque qui faict et establit les roys qui sont par le droict des gens et non de droict divin et de nature (1). »

Les textes formels ne manquent pas ; je lis quelques pages plus loin : « La puissance de lier et de délier demeure aux peuples et Estats qui sont éternellement gardes de souveraineté, juges des sceptres et royaumes, pour en estre l'origine et la source ; comme ceux qui ont faict les roys, non par nécessité ou contrainte, mais par leur franche volonté, estant en eux de choisir de plusieurs sortes de gouvernement celuy qui leur est le plus utile. Et si bien tel est surtout et le plus ordinairement celuy de monarchie (comme aussi nous l'advouons pour ce que la vérité est telle), ne laisse pourtant ceste liberté de demeurer ès peuples pour choisir de leur plein gré ceste forme de gouvernement, mesme pour destituer et changer les roys selon que le cas y eschet ; estant en tout véritable que c'est des peuples que sont les roys et non des roys les peuples, veu que le peuple est la base sur laquelle le roy pose (2). »

On conçoit, après cela, que Boucher se récrie contre les partisans du droit divin, qu'il qualifie de « certains discoureurs qui nous veulent mettre les roys par dessus les Estats,

(1) Pag. 263, 249.
(2) Pag. 250.

comme venant immédiatement de Dieu et n'ayant à satisfaire que Dieu, voire comme estant Dieux en terre et par dessus toute loy, trop plus que Jésus-Christ qui s'est submis à la loy... regrattans les vieilles fripperies de Guillaume Occam et autres telles ressources de bourbier, redites et inepties (1)... »

Quant au droit d'hérédité, *dont on fait tant de discours*, Boucher en parle à peine; c'est la moindre des questions. « Pourquoy, depuis Charlemagne, n'a-t-on receu à la couronne quelques-uns des Mérovingiens, sinon pour ce que le droit acquis une fois par jugement de l'Église et des Estats à un autre ne retournoit aux précédents? Et pourquoy n'a esté depuis Hugues Capet reprise la souche de Charlemagne, sinon pour la mesme raison (2)? » Ainsi il n'y a pour Boucher d'autre droit que celui qui résulte de l'élection. Aucun prestige n'entoure plus la monarchie; le roi est l'égal du dernier de ses sujets : « Il n'y a rien de moins en l'âme du moindre de tout ce peuple qu'en celle du plus grand monarque (3). »

Voilà les doctrines par lesquelles la Ligue touche à l'avenir et prélude à 89; voici maintenant par où elle tient au passé : « La puissance de l'Église et du sainct père, dit Boucher, s'estend au moins indirectement sur le temporel, en ce que, ces deux estant connexes pour la composition d'un total, il faut nécessairement que, pour estre de natures inégales en perfection, comme aussi de fins et actions inégales, il y ait subordination et que l'un dépende de l'autre, de mesme qu'il se voit un total de l'homme composé d'esprit et de corps (4). »

(1) Pag. 252. Occam avait défendu les droits de Philippe-le-Bel et de Louis de Bavière contre Boniface VIII et Jean XXII. (Tennemann, *Man.*, tr. fr., t. I, p. 383. — Cf. Cousin, *Hist. de la Phil. au* XVIII*e siècle*, cours de 1829, t. I, p. 336.)

(2) Pag. 584.

(3) Pag. 129.

(4) Pag. 205.

Dans les *Sermons de la simulée conversion*, Boucher ne fit donc que développer, à l'aide d'une rhétorique fleurie, les principes qu'il avait établis par la scholastique la plus aride dans le *De justa Abdicatione*.

Son style est un style de transition. Sa phrase est longue, savante, périodique, chargée d'incises et de retours, n'évitant pas l'expression franche, attrapant souvent l'expression pittoresque, à la manière du XVIe siècle ; mais aussi elle est déjà pleine d'images prétentieuses, elle vise au bel esprit, comme dans les homélies de Godeau, comme au temps de l'hôtel de Rambouillet. Boucher procède volontiers par énumérations et par apostrophes. Il y a chez lui un certain souffle abondant, une certaine verve amère, une certaine plénitude verbeuse, qui devaient séduire les imaginations faciles de ce temps. Ces citations entremêlées de l'histoire profane et de la Bible, cette succession incohérente d'anecdotes, de plaisanteries, de périodes solennelles, et enfin, si l'on peut dire, ce cliquetis perpétuel de l'érudit et du rhéteur, n'étaient pas sans charme à une époque confuse qui n'avait même pas le pressentiment de ce goût sobre et sévère dont les écrivains de Louis XIV allaient trouver le secret.

De notre temps on a essayé de réhabiliter l'historien Pierre Matthieu. On a retrouvé avec étonnement, dans ses livres, une splendeur de style, une capricieuse abondance d'images, une éblouissante couleur d'imagination qui ont séduit. Il a été déclaré que Pierre Matthieu ne méritait point le légitime oubli qui couvre ses œuvres. Le malheur est que Matthieu n'est pas un écrivain unique, isolé, original, sans antécédents, sans corrélations avec ses contemporains. Il appartenait tout simplement à une école qui a régné de son temps et dont il n'a été ni le créateur ni le chef. Ces comparaisons bigarrées, cette incroyable accumulation de similitudes incohérentes, ces métaphores incessamment empruntées à la nature, et, si l'on peut dire, cette palette répandue au hasard sur la toile pour faire un tableau, tout cela, toute cette intempérance de

langage n'est pas le privilége exclusif de Pierre Matthieu. A ce point de vue, Jean Boucher serait un orateur éminent, il serait le précurseur d'un genre qui atteindra son apogée dans Pierre de Besse, dans l'évêque de Belley, dans Valladier, chez tous ces sermonnaires ambitieux que la parole de Bossuet fit oublier.

La publication des homélies de Boucher était digne de coïncider et coïncida effectivement avec celle du *Banquet du comte d'Arète*, de l'avocat général Dorléans, auteur du *Catholique anglois* et de tant d'autres libelles odieux. Par ces écrits, les représentants des Seize, je l'ai dit, voulaient « étayer la Ligue qui menaçoit ruine. » Ils n'y réussirent pas. La seule défection de Villeroy vers Henri IV suffit à paralyser l'influence des volumineux sermons du curé du Saint-Benoît.

Un jour, pendant que Boucher les prononçait, le roi s'était enquis de ce qui se disait dans les chaires. Le gentilhomme qu'il interrogeait à ce propos se mit à lui faire plusieurs récits des prédicateurs parisiens, « mais principalement d'un qui regardoit le crucifix d'un mauvais œil et si avoit toute la presse de Paris et triomphoit d'en conter. — Ventre-saint-gris! s'écria le roi, c'est Boucher nostre maistre, le borgne (1). »

Ainsi le mépris avait frappé les orateurs des Seize auprès de ceux-là mêmes qu'ils attaquaient avec le plus de violence. Mais, à mesure que leur autorité diminuait, ils faisaient de nouvelles tentatives, exagéraient encore leurs fureurs pour la ressaisir. Comme le dit un contemporain : « La Ligue desbanda alors tous ses arcs. Les prédicateurs se mirent à galopper le roy ouvertement, couvertement, à droicte, gauche, à tort, à travers, de jour, de nuict. »

Ce mouvement frénétique se communiqua aux provinces. Boucher ne s'était pas contenté de prononcer ses sermons, il les avait fait imprimer : le théologal de Poitiers imita le curé de Saint-Benoît.

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 169 B.

§ II.

Cinq sermons, ésquels est traicté de la simulée conversion du roy de Navarre, **par le P. Porthaise. — Biographie de ce moine. — Analyse détaillée de ses sermons prêchés à Poitiers. — Impudente apostasie de Porthaise. — Prédications à Amiens, à Lyon, à Dijon.**

Porthaise, comme Boucher, prêcha dans l'église de Poitiers, dont il était théologal, contre la conversion du roi de Navarre ; puis il recueillit ses sermons et les publia (1). C'est un volume extrêmement recherché des bibliophiles à cause de son excessive rareté (2), mais dont les historiens n'ont tiré aucun parti que je sache (3).

Je ferai donc pour le livre de Porthaise ce que j'ai fait pour le livre de Boucher. Mais qu'était ce Porthaise ? c'est ce qu'il convient d'abord d'examiner.

Jean Portais, ou Protaise, ou plutôt Porthaise, comme il signe sur ses livres, a pour sa science reçu beaucoup d'éloges des biographes. Colomiès en tient le plus grand cas comme hébraïsant (4). Dom Liron l'appelle un des plus doctes écrivains de son ordre, et il ajoute « qu'il fait honneur à sa

(1) *Cinq sermons du R. P. F. J. Porthaise, de l'ordre de Saint-François, théologal de l'église de Poictiers, par luy prononcez en icelle, esquels est traicté de la simulée conversion du roy de Navarre.* Paris, Bichon, 1594, in-8°. (Bibl. de l'Arsenal, 6,044, H.)

(2) Les bibliographes sont unanimes : « Ce volume rare est très-recherché. » (Brunet, *Manuel du libraire,* au mot *Porthaise.*) — « Volume toujours recherché. Le dernier exemplaire a été vendu, à Paris, 163 fr. » (Leber, *Catal.*, 1839, t. II, p. 236, n° 4,123.) — « Sermons fort rares et qui n'ont pas été réimprimés. » (Renouard, *Catal. d'un amateur,* t. IV, p. 138.)

(3) M. Capefigue (*Hist. de la Réforme et de la Ligue,* t. VI, p. 348) a pourtant indiqué en note les deux volumes de Boucher et de Porthaise. Cette note a cinq lignes et contient trois erreurs. Porthaise est appelé *Ponthoise;* l'éditeur du livre de Boucher, Chaudière, est nommé *Chandret,* et Boucher lui-même est qualifié de *docteur de Saint-Benoît,* ce qui transforme une paroisse en une Faculté de théologie.

(4) In hebraica litteratura non mediocriter versatum. (*Gallia orientalis,* 1665, in-4°, p. 63 et seq.)

patrie (1). » On peut se rappeler Génébrard et Crespet, autres érudits qui s'étaient jetés avec acrimonie dans la Ligue. Porthaise est un génie de même espèce, un scholastique bilieux et amer qui embrasse avec dureté un parti extrême. Les auteurs du Supplément à Lestoile, dans l'édition de 1719, ont bien compris ces natures de pédants passionnés, quand ils ont dit, en généralisant beaucoup trop : « Les gens d'église, élevés pour la plupart dans la barbarie du collége, y prennent un caractère dur et féroce et ne se rendent jamais, persistant toujours dans l'erreur et l'entêtement (2). » Porthaise, toutefois, ne persévéra dans la Ligue que pendant les triomphes de la Ligue. Nous le verrons renier ses principes, dès qu'il s'agira de ses intérêts. De Thou l'a justement qualifié, quand il a dit : « *Portasius aliqua litterarum ostentatione clarus, cœterum impudentia præditus.* »

Porthaise, ce *renommé théologien,* comme l'appelle La Croix du Maine, était né à Gastines, aux environs de Laval (3). Après avoir été aidé dans ses études par la maréchale de la Vieuville, il devint franciscain assez jeune, et la chaleur qu'il mettait dans ses sermons le fit rechercher par les paroisses. Son caractère polémique se révéla de bonne heure. En 1567, il soutint à Anvers des luttes publiques contre les calvinistes. Quelques années plus tard il eut, à propos de son ordre, des démêlés avec le roi et le Parlement; il refusa de paraître devant la Cour qu'il injuria, et fut exilé du couvent de Paris et envoyé en province. Le pape lui-même désapprouva sa conduite. Il y a là-dessus toute une lettre de Paul de Foix, ambassadeur à Rome, qui transmet à Henri III l'adhésion du pontife (4).

Malgré son peu de mesure, Porthaise fut élu provincial

(1) *Singularit. histor.*, 1739, in-12, t. III, p. 84 à 94.
(2) V. *Journ. de Henri IV, éd.*, Champoll., p. 228 B.
(3) V. éd. de Rigoley de Juvigny, au mot *Jean Portais.*
(4) *Lettres de Paul de Foix à Henri III*, Paris, 1628, in-4°, p. 518 et suiv.

de son ordre l'année suivante, en 1583 (1). On le retrouve théologal de Poitiers en 1589, et servant de principal suppôt aux ligueurs. Tous les arguments lui étaient bons pour entraîner les Poitevins dans le parti de l'Union : il flattait même leur intérêt et piquait leur amour-propre urbain et local : « Quelle honte ! disait-il, on a transporté le Parlement à Tours. En pareille circonstance Charles VII ne l'avait-il pas fait venir à Poithiers (2) ? » Convaincus par cet argument personnel, les paroissiens de Porthaise se soulevèrent unanimement contre l'autorité royale.

Moreri ne cite pas de Porthaise moins de onze ouvrages, sauf un traité contre l'astrologie, qui n'est même pas fort curieux, ce sont autant de livres de controverse qui n'ont plus le moindre intérêt. Il n'en est pas de même de ses sermons imprimés (3). Le volume de Boucher représente les doctrines politiques des Seize; le volume de Porthaise, les doctrines des municipalités provinciales. Il est bon de comparer.

Le réveil des idées théocratiques qui, dans leur opposition contre la royauté, s'appuyaient alors sur la démocratie, comme elles s'étaient appuyées au moyen âge sur la féodalité, ce réveil est plus manifeste encore dans Porthaise que dans Boucher. Porthaise n'est pas au centre même de la Ligue ; il n'a pas les passions des Seize et les halles à satisfaire. L'échevinage de Poitiers ne demande pas les mêmes précautions populaires que la turbulente municipalité parisienne. Porthaise semble donc le véritable représentant du clergé ligueur et de ses doctrines.

Il n'hésite pas à soumettre *directement* le roi au pape ; ce

(1) Moreri.

(2) Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, 1785, in-12, t. V, p. 144.

(3) Ces sermons furent sans doute publiés à deux reprises et à mesure de l'impression, car il y a une seconde partie chiffrée à part. M. Ant.-Aug. Renouard (*Cat. d'un amat.*, t. IV, p. 138) remarque que les deux derniers sermons manquent dans beaucoup d'exemplaires.

que Boucher ne faisait qu'*indirectement*. Le clergé a le droit, le privilége de donner le signal de l'insurrection et de déposer les rois : « Les cousteaux spirituel et matériel sont à l'Église, et de son vouloir doivent estre desgainez pour la tuition de la foy et pour la punition des ennemys de la foy, principalement à cause d'hérésie, tyrannie, fainéantise et contemnement impénitent de la discipline chrestienne (1). »

Porthaise ne parle guère de la puissance du peuple, ni de la souveraineté des États, comme le faisait Boucher. C'est au prêtre, selon lui, qu'appartient le droit de paix et de guerre. L'Église a la suprématie sur tous ceux qui sont appelés à la couronne ; elle les examine, et la puissance des rois est illégitime lorsqu'elle n'a point reçu la sanction sacerdotale (2). « Quand le roy, dit Porthaise, est jugé hérétique, ou qu'il envahist le patrimoine de l'Église, ou qu'il commet paillardise ou meurtre excessif, ou qu'il est parjure ou perfide ou manifeste tyran, sans vouloir se recognoistre et subir la pénitence enjoincte, il est justement exauthoré et dépouillé de tous biens, honneurs et dignitez (3). »

Comme la plupart des théologiens qui s'étaient rangés à la foi politique de la Ligue, Porthaise résume ses doctrines par l'apologie du meurtre canonique. Non-seulement le zèle de la religion légitime à ses yeux la révolte contre l'autorité royale, mais l'assassinat. « La personne des rois, dit-il, est purement du droit des gens..., et pour ce subjecte aux contracts, usances et pratiques de la gente, comme nous en font foy la mutation des lignées Mérovinges, Carlovinges et Capets en ce royaume (4). » La théorie mène vite aux faits en temps de révolution. Porthaise est bientôt conduit à l'apologie des régicides : « Ils condamnent, s'écrie-t-il, le faict de frère Jacques Clément, comme s'il n'eust peu en quelque façon que ce soit

(1) A, p. 75.
(2) A, p. 4, 7.
(3) B, p. 90.
(4) A, p. 15.

estre licite : en quoi ils condamnent le faict de Éhud, Samson, Judith, Jehu et les faicts, conseils et commandements Samuel, Élye et Élyzée (1). » Cela veut dire que Châtel aura raison; cela absout à l'avance Ravaillac. La doctrine du meurtre politique persiste et garde ses formules.

Porthaise n'admet même pas les représailles, les représailles légales, juridiques. Un des plus grands crimes qu'il reproche au Béarnais, c'est d'avoir fait pendre et tirer à quatre chevaux, comme on l'a vu plus haut, Robert Chessé et Edme Bourgoing (2). Ces deux exécutions sont pour le perfide sermonnaire un prétexte heureux de peindre Henri IV comme un intolérant et sanguinaire inquisiteur. On sait ce qu'il faut penser de ces mensonges (3).

Le théologal de Poitiers se rattache ouvertement à la cause du jeune duc de Guise et de l'Infante; il se vante d'*estre lorrain*. On voit pourtant qu'il n'accepte ce parti extrême que par dépit de ne plus voir de chances directes à la fille de Philippe II. Les regrets transpirent jusque dans ses protestations nationales. L'hypocrisie est évidente : « On m'accuseroit, dit-il, d'estre espagnol, ce que je ne suis, car je cognois assez de princes et gentilshommes catholicques et françois pour commander en ce royaume quand il en sera besoin, sans introduire un prince espagnol ou alleman; ce qui ne se fera jamais de mon advis et consentement. » Voilà qui est très-bien jusqu'ici; mais Porthaise, par malheur, ne s'arrête pas là, et il ajoute : « Ce néantmoins je diray en franc arbitre que j'ayme mieux estre espagnol et serviteur de l'Église romaine, que d'estre anglois, fauteur et compagnon de la postérité de l'héré-

(1) B, p. 49.

(2) B, p. 77.

(3) C'était, de la part des prédicateurs, un parti pris de transformer l'extrême clémence de Henri IV en une cruauté impitoyable. Rose disait aussi : « Comment auriez-vous bien le cœur de recevoir ce tiran qui s'est plongé les bras jusques aux couldes dans le sang des catholicques et fait enterrer les prestres tout vifs. » (V. Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 117 B.)

siarque Wiclef (1). » Ici le désappointement perce ; seulement Porthaise est moins franc, moins explicite que Boucher. Faute de l'élection de l'Infante qu'il désirait, et contre laquelle il proteste maintenant, il se rejette sur un mariage avec le fils de Henri de Guise. Cela sent visiblement les doublons du duc de Feria. Philippe II, avec son infatigable activité diplomatique, avait organisé tout un système de corruption. Partout en France il avait des agents, des créatures, des soutiens.

La conclusion pratique de Porthaise, c'est qu'il ne faut jamais faire, c'est « qu'on ne fera jamais alliance, ny trêve, ny paix avec les hérétiques (2) ; » jamais de paix avec le Béarnais, ce faux converti, qui suit les deux cultes et pratique une vraie *polygamie de Turc*.

Il y a, je l'ai dit, dans les sermons de Porthaise toute une partie spéciale destinée aux habitants de Poitiers. Ce n'est pas la moins curieuse, car elle montre comment les prédicateurs flattaient les passions locales, les intérêts particuliers. Porthaise édifie son auditoire sur l'espèce de blocus qu'il fallait subir, et il en fait un grand grief contre Henri IV. Tout se vend fort cher ; les bourgeois sont ruinés. Mais le prédicateur s'aperçoit subitement que ces inconvénients qu'il signale pourraient bien favoriser le parti de la paix, et alors, sans souci de se contredire, il se hâte d'assurer à ceux qui l'écoutent qu'il y a cependant moyen de vivre : « Le vin n'a encore enchéry, s'écrie-t-il, et je sçay homme, la sepmaine passée, qui eust trois fort bons moutons pour cent sols (3). » Voilà les solides, les sérieux arguments de Porthaise en faveur de la Ligue ; ce n'étaient assurément point ceux qui faisaient le moins d'effet.

Les protestations de désintéressement ne coûtent pas beaucoup au prêcheur, il en est prodigue : « Pour moy, dit-il, qui n'ay rien de propre, ains seulement pour me nourrir et don-

(1) A, p. 14.
(2) B, p. 69, 72.
(3) A, p. 17.

ner aux pauvres; je ne leur demande faveur, ains seulement les adjure de se souvenir que leur tyrannie nuist plus aux pauvres et à l'église qu'à moy qui auray tousiours, icy et ailleurs où je pourray aller, de quoy vivre suffisamment (1). » C'est là du dévouement; par malheur, Porthaise n'est pas longtemps logique; car, quelques pages plus loin (2), un des plus graves motifs qu'il ait à alléguer contre la sincérité de la conversion du Béarnais, c'est qu'on a fait payer, au nom du monarque, 124 écus au diocèse de Poitiers; c'est surtout la taxe de 298 écus que les agents du roi ont levée sur son abbaye de Fontaine-le Comte *à cause de ses labeurs en prédication*.

Tel est le point de vue étroit de Porthaise.

Comme écrivain, Porthaise est loin d'avoir la verve amère, l'entrain pour ainsi dire furieux de Boucher. C'est un docteur aride, sec, méticuleux, subtil; il distingue, il divise, il argumente, il cite surtout, il tient à montrer qu'il sait sa Bible, qu'il sait le droit canonique. Versets, glose, décrétales, tout lui est bon; il emprunte à toutes les autorités, à Calvin qu'il injurie, à Bodin dont il signale les « faussetés, impiétés et inepties (3), » aux poëtes mêmes, à Dubartas, qu'il accuse avec colère d'être païen (4).

On se ferait d'ailleurs une fausse idée de la manière oratoire de Porthaise, si on le jugeait d'après son style froid, didactique, réservé. On a vu tout à l'heure la familiarité des détails auxquels descendait le prédicateur. Eh bien, la familiarité d'expression, qui a disparu dans le livre et qui est remplacée par la phrase aride et théologique, s'y joignait, sans

(1) A, p. 27.
(2) A, p. 60.
(3) A, p. 93.
(4) B, p. 64 : « Il appelle Dieu Neptune. » C'est le goût chrétien qui commence, et cependant la manière de Sannazar persistera durant des années. La mythologie sera citée bien longtemps encore à côté de l'Écriture. Il faut attendre la renaissance chrétienne de Port-Royal et l'*Art poétique*.

doute, dans l'improvisation; en chaire, Porthaise devait avoir ce ton de bateleur, qui le rattacherait, ainsi que Poncet, à Menot et Maillard.

Joseph Scaliger, étant allé l'ouïr un jour à Poitiers, l'entendit débiter de grandes périodes de bas-breton qu'il donnait à ses auditeurs pour de l'hébreu. On raconte aussi de lui une apostrophe plus que plaisante sur la femme d'un médecin adultère. Comme cette anecdote d'ana est peut-être apocryphe, je la laisse volontiers sur le compte du collecteur Daillé, auquel il suffit de renvoyer (1).

Il y a d'ailleurs assez à dire contre Porthaise, sans toucher à ses mœurs. Son apostasie fut honteuse, sa vénalité est évidente. « En mesme semaine, dit d'Aubigné, il estonna ses auditeurs d'un infâme changement (2). » Il venait de traiter Henri IV de *bâtard*, et quelques jours après il le nommait le *restaurateur de l'état, le noble présent du ciel* (3). Les biographes indulgents ont atténué le cynisme de cette subite mutation. Moreri se contente de dire que Porthaise « ne tarda pas à abandonner la Ligue, » et dom Liron, déguisant encore mieux la vérité sous le vague de l'expression, se borne à cette phrase : « Le zèle qu'il avoit pour la religion catholique l'aveugla en cette occasion, mais cette éclipse ne dura guère. » On reconnaît l'impartialité des faiseurs de notices.

Le mot de Voltaire est vrai : on ne doit aux morts que la vérité. — La vérité, c'est que le mordant auteur de la *Confession de Sancy* a pu se demander sans exagération : « Qui pourra dire les changements de Portasius ? »

Le *Scaligerana* va nous édifier sur ce point : « Les choses ayant changé, Porthaise changea de note, et entre autres, étant à Saumur, il vint faire sa cour à monsieur du Plessis, qui en étoit gouverneur; du quel ayant obtenu la permission

(1) *Scaligerana*, Cologne, 1667, in-12, p. 192.
(2) *Hist. Univ.*, t. III, p. 289.
(3) Not. de Le Duchat sur le ch. X de la *Confess. de Sancy*, p. 245. — Cf., p. 236.

de prêcher à Saint-Pierre, à la charge d'exhorter bien le peuple à être fidèle au roi, le compagnon n'y manqua pas, et après avoir déployé là-dessus toutes les voiles de son éloquence : — Que si, mes chers auditeurs, ajouta-t-il, vous me reprochez que vous m'avez ouï parler autrefois tout autrement, je vous avouerai qu'il est vrai que j'ai fort déclamé contre le roi de Navarre; mais quel roi de Navarre pensez-vous que j'entendois? Ce n'étoit pas notre bon roi, que Dieu nous conserve, et qui est, en effet, roi de Navarre de droit et de justice; mais c'est ce méchant dom Philippe, usurpateur et injuste possesseur de Navarre que je nommois ainsi, parce qu'effectivement il possède ce royaume dont notre roi n'a que le nom et la prétention. »

Mais, outre que je me mets en avance sur les dates, qu'importe l'impudence ridicule de cet écrivain froid, prudent, cauteleux? Qu'importe que l'homme ait fait défaut aux doctrines? Le recueil des sermons de Porthaise n'en est pas moins important, en ce qu'il montre l'unité forte et persistante de l'organisation de la Ligue dans les provinces; en ce qu'il caractérise l'esprit d'opposition qui s'était conservé dans les communes soumises à l'Union, dans ces communes qui refusaient d'abandonner la révolte, de se détacher du formulaire pour rentrer sous le droit commun.

Par ce qui se passa alors en Picardie, dans le Lyonnais, en Bourgogne, on peut juger de l'influence qu'exerça encore la chaire dans ces derniers temps, et des retards que seule elle apporta à la soumission définitive des villes insurgées.

Presque partout les magistrats municipaux, qui avaient fait naguère cause commune avec les curés, se retiraient de l'Union et avaient à lutter contre les prédicateurs qui y persistaient obstinément. A Amiens, les représentations du mayeur ne purent contenir les sermonnaires. L'échevinage avait défendu de parler du roi en chaire, et cependant un moine nommé Saulmon protesta dans la cathédrale « qu'il regarderoit le roi comme un luthérien jusqu'à ce que le pape

l'eût recognu. » Comme le peuple d'Amiens se prêtait au bruit que l'on faisait courir d'une trêve, un autre minime osa annoncer qu'il avait six cents hommes à ses ordres pour l'empêcher (1). La répression fut impuissante.

Lyon devint aussi, vers la fin de la Ligue, un centre très-actif (2). Quand le duc de Nemours était venu prendre possession de cette cité comme gouverneur, d'Espinac l'avait un moment suivi pour veiller à ce qu'il n'entreprît rien dans son intérêt particulier, au préjudice de l'intérêt général de l'Union. L'archevêque, avant de repartir pour Paris, laissa aux prédicateurs le soin de contrôler Nemours. Les dénonciations qu'on se permit dès-lors en chaire contre le gouverneur ne contribuèrent pas peu aux barricades, puis à l'arrestation du duc; en sorte que sur ce point et à l'égard de ce prince, les prédicateurs parisiens furent dépassés par les prédicateurs lyonnais. Tandis qu'Aubry recommandait à ses paroissiens de prier pour le *bon bourgeois* M. de Nemours, les chaires de Lyon retentissaient d'injures et de menaces contre lui (3).

Aussi les doctrines de la Ligue furent-elles enseignées à Lyon, même après la soumission de Paris, même après l'avénement de Henri IV. Quand le peuple lyonnais, en février 1594, se fut déclaré pour le roi, l'archevêque fit démonstration de se retirer, et les curés menacèrent de cesser leurs fonctions. Il fallut pourtant céder; mais si le clergé séculier substitua une résistance sourde et cachée à une opposition ouverte, les moines, les jésuites surtout, se refusèrent à insérer le nom de Henri IV dans leurs prières, et, comme le dit l'historien de Lyon, les prédicateurs, retranchés dans l'inviolabilité de leurs chaires, lancèrent les foudres pontificales avec la même hardiesse qu'auparavant. Quelques-uns aussi se réfugièrent dans un silence significatif, et les échevins, écrivant au pape pour s'excuser d'avoir reçu le roi, durent supplier Sa Sainteté « de

(1) Daire, *Hist. d'Amiens*, t. I, p. 314, 315.
(2) V. Clerjon, *Hist. de Lyon*, t. V, p. 386, 412, 436, 438, 446, 451.
(3) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 179 B.

donner un bref pour commander à messieurs du clergé de ceste ville, tant jésuites que aultres, de continuer leurs sermons et autres fonctions. » Ces scènes scandaleuses ne cessèrent qu'après l'entrée solennelle de Henri IV à Lyon. Ce jour-là, le clergé, conduit par d'Espinac (1), vint en vaincu faire profession d'obéissance devant le roi.

En Bourgogne, la Ligue avait cédé de bonne heure; mais elle se réfugia obstinément dans les chaires de Dijon (2). On y accusait le roi d'avoir refusé une trève que sollicitait le saint-père; on l'accusait de persister dans ses alliances avec les hérétiques, avec Élisabeth. Parmi les orateurs de Dijon, le P. Christophe, jésuite, se montra de beaucoup le plus ardent. Il encourageait le commandant du château et le mayeur à résister vigoureusement au nom de l'Union, quand même tout le reste de la France céderait.

Le 20 mars 1594, comme il avait fatigué son auditoire *d'injures atroces* contre le roi, un paysan lui répliqua, dans l'église même de la Sainte-Chapelle, qu'il ferait bien mieux de prêcher l'Évangile. A cette interruption, la colère des assistants éclata. L'orateur fut poussé hors du temple *à coups de pied*, et l'échevin Bernard ne put l'arracher à la foule irritée qu'en le faisant mettre en prison. « Cette conduite séditieuse, ajoute dom Plancher, attira aux jésuites le mépris des gens de bien et les mauvais traitements des plus emportés qui cassèrent les vitres de leurs couvents. »

Voilà la réaction royaliste qui se déchaîne à son tour. Mais reprenons l'ordre des temps.

(1) D'Espinac garda au fond ses sentiments de ligueur, car on lit dans les registres consulaires qu'en septembre 1595 des reproches lui furent adressés par les magistrats municipaux pour avoir dit « que les gros de la ville n'estoient gros chrétiens et qu'il n'y avoit que le menu peuple qui fût bon catholique. » Clerjon, *loc. cit.*, p. 454.

(2) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 618, 619, 625.

§ III

Situation de la Ligue, des prédicateurs et de Henri IV. — Le roi se plaint au duc de Mayenne des excès de la chaire. — Mayenne, à son tour, se plaint au Légat. — Édouard Molé contredit son curé en pleine église. — Sermons monarchiques de Benoist, Nouvelet, Guincestre. — Contradictions de Commelet. — Ce jésuite, ainsi que Garin, prêche contre un savetier royaliste. — Boucher flatte et injurie Mayenne dans la même semaine. — Le projet de mariage entre l'Infante et le jeune de Guise est violemment soutenu par les prédicateurs. — Simon Filleul. — Recrudescence des théories régicides.

Porthaise et Boucher, dans leurs *sermons de la simulée conversion,* avaient résumé, comme en un corps de doctrines, les théories politiques de la Ligue. C'était la partie savante, dogmatique, tandis que çà et là, dans les églises de Paris, le clergé continuait encore sa guerre de sarcasmes et d'injures, guerre impuissante, lutte inutile et entêtée, dernière malédiction qu'on aimerait à omettre, qui n'a plus d'intérêt, puisqu'elle ne peut presque plus avoir de résultat, et que pourtant je ne puis taire. Davila, d'ailleurs, assure que ces nouveaux efforts des prédicateurs retardèrent encore de plusieurs mois la prise de Paris par Henri IV. Les chefs eux-mêmes voulaient la paix, mais ils étaient retenus et forcés d'ajourner par crainte des sermons (1). Singulière et vive puissance de la chaire, contrôle redoutable dont la presse et la tribune , je l'ai dit, se sont depuis partagé l'héritage en l'agrandissant.

Le caractère de cette période de la prédication parisienne, depuis la conversion solennelle jusqu'à l'entrée de Henri IV, c'est-à-dire depuis la fin de juillet 1593 jusqu'à la fin de mars 1594, est surtout individuel. C'est aux personnes plutôt qu'aux choses, c'est aux orateurs plutôt qu'à ceux dont ils parlent, qu'il convient de rapporter ces derniers sermons, cette dernière lutte parénétique. Les événements, on les sait,

(1) Davila, l. XIV, t. II, p. 387.

je n'ai pas à les redire. A la phase guerroyante et militaire de la vie du Béarnais, succéda la phase des négociations, la phase diplomatique. Il acheta, il séduisit, il s'attira par tous les moyens ceux qu'il ne pouvait vaincre.

Henri avait eu à lutter contre quatre influences principales, influences bien diverses, à savoir : les menées de l'Espagne dans les États, l'indépendance des gouverneurs provinciaux et urbains, la turbulence ombrageuse des municipalités, et en même temps l'esprit théocratique du moyen âge, renaissant dans l'intervention politique de la papauté. Eh bien, durant ces huit mois qui séparèrent sa conversion de son entrée à Paris, il redoubla si bien de soins, d'activité, de sacrifices, pour triompher de ces différents obstacles, qu'il y réussit. La *Satire Ménippée* avait déjà jeté un profond ridicule sur les États. En exaltant le sentiment national, Henri IV acheva de déjouer les projets de Philippe II et de discréditer cette assemblée qui, bientôt, fut forcée de s'ajourner indéfiniment; voilà pour l'Espagne. Une ambassade fut envoyée à Rome pour solliciter l'absolution du pontife, et quoiqu'elle eût été mal accueillie d'abord, elle fraya la voie et prépara l'avenir de ce côté; voilà pour le saint-siége. Des négociations furent entamées directement avec les gouverneurs; on leur fit de grands avantages; on les acheta; voilà pour l'esprit fédéral. Les municipalités à leur tour, maintenues dans leurs franchises, obtinrent de l'argent, des priviléges, des promesses; voilà enfin pour l'esprit communal. Ici par corruption, là par lassitude, ailleurs par le bon sens tout français de sa cause, partout avec habileté, le Béarnais triompha. La défection de la Ligue était générale; en se faisant catholique, en donnant gain de cause au seul motif légitime, à l'éternel prétexte de l'Union, Henri IV avait enlevé leur drapeau à ses adversaires.

Les prédicateurs des Seize entreprirent donc une lutte insensée, en s'efforçant encore de dépopulariser le nom de plus plus en plus populaire de Henri IV parmi les paroisses parisiennes.

Et pourtant, quoi qu'eût perdu leur parole en autorité et en crédit, on les redoutait, on s'en préoccupait encore, on s'en préoccupait dans les deux camps, dans les tentes de Henri IV et dans les cercles du lieutenant général. Le Béarnais n'hésita même pas à s'en plaindre à son ennemi le duc de Mayenne, lui faisant observer « que si son premier gentilhomme en disoit autant de lui, Mayenne, il ne l'eût pas enduré. » Mais comment le faible chef de la Ligue eût-il pu modérer le langage des prédicateurs contre l'adversaire de la Ligue, quand tous les jours il s'entendait injurier en chaire, dans sa personne, dans ses proches, dans sa maison. Mayenne avait peur de ces tribuns acharnés, et tout en disant « qu'il seroit obligé d'en faire jeter une coupple à la rivière, » il se borna à se plaindre au Légat (1). Le Légat intervint par forme, et au lieu de s'apaiser, les invectives redoublèrent plus que jamais.

Tout le monde heureusement n'avait pas la couardise de Mayenne, et le mépris dans lequel étaient tombés les orateurs autorisait les représailles. C'est ainsi que le procureur-général, Edouard Molé (2), irrité des blasphèmes qu'il entendait débiter à son curé contre le roi, osa le contredire tout haut, en pleine église, et ne fut qu'à grand'peine retenu par son beau-père. On voit où en était tombée alors la dignité de la chaire.

Plusieurs des noms des prédicateurs parisiens que nous avons rencontrés jusqu'ici disparaissent dans ces derniers mois. Les plus perspicaces, les plus habiles, pour se tenir prêts aux éventualités politiques, faciles dès lors à deviner, se réfugièrent dans un silence prudent. Occupons-nous de ceux qui continuèrent de lutter, en présence d'un dénouement prochain.

Et d'abord, on le devine, Henri IV avait gardé ses soutiens

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 169 B.
(2) *Dial. du Mah.*, ap. *Ménipp.*, t. III, p. 532.

habituels, ses orateurs royalistes. Sa cause avait même conquis dans la chaire quelques nouveaux appuis. Benoist, après avoir prêché la paix à Saint-Denis pendant quelques mois, se risqua à rentrer dans Paris, et, aidé de Nouvelet, persista plus que jamais dans l'enseignement de la patience, de la réconciliation, de la concorde. Guincestre aussi, on l'a vu, usa de la même modération dans son langage et alla même jusqu'à dire, en propos couverts, lui l'ancien apôtre des Seize, qu'il était serviteur du roi (1). Ce furent là, avec Morenne, avec Chavagnac, avec Chauveau, les plus actifs prédicateurs de la cause royale. D'autres allaient d'un parti à l'autre, et, selon les chances ou les bruits, injuriaient ce qu'ils avaient loué la veille.

Commelet (je continue à rendre individuellement son rôle à chacun), le jésuite Commelet donna, avec une singulière effronterie, l'exemple de ces contradictions. Ainsi, dans les derniers mois de 1593, il se distingua par sa modération, affirmant qu'il était bon Français, et que, né en Auvergne, il voulait un roi national, loin de désirer un roi espagnol. Il ajoutait d'un ton morose et avec découragement (2), que la paix était désirable, mais qu'on n'en était pas digne, qu'on *ne faisoit que tout brouiller*, et que, dans cette corruption universelle, la guerre pouvait durer cent ans (3).

Mais tout à coup, sans transition, il reprit brusquement le ton séditieux; il accusa les ligueurs d'apathie, de « ne savoir faire la guerre qu'aux poules; » il désigna même le duc de Mayenne aux vengeances, en disant : « Il faudroit un Aod au pourceau, à l'homme efféminé, qui a un gros ventre (vous m'entendez bien). » On aperçoit les progrès singuliers qu'avait faits cette doctrine du meurtre canonique. La voilà

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 183 A, 205 B, 210 A, 212 A.

(2) En décembre 1593, il se contenta de faire diversion aux affaires de la Ligue en prêchant contre les nombreuses religieuses qui, toute la journée, se promenaient au Palais, accompagnées de jeunes gentilshommes, et avec toutes sortes de scandales. V. *ibid.*, p. 182 B.

(3) *Ibid.*, p. 156 A, 175 A, 180 B.

qui se tourne contre les ligueurs eux-mêmes. La liberté individuelle n'était pas mieux respectée. Un coutelier, nommé Gaillardet, ligueur fanatique et l'un des plus ardents parmi les Seize, frappa et blessa grièvement d'un coup de dague un pauvre savetier, auquel il était échappé dans la conversation je ne sais quel mot royaliste. Commelet, ainsi que Garin, prêchèrent en faveur du coupable et déclarèrent que ce malheur, c'était que la victime n'eût pas succombé. Ainsi soutenu, l'assassin resta impuni, et le savetier n'obtint même pas une légère amende en faveur du *barbier* qui l'avait guéri.

C'est ainsi qu'on entendait dans la Ligue le droit privé; on a vu ce qu'était devenu le droit public.

Commelet appartenait dans ces derniers temps, au moins de cœur, au parti de Philippe II qui, en désespoir de cause, se rejetait sur le mariage de l'Infante. Cela semble ressortir de ses paroles : « Le Béarnois, disait-il, est magnanime, guerrier, bening, clément, je le veux bien! mais de la religion vous n'en parlez point. Prouvez-nous seulement qu'il maintiendra la religion, et je vous prouverai que je ne suis pas espagnol. » C'était se ménager pour l'avenir une nouvelle transition. Aussi, deux mois plus tard, à la fin de février 1594, Commelet prêchait-il en vrai Politique, soutenant qu'il n'y avait dès lors dans les affaires que pure ambition, et *pas un brin de religion* (1). Pithou, Rapin, tous les auteurs de la *Ménippée*, n'eussent pas parlé autrement; c'est que, comme un lâche, Commelet se laissait tour à tour inspirer par ses haines, quand elles lui paraissaient regagner quelque chance, par ses craintes, quand Henri IV semblait devoir réussir.

Cette versatilité, Commelet ne la montra pas seul; ainsi le prédicateur installé à Saint-Nicolas-des-Champs en l'absence de Pigenat (2), après avoir parlé pendant deux mois pour la

(1) *Ibid.*, p. 181 A, 183 A, 185 B, 188 A, 205 A.

(2) Pigenat n'abandonna pas pour cela la prédication dans ces dernières et décisives conjonctures. Les auteurs du supplément à Lestoile (éd. de 1736), assurent que le 2 janvier 1594, après une procession à

paix, se mit tout à coup à soutenir la guerre : « Messieurs, disait-il sans autre forme à ses auditeurs, vous me reprocherez que j'ai deux langues dans une chaire de vérité. Il est vrai et vous le confesse ; mais on m'a envoyé un billet pour prêcher ainsi. Vous en oirrez la lecture, s'il vous plaist ; » et il le lut (1). On voit par cette maladresse naïve, par cette brutale franchise de l'orateur, qu'à la date où nous sommes, la chaire était encore organisée comme une corporation et qu'elle n'avait pas cessé de recevoir du comité de la Ligue ses instructions, sa consigne, son mot d'ordre de chaque jour.

Toutefois, dans leur orgueil indiscipliné, les prédicateurs n'acceptaient pas tous, avec la résignation soumise du suppléant de Pigenat, les ordres des chefs de l'Union. Ainsi, à la fin de novembre 1594, on voit le Légat faire annoncer dans toutes les chaires que l'ambassadeur du Béarnais au pape, M. de Nevers, n'avait pas été reçu par S. S., et que, de plus, le pontife avait résolu de dépenser, pour le triomphe de la Ligue, jusqu'au suprême denier du trésor de Saint-Pierre. Aubry, Cueilly, tous les curés s'empressèrent de prêcher d'après le *billet*. Boucher, au contraire, pour montrer son indépendance, refusa obstinément, ce qui d'ailleurs, au dire de Lestoile, *fut trouvé fort estrange* (2). Ce ne fut pas la seule contradiction de Boucher, durant cette période finale du siége de Paris. Dans la même semaine, on l'entendit traiter Mayenne de *diable digne de mort* et de *bon prince gardé par le Saint-Esprit* (3). Ces déviations continuelles, ces retours, ces basses insultes, suivies de plus basses flatteries, servirent à éclairer, à ramener l'opinion.

Notre-Dame, il dit en chaire « que ce seroit tomber dans l'apostasie du pape de recognoître le Béarnois, et que Dieu enverroit bientôt un secours à ceux qui souffroient. » (V. *Journ. de Henri IV*, éd. de Champ., p. 200 B.)

(1) *Ibid.*, p. 181 A.

(2) *Ibid.*, p. 180 B.

(3) *Ibid.*, p. 188 A.

Quelques-uns, comme le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et celui de Saint-André-des-Arcs, restèrent fidèles à leur fanatisme.

Sans compter « les milliasses d'injures qu'il desgorgeoit, » Aubry (1) en était arrivé à soutenir que le pape lui-même ne pourrait absoudre le Béarnais ; de plus, il ne ménageait pas les personnes, et, dans un de ses sermons, par exemple, il ne fit autre chose que calomnier les quatre présidentes de sa paroisse : madame Séguier, madame Le Maistre, madame Cotton et madame de Saint-André, disant qu'il n'y avait que du *venin caché là-dessous*. Il est bien entendu que les royalistes avérés étaient plus maltraités encore. Ainsi, La Chastre, qui avait ouvert à Henri IV les portes d'Orléans et de Bourges, n'était, selon lui, « qu'un athée, pauvre garçon descendu d'Esaü, le grand-père des Politiques. » Enfin, le langage d'Aubry révélait une telle irritation, il montrait tant d'humeur contre la trêve, tant de mauvaise foi contre Henri IV, tant de soupçons contre les chefs de la Ligue, que madame de Guise elle-même s'offensa de ces excès et l'en reprit.

Cueilly (2) le disputa à Aubry, dans ces derniers temps. Il prêcha régulièrement deux fois chaque jour, le matin et le soir. Selon lui, le pape avait juré de ne jamais « recevoir ce bouc de Béarnois, » et il y avait une armée de trente mille hommes prête à venir au secours de l'Union. Tous les moyens étaient bons aux yeux de Cueilly, pourvu qu'ils fussent dirigés contre Henri IV, contre l'*archiduc de Genève*, comme il l'appelait. Il ne voyait, dans le régicide Barrière « qu'un pauvre homme, mal advisé et simple, qu'on vouloit faire mourir cruellement. » Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois voulut même s'inspirer de cet exemple, et ne pouvant frapper les Politiques de mort réelle, il tenta, dans les limites de sa juridiction ecclésiastique, de les frapper de mort spririuelle.

(1) *Ibid.*, p. 168 A, 169 B, 170, 171 B, 177 A, 194 B, 198 B, 209.
(2) *Ibid.*, p. 162 B, 175 A, 180 A, 198 B, 213 A.

Tous ceux de ses paroissiens qui étaient suspects de modération furent, par ses ordres, rayés des registres du baptême.

Quant au but politique de Cueilly, il ne s'en cachait pas : ce qui lui paraissait désirable et nécessaire, « c'estoit le mariage de l'Infante avec le jeune duc de Guise, nostre bon roy, vaillant, sage, généreux, fils d'un brave père. »

La Ligue avait débuté sous les auspices de l'ambitieuse maison de Lorraine; après je ne sais quelle exaltation démocratique, après je ne sais quel réveil de l'esprit ultramontain et sacerdotal, elle revenait aux Guises. Cette famille était destinée à un grand rôle. Chaque secousse politique lui faisait toucher le trône, si j'ose dire, pour l'en éloigner bientôt.

A côté de ces déclamateurs acharnés qui persistèrent obstinément dans la lutte, et qui s'étaient, nous l'avons vu, mêlés bien souvent déjà aux événements, une foule de prédicateurs secondaires, de suppôts de l'Université, de missionnaires obscurs, leur venaient en aide. Le prieur des Carmes, Simon Fillieul (1), se distingua entre autres dans cette milice infatigable. Il assurait que quand le Béarnais « auroit bu toute l'eau bénite de Nostre-Dame » sa conversion serait encore douteuse. Selon lui, c'était Judas trahissant Dieu par un baiser; il fallait *s'en desfaire*, et quelque *bonne dame Judith* devait bientôt sauver la France *par un coup du ciel* (2).

Ces doctrines ne se présentaient plus dès lors comme une exception chez les ligueurs.

A la fin d'août 1594, un jésuite s'écria, dans l'une des chaires de Paris : « C'est un blasphème de penser que le pape absolve le Béarnois; quand un ange descendroit pour me dire : — Reçois-le, — l'ambassade me seroit fort sus-

(1) *Ibid.*, p. 170 A, 175 A.

(2) Peut-être était-ce là une allusion aux tentatives que firent les Seize pour corrompre Gabrielle d'Estrées et lui persuader de tuer Henri IV. Le moine Garin ayant attaqué Gabrielle en chaire, les chefs des Seize allèrent le trouver et lui communiquèrent les raisons qu'il y avait pour la ménager. C'est au moins le récit de Lestoile. V. *ib.*, p. 170 B.

pecte. » Cinq mois plus tard, un cordelier s'écriait à son tour : « Qu'on aiguise les poignards; il est besoin d'une circoncision (1). » Ainsi les ligueurs sentaient tout le danger de la situation. La conversion de Henri IV assurait le royaume à ce prince, et un meurtre pouvait seul désormais l'éloigner du trône. C'est pour cela que les orateurs des Seize déclarèrent, d'une part, l'abjuration illégitime, et, de l'autre, le régicide nécessaire.

§ IV

Derniers efforts du parti exalté de l'Union. — Cynisme des injures. — Garin devient le *roi de la Ligue* comme avait été Boucher. — Ses ignobles sorties contre le Parlement, contre Henri IV. — Sermons sur la liberté de la presse. — Poursuites contre les imprimeurs du *Maheustre*. — Position désespérée de Paris. — Mayenne se réfugie à Soissons. — Réorganisation des Seize. — Hamilton, Pelletier, Garin prennent les armes. — Projets de massacre et d'assassinat. — Sermon de Rose la veille de la prise de Paris.

Parmi les prédicateurs dont je viens d'énumérer les suprêmes excès, j'ai omis le nom de Garin. Ce moine pourtant fut sans contredit le plus infatigable, le plus exalté, le plus implacable de ces tribuns. Il joua, dans ces dernières conjonctures, un rôle particulier. On a vu successivement les curés de Paris, les divers orateurs religieux, passer la plupart au roi d'Espagne, quelques-uns à Henri IV. Garin, au contraire, sembla rester fidèle jusqu'au bout au despotisme anarchique et turbulent des Seize. Ce qu'il voulait surtout, c'était le gouvernement de l'échevinage, l'organisation communale, les libertés urbaines. « Tant, disait-il, que ceste bonne, droite et noble compagnie des Seize a eu auctorité, on a veu la religion florir, les traistres punis, toutes choses aller par compas et raison... Depuis qu'on la leur a ostée, tout est allé en ruine... la religion est vilipendée, les villes branlent pour

(1) *Ibid.*, p. 171 A, 191 A.

se rendre à ce meschant, les traistres se promènent teste levée... (1). » Voilà l'idéal politique de Garin; il regrette la démagogie renversée par Mayenne, le temps du meurtre de Brisson, la *chambre ardente* de Boucher. C'est le dernier et le plus inflexible apôtre du pouvoir des Seize et des curés.

Aussi s'en prend-il avec amertume à Mayenne (2), et au Parlement (3) : à Mayenne, qui a arrêté l'envahissement de la démocratie sacerdotale; au Parlement, qui s'arroge la puissance législative et en use au profit des Politiques.

Lestoile assure qu'il n'entendit jamais « tant débagouler d'injures à crocheteus ni à faquins » qu'au moine Garin contre le lieutenant-général. Il le traitait de *pipeur*, d'*ambitieux* exploitant la religion à son profit, et qui en secret *prêtoit l'épaule* aux Politiques. « Une quenouille, ajoutait-il en propres termes, seroit plus propre à ce gros pourceau qu'une espée. » La mère du duc de Mayenne, Mme de Nemours, était présente quand Garin injuria ainsi son fils du haut de la chaire; mais la colère de cette princesse fut impuissante, et elle n'osa se venger. Voilà où en était tombé le gouvernement de l'Union, dont Mayenne demeurait le chef.

Garin, je l'ai dit, s'était également jeté dans une violente opposition contre le Parlement. « Sans ceux de la Cour, disait-il à ses auditeurs, vous seriez en repos, pauvre peuple, et nous, et tout. » Enfin il faisait, pour parler le langage du temps, *le diable à vingt-quatre* contre les magistrats; il voulait que le peuple intervînt. « Qui vous feroit raison, s'écriait-il en s'adressant aux conseillers, vous feroit tous pendre; il n'y en a pas un parmi vous qui ne l'ait bien gaigné... Vous

(1) *Ibid.*, p. 184. — On est très au courant du rôle de Garin dans ces derniers temps, de ses *catilinaires*, de ses *menteries et balivernes*, parce qu'il prêcha le carême de 1594 à l'église Saint-Barthélemy, et que Lestoile allait l'y écouter assidûment, et, « au sortir, faisoit extraict de ce qu'il avoit ouï et de la sainte doctrine de ce vénérable cordelier. » V. *ibid.*, p. 205 A.

(2) *Ibid.*, p. 148 A, 168 B, 182 B.

(3) *Ibid.*, p. 184 A, 189 B, 191, 205 B.

aurez la corde un de ces jours et on vous traînera tous à Montfaucon... » La Cour n'osa faire arrêter Garin.

On comprend que si Mayenne et les parlementaires étaient traités sur ce ton dans les diatribes du cordelier, Henri IV y obtint encore une plus large part. Au rapport de de Thou, Garin, quelque temps après les *Sermons de la simulée conversion*, de Boucher, avait eu l'impudence de faire réciter à ses auditeurs une prière pour que Dieu ne permît point que le pape accordât l'absolution au Béarnais (1). Jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris, Garin ne cessa pas un instant de parler du roi avec une rage et une insolence croissantes (2).

Cette fureur s'était manifestée dès la conversion. Aussitôt qu'on en sut la nouvelle, le moine s'écria en chaire : « Il ne faut perdre cœur... bientost il se trouvera possible quelque honneste homme qui tue le Béarnois. Nous avons esté jà délivrés par la main d'un pauvre petit innocent. » Garin avait accueilli par un souhait de mort l'abjuration de Henri IV; c'est par là aussi qu'il terminera ; ce sera son dernier mot en chaire quand Henri IV prendra possession de Paris.

Selon Garin, les prétentions de Henri au trône étaient parfaitement ridicules, et, en en parlant, il se demandait si naguère aussi *le diable n'avoit pas promis des royaumes à Jésus*. Tout ce qui touchait au Béarnais était déclaré maudit par le prêcheur, et il entassait à ce sujet les calomnies les plus infâmes. Ce que Juvénal raconte des nuits de Messaline n'est rien auprès des honteuses débauches que Garin attribue à la mère de Henri IV. De là, à son sens, l'illégitimité civile de Henri IV, dont l'illégitimité religieuse était également facile à établir. En effet, dans l'ordre religieux, l'archevêque de Bourges, qui l'avait converti, n'était-il pas aussi dissolu que l'avait été la reine de Navarre dans l'ordre moral ? « Il croit à Dieu, disait crûment Garin, comme à ses vieux souliers. »

(1) Thuan. *Hist.*, l. CVII, § 10; t. V, p. 296.

(2) *V.* Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 163 A, 168 B, 191 A, 202 B, 205 B, 208 B, 209 B, 210 A, 213 B.

Quant à la personne même de Henri IV, le cordelier accumulait les plus odieux mensonges, de *vraies sornettes d'almanach*, comme dit Lestoile, au point, par exemple, de l'accuser d'inceste avec ses deux sœurs. Les détails les plus puérils, les plus vulgaires, les plus absurdes, ne répugnaient pas à Garin, jusqu'à raconter à ses auditeurs la tenue de Henri IV à la messe et les mille propos goguenards et scandaleux qu'il lui prêtait, jusqu'à lui reprocher de ne pas observer les jours maigres, jusqu'à énumérer enfin en pleine chaire le menu supposé d'un de ses dîners.

Tout cela a été dit à Paris, en pleine église, il y a à peine deux cent cinquante ans, et peu d'années seulement avant Bossuet. Et il s'agissait pourtant, dans cette cause, des plus graves intérêts de la chrétienté et de la France ; il s'agissait du catholicisme maintenu dans notre pays et de l'avénement de la maison de Bourbon sur le trône des Valois.

Quand on se rappelle les sottes plaisanteries, les grossières allusions qu'on se permettait encore dans la chaire au seuil du XVIIe siècle, on est frappé du progrès soudain du goût et de la langue. Aussi faut-il enregistrer ces écarts, parce qu'ils servent à mieux faire comprendre, à mieux faire admirer l'imposante souveraineté de ces génies du règne de Louis XIV, qui, dans la chaire particulièrement, eurent tant à faire, tant à créer.

A la veille des grands événements qui se préparaient, Garin ne trouva dans sa colère que de cyniques quolibets : « Mon chien, s'écriait-il en parlant de la conversion de Henri IV, fus-tu pas aussi à la messe ? Approche-toi, qu'on te baille la couronne. » C'étaient incessamment des équivoques sans sel, de plates plaisanteries à propos des villes qui se rendaient ou que les gouverneurs vendaient à Henri IV ; ainsi la *foy victrée*, à propos de Vitry qui avait cédé Meaux ; la *foy chastrée*, à propos de La Chastre qui avait livré Orléans (1). C'était encore

(1) En septembre 1593, Garin avait déjà dit d'Orléans que cette ville étoit *plus hérétique que Genève*, et cela seulement parce qu'elle demandait la prolongation de la trêve. V. *ibid.*, p. 175 B.

Lyon qui avait été trahie pas son *lion d'archevesque* (1), et mille autres lazzis de mauvais goût.

Ces pasquinades faisaient rire le peuple et retenaient la foule aux sermons de Garin, qui duraient quelquefois trois heures et demie; les uns venaient entendre le prédicateur par crainte de ses rodomontades sanguinaires, les autres pour se divertir de ses sorties triviales : toutefois le sentiment général qu'il inspirait encore était la terreur, et ce n'était pas avec une parfaite sécurité que les Politiques regardaient au pied de sa chaire un bourgeois fanatique, gantier de son état, l'un des Seize, et qu'on avait surnommé son *chapelain* parce qu'il assistait près de lui à toutes ses prédications, avec une grande flamberge à deux gardes (2).

On voit cependant, par les sermons même de Garin, que dans les derniers temps la réaction royaliste commençait à ne plus craindre de se manifester ouvertement. Ainsi le prédicateur se plaignait amèrement de ce que les *vrais catholiques* (cela dans sa bouche veut dire des ligueurs) recevaient des *broccards* dans les rues. Il assurait même qu'on le persécutait personnellement, qu'il n'osait aller voir ses amis « de peur qu'on l'accusât de faction, » et qu'un Politique étant entré dans sa chambre avec un poignard, justice lui avait été refusée (3). Ces bavardages étaient exclusivement destinés à ameuter le peuple; mais nous verrons tout à l'heure que, sans avoir cette timidité toute chrétienne, les orateurs de l'Union n'étaient pas parfaitement rassurés des progrès de Henri IV.

L'anarchie était au comble dans Paris; il n'y avait plus de juridiction légale. Ici on était injustement poursuivi; là on échappait aux justes sévérités des lois. Ainsi on voit d'une part Boucher s'emparer frauduleusement de lettres confidentielles, et, avec ces témoignages lacérés, faire jeter en prison

(1) *Ibid.*, p. 205 B, 195 A.
(2) *Ibid.*, p. 220 B.
(3) *Ibid.*, p. 204 A, 208 B.

le malheureux Foulon, abbé de Sainte-Geneviève (1); tandis que, d'un autre côté, Garin arrache à la condamnation du Parlement un de ses confrères, le cordelier Capreolus, qui avait eu dans une taverne une rixe sanglante (2).

Mais puisque je parle de juridiction et de justice, il importe de ne pas omettre un incident curieux dans lequel intervinrent les prédicateurs (3), et qui se rapporte à l'histoire de la liberté de la presse.

On sait que s'il y a eu un siècle au monde où la pensée a pu se traduire dans toute son énergie, dans toute sa violence, sous toutes ses formes, ce fut dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les exceptions y sont peu nombreuses; sans remonter au malheureux Étienne Dolet, sans même rappeler sous Charles IX le supplice de Geoffroy Vallée, il suffit d'ouvrir la *Bibliothèque* du père Lelong, pour se convaincre de l'extrême licence de la presse durant la Ligue. Il n'y a pas d'homme peut-être contre lequel on ait écrit plus de pamphlets que contre Henri III. Je n'excepterai même pas Mazarin. Il a été surabondamment montré dans cette notice combien la liberté de parole aussi était absolue et complète..

Henri III n'avait pas été sévère à cet égard (4). On sait pourtant qu'un gentilhomme protestant, Pierre d'Esgain, fut, en 1584, condamné à la pendaison par le Parlement, pour quelques écrits satiriques contre le roi. Deux ans plus tard, le fait se renouvela contre un avocat nommé François Le Breton (5). L'ordonnance de 1587, par laquelle Henri III confia au

(1) *Ibid.*, p. 176 A.

(2) *Ibid.*, p. 203 B.

(3) *Ibid.*. p. 184 et suiv.

(4) *V.* Gabriel Peignot, *Essai historique sur la liberté d'écrire.* Paris, 1832, in-8°, p. 67 et suiv.

(5) On a, d'après un exemplaire peut-être unique, donné les plus curieux passages de ce pamphlet jusqu'ici inconnu, qui fit brûler son auteur en 1586, et qui, quelques années plus tard, l'aurait amené aux affaires avec les Seize. Henri III était vivant, et sans garder l'anonyme, Le Breton osait l'appeler « un des plus grands hypocrites qui fût jamais, » il ajoutait même : « ce roy s'est faict singe de tous les roys

recteur de l'Université la surveillance des librairies, fut impuissante à arrêter le torrent. L'Université s'étant jetée dans la Ligue, la carrière resta ouverte sans aucun obstacle aux pamphlétaires et aux publicistes.

Le gouvernement de l'Union, qui varia tant de fois, n'eut jamais assez de force pour s'opposer à la licence de la presse. A la fin de 1593, pourtant, la publication du *Dialogue du Maheustre et du Manant*, les ayant piqués au vif, le duc de Mayenne et le Parlement ne surent pas se contenir, et firent arrêter les deux imprimeurs, Rollin Thierry et Lyon Cavallat, sur l'avis du président Le Maistre.

La plupart des prédicateurs recommandèrent les deux prisonniers à leurs paroissiens comme *fort gens de bien*. Commelet en parla d'un ton assez sage, *modestement*, et pria Dieu qu'on leur fît « brève et bonne justice. » Mais Garin ne s'en tint pas là; il fit de l'arrestation des imprimeurs une affaire personnelle, et déclara que la procédure était inique, illégale et qu'on avait été plus libre au temps du tyran Henri de Va-

vertueux. » Selon lui, la convocation des États pouvait seule sauver la France; mais il fallait écarter des élections tous les fonctionnaires, tous ceux qui avaient le moindre lien, le moindre contact avec la royauté; il fallait investir d'une autorité absolue les magistrats municipaux : « c'est aux villes, principalement d'embrasser ceste affaire; » que les mayeurs et officiers urbains « ayent toute l'autorité et puissance en leurs villes tant à l'effect de la conviction des Estats qu'à l'action des personnes... et qu'en la place de ceux qui seroient suspects soient establis aultres notables bourgeois... et que les forteresses soient mises en la puissance d'iceux échevins et Estats. » Toute résistance est interdite; s'il y a des opposants, « on les mettra en pièces et leur nom et famille seront effacés à jamais, avec confiscation de biens et de corps sans respect d'aucune grandeur... il faut leur courir sus. » Cela fait, on assemblera les États.

Ne se croirait-on pas en 93? Le Breton eut l'incroyable audace, ou pour mieux dire la folie de présenter lui-même ce libelle à Henri III, qui le fit brûler lui et son pamphlet. Le pamphlet devint ainsi introuvable, et la Ligue en profita pour en faire imprimer et répandre un autre beaucoup plus modéré, qu'on fit passer pour celui qui avait occasionné la condamnation. Ce stratagème déloyal réussit, et on trouva odieuse la sévérité de Henri III. (V. Leber, *de l'État réel de la Presse*. p. 65 et suiv.).

lois. Sa conclusion fut qu'il n'y avait plus de justice et qu'il « falloit mettre un licol sur la robe rouge de ces gens de Cour, dont Paris estoit plein. »

Les prédicateurs triomphèrent; la Cour n'osa poursuivre, et les libraires en furent quittes sans doute pour la prison; car je trouve qu'ils continuèrent à imprimer à Paris depuis lors : Thierry, jusqu'en 1623; Cavellat, jusqu'en 1610.

Pendant que les différents partis de la Ligue consumaient leur temps à des luttes impuissantes, à ces divisions clandestines, à ces fureurs jalouses, à ces querelles intérieures, Henri IV, à force d'habileté et de souplesse, s'était rendu indispensable. On l'avait sacré à Chartres le 27 février, et cette nouvelle adhésion avait encore augmenté le nombre de ses partisans.

Paris, le Paris des ligueurs, était abandonné et réduit à la dernière extrémité. Le gouverneur de la ville lui-même, le *bon bourgeois* de la Cité, M. de Nemours, je l'ai dit plus haut, voyant que la couronne de France échappait décidément à ses prétentions, était allé dans le Lyonnais pour se ménager une souveraineté indépendante, et là il se laissait emprisonner par ceux dont il voulait se faire des sujets.

Mayenne était au désespoir. Il ne lui restait plus qu'une seule ressource : l'armée du comte de Mansfeld, que Philippe II avait donné ordre de rassembler à Soissons. Les levées tardaient; il n'y avait plus un instant à perdre. Mayenne se décida à laisser Paris et à aller rejoindre ce novau de troupes.

Avant son départ, il comprit qu'une organisation révolutionnaire pouvait seule, dans des circonstances aussi critiques, sauver l'existence compromise de l'Union. Les Seize furent donc rétablis dans leurs prérogatives par les soins de celui qui les avait renversés naguère; les agents espagnols se trouvèrent également rappelés à la direction des affaires; Brissac eut le commandement de Paris.

Mayenne quitta cette ville le 6 mars, et aussitôt les prédicateurs (car je n'ai à parler que d'eux) ressaisirent leur rôle actif.

Boucher (1) fut chargé de présider les Seize; il déclara le pape impuissant à absoudre le Béarnais; il ranima l'esprit des confréries, rêva des proscriptions, et réclama enfin pour le peuple la liberté de s'assembler et de délibérer.

Hamilton et Pelletier (2), après avoir fait porter des armes chez eux *par crochetées*, en envoyèrent en grand nombre au couvent des Cordeliers, avec force munitions. Le curé de Saint-Côme ne sortait plus qu'accompagné d'une troupe de *garnements*, qui brandissaient des piques et des arquebuses à travers les rues. On le vit dire la messe en cuirasse, et, en pleine église, baptiser un nouveau-né sans se donner la peine d'ôter son armure.

Garin se hâta aussi d'armer son couvent, et il annonça en chaire, le soir même du départ de Mayenne, qu'il avait deux mille moines à ses ordres. Ses auditeurs formaient autour de sa chaire un véritable club. Le 7 mars, il leur commanda d'interrompre toute communication avec les Politiques, et de *prendre garde aux portes* (3). Le 10, il se fit dans son sermon l'organe des Seize, et il dit au peuple qui l'écoutait : « Le temps est venu... vous avez le nombre, vous avez la justice; courez aux armes; faites main-basse sur les Politiques; ils sont dignes du dernier supplice. Aux armes! et *qu'on commence!* (4) » Ce projet d'une Saint-Barthélemy des modérés mit en garde tout le parti royaliste.

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 208 B, 212, 213 B.

(2) Pelletier, dans ses dernières années, passait pour extravagant. Ses paroissiens l'avaient presque tous abandonné. Il avait attaqué plusieurs fois des Politiques à main armée, en pleine rue. Sa fureur était même telle qu'il s'avisa, un beau jour, de *coutelasser* un pauvre idiot; ce qui inspire à Lestoile cette réflexion : « Il méritoit d'estre chastré, mais le temps n'y étoit pas. » V. *Journ. de Henri IV*, p. 111.

(3) *Ibid.* p. 209.

(4)... In concione publice plebem ad seditionem concitasse dicebatur; tempus venisse quo vere catholici de politicis dignas pœnas expeterent; numero illos vincere, sed causa ipsos potiores, procul dubio ex eis victoriam reportaturos; tantum occuparent, neque cuiquam eorum extrema commeritorum parcerent... (*Thuan. Hist.*, l. CIX, § 3; t. V, p. 349). Cf. Lestoile, *loc. cit.*, p. 210.

Le gouverneur Brissac, qui avait beaucoup à se faire pardonner, traitait alors secrètement avec le roi pour la reddition de Paris. Il en transpirait déjà quelque chose; les Seize étaient dans une alarme continuelle et sur le qui-vive. Garin avait dit en chaire : « Messieurs de Paris, mes bons frères catholicques, vostre ville estoit vendue; mais on ne peut la livrer comme les autres (1). » Ces dénonciations, et la menace d'un coup de main contre les Politiques, effrayèrent Brissac. Le gouverneur de Paris se plaignit vivement du prédicateur au prévôt des marchands et aux échevins : le Parlement ordonna donc que le Légat serait invité à interdire la parole à Garin.

Le cordelier, en effet, après avoir reçu une vive réprimande du nonce, rétracta ou plutôt corrigea et interpréta ce qu'il avait dit en chaire. Les magistrats furent dès lors un peu moins maltraités dans ses sermons, et, en revanche, il se *desgorgea par des menteries contre le Béarnois*. Heureusement le parti modéré l'emportait; le triomphe définitif de Henri IV était imminent. Garin ne pouvait se le dissimuler.

Aussi, pour s'étourdir, mettait-il son dernier espoir dans un de ces meurtres *providentiels*, qu'absolvaient, qu'exaltaient si volontiers les théologiens de la Ligue. Le 13 mars 1594, neuf jours avant l'entrée de Henri IV à Paris, Garin déclara qu'on devrait anoblir la famille de Jacques Clément, et il s'écria, en désignant le vainqueur d'Ivry : « Il faut se desfaire de cestuici; ce seroit œuvre très-saint, héroïque et louable, qui assureroit le Paradis et mériteroit la place la plus proche de Dieu (2). »

Rose partageait sans doute le désir, les espérances de Garin. Henri IV prit possession de Paris le 22 mars. Le 20, l'évêque de Senlis annonça, à Saint-André-des-Arcs, qu'il allait prêcher *une huictaine pour parfaire le procès au Béarnois*. Le lendemain, en effet, veille de la prise de Paris,

(1) Lestoile, *loc. cit.*, p. 195 A.
(2) *Ibid.*, p. 211 A, 214 A.

il commença cette série de sermons, en présence du cardinal de Plaisance, et s'engagea à prouver dans son prochain discours que « le prince de Navarre estoit batard et indigne de succéder à la couronne de France (1). »

Le prédicateur, interrompu, ne put tenir sa promesse. On sait comment, d'accord avec Brissac et les royalistes, Henri IV, dès le 22 au matin, se trouva maître de la capitale comme par enchantement. Ce fut là encore, de la part de Guillaume Rose, un triste exemple des illusions insensées que peut entretenir la passion politique. Il semble qu'une fois lié à un parti extrême, il faille demeurer aveugle et immobile, et ne plus s'apercevoir de la marche des événements. Il y a toujours des esprits qui croient au passé, quand une révolution va réaliser l'avenir longtemps attendu.

(1) Thuan. *Hist.*, l. CIX, § 7; t. V, p. 357. — Cf. Lestoile, *loc. cit.*, p. 213 B.

CHAPITRE V

DEPUIS L'ENTRÉE DE HENRI IV A PARIS JUSQU'A L'ATTENTAT DE RAVAILLAC.

---

§ Ier

Conséquences de l'entrée de Henri IV à Paris. — Boucher se retire avec la garnison de Philippe II. — Garin, déguisé en soldat espagnol, est découvert dans un grenier. — Obstination d'Aubry. — Le cardinal de Plaisance l'emmène à Rome. — Arrestation de Cueilly. — Sa fin. — *Billets* envoyés à plusieurs prédicateurs. — Amendement de Pelletier. — Esprit conciliant de Henri IV. — Sermons de Boucher à Beauvais. — Les livres du curé de Saint-Benoît sont brûlés par le bourreau. — Réaction. — Sermons absolutistes. — Exil du bedeau Noël. — Pension donnée à Guincestre. — Feuardent se convertit au parti royal.

L'entrée de Henri IV à Paris n'était qu'une suite nécessaire de son abjuration. A ne considérer cette abjuration qu'au point de vue politique, et en mettant à part la question religieuse, on peut dire que ce fut le plus grand événement de la fin du XVIe siècle. Il y avait là autre chose qu'une affaire de succession; il y avait deux conséquences graves : d'une part, l'équilibre était rétabli en Europe en faveur du catholicisme un moment ébranlé; de l'autre, la domination de la maison d'Autriche recevait un grave échec. En d'autres termes, l'œuvre de Philippe II était couronnée de succès dans l'ordre religieux; elle échouait dans l'ordre politique.

Mais je n'ai pas à faire l'histoire de France, et il convient de nous renfermer strictement et de plus en plus dans notre donnée spéciale, c'est-à-dire l'histoire de la prédication pendant la Ligue. Je crois avoir épuisé dans tous les sens, et jusqu'à la satiété, je le sens, ce que les historiens et les docu-

ments pouvaient fournir de matériaux et de textes à ce sujet. Maintenant, il ne reste plus que deux choses à faire : 1° à constater les conséquences des sermons de la Ligue ; 2° à retracer la biographie postérieure de ceux auxquels nous avons vu exercer tant d'influence par la parole, durant ces longs troubles. C'est la double tâche que j'ai encore à remplir.

Quand le bruit se répandit que le roi était entré dans Paris, les ligueurs et les prédicateurs en particulier furent atterrés, tandis que le peuple, heureux de la nouveauté, heureux de voir cesser la guerre, se jetait du côté du vainqueur et accueillait Henri IV avec enthousiasme.

Les plus fanatiques se retirèrent dans le pays latin et attendirent en armes. Le curé Hamilton, la pertuisane en main, alla les y rejoindre et prêter aide à Crucé, capitaine du quartier Saint-Jacques, qui s'était mis à la tête de ces forcenés. Mais ces airs farouches venaient trop tard, et le conseiller Du Vair, rencontrant Hamilton, l'envoya chanter son *Te Deum* (1).

La garnison espagnole, on le sait, parlementa et évacua Paris dans la journée. Quelques-uns des prédicateurs des Seize se joignirent à ces bandes étrangères (2). Après leur sortie, dit Palma Cayet, on alluma des feux de joie, autour desquels le peuple chantait le *Te Deum laudamus*.

Boucher était l'un des soixante moines ou prêtres qui avaient vidé la place avec les Espagnols. Je trouve même (mais le témoignage n'est pas authentique) qu'il ne put sortir que « bien fourny de pouilles et imprécations dont le peuple le chargeoit au passage (3). »

C'était justice que Boucher prît le premier la fuite. Garin eût bien désiré en faire autant : il avait essayé de se déguiser

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 224 A. (Extr. du Suppl. de l'éd. de 1719).

(2) Palma Cayet, *Chron. novennaire* (Coll. Petitot, sér. I, t. XLII, p. 207.)

(3) Lestoile, *loc. cit.*, p. 224 B. (Extr. du Suppl. de 1719.)

en Espagnol et de s'évader aussi avec la troupe de Philippe II; mais son stratagème échoua. On le découvrit, quelques jours plus tard, blotti dans le grenier d'une maison de la rue Saint-Denis. *Ce scélérat,* comme l'appelle Le Duchat, se jeta aux pieds de ceux qui le trouvèrent, les supplia avec toutes sortes de larmes *de ne le point tuer,* et jura qu'il prêcherait, s'il en était besoin, l'éloge du roi. Henri IV eut pitié de tant de lâcheté, et ordonna qu'*on ne fît pas mal* à Garin, lequel en fut quitte pour sortir de Paris et disparaître complétement de la scène historique (1).

Tous les prédicateurs ne montrèrent pas la même couardise que Garin. Le curé de Saint-André-des-Arcs, entre autres, persista jusqu'au bout dans sa haine contre Henri IV, et, durant les jours qui suivirent l'entrée du roi, il refusa de confesser ceux de ses paroissiens qui ne juraient pas au préalable haine et malédiction à la royauté. On se rappelle qu'Aubry avait trempé (bien qu'il s'en défendît) dans la tentative du régicide Barrière. Le président Séguier, qui, malgré ses écarts, lui portait encore quelque intérêt, le fit avertir de s'éloigner. Lestoile assure qu'il quitta en effet Paris le 28 mars, avec son vicaire et plusieurs de ses ouailles (2). On voit ailleurs que le cardinal de Plaisance, en résignant ses fonctions de légat, l'emmena à Rome, ainsi que le jésuite Varades, son complice (3). C'est là sans doute qu'Aubry mourut, en 1601 (4).

Aubry fut imité dans ces aigreurs persistantes par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Henri IV, demeurant au Louvre, se trouvait être le paroissien de Cueilly. Aussi un gen-

(1) Lestoile, p. 222 B.— Le Duchat (Notes sur la *Ménipp.*, t. II, p. 151.) n'est pas tout à fait exact sur ce détail.

(2) *V.* Lestoile. *loc. cit.*, p. 219 A, 220 A, 221 B.

(3) ... Varadam jesuitam et Aubrium consilii Barrerio dati convictos cum bona regis venia secum abducit card. Placentinus. (Bulæi, *Hist. universit.*, t. VI, p. 813. — Cf. Le Duchat, not. ad *Ménipp.*, t. II, p. 153.)

(4) V. l'index autographe et inéd. de Guy-Patin, année 1601; mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève, G. L. 3.

tilhomme rencontrant ce prêtre le lendemain de l'entrée, l'en félicita sans trop réfléchir et lui demanda : « Ne criez-vous pas : *Vive le roi?* » — Cueilly répondit d'un ton de fureur : « On avisera..... on n'en est pas encore là. » — Cette réplique, dès qu'elle fut connue, attira l'attention des agents du gouvernement, et on observa la conduite du curé de Saint-Germain. Henri IV, toutefois, lui accorda son pardon, *à charge d'estre plus sage;* mais Cueilly, peu touché de cet acte de clémence, ne put se contenir, et le lendemain (c'était le 25 mars) il prêcha contre le roi. En descendant de chaire, il fut arrêté et persista à soutenir que le Béarnais était excommunié. Henri IV, malgré cet entêtement, résista aux conseils de sévérité qu'on lui inspirait, et se contenta de faire donner à Cueilly *son congé* (1).

Jacques Cueilly d'ailleurs (afin que nous n'ayons pas à revenir sur lui) répara par une fin toute chrétienne ces violences d'un caractère orgueilleux. Chassé de Paris, il se retira aux Chartreux de Bourg-Fontaine (2), et de là à Rome. Depuis, le chancelier Cheverny ayant obtenu sa grâce, Cueilly se mit en route pour revenir en France; mais auparavant il voulut, par dévotion à sainte Agathe, faire un pèlerinage à Palerme (3). La chaleur de la traversée lui ayant donné la fièvre, il apprit de son médecin qu'il n'avait plus que vingt-quatre heures à vivre. Cueilly se leva, s'habilla, alla à l'église, dit la messe, prêcha en latin ses compagnons de navire, et mourut en priant (4).

Outre Boucher qui s'était enfui dès l'abord, outre Garin, Aubry et Cueilly, Henri IV dut exiler encore quelques-uns de ces prédicateurs qui, selon l'expression de Félibien, « avoient causé par leurs emportements plus de meurtres et

(1) Lestoile, *loc. cit.*, p. 219 A, 220 A.

(2) Le Duchat, not. ad *Ménipp.*, t. II, p. 135, 152.

(3) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 511.

(4) André Duval, *Vie de la bienh. Marie de l'Incarnat.*, Toul, 1624, in-8°, l. I, ch. 5.

de scandales que tous les ligueurs ensemble (1). » Hamilton, Rose, Pelletier, Simon Fillieul, prieur des Carmes, Jacques Julien, curé de Saint-Leu, et quelques autres (2) reçurent des *billets*. Bernard Rouillet, que nous avons vu prêcher à Bourges contre Sixte-Quint, fut également compris dans cette proscription (3). On perd la trace de plusieurs de ces exilés. Quelques-uns toutefois profitèrent de la clémence de Henri IV, Simon Fillieul, par exemple (4); Julien aussi, après une courte absence, rentra en grâce auprès de ce prince (5). Pelletier, curé de Saint Jacques-la-Boucherie, s'y prit autrement. Frappé, bien qu'un peu tard, de la grandeur d'âme et de la bonté de Henri IV, il monta en chaire avant d'obéir à l'ordre de départ qu'il avait reçu, et témoigna, dans l'adieu qu'il fit à ses paroissiens, tout son repentir : « Il faut que je m'en aille, leur dit-il; mais où que ce soit, je louerai la générosité de ce roy bening. » Il n'en fallait pas tant pour adoucir la rigueur du monarque conciliant, et Pelletier sans doute obtint plus tard son pardon, malgré un arrêt du Parlement auquel nous arriverons tout à l'heure.

Henri IV était très-disposé à satisfaire tout le monde et à apaiser ses plus implacables ennemis. Les arrangements, les négociations faisaient partie de sa politique. Dans le premier moment de mauvaise humeur, la plupart des curés avaient, lors de l'entrée, cessé de prêcher, assurant qu'ils ne pouvaient que répéter ce qu'ils avaient dit naguère. Le roi ne se montra pas trop offensé de cette insolence : « Je les excuse, dit-il, ils sont encore faschez, cela viendra. » Pour

(1) *Hist. de Paris*, t. II, p. 1231.
(2) Thuan., *Hist.*, l. CIX, § 7; t. V, p. 357.
(3) *Mém. de Nevers*, t. II, p. 709. — V. plus haut, pag. 85.
(4) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 219 A, 228 B.
(5) *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 423. — Julien, Guincestre, Simon Fillieul et Ballesdens, curé de Saint-Séverin, signèrent, le 22 avril, le serment solennel de l'Université. — V. *Journal de Henri IV*, p. 235, (extr. du Suppl. de 1719.)

aplanir les difficultés, il alla en personne à la Sorbonne, et, après mille compliments aux docteurs, il ajouta : « On a presché contre moy, on m'a indignement traicté; mais je veux tout oublier et leur pardonner à tous, mesme à mon curé (*c'étoit une allusion à Cueilly*), et n'excepte que Boucher, qui presche des menteries et meschancetés à Beauvais. Encore ne veux-je point de sa vie, mais seulement qu'il se taise. » Boucher ne suivit pas ce conseil, car il alla quelques mois plus tard donner, à Douai, une nouvelle édition de ses *Sermons de la simulée conversion*, et nous le retrouverons bientôt en Belgique, écrivant l'apologie de Jean Châtel. On se contenta à Paris de représailles juridiques contre les livres de l'ancien curé de Saint-Benoît (1). Le jour même où le roi faisait à la Sorbonne la visite que nous venons de dire, les ouvrages de Boucher étaient brûlés (2) avec ceux de l'avocat Dorléans, à la Croix-du-Trahoir ainsi qu'à la place Maubert. L'imprimeur Guillaume Bichon fut banni.

On aura occasion de voir que Henri IV tenait tout particulièrement à l'appui des prédicateurs. Il encourageait beaucoup les sermons absolutistes de Nouvelet, et, dès le 25 mars, il alla entendre Bélanger enseigner à Saint-Germain-l'Auxerrois que l'obéissance à la royauté était un devoir, et que ceux qui prétendaient Sa Majesté excommuniée l'étaient eux-mêmes. Cette théorie toute monarchique fut soutenue en présence de Henri IV, dans la chaire où, le même matin, pour la dernière fois, le curé Cueilly avait proclamé les doctrines démocratiques (3).

Dans la paroisse Saint-Gervais, comme il fallait un exem-

(1) Lestoile, *loc. cit.*, p. 219 A, 230.

(2) Dès 1589, le traité de Boucher *De justa Abdicatione Henrici III*, avait été brûlé à Senlis par les habitants, qui, dans une sortie, en avaient saisi deux tonnes pleines que la Ligue envoyait à l'étranger pour répandre ses doctrines. (V. Paulmy, *Mélanges tirés d'une gr. biblioth.*, in-8°, t. XI, p. 267, et Daniel, *Hist. de France*, in-4°, t. XII, p. 44.)

(3) Lestoile, *loc. cit.*, p. 220 A.

ple, on se contenta d'exiler le bedeau Noël (1). Le curé Guincestre, nous l'avons vu, avait pris ses précautions, et s'était fait royaliste à temps (2). Il louait dès lors Henri IV avec l'exagération d'un néophyte et « si longuement qu'on pensoit qu'il n'en dust jamais sortir. » Ces panégyriques de courtisan eurent leur récompense. Dès la fin de mai, M. D'O fit inscrire le nom de Guincestre parmi les prédicateurs à 200 écus (3).

Le franciscain Feuardent imita Guincestre. Wadding, pour l'honneur de son Ordre, lui prête, il est vrai, un désintéressement sans bornes. Feuardent, dégoûté du monde, se serait retiré humblement à Bayeux, sans ambition, sans désirs, attendant que la mort vînt couronner sa vieillesse, ce qui arriva effectivement en 1610 (4); mais c'est là une biographie complaisante. Feuardent renonça à ses emportements dès qu'ils purent lui être nuisibles; il se jeta alors dans la politique pacifique. Ses liaisons avec le cardinal d'Ossat étaient un acheminement vers la faveur. Henri IV oublia si bien les fureurs du sermonnaire, qu'il le louait en pleine cour et lui octroyait une pension (5).

(1) *Sat. Ménipp.*, pièc. justific., t. II, p. 520.

(2) Lestoile raconte que le jour de la reddition de Paris, Guincestre vint demander le roi pendant qu'il dînait. Sancy ne voulait pas le laisser entrer; mais Henri IV, ayant reconnu sa voix, donna ordre de le faire venir. Guincestre alors se serait précipité aux genoux du prince qui, saisi de ce mouvement subit, n'aurait pu s'empêcher de s'écrier : *Gare le cousteau* ! (V. p. 230 B.) Mais cela est-il bien probable? Guincestre n'avait-il pas réparé ses précédents excès en allant l'un des premiers à Saint-Denis ? N'avait-il pas assisté à l'abjuration. Après cette adhésion éclatante, la défiance de Henri IV était-elle naturelle?

(3) *Journ. de Henri IV*, p. 238 A.

(4) Senectuctis tandem portum Baiocum ipsum, quod juvenilis contentionis illex et quasi igniculus fuit, humiliter elegit, nullam ambiens aliquando dignitatem inter suos aut honorem inter exteros. (Wadding, *Script. ord. Minor.*, p. 116. — Cf. les notes de la *Bibl.* de Duverdier.)

(5) ... Eumque, et si multum sibi adversatus fuisset, coram aulicis collaudavit et pensione annua donavit. (Bail, *Sapientia foris prædicans*, part. III, p. 478.)

§ II

Fin de la biographie des prédicateurs. — Crespet va mourir dans le Vivarais. — Génébrard. — Son traité *De sacrarum Electionum jure* condamné par le parlement d'Aix. — Misère de Launay dans ses derniers jours. — Quelques sermonnaires de la Ligue se réfugient dans l'érudition. — Lettre de Casaubon à Porthaise. — Lettre de Juste Lipse au Petit-Feuillant. — Traditions sanglantes sur Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval. — Texte contraire de Matthieu. — Panégyrique du Petit-Feuillant, par Valladier. — Colonie de ligueurs en Flandre. — Boucher, chanoine de Tournay. — Analyse de son *Apologie pour Jean Châtel* et de son *Oraison funèbre de Philippe II.* — Boucher veut aller à Rome. — Le Saint-Père refuse de le recevoir. — Lettre de D'Ossat à ce sujet. — Vieillesse prolongée de Boucher. — Ses habitudes, ses derniers écrits. — On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIII. — Repentir final de Boucher. — Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans l'évêché de Senlis. — Il prêche contre l'édit de Nantes. — Arrêt du Parlement. — Rose fait amende honorable dans la grand'chambre. — Sa mort.

Puisque nous voilà ramenés tout naturellement aux détails individuels, achevons cette partie de notre tâche. Ce qu'il reste à dire de la prédication sous Henri IV, même dans ses rapports avec la Ligue, ne se rapportera plus guère aux orateurs que nous avons vus figurer jusqu'ici sur la scène, mais bien plutôt à leurs élèves, à ceux qui auront hérité de leurs traditions et de leurs doctrines. Il y a donc ici interruption réelle. La restauration monarchique changea les rôles et dispersa les acteurs. Avant de reprendre la suite des événements, avant de redire les mesures que prit Henri IV contre la liberté de la chaire et les obstacles qu'il eut à vaincre de ce côté, donnons un dernier souvenir aux tristes héros que nous avons si longtemps écoutés, à ces tribuns dont l'avénement des Bourbons vint renverser les plans et ruiner les espérances. — Renouons donc, comme elles se présenteront et sans trop de méthode, ces biographies interrompues. L'ordre, tout à l'heure, et la chronologie auront leur tour.

Parmi les prédicateurs de la Ligue, quelques-uns, on se le rappelle, Crespet et Génébrard, avaient quitté de bonne heure la scène politique. Crespet n'y revint pas; en 1590, il suivit à Rome le cardinal Gaëtano; de retour en France, deux ans plus tard, il obtint un prieuré dans le Vivarais, et y mourut en 1594 (1).

Quand Génébrard vit que le parti de la Ligue s'affaiblissait, il aima mieux se retirer à Avignon que de rentrer dans les voies de la fidélité (2). C'est là qu'il écrivit son traité sur les élections canoniques (3), que Niceron jugeait encore « le meilleur ouvrage contre le concordat (4). »

Au point de vue historique, ce livre n'est pas sans intérêt; il montre, en droit canonique, les idées libérales et tout à fait démocratiques du clergé ligueur. Non-seulement Génébrard soutient le droit des églises pour l'élection des évêques contre le concordat de Léon X, mais il attribue fatalement tous les malheurs de la maison de Valois aux usurpations que François Ier avait faites (5) des priviléges des clercs. Selon lui, l'assassinat de Henri III était en germe dans l'affaire de la pragmatique. Génébrard est un logicien, et sa doctrine remarquable éclaire la Ligue d'un jour nouveau. Par là s'explique la singulière alliance des traditions municipales avec les traditions sacerdotales, de la théocratie avec la démocratie. C'est l'organisation, élective et indépendante, ici de l'épiscopat, là de la royauté, qui sert de point de ralliement. Ainsi la souveraineté pontificale, le libre choix des évêques avec les garanties ecclésiastiques, les vieux priviléges des communes, le droit suprême des États-Généraux, tous les

(1) *Mém.* du P. Niceron, t, XXIX, p. 253.

(2) Teissier, *Éloq. des hommes sav.*, t. IV, p. 306.

(3) *De sacrarum Electionum jure et necessitate.* Paris, 1593, in-8°.

(4) Niceron, t. XXII, p. 17.

(5) Electiones ad se rapuit penitus, scelus in suam gentem inferens, quod non potuit expiari, nisi potius posteritatis ejus prodigioso interitu atque pernicie... (P. 25, édit. de 1601. — Bibl. Sainte-Geneviève, E, 3098.)

éléments d'opposition du passé reparaissent et se combinent chez les théoriciens de la Ligue. Seulement ils oubliaient la monarchie dont la mission historique n'était pas finie, et à qui, chose singulière, il était donné, dans l'avenir, de rendre lentement l'unité politique à la France, et de la préparer ainsi à l'avénement sérieux et définitif de la liberté.

Ces conséquences ne pouvaient être prévues par Génébrard, mais son livre sert à les expliquer. On se rappelle que l'Union avait fait de ce prédicateur un archevêque d'Aix. Quand le traité *de Sacrarum électionum Jure* parut, le parlement d'Aix y vit un attentat aux libertés de l'Église gallicane, et le condamna solennellement. Malgré cet arrêt, on permit à Génébrard de se retirer à Semur, en Bourgogne, dans un prieuré qu'il possédait, et qui, selon de Thou, était d'un revenu considérable. Il y décéda bientôt, en 1597, âgé de soixante ans.

Un autre prédicateur de la Ligue, le chanoine Launay, n'eut pas pour ses vieux jours une retraite pareille. Bayle croit qu'il se retira en Flandre; Le Duchat (1) dit qu'il mourut dans une extrême misère; Moreri ajoute qu'il vivait encore en 1608. Voilà tout ce qu'on sait. C'est beaucoup encore; il y a plusieurs noms sur lesquels, après la Ligue, l'ombre s'étend complétement (2).

Il faut cependant noter des exceptions. Ainsi le souvenir de Porthaise ne vit pas seulement par les honteuses apostasies que j'ai rappelées. Dans ses derniers jours, et déjà bien vieux, en 1603, Porthaise jouissait encore de quelque renom scientifique. On trouve dans les lettres d'Isaac Casaubon une épître très-flatteuse qui lui est adressée. C'est à propos d'une question de rabbin : il s'agit de l'origine de la

(1) *Not. sur la Ménipp.*, t. II, p. 146.

(2) Il suffit de constater que Sorbin, évêque de Nevers, mourut en 1606, Aymar Hennequin, évêque de Rennes, en 1596, et d'Espinac, archevêque de Lyon, en 1599. (V. sur d'Espinac, *Gall. christ. nov.*, t. II, p. 187.)

critique juive, de la Massore. Le célèbre commentateur ne tarit pas en éloges. En faisant la part des aménités d'érudit et des banalités épistolaires, on voit, par les termes de Casaubon, sous lesquels d'ailleurs perce l'orgueil du pédant, que Porthaise avait su s'attirer une estime réelle par sa science (1).

La lettre de Casaubon est au moins modérée dans le langage; mais j'en rencontre une autre de Juste-Lipse, également adressée à un de nos sermonnaires, et où l'hyperbole louangeuse et l'enthousiasme obséquieux atteignent leurs limites. C'est à Bernard de Montgaillard (le Petit-Feuillant), *eximio ecclesiastico,* qu'est écrite cette missive. Elle porte la date de janvier 1601. Le Petit-Feuillant était alors dans les Pays-Bas, aux gages de l'Espagne, qui le payait bien, puisqu'il recevait six cents florins pour un seul sermon prêché à Bruxelles en 1598, sans compter que Philippe II avait déjà récompensé ses services de la Ligue par l'abbaye d'Orval, l'une des plus riches du Luxembourg, au dire de Dumay (2), et qui, au temps, de Le Duchat, avait encore cent bernardins.

L'épître de Juste-Lipse est curieuse. Malgré l'exagération, elle constate un grand talent de parole chez le Petit-Feuillant. Le savant auteur du traité sur *la Constance* avait connu Montgaillard durant sa jeunesse, et dès lors l'ardent religieux excitait l'enthousiasme dans la chaire, et lui rappelait le mot d'Homère : *la voix coule de ses lèvres plus douce que le miel.* Juste-Lipse ne fait qu'un souhait, c'est d'entendre encore le prédicateur, c'est de goûter le miel de sa parole,

(1) Ego vero, mi Porthæsi, te consulere quam a te consuli malim. Tu enim major; tibi me est æquum cedere : quod et libentissime facio : nec tibi solum vel propter ætatem (ut de eruditione nihil dicam) viro venerando, sed vero etiam cuivis e trivio qui me aliquid docere fuerit paratus... Ingentem enim et prope infinitam discendi cupiditatem qua flagramus... Vale et nos ama. (Casaub., *Epistolæ,* Roterd., 1709, in-fol., p. 173, ep. 329, feb. 1603.)

(2) Note sur les *Coups d'État* de Naudé, t. II, p. 139.

regustare mella; c'est de laisser enchaîner son esprit par les liens de cet éloquence, *velut catenis*. Il se flatte, d'ailleurs, de saisir et de s'approprier mille beautés qui échappent au vulgaire, et que, sans amour-propre, un érudit de profession peut se vanter de mieux sentir (1).

Sans doute il faut rabattre de cette emphase d'apologiste et de cette boursoufflure d'amplification ; mais les termes de Juste-Lipse constatent néanmoins, chez le Petit-Feuillant, cet art soudain de la parole, ce don fugitif et instantané de l'émotion, du verbe, qui, dans les temps de luttes politiques, donnent tant d'autorité et de relief.

Des accusations odieuses, que rien ne justifie bien clairement, mais que rien n'atténue non plus, pèsent sur la mémoire de Montgaillard. Palma Cayet, dans sa *Chronologie novennaire,* va jusqu'à lui reprocher d'avoir donné 400 écus à un misérable qui, au lieu de tuer Henri IV, comme il s'y était engagé, aurait gardé l'argent. Mais cela semble peu probable. En revanche, il y a deux autres faits qui ont trouvé quelque crédit auprès de Le Duchat (2). Le corps d'un des moines du couvent d'Orval fut trouvé consumé dans une forge, et le bruit se répandit en France que c'était là une

(1) Quanti te merito tuo semper fecerim qui me norunt sunt testes : quibus crebro aliquid de ingenii et eloquii tui laudibus fuit audiendum, Quod si est, quid ambiges quin ab eo quem sic æstimem et amem votivum mihi sit amari? Atque ego, ex fama communi, raro fallaci arbitra, primum te noveram : ipsum deinde vidi, conveni, quod ante omnia pono, in publico audivi. Quem ? Homericum non senem, sed, quod admirationem augeat, juvenem :

Τοῦ καὶ ἀπὸ γλώσσης μέδιτος γλυκίων ῥέεν αὐδη.

Tu ille es qui velut catenis devinctos trahis audientium animos, in quam partem cumque tibi visum. O utinam mihi fas regustare mella tua ! quia ii qui a dipsade percussi sunt, magis magisque sitiunt... Maneo in voto ut audiam... In vulgus quam multa pereunt ? Apud nos aliter, sine superbia... Quod caput est possumus arripere et imitari... (Justi Lipsii *Opera omnia*, 1637, in-fol. t. II, p. 355. Cent. ad Germ. et Gall., ep. LXXIX.)

(2) Not. ad *Ménipp.* t. II, p. 63. — Cf. Bayle.

vengeance de l'abbé, pour certaines médisances que le malheureux religieux se serait permises sur les mœurs de son supérieur. Une autre fois, depuis, Montgaillard fut accusé par un gentilhomme d'avoir voulu le faire assassiner ; mais la protection familière de l'archiduc Albert (1) mit le vieux ligueur à couvert.

On a vu plus haut qu'en 1589, le Petit-Feuillant avait fait imprimer une réponse injurieuse à la lettre que lui avait écrite son bienfaiteur Henri III pour lui reprocher ses prédications calomnieuses. Eh bien, je trouve dans l'historien Matthieu un passage où Montgaillard n'est pas nommé, mais qui évidemment se rapporte à lui (2). Il faut citer : «... Je ne sçay si c'estoit le zèle de Dieu et du salut du roy qui fit dicter ceste lettre, mais je sçay que depuis il en a jeté des larmes de sang, toutes les fois qu'il se souvenoit d'avoir si bassement ravalé la grandeur de la majesté du prince et descrié la candeur et sincérité de ses actions en toutes les chaires de Paris, où pour son éloquence il estoit fort admiré. Le bon sens à la fin et l'amandement qu'il désiroit au roy luy defaillit, il s'esgara des règles de sa profession, et si je n'avois plus de respect à sa robe qu'il n'en a eu à la vive image de Dieu, je le nommerois et marquerois le lieu de Turin où il se plongea jusques aux oreilles dans les délices du monde, ayant envoyé essorer son froc pour quelque temps ; aussi la volupté avoit effacé tous les traicts et linéaments d'un religieux en son âme, lesquels, depuis, la pénitence et la conversion ont refiguré et portraict aussi beaux qu'auparavant, et de guespe qu'il estoit, voletant çà et là, il est devenu une abeille et fait ses rayons de miel en la ruche de son monastère. »

(1) On n'a précisément du Petit-Feuillant qu'un seul écrit, et c'est un panégyrique de l'archiduc, sous ce titre ridicule : *Le soleil éclipsé*, Bruxelles, 1623, in-8°. Rien de plus plat; il n'y a pas une phrase à en extraire. Montgaillard reçut néanmoins 250 florins pour faire imprimer ce dithyrambe emphatique.

(2) Matthieu, *Hist. de France*, t. I, p. 770. — V. plus haut, pag. 89.

J'avais d'abord songé, à cause de *Turin*, dont il est question dans le passage de Matthieu, qu'il s'agissait, ou du Savoyard Garin, ou de Christin de Nice. Mais Matthieu parle positivement d'une réponse au roi *imprimée*, et il en cite un passage. Or, ce passage se retrouve dans la lettre du Petit-Feuillant dont il a été parlé ; c'est donc, sans aucun doute, du Petit-Feuillant qu'il est question.

Comment concilier ce repentir final, ces *larmes de sang* versées par Montgaillard, avec les crimes dont la tradition a souillé sa mémoire. Je ne sais, et à la distance où nous sommes des hommes et des événements, il serait impossible d'éclaircir ce mystère. Pour l'honneur de l'humanité, j'aime à croire au récit de Matthieu.

Ce récit est d'ailleurs confirmé par les témoignages (fort emphatiques, il est vrai) qu'a donnés de la vertu de Montgaillard son panégyriste posthume, l'un des prédicateurs les plus en renom du règne de Louis XIII, ce Valladier si célèbre par l'exagération de ses métaphores et l'abondance de ses images bizarres. Valladier ne consacra pas moins de trois jours à prononcer, en 1628, l'apothéose funèbre du Petit-Feuillant, mort quelques mois auparavant. C'est un hymne interminable, qui a été imprimé (1). Le ton en est si ridicule qu'il est impossible de rien citer. Qu'il me suffise de dire que l'orateur fait intervenir des miracles dans la vie de son *saint*. Ce qu'il y a de plus bouffon, c'est que Guillaume Rose est le héros d'un de ces actes surnaturels. Le Petit-Feuillant avait la langue prise par un catarrhe, et il allait mourir ; mais l'évêque de Senlis l'ayant touché, le malade recouvra immédiatement la parole. Il fallait que les auditeurs de Valladier eussent une foi singulièrement robuste.

Montgaillard n'était pas le seul ligueur qui eût cherché un asile en Belgique, dans les possessions de Philippe II. J'ai dit que le chanoine Launay y alla mourir assez miséra-

(1) *Saintes collines d'Orcal.* Luxembourg, 1629, in-8°.

blement. On sait que Dorléans s'y réfugia aussi quelque temps, et que Bussi-Leclerc se promena pendant quarante ans dans les rues de Bruxelles avec un gros chapelet au cou. C'était tout une petite colonie. Mais l'Espagne en général se montra ingrate et abandonna ses anciens suppôts. Dorléans était si dépourvu de ressources qu'il revint bientôt en France, et la pauvreté de Bussi-Leclerc était proverbiale. Les prédicateurs furent mieux traités ; leurs relations avec la cour de Madrid avait été plus suivies, plus directes. Le Petit-Feuillant ayant eu une abbaye, Boucher eut un canonicat.

L'ancien curé de Saint-Benoît, une fois en Flandre, n'abdique pas la polémique contre Henri IV, comme on doit s'y attendre de la part d'un controversiste aussi abondant, aussi emporté. Boucher ne pouvait se maîtriser de si tôt; il demeura fidèle à sa logique régicide, et de même qu'il avait loué Jacques Clément, il publia en 1595 une justification de Jean Châtel (1). Jamais on n'a approuvé le meurtre avec plus de sécheresse scholastique, avec une rigueur plus froide, plus sanguinaire.

Le pamphlet de Boucher se divise en quatre parties : la première est tout à fait insignifiante, mais la seconde est digne de remarque. Boucher commence par accorder que la personne des rois est inviolable. Comme il vivait alors sous un despote et non plus sous la démagogie des Seize, la concession était nécessaire; mais Boucher se dégage vite de cette réserve gênante. Châtel, selon lui, n'a pas voulu tuer un roi, car Henri IV, malgré son avénement, ne peut être considéré comme roi, puisque sa conversion est prétendue. Ce tyran n'a pas même le droit de protester contre l'ex-

(1) *Apologie pour Jean Châtel*, par François de Vérone, 1595, in-8°. — Barbier indique une réimpression de 1610, sans nom d'auteur. Il y a aussi une traduction latine, sous ce titre : *Jesuita sicarius*, Lugdun. 1611, in-8°. — Je me sers du texte donné par Lenglet du Fresnoy, au t. VI des *Mém. de Condé*... Voy. IIIe part., p. 1 à 120.

communication du pape (qui n'était pas encore levée alors); il n'a pas le droit de régner, même quand le saint-père l'absoudrait, « car, dit Boucher, il n'y a pareille raison de restituer en absolvant que de destituer en condamnant (1). » Quant au droit de succession, le forcené pamphlétaire persiste dans ses doctrines de la Ligue : « Si la succession a été admise, s'écrie-t-il, pour l'expérience qu'il y a que les inconvénients en sont moindres que de l'élection, si ne fut-ce jamais pourtant pour préjudicier au droict de nature sur lequel est l'élection, ny pour y renoncer ou se lier les mains, au cas que pour le vice et indignité des successeurs la succession fut nuysible et l'élection nécessaire... » Boucher regarde toujours la monarchie comme « un contrat mutuel entre le seigneur et le vassal (2); » et il rappelle avec insistance la formule du sacre : *Peuple, veux-tu avoir un tel pour roi?* Après ces points de droit général, le panégyriste de Châtel établit que, « quand autrement ne se peut, » les hérétiques doivent être exécutés et tués par les particuliers. Cela l'amène à assimiler, avec grand renfort d'érudition, les tyrans aux hérétiques. Peu lui importent d'ailleurs les contradictions. Il loue Jean Châtel, et il reproche amèrement à Théodore de Bèze d'avoir excusé Poltrot.

La troisième partie de l'*Apologie* n'est plus didactique, elle est lyrique. Boucher déclare que l'acte du meurtrier de Henri IV est d'un héros courageux, magnanime. C'est une prodigalité fatigante d'épithètes hyperboliques. On conçoit après cela que la condamnation de Châtel paraisse injuste à l'auteur. Aussi, dans la quatrième et dernière partie, déclare-t-il l'arrêt du Parlement « schismatique, précipité, calomnieux, tyrannique. »

Cette persistance de Boucher dans ses théories régicides est notable. C'est la doctrine de la Ligue, chassée de France

(1) 2e part. ch., VIII, § 1.
(2) *Ibid*, chap, IX, § 1. — V. plus haut p. 92.

jusqu'à ce qu'elle trouve un continuateur chez Ravaillac, et, qui, en attendant, se réfugie dans les États de Philippe II, l'instigateur de l'Union, au nord chez le chanoine de Tournay Jean Boucher, au midi chez un jésuite, l'historien Mariana.

Il appartenait au plus influent, au plus actif, au plus entreprenant des prédicateurs de la Ligue de prononcer l'oraison funèbre du vrai promoteur de la Ligue, de Philippe II (1). Après avoir soutenu les idées démocratiques, en France, au profit de l'Espagne, Boucher fit l'éloge du despotisme en Belgique, par reconnaissance et pour maintenir son crédit auprès du nouveau roi. Au surplus, malgré la différence des tendances, les systèmes de Boucher et de Philippe II se rejoignaient dans la pratique : Boucher avait loué Clément, Barrière, Châtel, tout comme Philippe II n'avait pas reculé devant les meurtres de son fils don Carlos et du duc d'Orange, devant les massacres exécutés par le duc d'Albe. L'ancien curé de Saint-Benoît semble heureux de retrouver son maître sur ce terrain commun de l'assassinat. Aussi le loue-t-il de tout cœur dans un style assez solennel et plein, dans un style ennemi des *simples fleurettes et couleurs de rhétorique*, mais qui se complaît aux détails puérils et au pédantisme des citations.

Boucher commence par une apostrophe enthousiaste à la maison d'*Austriche*, qu'il déclare *divine* et dont le nom, selon lui, vient d'*Auster*, aquilon (2). Non-seulement Philippe II a le grand mérite d'avoir donné asile à Boucher, non-seulement il a su être le refuge « des domestiques de la foy, des bannis de tous les quartiers de la religion catholicque (3), » mais le prédicateur lui reconnaît *toutes les qualités publicques et privées*. Ce prince, on le sait, était le type de l'astuce, de la duplicité, de la dissimulation ; eh bien, son panégyriste n'hé-

(1) *Oraison funèbre de Philippe II*, Anvers, Plantin, 1600, in-8°, 2e éd. (Biblioth. Mazarine, 24,818.) Elle fut prononcée le 25 oct. 1598.
(2) Pag. 20.
(3) Pag. 63.

site pas à dire qu'il se distinguait par « la vérité aux paroles et la fidélité aux promesses (1). » Cela donne la mesure du ton véridique de cette oraison funèbre.

On peut voir, par les éloges que donne Boucher à Philippe II, à quelles conséquences tyranniques auraient abouti, après le triomphe et dans la pratique, les théories électives et populaires du clergé ligueur. La liberté de la presse dont l'Union, dont Boucher en particulier, s'étaient fait un si puissant instrument contre la royauté de France, eût été à coup sûr supprimée ; le prédicateur trouve admirable, de la part du roi d'Espagne, « ceste particularité notable du règlement de l'imprimerie et abolition des livres suspectz (2). » Boucher ne se donne même pas la peine de déguiser sa sympathie pour « ceste sainte inquisition autant louée et estimée des bons, non-« seulement en l'Espaigne, mais aussi ès aultres nations, qu'elle est deschirée et abbayée des meschans pour la terreur qu'elle leur donne (3). » Voilà où eussent voulu en venir les ligueurs, dans la réalité. La vérité ici se dégage et apparaît dans tout son jour. Boucher n'a plus d'intérêt à la cacher ; les doctrines démocratiques qu'il avait soutenues durant les troubles n'étaient qu'un prétexte, une arme, un moyen.

Après une adhésion aussi formelle que celle que l'on vient de lire à l'institut de l'inquisition, on ne peut s'étonner des allusions amères que Boucher fit dans son oraison funèbre contre la récente promulgation de l'édit de Nantes. « Deux religions en un même pays, s'écrie-t-il, c'est l'hérésie avec la

(1) P. 24. — L'opuscule de Boucher fournit quelques anecdotes nouvelles sur la vie privée de Philippe II, dont un biographe pourrait profiter. Ainsi, pour prouver que son héros ne s'était jamais mis en colère, Boucher raconte un trait : Philippe II ayant sonné durant la nuit pour demander de la poudre afin de clore une longue dépêche qu'il venait d'écrire, un domestique vint, à demi endormi, qui versa l'encrier au lieu de la sablière. Philippe II ne dit pas un mot, et, sans gronder même le valet, il passa toute la nuit à refaire sa missive. *V.* p. 39.

(2) P. 57.

(3) P. 66.

foy, le mensonge avec la vérité, la concubine avec la légitime, les ténèbres avec la lumière! » et un peu plus loin : « Stupidité et ignorance de penser que par deux chemins, non-seulement différents, mais diamétrallement contraires, et qui ne sont ny ne peuvent estre aucunement parallèles, on puisse venir au mesme endroit, et ce qui est pis encore, que par la liberté de conscience, c'est-à-dire par la liberté d'estre meschant, les hommes se puissent mieux conduire (1). » Nous avons vu dès l'abord quelque solidarité s'établir entre la Saint-Barthélemy et la Ligue. Boucher était donc logique d'une certaine façon en admettant l'inquisition et en attaquant le libre exercice des cultes.

Pour mieux justifier sa conduite dans les luttes civiles de la France, il assurait que tout s'était passé « soubz la bénédiction et adveu des papes depuis Grégoire XIII jusques à Clément VIII à présent séant (2); » mais la cour de Rome, dès qu'elle ne fut plus inquiétée par les exigences de Philippe II, eut hâte de se rattacher à la politique de Henri IV. Les doctrines de Boucher, momentanément admises par le saint-siége, durant la guerre civile, ne pouvaient qu'être réprouvées une fois le calme rétabli.

On en trouve la preuve frappante dans une lettre du cardinal d'Ossat, adressée à Villeroy, et datée du 1er mars 1600. Laissons parler l'habile négociateur : « Je dis à Clément VIII qu'étoit parti les Pays-Bas le Dr Boucher pour venir à Rome visiter *limina apostolorum Petri et Pauli* au nom de l'évêque de Tournay, qui lui avoit donné un canonicat en son église, et là-dessus j'expliquai à S. S. la violence et rage de cet homme et les livres qu'il avoit écrits contre le feu roi, et ceux où il avoit soutenu le parricide attenté par Jean Châtel, excitant chacun à parachever ce que cet assassin avoit commencé; où il avait encore écrit plusieurs choses contre l'autorité et puis-

(1) P. 53 et 54.
(2) Pag. 72.

sance du Pape et étoit encore aujourd'hui plus obstiné et plus violent que jamais; qu'il y auroit trop de lieu et de raison de l'arrêter prisonnier et de le bien punir de ses forfaits et blasphêmes; qu'au moins S. S. lui montrât, en ne l'admettant pas à ses pieds, que telles gens lui déplaisoient. Le Pape me répondit qu'il se souvenoit d'avoir ouï parler de cet homme, et même que le Nonce des Pays-Bas lui avoit écrit qu'il disoit que le Pape ne pouvoit absoudre le roi. Puis S. S. me demanda s'il étoit arrivé. Je lui dis que non que je sçusse. — Or bien, dit-il, nous verrons (1). » Dans la sixième lettre, qui suit cette missive de d'Ossat, on voit que le bruit se répandit dans Rome que Boucher était tombé malade à Cologne. C'était sans doute une feinte pour éviter le désagrément d'un refus d'audience, la honte d'un déni méprisant.

Quoi qu'il en soit, le texte de Dossat est important. Il marque où en arrivait, en 1600, à Rome même, la réaction en faveur de Henri IV. Partout les doctrines de la Ligue étaient, au moins officiellement, repoussées par ceux qui les avaient exaltées naguère; elles n'avaient plus cours ouvertement que chez quelques pédants obstinés, chez quelques jésuites espagnols. A Tournay, Boucher justifiait Jean Châtel; à Tolède, Mariana appelait Jacques Clément *æternum Galliæ decus.*

Pour consoler Boucher de sa mésaventure auprès du saint-siége, la cour d'Espagne le fit, dès son retour, nommer archidiacre de Tournay.

L'ancien curé de Saint-Benoît vécut extrêmement vieux. Ne sachant comment user l'activité qui le dévorait, il passa sa longue vieillesse à tenir des pensionnaires et à prendre soin de quelques filles dévotes. On voit même l'archiduc Albert lui donner à cet effet, en 1615, une somme de 750 florins. Ce n'est point là la seule preuve de l'attachement de Boucher à ses intérêts. Il avait l'humeur tracassière, et n'eut

(1) *Lettres du Card. d'Ossat*, éd. de Hamelot de La Houssaye, 1708, in-12, t. IV, p. 181.

pas moins de trois procès à soutenir contre son chapitre. Le dernier semble une plaisanterie et est pourtant très-véridique. On sait que Boucher était borgne; or, les règlements, à ce qu'il paraît, exigeaient pour le canonicat qu'on eût l'œil droit, *l'œil du canon*. L'illusion, à l'égard de Boucher, avait duré bien des années, à cause de l'œil de verre qu'il portait. Après de longues plaidoiries, le chanoine fut enfin dépossédé, en 1635, mais il garda son archidiaconat (1).

On le soupçonne, quand les souvenirs de la Ligue furent éteints, la fécondité polémique de Boucher voulut trouver de nouveaux aliments. Barbier, sans donner ses autorités, et un peu à la légère (2), attribue à l'ancien curé de Saint-Benoît quatre pamphlets, publiés en 1612 et en 1614, et qui sont parfaitement insignifiants. C'est une épître érudite contre une opinion de Casaubon; c'est une médiocre réfutation du livre d'Edmond Richer sur la puissance ecclésiastique et politique (3); c'est une assimilation des hérétiques à Judas; c'est, enfin, une critique amère du plaidoyer de Lamartelière contre les jésuites. Tout cela ne vaut pas l'examen. Ces dernières publications de Boucher furent si obscures qu'aucun bibliographe, à ma connaissance, n'a parlé d'un fort mauvais livre d'ascétisme (4) et d'un très-médiocre traité sur l'usure (5) qu'il composa plus tard.

L'ombre couvrit donc cette dernière et longue période de la vie de Boucher. En 1625, pourtant, les beaux esprits parisiens se souvenaient encore de ses excès de la Ligue, et un pamphlet

(1) Le Duchat, not. ad. *Ménipp.*, t. II, p. 53 et suiv.

(2) V. *le Dict. des anonymes*, n° 3005, 1591, 1551, 12253. M. Barbier paraît n'avoir pas connu le mot de Le Duchat : « On a prétendu que Boucher n'était pas l'auteur de tous les ouvrages qu'on lui attribue. »

(3) Celui-là, publié sous le nom de *Paul de Gimont*, est bien réellement de Boucher. (Bibl. du Roi, E, 1308.) Deux autres ont été imprimés à Châlons, encore sous le nom de Paul de Gimont; mais quelles relations avait Boucher avec Châlons?

(4) *Couronne mystique*, 1624, in-4°. (Bibl. du Roi, D, 1093.)

(5) *L'Usure ensevelie*, 1628, in-4°. (*Ibid.*, D, 1090.)

virulent et anonyme s'étant répandu contre Louis XIII, on l'attribua généralement à Boucher (1). C'était à propos de la guerre de la Valteline, et on accusait la France de faire une alliance impie avec les protestants. L'ancien curé de Saint-Benoît se hâta « par lettres escrites à ses amys de Paris de protester que c'estoit une charité qu'on luy prestoit, et que, foy de prestre, il n'avoit point veu ce livret (2). » Cette dénégation ne suffit pas, et Boucher dut publier une *défense* (3), dans laquelle il proteste de son amour pour la paix, l'union, la concorde. Il y loue beaucoup Louis XIII. Henri IV étant mort, aucune raison ne subsiste d'accuser son successeur : Boucher le donne à entendre, en disant des accusations qu'on portait contre lui : « C'est le rafraîchissement odieux et importun, j'ose dire turbulent et séditieux, d'un terme, dont le sujet n'étant plus, la mémoire en deust estre ensevelie (4). »

Évidemment le vieux ligueur s'amende et récuse ou au moins atténue ses anciennes erreurs. Mézeray assure que Boucher mourut « bien changé d'humeur et aussi zélé François chez les Espagnols qu'il avoit été furieux Espagnol en France. » C'est beaucoup dire. Mais en réfutant Mézeray, Le Duchat à son tour n'exagère-t-il pas l'entêtement de Boucher? (5) Mézeray n'avait pas besoin de citer de sources; il était contemporain, et son témoignage en vaut un autre.

(1) L'*Admonitio* (*V.* le P. Lelong, n° 28641 et 28680, ainsi que le *Naudæana*, in-12, p. 103), a été aussi attribuée à Jansenius. Mais c'est une erreur. Jansenius est seulement auteur du *Mars Gallicus*, 1633, autre pamphlet virulent. (*V.* Saint-Beuve, *Port-Royal*. 1840, in-8°, t. I, p. 313.) A la date de l'*Admonitio*, Jansenius était encore inconnu. Ce n'est qu'après coup qu'on a pu songer à lui, et par une induction très-hasardée.

(2) *L'unziesme tome du Mercure François*, Paris, 1626, in-8°, p. 1059.

(3) *Défense de M. Jean Boucher contre l'imputation calomnieuse à lui faicte d'un livre intitulé :* Ad Ludovicum XIII, Admonitio. Tournay, 1626, in-4°. (Bibl. du Roi, L, 1119.)

(4) Pag. 6.

(5) V. *l'Hist. de France* de Mézeray, à l'année 1594. — Cf. Le Duchat, not. ad. *Ménipp.*, t. II, p. 51 et suiv.

Sans supposer au chanoine de Tournay ce vif retour de sentiments patriotiques, j'aime à croire qu'il se repentit sur la fin. Qu'on y songe; il mourut fort tard, dans l'exil, à quatre-vingt-seize ans, en 1646, cinquante-cinq ans après l'entrée de Henri IV à Paris. Ses aigreurs avaient eu le temps de s'apaiser. Boucher, avec ses souvenirs, dut être fort triste dans les derniers jours. Dès le temps de la mort de Philippe II, il semblait pressentir cet avenir lugubre : le malheur lui paraissait une nécessité, et il s'écriait avec conviction : « C'est la loy commune prononcée divinement, invariable et inévitable aux hommes en ceste vie (1). »

Le nom de Boucher est d'ordinaire associé à celui de Guillaume Rose. L'évêque de Senlis est le dernier des sermonnaires ligueurs dont il nous reste à achever la biographie.

Aussitôt après le triomphe de Henri IV, Rose s'était réfugié dans l'abbaye du Val de Beaumont-sur-Oise. Bientôt le roi lui rendit son évêché par lettres patentes (2) ; mais le tenace prélat ne se crut point engagé par cet acte de clémence. Il se permit dans ses sermons de fréquentes sorties contre le monarque, et resta fidèle à la Ligue. Ainsi, en avril 1597, on voit qu'il *est en peine* pour avoir donné ordre à ses curés de faire confesser leurs fidèles par les capucins (3). Or, il faut savoir que cet ordre entreprenant qui, après le P. Ange de Joyeuse (dont Voltaire a dit :

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire),

allait fournir le P. Joseph aux intrigues de Richelieu, il faut savoir que cet ordre passait pour être complice des jésuites et de leurs sourdes menées.

Rose fut dès lors observé par les agents de Henri IV. Les violentes attaques qu'il se permit l'année d'après contre la

(1) *Orais. funèb. de Philippe II*, p. 37.
(2) *Mém. de Nevers*, t. II, p. 608.
(3) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 283 B.

royauté à l'occasion de l'édit de Nantes, décidèrent Henri IV à faire un exemple. Rose avait déclaré en chaire qu'il était prêt à entrer dans une nouvelle Ligue ; on le traduisit devant le Parlement, *propter dicta quædam non dicenda* (1), comme dit l'indulgent Launoy.

Le 5 septembre 1598, il intervint donc un arrêt du parlement de Paris contre l'évêque de Senlis (2). Rose fut condamné à déclarer debout et tête nue, en présence des chambres réunies et des gens du roi, qu'inconsidérément et témérairement, après avoir obtenu sa grâce de la bonté de S. M., il avait publiquement fait gloire de s'être engagé des premiers dans la Ligue et avait osé dire qu'il s'y engagerait encore si ces malheureux temps revenaient ; qu'outre cela, il détestait un livre publié par Louis Dorléans, sous le titre de *Requête catholique*, comme contenant plusieurs propositions impies et injurieuses à la royauté. Rose avait donné de grandes louanges à l'auteur et avait été convaincu d'avoir approuvé cet ouvrage en y faisant même des notes à la marge. Il fut encore condamné à cent livres d'or d'aumône envers les pauvres prisonniers, et on lui défendit d'entrer dans Senlis et de prêcher en son diocèse pendant une année. Cet arrêt sévère fut exécuté à la rigueur, à cause de l'obstination et de l'orgueil du prélat, *rei contumacia seu pertinacia*, dit De Thou, dont j'emprunte littéralement le récit. Rose se présenta le lendemain au Parlement, devant ses juges, avec ses habits pontificaux ; mais lorsqu'il fallut faire la déclaration ordonnée par l'arrêt, les gens du roi, par ordre de la Cour et par respect pour la dignité épiscopale, l'avertirent de quitter ses ornements sacrés. L'audacieux prélat s'y refusa, en sorte qu'on le fit entrer dans la grand'chambre, comme il était habillé. On lut la sentence, et un greffier lui ayant dicté la dé-

(1) Launoy, *Hist. Gymn. Nav.* (Op., t. VII, p. 749.)

(2) V. Thuan, l. CXX, § 10 ; t. V, p. 732. — Cf. Lestoile, *Journal de Henri IV*, p. 295 B.

claration qu'il devait faire, il fut contraint de la répéter ignominieusement (1).

Après le solennel arrêt du Parlement (2), Guillaume Rose était désormais frappé d'impuissance. Il obtint son pardon de Henri IV et retourna à Senlis (3), où il vécut, *cum maxima vitæ integritate*, dit l'optimiste Launoy, jusqu'en 1602. L'annaliste du collége de Navarre ajoute que tout le diocèse de Senlis et surtout les pauvres pleurèrent leur évêque (4). Rien ne l'atteste, rien ne le contredit, et l'autorité de Launoy n'est pas assez désintéressée pour l'établir. Rose était un *navarrois;* cela suffisait pour l'absoudre. Nous avons vu tout à l'heure Valladier prêter le don des miracles à l'évêque de Senlis. Si Rose avait été canonisé, *le grand dénicheur de saints* ne lui aurait peut-être pas été aussi favorable.

Nous voilà arrivés au terme de ces biographies qui ont leur moralité. C'est un triste tableau, le tableau ordinaire des grandes luttes civiles. Les individus s'effacent un moment dans la rapide succession des événements, puis ils reparaissent au dénoûment pour reprendre un rôle, les uns d'obstination orgueilleuse, les autres d'apostasie éhontée, quelques-uns, mais bien rares, de fidélité sérieuse ou de conversion

(1) Je ne sais ce qui, à propos de ce procès, a pu faire dire récemment à M. Danjou (*Arch. cur., de l'Hist. de France*, sér. I., t. XIII, p. 115) : « On ne peut s'empêcher de reconnaître que cet évêque fit alors preuve d'un beau caractère, rehaussé d'un grand mérite. » Cette réhabilitation de Rose me paraît singulièrement gratuite et peu motivée.

(2) Le souvenir de ce mémorable verdict dura longtemps. En 1765, Voltaire disait encore (dans sa 129e l. au comte d'Argental) : « J'ai lu une excellente lettre qui justifie l'arrêt du Parlement contre le clergé en citant le procès de G. Rose, le plus détestable ennemi de Henri IV. » (Œuvr., éd. Renouard, t. LIII, p. 178.) L'affaire de l'évêque de Senlis fit donc jurisprudence dans le Parlement, et la tradition s'en perpétua.

(3) Mézeray prétend qu'à la fin Guill. Rose avait changé son évêché de Senlis contre celui d'Auxerre. (Le Duchat, not. ad., *Ménipp.*, t. II, p. 195 et suiv.)

(4) Ingenti, desiderio sui relicto cum omnibus tum maxime pauperibus. (Launoy, *loc. cit.*)

sincère. On voit là combien sont durs et amers les engagements des partis, combien sont impitoyables les représailles des passions politiques.

§ III.

Ce que deviennent les prédicateurs royalistes, Chavagnac, Benoist, Morenne. — Benoist ne peut obtenir ses bulles. — Scandale que cause un de ses sermons. — Sa mort. — Morenne poëte. Son *Oraison funèbre de Henri III*, véritable manifeste de réaction monarchique. — Plaidoyer d'Antoine Arnauld contre les jésuites. — Commelet y est attaqué. — Fin de ce religieux. — Supplice des jésuites Guignard et Guéret. — Aubry et Varades exécutés en effigie comme complices de Pierre Barrière. — Arrêt du Parlement sur les assassins de Brisson. — Chauveau. — Henri IV publie une *Déclaration contre les prédicateurs séditieux*. — L'édit de Nantes et les sermonnaires. — Faiblesse du Parlement. — Mécontentement du roi. — Ses menaces contre les abus de la chaire. — La prédication cesse d'être politique et reprend son caractère religieux.

Je me suis longuement étendu sur la vie des orateurs de la Ligue; il faut dire un mot de ceux qui, en très-petit nombre, avaient appuyé Henri IV. On ignore comment finit Chavagnac, curé de Saint-Sulpice; mais il nous est parvenu quelques détails sur les dernières années de Benoist, curé de Saint-Eustache, et de Morenne, curé de Saint-Méry.

Pour le récompenser de ses services, Henri IV, dès 1594, avait nommé son confesseur Benoist à l'évêché de Troyes. Mais le souvenir de l'opposition récente de Benoist à la cour de Rome lui fit refuser ses bulles (1). Il eut beau faire, il eut beau écrire avec violence contre les hérétiques et conseiller publiquement une nouvelle guerre intérieure à Henri IV (2), qu'il savait bien ne devoir pas l'écouter, ces concessions ne firent pas fléchir la rigueur pontificale. On accusait Benoist de n'être pas parfaitement orthodoxe; une der-

(1) Guy Patin, ms. inédit déjà cité (année 1608).

(2) *Remonstrance à Henri IV de faire constamment la guerre aux Hérétiques*. Rouen, 1596, in-12.

nière affaire vint le perdre. Chargé, en 1601, de prêcher le nouveau jubilé devant la cour, il laissa percer, à ce qu'il paraît, quelques vieilles opinions d'avant la Ligue, et s'exprima en termes peu réservés sur le saint-siége. Les membres du clergé, présents à l'office, furent pris d'une telle colère que Benoist eût couru grand risque, sans la présence du roi, « d'estre accablé, assommé ou noyé par les assistants (1). » J'ai été curieux, on se l'imagine de lire ce sermon *scandaleux* que Benoist, après une longue résistance, dut faire imprimer textuellement (2) ; mais mon désenchantement s'est trouvé complet. En fait d'orthodoxie, il fallait alors bien peu de chose pour causer de vives alarmes, car ce prolixe morceau ne se distingue que par une complète nullité.

On en référa à Rome. Benoist, sincèrement dévoué aux libertés de l'Église gallicane, était par là même exposé à bien des haines. Les catholiques ardents disaient de lui que c'était « un vieil fol opiniâtre, persistant en vieilles rêveries et mauvaises opinions particulières. » Le facile cardinal Du Perron lui était même secrètement opposé. Mais en retour Benoist était singulièrement chéri de ses ouailles, qui le connaissaient depuis longues années, car il avait prêché cinquante carêmes et occupé pendant quarante-un ans la cure de Saint-Eustache (3). « C'estoit, dit Lestoile, un bon homme docte, craint et aimé de ses paroissiens, grand théologien et prédicateur, et qui de tous preschoit le plus purement, retenu par sa timidité seule (4). »

Il mourut en mars 1608, à l'âge de quatre-vingt-sept ans (5). Dès 1604, il s'était démis de l'évêché de Troyes, et,

(1) *Mém.* de Philippe Hurault; coll. Petitot, sér. II, t. XXXVI, p. 146 et suiv.

(2) *Sermon de la disposition royale requise pour le lavement des pieds.* Paris. 1601, in-8°.

(3) *Mém.* du P. Niceron, t. XLI, p. 5.

(4) *Journ. de Henri IV*, p. 450 B.

(5) Son *Oraison funèbre* a été écrite par Pierre-Victor Cayet, 1608, in-8°. C'est un morceau déclamatoire et insignifiant.

quelques mois avant sa fin, de sa cure de Saint-Eustache.

Le curé de Saint-Méry, Claude de Morenne, obtint aussi un évêché en récompense de sa fidélité, mais seulement en 1601. Il mourut quelques années après dans sa ville épiscopale, à Séez.

Morenne était l'ami de Pasquier, comme lui Politique et modéré, comme lui poëte ennuyeux. Dès 1595, à peine au sortir de la Ligue, il avait publié des cantiques et des quatrains plus que médiocres (1); depuis, il composa encore plusieurs autres pâles morceaux poétiques, qu'il renforça de quelques oraisons funèbres, et dont il fit un petit recueil, publié un an avant sa mort, en 1605 (2). La manie des rimes datait de loin chez Morenne :

> En la fleur de mon âge, en l'avril de mes ans,
> Bien souvent à rimer je consumois le temps.

Les vers de l'évêque de Séez sont fort plats, mais ils laissent de l'auteur une bonne opinion. On est bien persuadé, après les avoir lus, que Morenne, ainsi que son frère, à ce qu'il paraît, professa, dans ces temps de violence, une grande modération d'esprit, un grand désir de conciliation :

> Tous deux plus que la mort détestions les excès
> De la guerre civile et les trichars procès.

Ce qu'il y a de plus curieux dans le recueil des œuvres de l'évêque de Séez, ce sont les oraisons funèbres de Brisson et de Henri III, prononcées en 1595, en pleine réaction royaliste, en plein esprit de restauration. Les théories monarchiques reparaissent et triomphent. On sent que l'ère de Richelieu et de Louis XIV approche.

C'est surtout dans l'éloge posthume, dans l'apothéose tar-

(1) Goujet, *Bibl. françoise*, t. XIV, p. 48 à 55.

(2) *Oraisons funèbres et tombeaux*, par Claude de Morenne. Paris, 1605, in-8°.

dive de Henri III, prononcée à l'église Saint-Méry le 11 août 1595, que ces tendances, que ce retour subit vers les idées de droit divin sont manifestes et importantes à constater (1). Non-seulement l'orateur réhabilite la réputation *tout à fait déracinée* du dernier des Valois, non-seulement il estime que ce prince *est déjà là-haut* (2), mais il rétablit sur des bases tout à fait absolutistes les principes de la politique. Ainsi on rencontre à chaque instant des phrases telles que celles-ci : « Nul ne peut offenser les rois qu'il n'offense Dieu. Ou bien : « Par l'auctorité qui leur est donnée, les rois sont au-dessus des lois. » Ou encore : « Royauté sacrée, royauté auguste, plus que toute autre approchant de la divinité (3). » Tout dans la monarchie, rien que par la monarchie, c'est là la devise de Morenne. S'il appelle le Parlement « l'œil de la France (4), » c'est qu'il songe à la Ligue sans prévoir la Fronde.

Morenne attribue tous les excès des dernières années à l'influence « *vénale* de la chaire : » Le sang, dit-il, me gesle d'horreur quand je m'en ressouviens et je tombe en soudaine pamoison (5); » puis il ajoute : « Croirez-vous jamais, ô postérité! que l'impudence de tels harangueurs mercenaires se soit jusque-là desbordée? » Le futur évêque de Séez ne met pas en doute que ce ne soient les doctrines sanguinaires des prédicateurs *boutefeux et diaboliques* qui aient suscité des assassins; il affirme même positivement que Jacques Clément avait été *induit par les jésuites* (6).

On se rappelle, dans le *Baron de Fœneste*, l'histoire comique de ce cordelier qui jouait « à la prime » quand il entendit sonner la cloche du sermon à Saint-Germain-l'Auxer-

(1) Je me sers de préférence de l'éd. princeps : *Oraison funèbre de Henri III*, Paris, 1595, in-8°. (Biblioth. royale, L, 1489, pièce 25.)
(2) Pag. 3, 6.
(3) Pag. 9, 10, 40.
(4) Pag. 44.
(5) Pag. 43.
(6) Pag. 8, 23, 46.

rois. « Lui étant venu deux rois, dit d'Aubigné, il fit de la moitié, ce qui fut tenu; lui étant encore venu un roi, il fit son reste, disant : — Au diable qui ne les tiendra ! — Tout fut tenu. Il jeta alors les quatre rois sur table et mit en sa poche 80 écus. Puis il courut à sa chaire, avec les autres joueurs, et commença en criant : *Vive le roi! vivent les rois!* et à cela ajouta un grand discours de l'autorité des rois, avec force traits de saint Pierre et de saint Jude (1). » Eh bien, ce que d'Aubigné travestit avec cette verve cynique, avec ce tour plaisant et amer qui lui sont propres, c'est tout simplement l'histoire de la prédication durant le règne de Henri IV. On tomba dans un autre excès. Les sermons absolutistes remplacèrent partout les sermons démagogiques.

Et de plus, la réaction ne s'en tint pas aux théories; elle se traduisit en représailles sanglantes.

Les jésuites, que nous verrons bientôt reparaître avec avantage et s'insinuer habilement dans les bonnes grâces de Henri IV, furent d'abord frappés. L'Université les attaqua devant le Parlement dès le mois de mai 1594, et renouvela, avec un nouvel acharnement, le procès qui avait déjà eu lieu en 1558, à l'occasion du collége de Clermont. L'avocat Antoine Arnauld (2) se montra encore plus emporté que n'avait été naguère Pasquier. Il accusa nommément Pigenat et surtout Commelet, auquel il attribua la traduction du *eripe nos de luto* par *desbourbonnez-nous* (3). On sait que cette mau-

(1) *Les Aventures du baron de Fœneste*, 1630, in-8°, p. 247.

(2) *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 155, 176. — Cf. Le Duchat, not. ad *Ménipp.*, t. II, p. 259. — On trouvera le plaidoyer d'Arnauld à la fin de l'*Hist. de l'université* de Du Boulay.

(3) Lestoile, dans sa haine des jésuites, a un tel désir de trouver Commelet coupable, qu'après avoir constaté les protestations de ce prédicateur, il ajoute : « La négative est le recours ordinaire des coupables. » (*Journ. de Henri IV*, p. 242 A.) C'est une contradiction flagrante que les éditeurs n'ont point remarquée; Lestoile (p. 133 B) avait attribué le propos en question à Jean Boucher, ce qui d'ailleurs est confirmé par Palma-Cayet. — Voyez plus haut, p. 174.

vaise équivoque était réellement de Boucher (1). Commelet néanmoins se trouva *fort empesché* du reproche; et, tout en protestant, il jugea prudent de se réfugier en Hollande (2) et de là en Lorraine, où il s'efforça, mais en vain, de convertir la duchesse de Bar, sœur de Henri IV (3).

Le plaidoyer d'Antoine Arnauld n'était qu'un prélude. Deux jésuites, Guignard et Guéret, furent pendus, sous le plus vain prétexte et sans preuves (4). On avait seulement découvert chez le premier quelques pamphlets du temps de la Ligue, et il se trouvait que le second avait été par hasard l'un des professeurs de Jean Châtel. Guignard eut une fin noble, courageuse, résignée : il mourut en priant Dieu pour Henri IV. — Les apostats sont surtout impitoyables, inflexibles. Un contemporain remarque que les conseillers qui opinèrent avec le plus d'insistance pour la condamnation furent précisément ceux qui avaient montré naguère tant d'acharnement contre Henri III, lors de l'arrêt de déchéance prononcé par le Parlement. Voilà la justice des partis.

Le curé Aubry et le jésuite Varades, qui avaient conseillé le régicide Pierre Barrière, furent aussi, mais avec un peu plus de justice, condamnés par la Cour. Ils étaient en fuite, et on ne put les atteindre.

Enfin, le 2 mars 1595, intervint un autre arrêt solennel

(1) Boucher se vengea de ce plaidoyer dans son *Apologie pour Jean Châtel*, où il accuse faussement Arnauld d'être calviniste, et où il se plaît à rapprocher son nom du mot grec αρνεομαι *renier*. (V. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 73.)

(2) Le Duchat, not. ad *Ménipp.*, t. II, p. 27 et suiv.

(3) Commelet vécut au moins jusqu'en 1610, puisqu'on le voit, lors de l'attentat de Ravaillac, écrire une lettre en faveur de son ordre que la plupart des curés de Paris accusaient en chaire d'avoir fait assassiner Henri IV. (V. Lestoile, *loc. cit.*, p. 606 A.)

(4) Lestoile, *loc. cit.*, p. 254 à 257. Il y avait eu amnistie ; or le traité écrit par Guignard et qu'on trouva chez lui remontait à la Ligue : Guignard fut donc brûlé pour n'avoir pas brûlé les papiers. Les conseillers du Parlement oublièrent leur propre passé en condamnant si durement ce jésuite.

du Parlement à l'encontre des *vingt-six assassinateurs* du président Brisson; ce jugement portait que les coupables « auroient les bras, cuisses, tant haut que bas, et les reins rompus sur un eschaffaut, et leur corps mis sur des roues pour y demeurer le visaige tourné vers le ciel. » Deux de nos prédicateurs, Julien Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et Jean Hamilton, curé de Saint-Côme, figurent parmi les condamnés. Comme ils avaient sans doute quitté la France, ils furent seulement exécutés en effigie sur la place de Grève (1).

Des mesures répressives furent également prises contre l'animosité persistante de certains prédicateurs. On a vu l'exemple de Guillaume Rose. Henri IV personnellement eût volontiers laissé leur franc parler aux prédicateurs. Ainsi, après une apostrophe très-libre de Chauveau, qui, à propos des duellistes, s'était écrié en chaire : « Sire, vous en répondrez devant Dieu, si vous n'y donnez ordre (2), » le roi fit appeler l'orateur (3). Tout le monde s'imagina qu'il allait

(1) Danjou, *Arch. cur.*, sér. I, t. XIII, p. 33 et suiv.

(2) Bernier, *Monum. inéd. de l'hist. de Fr.*, 1835, in-8°, p. 414. — Cf. Jaulnay, *le Parfait prél.*, Paris. 1648, in-8°, p. 613.

(3) Ce Chauveau est le même qui, prêchant à Senlis en 1593, disait au commencement de tous ses sermons : « Nous prierons Dieu pour maître G. Rose, desvoié de la foy, à ce qu'il plaise à N. S. le ramener en la droicte voie. » Je n'ai presque rien dit de Chauveau. C'est que cet ancien curé de Saint-Gervais, parleur populaire et libre descendant des Maillard et des Menot, eut un rôle à part et tout à fait bizarre dans la Ligue. C'était sans doute un prêtre indépendant, plein de vertus chrétiennes, charitable, se *dévestant pour revestir* les pauvres, mais au fond fantasque et, je suppose, un peu dérangé d'esprit. Il n'était ni huguenot ni ligueur et frappait sur tout le monde, même sur le pape, que, durant les saturnales de la Ligue, il ne craignit pas d'appeler l'*antechrist*. La vénération des images, l'abus des confréries, les *chandelles*, les pèlerinages, la souveraineté temporelle du saint-siége, il attaquait tout indistinctement. Le cardinal de Bourbon, l'ayant entendu prêcher à Tours, fut fort scandalisé et dit au *petit Chauveau :* « Vous êtes hérétique ; tout le monde le dit. » — « C'est comme on dit de vous, Monseigneur, répondit hardiment le prédicateur, que vous avez des *pensionnaires* d'Espagne. » Le cardinal furieux fit interdire la parole à

l'envoyer en prison; mais il se contenta de lui dire : « Ventre saint gris ! vous avez très-bien parlé; c'est ce que doivent faire les prédicateurs aux grands comme aux petits, avec prudence néanmoins et avec modestie. » Henri IV vit bien vite les inconvénients de cette modération.

La Ligue, quoique atteinte dans son centre même, n'était pas encore réduite. Les doctrines du meurtre légal persistaient encore; sans compter Jean Châtel, une foule de tentatives se reproduisaient incessamment contre Henri IV. Quelques orateurs fanatiques ne craignirent même pas d'approuver le duc de Guise, qui, pour maintenir Reims sous son obéissance, avait assassiné de sa main le maréchal de Saint-Paul. D'un autre côté, les dangers de la guerre n'avaient pas cessé. Philippe II, forcé de renoncer à la couronne de France, se rejetait sur l'espérance d'un démembrement qui eût réuni la Bourgogne et la Picardie aux Pays-Bas. Mercœur, avec l'aide de l'Espagne, résistait donc à d'Aumont dans la Bretagne, tandis que l'armée de Mansfeld protégeait Laon. Henri IV était même embarrassé par ses défenseurs; car Montmorency, triomphant de Joyeuse, eût volontiers érigé le Languedoc en État indépendant.

Dans ces conjonctures, devant ces nouveaux périls, Henri IV n'hésita pas à porter atteinte à la liberté de la chaire. En septembre 1595, il publia une *Déclaration contre*

Chauveau, et Chauveau parla malgré le cardinal. Henri IV, de son côté, se hâta d'encourager un orateur qui servait indirectement sa cause; il le fit donc venir et lui dit confidentiellement : « Il y en a qui vous veulent garder de prescher; mais moi je vous veux faire évesque; continuez. » Chauveau s'attacha, en effet, au parti royal, et ce fut même lui qui fit adoucir la formule d'abjuration, d'abord fort dure, qu'avaient rédigée les évêques. « Le roi n'est point turc, disait-il, mais chrestien. » Henri IV, qui d'ailleurs oubliait volontiers les services, n'eut pas le temps de donner un évêché à l'ancien curé de Saint-Gervais. A la fin d'août 1594, Chauveau mourut à Senlis, d'une fièvre chaude « procédant, dit Lestoile, du bouillon trop chaud que les cordeliers lui avaient fait prendre, car il étoit malvoulu des bons frères, pour ce que librement il les reprenoit. » Mais n'est-ce pas là une calomnie ? (V. *Journ. de Henri IV*, p. 125 A, 151, 152, 160 B, 244 A.)

les prédicateurs séditieux (1). L'exposé des motifs en est trop long, trop verbeux, pour être reproduit; mais la conclusion sort de ces généralités vagues, et touche de près à notre sujet; la voici : « Combien que plusieurs de ceux qui se sont tant oubliez, ayent depuis reconnu la faute qu'ils commettoient et s'en soient entièrement retirés et abstenuz, faisant leurs prédications conformes à la parole de Dieu, toutefois nous advertis que aucuns devenant obstinez et aveuglez par les présents et corruptions qui leur sont faits de la part de ceux qui les ont jusques icy entretenus et stipendiez, continuent encore en certaines provinces à user licentieusement de toutes blessures, injures et paroles dépravées et diffamatoires contre nostre authorité et authorité des magistrats, tendantes à séditions et à émotions... nous leur deffendons très expressément de se mettre en chaire, sous peine d'estre contempteurs de l'honneur de Dieu, schismatiques et fauteurs d'hérésie, et comme tels avoir la langue percée sans aucune grâce et rémission et bannis de nostre royaume à perpétuité... » Ces menaces effrayèrent sans doute quelques missionnaires turbulents, mais elles ne suffirent pas à réprimer la licence de la chaire. Il sera encore question des prédicateurs dans l'édit de Nantes.

On sait comment Henri IV, en obérant ses finances que devait relever Sully, triompha des derniers chefs ligueurs : il les acheta. Les efforts de Philippe II furent vains. Il eut beau appuyer d'Aumale en Picardie par le nouveau gouverneur des Pays-Bas, Fuentès; il eut beau envoyer à Mayenne, en Bourgogne, le secours de Valesco, gouverneur du Milanais; il eut beau enfin, à la dernière extrémité, aider d'Épernon en Provence, et établir son gouvernement dans Marseille par la trahison des deux consuls : la Ligue était de toutes parts ruinée et ne pouvait désormais servir d'instrument à l'ambition de la maison d'Autriche. La famille de Lorraine avait

(1) Isambert, *Anc. lois franç.*, t. XV, p. 102 et suiv.

perdu tout son prestige et n'était plus en état de se poser en rivale de la royauté. Le fiancé de l'Infante s'était vendu le premier à Henri IV. Après le duc de Guise, Nemours, Joyeuse, Mayenne, se soumirent successivement. L'Union avait perdu son drapeau. Quand D'Ossat et Du Perron eurent habilement négocié avec le saint-siége l'absolution du monarque, et que Clément VIII, heureux de retrouver l'indépendance et de n'être plus aux ordres de l'Espagne, y eut accédé, la Ligue n'eut même plus de prétexte. De là le traité de Vervins, qui trouvera plus tard son complément dans celui de Westphalie, traité important, qui rendit à notre pays sa prépondérance et assit le droit public de l'Europe sur de nouvelles bases. C'est la conquête politique du XVIe siècle, comme l'édit de Nantes en est la conquête religieuse. Ainsi, indépendance extérieure, liberté de conscience au dedans, voilà ce que l'avénement de Henri IV a apporté à la France. Sans doute ce n'était pas une œuvre définitive. Pour l'abaissement complet de la maison d'Autriche, il fallait encore le labeur de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV. Pour arriver à la tolérance des cultes, il restait à subir des épreuves, les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes.

L'édit de Nantes, promulgué en avril 1598, était un acte de sage conciliation : il déclarait la politique indépendante de la religion; il légitimait la position des protestants en France, comme, vingt ans plus tard, le traité de Westphalie la légitima en Europe. L'amnistie était la base même de cet important compromis; il était dit des troubles civils que « la mémoire eu demeureroit esteinte et assouvie comme de chose non advenue. » Eh bien, fait remarquable, les excès de la chaire avaient laissé un tel souvenir, et aussi une telle crainte dans l'esprit de Henri IV, que presque seuls les prédicateurs y furent traités avec aigreur, avec menaces. Je lis au § 17 de l'édit de Nantes (1) : « Nous deffendons à tous

(1) Isambert, t. XV, p. 177.

prescheurs, lecteurs ou autres qui parlent en public, user d'aucunes paroles tendant à exciter le peuple à sédition, ainsi leur avons enjoinct et enjoignons de se contenir et comporter modestement... Enjoignons très-expressément à nos procureurs généraux et leurs substituts d'informer d'office contre eux... »

Il paraît que ces recommandations ne semblèrent pas assez énergiques pour arrêter la turbulence des prédicateurs. Le Parlement lui-même n'était pas encore unanime en faveur des mesures royales. Si la partie de la Cour formée par les anciens parlements de Châlons et de Tours était complétement acquise à Henri IV, les membres qui n'avaient jamais quitté Paris et qui étaient entrés dans la Ligue ne montraient pas le même dévouement. Les missionnaires factieux, les curés rebelles, s'autorisaient de cette faiblesse des magistrats. Cependant, en avril 1599, un arrêt avait enjoint à André Duval, docteur de Sorbonne, de « parler dans la suite, en tous ses sermons, modestement et honorablement du roy et du Parlement. » Le mois suivant, un autre jugement avait même interdit la parole, pour six mois, à quatre capucins, parmi lesquels était le P. Archange Dupuy (1).

Ces mesures timides et incomplètes ne satisfirent point Henri IV. Il revenait de toutes parts au roi que l'édit de Nantes était critiqué dans beaucoup de chaires, qu'on en profitait pour attaquer sa personne, et que quelques conseillers n'étaient pas étrangers à cette intrigue. Il rassembla donc le Parlement en séance solennelle, et, dans une allocution vive et passionnée, il dit entre autres choses : « ... Je sais que l'on a fait des brigues ici même, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux; mais je donnerai bon ordre à tous ces gens-là et ne m'en attendrai pas à vous... C'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades et venir par degrés au parricide du feu roy... Mais j'ai sauté sur des mu-

(1) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 303.

railles de ville, je sauterai bien sur des barricades... Ceux qui pensent estre bien avec le pape s'abusent ; j'y suis mieux qu'eux. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne me point obéir... Les prédicateurs donnent des paroles, en doctrine, plus pour instruire que pour détruire la rébellion : on n'en dit mot. Les fautes qui me regardent ne sont point relevées. J'empescherai pourtant que ces tonnerres n'amènent point d'orage (1). »

Cette véhémente apostrophe fit sans doute effet ; et néanmoins il fallut encore avoir recours au Saint-Père. Le cardinal d'Ossat écrivait à Villeroy le 14 mai 1601 : « J'ai parlé au pape de ce que le roi désirait que S. S. ordonnât au nouveau nonce de pourvoir à ce que les prêcheurs en France prêchassent sans s'ingérer aux affaires d'État, ni tenir propos tendant à sédition (2). » A partir de là, on ne rencontre plus chez les sermonnaires de traces d'opposition au gouvernement de Henri IV. Il y a bien encore çà et là des traditions de libre enseignement, comme Bossuet, avec plus de mesure, en retrouvera vis-à-vis Louis XIV. Ainsi on voit le P. Gonthier, devant la marquise de Verneuil, qui en pleine église faisait des signes à Henri IV pour le faire rire, interrompre cette favorite avec amertume et oser parler de *sérail* (3). Mais c'est là le privilége, c'est l'apanage, pour ainsi dire, de cette parole chrétienne qui va bientôt, épurée et dégagée, arriver à sa perfection chez Bourdaloue et chez Massillon.

(1) Le Grain, *Déc. hist.*, ap. *Journ. de Henri IV*, p. 303, note. — Parlant des protestants, en 1611, Gonthier disait que « quand on voudroit, il n'y en aurait pas pour un bon desjuner. » C'est la tradition qui se perpétue de la Saint-Barthélemy à la révocation de l'édit de Nantes.

(2) D'Ossat, lett. 273. — Cf. Bayle, art. *Guigaard*, rem. F.

(3) Lestoile, *loc. cit.*, p. 282, 286, 312, 360, 386, 555.

§ IV

Caractère de la prédication sous le règne de Henri IV. — Du Perron. — Avances de Henri IV aux jésuites ; Scribani. — Faveur du P. Coton. — Épigrammes du parti Politique contre lui. — Doctrines absolutistes. — *De Regno* de Barclay. — Conduite des jésuites. — Sermons des curés de Paris contre les jésuites à l'occasion de Ravaillac. — Le P. Gontery. — Polémique du Père Coton. — Condamnation de Mariana, de Suarez et de Bellarmin. — Edmond Richer. — Traditions des doctrines régicides de la Ligue. — Souvenir de Jacques Clément dans la Fronde. — Politique du calvinisme. L'opinion des écrivains du règne de Louis XIV sur la Ligue est adoptée par le XVIIIe siècle. — Damiens.

A partir de 1600, c'est-à-dire avec le nouveau siècle, une nouvelle ère s'ouvre pour la prédication. Littérairement les sermons commencent à se débarrasser de leurs entraves, des citations infinies, des périodes lourdes; mais en revanche ils s'imprègnent du mauvais goût de l'hôtel de Rambouillet, et après l'abus de l'érudition vient l'abus des images et des métaphores. Je l'ai dit, c'est l'école de l'évêque de Belley, Camus, d'Ogier, de Pierre de Besse et trop souvent encore du père Lejeune. Au point de vue de la doctrine, les sermons cessent d'être politiques et redeviennent surtout religieux. En 1602, François de Sales fait l'oraison funèbre d'un des principaux chefs de la Ligue, du duc de Mercœur, et parle à peine de l'Union. Ce qui caractérise surtout l'histoire de l'éloquence parénétique du règne de Henri IV, c'est l'esprit de controverse. Y a-t-il en effet cinq cents citations fausses dans l'*Institution de l'Eucharistie* de Duplessis Mornay, comme le prétend l'évêque d'Évreux ? voilà la grande question pour les prédicateurs. Du Perron triomphe sur ce chapitre, avec son éloquence diserte et son bel esprit de casuiste. La foule s'intéresse à ses sermons, et les érudits railleurs, qui, malgré ses dehors de docteur savant, prennent Du

Perron pour un sceptique, aiguisent contre lui des épigrammes latines et demandent quel est son Dieu :

Sathanas quis tibi, quisve Deus?

Un autre fait digne de remarque, c'est que les jésuites regagnent peu à peu, sous le règne de Henri IV, tout le terrain que la chute de la Ligue leur avait fait perdre : Henri IV se laissa prendre à leurs avances. Retiré à Rome et oubliant ses précédentes fureurs, le P. Commelet s'était prononcé auprès du pape pour l'absolution du roi de France (1). Cette conduite toucha, séduisit le monarque, qui voulut à son tour se montrer généreux; comme on parlait de brûler le jésuite Scribani (2), auteur de l'*Amphitheatrum honoris*, oubliant tout ce que cet ouvrage contenait d'injurieux pour la couronne de France, il lui envoya un diplôme honorifique.

Henri IV connaissait par une triste expérience les ressources de cette redoutable compagnie; voyant qu'il ne pouvait pas la vaincre, il chercha à s'en faire un appui. Les jésuites, chassés après la Ligue, furent solennellement rétablis en 1603. On leur ouvrit les chaires : deux des plus célèbres

(1) Ranke, *Hist. de la Papauté*, tr. fr., t. III, p. 371.

(2) Sotuel, *Biblioth. script. Jesu*, Rome, 1676, in-f°, p. 133, col. 2. Charles Scribani, jésuite flamand, recteur du collége d'Anvers avait publié sous l'anagramme de *Clarus Bonarscius* une Apologie de son ordre qui avait pour titre *Amphitheatrum honoris*, 1605, in-4°. Il y était dit, l. I. ch. XII : « Rex tyrannus, oppressor libertatis, virginum, matronarum, puberum omnium inundator, ferro, flamma, nulloque non mortis genere sæviat in innoxia pectora, principes viros, nobilitatem, nec eos modo a quibus nihil præter prædam sperare aucupabundus raptor poterat, sed et Gallos omnes, in ignem agat, nullus in hanc belluam homo miles... » Et plus loin : « Dionisii, Machanidas, Aristotimus, sceralorum portenta, Galliam opprimant, nemo pontifex, Dionem, Timoleontem, Philopœmenem securus animabit. » Or, à qui cela s'appliquait-il, dans la pensée de l'auteur, sinon à Henri III et à Henri IV? Dans les premiers moments, le P. Coton avait fait croire à Henri IV que l'*Amphitheatrum* avait été fait à Genève pour rendre les jésuites odieux. (V. *Rec. de pièces secr. touch. le liv. du P. Jouvancy*, éd. de 1701, in-12, p. 69.)

prédicateurs de cette époque, Séguiran et Valladier, sont des jésuites. Il ne faut pas oublier le P. Coton, protégé de Lesdiguières, qui sut s'attirer par des flatteries insidieuses et habilement ménagées l'affection du roi. Ce *doucet et mitouard*, comme l'appelle Lestoile, soutenait dans ses sermons qu'il était meilleur et plus saint de payer les tailles que de faire l'aumône, et cette doctrine, plutôt monarchique que chrétienne, plaisait à Sully, ainsi qu'à son maître. La faveur tout à fait marquée de ce courtisan réveilla l'esprit malin de la *Ménippée*, et les bons bourgeois, qui se souvenaient de la Ligue, rimèrent à l'envie des *pasquilles :*

... Et notre roy par grand merveille
De Coton se bouche l'oreille.

ou encore

Autant que le roy fait de pas
Le Père Coton l'accompagne;
Mais le bon roy ne songe pas
Que le fin Coton vient d'Espagne.

C'est d'Espagne, en effet, que vint le traité du jésuite Mariana, *de Institutione regis*, dernier écho notable, écho lointain des doctrines de la Ligue; c'est en Espagne qu'on aimait à répéter que les évêques français avaient commis une faute grave, *grandissimo pecado*, en absolvant Henri IV (1). On conçoit les rancunes des historiens, des théologiens de Philippe II : leur roi avait achevé sa ruine financière par la Ligue; il avouait à son fils, avant de mourir, que les affaires de France lui avaient coûté plus de cent millions de ducats (2).

Les publicistes du règne de Henri IV, par une réaction naturelle, soutinrent avec vivacité les doctrines absolutistes, les doctrines de l'obéissance passive. Dès 1600, dans le

(1) Herrera, *Hist. de los successos de Francia*, Madrid, 1598, in-4°, p. 295.

(2) Ap. Greg. Leti, *Vita del catolico rè Filippo II*, 1669, in-4°, t. II p. 606.

De Regno (1), l'un des manifestes les plus importants du royalisme d'alors, Guillaume Barclay met les princes au-dessus des lois et refuse aux peuples le droit de révolte. Barclay confond dans une même réprobation, il réfute par les mêmes arguments les traités de démocratie calvinienne et les traités de démocratie ligueuse, Languet et Boucher. A ses yeux, cela se vaut, et il ne distingue plus; d'un côté comme de l'autre, ce sont pour lui des rebelles, de sanguinaires sophistes, également dangereux pour le trône.

Durant l'administration ferme du Béarnais, les jésuites de France, abdiquant leur catéchisme de la Ligue, s'empressèrent d'adhérer à la vogue de ces doctrines monarchiques. Il suffisait que la compagnie maintînt au dehors, et sauf à les reprendre partout au besoin, ses théories ultramontaines et régicides. Dans les États espagnols et en Italie, le pouvoir tolérait, ou même encourageait ces manifestations; de toute manière l'habile Société ne laissait pas périmer ce qu'elle appelait son droit d'intervention. « Qu'on se rappelle, écrivait en 1509 le P. Heissius, qu'il importe de consulter les jésuites

(1) Barclay était né en Écosse en 1543. La faveur de Marie Stuart l'avait de bonne heure attaché à la cause catholique. Il vécut en Lorraine pendant la Ligue; plus tard il enseigna à Pont-à-Mousson et à Angers (V. Niceron, t. XVII, p. 277 et suiv.).

Son traité est intitulé : *De regno et regali potestate adversus Buchanum, Brutum, Boucherium et reliquos monarchomachos*, Paris, Chaudière, 1600, in-4°.

Remarquons que Chaudière, l'éditeur en renom de la Ligue, le libraire de Boucher, cherchait à faire ses preuves de royalisme en publiant le livre de Barclay contre ses anciens amis.

La Bibliothèque de l'Arsenal (Jur. 274), possède un exemplaire du *De Regno* corrigé et annoté de la main de l'auteur.

Barclay se déclare franchement monarchiste. Il attaque à peine en passant Hotman et Rossæus; mais il s'acharne très-longuement et avec une intarissable érudition contre Languet, Buchanan et Boucher. C'est surtout à ce dernier qu'il en veut : « hominem ecclesiasticum, doctrina inter suos et religione utcunque spectabilem, auraque subnixum populari. » (p. 2 a.) Barclay fait même remonter sa colère jusqu'à saint Thomas. Les arguments du *De regimine principum* ne sont pas, ni peuvent être authentiques, s'écrie-t-il, « adeo deliriis et fatuitate replete

en politique, de les consulter sur la déposition des rois (1). » Je ne veux pas répéter ici que Ravaillac avait lu *Mariana*, ce qui est plus que contestable; Ravaillac seulement avait reçu les traditions du temps des Seize, et peut-être ce fanatique crut-il que quelque grave historien l'appellerait aussi un jour *æternum Galliæ decus*.

Peu à peu Henri IV avait su conquérir l'amour de son peuple, l'amour même des peuples de l'Europe. « Les nations (dit d'Aubigné, qui ne le flatte pas assurément) avoient posé leurs haines et vouloient arracher leurs bornes pour l'amour de lui (2). » Mais ce qui n'était pas vaincu, c'était le vieil et impitoyable esprit de guerres civiles et de l'intolérance religieuse. Henri IV avait triomphé de l'Union, et pourtant il périt par elle. Les fureurs de la Ligue désarmée vivaient encore, comme on l'a dit (3), au fond de quelques cœurs amis du trouble. Ravaillac fut la mise en action et comme le réveil subit d'un fanatisme qu'on croyait éteint.

Le clergé royaliste de Paris, désormais en force, voyait avec ombrage l'influence croissante des jésuites. Aussi l'assassinat de Henri IV fut-il saisi par plusieurs prédicateurs comme une occasion naturelle d'accuser cet ordre puissant. On déclara en chaire que les jésuites étaient *les complices* de Ravaillac, que le roi avait été *tué à la Mariane*, et que ce meurtre n'était que la pratique des théories de leurs con-

ut nisi eos ad risum hominibus movendum composuerit, tribui tanto philosopho nequant » (p. 490).

La conclusion de Barclay est que les rois sont supérieurs aux lois, *reges legum latores*, et qu'il faut leur obéir quoi qu'il arrive : « reges quantumvis malos populo superiores et dei judicio relinquendos. » (p. 140).

(1) ..... Cum de rebus politicis et mutandis regibus agitur, de quo consultare jesuitas non minus proprium munus est quam, grassante luce, curare ne desint amuleta necessaria. (Sebast. Heissius, jesuit. *Aphorismorum doctrinæ jesuiticæ Declar. apologetic.*, Ingolstad, 1609, in-8°, aph. I, n. 96.)

(2) D'Aubigné, ap. Géruzez, *Ess. d'hist. litt.*, 1840, in-8°, p. 134.

(3) Patin, *Mél. de litt.*, Paris, 1840, in-8°, p. 222. Éloge de De Thou.

frères Mariana et Becanus. Le jacobin Anselme Cochu se fit remarquer dans cette lutte, et l'abbé Du Bois, de l'ordre de Cîteaux, parla *en capitaine eschauffé*. Le curé de Saint-Leu, Antoine Fuzil, aidé d'un jeune bachelier en théologie, nommé David, montra aussi un grand emportement contre les jésuites. On avait chargé ces religieux d'emporter de Paris le cœur du roi; David leur conseilla en pleine chaire « de rapporter la dent de Châtel (1). »

Les jésuites, dans la première irritation, loin de se disculper, acceptèrent presque le reproche. Le P Gontery, l'un des plus célèbres orateurs de la Société, se permit, dans ses sermons de Paris, les plus aigres invectives contre les *catholiques royaux* (2), tandis que son confrère de Belgique, Héribert Rosweyde, usant presque des mêmes termes, s'écriait tout en rage que la Compagnie ne craignait pas « la nouvelle secte des *catholiques royaux* et ses aboyements (3). » Le P. Hardy s'emporta même jusqu'à prêcher à Saint-Séverin « que les roys avoient beau amasser des trésors pour se rendre redoutables, mais qu'il ne falloit qu'un pion pour mâter un roy (4). » Ces paroles compromettantes furent aigrement relevées.

Je ne rappellerai pas la querelle amère qui suivit, qui se prolongea entre le clergé gallican, le parlement et les jésuites. La Faculté de théologie refusa les grades à ceux qui ne jureraient pas au préalable de reconnaître en toute circonstance et de prêcher l'impiété du régicide (5). Ce fut le signal d'un soulèvement très-marqué contre les doctrines enseignées par

(1) Lestoile, *loc. cit.*, p. 597 A, 611 B, 604 B, 654 B.

(2) *V.* Baillet, *Vie d'Edmond Richer*, 1734, in-12, p. 71.

(3) ..... Ringentibus hæreticis, frendentibus semichristianis, oblatrantibus regiis (quæ nova nunc secta) catholicis. *V.* Rosweyde, *De fide hæreticis servanda Dissertatio*, Anvers, Plantin, 1610, in-8°, p. 190.

(4) *V.* les détails et les preuves dans l'*Anticoton*, 1610, in-8°, p 51.

(5) Jurent ac syngraphæ suæ appositione obtestentur se hanc veritatem docendo et concionando diligenter explicaturos. (*Recueil de plusieurs actes*, etc., 1612, in-4°.)

la Compagnie; les livres de Mariana, de Suarez et plus tard de Sanctarel furent solennellement condamnés. Le P. Coton, mis en demeure de s'expliquer, de démentir ses confrères, le fit en termes embarrassés et sans franchise, dans sa *Lettre déclaratoire* qui souleva toute une polémique, mais qui ne l'empêcha point de devenir sans obstacle le confesseur de Louis XIII.

A propos de l'autorité des rois, les discussions sur l'autorité du pape se ranimèrent également, et Bellarmin reprit avec éclat sa thèse théocratique (1). Le Parlement se hâta de

(1) On a déjà vu plus haut (introd. p. LXXIV) le pouvoir que, sous le règne de Henri III et avant les fureurs de la Ligue, Bellarmin n'avait pas craint d'attribuer au pontife. La cause théocratique ne cessa d'être soutenue en Italie pendant les troubles de France. En 1599 parut à Padoue, un volume in-4°, signé : Alexandre Carrerius, et qui avait pour titre : *De Potestate romani Pontificis adversus impios Politicos* L'auteur renchérissait encore sur Bellarmin et l'accusait de faire trop petite part à la papauté. Au pape, disait-il, appartient toute la terre; le pape est le représentant et pour nous sur terre l'égal de Dieu; les rois sont ses valets.

Quand, après la conspiration des poudres, le roi Jacques exigea le *serment de fidélité* contre le Pontife, quand ce prince eut imprimé son Apologie, Bellarmin, on le sait, répondit sous le pseudonyme de Tortus, et Andrews répliqua au nom de Jacques. De là toute une polémique. La publication du traité posthume de Guillaume Barclay, sur le pouvoir spirituel vint encore compliquer et envenimer la discussion. Bellarmin riposta à Barclay par un traité intitulé : *De potestate Pontificis in temporalibus*. C'est précisément ce traité qui fut condamné par le parlement. Voici quelques propositions extraites de l'édition de Cologne, 1611, in-8°. « Potest ac debet summus pontifex regibus imperare ut non abutentur potestate regia (p. 45.) » — « Rex nullam habet in episcopos vel clericos potestatem (p. 161.) » — « Falsum est principes politicos a solo Deo potestatem habere (p. 203). » — Le parlement déclara cette proposition « faulse et détestable, tendante à l'éversion des puissances souveraines ordonnées et establies de Dieu », et fit défense « sur peine de crime de lèze majesté, recevoir, retenir, communiquer, imprimer ou exposer en vente le dict livre »; mais les jésuites et le nonce intriguèrent si bien, qu'ils réussirent mieux qu'à l'occasion de Mariana. (V. Lenglet Dufresnoy, préf. des *Mém. de Condé*, t. VI, p. xxxj). — Il intervint un jugement du Conseil d'État qui déclara que « la publication de l'arrêt du parlement seroit tenue en surséance, » et bientôt après on donna même ordre de saisir un libelle véhement *le Tocsin* dirigé tout entier contre Bellarmin.

condamner le livre; mais les jésuites eurent le crédit de faire suspendre l'exécution de l'arrêt. Ces intrigues, ces pratiques, ces brigues clandestines, se renouvelèrent encore à propos d'Edmond Richer.

Engagé fort jeune dans la Ligue, Edmond Richer avait vite abandonné ce parti, et, chose singulière, il en garda en certains points les tendances antimonarchiques, tandis qu'il en répudiait absolument les tendances ultramontaines. C'était le moyen de ne se voir sérieusement soutenu par personne, d'être vivement attaqué, au contraire, par les rancunes diverses des partis. Au point de vue théologique, Richer ne faisait que reproduire les idées de Gerson; il démontrait que la juridiction ecclésiastique appartient essentiellement à toute l'Église, et que le pape et les évêques n'en sont que les ministres. Richer définissait l'Église « un état monarchique institué de Jésus-Christ, par une foi surnaturelle, et tempéré d'un gouvernement aristocratique, lequel est le meilleur de tous et le plus convenable à la nature. » On sait quelles furent pour Richer les conséquences de ces propositions imprudentes : déposé du syndicat, enfermé arbitrairement par le duc d'Épernon, forcé au milieu d'un dîner, chez le P. Joseph, de signer une rétractation sous les poignards de deux assassins, il mourut dans l'année même (1). Malheureusement pour lui, la cause qu'il soutenait n'était pas mêlée d'une cause nationale, comme il arriva en Italie pour Fra Paolo.

La fermeté croissante du pouvoir dans le XVIIe siècle, le calme de l'opinion, l'apaisement social et religieux, ne permirent plus au clergé de faire combattre sur le même terrain la théologie et la politique. Les grandes luttes sacerdotales, au contraire, depuis la polémique de Jansénius et les *Provinciales* jusqu'aux discussions de Fénelon et de Bossuet, ne sortent guère de leur cadre propre, et ne font pas intervenir dans leur argumentation les intérêts immédiats et vivants de l'État, les questions d'obéissance ou de révolte au

(1) *V.* Baillet, *loc. cit.*, p. 364 et 373.

pouvoir temporel. Port-Royal et tout ce qui y touche est, comme on l'a dit, une renaissance de l'antiquité chrétienne, de l'antiquité des Pères et de l'Église primitive, qui correspond à la renaissance de la culture grecque et romaine dans les lettres de Louis XIV.

C'est ainsi que les traditions de la Ligue s'effacèrent peu à peu; ce ne fut plus qu'un souvenir. On en retrouve encore pourtant quelques rares débris dans les folies de la Fronde. Omer Talon dit dans ses *Mémoires :* « Beaucoup de gens vouloient faire de la France une république et y éteindre l'autorité royale. » Le Coadjuteur ne se dissimulait pas non plus que « l'union des grandes villes pouvoit faire courir des dangers à la monarchie. » Le Parlement avait des velléités d'imiter celui d'Angleterre; la noblesse mutine rêvait une république fédérale. « Les peuples ont le droit de faire la guerre à leurs rois, de changer leurs lois, de porter la couronne dans d'autres familles (1) : » voilà les doctrines qu'on enseignait. La chaire reprit quelque peu son rôle de la Ligue : à Paris, Retz, ce tribun manqué, le P. Bonnet à Bordeaux (2), tonnaient avec fureur contre Mazarin : d'un autre côté, Bernard Guyard, prédicateur de la reine mère, ayant osé attaquer dans ses sermons les chefs de parti, était arrêté au sortir de l'église et enfermé à la Bastille durant plusieurs mois (3). Veut-on une dernière similitude ? Eh bien, qu'on se rappelle le passage du cardinal de Retz, où il est parlé d'un officier qui, le jour des barricades, durant la minorité de Louis XIV, en 1648, portait un hausse-col de vermeil sur lequel était gravé un portrait de moine avec ces mots : Saint Jacques Clément (4). » C'était là une exception. C'étaient, pour parler

(1) *Mém. de madame de Motteville.* Coll. Petitot, sér. II, t. XXVIII, p. 283.

(2) Dom Devienne, *Hist. de Bordeaux,* 1771, in-4°, part. I, p. 434.

(3) *V.* Niceron, t. XXXVIII.

(4) *Mém. du card. de Retz,* édit. Champollion, 1837, gr. in-8°, p. 67 : « Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis rompre le hausse cou à coups de marteau publiquement sur l'enclume d'un ma-

avec Bossuet; les derniers efforts d'une liberté remuante qui allait céder sa place à l'autorité légitime (1). On publia alors autant et plus de pamphlets peut-être contre Mazarin que naguère contre Henri III; mais ils procédaient surtout par la plaisanterie, par la satire, par la chanson. Il ne s'agissait plus le moins du monde de régicide; c'est la différence de la Ligue à la Fronde, de Boucher à Gondi. Il avait fallu répondre à la Ligue par de gros livres comme le *De Regno* de Barclay; il suffit au contraire, pour désarçonner la Fronde, des plaisanteries érudites de Naudé dans *le Mascurat*.

Les doctrines démagogiques de la Ligue furent répudiées par la France le jour où, aux États de 1614, le tiers déclara dans son cahier que « nulle puissance ne pouvoit dispenser les sujets du serment de fidélité, » et que c'était un crime aux prédicateurs d'excuser la *pernicieuse doctrine* du régicide (2).

D'un autre côté, les théories ultramontaines de la Ligue périrent à jamais quand Bossuet écrivit, en tête de la fameuse Déclaration de 1682, ce remarquable article : « Le pape n'a aucune autorité directe ni indirecte sur le temporel des rois. »

C'est ainsi que furent successivement condamnés et que disparurent les deux éléments contradictoires de l'Union, l'alliance monstrueuse du principe populaire et de l'autocratie papale.

La démocratie hypocrite des catholiques était vaincue; la démocratie non moins hypocrite des calvinistes le fut à son tour. On sait les plans de démembrement que continuèrent à méditer, dans leur turbulence, les partisans provinciaux; on sait les rêves anarchiques auxquels ils s'arrêtaient. Sous Henri IV, Bouillon travaillait avec Biron à réduire les églises

reschal. Tout le monde cria : Vive le roi! mais l'écho respondit : Point de Mazarin. »

(1) Oraison funèbre de la Princesse Palatine.

(2) *V.* Flor. Rapine, *Rec. de l'Ass. des États de* 1614, Paris, 1651, in-4°, p. 205.

« en état populaire, » et après la mort de ce prince, Rohan voulait « périr ou faire république; » on déclarait que « le temps des rois étoit passé, » et la grande assemblée de Saumur résolut même le partage de la France en départements. Lors des commencements de la guerre de trente ans, l'archiduc Ferdinand envoyait un ambassadeur à Louis XIII « pour lui remontrer les dangers communs dont les princes étoient menacés par les progrès de l'esprit démocratique de la Réforme, cette secte n'affectant rien tant que l'état populaire. » Richelieu comprit le conseil; il vit qu'en France la noblesse huguenote (j'emprunte les propres expressions de Fontenay-Mareuil) « tendoit à l'indépendance pour former une république à l'instar des Provinces-Unies. » La Déclaration calviniste de 1620, qu'on qualifiait de « loi fondamentale de la république des églises réformées, acheva d'avertir et de décider à une lutte définitive la politique vigilante du cardinal (1). La prise de la Rochelle, en 1628, donna définitivement à la France cette unité que le protestantisme et que la réaction catholique avaient failli tour à tour compromettre.

L'édit de Nantes (confirmé pour l'Europe par le traité de Westphalie) et la prise de la Rochelle mirent un terme aux guerres religieuses, aux prétextes d'ambition ou de révolte que ces guerres n'avaient cessé de mettre en jeu, et de la sorte furent à jamais ruinés en France l'esprit rebelle du calvinisme et l'esprit rebelle de la Ligue.

Sans doute l'histoire politique du protestantisme n'était pas achevée, au moins hors du continent; on ne peut nier que l'alliance du principe presbytérien et du principe populaire n'ait surtout accompli la révolution anglaise. Mais quand le théoricien du despotisme, quand Hobbes disait : « Les controverses de religion qui sont aujourd'hui agitées regardent la plupart le droit de régner, » (2) il ne voyait que son pays.

(1) *V.* Fontenay Mareuil, t. I, p. 148, 417. — Sully, éd. Petitot, t. V, p. 90; t. VII, p. 396. — Cf. Lavallée, *Hist. des Franc.*, t. III.

(2) *Œuvres philosoph. de Hobbes*, tr. fr., 1787, in-8°, t. I, p. 447.

C'est en Angleterre, en effet, que les doctrines démocratiques les plus hardies et les plus diverses vont dès lors être justifiées, le régicide par Milton, la loi agraire par Harrington, la république aristocratique par Sidney, jusqu'à ce que le protestantisme anglais, revenant franchement à sa nature aristocratique, nous renvoye Thomas Payne déclamant sur les *Droits de l'homme*, jusqu'à ce que le banc des évêques, à la chambre des lords, devienne le poste avancé du parti tory.

Les docteurs protestants du règne de Louis XIV rejetèrent hautement Languet et Hotman, comme les docteurs catholiques faisaient de Rose et de Boucher. Jurieu disait du *De Jure regni* de Buchanan : « Ces maximes ne sont pas nos maximes; nous les avons diverses fois désavouées (1). » Abbadie, Claude, Saurin, tous les écrivains sérieux du parti firent de même. En constituant le droit public au nom de la Réforme, Grotius et Puffendorf se montrèrent à leur tour très-circonspects et abandonnèrent également l'héritage du *Franco-Gallia* et du *Vindiciæ contra tyrannos*.

D'un autre côté, chez le clergé français, les tristes traditions de la Ligue, traditions de violence dans les doctrines comme dans le langage, avaient peu à peu disparu. Claude de Lingendes (2) et Senault, le fils précisément du fameux ligueur (3), achevèrent de rendre son rang, sa dignité, à l'éloquence parénétique. Voltaire a très-bien remarqué qu'ils furent à l'égard de Bourdaloue ce que Rotrou fut à Corneille. La chaire prit, au siècle de Louis XIV, une revanche glorieuse de l'abaissement que nous lui avons vu subir durant la Ligue;

(1) *V.* Bayle, art. *Buchanan*, rem. F.

(2) Le P. Rapin dit de lui, dans ses *Réflexions sur l'éloquence* : « Il avoit un naturel pour l'éloquence le plus beau que j'aie vu... Les libertins n'osoient aller l'écouter de peur de se convertir. Quand il avoit achevé son sermon, on voyait ses auditeurs se lever de leurs chaises, le visage pâle, les yeux baissés, et sortir tout pensifs de l'église sans dire un seul mot, surtout s'il avoit matière de faire le terrible, et il le faisoit fort souvent. »

(3) V. *Mélanges tirés des Lettres de Chapelain*, 1726, in-12, p. 204.

Bourdaloue et, à un moindre rang, Fléchier et Mascaron l'illustrèrent. La grande voix de Bossuet aurait seule suffi à couvrir le bruit lointain, le bruit oublié des vociférations de Garin et d'Aubry. L'évêque de Meaux était mort que les voûtes semblaient retentir encore de son éloquence; ce sont les propres paroles de Huet : *Ejus voce totius aulæ parietes etiam nunc personant* (1). Ce n'est pas tout : en demeurant religieuse, en ne sortant plus de sa mission, la parole chrétienne, par l'organe de ces grands hommes, reprit, conserva cependant ses nobles priviléges, que les fureurs de la Ligue avaient naguère compromis. « La liberté de la chaire, comme l'a dit M. de Chateaubriand, alors la seule inviolable, donna asile à la liberté politique et même, sous un certain rapport, à l'indépendance religieuse. Massillon dit tout sur la souveraineté du peuple (2). » On sait aussi les hardiesses politiques de Fénelon.

Il fut peu parlé de la Ligue sous Louis XIV; la Ligue rappelait de trop voisins, de trop tristes souvenirs. Mais on peut dire néanmoins que le XVIIe siècle en masse la répudia, au nom des idées religieuses, tout comme au nom des idées monarchiques (3). Quand Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, sembla reprendre la politique de la Ligue, plusieurs des écrivains du grand siècle n'eurent pas honte de se montrer favorables à cette mesure, et pourtant ils ne tentèrent

(1) *Comment. ad seipsum*, in-12, p. 271.

(2) *Études Hist.*, 1833, in-8°, t. IV, p. 442.

(3) « Un des plus pernicieux effets de la Ligue, et qui a duré longtemps après la Ligue même, a été la production d'un grand nombre d'ouvrages aussi favorables à la puissance sans bornes des papes que contraires à la sûreté même des rois ; c'est par là que l'on trouve cette doctrine abominable, dont on ne peut parler sans horreur, que le pape a le pouvoir d'ôter et de donner les couronnes. Le livre de Mariana est un de ces livres pernicieux. » (Daguesseau, *Mém. sur l'Histoire des Jésuites*, ap. *Œuv.* in-8° éd. de M. Pardessus, t. VII, p. 344.) On peut voir aussi ce que dit le duc de Saint-Simon « des jésuites abhorrés pour les fureurs de la Ligue. » (*Mém.* 1828, in-8°, t. X, p. 433.)

point, ils se gardèrent de réhabiliter la Ligue. Dans leur indépendance d'historiens, ils condamnaient ces excès du passé au nom de la raison; dans leur faiblesse de flatteurs, ils applaudissaient à un acte coupable qui pourtant était solidaire de ce passé. C'est une contradiction où leur moralité est plus compromise que leur bon sens.

Le XVIIIe siècle, qui n'avait plus à ménager ces intérêts de cour, confondit la révocation de l'édit de Nantes et la Ligue dans une même réprobation. Quand le jésuite Lacroix se risquait à écrire en faveur du régicide, il était aussitôt condamné par le parlement (1); quand Damiens essayait d'assassiner Louis XV *à cause de la religion* (2), il était universellement maudit. Le XVIIIe siècle, par là, se montrait conséquent avec la doctrine historique, contraire à la fausse démocratie de la Ligue, contraire à la fausse démocratie du Calvinisme, qu'il avait héritée des écrivains de Louis XIV. Ce n'est donc pas la *Henriade* toute seule, ce n'est pas l'admiration de la Réforme (on sait comment les historiens d'alors ont traité Luther et Calvin) qui rendirent le nom de Henri IV populaire, et le souvenir de l'Union odieux. Le XVIIIe siècle, à coup sûr, n'a pas toujours été l'impartialité même en histoire; on peut appeler de plusieurs des arrêts qu'il a portés; mais cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé en toute chose, cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé sur la Ligue.

(1) *V.* Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. CLXXIV, sub. fin.

(2) *Pièces originales et procédure du procès de Damiens*, 1757, in-4°, pag. 45.

CONCLUSION.

> La Ligue est peut-être l'événement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire.
>
> PRÉS. HÉNAULT.

J'ai dit, au commencement de ce travail, que la Ligue avait été réhabilitée de notre temps à trois points de vue tout à fait contraires : par M. de Bonald au nom des royalistes, par M. de Lamennais au nom de la souveraineté du pape, par M. Buchez au nom de ce qu'on appelle, à l'aide d'une singulière association de mots, le catholicisme radical.

Or on a vu par les faits mêmes, par les doctrines exposées, par les principes mis en œuvre, ce qu'avait été la Ligue; on a vu quels aspects elle présentait, envisagée de ces trois côtés différents.

Nous venons de dire que la Ligue avait été condamnée par les écrivains monarchiques et religieux du règne de Louis XIV, et qu'elle l'avait été également par la philosophie peu monarchique et peu religieuse du XVIIIe siècle. Cette unanimité de suffrages n'a pas été prise en considération; on a dit que le XVIIe siècle ne pouvait que rejeter sans examen une époque où la royauté avait été compromise; on a dit que des historiens comme Voltaire ne pouvaient que dédaigner des actes où la

religion était en jeu. Ainsi l'instinct des générations se serait trompé pendant deux siècles sur la moralité et le but de ce triste épisode de notre histoire! J'avoue que je ne partage, à l'égard de la Ligue, ni l'admiration monarchique de M. de Bonald, ni l'admiration ultramontaine de M. de Lamennais, ni l'admiration républicaine de M. Buchez. Je ne vois pas là d'autre monarchie qu'une royauté imposée par l'étranger; je ne vois pas là d'autre triomphe pour le saint-siége que celui des folles doctrines théocratiques de Bellarmin et des jésuites, auxquels le droit divin des rois fait ombrage et qui espèrent avoir meilleure composition de la souveraineté populaire; enfin je ne vois pas là d'autre démocratie que le réveil des vieilles passions municipales, que la honteuse dictature des Seize, qu'il serait injuste d'absoudre par cette seule raison que, commme le dit Lestoile, ils voulaient « se gouverner sans roi ni prince d'aucune sorte. »

J'aime à croire que ce ne sont point là les faits qu'ont tenté de faire admirer M. de Bonald, M. de Lamennais et M. Buchez; ils ont voulu seulement soutenir chacun son système, appuyer chacun ses idées par l'histoire : l'histoire, par malheur, ne peut se prêter à ces complaisances justificatives.

Le point de vue tout à fait particulier, tout à fait spécial et restreint sous lequel la Ligue a été envisagée dans ce Mémoire ne m'autorise pas à la juger dans son ensemble, à en déterminer le caractère complexe, à en apprécier avec étendue le but et les résultats. Ce sera bien assez de quelques remarques isolées, de quelques propositions succinctes. Pasquier dit dans une de ses lettres : « Nous penserions nous couper un doigt, si nous retranchions quelque chose de nos inventions. » Ce que l'auteur des *Recherches sur la France* écrivait au milieu des troubles civils du XVIe siècle et devant l'entêtement fatal des partis est resté vrai. Pasquier n'espérait pas convaincre ceux qui avaient fait la Ligue; je n'espère pas être plus heureux auprès des modernes his-

toriens qui l'ont racontée ou des récents publicistes qui l'ont jugée.

I. — On dit que la Ligue a donné l'unité à la France, parce que l'unité politique ne pouvait résulter que de l'unité catholique. Le protestantisme, ajoute-t-on, eût partagé le pays en petites principautés, en cercles, comme le fut l'Allemagne.

Mais le catholicisme, dans les pays précisément où la Réforme n'a jamais pénétré, en Italie, en Espagne, a-t-il amené l'unité? Deux siècles se sont écoulés depuis Luther et Calvin, et l'unité n'est venue ni pour l'Espagne, ni pour l'Italie.

Sans doute on ne peut nier le caractère fédéral du calvinisme; le calvinisme menait à une division du territoire, à une république aristocratique. Mais en revanche (et en mettant à part son bon *protecteur*, Philippe II, au profit de qui elle s'accomplissait surtout), la Ligue a-t-elle jamais repoussé les idées de démembrement? Qu'était-ce que ce *cantonnement* dont il était si souvent question? Qu'était-ce que ce réveil de l'esprit municipal et des gouvernements locaux? Et, d'un autre côté, qu'était-ce que Montmorency en Languedoc, le duc d'Aumale en Picardie, le duc de Nemours à Lyon, Mercœur en Bretagne, Mayenne en Bourgogne, sinon aussi une sorte de fédéralisme catholique?

Ainsi avec les tendances du calvinisme on aboutissait à une organisation princière comme celle de l'Allemagne; avec la Ligue (si on n'était pas mené au triomphe de la maison d'Autriche) on risquait d'imiter les républiques italiennes, ou les cantons suisses (1).

(1) On a vu tout à l'heure le vœu formé par l'auteur du *De justâ Reipublicæ in reges impios Authoritate*, lequel aurait consenti au besoin à des gouvernements municipaux, à une république par ville. Voici un autre texte non moins curieux : « De Galliæ provinciis ad regulos deferendis, vulgo *de cantonner la France*, crebrior inter multos sermo

L'unité était perdue pour la France des deux manières : la conservation religieuse pour les chefs ligueurs, la révolte religieuse pour les chefs calvinistes, n'étaient qu'un instrument.

II. — La démocratie de la Ligue, ces idées hardies que la Ligue a mises en avant et pour lesquelles on réclame les sympathies faciles de notre âge, n'étaient pas des idées originales, des idées sincères. La Ligue les avait empruntées au calvinisme, qui les avait émises lui-même sans y croire, qui les avait jetées au hasard par ses ministres, par ses savants, comme un brandon de discorde au milieu des partis.

Singulière démocratie des deux côtés : chez les protestants elle n'est qu'un organe aristocratique ; chez les ligueurs elle sert à appuyer les projets d'usurpation des Lorrains, puis les projets d'envahissement de Philippe II.

Henri de Guise voulait transformer son gouvernement de Champagne, non pas en fief indépendant, comme naguère les ducs de Bourgogne et de Guyenne, mais en royaume ; il profita des dissensions religieuses et fit la Ligue. C'était

auditus est. » (Guill. Barclay, *de Regno*, 1600, in-4°, page 362.) Dans les derniers temps de la Ligue, quand l'Infante eut perdu toute chance, un partage de ce genre fut aussi le dernier désir de la cour d'Espagne. (V. Herrera, *Hist. de los sucesos de Francia*, Madrid, 1598, in-4°, page 275.) — Déjà Charles-Quint avait compris que le grand travail de l'unité qui s'accomplissait dans notre pays serait précisément l'obstacle qui arrêterait la maison d'Autriche. « Vous devez penser, disait-il à son fils Philippe II, à la guerre contre le roi de France, qui est un ennemi redoutable à cause que ses provinces sont contiguës les unes aux autres. » (*Instr. de Charles-Quint et de Philippe II*, tr. par Teissier, La Haye, 1700, in-12, p. 92.) Voilà les projets que favorisait la Ligue. On a très-bien remarqué que, comme la chute des Carlovingiens, la chute des Valois avait failli livrer la France morcelée à une nouvelle féodalité. (V. Renée, *Encycl. des Gens du monde*, art. Henri IV, t. XIII, p. 664.) Le premier programme de la Ligue voulait même qu'on remontât plus haut : « Il faut remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'au temps de Clovis. »

organiser son parti. Comme il lui fallait être appuyé par les masses, comme il ne pouvait arriver au trône que par le principe de la souveraineté du nombre, ses docteurs, ses écrivains commencèrent à invoquer, contre Henri III, le droit de déposition par le peuple, comme par le pape. La Ligue était arrivée à son apogée quand Henri de Guise fut assassiné; elle conserva donc et developpa les principes par lesquels elle était née. De là le caractère presque républicain de l'Union.

III. — Le calvinisme comme la Ligue s'avisa assez tard de démocratie. Le faux libéralisme des huguenots, le faux libéralisme des ligueurs, qui avaient fait alliance, le premier avec les intérêts des gentillâtres, le second avec l'esprit fanatique des corporations, des confréries et des communes, n'ont guère servi la cause véritable de la liberté.

Ces excès, au contraire, ont amené, ont nécessité le triomphe de la royauté absolue. Ce sont les souvenirs de la Ligue, c'est la turbulence des chefs protestants qui facilitèrent et légitimèrent aux yeux des nations l'œuvre de Richelieu et par suite l'œuvre de Louis XIV.

IV. — La démocratie calvinienne et la démocratie catholique ont donc été une fiction. Ni l'une ni l'autre, en aucun temps, ne se préoccupèrent de l'unité politique de la France (1); toutes deux songeaient beaucoup à l'indépendance, très-peu

(1) L'echevinage a joué un très-grand rôle dans la Ligue. Il faut cependant noter une exception : je veux parler de la commune de Langres. Dès 1589, les officiers municipaux firent désarmer le chapitre et tous ceux qu'on soupçonnait d'être du parti des Lorrains. Les plus obstinés furent même forcés de quitter la ville. C'est à l'énergie de Roussat, son mayeur, que Langres dut cette conduite à part. Dès qu'on sut la mort de Henri III, ce hardi magistrat fit assembler le peuple et proclama Henri IV roi, par acte régulièrement notarié. C'est une singularité de plus dans la Ligue. (V. Migneret, *Précis de l'Histoire de Langres*, 1835, in-8°, p. 188 et suiv. — Cf. *Corresp. de Henri le Grand avec Jean Roussat*. Paris, 1816, in-8°.)

à l'égalité. On ne peut à ce sujet que répéter les mots spirituels de Bayle sur les principes ambulatoires, tantôt abandonnés, tantôt mis en avant par ces sectaires : « Vrais oiseaux de passage, dit-il dans son article sur Hotman, qui sont en un pays pendant l'été et en un autre pendant l'hiver, lumières errantes qui, comme les comètes des Cartésiens, éclairent divers tourbillons. »

V. — L'édit de Nantes a été tout aussi bien une conquête sur l'intolérance des protestants que sur l'intolérance des ligueurs; Calvin disait presque autant de mal de la liberté de conscience que Vigor ou que Boucher (1). Le luthéranisme, appuyé en Allemagne par les monarques et par les princes, n'a été légalement constitué que par le traité de Westphalie; le calvinisme, repoussé en France par les rois, abjuré par Henri IV, l'a été dès l'édit de Nantes.

VI. — M. de Chateaubriand a dit dans les *Études historiques* : « Les Guises représentaient le passé, les huguenots révolutionnaires de l'époque représentaient l'avenir. » Ces sortes de formules générales sont dangereuses. Le malheur de la Ligue, au contraire, est d'avoir représenté le passé en même temps que l'avenir dans leur côté le plus absolu, d'avoir évoqué la théocratie du moyen âge et devancé en même temps la démagogie de 93. D'autre part, les huguenots ne représentaient pas l'avenir : ce n'est pas l'avenir que Richelieu a vaincu à La Rochelle, c'est bien le passé.

VII. — On juge un mouvement historique par le but qu'il se propose, par les moyens qu'il emploie, par le résultat auquel il arrive.

(1) Les huguenots auraient volontiers supprimé la liberté de conscience. Th. de Bèze a dit en propres termes : « Libertatem conscientiis diabolicum dogma. (*Epist. Theol.* 1.) Pour Calvin il suffit de rappeler Perrin et Servet.

Si le but de la Ligue a été purement religieux, elle commence trop tôt et elle s'achève trop tard : elle commence contre un roi catholique, vainqueur des Huguenots à Jarnac et à Moncontour; elle s'acharne, en finissant, contre un roi nouvellement converti qui n'a d'autre moyen de la ruiner que d'acheter ses chefs et ses gouverneurs. Le but de la Ligue à son origine n'était donc pas le but précis qu'on lui a prêté après coup. C'était tout simplement une révolte contre la royauté, au profit des Guises. Les États enjoignaient à Henri III de faire la guerre, une guerre à outrance aux huguenots, et en même temps ils lui refusaient des subsides, c'est-à-dire ce qu'il fallait pour entrer en campagne.

Quant aux moyens que la Ligue a employés, on les connaît trop.

Je dirai tout à l'heure en quel sens et dans quelle mesure son résultat a été utile.

VIII. — La ligue a complétement manqué du sentiment national. Voltaire n'est pas sorti de la vérité quand il a dit, dans l'*Essai sur les mœurs* : « La France déchirée fut sur le point de recevoir des lois de Philippe II, et d'avoir sa fille pour reine. » Que voulait la Ligue en définitive, en fait, et hors des théories de ses docteurs ? Que voulait-elle après les meurtres de Blois? Elle voulait introduire ces étrangers qui, dès le temps de Lanoue, « frétilloient pour entrer en France. »

La ruine seule de l'Union a amené la politique de l'*équilibre européen ;* si l'Union avait réussi, le triomphe de la maison d'Autriche était assuré.

Ainsi l'or du nouveau monde répandu à profusion par Philippe II faillit réaliser dans la Ligue ce que la politique guerrière de Charles-Quint n'avait pu accomplir. La prépondérance de la France ne se serait jamais établie, et la maison d'Autriche devenait maîtresse de l'Europe. Philippe II le sentait bien ; la France seule, enclavée dans ses États, entravait ses plans de domination universelle.

Avec la Ligue, l'œuvre de Richelieu, la guerre de trente ans n'étaient pas possibles.

IX. — L'indépendance même du Saint-Siége était compromise, malgré les théories ultramontaines des ligueurs, car le pape devenait une espèce de chapelain de la maison d'Espagne, de la vaste monarchie catholique.

X. — Quand on reproche à la Ligue de s'être appuyée sur l'Espagne, on répond que Henri IV s'est appuyé sur l'Angleterre. Mais quelle différence entre Élisabeth et Philippe II! Henri IV écrivait à Sully, à propos de la mort d'Élisabeth : « Elle estoit ennemie irréconciliable de nos irréconciliables ennemis. » Mayenne et les chefs ambitieux et désabusés de la Ligue en auraient-ils dit autant de la mort de Philippe II?

Élisabeth appuie Henri IV pour le faire monter sur le trône; Philippe II appuie la Ligue pour y monter lui-même sous le nom de sa fille.

Jamais roi n'a eu le tour d'esprit plus national que Henri IV. N'est-ce pas lui qui criait, à la déroute d'Ivry : « Sauvez les François et main basse sur les étrangers? »

XI. — A ne considérer les guerres religieuses du XVIe siècle qu'au point de vue politique, on peut dire que le triomphe du calvinisme, on peut dire que le triomphe de la Ligue perdaient également la France.

Leurs tendances mauvaises se sont heureusement entre-détruites et rendues impuissantes par le combat.

Le parti *politique*, qui était le parti de la raison, n'aurait jamais triomphé des emportements des Huguenots sans la résistance de la Ligue, qui heureusement se trouva vaincue à son tour.

Voilà dans quel sens les résultats de l'Union ont été utiles; par des excès contraires à ceux des calvinistes, elle permit, elle autorisa, elle rendit indispensable, elle fit accepter l'édit

de Nantes, c'est-à-dire la liberté de conscience et par suite cette noble et tolérance politique devinée, mais en vain, par L'Hôpital.

XII. — En voulant rendre l'État solidaire de la religion, la Ligue méconnaissait la nature propre du christianisme et rabaissait son caractère de liberté suprême et de haute indépendance.

Est-ce qu'une religion, j'entends une religion véritable, une religion éternelle, repose sur les formes transitoires et mobiles d'un gouvernement politique ? Ne se fonde-t-elle pas plus haut, quoi qu'en ait dit Joseph de Maistre ?

XIII. — Je conclus que la Ligue, en fait, n'a nullement servi la monarchie religieuse, la suprématie sacerdotale, ou la démocratie catholique, dans le sens où paraissent l'entendre M. de Bonald, M. de Lamennais et M. Buchez. Elle a, au contraire, amené des résultats tout à fait opposés :

La protection légale de la royauté a été accordée au protestantisme par l'édit de Nantes.

L'église gallicane s'est de mieux en mieux constituée jusqu'à la Déclaration de 1682.

Le gouvernement absolu a été peu à peu établi, et n'a plus rencontré de graves obstacles.

Eh bien ! si les excès de la Ligue ont évidemment amené le premier de ces faits, le souvenir de ces excès n'a pas peu contribué à faciliter l'accomplissement des deux autres.

APPENDICE

LA SATYRE MÉNIPPÉE (1)

La *Satyre Ménippée* a pour objet la tenue des États convoqués à Paris, le 10 février 1593, par le duc de Mayenne; ces États, on le sait, avoient mission d'élire un roi et de connoître des prétentions de ceux qui briguoient la couronne; mais la violence des partis et la division des intérêts rendirent impossible tout résultat sérieux et définitif. Les Espagnols proposèrent d'abolir la loi salique, de ne point reconnoître le roi de Navarre pour légitime souverain, quand même il entreroit dans le sein de l'Église, et de déclarer l'infante d'Espagne reine de France. Les avis ouverts par les ligueurs françois ne furent guère plus favorables aux véritables intérêts du royaume. Le duc de Mayenne, indigné du peu de cas que les Espagnols faisoient de sa personne, engagea les États à consentir à une conférence entre les catholiques des deux partis, ce qui fut accordé. La conférence eut lieu à Suresne, le 29 avril, et ce fut là, affirme le président Hénault, tout le succès de cette assemblée. Hénault se trompe : les États furent l'occasion de la *Ménippée*, et, comme il le dit quelques lignes plus loin, cette satire ne fut pas moins utile à Henri IV, au parti national et à la paix que la bataille d'Ivry.

L'idée première de la *Ménippée* appartient à Pierre Le Roy, chanoine de Rouen et aumônier du nouveau cardinal de Bourbon, dont il ne favorisa pas sans doute les projets ambitieux quand le jeune prélat s'avisa, au milieu des troubles de la Ligue, de vouloir créer un *tiers parti*. Si De Thou n'avoit pas, en passant, loué le carac-

(1) L'appréciation ci-dessus est extraite d'un travail publié par Charles Labitte en 1841, sous ce titre : *Les auteurs de la Ménippée*, en tête de l'édition de cette satyre qui a paru à la librairie Charpentier. Nous donnons ces extraits, parce qu'ils font connaître l'un des écrits les plus célèbres du XVIe siècle qui se rattachent directement au sujet traité dans la *Démocratie de la Ligue*.

tère probe et la fermeté politique de Pierre Le Roy, on ne sauroit absolument rien sur l'homme honorable qui, après s'être fait écrivain par devoir et satirique par conviction, après avoir conçu l'un des plus anciens chefs-d'œuvre de notre langue, se réfugia humblement dans l'obscurité, et, une fois le succès obtenu, n'essaya pas d'arracher à la gloire, par d'autres travaux, une réputation qu'elle n'auroit pu lui refuser.

Le Roy avoit tracé le cadre de la *Ménippée*, le plan général de l'ouvrage; ses amis en rédigèrent les différents morceaux, et Pierre Pithou, revoyant l'ensemble, amena le livre à cet état de perfection qui donna aussitôt à la *Ménippée* un succès universel et éclatant, un succès que nul pamphlet jusque-là n'avoit obtenu, et que les partis opposés eux-mêmes (tant l'esprit a de puissance!) n'osèrent ni arrêter ni contredire.

Mais quels furent ces amis inspirés qui surent si bien s'entendre pour improviser de la sorte, en face des événements, sous la loyale impression du sentiment patriotique et sous le libre aiguillon de l'esprit françois, une bonne action en même temps qu'un bon livre? Quels furent ces hommes qui, au milieu de la dispersion des partis, eurent la force de faire à la fois et d'un seul coup, selon la vive et juste expression de notre spirituel et savant critique, M. Philarète Chasles, un pamphlet, une comédie et un coup d'État? Ils n'étoient pourtant ni ministres, ni grands seigneurs, ni chefs de parti, ni tribuns; chose singulière! ce n'étoient pas même des ambitieux: Philippe II ne leur payoit pas de pensions; la maison de Lorraine ne leur promettoit pas de faveurs; ils n'espéroient rien de la féodalité huguenote ni de la turbulente démagogie des Seize. La *Ménippée* est tout simplement l'œuvre honnête, sincère, de quelques bons bourgeois disant, un beau jour, la vérité à leur pays sur les mensonges politiques, et cela par tous les moyens : par le sarcasme, par la raillerie, par l'éloquence.

Ces courageux écrivains n'aspiroient point à la renommée, et le temps cependant a consacré leur mémoire...

A peine connue, la *Satyre Ménippée* fit le plus grand bruit et fut lue avec une incroyable avidité. On la réimprima quatre fois et à grand nombre en moins de quatre semaines. Mais écoutons un témoignage contemporain, qu'il est bon de recueillir; c'est Cheverny qui parle : « Quelques bons et gentils esprits du temps, qui s'em-« ployèrent à descrire la tenue et l'ordre des Estats de Paris, en « firent un livre intitulé *le Catholicon d'Espagne* ou *Satyre Mé-« nippée*, dans lequel, souz paroles et allégations pleines de rail-« lerie, ils bouffonnèrent comme en riant le vrai se peut dire ; ils

« déclarèrent et firent apertement recognoistre les menées, desseins « et artifices, tant de chefs de la Ligue et Espagnols, que desdits « Estats par eux apostez; et si par divers discours et harangues « qu'ils firent faire aux uns et aux autres, selon leurs humeurs, « caprices et intelligences, en telle sorte qu'il se peut dire qu'ils « n'ont rien oublié de ce qui se peut dire pour servir de perfection « à cette satyre, qui bien entendue sera grandement estimée par la « postérité; et d'autant qu'aux premières impressions d'icelle, il y « avoit certaines choses un peu libres, mais très-véritables, qui « touchoient quelques particuliers et entremetteurs du dit party, « lesquels estoient depuis revenus en l'obéissance du roy, ils firent « tant qu'aux secondes impressions ils en retranchèrent ce qui les « offençoit, et ne purent néant-moins empescher que le tout ne « fust demeuré dans la mémoire et dans la bibliothèque des plus « curieux du temps, pour leur servir de honte et d'exemple à leurs « semblables de ne se laisser emporter à telles furies pour leurs in- « térêts et passions à chacun en particulier. »

La *Satyre Ménippée*, on a eu occasion de le dire ailleurs, montre ce que peut l'esprit au service d'une bonne cause. L'aménité de ces plaisanteries attiques, malgré leur naïveté un peu crue, cette verve de bon sens, cette malice pleine de goût contrastoient si bien avec la férocité et le cynisme des derniers suppôts de l'Union, que tout le monde demeura convaincu.

Tous ceux qui prirent une part plus ou moins active à la *Satyre Ménippée* nous sont connus : un chanoine de la Sainte-Chapelle, un conseiller-clerc au parlement, un professeur au Collége royal, un jurisconsulte, le précepteur d'un prince et le prévôt de la connétablie, tels furent les collaborateurs qui se rassembloient chez Gillot, quelquefois chez Pierre Le Roy, et qui, s'aiguillonnant les uns les autres par la causerie, se trouvèrent un jour, sans s'en douter, avoir écrit un livre durable, l'un des premiers livres qui soient entrés dans le domaine définitif et inaliénable de la littérature françoise.

Une tradition qui mérite croyance paroît avoir ainsi distribué les parts :

L'idée première et le plan appartiennent à Pierre Le Roy;

La Harangue du légat est de Jacques Gillot;

Celle du cardinal de Pellevé est de Florent Chrestien;

Celles de monsieur de Lyon et du recteur Rose sont de Nicolas Rapin;

Enfin, celle de d'Aubray est de Pierre Pithou.

Quant aux vers, ils furent, pour la plupart, composés par Passerat : le reste appartient à Rapin.

Il y a, on le voit, des portions de l'ouvrage dont les auteurs demeurent inconnus ; ainsi la Description des tapisseries et des tableaux, et les deux Harangues du lieutenant général et de Rieux. C'est une lacune qu'il est impossible de combler, à une pareille distance des hommes et des événements. On n'a d'ailleurs aucun détail sur la mystérieuse composition du livre... Comment se distribuèrent les rôles?..... Il a dû se passer là des scènes piquantes, des scènes qu'il seroit curieux de reproduire pour étudier les secrets de naissance et d'exécution de la pensée littéraire. Mais, bien plus encore que pour les *Provinciales* (car il s'agissoit là de la destinée même de la France, de l'état et du gouvernement), le plus profond secret fut gardé ; on observa le plus strict anonyme, et ce n'est que dans le courant du XVIIe siècle qu'on connut avec une entière certitude tous les auteurs de la *Ménippée*.....

Le XVIIe siècle admira cette raison supérieure qui s'allioit si bien à la raillerie ; il comprit, ainsi qu'on l'a très-bien remarqué, que ce n'étoit pas un crime de défendre le trône de Henri IV avec cet esprit national que Marguerite de Navarre avoit transmis à Henri IV lui-même. C'est seulement dans un moment de mauvaise humeur que Voltaire (avec son esprit preste, il avoit beaucoup à prendre et il a beaucoup pris dans la *Ménippée*) a pu la traiter « d'ouvrage très-médiocre. » Le jésuite René Rapin, qui devoit avoir des préventions, convient lui-même dans ses *Réflexions sur la poétique* que c'est « un chef-d'œuvre de délicatesse, de fi- « nesse et de naturel, » et il va jusqu'à le placer à côté de *Don Quichotte*. Je n'irai pas jusque-là.

Ce qui a consacré la durée définitive de la *Ménippée* et ce qui fait la gloire de ses auteurs, c'est d'avoir tracé des caractères en même temps que des portraits. M. Saint-Marc Girardin a parfaitement fait ressortir la vérité de ce point de vue : « Dans ce livre, dit-il, chaque acteur a une part de vérité contemporaine qui marque sa date et son nom, et une part de vérité abstraite et philosophique qui lui donne quelque chose d'éternel. C'est par là que la *Ménippée* est autre chose qu'un admirable pamphlet, car les pamphlets ne peignent des gens que les costumes et les dehors. La *Ménippée*, qui est une comédie, perce jusqu'à l'homme, et, sous les ridicules du jour, elle montre et fait ressortir les passions éternelles de notre nature. »

La place de la *Ménippée* est à jamais marquée, dans notre langue, entre Rabelais et Pascal ; elle continue le premier, elle annonce le second : c'est la transition entre *Gargantua* et les *Provinciales*.

D'UN LIVRE ATTRIBUÉ A GUILLAUME ROSE,

ET QUI A POUR TITRE :

DE JUSTA REIPUBLICÆ CHRISTIANÆ IN REGES IMPIOS AUTHORITATE, justissimaque catholicorum ad Henricum Navarræum et quemcumque hæreticum a regno Galliæ repellendum confæderatione.

§ I

Quel en est l'auteur.

Je connais deux éditions de ce curieux ouvrage : la première parut à Paris, chez Guillaume Bichon, 1590, in-8° (1) ; David Clément assure qu'elle est *fort rare* (2). La seconde est d'Anvers, 1592, in-8°, chez Jean Keerberg.

Les critiques, les historiens, les bibliographes, ne sont pas d'accord sur l'auteur de ce traité. Je vais rapporter les principales opinions, après avoir fait remarquer que la dédicace du livre est signée : *G. G. R. A. Peregrinus romanus*, et que la seconde édition porte sur le titre même : *Guillelmo Rossæo auctore.*

Le savant Le Duchat, s'appuyant un peu légèrement sur la *Bibliotheca classica* de Draudius, attribue cette production à Guillaume Rose ; il n'élève même aucun doute à ce sujet dans ses Commentaires sur la *Ménippée* (3). D'après l'autorité et la compétence reconnue de Le Duchat, le P. Lelong n'hésita pas à dire que ce livre était *attribué communément* à G. Rose (4) ; le jésuite Daniel en fit autant dans son *Histoire de France* (5), ainsi qu'Anquetil dans l'*Esprit de la Ligue* (6).

(1) Biblioth. de l'Arsenal, 6048 H. Je me servirai de cette édition : il y a eu des suppressions dans la seconde.

(2) *Biblioth. des Livres difficiles à trouver*, in-4°, 1760, t. IX, p. 417 et suiv.

(3) Le Duchat n'avait évidemment connu que la deuxième édition qu'il prit pour la première, car il dit : « Rose fit imprimer ce livre à Anvers en 1592. » (V. *Ménipp.*, éd. de Ratisb., 1726, t. II, p. 196.)

(4) *Bibl. hist. de la France.* n° 19230.

(5) A l'année 1598.

(6) V. liste des ouvrages cités n° 36.

Mais l'abbé d'Artigny vint contredire l'opinion reçue. Voici ses propres paroles : « Cet ouvrage n'est point de Guillaume Rose auquel le P. Lelong l'a donné mal à propos. L'auteur s'y est désigné de cette manière : *G. G. R. A. Peregrinus romanus*, lettres initiales qui doivent ainsi s'expliquer : *Guillelmus Reginaldus Anglus*. Cet Anglais étoit alors à Paris, et grand ligueur. Il avait abjuré la religion anglicane à Rome, et c'est apparemment pour cela qu'il prenait le titre de pèlerin romain. Pitseus, ami et compatriote de ce Reginaldus, lui attribuant cet ouvrage, il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne soit véritablement de lui (1). »

Différents critiques déjà avaient donné le *De Justa Reipublicæ in reges Authoritate* à d'autres qu'à Rose. Il avait été question de Boucher, de Gilbert Génébrard et enfin de Guillaume Giffort (2); Andreas Westphalius (3) avait même dit : « Hac larva se velasse putatur Guillelmus Giffordus. » On peut voir les sources de ces différentes hypothèses dans la *Bibliothèque* de Clément ; aucune n'était appuyée de la moindre preuve. David Clément se range d'ailleurs à l'avis de d'Artigny, et il ajoute, comme nouvelle preuve, que le nom de *Rossæus* n'était pas un pseudonyme de la part de Raynolds, puisqu'il y avait *alias Rossæus* dans son épitaphe. Fontette, en ses additions au P. Lelong, prit le parti de son prédécesseur contre d'Artigny : « Qui empêche de croire, dit-il, que cet Anglais a pu faire la dédicace, Rose voulant se cacher ? »

De nos jours enfin, la question, loin de s'être éclaircie, semble encore plus confuse. M. Weiss dit dans la *Biographie universelle* (4) : « L'opinion de d'Artigny n'a pas prévalu, et Rose reste l'auteur d'un des libelles les plus séditieux qu'ait enfanté la haine contre Henri IV. » Barbier, au contraire, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, n'hésite pas à dire que « d'Artigny a raison, » tandis que le savant M. Brunet, en citant le *De Justa Reipublicæ in reges Authoritate*, ajoute entre parenthèses : « Auctore Guill. Rose (5). » Tout récemment enfin, M. Hallam semble avoir adopté cette dernière opinion : « A en juger, dit-il, par les preuves internes, *from internal*

(1) *Mémoires* de d'Artigny, in-12, t. VI, p. 178. — J'ajouterai que Reginaldus ou Raynolds est mort à Anvers en août 1594, âgé de 50 ans.

(2) Baillet, sans toucher d'ailleurs à la question qui nous occupe, dit dans sa table des pseudonymes : « Rossæus Guillelmus : Guill. Giffort et Guill. Raynolds ou Reginaldus. » (*Jugem. des Savants*, 1722, in-4°, t. VI, p. 544.) Cela ne résout rien.

(3) *Epist. II de Libris public. auctor. combustis*, Sedini, 1710, in-8°, p. A, 4.

(4) T. XXIX, p. 19.

(5) *Manuel du Libraire*, au mot Justa.

evidence, le livre paraît être l'œuvre plutôt d'un Français que d'un étranger (1). »

Tels sont les avis contradictoires des bibliographes. Le problème est compliqué, on le voit, plus compliqué encore qu'il ne l'était pour le *Vindiciæ contra tyrannos*, lequel fut tour à tour attribué à Bèze, à Duplessis-Mornay, puis définitivement rendu, par la critique perspicace de Bayle, à la mémoire de Hubert Languet.

Une solution est-elle possible? On a commis plusieurs erreurs.

M. Barbier a relevé avec raison celle du P. Lelong, qui assure que l'édition d'Anvers porte la signature : Rossæus, *episcopus sylvanectensis*, ce qui lèverait toute difficulté, mais ce qui est une supposition gratuite.

Il y a donc lieu de douter que G. Rose soit réellement l'auteur du livre en question. Sans doute la tradition générale le lui attribue ; mais comme Le Duchat, à qui remonte cette tradition, ne donne aucune raison, aucune preuve, les scrupules sont légitimes.

Voilà où en est ce petit problème bibliographique. Risquons à notre tour quelques objections, appuyons-nous de quelques textes nouveaux.

D'Artigny se fonde sur Pits, qu'il assure avoir été l'*ami* de Raynolds. Par malheur Pits ne dit pas un mot de cela, bien au contraire : « Ego saltem in eo glorior, quod semel in vita hunc hominem vidi et salutavi, Rotomagi, anno 1588. » Ce serait là une singulière amitié. D. Clément, qui pourtant avait eu recours au livre de Pits, a répété l'erreur de d'Artigny.

Cette erreur vient de ce que Pits dit tenir la plupart des détails qu'il donne sur Raynolds, *pro majore parte*, d'un ami commun, Guill. Gifford (2).

Mais, qu'on le remarque, le *De Justa Reipublicæ in reges Authoritate*, a été également attribué à ce Gifford. A l'époque où parut le livre de Pits, en 1619, Gifford en profita peut-être pour rejeter sur la mémoire d'un ami mort et oublié la solidarité de doctrines qui n'étaient plus de mise, après trente ans d'intervalle : ce n'est là qu'une hypothèse.

Autre objection : ce pseudonyme de Guill. Rossæus, que Raynolds a pris sur quelques autres écrits insignifiants et qu'on lui a donné sur son épitaphe, suffit-il pour que nous lui attribuions le *De Justa?* N'était-ce pas là un nom courant et sous lequel on

(1) *Introduct. to the literat. of Europe*, t. II, ch. IV, sect. II, § 32, note.

(2) *Relationem Historicarum de rebus anglicis*, Paris, 1619, in-4°, pag. 790 et suiv.

s'était déjà déguisé ? Thomas Morus ne l'avait-il pas pris en défendant Henri VIII contre Luther (1) ?

Voici maintenant un texte favorable (je devrais dire défavorable, si je jugeais au fond le livre) à l'Écossais Guill. Raynolds. Je lis dans un des passages inédits de Lestoile publiés récemment par M. Champollion : « J'ay presté à M. Dupuys le livre d'un Escossois qui en matière de boucherie ligueuse n'en doit rien à Boucher, intitulé : *De Justa Reipubl. in reges impios Authoritate* (2). » Or Lestoile est un contemporain, Lestoile était curieux de ces sortes de libelles ; il était renseigné sur leur origine. — Autre preuve : Raynolds préparait un traité polémique sous le titre de *Calvinoturcismus*. Sa mort, arrivée en 1594, vint l'interrompre, et ce livre ne parut qu'en 1597 ; or on verra tout à l'heure, dans le *De Justa*, les calvinistes également comparés aux Turcs. On croirait qu'il n'y a rien à répondre.

Mais, au contraire, plus on avance et plus la question s'obscurcit. Si l'auteur de ce traité est un Écossais, pourquoi, en parlant de Buchanan, son compatriote, dit-il : « *Quidam* historicus scotus (3) ? » Pourquoi, d'un autre côté, son compatriote Barclay l'appellera-t-il aussi : « Rossæus *quidam* peregrinus qui librum scripsit (4) ? » Des réfugiés, même d'opinion différente, parlent-ils ainsi des écrivains de leur pays ?

On ne voit pas le moins du monde, par la lecture du traité même, que l'auteur soit un Écossais. Sans doute il parle sans cesse de Marie Stuart, il maudit à toutes les pages Élisabeth, il injurie Morton (5) et le roi Jacques VI (6), il se moque même de ceux qui parlent des affaires d'Angleterre sans savoir l'anglais : « Ecquid bonus iste vir linguam anglicanam intelligit ? » Mais aussi comment un Écossais dirait-il vaguement, en parlant d'un fait accompli en Écosse : « Scoti testantur. » Ne reconnaissez-vous pas une

(1) V. *Vind. Henri VIII, reg. Angliæ a calumn. Lutheri*, Londini, 1523, in-4°. — Ce qu'il y a de singulier, c'est que le pamphlet de l'*Admonitio*, dont il a été question plus haut (p. 258), est aussi signé G. G. R. (voir Niceron, t. XXVII, p. 371.)

(2) Lestoile, éd. Champoll., gr. in-8°, notice sur les mss., p, 13. — Je trouve aussi dans un ouvrage du jésuite Keller, écrit en 1611, ces mots : « Liber Reginaldi *de Just. Reip. etc.*, jesuitarum non partus est. » (V. *Tyrannicidum*, Monachii, 1611, in-4°, p. 108.)

(3) P. 226 B.

(4) *De Regno et regali potestate*, Paris, 1600, in-4°, p. 248.

(5) Infamis ille proditor, ille Catilina, alter Colignius, Scotorum flagiosissimus... (p. 460 A.)

(6) Apostatam, bastardum, spurium, inferni filium... (*ib.* B.)

main française dans ces mots : « Nec guttam gallici sanguinis aut indolis habent... Angli æterni Galliæ hostes ? » Et pourtant ce n'est point Rose, ce n'est point un évêque qui parle. Un évêque aurait-il dit : « Cum uxoribus et liberis tranquille vivimus ? »

Je conclus, autant qu'on peut affirmer en pareille matière, que le *De Justa Reipublicæ in reges Authoritate* n'est ni de Raynolds ni de Rose. De qui est-il ? Interrogeons le livre lui-même : l'auteur, à un certain moment, observe qu'au milieu de ces déchirements de partis, la Bourgogne, si récemment réunie à la couronne, pourrait bien se séparer et faire corps à part ; il ne le désire pas pourtant, *quoiqu'il soit Bourguignon*, parce qu'il met les intérêts de l'Église et de la patrie avant ceux de sa province : « ..... Non tam quid sit utile Burgundico nomini quam quid sit utile reipublicæ christianæ expendo ; nec in meipso tanti vel sanguinem burgundicum vel mei regis gloriam, vel patriæ amplitudinem quam Christi fidem considero... Deum ex animo precor ut Galliæ veteris sui imperii terminos latissimos conservet..... Sin vero Gallia a majorum suorum catholicorum fide discedat, tum ego Galliæ non tantum pro uno sex reges exopto ut olim dux noster Carolus, sed etiam decem et decies mille si fieri posset, omnibus nimirum urbibus suos separatim regem et regulas imprecor (1). » Observons, en passant, dans ces derniers mots, que les idées de démembrement n'effrayaient pas trop cette Ligue, qui, dit-on, nous a donné l'*unité*.

Je suis donc en droit d'inférer de ce qui précède, jusqu'à plus ample information, que le livre dont il s'agit n'appartient ni à Raynolds, lequel était Anglais, ni à Guillaume Rose, lequel était né à Chaumont en Bassigni (2) ; mais que, malgré l'avis très-grave de Lestoile, il est d'un pamphlétaire bourguignon, demeuré inconnu.

§ II.

Analyse de ce traité.

I. — C'est la nature qui a créé les *républiques* et les sociétés civiles. La *république* choisit à son gré un gouvernement, soit royal, soit aristocratique, soit démocratique. Le principe de l'élection des

(1) P. 475 B.

(2) Le Bassigni a été réuni à la couronne de France en 1361 avec la Champagne ; les rois de France établirent même un bailliage à Chaumont (V. le *Dict. Géog.* de Lamartinière.) Chaumont ne faisait donc pas partie du royaume de Bourgogne.

rois découle de la nature constituée par Dieu, et de la raison que Dieu aussi a donnée à l'homme (1). Le peuple peut, selon les exigences du temps et des mœurs, modifier le gouvernement. Cela dépend de sa volonté (2). Qu'on se souvienne que la royauté est voisine de la tyrannie, *vicinam tyrannidem*.

II. — Ce serait la marque d'une âme vile de négliger ce noble don de la liberté qui est en nous (3). Tout roi, avant de monter sur le trône, même par succession, doit interroger la volonté nationale. Avant leur couronnement, les monarques n'ont pas d'autres droits sur leur empire que ceux du fiancé sur sa fiancée (4). Un prince qui se croirait roi avant que cette solennité du couronnement ne fût accomplie, serait un tyran (5). Même après l'avénement, la propriété des domaine royaux reste au peuple (6), et c'est au peuple aussi qu'il appartient à son gré d'étendre, de restreindre, de modifier, d'abolir le pouvoir monarchique, ou de substituer un autre pouvoir au pouvoir existant (7).

III. — Qu'est-ce qu'un tyran? Ce n'est pas assurément un roi comme l'excellent et très-clément (8) Charles IX : il suffit de rappeler ses actes, par exemple la saint Barthélemy, *Justitia Bartholomœana* (9). Qu'est-ce donc qu'un tyran? (L'auteur développe ici les idées de La Boëtie; voir plus haut, p. LXIII.)

IV. — Le luthéranisme est pire que le paganisme, *deterior*.

V. — Le calvinisme est de beaucoup plus pernicieux que le paganisme, *longe detestabilior*. Il y a même plus de rapports entre le paganisme et le christianisme qu'entre la doctrine calvinienne et la doctrine chrétienne (10).

(1) Principum electio fluit a natura quam Deus condidit et a ratione quam Deus homini infudit. (p. 5 A.)

(2)... Ipsorum populorum voluntas, arbitrium, designatio... (p. 10 A.)

(3) Sordidi et servilis animi est libertatem tam præclare nobis traditam negligere... (p. 27 A.)

(4) ... Idem quod ex sponsalibus mariti ad uxores... (p. 35 A.)

(5) Rex absque solenni coronatione regnum invadens est potius tyrannus quam rex. (p. 38 B.)

(6) Regalis patrimonii rex non est proprie dominus, sed populus. (p. 58 A.)

(7) Regnum potentiam respublica potest dilatare, restringere, commutare, et penitus abrogare, aliamque substituere... (p. 62 A.)

(8) Optimum et clementissimum... (p. 66 A.)

(9) P. 96 B. — Herrera dit : « La Fiesta de san Bartolomo. » (*Hist. de los successos de Francia*, Madrid, 1598, in-4°, p. 106.) C'est une variante.

(10) Paganismus multo magis cum religione christiana convenit quam calvinismus. (p. 184 A.)

VI. — Les huguenots ne sont Français, ni au point de vue de la politique ni au point de vue de la religion. De toute manière les Turcs et les Sarrasins ont plus de droits qu'eux à porter ce nom. Un calviniste ne peut pas être dit Français à d'autre titre que le serait un chien de France (1).

VII. — Le Béarnais hérétique ne peut devenir roi très-chrétien. C'est le dernier des traîtres (2). C'est un impudent qui déteste la noblesse, le clergé, les communes. C'est un excommunié qui ne peut ni prêter serment ni anoblir. C'est un bâtard, il est fils du ministre huguenot Merlin (3). La liberté de conscience qu'il introduirait en France serait une calamité ; le calvinisme achemine au mahométisme (4).

VIII. — L'excommunication emporte la déchéance du trône. Les évêques rempliront leur mission ; pas un catholique ne faillira à son devoir. Il s'agit de la vie ou de la mort de la France.

IX. — On doit prendre les armes contre un roi hérétique. L'écriture, l'histoire, tout le passé l'atteste. Que les nobles écoutent la voix de leur conscience.

X. — Les protestants ont adopté une abominable doctrine, à savoir que chacun peut tuer les tyrans, c'est-à-dire les princes qui n'adoptent pas leur évangile (5) : et c'est ainsi qu'ils ont loué la mort de François de Guise et aussi celle de Marie Stuart, celle du duc de Parme. Leurs principes pourtant sont souvent vrais ; ils énoncent beaucoup d'axiomes. Quand Buchanan se tient, par exemple, dans l'argumentation dogmatique, nous ne pouvons qu'adopter son avis, *concedamus*. Mais pour quelques vérités générales, que d'erreurs honteuses, quelle chute criminelle, quelles désastreuses applications ! Les huguenots font de l'évangile un caméléon qui change selon leurs passions (6). Il faut rétablir la vérité. Sans au-

(1) Hugonotas nec christiane nec politice esse Gallos... Dico ut Turcæ et Saraceni magis proprie, vere, philosophice, politiceque Galli appellentur quam isti... (p. 197 A.) — Hugonota nulla ratione Gallus magis quam canis gallicus. (p. 236 A.)

(2) Sceleratissimus Galliæ proditor... (p. 240 A.)

(3) Pag. 249 A.

(4) Libertas religionis a Navarræo concedenda erit Galliæ perniciosissima. (p. 277 B.) — Calvinismus in Gallia viam præstruit mahometismo. (p. 283 B.)

(5) Contra furiosam protestantium opinionem de regibus christianis evangelio suo adversariis, quos tyrannos vocant, per privatos homines quoscumque jugulandis, et quemadmodum verus tyrannus jure et recte a privato potest interfici.

(6) Confuse eructant, ut ægri in somniis, quædam vere axiomata quæ tamen postea, quum ad particulares conclusiones applicant, demum

cun doute l'Écriture approuve le tyrannicide (1). Mais comment? il y a deux cas : ou il s'agit d'un tyran qui s'est établi par violence, comme Denys, Phalaris, Pisistrate, Aristodème et César, et celui-là, chacun peut le tuer, la chose est évidente, *non magna controversia ;* ou c'est un roi qui est devenu tyran : là, il faut des actes nombreux, attendu qu'une seule hirondelle ne fait pas le printemps, *una hirundo non facit ver*. Mais s'il devient avéré et manifeste que la volonté de la République est de ne plus obéir à ce prince comme roi, mais de lui résister comme tyran, cette autorité est suffisante. Les particuliers ont le droit alors de tuer le tyran comme ils tueraient un voleur (2). Ce qu'il faut surtout attendre, ce qui est décisif, c'est l'avis de l'église (3). Au surplus il y a un acte qui peut servir de modèle : c'est celui de Jacques Clément, ce très-illustre et candide jeune homme, dont l'Esprit-Saint a armé le bras, dont Dieu a fait son instrument pour le souverain et immortel profit de l'Église de France, de l'Église d'Europe ; il faut défendre sa renommée et son honneur contre les infâmes calomnies de ces hommes, Politiques de nom, athées de fait, qui ne cessent de rabaisser et de ternir cet acte héroïque et tout à fait divin (4).

XI. — Le Béarnais est hérétique relaps ; or un roi hérétique doit être tué comme tout autre hérétique (5).

XII. — Que les grandes familles, que tous les Ordres de France entendent notre voix, la voix de la Ligue. La Ligue est appuyée par les Espagnols, cette grande nation qui a renouvelé la gloire romaine et la puissance des monarchies orientales (6) ; elle est appuyée par notre roi (7), le noble cardinal de Bourbon, ce Char-

turpiter errant et labuntur... (p. 387 A.) Religionem pro libidine instar chameleontis in omnem formam vertunt. (p. 424.)

(1) Scriptura clare approbat tyrannicidas. (p. 407 A.)

(2) Si aliqua certe et evidenti ratione constiterit reipublicæ eam esse voluntatem ut huic deinceps non tanquam regi obediatur, sed resistatur ut tyranno, hæc reipublicæ voluntas privato cuivis perspecta, satis ampla eum auctoritate instruit ut tyrannum tanquam latronem interimat. (p. 394 A.)

(3) Ecclesiæ sententia in rege tyrannico deponendo maxime attendenda. (p. 395 A.)

(4) Innocentissimus et præclarissimus juvenis. (p. 389 A.) — Ad summum et immortale Galliæ et Europæ ecclesiæ beneficium à Spiritu Dei impulsus et armatus... (p. 389 B.) — Famam et honorem defendam contra nequissimos quosdam, re calvinistas vel atheos, nomine Politicos, qui hoc ejus factum heroicum et plane divinum carpere et calumniare non cessant. (p. 389 B.) — Singulare Dei organum... (p. 490 B.)

(5) Rex hæreticus ut alius hæreticus cuivis occidendus. (p. 413 A.)

(6) Pag. 25 B.

(7) Ce livre a en effet un *privilége* : « Summa privilegii regis, » le-

les X, qui est un autre Melchisedech, *sacerdos et rex ;* elle est appuyée par cette noble famille de Lorraine qui a donné tant de héros à la France (1). Qu'on y pense donc, et qu'on entre dans l'Union ; le meilleur moyen de placer son argent est de le donner à la Ligue (2). Il y aurait bien des arguments à ajouter à ceux qui précèdent, mais c'est l'office du clergé, c'est la mission des prédicateurs. Qu'il suffise de faire remarquer à la noblesse qu'elle se perd. Le nom de Henri semble un mauvais présage, un nom fatal chez les rois (3). La propriété changera de mains ; l'aristocratie sera dépouillée. Que font les nobles ? ils se mêlent avec le peuple et lui inspirent le sentiment de l'égalité. Serfs, barons ou comtes sont indistinctement choisis pour les commandements, pour les emplois publics. Les ministres huguenots commandent en rois et méprisent l'aristocratie (4). Leur plan secret, leur idée fixe est d'établir en France un gouvernement analogue à la république suisse (5). Toutefois, malgré ces défections, malgré ces hontes, il ne faut pas perdre courage : le peuple a gardé l'amour et la simplicité de sa croyance antique ; la noblesse n'a rien perdu de son mâle courage et de sa persévérance ; la piété et la doctrine, l'étude, n'ont point cessé de vivre dans ce clergé admirable, toujours zélé, toujours prêt à défendre la foi par ses livres ou par ses sermons, ou à la fortifier de son sang (6).

quel fut donné par le Conseil : « datum a Concilio regio, 20 novembre 1589. »

(1) L'ouvrage est dédié à Mayenne. L'auteur donne au long la généalogie de son héros qu'il appelle *inclytus* et qu'il compare à Machabée. On voit avec évidence que son désir est de faire passer la couronne aux Guises.

(2) Optimus modus pecunias collocandi... (p. 520 A.)

(3) Henricus... fatali ut opinor regibus ad regna destruenda nomine. (p. 528 A.)

(4) Nonne illic plebeii cum nobilibus eadem omnino æqualitate confunduntur, nonne coloni æque ac barones comitesve ad præfecturas et officia publica assumuntur?... Imperant regaliter ministri... (p. 521 B.) — Nobilitas contempta a ministris... (p. 522 A.)

(5) Hæc est idea quam mentibus suis concipiunt ad ipsam popularis Helvetiorum reipublicæ normam expressa... (p. 523 B.)

(6) In populo antiquæ fidei simplicitas et amor, in nobilitate excellens fortitudo et constantia, in clero pietas, doctrina, studium, eamque fidem vel libris, vel concionibus, vel etiam sanguine confirmandi mirabilis propensio et alacritas. (p. 527 A.)

§ III

Jugements divers sur ce livre.

Le cardinal de Plaisance, légat du pape près l'Union, disait, après avoir lu l'ouvrage dont on vient de voir l'analyse, qu'il était le résumé des véritables opinions de la Ligue et qu'il dispensait de tous les autres écrits du temps (1). On peut juger par là des doctrines et de la moralité des ligueurs.

Anquetil avait à peine parcouru sans doute le *De justâ Abdicatione* de Boucher et le traité anonyme qu'il attribue à Rose ; voici pourtant le double et bizarre jugement qu'il en porte : « Il y a entre l'ouvrage de Rose et celui de Boucher la différence qu'on met entre un savant poli, quoique prévenu et passionné, et un pédant fougueux. Le style de Rose est clair, élégant, ses expressions *ménagées*, au lieu que Boucher vomit les invectives et accumule sans choix et sans pudeur les mensonges les plus grossiers ; son style est boursouflé, traînant, ennuyeux. De ces deux livres l'un est l'ouvrage d'un homme de génie, l'autre la production d'un pédant érudit. » La rhétorique fleurie, les périodes déclamatoires, les épithètes redondantes et sonores avaient séduit Anquetil. On peut comparer les deux traités ; ils se valent, et *le génie* de toute façon n'a rien à démêler en pareil lieu. David Clément n'avait pas la même admiration pour « ce livre affreux dont on ne saurait lire une page sans horreur. »

La discussion bibliographique à laquelle nous nous sommes livré tout à l'heure nous a mené presque au scepticisme sur l'auteur pseudonyme de ce livre ; on ne saurait le regretter pour sa mémoire.

(1) In illo libro strictim contineri quidquid sparsim apud omnes alios scriptores in negotio, quo tunc apud Gallos agebatur, inveniri posse. (Pits, *loc. cit.*)

NOTE SUR MARIANA.

Le fragment latin qui suit est extrait d'une thèse de CHARLES LABITTE, qui a pour titre :

DE JURE POLITICO QUID SENSERIT MARIANA.

Nous publions seulement la conclusion de ce travail, comme complément de l'analyse des théories politiques du XVIe siècle, dont Charles Labitte a donné dans ce livre un si exact et si savant tableau. (*Note de l'éditeur.*)

Nunc si, concludentes, Marianæ librum philosophica et historica ratione consideraverimus, hæc inveniemus :

I. — Marianæ liber philosophiæ politicæ dissertatio dici non vere potest, sed potius libellus quamdam philosophiæ speciem affectans. Mariana enim mediocriter curat lucem magnis de societatum origine ac dominiorum jure legitimo quæstionibus afferendam ; ad id unum intentus, ut speciosam de regum cæde rationem statuat, parum de principiis sollicitus, quæ vel in ipso exordio ad conclusionem jam accommodavit. Qua ratione omnis illa Marianæ de politico jure doctrina explicatur, scilicet cædem regum justam et legitimam esse ; reges enim nihil esse, nisi famulos populorum. Inde illa a Mariana declarata sententia, quam ex seculo XVI juris publici consulti XVIII seculi usurpaverunt, scilicet jus potestatis non Deo, sed hominum voluntate constare.

Hic vero, et cum principiis facta, cum jure historia conveniunt, oportet primam societatis originem quoddam esse inter populos et reges pactionis genus ; et potestatem quamdam esse cessionem, quæ semper repeti potest ab iis qui cesserunt. Inde Marianæ de societatum origine doctrina.

His ab initio positis, nihil jam Marianæ opus est, ut rebelliones, regum necem, politicas cædes justas esse probet.

Duplex modus Marianæ refellendi exstat : primum si ostenditur ejus principia falsa esse, pariter et historiæ documentis et juri naturali repugnantia ; si probatur dein, etiamsi ista concedantur, Marianam inde impotentes sententias et rationi et religioni improbatas deducere.

1° Falsum est societatem ex pactione qualibet ortam esse. Hac de re Mariana, Hobbesius et J. J. Russeus in errorem pariter inducti fuere. Quippe qui non senserunt hac prima pactione, secundum illorum opinionem, apta ad societatem creandam, supponi illam societatem jam creatam esse, ita ut hoc orbe circumagatur : societas necessaria fuit, ut oriretur societas. Historici vero annales et psychologia pariter huic doctrinæ arte inventæ adversantur ; homo enim animal est ad societatem natum ; societas nativa est, et potestas qua primum societas ea creatur, et pactionem et cessionem quamlibet antecedit.

« Homo, inquit Montesquius, mira verborum concinnitate, in societate nascitur, et in ea perstat. »

Errat igitur ille, atque a vera longe ratione fertur, qui potestatis omnem auctoritatem, omne jus, ex plebis libidine pendere affirmat, et plebi cujuslibet regis aut privati capitale judicium permittit. Ex plebe enim, si ad id solum attendas quod plebs illa est, hoc est hominum cœtus atque numerus ; ex plebis voluntate, si ad id quod plebis arbitrium atque voluntas est, neque cum ipso jure justitiaque, cum ratione rerum, cum bono denique atque æquo conferas ; ex his, inquam, potestatis neque legitimæ quidquam elicias, neque permanentis, neque omnibus venerandæ : quod clarius, si a politica ad civilem rerum rationem confugeris, elucebit.

Illud objiciendum, fateor, Marianam multitudinem, atque popular imperium conviciis exagitasse. Quod quum omni scriptoris doctrinæ ex adverso repugnet, nihil aliud significare judico, nisi prudentissimi hominis circumspectionem, aut, ut sæpius accidit, conditionis humanæ imbecillitatem atque inconstantiam.

2° Imo plebem universam si quis ea donaverit auctoritate, ut vitæ necisque in quemlibet potestatem habeat, tamen eamdem hanc auctoritatem quomodo privato cuilibet exercere liceat, plane non video. Quum auctoritatem atque jus, quantumvis philosopheris, nemo de nemine, neque privatus de privato habeat, multominus habet de eo per quem omnis rerum summa agitur atque constat. Finge aliquem, si fas est, eo gladio armatum, cujus usum lex nulla temperet ; irritum sane quid atque sine ictu, quoad bonum æquumque, telum fuerit.

Mariana igitur, quibus doctrinam principiis fulcire conatus est, ea fictitia falsaque, et justitiæ ipsi atque ipsi hominis indoli repugnantia, haud immerito affirmaverim ; et quæ ex principiis, eo auctore, sequuntur, ea omnia non modo falsa eo ipso quod falsa principia sint, sed etiam quod ea ex principiis exoriri falso plerumque existimaverim.

Cæterum, utrum tales doctrinæ inter philosophorum speculationes annumerari dignæ sint, et vel minima disceptatione examinari, an potius inter famosissimos mentis humanæ errores ablegari, re attente perpensa, etiam nunc dubito.

II. — Quod ad historicam rerum rationem attinet, Marianæ liber, ut supra fuse prolixeque demonstratum est, eo potissimum alicujus esse momenti constat. Singulare enim exemplar atque proprium Mariana proposuit execrandæ istius doctrinæ, quæ totam veneno aliquantisper Europam infecit.

1° Quoad historiam Hispaniæ coævam, apparet eo documento, qualis regum, nullis legibus obnoxiorum, erga politicos scriptores indulgentia fuerit, quantumque intersit agendum atque speculandum discrimen. Illud præcipue mirum, quod Marianæ liber, paulo tardius evulgatus, in eaque quam antiquo more rex, nullo contradicente, administrabat regione, violentior multo atque audacior quam omnes ejusdem generis tractatus, qui apud populos sui mancipii, aut adversus stimulum calcitrantes, aut religiosa dissensione laborantes, in Germania, in Helvetia, in Gallia, in Scotia, editi sunt. Operæ item pretium fuerit, si recte attenderimus Marianam, quomodo ea usus fuerit scribendi licentia, ut de populari imminuto jure atque libertate quereretur, et Hispanorum amissis municipiorum immunitatibus. Doctrinæ quidem de regum occisione Philippus II rex favere videbatur, quia aliquid ex ea commodi percepturum se sperabat; Marianam autem de Aragonensibus incolis istis, quibus armorum etiam vi rescindendis adversatus erat immunitatibus, conquerentem haud passus fuerit. Philippo defuncto mutatæ res. Imo Philippus nomine tertius politicam illam doctrinam, quam tantopere Mariana prædicaverat, amplecti visus est; sacerdotes enim, optimatum damno, maximam, eo regnante, auctoritatem obtinuerunt.

2° Quod ad Pontificum attinet imperium, novi aliquid in Marianæ libro reperias. Omnes enim ævi XVI ferme theologi, quo adversus hæreticos fortiter pugnarent, reges populi quidem arbitrio, papas autem Dei arbitrio, stare proclamaverunt; ita ut reges tum ex Pontificibus supremis, Christi inter gentes vicariis, tum ex populo auctore suo penderent. Inde duplex adversus reges jus emanare constat. Mariana, quamvis e Societate Jesu unus foret, tamen hujus doctrinæ partem eam tantummodo sibi vindicavit, quam popularem vocarim, amissa ea omni parte, quæ sacerdotalis est.

Ex his igitur colligo, Marianam minime vulgari ingenio præditum, atque inter omnes tum ævo superiores, tum inferiores regum cædendorum auctores, eminere. Mirabitur etiam quis Marianam,

quum talia ediceret et famosus per totam Europam doctrina factus esset, supremo Pontifici reum non factum, atque condemnatum; utpote qui Pontificum super principes dominatui non faveret, et propterea omni excusatione indigere videretur.

3° Quod ad ipsum Marianam attinet, eum solum doctrinarum non insimulavero, quæ ab historicis ejusdem absunt scriptis. Aliquid earum haudim merito assignare licet et ætati, et rationi qua populos Hispanici reges gubernabant, cuique favebat Pontificum romanorum indulgentia. Quum vero Senatus Parisiensis Marianæ tantummodo opiniones damnatorio judicio designasset, posteri eum, omissis istarum doctrinarum cæteris fautoribus, odio et reprobationibus unum, pro cunctis, prosecuti sunt.

FIN.

TABLE

AVERTISSEMENT..... 1
INTRODUCTION.
§ Ier. — Jugements historiques sur la Ligue. — But et plan de ce travail..... 7
§ II. — Vue générale de l'histoire de la prédication en France. — Commencement de la décadence au XIVe siècle. — Avénement de la politique dans la chaire chrétienne. — La liberté et la répression..... 17
§ III. — La réforme et les idées démocratiques. — Le luthéranisme, le calvinisme et la royauté. — Théorie de la souveraineté populaire. — Théorie du régicide. — Les publicistes Hotman, Bodin, Languet, La Boëtie, Buchanan; les réfugiés anglais. — Alliance de la théocratie et de la démocratie dans la Ligue. — Le *De summo pontifice* de Bellarmin. 41

CHAPITRE Ier. — *De la Saint-Barthélemy à la mort de Henri III.*

§ Ier. — Les prédicateurs catholiques et les prédicateurs calvinistes. — Le P. Le Picart. — Jean de Hans. — Catherine de Médicis et Fournier. — La Saint-Barthélemy. — Une citation des sermons de Cornelio Musso décide Charles IX. — Approbation donnée au massacre. — Arnaud Sorbin. — Panigarolle, évêque d'Asti..... 79
§ II. — Situation des partis. — Les Guises et les prédicateurs catholiques. — Les prêches calvinistes. — Doctrine du ré-

gicide. — 1576; commencements de la Ligue. — Rôle qu'y doivent jouer les prédicateurs d'après les plans de l'avocat David. — Henri III attaqué en chaire. — Oraison funèbre des Mignons. — Edmond Auger. — Henri III prédicateur. — Maurice Poncet et les confréries.....

§ III. — La Ligue prêchée dans les provinces. — *Mystère* représenté à Châtillon. — G. Rose et les mascarades du roi. — La duchesse de Montpensier organise les prédicateurs. — Henri de Navarre commence à être injurié dans les sermons. — Le duc de Guise opposé au roi, à l'occasion de la bataille de Coutras. — Oraisons funèbres de Marie Stuart. — Renaud de Beaune. — Jean Boucher et Henri III.....

§ IV. — Comité des *archiligueurs*. — Projets d'inquisition. — *La Bibliothèque de Montpensier*. — *Histoire tragique de Gaverston*, par Boucher. — Émeute pour un sermon à Saint-Séverin. — Rôle des prédicateurs dans la Journée des Barricades. — Pigenat, Guincestre. — Premiers sermons à la nouvelle de l'assassinat des Guises. — Exaspération des orateurs contre Henri III. — Décret de déchéance prononcé par la Sorbonne. — Pamphlet royaliste contre les sermonnaires.....

§ V. — Résistance de quelques évêques. — Amyot et le prédicateur Trahy. — Le duelliste Claude de Marolles comparaît à David. — Siége de Paris. — Jacques Clément. — Oraison funèbre de Henri III par Jean de la Barrière. — Auger..... 128

§ VI. — Antécédents des prédicateurs; leur biographie. — Boucher. — Rose. — Launay. — Génébrarde. — Feuardent. — Crespet. — Le Petit-Feuillant Bernard de Montgaillard. — Les curés Hamilton, Julien, Aubry, Cueilly, etc. — Les missionnaires étrangers Cristin, Garin, Panigarolle. — Les prédicateurs Chavagnac, Benoist, Morenne. — Moines et docteurs..... 136

CHAPITRE II. — *Depuis l'assassinat de Henri III jusqu'à la levée du siége de Paris en avril* 1590.

§ Ier. — Propagation des doctrines du régicide. — Jacques Clément déclaré *bienheureux*. — Harangue de madame de Montpensier aux Cordeliers. — Henri IV fait exécuter deux prédicateurs, Chessé et Bourgoing. — Sermons en Espagne et en France contre Sixte V. — Panigarolle reste à Paris

malgré le pape et prêche en italien. — Sa modération relative. Sa violence sur une menace des Seize..... 153

§ II. — Retour sur les libelles publiés par les prédicateurs. — Launay renie ses antécédents absolutistes. — Lettre du Petit-Feuillant à Henri III. — Génébrard invoque la discipline ecclésiastique. — *La Vie de l'hypocrite Henri de Valois*, par Boucher. — *De Justa Henrici III abdicatione*, par le même. — Analyse de ce Traité; droit de l'Église, droit du peuple. — Autre pamphlet de Boucher..... 163

§ III. — Mémoire de Panigarolle sur la situation des partis et les chances des prétendants. — Diverses catégories de ligueurs d'après Pasquier. — Vues et intrigues de Philippe II. — Rôle de la maison de Lorraine. — Le parti des Politiques. — Avis du duc de Nevers sur les prédicateurs dans son *Traité de la prise d'armes*. — L'évêque de Beauvais Fumée insulté par un lieutenant de l'échevinage. — Le clergé de Mâcon fête le siége de l'hôtel de ville. — A Lyon, d'Espinac donne son palais épiscopal pour en faire une prison. — Les prédicateurs de Toulouse et l'assassinat du président Duranti. — Missionnaires envoyés de Paris. — Hylaret à Orléans. — Sa mort..... 174

§ IV. — Christin annonce au peuple la défaite d'Yvry. — Siége de Paris. — Rôle des trois curés royalistes Benoist, Morenne, Chavagnac. — Leurs antécédents. — Procession de la Ligue. — Récit comique de la *Ménippée*. — Mort d'Odon Pigenat. — Danger que court le curé Prévost par sa modération. — Efforts inouïs des prédicateurs pour calmer la détresse du peuple. — Vœu de Boucher à Notre-Dame-de-Lorette. — Famine..... 187

§ V. — Levée du siége de Paris. — *Tre prediche di Panigarola*. — Représailles des royalistes. — Claude de Sainctes condamné à la détention perpétuelle. — Jeune moine pendu à Chartres pour un seul mot. — Dadré et Jean Hébert à Rouen. — Le ministre Denort à La Rochelle. — Une sorte de *terreur* se répand et on assiste par crainte aux sermons. 199

APITRE III. — *Depuis la levée du siége de Paris jusqu'à l'abjuration de Henri IV.*

§ Ier. — Dissidences parmi les prédicateurs parisiens. — Sermons sur le siége de Chartres. — Violences d'Aubry. — Premières attaques contre Mayenne. — Proscriptions exigées par les prédicateurs. — Déclamations contre Henri IV. —

Vaines tentatives de Prévost et de Chavagnac. — L'archevêque de Gondi. — Bulles et doctrines ultramontaines..... 206

§ II. — Les prédicateurs attaquent le parlement. — Launay préside les Seize. — Création d'un Conseil des Dix. — Assemblée nocturne chez Pelletier. — Conjuration contre le président Brisson. — Prévost l'avertit en vain. — Exécution de Brisson et de Larcher. — Tardif arrêté et pendu par le curé Hamilton. — Boucher forme le projet d'une *Chambre ardente*. — Listes de proscription rédigées par les prédicateurs. — On apprend que Mayenne désapprouve ces actes. — La couronne est offerte à l'Infante. — Arrivée de Mayenne. — Harangue de Boucher. — Exil de Launay. — Récriminations des prédicateurs. — Mayenne implore l'aide de la Faculté de théologie..... 213

§ III. — Boucher est surnommé le *roi de la Ligue*. — Harangues de Lepelletier et de Feuardent. — Projets de conversion du roi. — Commelet. — Aubry. — *Lettre des crocheteurs* à Cueilly. — Accusations en chaire contre les personnes. — Rose déclame sur madame de Montpensier. — Réquisitoire de Dorléans. — Le parlement n'ose continuer les poursuites. — Discrédit de la chaire. — Sermons sur la convocation des États généraux..... 22[illegible]

§ IV. — Droit des États généraux d'après la Ligue. — Traité de Pigenat en faveur du duc Charles de Lorraine. — Garin injurie les États. — Le Légat essaie en vain de lui interdire la parole. — Menaces de Commelet. — Cynisme sans frein des prédicateurs, surtout à l'égard de Henri IV. — Feuardent, Guincestre, Simon Filliol. — Sorties contre Harlay et contre Mayenne. — Génébrard attaque la loi salique. — Aubry et Cueilly avouent qu'ils sont vendus à l'Espagne. — Le curé de Saint-André-des-Arcs conseille le meurtrier Barrière..... 22[illegible]

§ V. — Rôle donné aux prédicateurs dans la *Satire Ménippée*. — Harangue de Guillaume Rose. — La *Démonologie de la Sorbonne*. — Conférence de Suresnes. — Dépêche de Diego d'Ybarra à Philippe II. — Contradictions de Pigenat et de Boucher. — Sermons contre la Conférence. — Guincestre commence à se modérer. — Aubry vendu en même temps à l'Espagne et à madame de Nemours. — Il lutte de plates plaisanteries avec Boucher. — Le crédit du curé de Saint-Benoît diminue. — L'aveugle Normandin..... 23[illegible]

§ VI. — Les États convoqués pour élire un roi. — Sortie inat-

tendue de Rose contre l'Espagne. — Conjectures sur ce fait. — Folie subite du docteur Martin. — Prêches du ministre Damours en présence de Henri IV. — Efforts des prédicateurs royalistes Chavagnac et Morenne. — Benoist est appelé auprès du Béarnais, et hésite. — Guincestre se retire de la Ligue. — Il est mandé par le roi. — Chavagnac se décide le premier à aller trouver Henri IV. — Fureur des Seize. — Proposition du docteur Mauclerc. — Manifeste du Parlement. — Les orateurs de l'Union se rassemblent pour tenter un dernier effort. — Feuardent, Génébrard, Aubry, Boucher, se distinguent par leur emportement. — Le jeune duc de Guise, futur époux de l'Infante. — Les bouchers et le curé de Saint-Benoît. — Abjuration de Henri IV..... 248

CHAPITRE IV. — *Depuis l'abjuration de Henri IV jusqu'à son entrée à Paris.*

§ Ier. — Lettres de Benoist et de Morenne adressées de Saint-Denis à leurs paroissiens. — *Sermons de la simulée conversion de Henri de Bourbon*, par Jean Boucher. — Analyse détaillée de cet ouvrage. — Mélange des idées démocratiques et sacerdotales. — Caractère littéraire de ces sermons. — Mot de Henri IV sur Boucher..... 264

§ II. — *Cinq sermons, èsquels est traicté de la simulée conversion du roy de Navarre,* par le P. Porthaise. — Biographie de ce moine. — Analyse détaillée de ses sermons prêchés à Poitiers. — Impudente apostasie de Porthaise. — Prédications à Amiens, à Lyon, à Dijon..... 279

§ III. — Situation de la Ligue, des prédicateurs et de Henri IV. — Le roi se plaint au duc de Mayenne des excès de la chaire. — Mayenne, à son tour, se plaint au Légat. — Édouard Molé contredit son curé en pleine église. — Sermons monarchiques de Benoist, Nouvelet, Guincestre. — Contradictions de Commelet. — Ce jésuite ainsi que Garin prêchent contre un savetier royaliste. — Boucher flatte et injurie Mayenne dans la même semaine. — Le projet de mariage entre l'Infante et le jeune de Guise est violemment soutenu par les prédicateurs. — Simon Fillieul. — Recrudescence des théories régicides 290

§ IV. — Derniers efforts du parti exalté de l'Union. — Cynisme des injures. — Garin devient le *roi de la Ligue* comme avait été Boucher. — Ses ignobles sorties contre le Parlement, contre Henri IV. — Sermons sur la liberté de la presse.

— Poursuites contre les imprimeurs du *Maheustre*. — Position désespérée de Paris. — Mayenne se réfugie à Soissons. — Réorganisation des Seize. — Hamilton, Pelletier, Garin prennent les armes. — Projets de massacre et d'assassinat. — Sermon de Rose la veille de la prise de Paris. 298

CHAPITRE V. — *Depuis l'entrée de Henri IV à Paris jusqu'à l'attentat de Ravaillac.*

§ Ier. — Conséquences de l'entrée de Henri IV à Paris. — Boucher se retire avec la garnison de Philippe II. — Garin, déguisé en soldat espagnol, est découvert dans un grenier. — Obstination d'Aubry. — Le cardinal de Plaisance l'emmène à Rome. — Arrestation de Cueilly. — Sa fin. — *Billets* envoyés à plusieurs prédicateurs. — Amendement de Pelletier. — Esprit conciliant de Henri IV. — Sermons de Boucher à Beauvais. — Les livres du curé de Saint-Benoît sont brûlés par le bourreau. — Réaction. — Sermons absolutistes. — Exil du bedeau Noël. — Pension donnée à Guincestre. — Feuardent se convertit au parti royal..... 309

§ II. — Fin de la biographie des prédicateurs. — Crespet va mourir dans le Vivarais. — Génébrard. — Son traité *De sacrarum Electionum jure* condamné par le parlement d'Aix. — Misère de Launay dans ses derniers jours. — Quelques sermonnaires de la Ligue se réfugient dans l'érudition. — Lettre de Casaubon à Porthaise. — Lettre de Juste Lipse au Petit-Feuillant. — Traditions sanglantes sur Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval. — Texte contraire de Matthieu. — Panégyrique du Petit-Feuillant, par Valladier. — Colonie de ligueurs en Flandre. — Boucher, chanoine de Tournay. — Analyse de son *Apologie pour Jean Châtel* et de son *Oraison funèbre de Philippe II*. — Boucher veut aller à Rome. — Le Saint-Père refuse de le recevoir. — Lettre de d'Ossat à ce sujet. — Vieillesse prolongée de Boucher. — Ses habitudes, ses derniers écrits. — On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIII. — Repentir final de Boucher. — Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans l'évêché de Senlis. — Il prêche contre l'édit de Nantes. — Arrêt du Parlement. — Rose fait amende honorable dans la grand'chambre. — Sa mort..... 316

§ III. — Ce que deviennent les prédicateurs royalistes Chavagnac, Benoist, Morenne. — Benoist ne peut obtenir ses

bulles. — Scandale que cause un de ses sermons. — Sa mort. — Morenne poëte. — Son *Oraison funèbre de Henri III*, véritable manifeste de réaction monarchique. — Plaidoyer d'Antoine Arnauld contre les jésuites. — Commelet y est attaqué. — Fin de ce religieux. — Supplice des jésuites Guignard et Guéret. — Aubry et Varades exécutés en effigie comme complices de Pierre Barrière. — Arrêt du Parlement sur les assassins de Brisson. — Chauveau. — Henri IV publie une *Déclaration contre les prédicateurs séditieux*. — L'édit de Nantes et les sermonnaires. — Faiblesse du Parlement. — Mécontentement du roi. — Ses menaces contre les abus de la chaire. — La prédication cesse d'être politique et reprend son caractère religieux..... 334

§ IV. — Caractère de la prédication sous le règne de Henri IV. — Du Perron. — Avances de Henri IV aux jésuites; Scribani. — Faveur du P. Coton. — Épigrammes du parti Politique contre lui. — Doctrines absolutistes. — *De Regno* de Barclay. — Conduite des jésuites. — Sermons des curés de Paris contre les jésuites à l'occasion de Ravaillac. — Le P. Gontery. — Polémique du Père Coton. — Condamnation de Mariana, de Suarez et de Bellarmin. — Edmond Richer. — Traditions des doctrines régicides de la Ligue. — Souvenir de Jacques Clément dans la Fronde. — Politique du calvinisme. — L'opinion des écrivains du règne de Louis XIV sur la Ligue est adoptée par le XVIIIe siècle. — Damiens.. 346

CONCLUSION 360

APPENDICE 369

FIN DE LA TABLE.

CLICHY. — Impr. de Maurice LOIGNON et Cie rue du Bac-d'Asnières, 12.

CLICHY. — IMPRIMERIE MAURICE LOIGNON ET Cie
rue du Bac-d'Asnières, 12.

13 281ST2 005
84 53 BA 6028

BV 4208 .F8 L3 1865 C.1
De la democratie chez les pred
Stanford University Libraries
3 6105 039 599 662

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBR
STANFORD, CALIFORNIA 943